Les Français au concile de Constance (1414-1418)

ECCLESIA MILITANS 5

Histoire des hommes et des institutions de l'Église au Moyen Âge

Collection dirigée par

HELENE MILLET ET PASCAL MONTAUBIN

Sophie VALLERY-RADOT

Les Français au concile de Constance (1414-1418)

Entre résolution du schisme et construction d'une identité nationale

Volume 2 : Notices biographiques : ce volume est accessible gratuitement sur le site des Éditions Brepols Publishers : http://dx.doi.org/10.1484/M.EMI-EB.5.111312

ISBN 978-2-503-56464-7

BREPOLS

© 2016 Brepols Publishers n.v., Turnhout, Belgium

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced,

stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means,

electronic, mechanical, photocopying, recording, or otherwise,

without the prior permission of the publisher.

D/2016/0095/9

ISBN 978-2-503-56742-6

Printed in the E.U. on acid-free paper

TABLE DES MATIERES DE CES ANNEXES

AVIS AU LECTEUR 12
1- Liste des Pères conciliaires de la nation française 13
a) Pères arrivés en 1414 13
b) Pères arrivés en 1415 14
c) Pères arrivés en 1416 22
d) Pères arrivés en 1417 24
e) Pères arrivés en 1418 24
2- Structure des notices et notices biographiques 25
a) Structure des notices 25
b) Notices biographiques 26
1- Abbé de Sablé : non identifié 26
2- Adam BOURGIN 26
3- Adam de CAMBRAY – Adam de *CAMERACO* 26
4- Alain KERAFRED de LA RUE –Alain de LA RUE - Alain de KERAFRED – Alain de LÉON – *Alanus de VICO* 28
5- Amédée de MONTMAYEUR – *Amédée de MONTEMAJORI* 30
6- Amédée de SALUCES – Amé de SALUCES 30
7- Amédée de TALARU 33
8- André *BERNARDI* - Andreas *BERNARDI* 36
9- André MARGUERIE - Andreas MARGUERIE 37
10- Antoine ALBOIN 37
11- Antoine de CHALLANT – Antoine de CHALANT – *Antonius de CHALANCO* 38
12- Antoine COSTE – *Antonius COSTAE – Antonius MOESSI* 41
13- Antoine de LAUCO – *Anthonius de LAUCO* 41
14- Antoine de ZWANENORDE 42
15- Artaud PEIRIÈRE 43
16- Aumônier du monastère de Cluny 43
17- Barthélémy - *Bartholomeus* 43
18- *Bego de ROGERIIS – Bego de BOGERIIS* 43
19- Benoît GENTIEN – Benoît GENCIEN – *Benedictus GENTIANI* 44
20- *Berengarius- Maserondi – Berengarius MISERONDI – Berengarius MAISTRANDE* 49
21- Bernard *BAPTISATUS* – Bernard BAPTER – Bernard BAPTISÉ – *Bernardus de SERRANTO* 50
22- Bertrand BAQUIN – Bertrand VACHER 50
23- Bertrand de CADOÈNE – Bertrand de CADOENT – Bertrand de CADOINE – Bertrand de GABRIAC 51
24- Dominique CHAILLON – *Dominicus CHAILLON* – Dominique CHALLON – Dominique CHAYLON 54
25- Élie de LESTRANGE – Élie de Lestrange – *Helias EXTRANEUS* 55
26- *Ermegandus* de *CASSERIIS – Ermogandus de CASSERIS –Ermecadus de CASSERIS – Hermangandus de CASSER* 61
27- Étienne CŒURET – Étienne CŒUVRET 62
28- Étienne de GAILLAC – *Stephanus de GALLIACO – Stephanus de GAILHACO* 66
29- Eustache de MESNIL – *Eustachius de MESnilo – Eustachius MINILLO* 67
30- Félix SAINT – Félix *SANCTI* 68
31- François de CONZIÉ 69
32- François des ÉGLISES – *Franciscus de ECCLESIIS – Franciscus de POPULETO* 72
33- Gaultier le GRAS – Gautier le GROS – *Galterus CRASSI – Galterus GASSEL* 73
34- Geoffroy DAULI – *Godoffredus DAULI* 74

35- Geoffroy de PÉYRUSSE – Geoffroy de PERUSSE – *GAUFRIDUS de PERUCIA* 74
36- Geoffroy de POMPADOUR – *Gaufridus de POMPADORIO – Godefridus de POMPADORIO* 75
37- Geoffroy de THOISY – *Gaufridus de THOISI – Godefridus de THOISIACO* – Geoffroy de CHOISY 77
38- Gérard FAYDIT – Gérard FAYDET –Gérard FAIDET – Géraud FAYDIT – *Gyrardus FAYDETI – Gerardus PHAIDETI* 77
39- Gérard WASSEL – Geoffroy VASSAL – *Gerardus WASSEL – Gerardus WASGALL* 79
40- Géraud du PUY de MIREMONT – *Geraldus de PODIO de MIROMONTE* 79
41- Gilles ACHARIE 83
42- Gilles de DUREMORT – *Egidius DUREMORTIS – Aegidius DURAEMORTIS* 83
43- Gilles MAKOCC – Gilles MAKÉ – Gilles MAKEZ – *Egidius MAKOCC* 84
44- Gui MARC 84
45- Guido du BUSC – *Guido de BOSCO – Guillemus de BOSCO* 85
46- Guido CHARPENTIER 86
47- *Guido SYOLLE DE NANTO* 86
48- Guillaume, abbé de Celles 86
49- Guillaume, abbé de Fontaine-Daniel 87
50- Guillaume, abbé de Saint-Sauveur d'Aniane 87
51- Guillaume BEAUNEVEU – Guillaume BEAUMES – *Guillelmus PULCHRINEPOTIS* 88
52- Guillaume de BOISRATIER 90
53- Guillaume BRILLET – Guillaume BREILLET – *Guillelmus BRILLETTI* 92
54- Guillaume de CANTIERS 94
55- Guillaume de CHALLANT 96
56- Guillaume EUVRIE 97
57- Guillaume FILLASTRE –*Guillermus FILLASTRI, PHILASTER, PHILASTRE, FILASTRE, FILIASTER, FILLÂTRE, PHILASTERIUS* 99
58- Guillaume FORESTIER – *GUILLERMUS Forestarii* 107
59- Guillaume GUIGNON – *Guillelmus GUIGNON* 108
60- Guillaume de HOTOT – *Guillelmus de HOTOT* 109
61- Guillaume de LA TOUR D'OLLIERGUES – *Guillelmus de TURRIS* 112
62- Guillaume LA VALLÉE – Wilhelmus de VALLI – Guillelmus de VALLE 115
63- Guillaume de MARLE – Guillaume de MERLE 115
64- Guillaume MAUGENDRE – *Guillermus MALI GENERIS – Wilhelmo MALIGNETI* 118
65- Guillaume MONARD – *Guillelmus MONARDI* 119
66- Guillaume de MONTJOIE – *Wilhelmus de MONTE GAUDIO* 119
67- Guillaume PICART 120
68- Guillaume STÉPHANE – Guillaume ÉTIENNE – *Guillelmi STEPHANI* 121
69- Guillaume THEROUDE 121
70- Guillaume VIEUX – *Guillelmus VOTIS – Guillelmus VETERIS* 122
71- Guillaume YAS 122
72- Henri d'ALBON 123
73- Henri LE BOULANGER – *Henricus LE BOULLENGER – Henricus PISTORIS* 123
74- Henri de SACONAY – *Heinricus de SATUNAY* 124
75- Henri THIBOUT – Henri TIBOUT – *THIBOULT – TIBOUST – TIBOUT – THIEBOUT – TYBOUTH* 125
76- Henri de VILLE-SUR-YRON 126
77- *Hermannus d'ANGEVILLAR – Hermannus d'ARGEVILLARII* 126
78- Hervé L'ABBÉ – *Herveus ABBAS* 127
79- Hugo de *TESSETO – Hugo de TESSERO – Hugo de BOSSETO* 127
80- Hugues de CHÂTEAUNEUF – *Hugo de NOVO-CASTRO* 127
81- Hugues FABRI 128
82- Hugues GRIMAUD – Hugues GRIMAULT – Hugues de GRIMAULT – Hue GRIMAUD 129

83- Hugues de MAISON-COMTE – Hugo de MESENCONTRE – *Hugo de DOMO COMITIS* 129
84- Jacques ALBERT – *Jacobus ALBERTI* 130
85- Jacques BRETON – *Jacobus BRITONIS* 130
86- Jacques CRASSET – Jacques GRASSET – *Jacobus CRASSETI* 131
87- Jacques DESPARS – Jacques DISSARS – *Jacobus DESPARS – Jacobus de PARTIBUS* 131
88- Jacques GÉLU 133
89- Jacques MEINARD – Jacques MÉNARD – *Jacobus MEINARDI* 137
90- Jean D'ACHERY – *Johannes de ACHERIACO* 137
91- Jean ADÉMAR – *Johannes ADIMARE – Johannes ALDEMARIS – Johannes ALMARIS – Johannes ADAMARE* 140
92- Jean Allarmet de BROGNY – Jean de BROGNIER – *Johannes de BRONICACO – Johannes Ostiensis Vivariensis* 142
93- Jean D'ARTHAN – Jean D'ARTHENNES – *Johannes D'ARTHEM* 145
94- Jean BARTOLDE – *Johannes BARTOLDI* 146
95- Jean BASIRE – *Johannes BASIRE* – Jean BASIR –Jean BARSUR 146
96- Jean BAUDOUIN – Jean BAUDUIN – *Johannes BALDAWIN* 147
97- Jean BEAUPÈRE – Johannes PULCHRIPATRIS 147
98- Jean BELIN – Jean BÉLY – *Joannes BELLI – Joannes BELLINUS* 149
99- Jean de BERTRANDS – *Johannes de BERTRANDI* 151
100- Jean de BIENVILLE 153
101- Jean *BOFFRANDI – Johannes BOSSRANDI* 154
102- Jean BOSCHIER 154
103- Jean de *BOSCO* 155
104- Jean de BOUQUETOT 155
105- Jean DE BOVES – *Johannes BOVES* 157
106- Jean de BRETAGNE 157
107- Jean *BRIDANI – Johannes BURIDAM* 158
108- Jean BURLE – Jean de *BURGO* 158
109- Jean de CAMPAGNE –Jean CAMPAN - Jean *CAMPANI – Johannes CAMPANI* 159
110- Jean de *CASTELLO – Johannes de CASTALLA – Johannes de CASTRO* 160
111- Jean de CLOSS 161
112- Jean CORNEILLE 161
113- Jean DOLIER – *Johannes DOLIOR – Johannes LEO – Johannes LOLIER* 162
114- Jean de FARGUE – Jean de FABRÈGUES – Jean de FABRÈQUE – *Johannes de FABRICA* 163
115- Jean FERMENT 164
130- Jean DE GAVRE – Jean de GAURE – Jean de LENS – Jean de LIEDEKERKE – Jean de Lytdekirche – *Johannes de GAURE* 164
116- Jean GIRARD – *Johannes GERARDI* 166
117- Jean GERBEVILLERS – Jean DETELBEVILLERS 166
118- Jean GERSON 166
119- Jean GERVVER 175
120- Jean GISSART 175
121- Jean GOREL – Jean GORREL – *Jean de GORELLO – Johannes de GORELLO – Johannes de CORELLO – Johannes de GORREL* 175
122- Jean *GUIARDI – Johannes GUIARDI – Johannes MYNARDI* 176
123- Jean HONRODE – Jean BONRADE – Jean HOMRODE – *Johannes HONRODE – Joannes HEURODIAE* 177
124 Jean HUGUENET – *Johannes HUGUENETI* 178
125- Jean de LA MARCHE – *Johannes de LA MARCHE* 178
126- Jean de LAYENS 178

127- Jean LENGRET – Jean LANGRET – *Johannes LENGRETI* 179
128- Jean Le SÉNÉCHAL – *Johannes SENESCHALLI* 181
129- Jean de LINIÈRES – *Johannes de LINERRIIS* 182
131- Jean de MÂCON – JEAN DE Matiscone – *Johannes de MATISCHONE* 183
132- Jean de MAILLY – Jean de *MAILLIACO* 183
133- Jean de MARLE – *Johannes de MARLA* 185
134- Jean de MARTIGNY – Jean de MARTIGNIAC – *Johannes de MARTIGNIACO* 186
135- Jean MARTIN 187
136- Jean MAUROUX – *Johannes MAUROSII* 188
137- *Johannes de MEYERONIS* 195
138- Jean de MONTAIGU – *Johannes de MONTE-ACUTO* 195
139- Jean *MONTIQUINI* - *Johannes MAINQUINI* 195
140- Jean de MONTLION – Jean de MONTLÉON – Jean de MONTLYON – *Johannes de MONTELEONIS* 196
141- Jean de MONTREUIL – *Johannes de MONSTEROLIO* 199
142- Jean de NANTON – Jean de NANT – *Johannes de NANCO* 200
143- Jean NICOLAS 202
144- Jean de NORRY – Jean de NOURRY – *Johannes de NORRIACO* 202
145- Jean de PERONNE – *Johannes de PERONA* 204
146- Jean de PÉRUSSE – *Johannes de PERUSIO* 204
147- Jean PICART – *Johannes de ALNETO* 205
148- Jean PICHOT – Jean PICHEROT – *Johannes PICHEROTI* 206
149- Jean de POLIGNAC – *Johannes de POLINIACO* 206
150- Jean de POLLEY – Jean de Pouilly – *Johannes de POULLEYO* 206
151- Jean PONCET – *Johannes PONCETI* 207
152- Jean de PRATIS 208
153- Jean RAOUL – *Johannes RADULPHI* 208
154- Jean de REILHAC – Johannes de RELHACO – Johannes REYACO 209
155- Jean de ROCHA – Jean *ROCCA* – Jean *de RUPPE* – Jean ROCQUE – *Johannes de ROCHA* 209
156- Jean de ROCHETAILLÉE – Johannes de RUPESCISSA – Johannes de FONTE, alias ROCHETALIA 210
157- Jean de SEILLONS – Jean de SALLONE – *Johannes de SEILLONIS* – 213
158- Jean SIMON 215
159- Jean *SUIOTI* 215
160- Jean des TEMPLES – *Johannes de TEMPLIS* 215
161- Jean de TREMBLAY – Jean de TRÉMOLCIAC – *Johannes de TREMBLEYO* – *Johannes de TREMBLEIO* – *Johannes de TREMOLCIA* – *Johannes de TERNUBIO* 217
162- Jean VIGIER – *Johannes VIGERII* 218
163- Jean de VILLENEUVE – *Johannes de VILLANOVA* 218
164- Jean de VINCELLES – Jean de VINZELLES 219
165- Jean VIPPART – Johannes VIPARDI – Johannes WIPPERDI – Johannes SIPPARDI – Johannes RIPART 222
166- Jean VIVIEN – Jean *VIVIANI* – JEAN *Riviani* 223
167- *Johannes de MONTEJUSTINO* 224
168- *Johannes QUINGONELLI* 225
169- Jourdain Morin – Jordanus Morini – Jordanus Martini 225
170- *Judocus* – Josse 227
171- Laurent de La RUE – *Laurentius de RUA* – *Laurentius KERTINI* 227
172- Léger Saporis D'EYRAGUES – *Leodegarius de AYRAGIS* – Laugier SAPOR – Laugerius SAPORIS – Léger SAPORIS 228
173- Leo de NOSERETO – *Leo de NOSEROY* – *Lyon de Noseroy* – Leo MACENET – Leo de NASTECO 229
174- Louis, évêque de *Wallia* 229
175- Louis ALEMAN – Louis ALLEMAN – *Ludovicus ALAMANCII* – Louis ALLEMAND 230

176- Louis de Bar – Ludovicus de Barro 232
177- Louis de LAPALUD – Louis de LA PALUD – Louis de LA PALU 233
178- Martin BERRUYER 234
179- Martin PORÉE – Martin POIRÉ 235
180- Matthieu PYLLAERT – Matthieu PYLLAERDT – *Matthaeus PILLARD* 238
181- Matthieu RODEL – Matthieu RODYER – Matthieu ROEDER – Matthieu Roeder de COZHER – Mahé du KOSKER 239
182- Michel *BOLOSONIS* – Michel de BLOSONIS – MICHAEL *BOLOSONIS* 241
183- Nicolas *ANGEMII* 242
184- Nicolas CANACHE – Nicolas CAVACHE – Nicolas CAVATHE- Nicolas CANAGE 242
185- Nicolas de LA CAPELLE 243
186- Nicolas COQ 244
187- Nicolas de GONESSE – *Nicholaus de GONESSIA* 245
188- Nicolas de HUBENT – Nicolas de HABANE – Nicolas de *HUBANCO* – *Nicolaus de HUBENTO* 246
189- Nicolas LE ROUX 247
190- Odon GABIN 248
191- Oger Morizet *de Confleto - Ogerius Morizeti de CONFLETO* 248
192- Olivier GUENNET – Olivier LONGUENET – Olivier LE GUENEC - *Oliverius de CONCILIO* 249
193- Pasquier de VAUX, – *Pasquerius de VALLIBUS* 250
194- Philibert de NAILLAC – Philibert de NEILHAC 252
195- Pierre AALLANT 254
196- Pierre D'AILLY – *Petrus de AILLYACO* 254
197- Pierre ALBOT – Pierre ALBERT – *Petrus ALBETI DE TARNAYO* – *Petrus ALBOTI DE TARNAYO* 260
198- Pierre AMIOT – *Petrus AMIOTI* 261
199- Pierre Baston 262
200- Pierre BEGUEULLE – *Petrus BEGUELLI* 264
201- Pierre BONHOMME – *Petrus BONIHOMINIS* 264
202- Pierre de CARNILHE – Pierre de CORNILLEAU – Petrus CORVILHELLI – *Petrus CORNILHELLI* – *Petrus CORHEBENSES* – *Petrus CORKELEM* 265
203- Pierre CAUCHON – Petrus CANTHON – *Petrus CAUCHON* 265
204- Pierre CHARRON DE PROVINS – Pierre CHARRON –*Petrus de PROVINO* – *Petrus de PROMINO* 268
205- Pierre de *CORZELLO* – Pierre de ROCOSEL– *Petrus de ROCASELLO* – *Petrus de ROSELLO* 269
206- Pierre de FOIX – *Petrus de FUXI* 270
207- Pierre *GAYETANI* – *Petrus GAJETANI* – *Petrus GINECOVI* – *Petrus GAVETANI* 272
208- Pierre de LA COUR – *Petrus de ARCA* 273
209- Pierre LE PRESTRE – Pierre LEPRÊTRE – *Petrus PRESBYTER* 273
210- Pierre de MAGNIER – Pierre de MAGNY – *Petrus de MAGISTRO* 274
211- Pierre de MONTJEU – *Petrus de MONTE RUBEO* 275
212- Pierre NEYRAUD – Pierre NEGRAUD – *Petrus NEGRAUDI* 275
213- Pierre QUIBLET – *Petrus QUIBLETI* 276
214- Pierre ROBERT – *Petrus ROBERTI* 276
215- Pierre de SALLIENTE – Pierre de SAULT – *Petrus de SALLONE* 277
216- Pierre SALOMON – *Petrus SALOMONI* 277
217- Pierre de *SERATO* 278
218- Pierre de *TRILHA* – Pierre de *Trilhia* – Pierre de TRILLIA – Pierre de TRILEA – Pierre de Trylia 278
219- Pierre de VERSAILLES – Petrus de *VERSALIIS* – *Petrus de VERSAILLIIS* 279
220- Pons SIMONET – Ponce SIMONET DES JUSTINS –Pons SYMONNET – *Pontius SIMONETI* 283
221- Prieur de Duras ou Dras 284

222- Prieur de *Massano* 284
223- Prieur de Saint-Jean d'Angers 284
224- Prieur de Saint-Malo 284
225- Prieur de Saint-Michel du Château de Bourges 284
226- Prieur de Talard 285
227- Raoul de COUCY – *Radulfus de COUCI* 285
228- Raymond de *NOVO BELLO* 285
229- Ranulphe de PÉYRUSSE – Ranulphe de Perusse - *Raymundus* de *PÉRUCIA* - *Ramnulfus de PEYRUSSA* . 286
230- Raymond de REMERGUE – Raimundus de REMERGUERIA – Raimundus de RENTEGUERIA 287
231- Regnault de CHARTRES – *Regnaldus de CARNATO* 288
232- Renaud D'ALBON 290
233- Renaud de FONTAINES – *Reginaldus de FONTANIS* – Renaud LE NOBLE dit de FONTAINES 291
234- Robert, abbé de Saint-Laurent-sur-Loire 292
235- Robert de CHAUDESOLLES – Robertus de CHAUDESSOLA – Robertus de ESCHAUDESSOLA – Robertus de EFSEHEN DEFSOLA 293
236- Robert DUFOUR – *Robertus de FURNO* 295
237- Robert de LA MOTTE – *Rupertus MACLOVIENSIS* 296
238- Robert SANAA – *Robertus SANAT* – *Robertus SAANAT* 297
239- Robert VALLÉE DU BEC – *Robertus VALLEE DE BECCO* 297
240- Simon BECHUTE – *Simon BECHUCI* 298
241- Simon du BOSC – *Simone de BOSCO* 299
242- Simon BOCHEUX – Simon de BOUCHENS –Simon *DOBETHEUS* – Simon *BELENZ* 301
243- Simon de CRAMAUD – Simon de *CRAMAUDO* 302
244- Simon de CRESPI 305
245- Simon de GRANDI 305
246- Simon LOISON- Simon de LOYSON 306
247- Simon PINARD – *Simon PINARDI* 306
248- Simon *QUATADRION* – Simon *QUARTADRYN* – Simon *QUATADRIORUM* 307
249- Simon de SAULX – *Simon de SALIONE* 307
250- *Theodoricus* 308
251- Thibault, abbé de Belle-Fontaine 308
252- Thiébaut de ROUGEMONT – *Theobaldus de RUBEOMONTI* 309
253- Thierry de SAINT-DIÉ – *Thierricus de SANCTO DEODATO* – *Dietricus de SANCTO DEO DATO* 311
254- Thomas AVIS – THOMAS LOISEAU 312
255-Thomas BONORANT – Thomas BONOCAUX – Thomas BONOKAMP – Thomas BOTIQUANT – Thomas BORRORAND – Thomas BUROCAUX 312
256- Ursin de TALEVENDE – Ursin de TALEVENDE – Ursin de TALVENDE, *Ursinus de TALEVANDO* 312
257- Vital VALENTIN – *Vitalis VALENTINI* 314
258- Procureur de l'archevêque d'Aix 317
259- Procureur de l'archevêque d'Auch 317
260- Procureur de l'archevêque de Sens 318
261- Procureur de l'évêque d'Auxerre 318
262- Procureur de l'évêque de Couserans et de l'abbé de Saint-Sernin de Toulouse 318
263- Procureur de l'évêque de Digne 318
264- Procureur de l'évêque de Grasse 318
265- Procureur de l'évêque de Fréjus 318
266- Procureur de l'évêque de Glandèves 319
267- Procureur de l'évêque de Rodez 319
268- Procureur de l'évêque de Tournai 319
269- Procureur de l'évêque de Valence 319

270- Procureur de Saint-Amé de Douai 319
271- Procureur du chapitre de l'église de Poitiers 319
272- Procureur du chapitre de Vannes 320
273- Procureur du prévôt de Pignans en Provence 320
274- Procureur de l'évêque de Rennes 320
Non identifié 320

Annexe 3 : Notices des « petites mains » de la nation française 321

Annexe 4 : Liste « large » 335

Abréviations d'ouvrages, de périodiques, et des archives 336

Abréviations propres 338

Index nominorum de ces annexes 339

AVIS AU LECTEUR

La thèse de doctorat de Sophie Vallery-Radot, telle qu'elle est aujourd'hui proposée au lecteur, se présente sous une forme originale, destinée à répondre aux nouvelles exigences de la politique éditoriale de Brepols Publishers. Face aux défis technologiques et économiques actuels, en tant que directeurs de la collection *Ecclesia militans*, nous avons en effet choisi de ne rien sacrifier des apports scientifiques de cette thèse, de plus 1000 pages. Impossible à publier en l'état compte tenu des contraintes budgétaires, la thèse a donc été divisée en deux volumes, chacun d'eux étant offert au public sur deux supports différents, également adaptés à leur contenu.

Le volume 1 est un livre traditionnel sur papier qui permet de lire confortablement la synthèse rédigée sur le sujet annoncé ainsi que l'annexe 1 nécessaire à la comprehension de la méthode prosopographique utilisée. Le volume 2 rassemble les matériaux scientifiques donnés en pièces justificatives - en l'occurrence les notices biographiques des Pères conciliaires du Concile de Constance membres de la nation française– en un PDF accessible gratuitement en ligne sur un site de Brepols Publishers. Pour se repérer dans le maquis des références et des noms de ce second volume, le lecteur peut utiliser la fonction « recherche de mots » de son logiciel. Les tables des matières permettent un renvoi d'un format à l'autre. Les deux volumes portent le même nom mais sont paginés de manière autonome l'un de l'autre de manière à faciliter leur manipulation.

Une thèse de notre collection a déjà été éditée sous ce format et une autre est actuellement en préparation pour l'édition. Ce mode de publication en deux volumes est donc appelé à se pérenniser. *Ecclesia militans* se déclinera à la fois en une série de livres et en une collection de PDF hébergés sur un site, lequel est appelé à devenir un nouvel outil pour la recherche.

Hélène Millet et Pascal Montaubin

Annexe 2 : Liste et notices des membres de la nation française

1- Liste des Pères conciliaires de la nation française

a) Pères arrivés en 1414

Tableau 1 : Les Pères concilaires de la nation française arrivés en 1414									
n°	**Prénom**	**Nom**	**Titre**	**Monastère/loc**	**Diocèse**	**Grade**	**Discipline**	**Univ**	**Ordre**
1	Antoine	de Challant	card			lic	droit		
2	Guillaume	Fillastre	card	Saint-Marc	Aix	doc	*in utroque*	Angers	
3	Henri	de Ville-sur-Yron	év		Toul				
4	Hugues	de Châteauneuf	ab	Saint-Antoine.Vienne	Vienne				Antonins
5	Jean	Adémar	pr	Pilegio		doc	theo	Paris	
6	Jean	Allarmet de Brogny	év		Viviers	doc	droit	Avignon	
7	Jean	de Bertrands	év		Genève	doc	droit		
8	Jean	de Martigny	ab	Cîteaux	Autun	doc	theo		Cîteaux
9	Jean	Mauroux	pat		Antioche	doc	dec	Montpellier	
10	Jean	de Nanton	archev		Vienne	doc	dec		
11	Jean	de Rochetaillée	pat		Constantinople	doc	*in utroque*	Paris	
12	Jean	de Tremblay	protonotaire			doc	dec	Paris	
13	Jean	de Vincelles	ab	Cluny	Mâcon	doc	theo	Paris	OSB
14	Matthieu	Rodel	maître		Paris	doc	theo	Paris	
15	Michel	*Bolosonis*	notaire		Narbonne				
16	Philibert	de Naillac	grand-maître	Hospitaliers					
17	Pierre	d'Ailly	card		Cambrai	doc	theo	Paris	
18	Pierre	de Trilhia	scribe	Albi	Albi	doc	droit	Toulouse	
19	Thiébault	de Rougemont	archev		Besançon	bac	dec		

b) Pères arrivés en 1415

Tableau 2 : Les Pères concilaires de la nation française arrivés en 1415									
n°	**Prénom**	**Nom**	**Titre**	**Monastère/loc**	**Diocèse**	**Grade**	**Discipline**	**Univ**	**Ordre**
1	abbé de Sablé		ab	Sablé	Le Mans				
2	Adam	Bourgin	maître			bac	theo	Paris	
3	Adam	de Cambrai	maître			lic	*in utroque*		
4	Alain	Kerafred de La Rue	év		Saint-Pol de Léon	doc	*in utroque*	Angers	
5	Amédée	de Saluces	card			lic	droit	Avignon	
6	Amédée	Talaru de	doyen		Lyon				
7	Andreas	*Bernardi*				lic	dec	Orléans	
8	André	Marguerie	archid	Petit-Caux	Rouen	lic	droit		
9	Antoine	Coste	maître		Grenoble	lic	theo		OP
10	Artaud	Peirière	prévôt	Nîmes	Nîmes				
11	aumônier de Cluny		moine	Cluny	Mâcon				
12	Bego	de *Rogeriis*	maître		Uzès	lic	droit	Avignon	
13	Benoit	Gentien	maître	Saint-Denis		doc	theo	Paris	OSB
14	Bernard	*Baptisatus*	maître			lic	theo	Toulouse	OSB
15	Bertrand	Baquin-Vacher	maître		Maguelonne	doc	theo	Montpellier	Carme
16	Bertrand	de Cadoène	év		Saint-Flour	doc	dec	Avignon	OSB
17	Elie	de Lestrange	év		Le Puy	doc	theo		
18	Ermegandus	de *Casseriis*	archip		Narbonne	lic	dec	Montpellier	
19	Etienne	Cœuret	év		Dol	doc	droit		
20	Félix	Saint	ab	Beaulieu	Le Mans	doc	dec		OsA
21	François	de Conzié	archev		Narbonne	doc	*in utroque*		
22	Gaultier	le Gras	pr	Rhodes		doc	dec		Hospitaliers
23	Gérard	Wassel	maître			lic	droit	Orléans	

Tableau 2 : Les Pères concilaires de la nation française arrivés en 1415									
n°	**Prénom**	**Nom**	**Titre**	**Monastère/loc**	**Diocèse**	**Grade**	**Discipline**	**Univ**	**Ordre**
24	Géraud	du Puy	év		Carcassonne	doc	dec		
25	Gilles	Acharie	maître			lic	*in utroque*		
26	Gilles	de Duremort	ab	Beaubec	Rouen	lic	theo	Paris	Cîteaux
27	Gilles	Makocc	ab	Bonne-Espérance	Cambrai	lic	theo	Paris	o.praem
28	Geoffroy	de Peyrusse	év		Saintes				
29	Geoffroy	de Pompadour	év		Saint-Pons-de-Thomières		*in utroque*	Avignon	
30	Gui	Marc	cha	Amiens	Amiens	lic	*in utroque*		
31	Guido	Charpentier	cha	Dol	Dol	lic	dec		
32	Guillaume	abbé de Celles	ab	Celles	Bourges	lic	dec		
33	Guillaume	abbé de Saint-Sauveur d'Aniane	ab	Saint-Sauveur d'Aniane	Montpellier	lic	dec		OSB
34	Guillaume	Beauneveu	maître			doc	theo	Paris	
35	Guillaume	Brillet	proc		Rennes	lic	droit		
36	Guillaume	de Cantiers	év		Evreux	lic	droit		
37	Guillaume	de Challant	év	Lausanne	Lausanne				
38	Guillaume	Forestier	ab	Saint-Corneille de Compiègne	Soissons	maître	ès arts	Paris	OsB
39	Guillaume	Guignon	cha	Le Puy	Le Puy	maître	ès arts	Paris	
40	Guillaume	Hotot de	ab	Saint-Paul de Cormery	Tours	doc	theo	Paris	
41	Guillaume	de la Tour	archid	Saint-Flour	Saint-Flour	bac	*in utroque*		
42	Guillaume	La Vallée	maître			maître	ès arts	Paris	
43	Guillaume	de Marle	cha	Senlis	Senlis	lic	droit		
44	Guillaume	Maugendre	auditeur Rote			doc	droit	Angers	
45	Guillaume	de Montjoie	maître			doc	droit	Orléans	

Tableau 2 : Les Pères concilaires de la nation française arrivés en 1415									
n°	**Prénom**	**Nom**	**Titre**	**Monastère/loc**	**Diocèse**	**Grade**	**Discipline**	**Univ**	**Ordre**
46	Guillaume	Picard	archip	Tours	Tours	lic	dec	Paris	
47	Guillaume	Stéphane	ab	Saint-Georges.Bosquierville	Rouen	doc	dec	Paris	OSB
48	Henri	d'Albon	cha	Fourvières	Lyon				
49	Henri	Le Boulanger	pr	Saint-Victor de Paris	Paris	doc	theo	Paris	OSA
50	Henri	de Saconay	maître			doc	dec	Montpellier	
51	Henri	Thibout	maître			doc	méd	Paris	
52	Hervé	l'Abbé	maître			doc	*in utroque*	Angers	
53	Hugues	Grimaud	cha	Paris	Paris	lic	droit		
54	Hugues	de Maison-Comte	ab	Saint-Léonard de Corbigny	Autun	doc	dec		OSB
55	Jacques	Breton	maître			lic	droit		
56	Jacques	Despars	maître			maître	ès arts	Paris	
57	Jacques	Gélu	archev		Tours	lic	*in utroque*	Orléans/Paris	
58	Jean	d'Achery	év		Senlis	doc	theo	Paris	
59	Jean	Allarmet de Brogny	card			doc	droit	Avignon	
60	Jean	Arthan d'	ab	Saint-Eloi	Noyon	doc	theo	Paris	OSB
61	Jean	*Bartolde de Pennatis*	*Sine titulo*						
62	Jean	Basire	maître			doc	dec	Paris	
63	Jean	Baudouin	maître			doc	theo	Paris	
64	Jean	Beaupère	maître		Nevers	bac	theo	Paris	
65	Jean	Belin	év		Lavaur	doc	dec		
66	Jean	de Bienville	ab	Pontigny	Sens	doc	theo		Cîteaux
67	Jean	Boschier	ab	Beauport	Saint-Brieuc				o.praem
68	Jean	de Bouquetot	ab	Saint-Wandrille	Rouen	doc	dec	Paris	OSB

Tableau 2 : Les Pères concilaires de la nation française arrivés en 1415									
n°	**Prénom**	**Nom**	**Titre**	**Monastère/loc**	**Diocèse**	**Grade**	**Discipline**	**Univ**	**Ordre**
69	Jean	de Bretagne	ab	Morimond	Langres	doc	theo		Cîteaux
70	Jean	Burle	év		Nice	doc	droit		
71	Jean	de *Castello*	ab	Saint-Loup	Troyes	lic	dec	Paris	OsA
72	Jean	de Closs	maître			maître	ès arts		
73	Jean	Corneille	maître		Toulouse	doc	dec	Toulouse	
74	Jean	Dolier	archid	Sablé	Le Mans	lic	droit		
75	Jean	de Fargue	maître		Toulouse	doc	droit	Toulouse	
76	Jean	Ferment	maître						
77	Jean	de Gavre	év		Cambrai				
78	Jean	Gerbevillers	ab	Villiers	Metz				Cîteaux
79	Jean	Gerson	maître			doc	theo	Paris	
80	Jean	Girart	conseiller						
81	Jean	Gissart	maître			doc	droit		
82	Jean	Gorel	maître		Paris	lic	theo	Paris	OM
83	Jean	Guiard	notaire	France					
84	Jean	Honrode	maître			lic	*in utroque*	Angers	
85	Jean	Lengret	év		Bayeux	bac	droit		
86	Jean	Layens de	ab	Saint-Ghislain	Cambrai				OSB
87	Jean	Le Sénéchal	proc			bac	theo		o.praem
88	Jean	de Linières	év		Viviers	lic	droit	Orléans	
89	Jean	de Mâcon	trésorier		Lisieux	doc	*in utroque*		
90	Jean	de Marle	év		Coutances	lic	*in utroque*	Paris	
91	Jean	Martin	maître			maître	ès arts	Paris	
92	Jean	de *Meyeronis*	pr	Saint-Jean de Jérusalem	Gap				

Tableau 2 : Les Pères concilaires de la nation française arrivés en 1415									
n°	**Prénom**	**Nom**	**Titre**	**Monastère/loc**	**Diocèse**	**Grade**	**Discipline**	**Univ**	**Ordre**
93	Jean	de Montaigu	notaire		Laon				
94	Jean	*Montiquini*	maître			doc	droit	Orléans	
95	Jean	de Montlion	maître			lic	theo	Paris	
96	Jean	de Montreuil	prévôt	Lille	Tournai	doc	droit		
97	Jean	Nicolas	cha	Toul	Toul				
98	Jean	Norry de	maître des requêtes de l'hôtel du roi			lic	droit	Orléans	
99	Jean	de Péronne	cha	Tours	Tours				
100	Jean	de Peyrusse	?						
101	Jean	Picart	ab	Ourscamp	Noyon	lic	theo	Paris	Cîteaux
102	Jean	Pichot	cha		Angers				
103	Jean	Poncet	cha		Lombez	lic	*in utroque*		
104	Jean	Reilhac de	doyen	Limoges	Limoges	lic	dec		
105	Jean	Rocha de	maître			doc	theo		OM
106	Jean	Simon	proc			maître	ès arts	Angers	
107	Jean	Temples des	maître			doc	theo	Paris	
108	Jean	Vigier	archid	égl.Saint-Pol.Léon	Saint-Pol de Léon	maître	ès arts	Paris	
109	Jean	de Villeneuve	maître		Tréguier	doc	dec	Paris	
110	Jean	Vippart	maître		Bayeux	doc	dec	Paris	
111	Jean	Vivien	maître		Auxerre	lic	*in utroque*		
112	Jourdain	Morin	maître	Rouen	Rouen	doc	theo	Paris	
113	Judocus		maître						
114	Léger	Saporis d'Eyragues	év		Gap	doc	*in utroque*	Montpellier	
115	Leo	*Nosereto* de	doyen		Besançon	lic	droit		

Tableau 2 : Les Pères concilaires de la nation française arrivés en 1415									
n°	**Prénom**	**Nom**	**Titre**	**Monastère/loc**	**Diocèse**	**Grade**	**Discipline**	**Univ**	**Ordre**
116	Louis	Aleman	vice-camérier	Lyon		doc	dec	Montpellier	
117	Louis	*ep.Wallia*	év						
118	Martin	Porée	év		Arras		theo		OP
119	Matthieu	Pyllaert	ab	Clairvaux	Langres	doc	theo		Cîteaux
120	Nicolas	*Angemii*	proc						
121	Nicolas	Canache	maître			doc	theo	Paris	
122	Nicolas	Gonesse de	maître			doc	theo	Paris	
123	Nicolas	Hubent de	cha	Auxerre	Auxerre	doc	dec	Paris	
124	Nicolas	Le Roux	ab	La-Croix-Saint-Leuffroy	Rouen	doc	dec	Paris	
125	Odon	Gabin	maître				theo		OP
126	Oger	Morizet	év		Aoste				
127	Olivier	Guennet	maître			maître	ès arts	Montpellier	
128	Pierre	Aallant	ab	Villeloin	Tours				OSB
129	Pierre	Amiot	maître			maître	ès arts	Paris	
130	Pierre	Baston	ab	Saint-Maixent	Poitiers	doc	dec	Angers	OSB
131	Pierre	Begueulle	cha	Nantes	Nantes				
132	Pierre	Bonhomme	maître			lic	*in utroque*	Angers	
133	Pierre	Cauchon				lic	dec		
134	Pierre	Charron de Provins	maître	Saint-Antoine.Vienne		doc	dec	Paris	Antonins
135	Pierre	de *Corzello*	pr	ND de la Daurade	Toulouse	doc	dec		OSB
136	Pierre	*Gayetani*	notaire		Saint-Lizier	bac	dec		
137	Pierre	de la Cour	maître			lic	dec		
138	Pierre	Le Prestre	maître			maître	ès arts		

Tableau 2 : Les Pères concilaires de la nation française arrivés en 1415									
n°	**Prénom**	**Nom**	**Titre**	**Monastère/loc**	**Diocèse**	**Grade**	**Discipline**	**Univ**	**Ordre**
139	Pierre	de Magnier	prévôt	Saint-André	Grenoble				
140	Pierre	de Montjeu	maître				droit	Orléans	
141	Pierre	Neyraud	archid	Brancio	Poitiers	bac	dec		
142	Pierre	Quiblet	archid	église Chalon sur Saône	Chalon sur Saône				
143	Pierre	Robert	cha	Marmoutier	Tours	doc	*in utroque*		
144	Pierre	Salomon	proc			bac	theo	Paris	OM
145	Pierre	de *Serato*	archid		Agen				
146	Pierre	de Versailles	pr	Chaumont	Rouen	doc	theo	Paris	OSB
147	Ponce	Simonet	maître			doc	theo	Paris	
148			pr	Duras					
149			pr	Saint-Malo	Saint-Malo				
150			pr	Saint-Jean d'Angers	Angers				
151			pr	Massano	Liège				
152			pr	Talard					
153			pr	Saint-Michel du Château					
154	proc. Ab.Saint-Sernin		proc		Toulouse				
155	proc.chap.Vannes		proc						
156	proc.église Poitiers		proc						
157	proc.év. Auxerre		proc						
158	proc.év.Rennes								
159	proc.év.Tournai		proc						
160	proc.prévôt.		proc		Fréjus				

Tableau 2 : Les Pères concilaires de la nation française arrivés en 1415									
n°	**Prénom**	**Nom**	**Titre**	**Monastère/loc**	**Diocèse**	**Grade**	**Discipline**	**Univ**	**Ordre**
	Pignans								
161	proc.Saint-Amé de Douai		proc						
162	Raoul	de Coucy	év		Noyon				
163	Ranulphe	de Peyrusse	archid	Tours	Tours	lic	*in utroque*		
164	Regnauld	de Chartres	archev		Reims	lic	droit		
165	Robert	abbé de Saint-Laurent-sur-Loire	ab	Saint-Laurent-sur-Loire	Auxerre				OsA
166	Robert	de Chaudessolles	pr	Sauxillanges	Clermont	doc	dec		Cluny
167	Robert	Dufour	év		Sisteron				Cluny
168	Robert	de la Motte	év		Saint-Malo				
169	Robert	Sanat	maître		Lisieux	lic	droit		
170	Simon	Bosc du	ab	Jumièges	Rouen	doc	dec	Paris	OsB
171	Simon	Bocheux	archid	Gap	Gap	lic	dec		
172	Simon	de Crespi	ab	la Victoire	Senlis				Victorins
173	Simon	de Grandi	cha	Metz	Metz	bac	*in utroque*		
174	Simon	Loison	proc						
175	Simon	Pinard	maître			maître	ès arts	Paris	
176	Simon	de Saulx	ab	Moûtier-Saint-Jean	Langres	doc	dec	Paris	
177	Thibault	abbé de ND de Belle-Fontaine	ab	N.D.Belle-Fontaine	Maillezais				OSB
178	Thierry	de Saint-Dié	maître			maître	ès arts	Orléans	
179	Thomas	Avis	maître			lic	theo	Paris	Carme
180	Ursin	de Talevende	archid	Coutances	Evreux	doc	theo	Paris	
181	Vital	Valentin	év		Toulon	doc	dec		

c) Pères arrivés en 1416

Tableau 3 : Les Pères concilaires de la nation française arrivés en 1416

n°	Prénom	Nom	Titre	Monastère/loc	Diocèse	Grade	Discipline	Univ	Ordre
1	Antoine	Zwanenorde de	doyen	N.D.Courtrai	Tournai				
2	Barthélémy		maître		Lombez		droit		
3	Bérenger	*Miserondi*	proc	Saint-Guillem du Désert	Lodève				OSB
4	Etienne	Gaillac de	archid	Lezat-sur-Lèze	Rieux	doc	dec		Cluny
5	François	Églises des	ab	Châteliers	Poitiers	bac	theo	Paris	Cîteaux
6	Geoffroy	Dauli	maître		Limoges	lic	droit		
7	Geoffroy	Thoisy de	cha		Autun	lic	droit		
8	Guido	Busc du	cha	Rouen	Rouen	bac	dec		
9	Guido	*Syolle de Nanto*	notaire	Besançon	Besançon	maître	ès arts		
10	Guillaume	abbé de Fontaine-Daniel	ab	Fontaine-Daniel	Le Mans	doc	theo		Cîteaux
11	Guillaume	Monard	maître			lic	droit		
12	Guillaume	Théroude	ab	Mortemer	Rouen	doc	theo	Paris	Cîteaux
13	Guillaume	Vieux	cha		Grenoble	bac	*in utroque*		
14	Guillaume	Yas	recteur	Guvetri	Rouen	lic	droit		
15	*Hermannus*	Angevillar d'	ab	Saint-Pierre	Toul				Saint-Bernard
16	Hugo	*Tesseto* de	cha	Cahors	Cahors				
17	Hugues	Fabri	maître			doc	méd	Paris	
18	Jacques	Albert	proc		Embrun				
19	Jacques	Crasset	cha	Le Puy	Le Puy			Avignon	
20	Jean	*Boffrandi*	proc						
21	Jean	*Bosco* de	maître			bac	dec	Toulouse	
22	Jean	Boves de	ab	Saint-Augustin	Limoges				OsA
23	Jean	*Bridani*	maître		Cambrai	bac	dec		
24	Jean	Campagne de	maître			doc	droit		

25	Jean	Gervver	proc		Verdun				
26	Jean	Huguenet	maître		Avignon	doc	*in utroque*	Avignon	
27	Jean	La Marche de	ab	Saint-Pierre	Chalon sur Saône				OSB
28	Jean	Polignac de	ab	Boscodon	Embrun				OSB
29	Jean	Polley de	moine	Saint-Antoine de Vienne	Vienne				Antonins
30	Jean	Pratis de	proc		Saint-Malo				OsA
31	Jean	Raoul	ab	Prières	Vannes	doc	theo		Cîteaux
32	Jean	Seillons de	év		Senez	lic	*in utroque*	Angers/ Avignon	
33	*Johannes*	*Montejustino* de	archid	Lincyo	Toul				
34	*Johannes*	*Quingonelli*	maître			doc	theo		OM
35	Laurent	La Rue de	ab	Chaalis	Senlis	doc	theo	Paris	Cîteaux
36	Nicolas	Coq	maître	Le Puy	Le Puy	lic	theo	Paris	Carme
37	Pasquier	de Vaux,	proc		Amiens	bac	dec	Paris	OSB
38	Pierre	Albot	pr	Cluny	Mâcon	doc	dec	Avignon	OSB
39	Pierre	Carnilhe de de	proc		Angers	lic	droit		
40	Pierre	Foix de	card		Lescar				
41	Pierre	Salliente de	cellerier	Orlhaguet	Saint-Flour	lic	theo	Paris	
42	Raymond	*Novo Bello* de	proc						
43	Raymond	Remergue de	pr	Alet	Alet	lic	dec		
44	Robert	Vallée du Bec	pr	pr.pré	Rouen	doc	dec	Paris	OSB
45	Simon	Bechute	proc		Vaison				
46	Simon	*Quatadrion*	cha	Saint-Remi de Provence					
47	*Theodoricus*		proc		Toulouse				
48	Thierry	Saint-Dié de	maître			lic	droit	Orléans	
49	Thomas	Bonorant	maître			lic	droit		

d) Pères arrivés en 1417

Tableau 4 : Les Pères conciliaires de la nation française arrivés en 1417									
n°	**Prénom**	**Nom**	**Titre**	**Monastère/loc**	**Diocèse**	**Grade**	**Discipline**	**Univ**	**Ordre**
1	Antoine	Alboin	clerc		Vienne				
2	Gérard	Faydit	maître			doc	*in utroque*	Paris	
3	Guillaume	de Boisratier	archev		Bourges	doc	*in utroque*	Bologne	
4	Jacques	Meinard							
5	Jean	de Mailly	maître			doc	droit		
6	Louis	de Bar	card	Sainte-Marie	Châlons				
7	Louis	de Lapalud		Saint-Philibert de Tournus					OSB
8	Martin	Berruyer	maître			bac	theo	Paris	
9	Nicolas	de la Capelle	maître			lic	dec	Paris	
10	Renaud	d'Albon	cha	Lyon	Lyon	ét.	ès arts	Paris	
11	Simon	de Cramaud	pat		Alexandrie	doc	*in utroque*	Paris/Orléans	

e) Pères arrivés en 1418

n°	Prénom	Nom	Titre	Grade	Discipline	Univ
1	Antoine	de Lauco	maître	doc	dec	Paris
2	Dominique	Chaillon	maître	lic	theo	Paris
3	Eustache	de Mesnil	maître	lic	theo	Paris
4	Guillaume	Euvrie	maître	bac	theo	Paris
5	Jean	*Suioti*	maître	maître	ès arts	Paris

2- Structure des notices et notices biographiques

a) Structure des notices

1- Éléments d'état civil ; origines familiales et liens de parenté ; situation patrimoniale

2- Formation, études

3- Carrière civile, religieuse et bénéficiale

4- Participation à la vie de l'Église ou de l'État avant le concile de Constance

5- Participation au concile de Constance

a. Attestation au concile (source)

b. Dates

c. Charges au concile

d. Secrétariat, organisation matérielle : charges : membres de commissions, délégués du concile, membres du conclave.

e. Interventions au concile

1. Sermons, discours, lettres, célébrations liturgiques (messes, processions…)

2. Comptes-rendus de commissions

f. Position sur :

1. Unité de l'Église
2. Annates
3. Jean Petit
4. Réforme de l'Église
5. Sigismond…

6- Participation à la vie de l'Église ou de l'État après le concile de Constance

7- Participation à la vie culturelle et religieuse : œuvre écrite, commandes, fondations

8- Circonstances du décès et sépulture

9- Représentations figurées contemporaines de l'individu

10- Eléments d'identification : devises, armoiries, sceaux.

Sources et bibliographie : ne sont pas mentionnées les sources conciliaires autrement que dans les notes de bas de page afin d'éviter des répétitions systématiques.

N.B[1] : Une lacune dans l'information entraîne l'absence de l'article correspondant.

N.B[2] : Quelques participants au concile de Constance sont célèbres. C'est le cas de Jean Gerson, de Pierre d'Ailly, de Guillaume Fillastre…Nous avons fait le choix de ne réaliser que des notices très succinctes afin de ne pas répéter une fois de plus ce qui a été très bien écrit par d'autres.

N.B[3] : Lorsque nous les connaissons, les prénoms et noms sont d'abord donnés en français puis en latin.

b) Notices biographiques

1- Abbé de Sablé : non identifié

5-

a. Paris, *BnF*, *lat.*, 8902, fol.3 : « *dominus abbas de Sableyo* ».

b. Avant octobre 1415.

2- Adam Bourgin

2- Membre de l'Université de Paris, Adam Bourgin est maître ès arts et bachelier en théologie. Il appartient à la nation picarde de l'Université. Il est cité sur le *rotulus* de 1403 parmi les maîtres de la nation picarde comme maître régent de la faculté des arts et auditeur en théologie en quatrième année[1]. Il est à nouveau mentionné sur le *rotulus* de l'Université de Paris présenté à Jean XXIII le 7 janvier 1411 parmi les maîtres ès arts au sein de la nation picarde. On trouve avec lui *Livinus Neuelinc* qui participe au concile de Constance mais comme membre de la nation allemande.

3- Clerc du diocèse d'Amiens.

5-

a. Paris, *BnF*, *lat.* 8902, fol. 2.

Richental, p. 185 : « *Adam Bourgin, de Picardia, magister in artibus & baccalaraus in theologia* ».

Vienne, ms. *lat.*, 5070, fol. 104.

b. Délégué de l'Université de Paris au concile, il arrive à Constance le 21 février 1415.

d. En octobre 1415, il s'oppose radicalement à la suppression des annates.

Bibliographie :

CUP, IV, n° 1796, p. 91, n.4 ; n° 1908.

3- Adam de Cambray – Adam de *Cameraco*

1- Adam de Cambray est le fils de Nicolas de Cambray, dit Petit-Clerc et de Sibille de Viller. Chevalier. Il est né à Montépreux, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne.

2- Membre de la nation française de l'Université, il est maître ès arts puis licencié *in utroque*, il lit cinq ans l'ordinaire au clos Brunet avant 1412**.** Il intervient en août 1412 en qualité d'ambassadeur de l'Université à la conférence d'Auxerre.

4- Il est élu conseiller à la Chambre des enquêtes le 28 novembre 1412. Il remplace Jean Charreton, doyen de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris. Le Parlement le députe le 28 mars 1414 au conseil de Charles VI réuni à l'hôtel Saint-Paul, pour le représenter dans les questions de gouvernement et de finances.

---

[1] *CUP*, IV, n° 1796, p. 91.

5-

a. Il fait partie de l'ambassade royale. Il arrive à Constance le 5 mars 1415. Michel Pintoin[2] confirme sa présence à Constance dans la nation française le 5 mai 1415 :

> « Pour la nation française : Jean, patriarche d'Antioche, Gérard, évêque de Chartres [erreur], Jean, évêque de Genève, Vital, évêque de Toulon, Martin, évêque d'Arras, Thibaud, archevêque de Besançon, Jean, archevêque de Vienne, Jean, évêque de Vaison, Guillaume évêque d'Evreux, Guillaume de Beauneveu, professeur de théologie, Adam de Cambrai, Jourdain Morin, ambassadeur du roi de France, Benoît Gentien, professeur de théologie et moine de Saint-Denys, Jean de Villeneuve, docteur en décrets, Jacques de Spars, docteur en médecine, Simon Pinard, maître ès arts, Pierre de Versailles, professeur de théologie et moine de Saint-Denys, ambassadeur du roi de France, Gautier le Gros, prieur du couvent de Rhodes, Simon, abbé de Jumièges, Robert, abbé de Saint-Laurent-sur-Loire, Pierre Cauchon, ambassadeur du duc de Bourgogne ».

Cerretanus le nomme le samedi 11 mai 1415:

> « *Nomina vero deputatorum inferius describuntur : pro nacione Anglicana, d. Wernandus de Plagina decretorum doctor, d. Johannes Tovos in legibus licenciatus ; pro nacione Gallicana : d. Johannes de Matischone legum doctor, d. Adam de Cameraco in utroque licentiatus*[3]*...* ».

b. Le 12 novembre 1416, il est élu conseiller laïque en remplacement de feu Renaud de Sens. Nous ignorons si cette élection a motivé son départ de Constance.

6- Devenu l'époux de Charlotte Alexandre, fille de Nicolas, marchand et bourgeois de Paris, il perd son statut de clerc. De leur union sont nés 18 enfants dont Ambroise, doyen de Saint-Germain l'Auxerrois.

À partir de 1418, alors que Paris est aux mains des Bourguignons, il reste fidèle au dauphin qui lui confie plusieurs missions. Le 21 septembre 1418, à Niort, le dauphin le nomme membre du Parlement de Poitiers[4]. Il est envoyé en Bretagne en 1420, est nommé troisième président au Parlement de Poitiers le 24 août 1420 puis est chargé de faire démolir les forteresses du Poitou avec Jean de Vailly. Il est remplacé comme conseiller par Guillaume Jouvenel le 23 mars 1425. Présent au congrès d'Arras en 1435, il est premier président au Parlement de Poitiers lorsque celui-ci est translaté à Paris et rétabli par Charles VII en 1436. Il succède à Jean de Vailly. Il ne paraît plus en séance à partir du 12 novembre 1452.

8- Remplacé par Yves de Scépeaux et Jean Le Boulanger au Parlement, il meurt le 14 mars 1457. Il est enterré aux Chartreux de Paris. Sa femme, décédée le 12 mars 1475 y est inhumée aussi.

10- « De gueules à la fasce d'argent chargée d'une autre fase potencée d'azur accompagnée de trois loups rampans d'or, 2 et 1 ».

Sources et bibliographie

Arch. nat. Parlement X[1 a], 1483, fol. 156.

BLANCHARD, (F.), *Les Éloges des premiers présidens au Parlement de Paris*, Paris, 1645.

---

2 *RSD*, t. VI, p. 674-675.

3 p. 242.

4 *Ordonnances des rois de France*, X, p. 479.

FRESNE DE BEAUCOURT, (G. du), *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 414, 525 , t. III, p. 37, 106, Paris, 1881.

BLANCHARD, (F.), *Les Présidens au mortier du Parlement de Paris*, Paris, 1647, p. 47.

NICOLAS DE BAYE, t. II, p. 94, 177, 272.

COSNEAU, (E.), *Le connétable de Richemont, Arthur de Bretagne (1393-1458)*, Paris, 1886, p. 54, n. 2, p. 223.

DBF, I, p. 480, notice 107.

GUERIN, (P.), « Recueil de documents concernant le Poitou », *Archives historiques du Poitou*, t. XXVI, 1896, p. 377, note.

MASSONI-HUBERT, (A.), *La collégiale Saint-Germain l'Auxerrois de Paris, (1380-1510)*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2009, notice sur Ambroise de Cambray, p. 477-478.

MAUGIS, (E.), *Histoire du Parlement de Paris*, t. III, Paris, 1914-1916, rééd.Slatkine-Megariotis Reprints, Genève, 1977, III, 57, p. 73.

MOLINIER, (A.), *Obituaires de la province de Sens*, 1902, t. I, *Diocèses de Sens et de Paris*, 2ème partie, p. 698-700.

POPOFF, (M.), *Prosopographie des gens du Parlement de Paris (1266-1753) d'après les ms fr. 7553, 7554, 7555, 7555bis conservés au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France*, Paris, éd. 2003, n°10, p. 21.

RAUNIE, (E.), *Épitaphier du vieux Paris*, Paris, 1890-1914, t. III, p. 59, n° 1022.

4- Alain KERAFRED de LA RUE –Alain de LA RUE - Alain de KERAFRED – Alain de LEON – *Alanus de VICO*

1- Alain Kerafred de la Rue est né vers 1360 dans le diocèse de Cornouailles.

2- Il fait des études de droit civil à Angers à partir de 1376, porte le grade de licencié *in utroque jure* à la date du 26 juin 1395, puis de docteur en droit civil le 16 avril 1398. Il est nommé recteur de l'Université d'Angers. Il fait partie des délégués de l'Université d'Angers se rendant en Avignon en 1395 pour porter le *rotulus* de l'Université à Benoît XIII.

3- Prêtre. Protégé par Louis d'Anjou, il reçoit un canonicat à Quimper en avril 1402, un autre à Nantes le 2 janvier 1411. À partir de 1405, il est fait conseiller du duc de Bretagne. Le 7 janvier 1411, Jean XXIII le fait évêque de Saint-Pol de Léon. Il est fait cubiculaire et référendaire de Jean XXIII le 16 juillet 1411.

4- Le 8 février 1400, il assiste au synode d'Angers réuni par l'archevêque de Tours, *Amelius de Brolio*[5]. Le 14 octobre 1405, il approuve et signe l'admission des Frère Prêcheurs d'Angers au sein de l'Université[6]. Il est conseiller du duc de Bretagne Jean V, le 27 septembre 1405.

5-

a. RICHENTAL, « *Dominus Alanus Leonensis episcopus in Britania* »

---

[5] M. FOURNIER et L. DOREZ, *Les statuts et privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, t. I, Paris, 1890, p. 343. (Nous noterons désormais cet ouvrage par M. FOURNIER, *Les statuts…*, I).

[6] M. FOURNIER, *Les statuts…*, I, p. 345.

Vienne, lat., 5070, fol. 100v

Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 133v : « *Allanus Leonensis* ».

Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Alanus episcopus Leonensis*[7] » et fol. 3 : « *Alanus, episcopus Leonensis, dixit pro domino episcopo Nannetensis* ».

c. Il assiste au concile en son nom propre et en celui de l'évêque de Nantes dont il est le procureur.

Il fait partie des députés devant examiner les témoignages déposés contre Jean XXIII lors du procès dont il fait l'objet à Constance le 16 mai 1415[8]. En juillet 1415, il fut l'un des prélats désignés pour diriger l'enquête relative à l'attentat dont les ambassadeurs députés par le concile vers le roi avaient été l'objet à Pagny-sur-Meuse.

f. Sur la question des annates, il se prononce le 22 octobre 1415 et adopte une position différente de celle du reste de la nation française. En effet, le clergé de Bretagne ne souhaite pas que celle-ci soit supprimée immédiatement. Il souhaite reporter cette décision[9]. Aussitôt après l'élection de Martin V, Alain Kerafred de la Rue se rallie à lui.

6- Le 3 août 1418, il est nommé référendaire à la chancellerie pontificale et cubiculaire du pape. Le 24 novembre 1418, Martin V le nomme clerc de la Chambre apostolique[10]. Le 30 décembre suivant, il est envoyé en mission diplomatique auprès du dauphin Charles. Le 11 juillet 1419, il est délégué pour recevoir à Corbeil les serments de paix du dauphin et du duc de Bourgogne. À la suite de son transfert au siège de Saint-Brieuc (le 18 septembre 1419), il quitte la curie pour exercer en Bretagne ses fonctions de conseiller du duc. On le trouve après 1420 mentionné à de très fréquentes reprises dans l'entourage de Jean V, dont il soutient vigoureusement la cause lors du complot des Penthièvre. Comme évêque de Saint-Brieuc, il continue avec ardeur la lutte engagée par ses prédécesseurs contre les moines de Beauport au sujet des droits de visite et de présentation aux églises de Goëlo. Il fait jeter en prison en 1419 l'abbé Jean Boschier, suspect d'ailleurs de trahison envers le duc. Celui-ci n'est relâché qu'en 1423 sur l'injonction formelle du pape.

8- Alain de La Rue meurt le 4 juin 1424. Il lègue sa bibliothèque à l'Université d'Angers. À sa cathédrale de Saint-Brieuc, il laisse outre sa crosse en vermeil, une châsse en argent, tous ses ornements pontificaux et une somme d'argent importante pour le service de plusieurs fondations[11] . Nous avons de lui des statuts synodaux, publiés en 1421, comportant une codification d'ensemble des décisions antérieures. Tout ce que présente de fondamental la doctrine et surtout la pratique de la religion y est exposé suivant un classement dont les sept sacrements fournissent le cadre. C'est une œuvre personnelle, où se révèlent le théologien, le juriste et l'homme d'action.

---

7 Le ms 8902, fol.2 est effacé à cet endroit. S'il n'est pas possible de lire le prénom, on lit à peu près distinctement *Leonen. episcopus* et non *Vaurensis* comme le met Lenfant. Bourgeois de Chastenet écrit justement quant à lui p. 195 et p. 205 : « Messire Alain Evêque de Leon ».

8 MANSI, 27, col. 659 ; BAV, *vat, lat.*, 1335, fol. 29.

9 BOURGEOIS DU CHASTENET, p. 195 : « Messire Alain Evêque de Leon, dit, qu'il n'étoit pas tems de traiter cette question » et p. 205 : « Messire Alain Evêque de Leon parla encore pour Monsieur l'Evêque de Nantes, et dit, qu'il falloit remettre à un autre tems la discussion de ces questions ».

10 EUBEL t. I, p. 302.

11 CH. GUIMART, *Histoire des évêques de Saint-Brieuc*, Saint-Brieuc, 1852, p. 90.

10- Ses armes portent d'argent à trois fasces de gueules à deux vivrés afrontées d'azur, entrelacées dans les fasces. Son sceau représente un évêque debout, tenant d'une main sa crosse et bénissant de l'autre. La statue d'évêque qui se voit au trumeau du grand portail méridional de l'église de Folgët passe pour le représenter.

Source et bibliographie :

ABGRALL, (J.-M.), *Les monuments du diocèse de Quimper*, Quimper, 1904, p.87.

BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 29.

RSD, VI, p. 335.

BAIX, (F.), *La chambre apostolique et les « Libri annatarum » de Martin V (1417-1431)*, Bruxelles, Rome, 1942, CCCXCI et sv.

BLANCHARD, (R.), « Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne », *Archives de Bretagne*, t. V et VI, Nantes 1890 et 1892.

D.H.G.E., fascicule 175b-176.

FOURNIER (M.), DOREZ (L.), *La faculté de décret de l'Université de Paris au XV*ème *siècle*, 4 vol., Paris, 1895-1942, I, p. 303, 309, 311, 314, 315, 318, 320, 338, 339, 342, 345.

POCQUET DU HAUT-JUSSE, (B.), *Les statuts synodaux d'Alain de La Rue, évêque de Saint-Brieux (1421)*, Rennes, H. Vatar, 1920 (extrait du Bulletin de la Société archéologique de Rennes) (L'auteur donne une bibliographie).

POCQUET DU HAUT-JUSSE, (B), *Les papes et les ducs de Bretagne, Essai sur les rapports du Saint-Siège avec un État*, 2 vol., Paris, De Boccard, 1928.

RANGEARD, (P.), *Histoire de l'Université d'Angers*, Angers, 1877.

5- Amédée de MONTMAYEUR – *Amédée de MONTEMAJORI*

1- Prélat savoyard. Il est issu d'un important lignage seigneurial.

3- Abbé de Saint-Michel de la Cluse. Il est fait évêque de Saint-Jean de Maurienne le 13 octobre 1410.

4. Il participe au concile de Pise.

5-

a. Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 100, évêque de Saint-Jean de Maurienne.

d. Le 1er février 1418, il est reçu comme cubiculaire du pape et prête serment[12].

8- Il meurt en octobre 1422. Il est enterré aux côtés de son prédécesseur dans la chapelle Saint-Thècle de la cathédrale saint-Jean-Baptiste.

Sources et bibliographie :

GC, XVI, col. 640.

6- Amédée de SALUCES – Amé de SALUCES

1- Né en 1363, il est le fils de Frédéric et de Béatrix de Genève. Il est le neveu de Robert de Genève.

---

12 UGINET.

2- Il acquiert le grade de licencié en droit civil.

3- Chanoine de Lyon par provisions apostoliques, il envoie son procureur prendre possession le 10 juillet 1373. Devenu pape sous le nom de Clément VII, son oncle Robert de Genève lui transmet l'archidiaconé de Lyon le 4 février 1379. Âgé de 16 ans seulement, il obtient une dispense de non-résidence de dix ans pour finir ses études. Nommé doyen de Milly dans l'église de Bayeux en 1380 puis prieur de Valfleury dans le diocèse de Lyon et évêque de Valence et de Die le 4 novembre 1383, il obtient par bulle pontificale l'autorisation de conserver ses bénéfices malgré son élévation au siège de Valence. Il est élevé par Clément VII au cardinalat du titre de Sainte-Marie-la-Neuve le 23 décembre 1383[13].

4- Le 22 décembre 1403 il devient grand archidiacre de Rouen[14]. Il teste une première fois le 13 juin 1406. Il devient doyen du Puy vers 1408 ; en 1409, il assiste au concile de Pise et couronne le 7 juillet 1409 le nouveau pape, Pierre Philargès, Franciscain, cardinal de Milan qui prend le nom d'Alexandre V. Amédée de Saluces quitte Pise le 16 octobre. Il est légat à Gênes la même année (1409). Dans son diocèse, il encourage l'achèvement de la voûte de la cathédrale ainsi que la réalisation du vitrail de la grande rosace de la façade.

5-

a. Guillaume Fillastre dans son journal, à la date du 19 mars 1415 écrit[15] :

> *« Cum autem nacio Gallicana esset selenniter congregata, non potuit tam cito deliberare. Et cum diem martis XIX marcii assignasset ad deliberandum et se congregaret in loco solito, antequam esset congregata, venerunt omnes prelati et doctores atque ambaxiatores regum et principum duarum nacionum Germanie et Anglie. Ibique venerunt quinque cardinales tamquam de illa nacione, videlicet Ostiensis episcopus, Cameracensis, sancti Marci, de Challanco presbyteri et* ***Saluciarum diaconus*** *».*

Il convient donc d'inclure Amédée de Saluces parmi les Français du concile puisqu'il est membre de la nation française.

b. Arrivée à Constance le 9 mars 1415[16]. Les *Actes* notent que personne ne vint à sa rencontre car il arriva très tôt le matin[17]. Sa présence est encore attestée le 16 décembre 1417.

d. Le 29 mars 1415, il participe après hésitation à la quatrième session qui affirme la supériorité du concile sur le pape. Le 6 avril 1415**,** il est présent à la cinquième session avec six autres cardinaux. (Pierre d'Ailly et le cardinal d'Ostie sont absents). Le 4 mai 1415, il assiste à la huitième session du concile dans la cathédrale de Constance[18]. Le 28 mai 1415, il participe à la congrégation des députés des nations avec quatre cardinaux. Dans cette congrégation, les cardinaux décident de désigner quatre d'entre eux pour accompagner le roi des Romains Sigismond à Narbonne et participer aux pourparlers avec Benoît XIII[19]. Amédée

---

13 EUBEL, p. 27.

14 voir Arch. Dép. de la Seine-Inférieure, G. 2120, 2122 et sv.

15 p.169

16 FINKE, *Forschungen und Quellen…*, p. 260.

17 *Ibidem :* « *Nullus autem sibi obviavit, quia de mane nimium tempestive venit* ».

18 BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 19.

19 MANSI 27, col. 705 : Congrégation des députés des quatre nations « *in loco congregationis nationis Germanicae* » *:*

« *Supervenerunt domini cardinales Jordanus de ursinis, Antonius de Chalanco, Petrus Cameracensis, Andreas Salutiarum* [sic pour *Amadeus*], *& Franciscus Florentinus nomine collegii cardinalium, & proposuerant per os*

de Saluces fait partie de ceux qui sont désignés. Cependant, Sigismond refuse. Les cardinaux restent à Constance. En février 1416, Amédée de Saluces est prié par le concile de ratifier les *capitula* de Narbonne. Pour obtenir sa signature et celles de tous les autres Pères conciliaires, le concile prend quelques mesures efficaces Il va jusqu'à envoyer des protonotaires jusqu'au domicile des prélats pour obtenir leur signature. C'est ce qui se produit dans le cas d'Amédée de Saluces[20] :

> « *Subsequenter, [mercredi 5 février 1416] reverendissimi patres domini protonotarius [Hermannus Dwerge, & Jacobus Rodini] & prior [*Gaultier le Gras, prieur de Rhodes*] ad reverendissimum patrem dominum Amadeum cardinalem Salutiarum hora tertia post meridiem accesserunt, & similiter juramentum ab eo requisiverunt per eum praestandum. Qui dominus cardinalis tactis pectoralibus ad sancta Dei evangelia jurando confirmavit, approbavit, & observare promisit dicta capitula prout praemittitur initia & publicata : salva tamen protestatione indicta, videlicet, quod per approbationem hujusmodi capitulorum non intendit quovis modo praejudicare juri & actioni particularis super recuperatione beneficiorum suorum, quae habuit, & credit habere in partibus in regni Hispaniarum : qua protestatione salva, juravit ut prius, & alii qui supra juraverunt* ».

e. Lors d'une congrégation générale réunie le 20 février 1416, le cardinal de Saluces est nommé dans plusieurs commissions pour résoudre différentes affaires concernant les Hussites de Bohême, l'arrestation de l'évêque de Strasbourg [Guillaume de Dienst], l'opposition entre les Polonais et l'ordre Teutonique[21]. Il assiste le 5 juin 1416 à une Congrégation générale « *in ecclesia majori*[22] », le 19 septembre 1416 à une autre congrégation générale[23], le 15 octobre 1416 à la 22ème session[24]. Le 26 avril 1417, lors de la 32ème session, une assemblée se réunit pour condamner Benoît XIII. Des commissaires reçoivent le serment des témoins qu'ils ont cité à comparaître. Parmi eux se trouve Amédée de Saluces[25]. Le 23 septembre 1417, le cardinal de Saluces assiste à une congrégation des nations réunie afin de régler les disputes concernant les préséances entre les ambassadeurs d'Aragon, de Castille et de Portugal.

Enfin, avec six autres cardinaux de la nation française (Pierre d'Ailly, Guillaume Fillastre, Simon de Cramaud, Pierre de Foix, Jean Allarmet de Brogny et Antoine de Challant, il prend part au conclave qui se déroule du 8 au 11 novembre 1417. Il y recueille même douze voix.

Il quitte définitivement Constance le 16 décembre 1417 après y être resté durant toute la durée du concile. Il est l'un des acteurs importants de cette assemblée conciliaire.

---

domini cardinalis Florentini qualiter alias inter eos concordatum, quod quatuor cardinales deberent ire cum domino imperatore, ad Petrum de Luna, & regem Arragonum : licet posuerunt hoc in arbitrio regis : dummodo tamen id placeret, & quod id videbatur ipsis utile esse, necessarium, & honorabile pro Concilio praesenti ».

et ils choisissent pour cela :

« *& eligessent tunc dominos Joannem episcopum Ostiensem, Vivariensem vulgariter nuncupatum, Petrum Cameracensem, Amedeum Salutiarum, & ipsum Florentinum* ».

20 MANSI, 27, col. 831:

« *quibus juramentis praestitis, cum aliqui de reverendissimis Patribus, Dominis S.R.E. Cardinalibus videbantur esse absentes a congregatione, & etiam aliqui alii domini de Concilio fuit deliberatum, pronunciatum ibidem per reverendum patrem D. Vitalem Episcopum Tolonensem, quod omnes & singuli absentes, & alias qui essent ibidem, tanquam procuratores Dominorum, deberent dare eorum nomine, & illorum, quorum nominibus hic sunt, dare notaris infrascriptis. Et quod reverendi Patres Domini sedis Apostolicae Protonotarii, & Prior de Rodhis, ordinis S. Joannis Jerosolimitani, accedere deberent D. Cardinales absentes a congregatione, & ab ipsis simile juramentum exigere atque recipere in praesentia Notariorum vel alicujus eorumdem Notariorum Concilii Constantiensis* ».

21 MANSI, 27, col. 834.

22 MANSI, 27, col. 902.

23 MANSI, 27, col. 938-939.

24 MANSI, 27, col. 962.

25 MANSI, 27, col. 1100.

8- Le 21 juin 1419, il teste une seconde fois et lègue une partie de ses livres aux Universités d'Avignon[26] et d'Orléans[27]. Il meurt le 28 juin 1419 à Saint-Donat. Ses exécuteurs testamentaires font édifier son tombeau dans la partie supérieur du chœur, et y font transporter son corps le 16 mars suivant. Ils confient l'exécution du tombeau à Jacques Morel, maître de l'œuvre, le 18 septembre suivant ; l'inhumation solennelle a lieu le 28 mars 1420/21.

Sources et bibliographie

BEYSSAC, (J.), *Les chanoines de l'église de Lyon*, Lyon, 1914, p. 108.

CHEVALLIER, (U.), *Répertoire des sources historiques du Moyen Age, Bio-bibliographie*, Paris, 1907, 2e édit., t. II, col. 4126.

COVILLE, (A.), *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435*, Paris, 1941, p.408-410.

GC, II, col. 744.

7- Amédée de TALARU

1- Amédée de Talaru est le second fils (l'aîné est Hugues) de Matthieu et de Béatrix de Marcilly mariés le 15 octobre 1364[28]. Il appartient à une famille noble bien implantée dans le Lyonnais, entre le Velay et la Savoie, le Mâconnais et le Dauphiné[29]. Petit-neveu de Jean de Talaru, cardinal-archevêque de Lyon, sa famille lui ouvre une très belle carrière ecclésiastique.

2- Hugues et Amédée de Talaru sont tous deux étudiants en droit canon en Avignon dans les années 1390[30]. Amédée étudie à Paris de 1395 à 1399 et de 1401 à 1402[31]. À Constance, des délégués de l'Université de Paris témoignent qu'Amédée de Talaru y fut : « *venerabile membrum alme nostre universitatis*[32] ». Il est de nouveau en Avignon de 1403 à 1405, il devient docteur en droit canon en Avignon dès le 22 mars 1404-1405[33].

3- Il devient chanoine de Saint-Jean et chantre par provisions apostoliques entre 10 novembre 1389 et le 7 août 1390[34]. En 1408, il reçoit un second canonicat lyonnais en devenant chanoine de Saint-Just.

4- Le 20 septembre 1397, il est à Paris comme délégué du chapitre de Lyon au Parlement. Il défend ses intérêts aux côtés de Guillaume de Saulx, l'un des jurisconsultes de l'Église de

---

26 Arch. du Vaucluse, série D, n° 5 et n°3, fol. 60.M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. II, Paris, 1891, n° 1291 p. 383.

27 M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. I, Paris, 1890, n° 270, p. 201.

28 H. MÜLLER, *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431-1449)*, 2 vol, Paderborn, Munich, Vienne, Zurich, 1990, vol. I, p. 31, n. 8 et 9.

29 H. MÜLLER, « Lyon et le concile de Bâle (1431-1439) », *Cahiers d'histoire*, 1983, p. 33-57, p. 36.

30 Lyon, ADR, 10 G 79, fol. 15r . M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. II, p. 331, n°6-8, p. 343, n° 24-25.

31 Lyon, ADR, 10 G 79, fol. 95r, 140v, 148v, 156v, 157r, 164r – 10 G 80, fol. 152, 195r, 230v – 10 G 81 , fol. 2v, 5v-6r, 15r, 92r, 126r.

32 Lyon, ADR, 10 G 1368, n° 4b.

33 Lyon, ADR, 10 G 81, fol. 15v.

34 Lyon, ADR, 10 G 79, fol. 9r, 13v, 15r. H. MÜLLER, *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431-1449)*, 2 vol, Paderborn, Munich, Vienne, Zurich, 1990, vol. I, p. 36.

Saint-Jean, appartenant aux « Chevaliers de l'Église de Lyon[35] ». Il occupe par la suite d'autres missions diplomatiques. En 1398, il assiste à l'assemblée du clergé de France à Paris et se prononce pour la soustraction d'obédience[36]. On le voit auprès du Parlement de Paris les 12 février 1398 et 14 avril 1410, puis à la cour royale les 17 avril 1398, 4 mai 1403 et 22 octobre 1406, à la cour pontificale en 1404-1405, et le 5 février 1406/07. Il est envoyé comme délégué de son chapitre au concile de Pise le 14 novembre 1408 mais ne s'y rend finalement pas. Le chapitre Saint-Jean y envoie en définitive Pierre de Montjeu. Amédée de Talaru, quant à lui, est envoyé à Paris défendre les droits capitulaires auprès du Parlement[37].

Il exerce aussi des fonctions judiciaires comme juge du cloître pendant les années 1399-1402, 1406-1407, 1409-1414, comme pacificateur pour le chapitre pendant les années 1401-1402, 1408-1409, 1413-1414. Il devient auditeur des comptes pendant les années 1407/09, 1412-1414; doyen le 3 avril 1413/14 où il est reçu le 23 octobre 1414.

Le 23 octobre 1414, Amédée de Talaru succède au doyen Montjeu, décédé. Le même jour, il insiste vainement auprès de l'archevêque de Lyon, Philippe de Thurey, pour que celui-ci parte au concile de Constance[38]. Lui-même y est envoyé comme procureur du chapitre de Lyon et de l'Université d'Avignon[39].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Amadeus de Talaru, decanus Lugdunensis decretorum doctor* » et quelques lignes plus bas : « *Item dominus Amedeus de Talaru decretorum doctor, decanus Lugdunensis. Pro universtitate Avinionensis....* ».

Et à la ligne suivante :

« *Item professus dominus Amedus de Talaru decanus dixit aliud idem pro domino archiepiscopo Lugdunensis et pro capitulo ac tota provincia Lugdunensis. ...* » fol. 2.

ce que Bourgeois de Chastenet traduit par:

« il prit les mêmes décisions pour Monsieur l'Archevêque de Lion, son Chapitre & tout le Clergé de sa Province ».

Au fol. 3, on lit : « *item dominus decanus Lugdunensis. Dixit pro dominos archiepiscopo et capitulo et tota provincia Lugdunensis. Sicut diciat pro se et pro universitate Avinionensis* ».

b. Le 25 février 1415, il est délégué au concile de Constance. Sa présence y est attestée pour la première fois le 22 mai 1415.

c. Il représente au concile son chapitre, son évêque, ainsi que l'Université d'Avignon.

e. Il assiste le 11 juin 1416 au règlement de l'affaire concernant l'évêque de Strasbourg[40]. Les *Actes* le désignent comme « *Amadeo electo Lugdunensi* » ce qui signifie qu'à cette date, il est élu comme archevêque de Lyon mais non encore consacré.

---

[35] Lyon, ADR, 10 G 79, fol. 156^{v} – 10 G 80, fol. 195^{r} – 10 G 81, fol. 92^{r} . Voir J. BEYSSAC, *Les chevaliers de l'Eglise de Lyon*, Lyon, 1925. p. 56. Cité par H. MULLER « Lyon et le concile de Bâle (1431-1449). Études prosopographiques », *Cahiers d'histoire*, Lyon, n° 28, 1983, p. 33-57, p. 42.

[36] H. MILLET, « Les votes des évêques à l'assemblée du clergé de 1398 : analyse diplomatique du comportement », dans *L'écrit dans la société médiévale. Textes en hommage à Lucie Fossier*, Paris, éditions du CNRS, 1991, p. 195-214, n°106, p. 146.

[37] H. MILLET, *Les Pères du concile de Pise.*…dans *MEFRM* 93, 1981, p. 787 et n° 580. Talaru à Paris : Lyon, ADR 10 G 82, fol. 19^{r}.

[38] Lyon, ADR 10 G 83, fol. 3^{r}.

[39] Lyon, ADR 10 G 83, fol. 34^{r}.

[40] MANSI, 27, col. 902 : « *Die Jovis undecima mensis Junii predicti, Constantiae in domo fratrum Minorum, in refectorio majori dictare domus, in qua natio Germanica pro suis consiliis, tractatibus habendis & advisandis congregari solet, mane hora tertiarum, vel quasi, constitutus* … ***Amadeo electo Lugdunensi,*** … ».

f. Le 22 mai 1415, dans l'affaire des annates, il se prononce en faveur de leur suppression mais pose une condition préalable. Il faut nommer au concile de Constance deux évêques, deux abbés, deux députés des chapitres et des curés qui règleront avec les cardinaux le montant de la pension qu'on verserait au pape[41]. Il adopte donc ici une position mesurée.

g. Le siège épiscopal de Lyon étant rendu vacant par la mort de Philippe de Turey, Amédée de Talaru est élu archevêque de Lyon par le chapitre le 29 novembre 1415[42]. Il est consacré le 16 janvier 1417[43] par les évêques de Langres, Châlons et Mâcon. Il n'obtient toutefois ses bulles de confirmation que le 1er août 1417[44]. Les *Actes* ne mentionnent plus sa présence durant toute l'année 1417.

6- De retour à Lyon, il accueille deux victimes de la prise de Paris par les Bourguignons : Jean Gerson et Gérard Machet. Il reçoit du chapitre des reliques pour consacrer l'hôpital de Pierre-Scisze le 17 août 1422. Il part pour le concile de Bâle en septembre 1432 en tant qu'ambassadeur de Charles VII et y reste jusqu'en 1439. Il est l'un des partisans les plus zélés du conciliarisme et lutte avec ardeur contre Eugène IV[45]. Il est l'un des ambassadeurs les plus importants de Charles VII et du concile de Bâle à la conférence de la paix d'Arras entre France et Bourgogne en 1435[46]. En avril 1436, il célèbre la messe solennelle dite à l'occasion de la reconquête de Paris par Charles VII[47].

7- Il est autorisé à élire sa sépulture dans la chapelle Saint-Pierre à la cathédrale le 18 juillet 1443 ; il teste le lendemain 19[48]. Décédé le 11 février 1443/44, entre 7 et 8 heures du matin, il est inhumé le 12.

Sources et bibliographie :

La maison de Talaru : BnF, Paris, ms. fr. 29271, n° 61996 (22 pièces) – ms. fr. 30168 (Dossier bleu 623), Talaru – ms. fr. 31197 (Cabinet d'Hozier 316), n° 8716 – ms. fr. 31754 (Coll. Cherin, l92), n°3784.

GC, IV, col. 175.

GC, IV, col.627.

BEYSSAC, (J.), *Les chanoines de l'église de Lyon*, Lyon, 1914, p. 113.

BEYSSAC, (J.), *Notes pour servir à l'histoire de l'Église de Lyon : les dernières élections épiscopales*, Lyon, 1912.

41 BOURGEOIS DE CHASTENET, p. 198.

42 Lyon, ADR 10 G 1368 – 10 G 83, fol. 58r.

43 Et non le 16 janvier 1416 comme l'écrit J. SEVERT, *Chronologie historica successionis hierarchicae antistitum Lugdunensis archiepiscopatus galliarum primatus et suffraganearum dioeceseum. Opus tripartitum*, Lyon, 1607, p. 194 et *GC*, IV, col. 175.

44 BAV, Arch. du Vatican, Martin V Armoire XII, 121, p. 99

45 H. MULLER « Lyon et le concile de Bâle (1431-1449). Études prosopographiques », *Cahiers d'histoire*, Lyon, n° 28, 1983, p. 33-57, p. 36.

46 H. MULLER, « La division dans l'unité. Le congrès d'Arras (1435) face à deux diplomaties ecclésiastiques », dans *Frankreich, Burgund und das Reich*, Tübingen, 2011, p. 331-349, p. 340, n. 41 et 342.

47 *Ibidem*, p.348.

48 Agar, XIII, 4. – Booz, LxxIII, 2. – CL. LE LABOUREUR, *Les masures de l'Ile-Barbe*, Paris, 1887, t. III, p. 504

GAUTHIER, (J.), *Le missel et pontifical d'Amédée de Talaru* dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1888, p. 358. Portraits dans ce manuscrit.

MEREAUX, sceaux et bulles à ses armes au Musée de Lyon; sceau aux arch. dép. du Nord.

MÜLLER (H.), « Lyon et le concile de Bale (1431-1449). Études prosopographiques », Cahiers d'histoire, Lyon, n° 28, 1983, p. 33-57.

MÜLLER (H.), *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431-1449)*, 2 vol, Paderborn, Munich, Vienne, Zurich, 1990, vol. I, p. 31 et sv.

PERICAUD, (A.), *Notice sur Amédée de Talaru, archevêque de Lyon, 1415-1444*, Roanne, 1857.

8- André *BERNARDI* - Andreas *BERNARDI*

2- Il est inscrit en octobre 1403 sur le *rotulus* de l'Université de Paris parmi les étudiants de la province de Sens. Il est alors maître ès art de l'Université de Paris et licencié en décret à Orléans et en sixième année d'audition à la faculté de théologie de Paris[49].

3- André *Bernardi* devient chanoine prébendé de Pouilley par cooptation en 1413 et succède à *Jacobus Guilleti*.

4- Il assiste entre le 19 décembre 1413 et le 5 janvier 1414 à la troisième session du concile de la foi à Paris[50] et entre le 12 et le 19 février 1414 à la quatrième session[51].

5-

a. Paris, *Bnf, lat*., 8902, fol. 2 : « *Magister Andreas Bernardi canonicus Bisuntinensis sacrae theologie professor* » (ligne 43)

b. Le 22 mai 1415, sa présence est attestée au concile de Constance.

d. Il se prononce pour la suppression des annates, mais veut que soit donné au pape de quoi s'entretenir.

g. Il abandonne sa prébende le 10 novembre 1416 au profit de celle de Vorges.

6- Il est régent de la faculté de théologie à l'Université de Dole de 1423 à 1425. Il obtient la prébende de Pouilley le 7 juin 1424.

8- Il meurt avant le 11 septembre 1439.

Homonyme de : « *Andrea Bernardi, presb., mon. expr. prof. mon. Villeluppenen., OSB, Turon. dioc., bac. in dec*[52]. »

Bibliographie :

HOURS, (H.), *Fasti*, Besançon, 1999, notice 524, p. 85.

---

49 *CUP* IV, n° 1796.

50 *CUP*, IV, n° 2003.

51 *CUP*, IV, n° 2012.

52 M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. II : *Rotulus* du 18-23 octobre 1393 adressé à Benoît XIII par l'Université d'Avignon, p. 364, n° 41.

9- André MARGUERIE - Andreas MARGUERIE

1- Né en 1371, André Marguerie appartient à une famille de la bourgeoisie de Rouen.

2- Il fait ses études à l'Université de Paris. Sur le *rotulus* de 1403, il est inscrit parmi les membres de la nation normande. Il est alors maître ès arts, licencié en lois et bachelier en décret[53]. Il côtoye à Paris des étudiants tels que Pierre Cauchon (plus âgé que lui), Jean Beaupère, Gilles de Duremort. Il obtient sa licence en droit civil et son baccalauréat en droit canon. Il fait ses études au collège du Trésorier.

3- Il devient avocat au parlement de Paris en 1405. Vicaire général et conseiller de l'archevêque de Rouen Louis d'Harcourt en 1409. Il le reste jusqu'en 1422. Prêtre, il devient archidiacre du Petit-Caux par collation ordinaire le 11 mai 1409 en succèdant à devenu évêque. Il reste chanoine jusqu'en 1465.

5-

a- Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Dominus archidiaconus Parvicaleti in ecclesia Rothomagensis procurator capituli Rothomagensis*» (ligne 45).

b. Il participe au concile de Constance où sa présence est attestée le 22 octobre 1415.

c. Procureur du chapitre de Rouen.

f. Il se prononce le 29 octobre 1415 dans l'affaire des annates et déclare que celles-ci ne sont pas dues au pape mais qu'il faut cependant prévoir une contribution à l'entretien de ce dernier et du collège cardinalice. Il ajoute que si cette mesure n'est pas prise, il vaut mieux maintenir les annates tout en modifiant certains de ses aspects[54].

6- Il devient conseiller du roi Henri VI en 1421. Celui-ci le confirme comme archidiacre du Petit-Caux. En 1424, il est licencié *in utroque jure* et conseiller à la grande chambre du Parlement en 1426. Il est curé de Drosay de 1426 à 1440. En 1431, il assiste au procès de Jeanne d'Arc[55]. Entre 1442 et 1443, il entreprend un pèlerinage à Jérusalem.

8- Il meurt le 12 février 1465. Son testament révèle qu'il disposait d'environ 800 l.t. Il est inhumé dans la cathédrale de Rouen.

Bibliographie :

CUP, t. IV, p. 98.

FAUQUEMBERGUES, (C.de), *Journal*, t. II, p. 219.

NEVEUX, (F.), *L'évêque Pierre Cauchon*, Paris, Denoël, 1987, p. 39

DESPORTES, (P.), MILLET, (H.), *Fasti*, Amiens, 1996, notice 342, p. 154.

TABBAGH (V.), *Fasti*, Rouen, 1998, notice 342, p. 154.

10- Antoine ALBOIN

3- Clerc du diocèse de Vienne.

---

53 *CUP*, IV, n° 2379.

54 BOURGEOIS DU CHASTENET, p. 200.

55 *CUP*, IV, n° 2379.

5-

a. MANSI, 27, col. 1115 : « *Antonium Alboin Viennensis diocesis cleric[um]…* ».

b. Présence attestée le 1er avril 1417.

d. Il n'est mentionné au concile de Constance qu'à l'occasion de la 32ème session invitant les témoins à déposer leurs plaintes contre Benoît XIII le 1er avril 1417.

11- Antoine de CHALLANT – Antoine de CHALANT – *Antonius de CHALANCO*

1- Originaire de Savoie, de famille noble**.** Frère de Guillaume de Challant, évêque de Lausanne, présent aussi au concile de Constance.

2- Licencié en droit civil.

3- Grand archidiacre de Chartres de 1394 à 1408, il est chancelier de Lausanne puis archevêque de Tarentaise le 6 janvier 1404. Il est fait cardinal-diacre du titre de *Santa Maria in via Lata* par Benoît XIII le 9 mai 1404[56]. Le pape avignonnais récompense ainsi le comte de Savoie de la fidélité de ses États à son obédience et s'assure par la même occasion de l'avenir[57].

4- Antoine de Chalant sert fidèlement Benoît XIII durant les premières années de son cardinalat. Il l'accompagne en mai 1405 lors de son voyage à Gênes puis à Savone. Le 27 janvier 1406, il reçoit les pouvoirs de légat du pape à Paris et cherche dès lors à appaiser les mécontents de la politique papale. En octobre 1406, il se rend à Nice où se trouve Benoît XIII avec ses quatre cardinaux. Il y annonce que le roi, son gouvernement et l'Université de Paris, ont choisi une nouvelle fois la soustraction d'obédience. Elle devrait être bientôt proclamée par un concile dont on prévoit la réunion à Paris pour la Toussaint 1406. En novembre 1406, Benoît XIII, décidé à se rapprocher de la France, quitte Nice pour Marseille. Sur la route, il se rend à Lérins le 13 novembre et y retrouve Antoine de Challant. Il arrive à Marseille le 4 décembre 1406 en présence de ses cardinaux. Antoine de Challant est de nouveau aux côtés de Benoît XIII lors de son voyage en Italie en août 1407 puis gagne Nice et Savone où est prévue une rencontre entre Benoît XIII et Grégoire XII.

Le 5 juin 1408, Antoine de Challant se rend auprès de Benoît XIII pour l'avertir du fait que le roi de France a ordonné son arrestation et en a confié le soin au maréchal de Boucicaut[58]. C'est cette nouvelle qui pousse Benoît XIII à réunir le concile de Perpignan. Antoine de Challant y assiste comme ambassadeur du comte Amédée VIII[59].

En 1409, c'est l'adhésion d'Amédée VIII à la réunion du concile de Pise qui pousse Antoine de Challant à s'y rallier également, *in extremis*. Il arrive à Pise le 7 juin 1409 et est admis à siéger auprès des autres cardinaux dès le 10 juin. Il participe au vote du conclave en faveur d'Alexandre V. Le 19 mars 1412, Jean XXIII, successeur d'Alexandre V lui accorde le chapeau de cardinal avec le titre de Sainte-Cécile. À cette occasion, Jean XXIII lui confère le

---

56 UGINET, « Chalant (Antoine), col. 359.

57 Voir à ce sujet : B. GALLAND, *Les papes d'Avignon et la maison de Savoie (1309-1409)*, Paris, École française de Rome, 1998, p. 351.

58 VALOIS, IV, p. 11, n. 1 et *DHGE*, XII, p. 267.

59 H. MILLET, « Le concile de Perpignan (15 novembre 1408-26 mars 1409 », *Cristianesimo nella Storia*, vol. XXIX/1, janvier 2008, p. 225.

sacerdoce. Il cumule le chapeau cardinalice avec l'administration de l'archevêché de Tarentaise que Benoît XIII lui a concédé le 1er juin 1404

Le 6 septembre 1413, Antoine de Challant négocie avec François et Sigismond le lieu du prochain concile général qui terminerait le schisme.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol.133 : « *Anthonius de Chalanco* ».

Paris, *BnF, lat.*, 12100 : « *Anthonius de Chalanco* ».

b- Il arrive à Constance avant le 1er novembre 1414 puisque sa présence y est attestée à cette date[60]. Il y reste jusqu'en avril 1418.

d. Il prend position pour la première fois au concile le 4 janvier 1415 à propos des ambassades envoyées par Benoît XIII et Grégoire XII à Constance. Il estime que ces ambassadeurs ne peuvent être considérés comme des ambassadeurs de papes puisque ceux-ci ont été destitués au concile de Pise en 1409, qu'ils sont hérétiques et schismatiques. À son avis, il ne convient donc pas de leur donner un sauf-conduit pour leur permettre d'entrer librement à Constance au même titre que les autres délégués[61]. Il n'obtient pas gain de cause. Le concile leur donne au contraire l'autorisation d'entrer dans la ville conciliaire munis d'un sauf-conduit[62].

Au moment de la fuite du pape à Schaffouse, le cardinal de Challant hésite sur la conduite à suivre. Il décide d'aller trouver le pape afin de connaître ses intentions. Pendant quelques jours, il est le porte-parole du pape auprès du concile. C'est ainsi que lorsque l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, mandaté par le concile arrive à Schaffouse, il est reçu par le pape la veille des Rameaux. Celui-ci le prie :

> « de ne pas repartir sur-le-champ, parce qu'il avait certaines choses à lui communiquer relativement à son très cher fils le roi des Romains et aux autres personnes qui étaient à Constance, ajoutant que, dans le cas où il ne pourrait pas les lui communiquer lui-même, il lui ferait savoir par monseigneur le cardinal de Chalant, qui se trouvait là également, ce qu'il devrait dire au roi et autres personnes qui étaient à Constance ; qu'alors ledit seigneur Renaud s'était retiré dans sa chambre pour prendre quelque repos ; que, lorsqu'il avait été éveillé, monseigneur le cardinal Antoine de Chalant était venu le trouver, lui avait fait connaître ce qu'il devait dire de la part du pape à monseigneur le roi et aux autres personnes qui étaient à Constance, et lui avait remis quatre brefs[63] (...) ».

Devant la tournure prise par les évènements, Antoine de Challant se rallie au concile. Le 29 mars 1415, il assiste à la quatrième session après bien des hésitations, et soutient la cession des trois pontifes. Il abandonne Jean XXIII bien que celui-ci semble lui manifester une très grande confiance. Le 6 avril 1415, il est présent à la cinquième session avec six autres cardinaux (sont absents Pierre d'Ailly et le cardinal d'Ostie, Jean de Allarmet de Brogny. Il assiste ensuite à la plupart des sessions du concile mais n'y joue pas un rôle prépondérant.

Le 28 mai 1415, il assiste avec quatre autres cardinaux à la congrégation des députés des quatre nations « *in loco congregationis nationis Germanicae* » afin de désigner les quatre

---

60 CERRETANUS, II, p. 183 ; GUILLAUME DE LA TOUR, *ACC*, II, p. 349.

61 CERRETANUS, p. 206 : «….*nec erat conveniens, quod unus, qui erat scismaticus et hereticus et ab ecclesia precisus, videliter frater Johannes Dominici admitteretur ut cardinalis in loco concilii : et huius sentencie fuit reverendissimus d. Antonius tituli sancte Cecilie presbyter cardinalis de Challant* ».

62 *Ibidem*.

63 *RSD*, V, p.495

cardinaux qui iront avec Sigismond négocier l'abdication de Benoît XIII[64]. Il ne fait pas partie des cardinaux désignés.

En juillet 1416, il est présent lors des discussions concernant l'affaire Jean Corneille[65]. Celui-ci se voit confirmer le bénéfice de l'archidiaconé d'Olmes dans le diocèse de Toulouse.

e. Le 23 mai 1416, il assiste à une congrégation générale des nations comme juge et commissaire dans l'affaire Jérôme de Prague[66].

Le 7 novembre 1416, dans le procès de Benoît XIII, Antoine de Challant fait partie des commissaires écoutant les témoins à charge dans le palais épiscopal de Constance[67]. Le 26 avril 1417, les mêmes commissaires se rassemblent pour recevoir le serment des témoins qu'ils ont fait citer. Antoine de Challant est présent[68]. Il fait partie des sept cardinaux de la nation française à assister au conclave réuni entre le 8 et le 11 novembre 1417 et participe donc à l'élection de Martin V.

Le 19 avril 1418, lors de la 44ème session, peu de temps avant la clôture du concile, il lit une bulle du pape Martin V fixant, conformément au décret *Frequens*, la ville du prochain concile. Il s'agit de celle de Pavie[69].

8- Il meurt de la peste à Beule dans le diocèse de Lausanne, diocèse dont son frère Guillaume est évêque, peu de temps après la fin du concile de Constance, le 13 septembre 1418[70].

Bibliographie :

BESSON, (J.-A.), *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des dioceses de Genève, Maurienne, Tarentaise, Aoste et du décanat de Savoie*, Nancy, 1759.

DESPORTES, (P.), *Fasti*, Reims, 1998, notice 179, p. 244.

EHRLE, (F.), « Aus den Akten des Aftersconcils von Perpignan », *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte*, V, p. 399, 463; VII, p. 580-666.

---

64 MANSI 27, col. 705 : « *Supervenerunt domini cardinales Jordanus de Ursinis, Antonius de Chalanco, Petrus Cameracensis, Andreas Salutiarum [*sic pour *Amadeus*], *& Franciscus Florentinus nomine collegii cardinalium, & proposuerant per os domini cardinalis Florentini qualiter alias inter eos concordatum, quod quatuor cardinales deberent ire cum domino imperatore, ad Petrum de Luna, & regem Arragonum : licet posuerunt hoc in arbitrio regis : dummodo tamen id placeret, & quod id videbatur ipsis utile esse, necessarium, & honorabile pro Concilio praesenti* ».

65 MANSI, 27, col. 905, le 4 juillet 1416 *:* « *Anno & indictione, quibus supra, die vero sabbati quarta mensis Julii, Constantiae in ecclesia majori in loco sessionis solitae, hora decima post mediam noctem fuit more solito congregatio generalis… Demum idem magister Abundi quamdam commissionis schedulam pro egregio viro domino Joanne Cornelii decretorum doctore, & simili mandato hujus sacri Concilii de verbo ad verbum publice perlegit, cujus tenor similiter inferius est instertus. Qua schedula sic lecta per omnes nationum praesidentes, & dominum Joannem episcopum Ostiensem & vicecancellarium hujus sacri Concilii concorditer fuit responsum, Placet. Praesidentibus ibidem reverendis patribus & dominis Vivariensi, Angelo Laudensi, Jordano de Ursinis, Angelo Bononiensi, Francisco Venetiarum, Gabriele Senensi, Alamanno Pisano, Antonio Veronensi, Guillelmo de sancti Marci, Thoma Tricaricensi, Antonio de Chalanco, Petro Fuxi, Ottone de Columna, Lucido de Comite, & Francisco Florentino S.R.E. cardinalibus, necnon dominorum regum, ducum…* ».

66 MANSI, 27, col. 888 : « *…ad audiendum relationem dominorum commissariorum deputatorum in causa fidei per magistrum Hieronymum de Praga. Et ante omnia ascenderunt ambonem, super quo statuta & decreta ipsius Synodi statuuntur & publicantur, venerabilis & reverendus pater dominus Joannes patriarcha Constantinopolitanus, Gaspar abbas Perusinus, Joanne Velles, & Lambertus de Gelria, judices et commissarii una cum reverendissimo patre domino Branda Placentino, Guillelmo sancti Marci, Antonio de Chalanco, in causa haeresis contra magistrum Hieronymum de Praga…*».

67 MANSI, 27, col. 971.

68 MANSI, 27, col. 1100.

69 MANSI, 27, col. 1195.

70 Voir à ce sujet J. JACQUART, « Le regard d'un médecin sur son temps : Jacques Despars (1380 ?- 1458) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1980, vol. 138, n° 138-1, p. 35-86, p. 74 et *GC*, XII, col. 712.

GC, XIII, c. 711-712

MOLLAT, (G.), *DHGE*, XII, col. 267.

ZÄHRINGER, (K.), Das *Kardinalkollegium auf dem Konstanzer Konzil bis zur Absetzung Papst Johannes XXIII*, Münster, 1935.

12- Antoine COSTE – *Antonius COSTAE – Antonius MOESSI*

2- Maître Antoine Coste est au moins licencié en théologie.

3- Dominicain.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol.2 : « *magister Anthonius Coste ordinis praedicatorum sacrae theologie professor, procurator domini episcopi Grationopolitani* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 43^{v} : « *Antonius Meost pro episcopo Grationopolitano & ordine predicatorum* » et fol. 44v : « *Antonius Coste frater ordinis predicatorum* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c- Il est le procureur de l'évêque de Grenoble *Aymo de Chissiaco* (1388-1427) au concile de Constance.

f. On ne le voit pas intervenir à Constance en dehors de la réunion de la nation française à propos des annates. Il se prononce à ce sujet le 28 octobre 1415 et prend position en faveur de leur suppression. Il préfère que la question de l'entretien du pape et des cardinaux soit réglée *a posteriori*.

6- Il devient provincial de France[71].

13- Antoine de LAUCO – *Anthonius de LAUCO*

2- Antoine de Lauco étudie le droit dans un premier temps à Avignon[72] où sa présence est attestée sur un *Rotulus* de l'Université adressé en 1394 à Clément VII. Il devient par la suite membre de l'Université de Paris. Il est docteur en décret[73].

3- Clerc du diocèse d'Orange.

5-

a. La demande du 25 janvier 1418 faite à Martin V afin de protéger les privilèges de l'Université de Paris atteste sa présence[74]. Il est désigné comme **« *Anthonius* de Lauco »**

---

71 R.P. CHAPOTIN, *La guerre de Cent Ans, Jeanne d'Arc et les Dominicains*, Paris, 1889, p. 123.

72 M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. II, *Rotulus* du 18-23 octobre 1393 adressé à Clément VII par l'Université d'Avignon, cité parmi les *Scolares* p. 355, n° 160 : « *Anthonio de Lauco, cler. Auraycen*., in j. can. St. »

73 *CUP*, IV, p. 303 et n. 4 p. 306 : « *Celeber doctor decret. Paris. Universitas Paris. inter an. 1412 et 1413, ut opinamur, Francisco archiepisc. Narbon., camerario papae et in civit. Aven. vicario generali scribit, ut illum solemnem doctorem protegat, cum magna damna passus sit* ». (Arch. Nat. Paris., M 65^{a} n° 113).

74 *CUP*, IV, n° 2092.

b. Antoine de Lauco n'est pas mentionné à Constance avant cette date tardive. Il ne fait donc partie d'aucune des listes des participants du concile dressées entre 1415 et 1416[75].

c. Il est désigné comme délégué de l'Université au concile de Constance après l'élection de Martin V en vue d'obtenir du nouveau pape la confirmation des privilèges de cette dernière. En envoyant cette délégation, l'Université désobéit au dauphin. Le roi de France n'a pas encore reconnu le souverain pontife et a donné l'ordre par l'intermédiaire du dauphin de ne pas se manifester auprès de Martin V sans son autorisation préalable. À Paris, on prétend jusqu'en mars 1418 qu'ayant été influencée par l'empereur, cette élection est peut-être nulle[76]. L'Université de Paris décide d'abord d'obéir puis craignant d'être prise de vitesse dans la reconnaissance des bénéfices, choisit d'établir son *rotulus* et d'aller le présenter au pape. Le 25 janvier 1418, la délégation de l'Université est à Constance et sollicite du pape la reconnaissance de ses privilèges[77]. La désobéissance de l'Université provoque la colère du dauphin qui la cite à comparaître devant le Parlement le 26 février 1418. Lors de la séance, le ton monte. L'Université rappelle par la bouche de Raoul de La Porte l'existence de ses privilèges et aborde le problème de l'octroi des bénéfices en réclamant que la provision de ces bénéfices reste l'apanage du pape ; l'avocat du roi, Guillaume le Tur, qualifie ces propos de crime de « lèse-majesté ». Il rappelle que « le roi est empereur en son royaume » et ne saurait tolérer que la juridiction ecclésiastique ne prenne le pas sur la juridiction temporelle. La cour ordonne à sa demande l'emprisonnement au Louvre des universitaires présents. Le recteur, Pierre Forget est, quant à lui, enfermé dans la cure de Saint-André-des-Arts. Il est toutefois libéré dès le lendemain. Les autres universitaires le sont peu de temps après, le recteur ayant su faire usage de propos modérés et apaisants[78]. Pendant ce temps à Constance, le pape accorde aux universitaires les privilèges demandés ; leur désobéissance est bien récompensée. C'est ce qui fait dire à Victor Martin :

> « Une bonne bulle comme celle qui portait la date du 29 janvier 1418[79], valait bien quelques jours de prison. Si les universitaires parisiens raisonnèrent ainsi, l'avenir n'allait pas tarder à leur donner raison[80] ».

Bibliographie :

CUP, IV, p. 303 et note 4 p. 306, n° 2092.

14- Antoine de Zwanenorde

2- Antoine de Zwanenorde, abréviateur et scripteur des lettres apostoliques, appartient aux milieux de la Curie[81].

5-

---

75 Sa présence à Paris est attestée en février 1415 dans M. FOURNIER, *La faculté de décret…*, I, p. 136.

76 E. de MONSTRELET, p.189 :

« Lequel pape fut porté à l'église cathédrale et consacré par le cardinal Hostience, doien des cardinaulx et fut nommé Martin quart de ce nom. Laquelle chose fut tantost divulguée par toutes les parties desdictes nacions. Dont tout le clergié et le peuple rendirent graces à Dieu, excepté la cité de Paris, car elle doubtoit que icellui nouvel pape et le roy d'Alemaigne ne feussent favorables au roy d'Angleterre et au duc de Bourgogne plus que au roy de France et au conseil royal ».

77 V. MARTIN, *Les origines du gallicanisme*, 2 vol., Paris, 1939, t. I, p. 207.

78 V. MARTIN, *Les origines du gallicanisme*, t. I, p. 209.

79 *CUP*, IV, n° 2093.

80 V. MARTIN, *Les origines du gallicanisme*, t. I, p. 210.

81 F. BAIX, *La chambre apostolique et les « Libri annatarum » de Martin V (1417-1431*), Bruxelles, Rome, 1942, Introduction p. LXXXI.

a. BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 66v : « *Anthonius de Zwanenorde dictus, procurator praepositus decani et capituli ecclesie sancti Salvatoris Harlebecensis et decani et capituli ecclesie beate Marie Curtracensis Tornacensis dioecesis* ».

c. Procureur du doyen et du chapitre de Saint-Sauveur d'Harlebecke ainsi que du doyen et du chapitre de Notre-Dame de Courtrai dans le diocèse de Tournai.

Bibliographie :

BAIX, (F.), *La chambre apostolique et les « Libri annatarum » de Martin V (1417-1431)*, Bruxelles, Rome, 1942.

15- Artaud PEIRIERE

2- Il est prévôt de la cathédral de Nîmes. C'est en tant que tel qu'il est envoyé comme député de la province de Narbonne au concile de Constance[82].

5-

a.Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 106v désigne effectivement un procureur de l'église de Nîmes mais ne donne pas son nom.

b. Dans la mesure où il est envoyé par la province ecclésiastique de Narbonne, nous avons estimé qu'il était présent à Constance dès 1415.

16- Aumônier du monastère de Cluny

Individu non identifié.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3, « *dominus elemosinarius monasterii Cluniacensis* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

17- Barthélémy - *Bartholomeus*

5-

a. « *Bartholomeus in legibus, procurator episcopi Lomberiensis*[83] »

b- Il est inscrit dans la liste faite lors de la vingtième session, le mardi 4 février 1416.

c. Il est désigné avec Jean Poncet comme procureur de l'évêque de Lombez, Raimond de Bretenoux (1413-1417).

18- *Bego de ROGERIIS – Bego de BOGERIIS*

1- Noble.

2- Licencié en droit civil[84].

---

82 L. MENARD, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, t. III, Nîmes, 1874, éd. Lacour/Rediviva, p. 128.

83 MANSI, 27, col. 183 et sv.

84 M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. II, p. 343, n° 39 : *Rotulus* du 18-23 octobre 1393 adressé à Clément VII par l'Université d'Avignon, cité parmi les « *nobiles* » : « *Bego de Rog[er]io, cler.S.Flori dioc., de nob. Gen. procr.st.in j. civ., can. Preb. Eccl. Regen.* ».

3- Clerc du diocèse de Saint-Flour. Il est cistercien. Official d'Uzès. Chanoine prébendé de Riez et de Sisteron.

5-

a. BAV, *Vat, lat.*,1335, fol. 66 : « *Bego de Rogeriis, in legibus licentiatus, procurator episcopi Uticensis et deputatus pro provincia Narbonensi* ».

Göttingen, *Univ-bibl., Théol.*, 172, fol. 224v, *idem*

Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 40v, *idem*

b. Sa présence est attestée le 1er juin 1415, date à laquelle, par la voix de Jean Belin, les évêques demandent et obtiennent que soient écrits des actes perpétuels de l'acceptation d'abdication sans condition de Jean XXIII. Sont présents Vital Valentin, et ***Bego de Rogeriis*** « *in decretis licentiato, Sistaricensis & Rigensis* [*sic*] *ecclesiarum canonico, officiali Uticensi* [85] »**.**

c. Il est procureur de l'évêque d'Uzès et député de la province de Narbonne au concile de Constance.

19- Benoît GENTIEN – Benoît GENCIEN – *Benedictus GENTIANI*

1- Benoît Gentien est originaire de Paris et appartient à une famille aisée. Son père Jean était maître des monnaies et prévôt des marchands. Son frère Pierre est conseiller au Parlement. Il devient prévôt des marchands le 26 août 1411[86]. Ses sœurs sont mariées, l'une à un conseiller au Parlement et l'autre à un officier des finances royales. Ses neveux sont respectivement secrétaire et maître des requêtes de Charles VI et jouent un rôle important à la cour de Bourges auprès de Charles VII[87].

2- Licencié en théologie en 1410[88], il devient docteur en théologie de l'Université de Paris en 1412.

3- Moine bénédictin à Saint-Denis.

4- Il devient très vite l'un des principaux porte-parole de l'Université. Le 11 janvier 1411, il fait un discours sur les libertés de l'Église gallicane[89]. Le 9 février 1413, aux États généraux, il dénonce le meurtre de Louis d'Orléans, cause de la guerre civile qui sévit dans le royaume. Il vilipende également l'excessif montant des pensions accordées aux princes. Ce discours inattendu en raison de son attaque de la politique et de la personne du duc de Bourgogne lui

---

85 MANSI, 27, col. 718 et 719.

86 *RSD*, IV, p. 449.

87 G.-L., THOMSON, « 'Monseigneur Saint Denis', his Abbey and his Town under the English Occupation, 1420-1436 », dans *Power, Culture and Religion in France, 1350-1550*, Woodbridge, éd. C. Allmand, 1989, p. 15-35, p. 20 ; A. COVILLE, *Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, Paris, 1888, p. 166-167 et 178 ; F. AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'Etat : les gens du Parlement de Paris, 1345-1464*, Paris, 1981, p. 76-83, 196, 238, 290-91, 320.

88 Paris, *BnF, lat.*, 5656-A, fol. 14r.

89 *RSD*, IV, p. 592.

attire les reproches du carme Eustache de Pavilly pour ne pas avoir défendu les propositions de la corporation[90] et pour avoir surtout défendu le parti armagnac[91] .

En novembre 1413, après la prise de Soubise par le duc de Bourbon, il prêche en sa faveur[92]. Il participe assidûment au concile de la foi[93], fait partie de la commission chargée d'examiner les propositions de Jean Petit[94], et se prononce pour la condamnation.

Le 25 février 1414, lorsque les propositions sont livrées aux flammes, il est chargé du discours les condamnant[95] ».

5-

a. RICHENTAL, p. 185 *:* « *Benedictus Gentziani de Frantzia* ».

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 104 : « *Benedictus Gentiani, natione Francigena, doctor in theologia* » *;*

Le Religieux de Saint-Denys, V, p. 438.

b. Il arrive à Constance en même temps que les autres membres de la délégation de l'Université de Paris, soit le 21 février 1415.

c. Délégué de l'Université de Paris, il joue un rôle de premier plan à Constance.

d. Il fait son premier discours le 23 février 1415, en présence de Sigismond à qui il adresse de très vives louanges au nom de l'Université. Ces flatteries sont significatives de la position favorable au roi des Romains que prennent les délégués de l'Université de Paris au début du concile[96].

e. Après la fuite de Jean XXIII à Schaffouse, il fait partie avec Guillaume de Cantiers, Jean de Bertrands, Thiébaut de Rougemont, des quatre procureurs de la nation française désignés le 10 avril 1415 par le concile pour recevoir de Jean XXIII les pleins pouvoirs afin d'abdiquer en son nom[97].

Le 17 avril 1415, lors de la sixième session : Benoît Gentien lit aux Pères conciliaires trois lettres de l'Université de Paris adressées respectivement à ses députés, au concile et à l'empereur[98], tandis qu'une autre est directement adressée à Jean XXIII. Datées du 4 avril 1415, de Paris, elles encouragent le concile à se poursuivre même en l'absence de pape et

---

90 *RSD,* IV, p. 738-742 ; J. JUVENAL DES URSINS, « Histoire de Charles VI, roy de France… », *Nouvelle Collection de Mémoires pour servir à l'Histoire de France depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe*, édition Michaud et Poujoulat, t. II, Paris, 1836, p. 476.

91 B. SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons, La maudite guerre,* Paris, Perrin, 1988, rééd. 2009, p. 125.

92 *RSD,* V, p. 228.

93 *CUP*, IV, n° 2000 ; n° 2012.

94 *CUP*, IV, n° 2006.

95 L. TOURNIER, *L'université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452),* thèse doctorale sous la direction de Charles Vulliez, 2000.

96 S. VALLERY-RADOT, « Benoît Gentien et la défense des intérêts de l'Université de Paris au concile de Constance », in *Revue des Sciences religieuses,* n° 85, 3, 2011, p. 391-409.

97 BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 11; MANSI, 27, col. 609. et Paris, *BnF, lat.*, 14 457, fol. 64v et *RSD*, t. V, p. 621 qui écrit : « *Item*, le saint synode a décrété que ledit seigneur pape Jean, dans ladite procuration, constituerait pour procureurs, à l'effet de faire sadite renonciation, outre ceux qu'il voudra constituer, les personnes ci-après désignées : pour la nation française, messeigneurs Thibaud, archevêque de Besançon, Guillaume, évêque d'Évreux, Jean, évêque de Genève, et maître Benoît Gentien, docteur en théologie, religieux de Saint-Denis, de l'ordre de Saint-Benoît ; … ».

98 HARDT, IV, p. 121 ; MANSI, 27, col. 612 commet une erreur en affirmant qu'il est docteur en décret dans la marge.

louent le travail des Pères conciliaires, qualifiés de colonnes de l'Église ainsi que celui de Sigismond[99].

Le 13 mai 1415, lors de la neuvième session du concile et dans le même esprit, Benoît Gentien donne lecture d'une lettre de l'Université de Paris au concile et à l'empereur, encourageant le concile à se poursuivre coûte que coûte[100].

Le lendemain, 14 mai 1415, a lieu la dixième session au cours de laquelle Jean XXIII est suspendu. Benoît Gentien profite de la situation pour demander que dans le cas où la provision des bénéfices serait dévolue aux ordinaires pendant la vacance pontificale, l'Université de Paris pût avoir part à ces mêmes bénéfices[101]. Ce passage nous montre que Benoît Gentien n'oublie jamais les intérêts de la corporation qu'il représente à Constance. Les enjeux financiers ne sont pas absents du concile. À l'issue de cette session, Benoît Gentien demande une copie des actes de la session : « *unum vel plura, publicum seu publica, instrumentum seu instrumenta*[102] ». Il a conscience de l'importance de ces enjeux et veut pouvoir prouver à l'Université, le cas échéant, qu'il n'a pas oublié de la défendre. Le 25 mai 1415, il lit à nouveau certaines lettres au concile, mais celles-ci sont absentes des actes[103].

À la fin du mois de mai 1415, il fait partie de l'ambassade française envoyée par le concile et par Sigismond pour notifier à Charles VI la déposition de Jean XXIII. Cette nomination est un honneur, une reconnaissance de la part du concile et de Sigismond, comme le remarque Michel Pintoin :

> « Le saint synode résolut aussi de notifier ce qui avait été fait à tous les souverains, et particulièrement à l'illustre roi de France. Il choisit à cet effet des personnages renommés pour leur éloquence, leur fermeté et leur savoir : les évêques de Carcassonne et d'Evreux, le vénérable religieux de Saint-Denys, Benoît Gentien, docteur en théologie, et maître Jacques de Spars, docteur en médecine, ambassadeurs de l'Université de Paris, qui se chargèrent volontiers de cette mission[104.] ».

C'est cette ambassade qui est attaquée sur la route le 8 juin 1415 à Pagny sur Meuse[105]. La présence de Benoît Gentien n'est peut-être pas étrangère à cette embuscade. Il est possible que les ambassadeurs du roi de France au concile de Constance aient profité de ce départ pour demander à Benoît Gentien de tenter d'obtenir du roi qu'il permette qu'on relance au concile l'affaire Jean Petit. C'est en tout cas ce dont Jean sans Peur a probablement été convaincu, conviction qui l'a amené à arrêter l'expédition. Michel Pintoin nous fait un récit pathétique de l'évènement[106].

---

99 En revanche, Mansi retranscrit deux de ces lettres, celle au concile et celle à l'empereur : MANSI, 27, col. 646 et 647 **:**

aux Pères conciliaires : « *Jam in vobis spes catholici populi constituta est, vos columnas ecclesiae firmas universi laudant & venerantur, pacem orantes populi manus ad fidera tendunt...* ».

à Sigismond : « *Nos autem ad gratiarum actiones condignas frustra niteremur, nec quidquid in orbe est sufficeret...* ». *Le Religieuxde Saint-Denys* retranscrit aussi ces lettres dans V, p. 631-639.

100 BAV, *Vat, lat*., 1335, fol. 23r & traduction de LENFANT, 1714, p. 163 et sv, MANSI, 27, col. 640.

101 MANSI, 27, col. 654 : « *protestando, quatenus per suspensionem juris conferendi beneficia devolveretur ad praelatos, sive locorum ordinarios, non consentiret, cum studiis deberet provideri taliter, quod homines litterati in ipsis possent vivere uti alii : & alias dixit, licet concludendo effective in modum praedictum* ». (Résumé par LENFANT, p. 167).

102 MANSI, 27, col. 655.

103 MANSI 27, col. 684 : « *dominus Benedictus Gentiani ambaxiator studii Parisiensis recommendavit Universitatem Concilio; & ostendebat certam litteram missivam directam Synodo, quam de mandato Concilii legebat in ambone* ».

104 *RSD*, VI, p.697-701

105 VALOIS, IV, p. 324; E. JARRY, « un enlèvement d'ambassadeurs au XVème siècle », *Revue d'histoire diplomatique*, t.VI, 1892, p. 185.

106 *RSD*, VI, p. 697-701

Dans cette affaire sont intervenus quantité de hauts personnages à commencer par le roi qui écrivit dès le 14 juin 1415 sont mécontentement au duc de Bar[107]. Intervinrent par ailleurs le duc de Guyenne, qui écrivit le même jour et dans les mêmes termes[108], le chancelier de France, dont le frère, doyen de Senlis (Guillaume de Marle), était du nombre des ambassadeurs mais aussi le prévôt des marchands, frère de Benoît Gentien qui se mobilise[109]. La mésaventure des ambassadeurs du concile n'a pas pour autant facilité leur tâche à leur arrivée à Paris. Michel Pintoin raconte que :

> « Mais quoiqu'ils eussent mis dans leur récit beaucoup d'habileté et de talent, ils furent accueillis, dit-on, avec peu de faveur, parce qu'on trouva mauvais que le concile eût prononcé la déposition du pape Jean, sans avoir requis l'assentiment des princes[110] ».

Après son retour à Constance, le 11 juillet 1415, lors de la seizième session du concile, Benoît Gentien fait le récit de l'attentat de Pagny sur Meuse, récit qui scandalise les pères conciliaires[111]. Il y accuse Jean sans Peur d'avoir été l'instigateur du coup monté par Henri de la Tour[112].

---

107 *« De par le Roy.*

Tres chier et tres amé cousin. Il nous est venu présentement nouvelles que plusieurs noz conseilliers et autres venans du concile de Constances, c'est assavoir les evesques d'Evreux et de Carcassonne, maistre Guillaume de Marle, doyen de Senlis, maistre Jehan de Mascon, docteur en loys, maistre Benoist Gencien, docteur en théologie, maistre Jacques d'Espars, maistre en médecine, et autres, qui de par nous, nostre fille l'Université de Paris et autrement avoient esté envoyez audit concile, ont esté pris et detenuz prisonniers ensemble leurs biens en votre pais et duchié de Bar, et les aucuns de leur compaignie mors et bleciez, dont il nous desplaist moult grandement et non sans cause, et sommes bien certains que ce n'est de votre sceu et voulenté. Et pour ce, vous mandons sur toute l'amour que vous avez a nous, que incontinent par tous les moyens a vous possibles vous faites telles et si grande diligence que iceulx nos conseillers et austres ainsi empeschiez, comme dit est, avecques leurs biens, soient du tout mis a plainne delivrance et puissent faire et accomplir les choses a eulx chargées, et pour lesquelles ils venoient par devers nous. Et se la verité est telle que l'en nous a donné a entendre, nous nous en donnons grant merveille, considéré que ils sont passez surement par autres marches et pais plus estranges de nous que le vostre. Si ne vueilliez en ce faire aucune faulte, mais nous en rescrivez par ce chevaucheur, porteur de ses presentes. Donné a Paris le XIIIe jour de juin.

CHARLES MILLET

108 Original sur papier, signé LOYS et Milet. Au dos, signet du duc de Guyenne. *Bib. Nat. Coll. de Lorraine.* t. 201, p. 75.

109 *« Noble et puissant seigneur. Ainsi que le Roy et Mons. de Guienne vous ont desja escript et encores escrisent, comme Henry de la Tour a arresté et prins les evesques d'Evreux et de Carcassonne et autres ambaxadeurs que le Roy avoit envoié au concile general a Constances en retournant par vostre pays du Barrois, entre lesquels est maistre Benoist Gencien, maistre des escoliers de Saint-Denis, docteur solennel en théologie, et frère du prevost des Marchans, dont le Roy et mondit s. de Guienne se sont donnez et donnent grand merveille et non sans cause, comme nous tenons que vous l'avez veu et povez veoir plus a plain par leurs lettres. Et comme, noble et puissant seigneur, nous avons entendu que le plus tost et soudainement que vous avez peu, vous estes alé ou envoyé a grant puissance devant la forteresse et le lieu de celui qui a prins lesdiz messagiers, et ou vous tenez qu'ils soient prisonniers, dont chascun dit grant bien de vous, et que vous avez en cecy grandement monstré l'amour et loyaulté que vous avez au Roy et proximité de lignaige. Si vou sen remercions, noble et puissant seigneur, tant comme plus povons ; en vous suppliant que en continuant vostre noble et honorable emprise, il vous plaise tant faire et tellement poursuir que iceulx messaiges soient delivrez à l'honneur du roy et au vostre, et en especial avoir le fait et la personne dudit maistre Benoit pour espécialement recommandée, et nous savons que vous ferez tres grant plaisir au Roy et a mon dit s. de Guienne, qui ont ceste besongne tres a cuer, et nous en reputerons a toujours grandement tenus a vous, vos commendemens et plaisirs, lesquels vous nous povez mander et escrire comme a tous vostres. Noble et puissant seigneur, nous prions au benoit filz de Dieu qu'il vous ait sa saincte garde, et vous doint bonne vie et longue. Escript a Paris le XVIIe jour de Juing.*

Vos tres humbles serviteurs les Prevost des Marchans et Eschevins de la ville de Paris ».

Original sur papier. au dos, sceau de la prévôté des marchands et signet de l'évêque de Carcassonne ; adresse : « A noble et puissant seigneur Monseigneur le duc de Bar, marquis du Pont et seigneur de Cassel ». Paris, *BnF, coll. de Lorraine,* t. 201, p. 71.

110 p. 697-701

111 « *ad nostri notitiam pervenerit, quod nobiles viri Carolus de Dueil dominus loci de Ramovillae, & Henricus de Turre, cum plurium armatorum comitiva, non insequentes facta nobilium, sed suae salutis*

C'est lors de cette session, qui suit de peu son retour dans la ville conciliaire qu'il est désigné à nouveau comme député du concile. Il s'agit cette fois d'accompagner Sigismond dans le midi afin d'obtenir l'abdication de Benoît XIII[113]. Le 18 juillet 1415, a lieu le départ de Sigismond et de la délégation conciliaire pour le Midi. Benoît Gentien est absent lorsque sont réalisées les listes des participants du concile de Constance, qu'il s'agisse de celle de la nation française d'octobre 1415 ou que ce soit celle du concile du 4 février 1416. Outre sa nomination par Sigismond comme membre de la délégation conciliaire se rendant à Perpignan pour négocier avec Benoît XIII, Benoît Gentien est désigné par Charles VI ainsi que Géraud du Puy, évêque de Carcassonne et Jacques Despars, maître ès arts et étudiant en médecine, pour faire partie de l'ambassade envoyée le 1er septembre 1415 auprès de Ferdinand Ier d'Aragon d'Aragon pour assister à l'entrevue entre le pape Benoît XIII, le roi des Romains et le roi d'Aragon pour promouvoir l'union de l'Église[114].

Lors de ce nouveau voyage, la délégation conciliaire n'obtenant rien de Benoît XIII, décide de le déposer. Le 8 janvier 1416, un sermon est prononcé pendant cette capitulation de Narbonne. Walter Brandmüller l'attribue à Benoît Gentien[115]. Cela ne semble pas sûr.

De retour de Narbonne, Benoît Gentien réside à Paris. Il est très probable qu'à l'occasion de ce séjour, il ait raconté le déroulement du concile à Michel Pintoin, ce qui expliquerait la précision de certains détails dans le récit de ce dernier. En juin 1416, à l'occasion de la venue du comte de Hongrie à Paris, le roi décide d'organiser des fêtes et un tournoi. L'Université de Paris trouve ce projet déplacé alors que le royaume est encore dans le deuil d'Azincourt. Elle envoie Benoît Gentien trouver le roi pour qu'il le dissuade d'une telle initiative. Le roi, en colère, s'y refuse[116]. À ce sujet, le Religieux de Saint-Denys rapporte que :

> « En conséquence, monseigneur le recteur alla le trouver à la tête d'une députation de professeurs, et un savant docteur en théologie, Benoît Gentien, religieux de Saint-Denys, prononça avec son éloquence et sa franchise accoutumées un discours plein de raisons solides et d'exemples, pour détourner le roi d'un projet qu'il regardait comme inutile, désagréable à Dieu et préjudiciable à tout le royaume[117] ».

Les compliments faits par Michel Pintoin à l'égard d'un membre de son abbaye ne doivent pas nous égarer. Il n'en reste pas moins que Benoît Gentien, apparaît comme un très bon prédicateur. En août 1416, Benoît Gentien est encore à Paris comme en témoigne le fait

---

immemores, tanquam iniquitatis filii, fideique catholicae ac praesentis sacri Concilii turbatores, Christianorum inimici, praedonum & tyrannorum more venerabiles Carcassonensem & Ebroicensem episcopos, ac magistros Guillelmus de Marle decanum Silvanectensem, serenissimi ac Christianissimi principis Caroli regis Francorum consiliarios, per ipsum; necnon Benedictum Gentiani in theologia, & Jacobum de Spars in artibus & medicina magistros per Universitatem Parisiensem ad praesens Concilium destinatos, ... », MANSI, 27, col. 772 et BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 55-56

112 *DBF*, XV, p. 1076-1077

113 MANSI, 27, col. 769.

114 J. VIEILLIARD,et R. AVEZOU, « Lettres originales de Charles VI conservées aux Archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1936, vol. 97, n° 1, p. 317-373, p. 357. Reg. Canc. 2389, fol. 96v.

115 W. BRANDMÜLLER, D*as Konzil von Konstanz*, (abréviation : BRANDMÜLLER), t. II, p. 51 : « In der Kirche der Franziskaner hielt alsdann ein Professor der Sorbonne – wohl Benoît Gentien – eine Festpredigt, in der er ausführte, dass der König von Frankreich und die Universität von Paris das Einigungswerk begonnen, Sigismund es aber vollendet habe ».

116 *CUP*, IV, n° 2068 : « *Cum rex Carolus VI, anequam induciae componerentur inter ipsum et regem Angliae, occasione accessus cujusdam comitis Hungariae hostiludia instituere in animo habuisset, rector et deputati Universitatis Paris. per mag. theologiae Benedictum Gentiani regem audacter a praedictis dissuaserunt, injustissimum reputantes, "regnicolarum graves pecuniales collectas, pro defensione regni principaliter introductas, sic ad usus inutiles et superfluos applicari". Rex iratus respondit, decere majestatem regiam aliquid nobilitatis exercere addens : "indignissimum reputo habere correctorem* ».

117 VI, p. 16

qu'il ait signé le rôle portant condamnation des neuf assertions de Jean Petit[118]. Il y est mentionné à la vingt-deuxième place comme : « *Benedictus Genciani, mag. in theologia e concilio Constantiensi reversus*[119]*)* ». Nous ne savons pas s'il est retourné une troisième fois à Constance. Cela nous paraît assez improbable. Sa présence à Paris est en tout cas attestée en février 1418, date à laquelle il est mis en prison pour avoir approuvé le discours de Raoul de La Porte contre la collation des bénéfices par les ordinaires. Cet emprisonnement prouve que Benoît Gentien approuve l'attitude de l'Université de Paris consistant à avoir envoyé une délégation au nouveau pape malgré l'interdiction du dauphin en vue d'obtenir la reconnaissance du souverain pontife des privilèges de l'*Alma Mater*.

6- Du 1er au 16 mars 1418[120], il participe au Parlement aux débats concernant les libertés de l'Église gallicane[121].

8- Après l'entrée des Bourguignons à Paris, il est arrêté le 28 mai 1418 et tué le 12 juin de la même année[122].

Sources et bibliographie :

ACUP, II, col. 186 n. 4, col. 211 n.1

CUP, IV, n° 1906, 1966, 1967, 2068, 2097, 2100, 2104

Religieux de Saint-Denys, t. IV, V, VI.

FAUQUEMBERGUE, t. 1, p. 59, 66 n. 1, 68, 79, 96, 106

SULLIVAN, (TH.), *Benedictine monks at the University of Paris*, A.D. 1229-1500, Leiden, 1995, n° 285, p. 155-158.

VALOIS, IV, p. 300, 302, 317, 324, 356, 411, 533, 534.

TOURNIER, (L.), *L'Université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452)*, thèse doctorale sous la direction de Charles Vulliez, 2000.

VALLERY-RADOT, (S.), « Benoît Gentien et la défense des intérêts de l'Université de Paris au concile de Constance », in *Revue des Sciences religieuses,* n° 85, 3, 2011, p. 391-409.

20- *Berengarius- Maserondi – Berengarius Miserondi – Berengarius Maistrande*

5-

---

118 *CUP*, IV, n° 2072

119 *ACUP*, t. II, col. 211, n. 1

120 *CUP*, IV, n° 2097.

121 Arch. Nat. Paris., X1a 1480, fol. 120b. Bul. V, 312 et 315 :

« *Concilium jussu regis et delphini de libertatibus Ecclesiae Gallicanae* (des N° 2097-2102).

Ex ordinatione regis et Caroli delphini, consiliarii, archiepiscopi Remens., Senonens. etc., quidam magistri Universitatis, scilicet Petrus de Dierreyo, B[enedictus] Gentiani, J[ohannes] de Chastillon, W[ernerus] Berrey, conservator privilegiorum Parisiensis (pro Armagniacis a civitate Paris. expulsus erat), N[icolaus] de Gondrecourt, G[uillelmus] du Val, N[icolaus] de Bray, J[ohannes] du Molin, H[erveus] Pochart, R[eginaldus] le Gras, P[etrus] de Assenseriis, in curia parlamenti deliberarunt de collatione beneficiorum aliisque. Officialis curiae Parisiensis, Johannes du Molin, mandante delphino, explanavit pro bono regni et Ecclesiae Gallicanae expedire ut antiquae ordinationes regiae de reductione Ecclesiae Gallicanae "à ses anciennes libertez et franchises " observarentur et exactio pecuniae ex parte curiae Rom. denegaretur. Guillelmus le Tur vero, advocatus regis, monstravit, nunc minime expedire "de faire executer lesdiz arrests et ordonnances ».

Arch. Nat. Paris., X1a 1480, fol. 120b. Bul. V, 312 et 315.

122 *RSD*, VI, p. 234 et *ACUP*, t. II, col. 246.

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 135 : « *Berengari Maserandi procurator conventus sancti Gullielmi de vestis, Leodiensis dioecesis* ».

b. Il est présent à Constance avant février 1416.

c. Il est le procureur de l'abbaye bénédictine de Saint-Guillaume-du-Désert dans le diocèse de Lodève.

21- Bernard *Baptisatus* – Bernard Bapter – Bernard Baptise – *Bernardus de Serranto*

2- Licencié en théologie à l'Université de Toulouse[123]

3- Moine bénédictin, de Gascogne, il est abbé de Saint-Pierre de Tasque dans le diocèse de Tarbes.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *magister Bernardus Bapter licenciatus in theologia* ».

b. Sa présence à Constance est attestée à partir du 31 octobre 1415.

d. Au concile de Constance, il intervint la première fois le 31 octobre 1415 dans le cadre de la nation française. Celle-ci s'est réunie pour débattre de la question des annates. Bernard *Baptisatus* ne prend la parole qu'au bout de la sixième séance sur ce sujet. Il se montre partisan d'une solution modérée, consistant à supprimer les annates à la condition qu'on prenne soin de la subsistance du pape[124].

Il prononce par ailleurs deux sermons au concile. Le premier le 10 mai 1416 et le second le 28 août 1417[125]. Ce dernier a lieu le 11ème dimanche après la Trinité. Il commence par une violente invective contre la corruption des clercs de son temps y compris de ceux présents au concile. Il estime du devoir du concile d'y remédier. Son parler est franc et direct, son propos sans nuance. Il témoigne d'un vrai souci de parvenir à une profonde réforme de l'Église grâce au concile[126]. Il aborde la question de l'élection du pape et recommande aux Pères électeurs de voter en fonction de l'intérêt de l'Église et non en fonction de leur intérêt personnel, pour des raisons d'amitié, de fortune personnelle. Il leur recommande donc de voter pour un homme intègre, chaste, sobre, humble.

Bibliographie :

MM.FIRMIN DIDOT FRERES, sous la direction de M. LE Dr HOEFER, *Nouvelle biographie générale*, t. 4, Paris, 1859.

NIGHMAN, (CH.), VALLERY-RADOT, (S.), « Bernardus Baptisatus, Bernard de la Planche and the Sermon "*Sedens docebat turbas*" at the Council of Constance », *Annuarium Historiae Conciliorum*, n° 38, cahier 2, 2006, p. 313-320.

22- Bertrand Baquin – Bertrand Vacher

2- Bertrand Baquin ou Vacher est carme.

3- maître en théologie ; maître-régent de l'Université de Montpellier.

5-

---

123 M. FOURNIER, *Les statuts*…t. III, p. 551.

124 Paris, *BnF, lat.*, 8902.

125 BAV, *Vat., Pal. lat.* 593, f. 149-159 et 98-102 ; éd. FINKE, *ACC*, II, p. 441 et p. 494 ; ARENDT, (P.), *Die Predigten des Konstanzer Konzils*, Fribourg-en-Brisgau, 1933, p. 261-262 ; SCHNEYER, *Konstanzer Konzilspredicten*, p. 364.

126 VON DER HARDT, I, p. 879-892.

a- Paris, *BnF, lat.*, 8902, f. 2 : « *Magister Bertrandus Baquini ordinis beata mariae de montecarmelo magister in theologie* ».

Dans la liste des théologiens au concile de Constance édité dans les œuvres complèts de Jean Gerson[127], il est cité comme : « *Bertrandus Bacherii, regens in monte Pessilano*, soit Bertrand Vacher, ou Baquin, maître-régent de l'Université de Montpellier.

d. Il fait un sermon le 18 août 1415[128] dans lequel il montre son espoir de réforme encourageant l'Église à utiliser les méthodes les plus promptes et efficaces pour corriger les abus. Il dénonce entre autre « l'insatiable avarice, l'indomptable ambition, la crasse ignorance, l'indigne fainéantise et l'exécrable mondanité des ecclésiastiques ». Il finit son sermon en encensant Sigismond[129]. S'appuyant sur la phrase de l'évangile *« Bene omnia fecit »* parlant du Christ, il n'hésite pas à l'appliquer au roi des Romains. Celui-ci, parti de Constance le 18 juillet 1415 pour se rendre à Perpignan rencontrer Benoît XIII n'est donc pas présent lorsque ce sermon est prononcé. Bertrand Vaquer montre que le roi des Romains a investi de sa personne, travaillant nuit et jour pour que l'Église revienne à l'unité, pour qu'elle extirpe les hérésies ; il ajoute que le roi des Romains a même exposé son corps ; il fait probablement allusion aux éventuelles menaces que le roi des Romains aurait pu encourir lors de son voyage à Perpignan. Le 28 octobre 1415, dans le débat portant au sein de la nation française sur la suppression des annates, il est le premier à proposer la diminution des annates plutôt que leur suppression.

23- Bertrand de Cadoene – Bertrand de Cadoent – Bertrand de Cadoine – Bertrand de Gabriac

1- Bertrand de Cadoène est originaire d'une vieille et noble famille du Languedoc. Le berceau de sa famille se situe sur la paroisse de Saint-Hilaire de Lavit, non loin de Florac. Bertrand est le second des trois fils de Bernard de Cadoène, seigneur de Pierrefort et d'Agnès de Châteauneuf-Randon. Né dans la seconde moitité du XIVème siècle, probablement entre 1366 et 1368, il passe son enfance dans le château familial du Gévaudan avant de devenir moine dans l'abbaye de Cluny, dont son oncle, Raymond de Cadoène est abbé (1400-1416).

2- Il commence des études de droit canon. Docteur en décret, il enseigne à l'Université d'Avignon en 1403[130].

3- D'abord prieur de Sauzet dans le diocèse de Valence, il est pourvu par Benoît XIII de l'abbaye de Saint-Pierre de Sauve dans le diocèse de Nîmes. Il confie l'administration de l'abbaye au sacriste Jean Vilate. En 1408, Benoît XIII élève Bertrand de Cadoène à l'épiscopat en le faisant évêque de Paphos dans l'île de Chypre[131]. La bulle d'élection fut rendue à Perpignan le 7 des calendes de novembre, cinquième année du pontificat de

---

127 Éd. Gerson, *Opera omnia*, V, col. 1009 et sv : *Sequuntur Nomina Magistrorum & Bachalariorum Formatorum in Theologia existentium in Concilio Generali Constantiensi.*

128 C.W.-F. Walch, *Monimenta medii aevi*, fasc. 2, Göttingen, 1758, p. 106-120.

129 *Ibidem*, « *Cuius exemplum factum dedit nobis serenissimus et Christianissimus rex noster, Romanorum et Ungariae semper Augustus, qui in hoc sacro concilio omnia bene facit, pro sanctae matris ecclesiae unione et haeresium exstirpatione, nocte dieque indefesse iugiter laborando, suum regnum Ungariae penitus deserendo, corpus suum periculis et discriminibus subiiciendo, bona et facultates suas exponendo, patrias alienas adgrediendo et singula finaliter, quae potuit, gessit* ».

130 P. Denifle, *Les Universités françaises au Moyen Âge*, Paris, 1892, p. 86

131 Nicosie est l'archevêché. Ses évêchés suffragants sont Phaphos, Limisso et Famagouste.

Benoît XIII, soit le 26 octobre 1408. Nous ignorons tout de sa consécration épiscopale et de la prise de possession de son diocèse. La raison précise de cette nomination nous est inconnue. Cependant, il semblerait que des chevaliers français d'origine nîmoise ou gévaudanaise faisaient partie de la cour du roi de Chypre, lui-même prince de la maison de Lusignan.

En février 1413, alors qu'il est déjà promu évêque de Saint-Flour, il reçoit de Jean XXIII la charge de collecteur de la Chambre apostolique pour le royaume de Chypre, la province d'Achaïe et pour l'île de Rhodes[132]. Il ne s'attarde pas longtemps à remplir cette tâche puisque sa présence à Saint-Flour est attestée dès les mois d'août-septembre 1413. C'est au duc de Bourgogne que Bertrand de Cadoène doit cette promotion. Il y remplace Géraud du Puy, transféré à Mende. Ses relations avec Jean sans Peur sont cependant ambigües. Il ne prend pas ouvertement parti pour lui afin d'éviter de mécontenter la ville de Saint-Flour, luttant pour maintenir son indépendance à l'égard des Bourguignons comme des Armagnacs.

5-

a. BAV, *Vat, lat.*, 4192, fol. 219 et *BAV, Vat, lat.*, 7305, fol. 253 : « *episcopus Sancti Flori* »

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 101.

RICHENTAL, p. 166 : « *D. Bertrandus episcopus Santi Flori in Efframia in Pritania, creatus per dominum papam Johannes XXIII* ».

b. On ne connaît pas la date du départ de Bertrand de Cadoène pour le concile de Constance. Il s'y trouve en tout cas au mois de mai de l'année 1415. Il en est déjà parti en octobre 1416 puisqu'on le trouve à Saint-Flour à cette date là.

c. Il se rend à Constance non seulement comme représentant de son diocèse de Saint-Flour mais aussi comme ambassadeur du roi de Chypre[133]. De cette ambassade ressort une particularité, Chypre étant géographiquement classée au sein de la nation italienne. L'évêque de Saint-Flour, quant à lui, siège au sein de la nation française[134]. Cette ambassade s'explique par les relations qu'il a conservées après son départ de son ancien évêché.

d. Il intervient fréquemment entre mai 1415 et 1416, date de son départ pour Saint-Flour. C'est ainsi qu'il est choisi parmi les témoins à charge contre Jean XXIII, le lundi 13 mai 1415, lors de la neuvième session du concile[135]. Il jure donc sur les Évangiles de dire la vérité sans passion ni respect humain. Le lendemain, mardi 14 mai 1415, lors de la dixième session du concile, il chante l'office de la messe de la Sainte Trinité dans la cathédrale de Constance[136].

---

132 Arch. Vatic., *Regest. Vatic.* 341 (Jo, XXIII, de Curia an I-3, fol. 302v-304).

133 M.-.D CHALUDET, *Les évêques de Saint-Flour*, II, *Revue de la Haute-Auvergne*, vol. II, 1915, « Bertrand de Cadoène », p. 9-82. S'appuyant sur *GC*, II, col. 427, l'auteur avance que Bertrand de Cadoène était aussi « procureur de dom Valentin prieur du célèbre monastère de la Charité-sur-Loire, diocèse d'Auxerre ». Nous n'avons malheureusement aucune trace de cette procuration.

134 *Hispania Sacra*, 80, 1987, p. 628 : « Entre otros muchos casos, podemos citar el del embajador del rey de Chypre, en la natio italica, encargo confiado al obispo de San Flour, comprendido en la natio gallicana ».

135 MANSI, 27, col. 649 : « *Deinde adveniente hora secunda post meridiem praesentis diei magister Henricus de Piro…, ac testes superius citatos, videlicet reverendissimos patres & dominos Hermanum de Wereck sedis Apostolicae protonotarium,* ***Bertrandum episcopum sancti Flori*** *; necnon venerabiles & religiosos viros* ***fratrem Joannem Marimondi,*** *magistrum in theologia abbaem monasterii Morimondi ordinis Cisterciens Lingonensis dioecesis,* ***Hermangaudum de Casser*** *licentiatum in decretis priorem prioratus de Capitestanno (Campitestanno) Narbonensis dioecesis, … Joannem de Molino canonicum sancti Pauli Leodiensis (Lièges), …* ***Oliverium Guiounet*** *in medicina doctorem, & in decretis licentiarum, rectorem parochialis ecclesiae in Breck Venetensis (Vannes) diocesis…praesentes et comparentes, ut & tamquam testes ad jurandum de notorietate criminum in citato contentorum exhibuit produxit : quos admitti & eorum solita juramenta recipi, necnon interrogari & examinari & per dominos commissarios praefatos debita cum instantia postulavit* ».

136 MANSI 27, col. 649.

En mai 1416, il est élu président de la nation française[137]. Il est donc chargé de diriger ses débats et de la représenter lors des congrégations générales. C'est le cas le 3 mai 1416[138], le 11 mai et le 11 juin de la même année[139]. Ces deux dernières réunions concernent l'affaire du jugement de l'évêque de Strasbourg. Bertrand de Cadoène n'y joue pas un rôle de premier plan.

Nous n'avons plus aucune mention de Bertrand de Cadoène à Constance après cette date.

6- Il est de retour à Saint-Flour le 14 octobre 1416 et y est accueilli par les consuls qui lui font un présent de 4 torches pesant 8 livres, deux livres de confitures, de perdrix et de cailles. Le prélat les invita partager tout cela à sa table. Il manqua de peu la prédication du Dominicain Vincent Ferrier qui arriva à Saint-Flour le 11 ou le 12 août 1416. On ignore la durée de son séjour à Saint-Flour. Mais il était au Puy le 3 octobre 1416.

Bertrand de Cadoène reste dans son diocèse de Saint-Flour de la fin de l'année 1416 à l'année 1425. Il assiste au concile de Sienne en 1424 et est élu président de la nation française en janvier 1424.

Il est transféré par Martin V dans l'évêché d'Uzès le 28 juillet 1426 et quitte Saint-Flour le 16 décembre 1426. Il prend possession de son siège d'Uzès par procureur le 4 mai ou l5 juillet 1427 et fait son entrée solennelle le 11 octobre 1427.

Le 29 mai 1430, avec l'évêque de Carcassonne, Geoffroy de Pompadour, celui de Béziers, Guillaume de Montjoie, celui de Lodève, Pierre de La Treille, celui d'Agde, Jean Teste, avec les vicaires des évêques de Maguelone (Léger Saporis d'Eyragues), Nîmes (Léonard Delphinie), d'Elne (Jean Casanova), d'Alet (Pierre *Assalbitus*), de Saint-Pons-de-Thomières (Vital de Mauléon), il assiste au concile provincial de Narbonne tenu dans la chapelle du palais archiépiscopal. Celui-ci est présidé par Pierre de Cotigny, évêque de Castres, au nom de François de Conzié, métropolitain de Narbonne, retenu à Avignon dont il était gouverneur pour le pape.

Il assiste aussi aux États provinciaux de Béziers convoqués par le comte de Foix en 1430. Il s'incorpore au concile de Bâle le 19 septembre 1432[140]. Il y est « l'un des hommes les plus expérimentés dans la lutte conciliaire contre Rome[141] ». Il travaille souvent aux côtés de Jean Mauroux, étant comme lui, l'homme de confiance du cardinal Carillo[142]. Il accompagne le cardinal de Lusignan au congrès d'Arras en 1435 et représente le côté français aux pourparlers de paix[143]. Il assiste aux États de Béziers de 1436 ordonnés par le roi, aux États du Puy en 1439 ainsi qu'à ceux d'Orléans en septembre 1439 et à ceux du Languedoc en mars 1440.

8- Il décède dans les premiers mois de 1441, avant le 4 mai 1441 puisqu'à cette date là, Guillaume de Champeaux occupait, en qualité d'administrateur le trône épiscopal d'Uzès.

---

137 MANSI, 27, col. 877.

138 MANSI, 27, col. 877.

139 MANSI, 27, col. 902.

140 *Concilium Basiliense*, II, p. 224.

141 H. MULLER, « Lyon et le concile de Bâle (1431-1449). Études prosopographiques », *Cahiers d'histoire*, Lyon, n° 28, 1983, p. 33-57, p. 41.

142 Vienne, Nat. – bibl., CVP 5116, fol. 392r (lettres de créance). Cité par H. MULLER, « Lyon et le concile de Bâle (1431-1449). Études prosopographiques », *Cahiers d'histoire*, Lyon, n° 28, 1983, p. 33-57, p. 41, n. 32.

143 H. MULLER, « La division dans l'unité. Le congrès d'Arras (1435) face à deux diplomaties ecclésiastiques », dans *Frankreich, Burgund und das Reich*, Tübingen, 2011, p. 331-349, p. 342, n. 45.

10-Les armoiries de la famille portent : *de gueules, à sept losanges d'or, posés 3, 3 et 1.* Sa devise est *Nescit pericula virtus.*

Bibliographie :

CHALUDET, (M.-D), *Les évêques de Saint-Flour*, II, *Revue de la Haute-Auvergne*, vol. II, 1915, « Bertrand de Cadoène », p. 9-82.

COLLENBERT, (W.-R. de), « Le royaume et l'Église de Chypre face au Grand Schisme (1378-1417) d'après les Registres des Archives du Vatican », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, 1982, vol. 94, n° 2, p. 621-701.

EUBEL, I, p. 251.

GC, VI, col. 640

GC, II, col. 427

GC, XII, col. 410

HILL, (G.), *A history of Cyprus*, vol. I-III, Cambridge, 1948, t. II, p. 463.

MÜLLER, (H.), *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431-1449)*, Paderborn, Munich, Vienne, Zurich, 1990, 2 vol, t. II, p. 573 et sv.

VON DER HARDT, IV, p. 592.

24- Dominique CHAILLON – *Dominicus CHAILLON* – Dominique CHALLON – Dominique CHAYLON

2- Dominique Chaillon figure comme maître régent à la faculté des arts et bachelier en théologie sur le *rotulus* de la nation française, province de Reims, d'octobre 1403[144]. Son nom est inscrit sur le rôle des maîtres de la faculté des arts préparé en juin-août 1411 et envoyé à Jean XXIII[145]. Il est recteur de l'Université de juin à octobre 1411[146]. Il obtient sa licence vers le 25 décembre 1413, en même temps qu'Eustache de Mesnil et Jean de Montlion[147]. On ne sait pas s'il a enseigné la théologie.

3- Clerc du diocèse de Verdun et prêtre.

4- De par sa fonction de recteur, il s'est trouvé engagé dans les événements politiques de son temps. Bien que l'on soit mal renseigné sur son rectorat, nous savons qu'il a reçu des queues de vin de Beaune de Jean sans Peur dans la seconde quinzaine du mois de septembre[148]. Il reçoit la déclaration de Saint-Ouen, du 9 octobre 1411, dans laquelle Charles d'Orléans revient sur la justification du meurtre de son père[149]. Il participe à la troisième session du concile de la foi[150], et à la quatrième à l'issue de laquelle il se prononce « *cum majori parte*[151] ».

---

144 *CUP*, IV, n° 1796.
145 *CUP*, IV, n° 1908.
146 *CUP*, IV, p. 27.
147 *CUP*, IV, n° 1998.
148 Archives de la Côte d'Or B 1570, fol 234r.
149 *CUP*, IV, n° 1934.
150 *CUP*, IV, n° 2003.
151 *CUP*, IV, n° 2003, n° 2012.

Bien qu'il ne semble pas avoir joué un rôle particulier, il est chassé de la capitale le 27 mars 1414[152] par le gouvernement armagnac.

5-

a. Il est cité dans la liste des théologiens éditée dans GERSON, *Opera omnia*, V, éd. du Pin, col. 1009.

b. Il arrive à Constance en janvier 1418. Sa présence est attestée le 25 janvier 1418[153].

c. Il est député au concile de Constance comme *nuntius* auprès de Martin V avec notamment Eustache de Mesnil, Guillaume Euvrie, Antoine de Lauco et Jacques Despars[154].

d. Son rôle est de présenter au pape Martin V une demande visant à garantir la protection des privilèges de l'Université[155]. Il fait partie de la délégation de l'Université ayant délibérément désobéi au dauphin afin de se rendre à Constance au plus vite pour obtenir ces garanties. Sa participation au concile n'a pas d'autre objectif que d'obtenir ces garanties.

8- Il meurt en 1420[156] avant le 18 septembre[157].

Bibliographie :

CUP, IV, p. 84, 232, 274, n. 1908, 1934, 1998, 2092

DESPORTES, (P.), *Fasti*, Reims, 1998, notice 930, p. 262.

GREGOIRE XI (1370-1378), *Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican*, A.-M. Hayez éd., avec la collaboration de J. MATHIEU et M.-F. YVAN, Rome, école française de Rome, 1992-1993, n° 5326, 6297, 6300, 9544, 9760.

25- Élie de LESTRANGE – Élie de Lestrange – *Helias EXTRANEUS*

1- Il est peut-être le fils d'Élie de Lestrange, damoiseau du diocèse de Limoges, sergent d'armes à la cour d'Avignon sous Clément VI, Innocent VI et Urbain V[158]. Il est originaire de Lapleau dans le Limousin, où se trouve la seigneurie de sa famille. Il est sans doute apparenté au cardinal Nicolas de Besse, et par lui aux Roger. Une lettre de l'Université de Paris en 1411 l'affirme cousin au deuxième degré de Grégoire XI[159]. Il est le frère de Guillaume de Lestrange, évêque de Carpentras (1371-1375) puis archevêque de Rouen (1375-1389), et de Raoul de Lestrange, écuyer de Grégoire XI et chancelier du royaume de Naples[160]. La *Gallia* le dit neveu de Guillaume de Lestrange archevêque de Rouen de 1376 à 1388[161]. Guillaume de Lestrange meurt en 1389.

---

152 *ACUP*, t. II, col. 173.
153 *CUP*, IV, n° 2092.
154 *Ibidem*.
155 Reg. Suppl. Mart. V, n° 104, fol. 290[b].
156 *CUP*, IV, p. 40, n.22.
157 P. DESPORTES, *Fasti*, Reims, notice 930, p. 262.
158 V. TABBAGH, *Fasti*, Rouen, 1998, p. 111.
159 *CUP*, IV, n° 1715 et n° 1911.
160 V. TABBAGH, *Fasti*, Rouen, 1998, p. 111.
161 *GC*, II, col. 731 et 1078.

2- Il est étudiant en droit civil à Toulouse en 1363 puis bachelier, lisant en lois à Toulouse depuis six ans en 1369[162]. Il devient docteur en lois entre septembre et octobre 1371[163]. Pourtant, Fournier mentionne une bulle de Grégoire XI qui le dit, en 1373, « lire » depuis au moins un an à Toulouse et devoir bénéficier des privilèges qui y sont attachés bien qu'il ne soit pas de cette Université[164]. L'Université de Paris lui délivre une attestation en 1417[165] affirmant qu'il est docteur dans les deux droits depuis 40 ans (soit depuis 1377) et suppôt de l'Université de Paris depuis 24 ans (soit depuis 1393) [166]. Guillebert de Metz cite l'évêque du Puy comme illustre docteur en droit civil demeurant à Paris[167].

3- Il est clerc du diocèse de Limoges en 1363. Il reçoit en janvier de la même année le prieuré rural *sine cura* de Saint-Pierre de *Levatio* au diocèse de Béziers, vacant par résignation de Raoul de Lestrange[168]. En janvier et février 1363, il prétend à une prébende de la cathédrale d'Orléans, sur provision pontificale[169]. En juin 1365, il abandonne le prieuré de *Levatio* pour celui de Rieux-en-Val (diocèse de Carcassonne), dont se démet Guillaume de Lestrange[170]. Il reçoit du pape en novembre 1369, la cure d'*Eschabrunis* au diocèse de Saintes, vacante par la mort d'un chapelain du cardinal Nicolas de Besse ; cette nomination est renouvelée en mai 1370[171]. Il reçoit du pape, en janvier 1371, une prébende et le sous-décanat d'Orléans, vacants par mort du cardinal Étienne Aubert, bénéfices qu'il résigne en novembre 1371, parce qu'il a obtenu, *motu proprio,* une prébende et le décanat de Saintes vacants par la promotion épiscopale de Guillaume de Lestrange[172]. Il devient chanoine et *operarius* du Couserans à partir de septembre 1371, ces bénéfices étant vacants par promotion de Guillaume de Lestrange[173]. Il est chanoine de Tournai par provision du pape, *motu proprio,* en septembre 1375[174]. Il ne semble plus l'être en 1379, époque où, réputé « élu » de Viviers, il se dit chanoine de Chartres[175]. *Cubicularius* du pape à partir d'août 1376. Acolyte et familier du pape en 1381[176]. Auditeur en cour romaine, examinateur et référendaire de Grégoire XI d'après l'attestation de l'Université de Paris[177].

---

162 *Lettres comunes d'Urbain* V, École française de Rome, 13 vol., 1954-1989, n° 1873, 2007, 13738, 25633, 25858. Nous remercions Hélène Millet qui nous a donné de nombreuses informations sur Élie de Lestrange.

163 GREGOIRE XI (1370-1378), *Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican,* A.-M. Hayez éd., avec la collaboration de J. MATHIEU et M.-F. YVAN, Rome, école française de Rome, 1992-1993, n° 5326, 6297, 6300, 9544, 9760.

164 M. FOURNIER, *Les statuts,* t. I, p. 623.

165 Datée de 1411 dans le *CUP*.

166 *CUP*, IV, n° 1715 et n° 1911.

167 GUILLEBERT DE METZ, « La description de la ville de Paris », dans *Paris et ses historiens*, Paris, 1867, éd. Le Roux de Lincy et Tisserand, p. 233 (réédition Paradigme, 1992, p.163).

168 *Lettres comunes d'Urbain* V, École française de Rome, 13 vol., 1954-1989, n° 1873, 2007, 13738, 25633, 25858.

169 *Ibidem.*

170 *Ibidem.*

171 *Ibidem.*

172 GREGOIRE XI (1370-1378), *Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican,* A.-M. Hayez éd., avec la collaboration de J. MATHIEU et M.-F. YVAN, Rome, école française de Rome, 1992-1993, n° 5326, 6297, 6300, 9544, 9760.

173 *Ibidem.*

174 *Analecta Vaticano Belgica*, Institut belge de Rome, t. 25, *Lettres de Grégoire XI*, éd. C. Tihon, Rome-Bruxelles, 1964, n° 3356.

175 Arch. Vat. Sup.37, fol. 11v et 33v, 47, fol.37, 79 et 157v.

176 EUBEL, I, p. 92 et 537.

177 *CUP*, IV, n°1715 et n° 1911.

Il conserve le décanat de Saintes jusqu'à sa promotion épiscopale. Élu par le chapitre[178], il reçoit des bulles de Clément VII pour l'évêché de Saintes en 1381[179] puis est transféré le le 15 novembre 1396 à l'évêché du Puy-en-Velay par Benoît XIII[180] où il succède à Pierre d'Ailly. Il en est donc prince et évêque. Cet évêché est directement rattaché au Saint-Siège : *Nulli, praeterquam Romanae Ecclesiae subditus*. Il prend possession de son évêché par procureur le 28 juillet 1397[181]. Il est présent en son château épiscopal d'Espaly en octobre 1397 et fait son entrée solennelle dans sa cathédrale le 25 juin 1399, soit plus de deux ans après son tranfert[182]. Parce qu'il trouve à son arrivée au Puy le diocèse bien mal administré, il fait un procès à Pierre d'Ailly[183]. Le 20 avril 1405, il assiste à la dédicace de la sainte chapelle de Bourges, consacré par l'archevêque de Bourges, en présence de l'archevêque de Toulouse, et de quelques autres évêques et abbés. Il fait d'importants dons à la cathédrale Notre-Dame du Puy ainsi qu'à divers monastères et églises de son diocèse. Il introduit le jubilé de la Vierge (les années où le 25 mars, fête de l'Annonciation, coïncide avec le vendredi saint) au Puy qui est célébré solennellement en 1407[184] et en 1418. En 1407, l'assistance y est si nombreuse qu'il y a eu des victimes (Jean Jouvenel des Ursins).

En 1410, il est condamné par le Parlement à effectuer les réparations du temporel de l'évêché de Saintes ou à payer 3000 l. et plus à son successeur Bernard de Chevenon. Il ne fait rien, et son temporel du Puy est saisi en 1411[185].

4- Le document attaché à sa cédule mentionne son adhésion au manifeste de l'Université de Paris de 1393 dans lequel sont exposées les trois voies susceptibles de conduire à l'union[186]. Il prend part aux assemblées du clergé de 1395, 1396 et 1398. En 1395, Gonthier Col a signalé qu'il avait été rédacteur de la cédule portant l'avis des minoritaires[187]. À partir de ce moment, il fait figure d'opposant à la politique royale et on le tient pour une personne de bon conseil dans l'entourage de Benoît XIII[188]. En 1396, il redoute une décision de soustraction de l'assemblée et fait tout pour l'empêcher. En 1398, il assiste à l'assemblée du clergé de France à Paris. Son vote en 1398 dit son attachement à la voie de concile, en l'occurrence un concile

---

178 J. DEPOIN, *Chronologie des évêques de Saintes de 268 à 1918*, Bulletin philologique et historique, 1919, p. 73-74.

179 EUBEL, I, p. 92 et 537.

180 EUBEL, I, p. 92 et 537.

181 *GC*, II, col. 731 et 1078.8 ; AD G 26 (n°2): Procuration donnée par Elie de Lestrange à mgr Pierre Garnier, bac lois et Mathieu Clément, notaire public, pour gérer le temporel de l'évêché. Acte du notaire Simon Chave, clerc (Périgueux), fait à Espaly, le 2 octobre 1397.

182 *GC*, II, col. 731 et 1078.

183 B. GUENEE, *Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge (XIII-XVe siècle)*, Paris, Gallimard, 1987, 508 p., p. 214. Son action pour obtenir réparation par son prédécesseur dans son temporel du Puy a donné lieu à un *consilium* de Gilles Bellemère : BAV, *Vat*, *Lat*., 3891, fol. 56.

184 S. HARTMANN, « Ein neues Bildzeugnis Oswalds von Wolkenstein? Die Schutzmantelmadonna von Le Puy-en-Velay und das Marienlied in Frankereich. Mit einer kostuemgeschichtlichen Untersuchung von Elisabeth Vavra », *Jahrbuch der Oswald von Wolkenstein Gesellschaft*, t.13, 2001/2002, p. 297-332.

185 NICOLAS DE BAYE, t. II, p. 22, 23 ; H. DEPOIN, *Chronologie des évêques de Saintes de 268 à 1918*, Bulletin philologique et historique, 1919, p. 73-74.

186 H. MILLET et E. POULLE, *Le Vote de la soustraction d'obédience en 1398*, t. I, *Introduction. Edition et fac-similés des bulletins de vote*, éd., C.N.R.S., 1988, 318p, cédule 57-1 et 57-2

187 H. KAMINSKY, *Simon de Cramaud and the Great Schism*, Rutgers University Press, New Brunswick, New Jersey, 1983, p.97, 119, 123, 133, 144 et 252.

188 *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters (*ALKG), 1892, t. 6, p.230, 233-241 et t.7, p.163, 255.

de l'obédience[189]. En 1399, Charles VI lui confie quelques charges en vue de régler le Grand Schisme. Comme Pierre Ravat, il est considéré durant ces années comme l'un des « champions officiels de la cause avignonnaise[190] ». En 1402, il refuse les demandes d'aides du roi et excommunie des officiers royaux[191]. Il voit son temporel saisi et confisqué en 1402 puis en 1406[192]. Publiquement accusé de rébellion envers l'autorité royale, il comparait devant le parlement en janvier 1404, et demande l'arbitrage de deux évêques. La cour accepte, et désigne ceux de Noyon et de Poitiers. On le voit reprendre lui-même à la tête de ses fidèles, le château épiscopal d'Espaly occupé par une garnison royale[193]. Il est à l'initiative d'une procession pour demander la fin du schisme, la guérison du roi et une bonne récolte en 1404[194]. Il a un hôtel rue de la Vieille Monnaie à Paris. En 1406, il est attaqué dans cet hôtel parisien à la fin du mois d'août par des gens du duc de Berry avec qui il est en très mauvais termes. Ceux-ci menacent sa vie, volent « une bible, breviaire, ceincture et autres chosettes[195] ». En 1406, il ne semble pas avoir assisté à l'assemblée du clergé. Est-ce à cause du jubilé du Puy ? De sa mauvaise relation avec le duc de Berry, de l'attaque de son hôtel parisien ? Le 2 octobre de la même année, Charles VI ordonne la mise sous séquestre de la temporalité de son évêché[196].

Élie de Lestrange assiste au concile de Pise en 1409 et y représente le diocèse de Narbonne. Il souscrit l'acte de condamnation des deux papes rivaux. En 1411, il demeure dans son hôtel parisien.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *D. Helias episcopus Aniciensis* » et fol.3 : « Hélie évêque du Puy, au nom du Roi très-chrétien et de son royaume, même de tout le clergé de France, il demanda que l'on supprimât au plutôt les annates, & que l'on pourvût ensuite à l'entretien du Pape & de sa Cour ». Cette formule est étonnante car Élie de Lestrange n'est nullement l'ambassadeur du roi au concile de Constance.

MANSI, 28, p. 174 : « *Elias episcopus Aniciensis, nulli praeterquam Romane subditus ecclesiae* ».

b. Il est présent à Constance avant août 1415. Il est alors âgé de 75 ans.

d. Il intervient fréquemment au concile. On le voit dans certaines sessions comme délégué de la nation française. C'est le cas le 17 août 1415 lors de dixième-huitième session qui est la première depuis le départ de Sigismond. Le concile décide :

---

189 H. MILLET, « Les votes des évêques à l'assemblée du clergé de 1398 : analyse diplomatique du comportement », dans *L'écrit dans la société médiévale. Textes en hommage à Lucie Fossier*, Paris, éditions du CNRS, 1991, p. 195-214, n°57-2, p. 108.

190 H. MILLET, « Du Conseil au Concile (1395-1408). Recherche sur la nature des assemblées du clergé en France pendant le Grand Schisme d'Occident », *Journal des Savants*, 1985, p. 141.

191 F. LEHOUX, *Jean de France, duc de Berry, sa vie, son action politique*, Paris, 1966-1968, t. II, p. 207 et 224 ; F. MANDET, *Histoire du Velay*, Le Puy, 1860-1861, t. IV, p. 389-402.

192 VALOIS, III, p. 316. U. ROUCHON, « Un épisode de l'histoire du schisme d'Occident : lettres de Charles VI ordonnant la mise sous séquestre de l'évêché du Puy sous l'épiscopat d'Elie de Lestrange (2 octobre 1406) », *Revue du Vivarais*, t. 29, 1922, p. 65-72.

193 F. MANDET, *Histoire du Velay*, Le Puy, 1860-1861, t. IV, p. 389-402.

194 S. HARTMANN, « Ein neues Bildzeugnis Oswalds von Wolkenstein? Die Schutzmantelmadonna von Le Puy-en-Velay und das Marienlied In Frankereich. Mit einer kostuemgeschichtlichen Untersuchung von Elisabeth Vavra », *Jahrbuch der Oswald von Wolkenstein Gesellschaft*, t.13, 2001/2002, p.297-332.

195 NICOLAS DE BAYE, *Journal*, I, 168-170 ; F. LEHOUX, *Jean de France, duc de Berry, sa vie, son action politique*, Paris, 1966-1968, t. II, p. 207 et 224 ; G. GAUVARD, « De grace especial »,*Crime, Etat et société en France à la fin du Moyen Age*, Paris, 1991, p. 72.

196 U. ROUCHON, « Un épisode de l'histoire du schisme d'Occident. Lettre de Charles VI ordonnant la mise sous séquestre de la temporalité de l'évêché du Puy, sous l'épiscopat d'Élie de Lestrange, 2 octobre 1406 », *Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque illustrée du* VIVARAIS, 1922, t. XXIX, p. 65-72.

> « Que toutes les expéditions signées par Jean XXIII depuis son Pontificat jusqu'à sa suspension seroient scellées du sceau du concile, par le cardinal d'Ostie, Vice-Chancelier de l'Église romaine, & par ses Assesseurs pris des quatre Nations, à la reserve des Grâces expectatives, & autres cas exorbitans »

afin de lutter contre la mauvaise utilisation du sceau du concile[197] (Jean Mauroux est ici visé).

Les quatre délégués des nations sont : « *dominos Concordiensem pro Italica, Aniciensem pro Gallicana* (Élie de Lestrange), *Theodericum de Niem*[198] *pro Germanica, dominum Robertum Appelliensem pro Anglicana*[199] ».

Après le débat sur les annates en octobre 1415 au sein de la nation française, Jourdain Morin, ambassadeur du roi de France, propose de changer de président de la nation française afin d'évincer Jean Mauroux. Son candidat est Élie de Lestrange[200]. L'argument donné pour désigner Élie de Lestrange président de la nation est intéressant : il est le doyen de la nation française. Certains historiens ont dit de lui qu'il avait été « complètement dépassé à Constance[201] », ce qui semble bien sévère. Cette désignation selon un critère d'âge va en tout état de cause à l'encontre du mode électif en vigueur jusque là.

Le 11 décembre 1415 est débattue devant le concile l'affaire de l'évêque de Strasbourg, détenu, mis en prison, maltraité par le chapitre de la ville[202]. Le concile décide de faire une enquête en nommant des commissaires. Élie de Lestrange est l'un d'eux[203]. L'affaire est instruite et jugée durant la seconde moitié de l'année 1416. Élie de Lestrange assiste à l'instruction[204]. Le 16 septembre 1416, il assiste à une congrégation générale touchant les affaires de Naples et de Pologne[205]. Il demande aux notaires une copie de la minute concernant la protestation faite par Guillaume Fillastre en vue de défendre le titre de Louis II d'Anjou comme roi de Jérusalem et de Sicile[206].

---

197 LENFANT, p. 311.

198 Curialiste saxon.

199 MANSI, 27, col. 785 et BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 59 dit bien « *Anniciensis* ».

200 MANSI, 28, col. 176 : « *Et postea fuit clamatum per aliquos, quod concluderetur ; et dictus D. Episcopus Tolonensis noluit concludere, cum non esset deliberatum per ispsum, nec vota errant concordata, et etiam quia prefatus D. Patriarcha Antiochenus, cujus vices in Praesidentia, pro ista congregatione fuerat depositus, et non erat plus Praesidens ; et tunc aliqui surrexerunt, et dixerunt : Eligatur alius, qui concludat in dicta vacantiarum materia ; et tunc omnes in turbine surrexerunt, & aliqui postmodum iverunt ad D. Episcopum Aniciensem, dicentes quod esset Praesidens, & quod Praesidentia sibi de jure debeatur, cum esset antiquior in Praelatura omnium dictae Nationis, & quod omnino Praesidentiam aceptaret & reciperet, & in dicta vacantiarum materia concluderet, & fuit tunc magna turbatio, et quasi omnes recesserunt, et sic nihil fuit conclusum, et omnes recesserunt paulatim, et multa fuerunt petita de omnibus fieri instrumenta per diversos Notarios dictae Nationis* » ; VALOIS, IV, p. 397-398, n. 1.

201 VALOIS, *Le Grand Schisme*, IV, p. 398.

202 MANSI, 27, col. 808.

203 MANSI, 27, col. 809 : « *Tunc de mandato Deputatorum quatuor nationum, & dominorum Cardinalium, Dominus Joannes Patriarcha Antiochenus respondit & dixit, quod esset deliberatum per Deputatos, quod quatuor de qualibet Natione deberent eligi, & de coetu Cardinalium similiter quatuor. Ita quod in numero essent sedecim, qui illam materiam deberent examinare... Praesentibus dictis dominis Cardinalibus, Nicolao Archiep. Gnesnensi, Joanne Slesvicensi, Rabano Spirensi, Jacobo Plocensi, Andrea Posnaniensi, Vitali Tholonensi, &* ***Aniciensi Episcopis****...& aliis personis in numero bene LX* ».

204 MANSI, 27, col. 902.

205 MANSI, 27, col. 929-930.

206 *Ibidem :* « *Similiter protestatus fuit praelibatus reverendus pater dominus Guillelmus cardinalis sancti Marci, tanquam ambassiator, procurator, & nuncius illustrissimi principis regis Ludovici, quoad titulos regnorum Jerusalem & Siciliae, quos dixit fore abscribendos domino suo regi Ludovico, qui est investitus per Romanam ecclesiam, & non in ipse rex Jacobus ; nec sciret aliquem investitum de eisdem, nisi praefatum dominum suum. Super quibus protestationibus praedicti domini Augustinus cardinalis* ***& episcopus Aniciensis*** *petierunt a notariis sedis Apostolicae, & aliis scribis Concilii unum & plura, publicum & publica, instrumentum & instrumenta ad perpetuam rei memoriam* ».

e. Le 15 octobre 1415, dans le cadre de la réunion de la nation française et de sa discussion sur la suppression ou non des annates, Élie de Lestrange se prononce clairement pour leur suppression immédiate, tout en prévoyant la subsistance du pape.

Le 31 mai 1417, la nation française, composée de 300 personnes, vote à la quasi-unanimité le projet d'organisation du conclave, préparé par Pierre d'Ailly et présenté au concile par Guillaume Fillastre le 29 mai 1415. Ce projet vise à organiser le futur conclave en adjoignant au collège des cardinaux des délégués de chacune des nations du concile. Pour être élu, le futur pape devra réunir les deux tiers des suffrages des cardinaux et de cet autre collège composé des délégués des nations. Les Castillans se rallient à ce projet. Élie de Lestrange se démarque du reste de la nation française et prend nettement parti pour l'empereur[207].

En fin de compte, la position d'Élie de Lestrange à Constance a évolué durant le concile. Il a d'abord bénéficié de la confiance des ambassadeurs du roi de France. C'est le cas en octobre 1415. En revanche, il opte pour une position très indépendante de la nation française fin mai 1417 et se range aux côtés de Sigismond. Fin juin 1417, les nations conciliaires découvrent étonnées que Sigismond a mis en place une commission tenue secrète, composée exclusivement de membres de son parti afin de surveiller les agissements de certains cardinaux et prélats. Élie de Lestrange est l'un de ces commissaires[208]. Son adhésion au parti impérial est sans équivoque.

6- Il introduit le Jubilé du Puy et y assiste le 25 mars 1418[209]. Il obtient de Martin V un prolongement du jubilé (bulle du 31 janvier 1418) avec l'appui des cardinaux Pierre d'Ailly, Jean de Brogny et Amédée de Saluces[210]. Il n'est vraisemblablement pas le commanditaire de la Vierge au manteau conservé au Musée Crozatier du Puy-en-Velay comme l'a cru Roger Gounot[211]. En effet, au Puy, « ses faveurs étaient allées aux franciscains chez qui se réunissait le synode diocésain[212] ». C'est d'ailleurs au couvent des Cordeliers qu'à son retour de Constance, Élie de Lestrange tient un synode[213] et publie des statuts synodaux pour son diocèse du Puy. Ils sont malheureusement perdus[214].

---

207 FILLASTRE, p. 200. VALOIS, IV, p. 397-398 ; Pierre de Pulka, p. 51 ; *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, col. 1675.

208 FILLASTRE, p. 207.

209 F.-T. BOCHART DE SARRON, *Histoire de l'église angélique de N.-D. du Puy*, Le Puy, 1693, p. 344. La présence d'Élie de Lestrange à Constance le 9 février 1418 est attestée par un acte de l'évêque accordant une faveur à l'Université Saint-Mayeul (Arch. dép. Haute-Loire, G 213).

210 *GC*, II, col. 731 et 1078 ; S. HARTMANN, « Ein neues Bildzeugnis Oswalds von Wolkenstein? Die Schutzmantelmadonna von Le Puy-en-Velay und das Marienlied in Frankereich. Mit einer kostuemgeschichtlichen Untersuchung von Elisabeth Vavra », *Jahrbuch der Oswald von Wolkenstein Gesellschaft*, t.13, 2001/2002, p. 297-332.

211 H. MILLET et C. RABEL, *La Vierge au manteau du Puy-en-Velay*, Lyon, éd. Fage, 2011, p. 104 ne vont pas sur ce sujet dans le sens de R. GOUNOT, « Observations et hypothèses concernant la Vierge du Musée du Puy (nov.-dec. 1417 ?) célébrant la fin du Grand Schisme », *Gazette des Beaux-Arts*, février 1974, p. 75-88. H. MILLET et C. RABEL, « Dévotion carme et premiers jubilés : « la Vierge de Miséricorde » du Puy-en-Velay (début du XVème siècle), dans *Jubilé et culte marial (Moyen-Âge-époque contemporaine)*, sous la dir. de Bruno Maes, Daniel Moulinet et Catherine Vincent, Publication de l'Université de Saint-Étienne, 2009.

212 H. MILLET et C. RABEL, *La Vierge au manteau du Puy-en-Velay*, Lyon, éd. Fage, 2011, p. 105.

213 A. ARTONNE, L. GUIZARD et O. PONTAL, *Répertoire des statuts synodaux de l'ancienne France du XIIIe à la fin du XVIII siècle*, Paris, 1969, p. 192 et 258.

214 *GC*, II, col. 731 et 1078.

7- Élie de Lestrange est l'auteur de plusieurs mémoires et discours. L'un d'entre eux a été édité par le R. P. Ehrle : « un projet de discours devant la cour de France rédigé par Elie de Lestrange, vers le mois de juin ou de juillet 1396 ». D'autres sont inédits.

8- Élie de Lestrange meurt le 17 juillet 1418. Il est inhumé dans l'église des frères mineurs du Puy, auprès du grand autel de leur église[215].

Sources et bibliographie :

Paris, *BnF*, *lat*., 1475, fol. 57r-63v.

CUP, IV, n° 1715 n. 1 ; n° 1911.

EUBEL, I, p. 92

GC, II, col. 731.

GISSEY, (O. de), *Discours historiques de la très ancienne devotion a N.Dame du Puy*, Lyon 1620; Reprint par Bernard Pay, Le Puy-en-Velay, 1986.

MANSI, 27 et 28.

MILLET, (H.), « Du Conseil au Concile (1395-1408), (1395-1408). Recherche sur la nature des assemblées du clergé en France pendant le Grand Schisme d'Occident », *Journal des savants*, 1985, p. 141.

MILLET, (H.) et RABEL, (C.), « Dévotion carme et premiers jubilés : « la Vierge de Miséricorde » du Puy-en-Velay (début du XVème siècle), dans *Jubilé et culte marial (Moyen-Âge-époque contemporaine)*, sous la dir. De Bruno Maes, Daniel Moulinet et Catherine Vincent, Publication de l'Université de Saint-Étienne, 2009.

RICHENTAL, (U.), *Das Konzil zu Konstanz*, Tome I: Faksimile du ms. de Constance K, vers 1465). Tome II: Commentaire et texte. Muenchen, Konstanz 1964 (folio 110, verso, blason de l'évêque Élie de Lestrange).

THEODORE, (Frère), *Histoire de l'église Notre-Dame du Puy*, Le Puy, 1693.

26- *Ermegandus* de *CASSERIIS* – *Ermogandus de CASSERIS* –*Ermecadus de CASSERIS* – *Hermangandus de CASSER*

2- Licencié en droit canon à Montpellier.

3- Archiprêtre de Narbonne. Prieur de la collégiale Saint-Étienne de Capestang dans le diocèse de Narbonne.

5-

a. Paris, *BnF*, *lat.*, 1484, fol. 135v : « *Hermangandus de Casser licentiatus in decretis, archipresbyter Narbonensis et prior de Capitestagna Narbonencis dioecesis, ambaxiator Universitatis studentium utriusque studii Montispessulari, Magalonensis dioecesis* ».

c. Délégué de l'Université de Montpellier.

d. Le 13 mai 1415, après la 9ème session, dix témoins de marque vinrent l'après-midi au couvent des frères mineurs porter contre Jean XXIII les pires accusations. *Ermegandus de*

[215] *Ibidem.*

Casseriis fait partie de ces dix témoins. Il est l'un des quatre Français à témoigner contre Jean XXIII ce jour-là[216].

27- Étienne Cœuret – Étienne Cœuvret

1- Né à Fougères vers 1360.

2- Docteur *in utroque*[217].

3- Official de Paris, puis archidiacre de Nantes, il est secrétaire du duc Jean V de Bretagne et chancelier de Bretagne, avant de monter, en 1404, sur le siège de Saint-Brieuc. Il est transféré à Dol le 6 novembre 1405 par Benoît XIII[218] qui le charge de juger le différend qui oppose son chapitre aux Carmes. Le prélat s'occuppe ensuite des *Coutumes* de Bretagne et prie le Parlement d'apporter certaines réformes. Étienne Cœuret dote sa cathédrale de Dol d'un portail sud où se voient ses armes parlantes (trois cœurs).

4- Il assiste au concile de Pise en 1409 et y est procureur des évêques de Nantes, Quimper, Saint-Pol-de-Léon et Saint-Brieuc, ainsi que du chapitre de Nantes[219].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 43 : « *Stephanus Dolensis* » ; Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *D. Stephanus episcopus Dolensis"* et fol. 3 : « *dominus Stephanus episcopus Dolen, procurator domini Gavani episcopi Corisopitensis*..

d. Il est très présent au concile entre avril 1415 et juillet 1417, soit comme député de la nation gallicane, soit comme membre des commissions de la foi au concile. C'est ainsi qu'il intervient dans des causes très diverses telles que l'affaire Jean Huss, les dépositions de Jean XXIII et de Benoît XIII, l'abdication de Grégoire XII. Si l'on ne peut dire qu'Étienne Cœuret est une personnalité de premier plan au concile, il fait partie des individus qui, membres de plusieurs commissions en même temps, travaillent constamment et assidument à l'exctinction du schisme et à la réforme de l'Église. Discret quant à ses opinions personnelles, on ne le voit que comme enquêteur, lecteur du concile ou encore député de sa nation.

De façon plus précise, il intervient pour la première fois au concile le 6 avril 1415, à la cinquième session. Le concile institue une commission pour la foi dont les membres sont Pierre d'Ailly, Guillaume Fillastre, Etienne Cœuret, Jean de Martigny[220]. Les commissaires

---

216 MANSI, 27, col. 649 : « *Deinde adveniente hora secunda post meridiem praesentis diei magister Henricus de Piro…, ac testes superius citatos, videlicet reverendissimos patres & dominos Hermanum de Wereck sedis Apostolicae protonotarium,* ***Bertrandum episcopum sancti Flori*** *; necnon venerabiles & religiosos viros* ***fratrem Joannem Marimondi,*** *magistrum in theologiia abbaem monasterii Morimondi ordinis Cisterciens Lingonensis dioecesis,* ***Hermangaudum de Casser*** *licentiatum in decretis priorem prioratus de Capitestanno (Campitestanno) Narbonensis dioecesis, …Joannem de Molino canonicum sancti Pauli Leodiensis (Lièges), …****Oliverium Guiounet*** *in medicina doctorem, & in decretis licentiarum, rectorem parochialis ecclesiae in Breck Venetensis (Vannes) diocesis…praesentes et comparentes, ut & tamquam testes ad jurandum de notorietate criminum in citato contentorum exhibuit produxit : quos admitti & eorum solita juramenta recipi, necnon interrogari & examinari & per dominos commissarios praefatos debita cum instantia postulavit* ».

217 EUBEL, I, p. 226.

218 cod. Regio 8357².

219 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes,* t. 93, n°2, 1981, n°173.

220 MANSI, 27, col. 594 : « *Item, quod in eadem sessione commitatur materia fidei per hoc sacrum Concilium cum plena auctoritate ad doctrinam ipsius Johannis Wicliff, nec non Joannis Hus, & suorum sequacium,*

ont pleine autorité dans les matières de foi pour étudier ce qui concerne les doctrines de Jean Wiclif et de Jean Huss.

Le 13 mai 1415, lors de la neuvième session, Jean XXIII est cité à comparaître. Étienne Cœuret et Jean Mauroux assistent à la session comme délégués de leur nation[221] . Le même jour, le cardinal des Ursins, Guillaume Fillastre et Étienne Cœuret s'assemblent pour écouter avec les autres commissaires, les témoins contre Jean XXIII : ils sont désignés pour cela par le concile[222]. Le lendemain, 14 mai 1415, lors de la dixième session, Jean XXIII est suspendu de ses fonctions. Les commissaires, dont Étienne Cœuret, font leur rapport au concile[223].

Le 15 juin 1415, lors de la treizième session, il monte à l'ambon et approuve par un *Placet* prononcé au nom de la nation française l'interdiction pour les clercs sous peine d'excommunication de donner aux fidèles la communion sous les deux espèces[224]. Il est aussi favorable à la nomination de commissaires pour l'extirpation de l'hérésie et la sauvegarde de la foi. Il s'oppose ainsi à Martin Porée qui craint que ne soit abordée l'affaire Jean Petit. Le 4 juillet 1415, lors de la quatorzième session, Charles de Malatesta abdique au nom de Grégoire XII. Étienne Cœuret descend à l'ambon pour la nation française pour approuver cette abdication.

Le 6 juillet 1415, lors de la 15ème session a lieu la condamnation de Jean Huss. Après le sermon, descendent à l'ambon pour l'approuver Étienne Cœuret et Vital Valentin[225]. Le 9 juillet 1415, Étienne Cœuret fait la lecture d'une cédule condamnant ceux qui empêcheraient quiconque de se rendre au concile[226]. Le 15 octobre 1415, dans le cadre de la réunion de la nation française et de sa discussion sur la suppression ou non des annates, Étienne Cœuret se montre assez modéré. Il souhaite la suppression des annates mais ne

---

reverendissimis patribus dominis Cameracensi & sancti Marci cardinalibus, nec non dominis episcopo Dolensi, & abbati Cisterciensi: qui etiam assumptis doctoribus theologiae, & juris canonici, videant super materia Joannis Hus hic propter errores Joannes Wicliff detenti ».

221 BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 23r et MANSI, 27, col. 642 : « *Cardinalibus vero recusantibus, licet petitis & exspectatis, accesserunt ad portas ecclesiae reverendissimus pater dominus Johannes patriarcha Antiochenus nationis gallicanae, Nicolaus Gneznensis archiepiscopus nationis Germanicae, Antonius archiepiscopus Ragusinus nationis Italicae, & Nicolaus episcopus Bathoniensis nationis Anglicanae, Stephanus episcopus Dolensis nationis Gallicanae, cum reverendis patribus Benedicto praeposito Albae Regalis, ….Quorum quilibet unus post alium in dictis & extra valvis tribus vicibus vocarunt Joannem Papam XXIII. & suos sequaces alta & intelligibili, ac clamorosa voce, videlicet in hunc modum :*

"Auctoritate sanctae Synodi Constantiensis requirimus Joannem Papam vicesimumtertium citatum & suos sequaces & fautores: si sint hic, veniant coram dicta sancta Synodo, responsuri super contentis in citatorio. Quibus inquisitionibus factis successive, nullus comparuit, neque respondit" ».

222 MANSI, 27, col. 643 : « *Concilium dat commisarios in causa inquisitionis contra Joannem Papam vicesimumtertium : "Item dieta sancta Synodus deputat & constituita a supra propositos contra dictum dominum Joannem Papam vicesimumtertium commissarios reverendissimos dominos cardinales de Ursinis & tituli sancti Marci; necnon reverendos patres dominos episcopos Concordiensem & Tarvisinum, ac Joannem de Bononia sacri palatii Apostolici causarum auditorem, nationis Italicae: & episcopum Dolensem, & abbatem sancti Lupi, nec non Guillermus Malignis dictis palatii auditorem, nationis Gallicanae...* ».

223 MANSI, 27, col. 651 : « *…dominus Guilelmus sancti Marci, deputatus una cum reverendissimo patre domino Jordan de Ursinis, cardinale, simul cum reverendis patribus Antonio episcopo Concordiensi…Stephano episcopo Dolensis, abbate sancti Lupi, ac Wilhelmo Maligneti pro natione Gallicana...commissariis ad examinandum testes inducendos et ex parte Synodi in causa inquisitionis* ».

224 MANSI 27, col. 727 : « *quod nullus presbyter sub poena excommunicationis communicet populum sub utraque specie panis & vini* »

225 MANSI 27, col. 747 : « *Stephanus Dolensis, Guillelmus Tolonensis* » pour les Français : une erreur est commise : le BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 45 indique bien « *Vitalis Tolonensis* ».

226 BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 53 et MANSI 27, col. 765 : « *fuit lecta per dominum Stephanum episcopum Dolensem schedula contra impedientes venientium ad Concilia generalia* ».

l'envisage que si l'on parvient fixer les moyens de pourvoir à l'entretien du pape et des cardinaux.

Le 21 novembre 1415, un monitoire contre le duc d'Autriche est déposé à propos de son conflit avec l'évêque de Trente. Étienne Cœuret est présent[227].

Le 20 février 1416, lors d'une congrégation générale, des commissions sont nommées pour résoudre diverses affaires sur les Hussites de Bohême, contre ceux qui avaient arrêté l'évêque de Strasbourg, sur l'opposition entre les Polonais et l'ordre Teutonique. Étienne Cœuret en fait partie[228]. Le 14 août 1416, il est nommé commissaire dans l'affaire opposant l'évêque de Trente Georges de Lichtenstein et Frédéric d'Autriche[229].

Le 5 novembre 1416, lors de la 23ème session, douze commissaires sont nommés pour enquêter sur l'affaire Benoît XIII. Il s'agit de cardinaux, d'évêques, de docteurs en théologie et en droit. Parmi ces douze, se trouve Étienne Cœuret[230].

Le 28 novembre 1416, Jean Allarmet de Brogny préside la 24ème session au cours de laquelle Étienne Cœuret lit à haute voix la citation de Pierre de Luna à comparaître[231].

Le 14 décembre 1416, lors de la 25ème session, sont députés par le concile des commissaires dans l'affaire tridentine opposant l'évêque de Trente, Georges, au duc Frédéric d'Autriche[232]. Le 20 février 1417, lors de la 27ème session, c'est-à-dire la première session

---

227 MANSI, 27, col. 807.

228 MANSI, 27, col. 834: nomination des commissaires : « *Quibus per dictos promotores & procuratores debito modo, quo licuit, propositis, de mandato ipsius Synodi Constantiensis ascenderunt ambonem pro publicandis, statuendis, ordinandis, sive diffiniendis deputati reverendissimi patres domini Vitalis Tolonensis pro Gallicana, Antonius Concordiensis pro Italica, Nicolaus Merseburgensis pro Germanica, & Patricius Cortagensis pro Anglicana episcopi; pro nationibus ad omnia responderunt, Placet, videlicet quoad admissionem officialium. Et idem primo Antonius episcopus Concordiensis nationis Italicae nominavit pro commissariis ad examinandum titulos ipsorum officialum petentium se admitti, dominos...Vitalis episcopus Tolonensis nomine nationis Gallicanae nominavit Joannem Patriarcham Antiochenum, & Stephanum episcopum Dolensem* ».

229 MANSI, 27, col. 916 : « *Sacrosancta generalis Synodus Constantiensis constituit, & deputat commissarios ad infrascripta, videlicet reverendissimospatres dominos Guillelmum tituli sancti Marci presbyterum, & Franciscum tituli sanctorum Cosmae & Damiani diaconum S.R.E. cardinales, & Marcum episcopum Aprutinum, & Gasparem abbatem de Perusio pro natione Italica; Marinum episcopum Atrebatensem, Stephanum episcopum Dolensem pro natione Gallicana; Nicolaum episcopum Merseburgensem, Joannem de Abundis pro natione Germanica ; Patritium episcopum Cortagensem, & Bernardum de Planca Vicarium ecclesiae Burdegalensis pro natione Anglicana, alias per certum dominum cardinalem, ...*

Die Veneris decima quarta Augusti fuit lecta in natione Gallicana, & placuit, si placet aliis nationibus, M. Bolosonis notarius. Placet nationi Angliae... » .

230 MANSI, 27, col. 964 : « *...committit devotissimis ecclesiae filiis* ***Guillermo tituli S. Marci,*** *& Francisco tituli sanctorum Cosmae & Damiani, dicto Florentino, sanctae Romanae, Ecclesiae Cardinalibus,* ***Joanni electo Patriarchae Constantinopolitano****, ac venarabilibus* ***fratribus Stephano Dolensi****, Roberto Sarresburiensi, Episcopis, ac dilectis Ecclesiae filiis Jacobo electo Parmensi,* ***Guillermo Pulcrinepotis,*** *fratri Antonio Taxal Generali ordinis beatae Mariae de Mercede, fratri Mauricio de Praga, sacrae paginae professoribus, Michaeli de Navers, Nicolao Wordis juris utriusque, & Joanni Belles decretorum, doctoribus, & eorum majori parti, quatenus super praemissis omnibus & singulis, ac eorum circumstantiis, dependentibus connexis, ac aliis ad ea quomodolibet facientibus, illorumque notorietate, fama & clamore, ac etiam que loca insigna consistant viciniora dicto castro Paniscolae...* ».

231 MANSI 27, col. 972: « *Die sabbati 28 dicti mensis Novembris fuit sessio generalis per Synodum Constantiensem hora teriarum, in Ecclesia majori praedicta Constantiensi solemniter celebrata; in qua reverendissimus pater dominus Patriarcha Antiochenus officium Missae celebravit. Quo finito, more aliarum sessionum legebantur litaniae. Praesidebat autem eidem sessioni dominus Joannes Episcopus Ostiensis. Reverendissimus autem pater dominus Stephanus Episcopus Dolensis, de mandato & ordinatione sanctae synodi & ordinatione ipsorum Commissariorum, legebat citationem decretam contra Petrum de Luna: cujus citationis tenor sequitur, & est talis* ».

232 MANSI, 27, col. 987: « *Sacrosancta generalis Synodus Constantiensis nuper constituit, ordinavit, & deputavit commissarios infrascriptos, videlicet reverendissimos patres Guillelmum tituli sancti Marci Presbyterum, & Franciscum sanctorum Cosmae & Damiani Diaconum S.R.E. Cardinales. Marinum Episcopum Aprutinensem, Gasparem Abbatem de Perusio pro Italica natione, Martinum Episcopum Atrebatensem, Stephanum Episcopum Dolensem pro natione Gallicanam, ...*

depuis le retour de Sigismond, l'affaire tridentine est évoquée[233]. Le 8 mars 1417, lors de la 29ème session sont nommés des députés et des notaires dans la cause contre Pierre de Luna[234]. Étienne Cœuret est chargé de la lecture à l'ambon de la cédule. Le 12 mai 1417, lors de la 33ème session, Benoît XIII est déposé. Après la messe, députés et commissaires dans les causes des hérésies sont amenés à déposer. Guillaume Fillastre descend à l'ambon. Puis, Jean Allarmet de Brogny, président de la session, députe « *Odonem de Comitibus, cardinales ; Viennensem Archiepiscopum* (Jean de Nanton), *Feltrensem, Tridentinensem & Lichfeldensem episcopos, & Antonium Taxal generalem ordinis sanctae Mariae de Mercede, Thomam a Polten, & Jacobum Rhodini, ...* » pour appeler, citer à comparaître Benoît XIII. Etienne Cœuret est appelé à lire le « *decretum de publicatione attestationum, & citatione ad contra objicendum*[235] ». Le 25 mai 1417, est proclamée la dernière citation de Benoît XIII à Constance, par acquis de conscience et pour donner un maximum de légitimité à cet acte[236].

Sont présents :

- Guillaume Fillastre
- Jean Mauroux
- Jean de Rochetaillée
- *Robertus Sarisberiensi*
- Étienne Cœuret
- *Johannus Licfeldensi ep.*
- *Michaelus Navers*
- *Johannus de Lydon*
- *Hermannus Dvverch*
- *Henricus Flechel*
- *Petrus Nardi*
- *Johannes Vellis*

soit « *judicibus, & commissariis praefatis* ».

Le 5 juin 1417, lors de la 34ème session, Étienne Cœuret lit publiquement les accusations contre Benoît XIII qui avaient été remises au concile lors de la session précédente[237].

Quibus factis, praefata Synodus per suos deputatos ad respondendum pro ea ad praemissa, videlicet Antonium concordiensem Episcopum, & Joannem de Trembleyo, protonotarium...ac Joannem episcopum Ostiensem, Cardinalem Vivariensem...respondit per verbum, placet ».

233 MANSI, 27, col. 1012-1014.

234 MANSI, 27, col. 1032 :

Jean Allarmet de Brogny préside la session.

Cédule lue par Étienne Cœuret : « *…dominus Stephanus Episcopus Dolensis ambonem publicationis decretorum & negotiorum hujus sancte Synodi saepefactum ascendens, quamdam deputationem procuratorum & promotorum, ac notariorum hujus processus, sive causae contra Petrum de Luna fiendae, de mandato ipsius sanctae Synodi sibi super hoco facto, publica, lata, & intelligibili voce de verbo ad verbum prelegit & publicavit in hunc qui sequitur modum… Super qua requisitione per reverendissime Joannem Ostiensem S.R.E. Cardinalem & vice-cancellarium , nomine hujus totius sancte Synodi per verbum Placet, fuit responsum….Quibus sic factis, reverendissimus pater dominus* ***Episcopus Dolensis*** *ambone publicationis saepefactum ascendens, de mandato sanctae Synodi sibi super hoc expresse facto, quamdam schedulam papyri publice & intelligibili voce de verbo ad verbum perlegit, cujus tenor sequitur, & est talis* ».

235 MANSI, 27, col. 1117.

236 MANSI, 27, col. 1122.

237 MANSI, 27, col. 1126 & VON DER HARDT, IV, p. 1331-1335

Le 22 juillet 1417, lors de la 36ème session[238], la sentence de déposition de Benoît XIII est exécutée publiquement par cinq évêques :

- *Henricus Feltrensi*
- *Stephanus Dolensi*
- *Joannus Pacensi*
- *Jacobus Placentino*
- *Patricius Cortagensi*
- Le notaire est *Joannes Guiardi*

Le 26 juillet 1417, lors de la 37ème session[239], Benoît XIII est déposé officiellement en présence de l'Empereur. Le patriarche de Constantinople fait un sermon sur ces paroles : « Exercez un juste jugement » et l'évêque de Dol lit un décret dénonçant Benoît XIII comme contumace. La sentence de déposition est ensuite lue.

6- Il prête serment de fidélité au duc de Bedford et est présent à la ratification du traité de Troyes. Il fait construire le porche de la cathédrale de Dol.

8- Il meurt le 6 décembre 1429. Son tombeau est détruit en 1742.

10- Ses armes parlantes sont d'argent, à trois cœurs de gueules.

Bibliographie :

DBF, IX, p. 122:

EUBEL, I, p. 226.

GC, XIV, col. 1060.

GRIMART, (G.), *Histoire des évêques de Saint-Brieuc*, Saint-Brieuc, 1852.

GESLIN DE BOURGOGNE ET DE BARTHELEMY, *Anciens évêchés de Bretagne : diocèse de Saint-Brieuc*, I, 1855.

POCQUET DU HAUT-JUSSE, (A.), *Les papes et les ducs de Bretagne*, 1928.

28- Étienne de GAILLAC – *Stephanus de GALLIACO – Stephanus de GAILHACO*

2- Docteur en décret.

3- Archidiacre de Saint-Pierre de Lézat-sur-Lèze dans le diocèse de Rieux. Il est en possession de la prévôté de l'église Saint-Étienne de Toulouse en décembre 1417. Il succède à Chatard d'Aicard. Il exempte les habitants d'Escalquens de plusieurs servitudes, et approuve les statuts de la réforme du chapitre de Saint-Étienne que Dominique de Florence et l'évêque de Lavaur ont dressés par ordre de Martin V.

5-

238 MANSI, 27, col. 1136, 1140 et sv ; VON DER HARDT, IV, p. 1357-1360 ; LENFANT, p. 491-492.

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol.133^{v} : « *Stephanus de Galliaco canonicus & archidiaconus in ecclesia Losatensis Tholosanensis, procurator capituli* ».

Göttingen, Theol, 172, fol. 123^{v} : « *Dominus Stephanus de Galliaco decretorum doctor canonicus et archydiaconus Losacencis in ecclesia Tholosanensis, procurator capituli* ».

c. Procureur du chapitre de Toulouse.

6- On voyait autrefois, vis-à-vis de la porte du cloître de Saint-Étienne, le tombeau d'Étienne de Gaillac qu'il a fait construire de son vivant. Le 23 janvier 1425, en tant que procureur de l'Université de Toulouse, il promulgue les neuvièmes statuts de la réforme de l'Université[240]. Il est à nouveau mentionné en 1430 lorsqu'est prononcée la sentence arbitrale entre le recteur de l'Université *Ramundus Serene* et le chancelier Jean Corneille[241].

8- Il décède, selon le nécrologe de son église, le 12 mai 1455. Son tombeau est placé en face de la porte qui, du chœur de l'église de Saint-Étienne, communique avec le cloître. Voici l'inscription funéraire :

> *« Anno Domiiii M. IIII. C. die mensis...*
> *Obiit Reverendus in Christo pater, Dominus*
> *Stephanuss de Galliaco decretorum doctor,*
> *Gratia Prœpositis istius ecclesiae Tolosanœ ;*
> *Cujus anima requiescat in pace, amen ».*

Bibliographie :

FOURNIER (M.), DOREZ (L.), *La faculté de décret de l'Université de Paris au XVème siècle*, 4 vol., Paris, 1895-1942, t. I, 769, 775.

MEGE, (A. du), *Histoire des institutions de la ville de Toulouse*, 3 vol., Toulouse, 1844, vol.3.

SALVAN, (Abbé A.), *Histoire générale de l'Église de Toulouse*, Toulouse, 1859.

29- Eustache de MESNIL – *Eustachius de Mesnilo – Eustachius MINILLO*

2- Il apparaît comme maître ès arts sur le *rotulus* de la faculté d'octobre 1403 de l'Université de Paris[242]. Il fait partie de la nation picarde de l'Université. Il est cité comme bachelier formé en 1412. Il est présent le 23 février 1412 lors d'une assemblée de l'Université relative à la collation des bénéfices. Il est licencié en théologie vers le 25 décembre 1413 en même temps que Dominique Chaillon.

3- Prêtre du diocèse d'Amiens.

4- Il s'engage sur le plan politique puisque son nom figure sur le rôle de septembre-octobre 1416 portant condamnation de la *Justification*[243].

---

240 M. FOURNIER, *Les statuts*, t. I, p. 769.

241 M. FOURNIER, *Les statuts*, t. I, p. 775.

242 *CUP* IV, n° 1796, p. 92.

243 *CUP*, IV, p. 321.

5-

a. Il n'est envoyé à Constance qu'en janvier 1418 avec notamment :

- Dominique Chaillon
- Guillaume Euvrie
- Guillaume Bloc

b. Sa présence n'est donc attestée qu'à partir de cette date du 25 janvier 1418[244]. Il y est envoyé dans le but de demander à Martin V de protéger les privilèges de l'Université[245].

d. Il ne joue d'autre rôle que de participer à la délégation envoyée par l'Université de Paris dès l'élection de Martin V pour sauvegarder ses privilèges. Il n'y reste que le temps nécessaire à cette démarche.

6- Le 31 août 1422, il se rend avec Jean Bouègue auprès de Charles VI, Jean sans Peur et Henri V, pour la conservation des privilèges de l'Université[246]. Il ne figure sur la liste des maîtres régents qu'en septembre 1422, puis enseigne sans interruption jusqu'en 1429. Absent presque dix ans, il reparaît en 1437. Il occupe le décanat de la faculté de théologie en 1444 et 1445.

Bibliographie :

CUP, IV, n° 1796 n. 13, n° 1943, 1998, 2092, 2192, 2195, 2219, 2258, 2281, 2315, *passim.*

TOURNIER, (L.), *L'Université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452),* thèse doctorale sous la direction de Charles Vulliez, 2000.

30- Félix SAINT – Félix *SANCTI*

2- Docteur en droit canon.

3- Félix Saint est abbé de Beaulieu, de l'ordre de Saint-Augustin, dans le diocèse du Mans.

4- En 1409, il assiste au concile de Pise. Il y est procureur de l'évêque du Mans ainsi que de plusieurs abbés du même diocèse[247].

5-

a. RICHENTAL, p. 173 : *« Dominus Felix abbas de Bellicoto, Senaniensis dyocesis »*

Vienne, ms., *lat* 5070, fol.102v, « *Felix, Abbas de Bello loco, Senomanensis diocesis. VII* ».

b. Il est probablement arrivé à Constance dans le courant de l'année 1415.

8- Il décède en 1427. Son successeur à la tête de l'abbaye est *Joannes IV Frétillart.*

Bibliographie :

GC, t. XIV, diocèse du Mans, col. 515.

---

244 *CUP*, IV, n° 2092.

245 *Reg. Suppl.* Mart. V, n° 104, fol. 290[b].

246 *CUP*, IV, n° 2192.

247 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, n°418 et 473.

31- François de Conzie

1- Né en 1346 de Pierre III de Conzié et d'Amphéliste de Verbouz. Il appartient à la noblesse savoyarde. Deux de ses neveux assistent au concile de Constance : Henri de Saconay (ou Satonay) et Louis Aleman. Ce dernier n'arrive qu'assez tard à Constance en vue de suppléer Jean Mauroux dans sa charge de vice-camérier.

2- Docteur en droit civil. Nous l'apprenons par la bulle qui le nomme évêque de Grenoble[248]. Il entre dans la cour pontificale et y devient auditeur de Rote.

3- Clerc du diocèse de Genève. En 1379, il présente à Clément VII une supplique en vue d'obtenir un canonicat à Chartres. Il obtient satisfaction. Évêque de Grenoble le 28 février 1380, il libère sa prébende chartraine. Clément VII le nomme camérier de l'Église romaine le 24 décembre 1383 en remplacement de Pierre de Cros. Il le charge à deux reprises de l'administration du diocèse d'Avignon à titre de vicaire-général de 1383 à 1385 et du 19 septembre 1391 au 19 août 1392. Il détient au même moment la charge du gouvernement de l'abbaye de Montmajour en 1391[249]. Il n'a que très peu résidé dans les divers diocèses dont il a été à la tête : Arles le 20 janvier 1388, Toulouse le 17 octobre 1390 et Narbonne le 19 septembre 1391[250].

4- Diplomate, il est envoyé à plusieurs reprises pour intervenir comme arbitre. C'est le cas en 1389 pour tenter de réconcilier Marie d'Anjou et le comte de Savoie après la "dédition" de Nice. Homme de confiance de Clément VII, il se voit attribuer d'importantes missions diplomatiques. Il se rend à Nice à trois reprises pour engager les cardinaux italiens Simon de Brossano et Pierre *Corsini* à rallier Avignon. Il négocie la création du royaume d'Andria au profit du duc Louis d'Orléans (13 mars 1394). Il est alors partisan de la voie de fait pour résoudre le Schisme. À son avènement, Benoît XIII conserve le camérier de son prédécesseur. En 1398, au moment de la soustraction d'obédience, Charles VI lui confie la garde de Benoît XIII dans son palais d'Avignon. En 1401, Charles VI tente d'organiser une rencontre internationale après l'avènement du nouvel empereur, Ruprecht de Palatinat. À cette fin, il confie aux archevêques de France le soin d'envoyer une délégation à Metz pour le 24 juin 1401. Obéissant à cette injonction, François de Conzié réunit un conseil provincial à l'abbaye de Saint-Thibéry d'Agde le 1er mai 1401. Lors de cette réunion, sont nommés les délégués devant se rendre à Metz[251]. Parmi eux se trouve Jean Mauroux, alors sacriste de Maguelone. Il s'y rend effectivement. La réunion internationale, quant à elle, échoue. Après la restitution d'obédience, Benoît XIII le maintient dans ses charges. En 1403, il obtient même que soit confirmé le rang primatial de Narbonne. Élie de Lestrange est signataire du rôle d'exécution du privilège pontifical. En 1406 et 1407, François de Conzié accompagne Benoît XIII dans ses déplacements. Il est par exemple à Marseille durant l'hiver 1406-1407. Benoît XIII confie même à François de Conzié la mission de traiter avec les ambassadeurs de Grégoire XII la question de l'unité de l'Église le 17 mars 1407. Il rédige le cérémonial de la réception du roi de Navarre Charles III par le pape à Perpignan qui se déroule le 23 août 1408 ainsi que l'*ordo*

248 *GC.*, III, col. 1688.

249 *GCN*, VII, col. 1564-1683.

250 EUBEL, I, p. 356.

251 H. MILLET, « L'évêque de Maguelonne au rendez-vous franco-allemand pour l'union de l'Église : Metz, 24 juin 1401 », dans *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, S. Gouguenheim, M. Goullet et O. Kammerer dir., Paris, Picard, 2004, p. 689–697

des conciles[252]. Mais dès le 21 octobre 1408, il semble avoir abandonné Benoît XIII puisque c'est à cette date qu'un procès est intenté contre lui[253]. Il n'assiste pas au concile de Perpignan convoqué par Benoît XIII[254]. En 1409, il se rallie au concile de Pise dans lequel il s'incorpore le 15 avril 1409[255], ce qui lui vaut de rester au service d'Alexandre V puis de Jean XXIII. À Pise, il représente outre son archevêché de Narbonne, l'évêque et le chapitre d'Alet ainsi que l'abbé bénédictin de Saint-Polycarpe[256]. Il est intéressant de noter que bien que rallié au pape pisan, il n'a assisté à aucune des assemblées du clergé de France convoqué en 1395, 1396 et 1398. Il n'a pas jugé utile non plus d'y envoyer un représentant.

Le 2 janvier 1411, il devient recteur du Comtat-Venaissin et prend possession du château des papes lors de la reddition effectuée par la garnison aragonaise. Toutefois, il ne s'y installe pas. En 1411, il engage ses biens pour prêter de l'argent aux Avignonnais ruinés par les guerres. Le 7 mars 1413, mandaté par Jean XXIII pour ériger en Avignon le tribunal de la vice-gérance, il s'installe dans la tour de la Bonne-Semaine (aujourd'hui rue de l'Officialité). Après son élection au concile de Constance le 11 novembre 1417, Martin V maintient François de Conzié à son poste de camérier. Il est le cinquième pape que sert l'archevêque de Narbonne.

5-

a. RICHENTAL, p. 166 : « *D. Franciscus Narbonensis, archiepiscopus et generalis Amonensi* » qui le dit à tort accompagné de dix évêques.

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 99v.

CERRETANUS, p. 213.

FINKE, *Forschungen*…p. 258.

b.Parti d'Avignon le 12 janvier 1415, il arrive à Constance le dimanche 17 février 1415[257] et en repart le 28 mai 1415 pour rentrer s'occuper du gouvernement de l'Église en Avignon et pour être présent dans son archevêché de Narbonne au moment des négociations prévues entre Sigismond et Benoît XIII en vue d'obtenir l'abdication de ce dernier[258].

d. Le 5 mars 1415, l'ambassade du roi de France arrive à Constance. François de Conzié va à sa rencontre et souhaite la bienvenue de la part du pape aux ambassadeurs.

Présent très peu de temps au concile, son nom n'est mentionné qu'une fois, le 19 mars 1415. Ce jour-là, la nation française est réunie pour discuter de la nécessité d'exiger ou non de Jean XXIII qu'il accepter d'abdiquer, y compris par procureurs. Sigismond, pour contraindre la nation française à se ranger à son point de vue, fait irruption dans la salle. Le vacarme et l'agitation qui s'ensuivent provoquent des excès. Le cardinal de Saint-Marc est sifflé.

---

252 M. DYCKMANS, *Le cérémonial papal…, op. cit.* t. III, p. 409-419.

253 VALOIS, IV, p. 44, n. 61 : François de Conzié n'apparaît nommément que dans les bulles d'excommunications fulminées en 1410 par Benoît XIII.

254 H. MILLET, « Le concile de Perpignan (15 novembre 1408-26 mars 1409 », *Cristianesimo nella Storia*, vol. XXIX/1, janvier 2008, p. 222.

255 MANSI, 27, col. 342.

256 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, n°111, 426, 477 et 556.

257 CERRETANUS, p. 213 : Arrivée le 17 février 1415: « *Die Dominica XVII. mensis Februarii rev*^{mus} *in Chr. p. d.Franciscus Dei gracia archiepiscopus Narbonensis, d. nostri pape camerarius, Constanciam ingressus est, cui pro parte d. nostri pape obviaverunt d. Guillermus episcopus Morinensis et d. Nicolaus de Robertis magister hospicii d. nostri pape et pro parte cardinalium omnis eorum familia* ».

258 L.-R. LOOMIS, *The Council of Constance*, New York et London, 1961, p. 56:

« When the Chamberlain, Francis of Conzié, Archbishop of Narbonne, left Constance on May, 28, 1415, to govern Avignon, he apponted Mauroux to act in his place, thus giing him control of the most important office of the papal court ».

François de Conzié, indigné, quitte la salle avec quelques autres[259]. Il quitte Constance assez vite[260] et nomme comme procureur Vital Valentin, évêque de Toulon. Par ailleurs, il se fait suppléer pour la première fois dans sa charge de camérier par Jean Mauroux qui prend le titre de vice-camérier[261]. L'accompagne dans son voyage de retour l'un de ses serviteurs, Pierre de *Trilhia*, notaire au concile. Sa présence à Avignon est attestée le 27 juin 1415[262]. C'est donc plutôt comme archevêque de Narbonne accueillant la délégation du Concile et participant à la capitulation de Narbonne à l'origine de la déposition de Benoît XIII, que le rôle de François de Conzié au concile est important. C'est ainsi que lorsque Benoît XIII envoie son ambassade à Narbonne pour traiter avec celle du concile de Constance, raconte Michel Pintoin :

> « Ils (les ambassadeurs de B.XIII) trouvèrent dans cette ville, avec le sérénissime prince monseigneur Sigismond, par la grâce de Dieu roi des Romains, de Hongrie et de Croatie, les très révérends et vénérables pères et seigneurs Jacques, par la miséricorde divine archevêque de Tours, Pierre, évêque de Ripen, Jacques de Opizis, docteur en décrets, auditeur du sacré palais, Lambert de Stipite, prieur du prieuré conventuel de Bertrania, de l'ordre de Saint-Benoît, du diocèse de Liège, docteur en décrets, Benoît Gentien, religieux de Saint-Denys en France, Conrad de Souza, professeurs de théologie, Jean de Fabrica, docteur ès lois, Jean Unellis, Hugues *Holbez* et Bernard de la Planche, docteurs en décrets, ambassadeurs, députés et fondés de pouvoirs du sacré concile général de Constance. Le sérénissime prince Sigismond, par la grâce de Dieu roi des Romains, de Hongrie et de Croatie, était en outre assisté et aidé dans son entreprise par les révérends pères François, archevêque de Narbonne, camérier de la sainte Église romaine, Renaud, archevêque de Reims, Jean, archevêque de Riga, et Guy, abbé de Gratz, par les illustres et puissants princes monseigneur le duc de Brixen, comte palatin de Hongrie, Bertold Bruno della Scala de Vérone et de Vicence, Guillaume Asser, et plusieurs autres barons et seigneurs dudit empereur[263] ».

François de Conzié fait plus qu'être présent dans Narbonne, il organise l'installation de Sigismond et de sa suite dans la ville et dans ses environs. Le 13 décembre 1415 a lieu la capitulation de Narbonne, dans laquelle les souverains espagnols acceptent la déposition de Benoît XIII et le ralliement au concile. L'acte est rédigé par deux notaires dont l'un est Pierre de *Trilhia*[264]. Le même jour, François de Conzié envoye une lettre de Narbonne aux cardinaux se tenant à Constance pour les informer de la situation[265]. Il jubile. En juillet 1417, l'attitude de Jean Mauroux étant devenue plus que suspecte au concile, François de Conzié le remplace comme camérier par son neveu Louis Aleman[266].

6- Peu après la clôture du concile de Constance, François de Conzié se rend à Genève pour y rencontrer le nouveau pape. Il y demeure du 8 au 31 juillet 1418. Martin V le confirme dans sa charge de camérier et de vicaire au temporel *in partibus citramontanis*[267]. Á partir de 1424 cependant, il doit accepter que la charge soit scindée en deux.

---

259 J. KEPPLER, *Die Politik ... op. cit.*,, p. 31. VALOIS, IV, p. 383, n. 3.

260 Sa présence en Avignon est attestée le 18 juillet 1415 *:* Voir *ACC*, III, p. 280.

261 Arch. du Vatican, *Diversorum Cameralium*, 3 fol. 24 et VALOIS, *Le Grand Schisme*, IV, p. 383, n. 2.

262 BAV, Ms Barberini, lat. XXXVIII, fol. 71.

263 *RSD*, t. VI, p. 721.

264 H. MILLET, « Un archevêque de Narbonne grand officier de l'Église : François de Conzié (1347-1431) », dans *L'archevêché de Narbonne au Moyen Age*. Colloque de Narbonne, décembre 2005, M. Fournié dir., Toulouse, Méridiennes, 2008, p. 217–243.

265 MANSI 27, col. 824. & VON DER HARDT, II, p. 522

266 La lettre de destitution a été éditée par FR.-CH. UGINET p. 22-25. Elle montre que François de Conzié se trouvait en Avignon lorsqu'il prit cette décision.

267 *Idem.*, p. 63-64.

7- Il laisse une oeuvre importante, notamment une série d'opuscules importants pour l'histoire des papes[268]. Les uns concernent les cérémonies faites à la cour pontificale à la fin du XIVème siècle et au début du XVème siècle. Les autres renseignent sur les voyages et les actes de Benoît XIII, apportent de précieuses indications sur le personnel de la Curie et fournissent des conseils pour la tenue d'un concile. Ils ont été en partie publiés par Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, III, 2 et par L. Célier, dans *les Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XXVI (1906), p. 91-108.

Toutefois, on ne peut préciser si Conzié les a écrits lui-même ou s'il a eu recours à des subalternes ; en tout cas il y a introduit des retouches, des additions et des corrections.

8- François de Conzié teste le 12 décembre 1431 et meurt le 31 décembre de la même année en Avignon où il est enterré dans l'église des Célestins, aux côtés de Clément VII et de Jean Allarmet de Brogny, son compatriote savoyard[269].

Bibliographie :

BAUDRILLART, (A.), « François de Conzié », *DHGE*, t. 13, Paris, 1953, col.799.

CELIER, (L.), « Sur quelques opuscules de François de Conzié », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XXVI (1906), p. 91-108.

DOUET D'ARCQ, Collection de sceaux, Paris, 1863, II, 2, n. 6265.

EUBEL, I, p. 356.

GC, XIII, col. 43-46 :

GC, VI, col. 95-101

GCN, Arles, col. 730-36, col. 1271-72.

MILLET, « Un archevêque de Narbonne grand officier de l'Église : François de Conzié (1347-1431) » dans *L'archevêché de Narbonne au Moyen Âge. Colloque de Narbonne, décembre 2005*, M. Fournié éd., Toulouse (Méridiennes), 2008, p. 217-243.

PANSIER, (P.), et GIRARD, (J.), *La cour temporelle d'Avignon aux XIVème et XVème siècle*, Paris, 1909, p.81-107.

PANSIER, (P.), « La maison du camérier François de Conzié », *Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin*, II, 1913, p. 243-255.

SAMARAN-MOLLAT, *la fiscalité pontificale en France au XIVème siècle*, Paris, 1905, p. 262.

32- François des ÉGLISES – *Franciscus de ECCLESIIS – Franciscus de POPULETO*

2- Licencié en théologie à l'Université de Paris en 1408[270]. Il est curieusement inscrit parmi les bacheliers en théologie de l'Université de Paris sur le rôle de septembre-octobre 1416 portant condamnation de la *Justification*[271].

3- Prieur de Saint-Bernard[272] ; régent des Bernardins[273] ; cistercien, abbé des Châteliers[274] aux environs de Poitiers à partir du 28 janvier 1415[275].

---

268 BAV, Ms Barberini, lat. 2651 et BAV, *Vat, lat.*, 4736.

269 Daniel Le Blévec a relevé une attestation de cet emplacement dans un registre de brèves d'un notaire avignonnais copié par Pansier (Avignon, Bibl. mun., ms 5725, fol. 45-46).

270 *CUP*, IV, n° 1863.

271 *CUP*, IV, p. 321 et 322, n. 18

272 A. COVILLE, *Jean Petit*, p. 478; *CUP*, IV, n° 1869, p.162, n.10.

4- Il assiste le 30 novembre 1413 au concile de la foi à Paris[276]. Il est partisan de Benoît XIII[277].

5-

a. RICHENTAL, p. 173 : « *D. Franciscus abbas de Castellariis* »

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol.102, « *Franciscus abbas Castellariis in Francia* ».

b. Il meurt à Constance en août ou septembre 1416[278].

33- Gaultier le GRAS – Gautier le GROS – *Galterus CRASSI – Galterus GASSEL*

3- Prieur conventuel de Rhodes.

4- Il est en 1405 lieutenant du grand maître de l'ordre des hospitaliers de saint-Jean de Jérusalem *"in partibus transmarinis"*. Le 31 janvier 1409, il est l'un des trois procureurs nommés pour accompagner le grand maître Philibert de Naillac devant les cardinaux et les conciles réunis dans le but de résoudre le schisme[279]. Il assiste au concile de Pise, où, à la demande de Robert de Chaudessolles, il fait partie d'une commission de seize membres devant délibérer sur les chapitres et les articles de la réforme de l'état de l'Église universelle[280].

5-

a. Paris, *BnF lat.*, 1484, fol. 43v, « *prior de Rhodis pro hospitalibus sancti Jhoannis Jherosolimitani* » & fol. 44v*: « Gualterus Grasse, procurator magistri & toti ordinis sancti Jhoannis Jherosolimitani utriusque iuris doctor* ».

b. Sa présence à Constance est attestée à partir du 9 avril 1415. Il est membre du conclave qui s'achève par l'élection de Martin V le 11 novembre 1417. Nous n'avons pas de trace de sa présence à Constance après cette date.

c. Procureur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

d. Il est député de la nation française à plusieurs reprises. Le 9 avril 1415, il représente la nation française dans une congrégation générale[281].

---

273 *CUP*, IV, n° 2003.

274 Il est également désigné comme *abbas Populeti* c'est-à-dire de Sainte-Marie de Poblet dans le diocèse de Tarragone en Catalogne ce qui pose une difficulté d'identification. Nous avons gardé, François des Églises, abbé des Châteliers dans la mesure où les sources du concile de Constance le désignent ainsi.

275 BAV, *Reg. Lat.*, Joh. XXIII, n° 178, fol. 305

276 *CUP*, IV, n° 2001.

277 *CUP*, IV, n° 1863, n. 10 ; Arch. Vat. Reg. Bened. XIII, n° 332, fol. 28-29b.

278 *CUP*, IV, n° 1863, n. 10. C'est ce qu'omet *GC*, II, col. 1349. Nous n'avons trouvé aucune source conciliaire mentionnant ce décès.

279 VALOIS, IV, p. 403, n. 2. ; Arch. de Malte, *Reg.* 18 des bulles du grand maître, fol. 136 r et *Reg*. 19, fol. 155r.

280 D. RICHE, « Cluny et le débat sur la réforme de l'Église à l'époque du Grand Schisme », *Annales de Bourgogne*, tome 74, fascicule 3, 2002, p. 299-336.

281 MANSI, 27, col 59.

Le 5 mai 1415, au nom de la nation française, et aux côtés de treize autres Pères conciliaires de cette nation, il prend position en faveur de la condamnation des thèses de Wiclif et de sa mémoire. Le concile déclare ce dernier hérétique ; sa mémoire est condamnée ; ordre est donné d'exhumer son corps[282].

Le 16 mai 1415, dans le palais épiscopal de Constance, il témoigne aux côtés de Philibert de Naillac contre Jean XXIII[283].

Le 4 février 1416 la lecture des *capitula* de Narbonne est faite dans la cathédrale de Constance. Gaultier le Gras y adhère[284]. Il est ensuite chargé par le concile d'obtenir la signature des cardinaux absents, lors de cette session du 4 février 1416. Il se rend au domicile de certains d'entre eux comme Pierre d'Ailly le 15 février 1416 accompagné de protonotaires du concile puis chez Amédée de Saluces[285].

Le 7 novembre 1416, puis le 26 avril 1417 dans le cadre de la 32ème session, il témoigne contre Benoît XIII[286].

Enfin le 8 novembre 1417, il est l'un des six délégués de la nation française à entrer en conclave avec Jean de Rochetaillée, patriarche de Constantinople, Jacques Gélu, archevêque de Tours, Guillaume de Boisratier, archevêque de Bourges, Jean de Bertrands, évêque de Genève, et Robert de Chaudessolles, abbé de Cluny[287]. Cet honneur montre l'importance jouée par Gaultier le Gras au concile.

34- Geoffroy DAULI – *Godoffredus DAULI*

2- Licencié en droit civil.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 135 : « *Gaufridus Dauli, licentiatus in legibus procurator episcopi Lemovicencis et abbatis sancti Marcialis Lemovicencis* ».

b. Présent au concile le 4 février 1416.

c. Procureur de l'évêque de Limoges et de l'abbé de Saint-Martial de Limoges.

35- Geoffroy de PEYRUSSE – Geoffroy de PERUSSE – *GAUFRIDUS de PERUCIA*

1- Fils d'Arnould de Peyrusse, chevalier, seigneur des Cars et de Saint-Bonnet, et de Souveraine de Pompadour. Il est le frère de Ranulphe de Peyrusse, archidiacre de Tours au moment du concile de Constance et futur évêque de Mende.

2- Docteur *in utroque jure*.

3- Chanoine de Tournai. Il est fait évêque de Saintes par Jean XXIII le 20 mars 1411[288]. Il le reste jusqu'à son décès.

---

282 MANSI, 27, col. 636-637.

283 MANSI 27, col. 659-660 et BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 29.

284 MANSI, 27, col. 830.

285 MANSI, 27, col. 831 : « *Et quod reverendi Patres Domini sedis Apostolicae Protonotarii, & **Prior de Rodhis, ordinis S Joannis Jerosolimitani**, accedere deberent D. Cardinales absentes a congregatione, & ab ipsis simile juramentum exigere atque recipere in praesentia Notariorum vel alicujus eorumdem Notariorum Concilii Constantiensis* ».

286 MANSI, 27, col. 971 et 1100.

287 *RSD*, VI, p. 177.

288 EUBEL, I, p. 537.

4- Il assiste en 1409 au concile de Pise en tant qu'ambassadeur de Charles VI, mais aussi comme procureur de plusieurs abbés et prieurs du diocèse de Limoges, des abbés de Cormery et Marmoutier, des chapitres de Limoges, de Saint-Bertrand de Comminges et de Tours ainsi que de la collégiale de Limoges[289]. Il part pour Pise au moment où revient du concile de Perpignan Manaud de Barbazan, procureur de l'évêque de Comminges[290]. Au printemps de 1414, le gouvernement armagnac est dans l'obligation de réunir une assemblée du clergé de France afin qu'une nouvelle décime lui soit accordée[291] pour subvenir aux frais de la défense du royaume et pour tenter de recouvrer le domaine royal. La levée doit se faire en deux fois. La perception de la première moitié est prévue pour la Saint-Jean 1414 et la seconde pour la Toussaint de la même année[292]. À cette fin sont nommés des commissaires royaux dont font partie Geoffroy de Peyrusse, évêque de Saintes et Jean de Norry, maître des requêtes de l'Hôtel du roi. Ils sont remplacés dans leur fonction le 4 mars 1415 afin de pouvoir se rendre au nom du roi au concile de Constance.

5-

a. RICHENTAL, p. 167 : « *D. Gaufridus episcopus Santoniensis* ».

Vienne, ms., *lat* 5070, fol. 101 : *Idem*.

8- Il serait décédé en 1415[293]. Nous n'en avons aucune trace à Constance.

Sources et bibliographie :

GC, II, col. 1079.

EUBEL, I, p. 537.

36- Geoffroy de POMPADOUR – *Gaufridus de POMPADORIO – Godefridus de POMPADORIO*

1- D'une vieille famille du Limousin, il est le deuxième fils de Renoul Élie et de Constance de La Marche. Il est l'oncle de Ranulphe et de Geoffroy de Peyrusse par leur mère, Souveraine de Pompadour.

2- Il étudie quatre ans le droit canon à Paris puis le droit civil à Avignon[294]. Nous ignorons son grade.

3- Il succède à Geoffroy de Brézé comme archidiacre de Tours, le 9 décembre 1402[295]. Vicaire général de François de Conzié, archevêque de Narbonne, il est élu évêque de Saint-

---

289 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, n°33, 495, 499, 529, 588 et 590.

290 H. LABARTHE, « Les prélats de Gascogne au concile de Perpignan », dans H. Millet éd., *Le concile de Perpignan (15 novembre 1408 - 26 mars 1409). Actes du colloque international de Perpignan (24-26 février 2008)*, Perpignan, Trabucaire, 2009-2010 (Etudes Roussillonnaises, Revue d'histoire et d'archéologie Méditerranéennes, 24), p. 120 et sv.

291 C.-E. du BOULAY, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV et V, Paris, 1688 (abréviation : DU BOULAY), V, p. 319.

292 Lettres de Charles VI à ce sujet : Paris, *BnF, fr.*, 25709, fol. 716.

293 EUBEL, I, p. 537.

294 M. FOURNIER, *Les statuts*, t. II, 331, n° 2.

Pons. Son élection est confirmée le 15 mars 1409. Il est sacré le 9 juin 1409. François de Conzié fait partie des évêques consécrateurs[296].

4- Il fait partie d'une ambassade mandée par le roi et par l'église de France en 1406 auprès de Benoît XIII à Avignon et auprès de Grégoire XII à Rome pour essayer de trouver un terme au schisme. Il participe au concile de Pise en 1409 en tant qu'évêque de Saint-Pons de Thomières. Il y représente également le chapitre de son évêché[297].

5-

a. RICHENTAL, p. 166 : « *D. Gaufridus episcopus sancti Ponti Themeriarum* ».

Vienne, ms., *lat* 5070, fol. 102v, « *Guilhelmus, abbas Sancti Pauli Thomerato* » (erreur : confusion entre Guillaume et Geoffroy).

b. Il est probablement arrivé à Constance dans le courant de l'année 1415.

6- En novembre 1420, il est transféré au siège de Carcassonne[298] et succède à Géraud du Puy décédé.

7- Âgé, il se fait représenter à Bâle par Humbert de Chissé[299].

8- Il meurt vers 1445-1446.

Bibliographie :

ANSELME DE SAINTE-MARIE, (P. de.), *Histoire généalogique, Histoire généalogique* et *chronologique de la Maison Royale de France, des Grands Officiers de la Couronne et de la Maison du Roy*, Paris, 1725, t. VIII, p. 244.

AUTRAND, (F.), *Naissance d'un grand corps de l'Etat : les gens du Parlement de Paris, 1345-1464*, Paris, 1981, p. 171.

EUBEL, I, p. 406.

GC, VI, col. 243 et col. 905-913

MAHUL, (M.), *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*, V, Paris, 1867, 463f.

MAUGIS, (E.), *Histoire du Parlement de Paris*, t. III, Paris, 1914-1916, rééd.Slatkine-Megariotis Reprints, Genève, 1977, III, p. 52.

POUX, (J.), *La cité de Carcassonne. Histoire et description*, t. I, Toulouse-Paris, 1931, p. 325.

SAHUC, (J.), *Saint-Pons-de-Thomières. Les archives, l'abbaye, l'évêché*, I, Bergerac, 1895, p. 108.

---

295 X1A 50, fol. 81 v (arrêt d'adjudication dudit office de feu Geoffroy de Brézé, contre Ranulphe de Peyrusse). Rap. 11 déc. 1400, X^{1A} 48, fol. 255 v. A. N., XI^{a} 50, fol. $82r^{0}$: arrêt du 9 décembre 1402.

296 *Gallia Christiana*, t. VI, p. 243

297 « Les Français du royaume au concile de Pise… », *op. cit.*, p. 279.

298 EUBEL, I, p. 166 et 406.

299 H. MULLER « Lyon et le concile de Bâle (1431-1449). Études prosopographiques », *Cahiers d'histoire*, Lyon, n° 28, 1983, p. 33-57, p. 41.

37- Geoffroy de THOISY – *Gaufridus de THOISI* – *Godefridus de THOISIACO* – Geoffroy de CHOISY

1- Originaire d'une famille autunoise. Il a deux frères : Renaud de Thoisy est receveur général des duché et comté de Bourgogne. Héritier de Geoffroy, il donne la terre de Préaux à l'église d'Autun, en 1418. Jean de Thoisy est docteur *in utroque*, archidiacre d'Ostrevant en l'église d'Arras, conseiller du duc de Bourgogne, évêque d'Auxerre depuis 1409 et futur chancelier du duc de Bourgogne.

2- Licencié en droit civil.

3- Doyen de l'église d'Autun.

4- En 1414, il est l'un des conseillers envoyés pour servir à la paix entre Bourgogne et Bourbon.

5-

a. GERSON, *Opera omnia*, V, col. 658.

b. Envoyé à Constance en 1416 par son chapitre.

d. Il est au service du duc de Bourgogne qui le nomme explicitement dans une lettre de recommandation à ses fidèles du concile de Constance :

> « Instructions pour les Ambassadeurs que Monsieur [duc de Bourgogne] envoie à Constance.
>
> Messire Philibert de Saint Ligier ; Messire Clays, item Hoüe Chevalier ; Messire Guy Armenier, docteur en lois et en droit canon ; maitre Aman Donast, de Bruges, docteur en théologie ; maîtres Leon, Doyen de Besançon ; maitre Geoffroy de Choysi, doyen d'Autun, maitre Lievin Naveline, docteur en décret[300] ».

8- Il meurt le 17 octobre 1418. Son frère et héritier le fait enterrer dans la chapelle de Nicolas de Toulon.

Sources et bibliographie:

GC, IV, col.435

GERSON, *Opera omnia*, V, col. 658.

38- Gérard FAYDIT – Gérard FAYDET –Gérard FAIDET – Géraud FAYDIT – *Gyrardus FAYDETI* – *Gerardus PHAIDETI*

1- Né à Murel près de Toulouse.

2- Il est cité parmi les artistes dans un *rotulus* de l'Université d'Avignon adressé au pape Clément VII les 18-23 octobre 1393[301]. Il est cité le 2 août 1407 parmi les universitaires de Toulouse approuvant les nouveaux statuts de l'Université[302]. Il est à nouveau cité parmi les

300 Édité dans GERSON, *Opera omnia*, V, col. 658.

301 M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. II, p. 361, n° 28.

302 M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. I, p. 728.

universitaires de Toulouse le 19 octobre 1413[303]. Le 16 février 1415, il obtient le baccalauréat en décret[304] à l'Université de Paris. Le 22 juillet 1416, à Paris, il est fait docteur en décret[305]. Il est encore mentionné le 14 janvier 1417 par la faculté de décret de l'Université de Paris[306].

3- Clerc du diocèse de Limoges[307]. Prêtre.

5-

a. Il n'est cité dans aucune liste mais sa présence, d'ailleurs assez brève au concile de Constance est attestée[308]. Il s'y est même probablement rendu deux fois. Désigné dans un premier temps par la province de Toulouse en 1415, il rentre assez tôt du concile. Puis, le mercredi 24 mars 1417, à la faculté de décret de l'Université de Paris, Jean de Villeneuve, de retour du concile de Constance, supplie sa faculté de ne pas le renvoyer comme ambassadeur au concile. Il propose que Gérard Faydit s'y rende à sa place en compagnie de Pierre Charron de Provins. Celui-ci y est effectivement député par la faculté de décret[309]. Le 1er juillet 1417, il n'est plus à Paris[310]. Il est reçu clerc de la Chambre apostolique à Constance le 20 décembre 1417[311].

6- Il est clerc mensier à la chambre apostolique en octobre 1421 et en septembre et octobre 1422[312]. Chantre de l'église de Lavaur, il est reçu référendaire du pape le 21 juillet 1422[313]. En 1424, il prend possession par procureur d'une chapellenie dans l'église de Saint-Donatien de Bruges. Il est alors docteur *in utroque.* Le 5 juin 1424, il est pourvu de l'évêché de Montauban par Martin V. On lui attribue la chantrerie de Lavaur ainsi qu'un canonicat à Toulouse. Le 10 septembre 1425, il est transféré sur le siège de Saint-Lizier. Le 3 mai 1428, il est nommé par le pape vice-régent de la Chancellerie apostolique en remplacement de François de Metz. Il se rend au concile de Florence[314].

8- Il meurt entre 1433 et 1439.

---

303 M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. I, p. 741.

304 *CUP*, IV, n° 2063.

305 M. FOURNIER, *La facuté de décret…*, t. I, p. 148.

306 *Idem*, p. 167 : « *Jovis XIIII Januarii fuit concessum per totam Facultatem quod magister Henricus de Bivria, dictus de Mosonio, et dominus Gerardus Faidit, doctores, reputarentur regentes honorarii usque ad finem ordinarii desinantis, anno 1417* ».

« et, quia absent erat... »

307 M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. II, p. 361, n° 28.

308 *ACUP*, t. II, col. 224, n. 4, *Gerardus Faideti, qui postea ad Concil. Constant. missus est.*

309 M. FOURNIER, *La faculté de décret…*, t. I, p. 168 :

« *Die mercurii, que fuit XXIIII mensis Martii, supplicavit magister Johannes de Villanova, per organum decani, quod placeret Facultati ipsum exhonerare de ambaxiata ad concilium generale et loco sui substituere magistrum Gerardus Faydeti; quod omnibus dominis concessum fuit in forma* ». Puis le jeudi 25 mars 1417 ***:*** *« Item, die XXV Martii, supplicarunt magister Petrus de Pruvino et magister Gerardus Faidey, quod cum recepti fuissent ambaxiatores Facultatis ad concilium generale, dignarentur reputare eos regentes et capaces harengarum et commodorum Facultatis, in proximo examine decretorum, casu tamen quod presentes et personaliter [non] intererunt in examine predicto. Quod fuit eis concessum in forma, prout alias etiam concessum fuerat aliis ambaxiatoribus, tam Universitatis quam ecclesie, quando primitus iverunt ad dictum generale* ».

310 M. FOURNIER, *La faculté de décret…*, t. I, p. 170 et Vid. *ACUP*, t. II, col. 224, n. 4.

311 BAV, *Vat, lat.*, 8502, fol. 11. Il est cité comme tel le 14 mars 1418 : FINKE, *ACC*, IV, p. 229.

312 F. BAIX, *La chambre apostolique et les libri annatorum de Martin V (1417-1431)*, Bruxelles-Rome, 1942-1960. p. 49.

313 L. FOURNIER, *Les statuts…*, t. I, p. 337 et 389. Voir p. 103, n. 8.

314 V. TABBAGH, *Gens d'Église, gens de pouvoir (France, XIIIème-XVème siècle)*, Dijon, 2006, éditions universitaires de Dijon.

Bibliographie :

ACUP, II.

EUBEL, I, p. 204 et II, p. 134.

FOURNIER (M.), DOREZ (L.), *La faculté de décret de l'Université de Paris au XV*ème *siècle*, 4 vol., Paris, 1895-1942, t. I.

GC, XIII, col. 241.

39- Gérard WASSEL – Geoffroy VASSAL – *Gerardus WASSEL – Gerardus WASGALL*

2- Licencié en droit civil.

5-

a.Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 105v : « *Gerfrado Wasgall, ambassiatores* (avec Hugo de Montprull) *ducis Orliensis, doctores legum* » (noter qu'il est cité parmi les universitaires.) et fol. 107v, il est cité comme : « *ex parte ducis Orliensis, Gerardus Wassel* »

b. Il est probablement arrivé à Constance dans le courant de l'année 1415.

6- Trésorier de la sainte chapelle de Bourges en 1436[315], il devient archevêque de Vienne en 1439. Il ne se rend pas dans son diocèse avant le 20 octobre 1440. Il est transféré à Lyon le 20 avril 1444.

Sources et bibliographie :

GC, II, col. 115.

GC, XVI, col. 114-115.

40- Géraud du PUY de MIREMONT – *Geraldus de PODIO de MIROMONTE*[316]

1- Il serait né à Saint-Flour.

2- Docteur en décret[317].

3- Prieur de la Voûte (Ordre de Cluny ; diocèse de Saint-Flour), il est élu évêque de Montauban par le chapitre le 27 septembre 1403. Il succède à Bertrand Robert de Saint-Jal. Le 17 décembre 1404, il est transféré au siège de Saint-Flour mais ne prend possession de son nouveau diocèse que le 25 mai 1410. Le 4 janvier 1413, il est transféré de l'évêché de Saint-Flour à celui de Mende mais ne s'y rend pas. Le 18 avril 1413, il est transféré par Jean XXIII à l'évêché de Carcassonne.

---

315 *GC*, II, col.115.

316 Il ne doit pas être confondu avec son homonyme, Franciscain, confesseur de Bernard VII d'Armagnac, présent au concile de Perpignan en 1408 et évêque de Lescar en 1416.

317 Paris, *BnF*, *lat.*, 1475, fol. 7-20. Bibl. de Grenoble, ms. 988, fol. 78-94 ; Arch. Du Vatican, *Armarium LIV*, t. XX, fol. 155-170.

4- En 1395, il fait partie des juristes de l'entourage de Benoît XIII. Il fait une allégation en faveur de l'omnipotence papale en réponse à un questionnaire envoyé en août 1395 par l'Université de Paris à Benoît XIII semblant en douter[318]. Il prend pour la première fois le contre-pied de la position de l'Université de Paris. En 1408, il est violemment pris à parti par les universitaires parisiens, notamment par Jean Courtecuisse dans l'affaire de la soustraction d'obédience de Charles VI à Benoît XIII. En effet, il est accusé publiquement le 21 mai 1408, lors du discours de Jean Courtecuisse soit de soutenir soit d'avoir participé à la rédaction de la bulle pontificale du 19 mai 1407 menaçant quiconque ferait soustraction d'obédience d'excommunication. À cette date du 21 mai 1408, il se trouve envoyé en ambassade par Charles VI auprès du roi Jean II de Castille afin de gagner celui-ci à la neutralité[319]. Il est alors évêque de Saint-Flour. Jean Courtecuisse le soupçonne d'accointance avec le pape aragonais et craint qu'il ne mette à profit son pouvoir pour consolider les soutiens de Benoît XIII[320]. C'est pourquoi, Géraud du Puy est relevé de son ambassade ; un courrier adressé au roi de Castille désavoue tous ses propos[321]. Cette humiliation ne pouvait que laisser des traces amères et rancunières qui expliquent que Géraud du Puy prenne le contre-pied des intérêts des universitaires. Il regagne assez vite la confiance du roi car il est politiquement proche du comte d'Armagnac. Il participe aux négociations du Traité d'Arras entre le duc de Bourgogne et le roi de France par leurs ambassades respectives. Il est membre de l'ambassade royale et se trouve présent aux côtés du duc de Guyenne[322].

5-

a. RICHENTAL, p. 166 : « *Dominus Geraldus episcopus Corconensis in Normania* ». (Erreur de Richental qui situe Carcassonne en Normandie au lieu de mentionner la province ecclésiastique de Narbonne).

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 101 : *idem.*

b. Il arrive à Constance avec le reste de l'ambassade royale le 5 mars 1415.

c. Membre de l'ambassade du roi de France au concile de Constance. Il fait peut-être partie de ceux dont se plaint le duc de Bourgogne dans une de ses lettres envoyée le 18 février 1415 à ses ambassadeurs logeant à Paris à l'hôtel de Flandres dans lequel il affirme :

> « ensemble l'ambaxade que l'on envoye présentement contre nous devers nostre Saint Père, en laquelle sont le conte de Vertuz, Loys de Bavière, maistre Jehant Jarson et plusieurs autres noz mortels ennemis, portans lettres patentes de Mgr le roy comme vous savez, sont toutes contraires ausdictes promesses et traict…
>
> Escript en nostre chastel de la Perrière (Bourgogne), le XVIIIe jour de février. (Signé) : Viguiez[323] ».

d. Il semble favorable à Jean XXIII lors de son arrivée à Constance ce qui provoque l'inquiétude des nations anglaise et allemande, de l'empereur Sigismond et des partisans de la triple session. Va-t-il la remettre en cause ? Le concile ayant refusé la réunion d'une session spéciale pour recevoir solennellement et écouter l'ambassade de France nouvellement arrivée, celle-ci s'exprime le 11 mars 1415 par la voix de Géraud du Puy dans un discours fait lors

---

318 Du BOULAY, t. IV, p. 754. Bibl. municipale de Rouen, ms . 1355, fol. 274^r^. VALOIS, III, p. 72. Du BOULAY, t. IV, p. 754.

319 J. VIEILLIARD, et R. AVEZOU, « Lettres originales de Charles VI conservées aux Archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1936, vol. 97, n° 1, p. 317-373.

320 VALOIS, III, p. 610-611.

321 La raison évoquée est le non respect des ordres royaux. Voir *RSD*, IV, p. 15 ; VALOIS, III, p. 610-611.

322 J. FINOT, « La paix d'Arras (1414-1415) », *Annales de l'Est et du Nord*, n° 1 et 2, Nancy, 1906.

323 Archives du Nord, chambre des comptes de Lille, nouveau B, 311, n° 15270 5 *bis* du trésor des chartes, pièce justificative n° 14.

d'une congrégation générale[324]. Il inaugure la position de l'ambassade royale et se démarque clairement de celle de l'Université[325]. Dans son discours, Géraud du Puy s'oppose à l'élargissement du droit de vote aux docteurs et aux religieux. Si Géraud du Puy affirme la supériorité du concile sur le pape[326], il reste assez favorable à Jean XXIII en affirmant que seul un pape peut convoquer un concile. Il se situe bien dans la continuité de Pise et approuve la condamnation de Benoît XIII et de Grégoire XII qui y avait été faite[327].

Il s'oppose aussi à la prétention du Roi des Romains à diriger le concile et critique le choix du lieu du concile manifestant par là-même son désir d'en changer pour déplacer le concile vers le royaume de France[328]. Il rappelle non seulement le rôle positif joué par les rois de France pour lutter contre le schisme mais aussi la fidélité des rois de France à la foi : « *Hec christianissima domus nunquam a fide deviavit* ». Grâce à son roi « très chrétien », la maison de France n'a jamais dévié. Elle reste la « fille aînée de l'Église ». La critique du Roi des Romains qui ne peut certes pas se targuer d'un tel honneur est à peine voilée. Ce discours a eu des retombées non négligeables. Jean XXIII reprend confiance et refuse d'abdiquer par l'intermédiaire de délégués, d'ambassades. Le conflit avec le concile porte désormais sur ce point : Jean XXIII veut bien abdiquer, mais en personne. En effet, l'abdication n'est pas remise en cause par l'évêque de Carcassonne. On est allé trop loin pour faire marche arrière. L'objet du débat concerne la nomination ou non de délégués munis de la procuration de Jean XXIII pour abdiquer en son nom lors de l'entrevue prévue entre Sigismond et Benoît XIII à Nice. Après la fuite du pape à Schaffouse, Géraud du Puy se détache progressivement de Jean XXIII et se rallie au concile. Cependant, la fidélité première de l'ambassade de France à la cause de Jean XXIII décide le concile à désigner Géraud du Puy comme ambassadeur auprès du pape fuyard. Le 10 avril 1415, les onze ambassadeurs du concile (dont quatre Français) se rendent à Schaffouse pour obtenir la démission du pape. Il s'agit outre de Géraud du Puy, de Jean d'Achery, de Jacques Despars et du cardinal Fillastre[329]. Michel Pintoin nous rapporte à ce sujet :

> « Item, ledit saint synode députe de la part du sacré concile, ses ambassadeurs ci-après désignés : pour la nation française, Gérard, évêque de Carcassonne, et maître Jean Dacher[330] ».

Après cet épisode, Géraud du Puy reste un membre actif du concile. Il est désigné à plusieurs reprises soit comme témoin de différentes causes, soit comme ambassadeur du concile. Ainsi, le 5 mai 1415, le concile prononce hérétique Jean Wiclif ; sa mémoire est condamnée ; ordre est donné d'exhumer son corps. Les nations approuvent cette condamnation. Dix-huit membres de la nation française, se prononcent en faveur de cette condamnation. Parmi eux se trouve Géraud du Puy[331]. Le jeudi 11 mai 1415**,** il est choisi avec deux autres membres du concile comme procureur du pape Jean XXIII ayant pouvoir

---

324 FILLASTRE, *Journal*, p. 167 : « *in toto concilio congregato* ».

325 VALOIS, III, p. 610-611

326 FINKE, *ACC*, II, p. 406 : « *Firmissime autem tenendum est, quod quoad raciones heresis et scismatis et que universalem statum et reformacionem ecclesie concernunt, maior est auctoritas concilii quam pape, et concilii, non pape deliberacioni in hiis obediendum est* ».

327 *Ibidem : « iustissime in Pisan concilio dampnatorum* ».

328 VALOIS, IV, p. 277 et BRANDMÜLLER, I, p. 219

329 BAV, *Vat, lat*., 1335, fol. 16

330 *RSD*, V, p. 623. Noter que MANSI, 27, col. 609 commet une erreur. Il édite:

« *Pro natione Gallicana, a Theobaldum (au lieu de Geraldus) episcopum Carcassonensem, Joannem Datani (au lieu de d'Achery) in theologia, Jacobum de Spars in medicina, magistros)* ».

331 MANSI, 27, col. 636-637.

d'abdiquer en son nom[332]. Il fait partie de ceux qui emploient toutes leurs forces pour obtenir l'abdication de Jean XXIII[333].

Le 14 mai 1415, il s'oppose ouvertement à Jean Mauroux, qui, de concert avec les universitaires parisiens, se propose de réserver au concile les collations et par conséquent les bénéfices des églises, monastères et chapitres. Les prélats souhaitent quant à eux récupérer leurs prérogatives de collation de ces bénéfices. Devant la protestation de Géraud du Puy, soutenu par d'autres évêques, le patriarche fait marche arrière[334].

Une fois acquise l'abdication de Jean XXIII, Géraud du Puy fait partie de l'ambassade française envoyée par le concile et par Sigismond pour notifier à Charles VI la déposition de Jean XXIII. Celle-ci est attaquée le 8 juin 1415 à Pagny sur Meuse[335]. Cet événement est relaté entre autre par Michel Pintoin[336]. À leur retour à Constance, les ambassadeurs du concile auprès de Charles VI font le récit de l'attentat de Pagny sur Meuse. Celui-ci a lieu le 11 juillet 1415 lors de la 16ème session[337]. Géraud du Puy n'y est très vraisemblablement pas. Il a dû rester à Paris auprès du roi.

6- Le 1er septembre 1415, Charles VI l'envoie ainsi que Benoît Gentien et Jacques Despars auprès de Ferdinand Ier d'Aragon pour qu'ils assistent à l'entrevue qui doit avoir lieu entre le pape Benoît XIII, le roi des Romains et le roi d'Aragon pour promouvoir l'union de l'Église[338].

8- Il meurt le 4 septembre 1420 et est inhumé dans la cathédrale de Carcassonne. Geoffroy de Pompadour lui succède à la tête du diocèse de Carcassonne.

Bibliographie :

DBF, XII, p. 586.

EUBEL, t. I, p. 342.

MAURICE, (PH.), *Fasti*, Mende, 2004, notice 126.

VALOIS, t. III, 72, p. 610-611 et t. IV, p. 195, 259, 276-278, 283, 300, 304, 306-307, 324-226, 411, 532.

---

332 MANSI, 27, col. 622 : « *Sed adjecit Papa tres alios Procuratores ultra supra expressos in articulo sessionis ultimae, videlicet Archiepiscopum Remensem, Episcopum Carcassonensem, & M. Johannem Dacheri in theologia professorem* ».

333 *Ibidem :* « *Item, dicti Ambaxiatores, & specialiter Cardinales de Florentia, & de S. Marco, & Episcopus Carcassonensis multum laboraverunt erga Papam, ut vellet facere cessionem de praesenti...* ».

334 FILLASTRE, *Journal*, dans FINKE, *ACC*, t. II, p. 39 et passage commenté dans V. MARTIN, *Les origines du gallicanisme*, t. I, p. 191.

335 VALOIS, IV, p. 324; E. JARRY, « un enlèvement d'ambassadeurs au XVe siècle », *Revue d'histoire diplomatique*, t.VI, 1892, p. 185.

336 *RSD*, V, p.697-701.

337 BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 55-56, édité par MANSI, 27, col. 772 : « *ad nostri notitiam pervenerit, quod nobiles viri Carolus de Dueil dominus loci de Ramovillae, & Henricus de Turre, cum plurium armatorum comitiva, non insequentes facta nobilium, sed suae salutis immemores, tanquam iniquitatis filii, fideique catholicae ac praesentis sacri Concilii turbatores, Christianorum inimici, praedonum & tyrannorum more* ***venerabiles Carcassonensem & Ebroicensem*** *episcopos, ac magistros* ***Guillelmus de Marle*** *decanum Silvanectensem, serenissimi ac Christianissimi principis Caroli regis Francorum consiliarios, per ipsum ; necnon* ***Benedictum Gentiani*** *in theologia,* ***& Jacobum de Spars*** *in artibus & medicina magistros per Universitatem Parisiensem ad praesens Concilium destinatos, ...* ».

338 J. VIEILLIARD, et R. AVEZOU, « Lettres originales de Charles VI conservées aux Archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1936, vol. 97, n° 1, p. 317-373, p. 357. Reg. Canc. 2389, fol. 96v.

41- Gilles ACHARIE

2- Licencié *in utroque*.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2, ligne 55 : « *Magister Egidius Acharie in utroque iure licentiatus* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

42- Gilles de DUREMORT – *Egidius DUREMORTIS* – *Aegidius DURAEMORTIS*

2- Bachelier formé en théologie avant 1403. Il obtient sa licence de théologie en 1408 à Paris[339].

3- Cistercien de Beaubec, il devient abbé de Beaupré le 15 octobre 1403[340], puis abbé de Beaubec le 31 juillet 1413[341].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Dominus abbas de Bellobeco* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

6- En juin 1421, il est désigné par l'Université de Paris pour plaider la cause universitaire devant Henri V. Le 10 mars 1423, il est fait abbé de Fécamp[342]. Partisan du camp anglais, il prête serment de fidélité au duc de Bedford en septembre 1423. En 1424, le duc de Bedford le désigne comme membre de l'ambassade envoyée au duc de Bourgogne pour appaiser la querelle entre le duc de Gloucester et celui de Brabant. Maître régent de la faculté de théologie de Paris. En 1427, il est envoyé en ambassade en Bretagne. Conseiller du roi d'Angleterre, il reçoit un appointement considérable de 2000 livres. En 1431, il assiste au procès de Jeanne d'Arc[343]. Il est présent lorsqu'est prononcée la sentence de mort de Jeanne d'Arc. En 1431, il assiste au concile de Bâle. En 1438, il est désigné dans l'ambassade d'Henri VI envoyée au roi de France pour traiter de la paix. Il participe auc concile de Rouen de 1438[344]. Le 5 juillet 1439, il reçoit 300 livres et est envoyé en ambassade à Calais. Le 9 octobre 1439, il devient évêque de Coutances[345]. Il succède par les mains d'Eugène IV à Philibert de Montieu. Proche du cardinal de Luxembourg, il est désigné pour être son exécuteur testamentaire.

---

339 Paris, *BnF*, *lat*. 5657[a], fol. 13 et *CUP*, IV, n° 1863, n. 6.

340 Reg. Aven. Ben. XIII, vol. XXXI, fol. 505.

341 BAV, *Reg. Lat.*,. Joh. XXIII, n°174, fol. 140.

342 Arch. Vat., XII, 121, p. 160

343 *CUP*, IV, n° 2379.

344 *GC*, XI, col. 212:

345 Obligat., n° 66. fol. 48

7- Il meurt le 29 juillet 1444 et est enterré à Rouen dans l'église du prieuré de Saint Lô[346]. Son épitaphe indique :

> « *Hic jacet bonae memoriae, eximiae quondam scientiae, virtutis & eloquentiae, reverendus in Christo pater Egidius Durae-mortis, sacreae theologiae professor, coenobiorum pridem Belliprati, hinc Bellibecci, postea Fiscannensis abbas, postremo Constantiensis episcopus, qui decessit anno 1444, 29 Julii* ».

43- Gilles Makocc – Gilles Make – Gilles Makez – *Egidius Makocc*

2- Il fait ses études à Paris et obtient sa licence en théologie[347].

3- De l'ordre des Prémontrés, Gilles Makocc est abbé de Bonne Espérance, dans le diocèse de Cambrai.

5-

a. *Vienne*, ms., *lat.*, 5070, fol. 107v : « *ex parte ordinis praemonstraten in Francia, Aegidius Makocc* ».

b. Il est probablement arrivé à Constance dans le courant de l'année 1415.

Bibliographie :

Ardura, (B.), *Abbayes, prieurés et monastères de l'ordre de Prémontré en France des origines à nos jours, Dictionnaire historique et bibliographique*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993, p. 222.

Cottineau, (Dom L.H.), *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, 3 vol., Mâcon, Brepols, 1995, p. 424.

Decleves, (Ch.-L.), *Histoire de Notre-Dame de Bonne-Espérance*, Bruxelles, 1857, p. 89 et sv.

GC, III, col. 202-203.

44- Gui Marc

2- Licencié *in utroque*.

3- Chanoine d'Amiens.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Magister Guido Marcus canonicus Ambianensis in utroque iure licentiatus* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

---

346 *GC*, XI, col. 212.

347 *GC*, III, col. 202-203 : « *Egidius Maké vel Makez licentiatus sacrae theologiae facultatis Parisiensis sedebat anno 1422. Societatem precum iniit an. 1426 cum ecclesia S. Martini Laudunensis. An. 1430. sub ortam difficultatem pro donis & oblationibus in Erkelines sopivit. Denique obiit an. 1444. VIII. idus Decembris* ».

45- Guido du Busc – *Guido de Bosco – Guillemus de Bosco*

1- Noble, il est originaire du diocèse de Rouen. Il est le neveu de Guillaume de Vinea, évêque d'Ancône.

2- Maître ès arts de l'Université de Paris et bachelier en décret.

3- Il devient chanoine d'Aix-la-Chapelle en 1404, de Huy en 1409. La même année, succédant à H. de Castanea, il devient chanoine de Rouen par expectative le 2 décembre[348] et le reste jusqu'à sa mort en 1440. Abréviateur apostolique à partir du pontificat d'Alexandre V.

4- Il sert les papes Innocent VII (1404-1406), Grégoire XII (1406-1415) puis Martin V (1417-1431) comme clerc de la chapelle pontificale et cérémoniaire du pape. Il assiste au concile de Pise comme premier cérémoniaire ; il y dépose contre Benoît XIII[349] puis reconnaît Alexandre V. Au concile de Constance, il sert à nouveau comme premier cérémoniaire et est aidé par Michel Goye.

5-

a. MANSI, 27, col. 971 : « *Guidonem de Bosto, magistrum Capellae, Canonicum Rotomagensem* ».

d. Il se trouve à Paris en octobre 1416 d'où il est renvoyé à Constance auprès des ambassadeurs de France afin de leur porter une lettre de clercs et prélats proches du gouvernement armagnac. Celle-ci vise à encourager le parti armagnac au concile dans sa lutte pour la condamnation des thèses de Jean Petit[350]. Le 7 novembre 1416, il fait partie des témoins déposant contre Benoît XIII[351].

6- Il est aussi fait chanoine de Liège en 1436.

7- Il laisse un opuscule aujourd'hui édité[352].

8- Il meurt en 1440.

Sources et bibliographie :

CUP, IV p. 100.

DYCKMANS, (M.), *Le cérémonial papal de la fin du Moyen Âge à la Renaissance*, t. III, *Les textes avignonnais jusqu'à la fin du Grand Schisme d'Occident*, Bruxelles, Rome, 1983, p. 137-138; p. 141.

---

348 AM 155.

349 J. VINKE, « Acta concilii Pisani », *Römische Quartalschrift*, 46, 1938, p. 81-331, p. 122 et index, p. 326.

350 FINKE, *ACC*, IV, p. 326-327.

351 VON DER HARDT, IV, p. 978 ; MANSI, 27, col. 971.

352 « *Responsiones domini Guidonis de Busco acoliti et clerici cerimoniarum sedis apostolice ad quedam dubia circa papales cerimonias sibi mota* » éd. F. WASNER, *Beiträge zum päpstlichen Zeremonienwesen*, Rome, 1968 et dans *Archivum historiae pontificiae*, 4, 1966, p. 79-98.

TABBAGH, (V.), *Le clergé séculier du diocèse de Rouen à la fin du Moyen Âge (1359- 1493)*, 3 vol., thèse de l'université de Paris IV, 1988, t. III, notice 155.

VINCKE, (J.), *Acta concilii Pisani*, *RQ* 46 (1938), p. 122, 156, 230, 233.

WASNER, (F.), « Guido de Busco : ein Beitrag zur Frühgeschichte des päpstlichen Zeremonienamtes », *Archivum Historiae Pontificiae*, 1966, n° 4[353].

46- Guido CHARPENTIER

2- Licencié en lois.

3- Chantre de Dole[354]".

4- Secrétaire de Jean XXIII.

5-

a. MANSI 27, col. 659 : « *licentiatum in legibus canonicum Dolensem* » : 14ème session du 16 mai 1415.

b. Il est présent avant mai 1415.

Sources :

FINKE, *ACC*, III, p. 18, 160, 167 et IV, 837.

47- *Guido SYOLLE DE NANTO*

2- Maître ès arts.

3- Clerc du diocèse de Besançon ; notaire apostolique.

5-

a. GERSON, *Opera omnia*, V, col. 528 : « *Guido Syolle de Nanto, Bisuntinensis diocesis clericus, in artibus magister, publicus authoritate apostolica notarius…* ».

b. Il est arrivé à Constance avant 1416.

c. Député du diocèse de Besançon.

48- Guillaume, abbé de Celles

2- Licencié en décret.

3- Abbé de Notre-Dame de Selles-sur-Cher. Ordre de Saint-Augustin.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Abbas de Cellis ordini s. Augustini Bituricensis diocesis* ».

MANSI, 27, col. 818, « *Guillermus, abbas de monasterio de Cellis Bituricensis dioecesis, in decretis licentiatus* ».

b. Il est présent avant octobre 1415.

---

353 Tous mes remerciements à Hélène Millet pour m'avoir transmis cet article.

354 FINKE, *ACC*, IV, p. 837 ; *GC*, XIV, col. 1068.

d. Le 27 janvier 1418, il est reçu comme cubiculaire de Martin V et prête serment[355].

Bibliographie :

COTTINEAU, (L.-H.), *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, 3 vol., Mâcon, Brepols, 1995, t. I, p. 462.

49- Guillaume, abbé de Fontaine-Daniel

2- Docteur en théologie.

5-

a. Guillame, abbé de Fontaine-Daniel dans le diocèse du Mans est cité dans les *Statuta* de l'ordre de Cîteaux[356]. Il fait partie des neuf abbés cisterciens français élus par l'ordre pour se rendre au concile de Constance.

b. Il s'y trouve donc en 1416.

c. Il est l'un des procureurs de son ordre.

Sources et bibliographie

GC, IV, col. 820 (diocèse de Langres) et XIV, col. 534 (Diocèse du Mans).

50- Guillaume, abbé de Saint-Sauveur d'Aniane

2- Licencié en décret.

3- Abbé bénédictin de Saint-Sauveur d'Aniane dans le diocèse de Maguelone.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 43v, « *Guillelmus Salvatoris sancti de Marie [sic] Magalonensis diocesis pro provincia Narbonensis* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1484, f.133v : « *Guillelmus sancti Salvatoris abbas de Marie [sic] Magalonensis dioecesis, licentiatus in decretis* ».

Vienne, ms., *lat.*, 5070, f. 102v : « *Guillhelmus, abbas Ammiani in Francia* ».

b. Guillaume VI, nommé abbé, institua un vicaire général le 11 décembre 1413, assista en 1414 au concile de Constance comme député de la province de Narbonne.

7- Il meurt en 1422.

Sources et bibliographie :

GC, VI, col. 848.

VAISSETE, (DOM) et VIC (DOM de), *Histoire générale du Languedoc*, vol. 1-16, Toulouse, 1872 – 1905, rééd. Privat, 2004, vol. 4, p. 447 et sv.

---

355 UGINET, p. 83.

356 *Statuta* cisterciens édités dans MARTENE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, année 1411 : col. 1556 : élection des abbés devant se rendre au concile général. Dans CALENDINI, (L.), « Le diocèse du Mans sous l'épiscopat de Martin Berruyer (1448-1464) », *La province du Maine*, 84, 1982, p. 19, l'auteur nous parle de Guillaume du Verger, docteur en théologie, abbé de Fontaine-Daniel qui se rend en 1431 au concile de Bâle avec Martin Berruyer. Il ne s'agit cependant pas du même individu. Voir *GC*, XIV, col. 534.

51- Guillaume Beauneveu – Guillaume Beaumes – *Guillelmus Pulchrinepotis*

1- Originaire du diocèse de Rouen.

2- Inscrit sur le *rotulus* du 13 décembre 1394 écrit par Pierre d'Ailly et présenté à Benoît XIII. Il est alors maître ès arts, originaire du diocèse de Bayeux[357]. Inscrit sur le *rotulus* de la nation normande comme « Maître ès arts et bachelier sententiaire sur le *rotulus* de la faculté des arts d'octobre 1403[358], il obtient sa licence en théologie en 1408[359], accède à la maîtrise dont il porte le titre en 1413, mais aucun document ne permet d'affirmer une régence.

4- Il est mêlé aux affaires religieuses et politiques de son temps. Fin février 1405, il fait partie d'une délégation universitaire, composée de Pierre Plaoul, Jean Guiot, Henri Doigny et Arnold Witwich, auprès d'Innocent VII[360].

En mars 1407, il est membre d'une ambassade envoyée à Rome et à Gênes auprès de Benoît XIII et de Grégoire XII afin d'obtenir leur abdication.

En 1409, il assiste au concile de Pise comme procureur de la province de Sens et du chapitre de Meaux[361].

En septembre 1414, il assiste à plusieurs sessions du concile de la foi[362] qui le désigne comme commissaire chargé d'examiner les propositions de Jean Petit[363]. Il condamne la *Justification*[364] et se range dès lors dans le camp armagnac. C'est la raison pour laquelle dans le cadre de négociations entre Jean sans Peur et les Armagnacs, il est chois par ces derniers pour « porter dommage au dit duc de Bourgoingne[365] ». Il est désigné par l'Université en juin 1414 comme porte-parole et prononce un discours sévère contre Jean sans Peur[366].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol.2 : « *Magister Guillermus Pulchrinepotis, sacrae theologie professor, ambassiator serenissimi christianissimique principis dominus Francorum regis* ».

b. Il arrive à Constance avant le 4 mai 1415.

c. Ambassadeur de Charles VI au concile, sa délégation est renouvelée le 10 mai 1416.

---

357 *CUP*, IV, n° 1716.

358 *CUP* IV, n° 1796.

359 *CUP*, IV, n° 1863 : Paris, *BnF*, *lat.*, 5657ª, fol. 13.

« *Mag. Guillelmus Pulchrinepotis fuit licentiatus ante festum S^ti^ Johannis.* » (en théologie). An. 1408.

360 Voir à ce sujet l'article d'Hélène Millet : « Pierre Plaoul (1353-1415) : Une grande figure de l'université de Paris éclipsée par Gerson », *Itinéraires du savoir. De l'Italie à la Scandinavie (X^e^ – XVIe siècles). Études offertes à Elisabeth Mornet*, C. Péneau éd., Paris, 2009, p. 179-200, n. 32 : « Le 17 janvier 1405, la nation anglaise fit savoir qu'elle était d'accord pour envoyer Plaoul auprès du pape romain, Innocent VII, en compagnie de Jean Guiot, Henri Doigny, **Guillaume Beauneveu** et Arnold Witwit. Quand sont-ils partis et pour combien de temps ? La mission est restée confidentielle », n. 1 *: ACUP*, t. I, col. 892, n. 4, 6. « Le 22 février (*ibidem*, p. 905), cette même nation faisait remercier le duc de Berry pour avoir également envoyé un émissaire. Les éditeurs estiment qu'il y eut deux ambassades successives. Jean Guiot, docteur en décret, participa au vote de 1398 (bulletin n°177). Cette équipe de cinq hommes fut reconduite et étoffée pour la « grande ambassade » de 1407 ».

361 « Les Français du royaume au concile de Pise (1409) », *op. cit.*, p. 280.

362 *CUP*, IV, n° 2000, 2001, 2003.

363 *CUP*, IV, n° 2006.

364 *CUP*, IV, n° 2001, 2012.

365 J. Finot, « La paix d'Arras (1414-1415) », *Annales de l'Est et du Nord*, n° 1 et 2, Nancy, 1906, p. 63-64.

366 *RSD*, t. V, p. 354-356

d. Guillaume Beauneveu, s'il n'est pas un des principaux acteurs du concile, fait partie des universitaires parisiens amenés à intervenir à plusieurs occasions durant le concile. Le 5 mai 1415**,** le concile prononce hérétique Jean Wiclif ; sa mémoire est condamnée ; ordre est alors donné d'exhumer son corps. Les membres des nations approuvent cette condamnation. On trouve entre autre pour la nation française l'accord de Guillaume Beauneveu[367].

Le 20 août 1415, avec trois autres docteurs de l'Université de Paris (Nicolas de Gonesse, Jourdain Morin, Jean Baudouin), il appuie la requête de Gerson demandant la condamnation des thèses de Jean Petit au concile.

Le 15 octobre 1416, lors de la 22ème session est abordée avec passion la question des préséances au concile. En effet, l'arrivée des Espagnols posait le problème de façon nouvelle. Pour favoriser l'unité de l'Église et ne pas blesser la susceptibilité des Aragonais, le concile avait d'abord décidé d'intercaler Français et Aragonais dans l'assemblée conciliaire. Les ambassadeurs du roi de France, dont Guillaume Beauneveu, protestèrent mais cette protestation, enregistrée par le concile, ne modifia pas la donne. On vit les ambassadeurs du roi de France et ceux du roi d'Aragon intercalés de sorte que Gerson, chancelier de l'église de Paris était le premier, Raymond Floch, Comte de Cardone et l'un des ambassadeurs aragonnais le second, puis venait Jourdain Morin pour les Français, Antoine Taxal pour les Aragonais, Guillaume Beauneveu pour les Français et ainsi de suite[368].

Le 5 novembre 1416 lors de la 23ème session, l'archevêque de Milan lut un papier dans lequel le concile désignait douze commissaires chargés d'informer contre Benoît XIII. Guillaume Beauneveu fait partie des quatre Français désignés[369].

Lors de la 32ème session du 6 mai 1417, Benoît XIII ayant été déclaré contumace, le concile désigna dix-sept commissaires parmi lesquels Guillaume Beauneveu pour entendre les accusations contre Benoît XIII, recevoir les serments des témoins et enfin, faire un rapport dans une session publique[370].

Le 1er juin 1417, le concile par acquis de conscience et pour donner un maximum de légitimité à cet acte, cite une dernière fois Benoît XIII à Constance. Guillaume Beauneveu assiste à cette citation[371].

6- Son nom figure sur la lettre royale du 6 octobre 1418 annulant toutes les décisions prises au concile, désavouant les principaux instigateurs de la condamnation de la *Justification*[372].

Sources et bibliographie :

CUP, IV, n° 1796, p. 98, n° 1863, n° 1908 .

COVILLE, (A.), *Jean Petit, op.cit.* p. 542.

MILLET, (H.), *Les Français du royaume, op.cit.* p. 280.

RSD, t. III, p. 515

VALOIS, IV, p. 422, 428, 499, 510, 571.

367 MANSI, 27, col. 636-637.

368 MANSI, 27, col. 958-960.

369 MANSI, 27, col. 964.

370 MANSI, 27, col. 1105.

371 MANSI, 27, col. 1122.

372 *Ordonnances*, t. 10, p. 487 ; cité dans *CUP*, t. IV, n° 2113.

52- Guillaume de Boisratier

1- Il serait né à Bourges vers 1365.

2- Il est licencié en droit en 1391, dans les deux droits en 1394. Il fait ses études à l'Université de Bologne et y devient docteur *in utroque*[373] en 1400.

3- Il est prieur de Saint-Ursin dans le diocèse de Bourges le 31 octobre 1394, chanoine de Bourges en 1398 puis doyen de la cathédrale en 1409. En 1394, Charles VI le nomme conseiller du roi et maître des requêtes de son hôtel. En février 1400, il est maître des requêtes du duc de Berry au moment où il est nommé par l'archevêque à une prébende de la cathédrale de Rouen[374]. Ne résidant pas, il permute en mai 1409 sa prébende, avec Jean d'Étampes, pour un vicariat à Bourges[375] et devenu archevêque de Bourges, il abandonne cette prébende. En 1405, il est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges et chancelier du duc. En janvier 1408, il est élu évêque de Mende. Lors du concile de Pise, il apprend sa nomination à l'archevêché de Bourges, se rend à Rome pour y recevoir le *pallium*. Il en rapporte le crâne de Sainte Lucie. De 1409 à 1416, il est chancelier du duc de Berry[376].

4- En 1398, il assiste à l'assemblée du clergé de France à Paris en tant que procureur du chapitre de Bourges et se prononce, de concert avec Simon Alligret et Arnaud de Mansac pour la soustraction d'obédience[377]. En 1406, il se rend à Rome avec Simon de Cramaud afin d'essayer de décider Grégoire XII et Benoît XIII à abdiquer au profit de l'unité de l'Église. Après son élection comme évêque de Mende, il est envoyé en 1408 comme ambassadeur auprès du duc de Bourgogne. En 1409, il est nommé membre du Grand Conseil, participe au concile de Pise en tant qu'ambassadeur du roi de France et procureur du chapitre de Bourges[378]. En 1410, il fait son entrée solennelle dans sa ville de Bourges. Confesseur de la reine, il est à Paris en 1413 en pleine révolte cabochienne. Les Cabochiens exigent son arrestation le 22 mai et c'est de peu qu'il échappe au massacre. Il participe alors activement aux négociations de paix entre les Armagnacs et les Bourguignons. En 1414 et 1415, il travaille à la préparation du traité d'Arras, l'approuve et fait partie le 13 mars 1415 de ses signataires[379]. Il participe aussi aux pourparlers de paix avec l'Angleterre avec l'évêque de Lisieux, le comte de Vendôme, le Baron d'Ivry. Jean Jouvenel des Ursins relate l'événement :

> « Et y furent envoyez l'Archevêsque de Bourges, surnommé Bourretier, bien notable homme et bon Clerc, ayant beau langage, l'Evesque de Lisieux, le Comte de Vendosme, le Baron d'Ivry et autres. Ils arrivèrent en Angleterre le dix-septiesme jour de juin, là où ils furent grandement & honorablement receus[380] ».

---

373 F. Blanchard, *Les généalogies des maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi*, Paris, 1670, [66], p. 84 ADSM G 2119 fol. 123r.

374 ADSM G 2119 fol. 123r, cité par V. Tabbagh, *Le clergé séculier du diocèse de Rouen à la fin du Moyen Âge (1359-1493)*, thèse université de Paris IV, 1988, t. 3, notice 59, p. 882.

375 ADSM G 2121 fol. 22r

376 F. Lehoux, *Jean de France, duc de Berri. Sa vie, son action politique (1360-1416)*, 1966-1968, 4 volumes, vol. I, p. 436-437.

377 H. Millet, « Les votes des évêques à l'assemblée du clergé de 1398 : analyse diplomatique du comportement », *L'écrit dans la société médiévale. Textes en hommage à Lucie Fossier*, Paris, éditions du CNRS, 1991, p. 195-214, n°87, p. 132.

378 H. Millet, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, n°32 et 567.

379 L. Caillet, « Le traité d'Arras de l414, d'après un nouveau texte des archives de Lyon », *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2ème série, tome XL, 1909.

380 Jean Jouvenel des Ursins, p. 288-289.

Le 4 juin 1415, il quitte Paris, arrive le dimanche 30 juin 1415, à quatre heures de l'après-midi, à Winchester, « où estoit le roy d'Angleterre ». Le lendemain, 1er juillet, il prononce un discours[381]. Ces pourparlers sont malheureusement un échec. Les audiences quotidiennes qui lui furent accordées entre le 30 juin et le 6 juillet[382], ne lui permettent pas de parvenir au compromis qui aurait sauvegardé la paix ». Dès le 6 juillet 1415, Henri V rompt les négociations et quitte Winchester pour Southampton. Le 7 juillet 1415, les ambassadeurs français quittent Winchester à la hâte, arrivent à Paris le 26 juillet. Le 12 août 1415, Henri V débarque sur le continent.

Le 24 décembre 1415, Guillaume de Boisratier assiste au conseil du roi[383]. Du 5 mars à avril 1416, Guillaume de Boisratier fait partie de la commission chargée d'instruire l'affaire concernant une conspiration montée contre le duc de Berry et Louis d'Anjou afin de ramener le duc de Bourgogne au pouvoir[384]. Le 25 mai 1416, le duc de Berry rédige son testament. Guillaume de Boisratier fait partie de ses exécuteurs testamentaires. Le 15 juin 1416, l'archevêque de Bourges se trouve au chevet du duc de Berry lors de ses derniers instants. Après sa mort, il préside aux funérailles. Le vendredi 19 juin 1416, le corps du duc de Berry quitte l'hôtel de Nesle, accompagné par un impressionnant cortège dont l'archevêque de Bourges, du cardinal de Bar vers l'Église des Augustins. Le cercueil y est déposé dans la nef.

Le samedi 20 juin 1416 a lieu avec la même assistance la messe puis les obsèques. La dépouille du duc est conduite à Bourges dans la Sainte-Chapelle.

Ce n'est donc que bien tardivement que Guillaume de Boisratier se met en route pour le concile de Constance.

5-

a. RICHENTAL, p. 166 : « *Dominus Wilhelmus Bitturicensis archiepiscopus in Britania. Et habet sub se xi episcopos et ipse erat per se Constantie* ». (Richental place Bourges en Bretagne).

b. Arrivée le 12 juin 1417[385].

c. Il est nommé nouvel ambassadeur du roi de France. Aucun membre des nations anglaise ou allemande ne se porte à sa rencontre, ni même Jean Mauroux[386]. En revanche, une grande partie de la nation française va au-devant de l'ambassade du roi pour l'accueillir.

d. Sa présence est de courte durée au concile. Il y exerce cependant un rôle important. La première intervention marquante de Guillaume de Boisratier a lieu le 23 juin 1417 en vue de protester contre la mise en place par Sigismond d'une commission secrète chargée d'enquêter sur les cardinaux et les prélats[387]. Sa contestation est approuvée par les nations italienne et

---

381 F. LEHOUX, Jean de France, duc de Berri, sa vie, son action politique, (1340-1416), t. III, Paris, 1968, p. 386, n.4 et dom. BESSE, *Recueil de diverses pièces servant à l'histoire du règne de Charles VI*, p. 94-95. Cette audience fait l'objet d'une miniature, contenue dans un ms de l'Univ. de Leyde, cf P. CHENU, « Notes pour une histoire de Bourges », *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 49ème vol, 1941-1943, p.164.

382 Audiences rapportées par Gontier Col à la demande de G. de Boisratier, éd. Besse, p. 94-111. ; cf COVILLE, *Gontier et Pierre Col*, p. 52 et sv.

383 NICOLAS DE BAYE, t. II, p. 1888 : « Furent au Conseil monseigneur le Chancellier, les arcevesques de Bourges, les evesques de Paris, de Clermont, de Chartres, de Saint Pons, le prevost de Paris, le seigneur de Belleville… ».

384 L. MIROT, Une grande famille parlementaire aux XIVe et XVe siècles. Les d'Orgemont. Leur origine, leur fortune, Paris, 1913, p. 185.

385 FILLASTRE, *Journal*, p. 204.

386 *Ibidem.*

387 FILLASTRE, *Journal*, p. 207-208.

espagnole[388] qui font bloc avec lui. Cette intervention du nouvel ambassadeur du roi de France surprend les tenants du parti impérial. En effet, depuis le retour de Sigismond à Constance, l'ambassade de Charles VI n'a pu trouver l'occasion de défendre efficacement ses intérêts. Ce dévoilement des intentions secrètes du roi des Romains jette sur lui un discrédit certain et a un retentissement considérable au concile. Nombre de prélats, ignorants s'ils sont sur la liste des prélats à surveiller par la commission, ne se sentent plus en sécurité. La protestation concertée des nations oblige Sigismond le 28 juin à s'engager à veiller sur la sécurité du concile et de tous ses membres[389]. Cette première intervention officielle de Guillaume de Boisratier au concile est une grande victoire pour les Français et confirme l'utilité pour le parti armagnac du renforcement de l'ambassade du roi de France. À partir de cet évènement, la nation française au concile retrouve une place de tout premier ordre.

L'archevêque de Bourges est désigné pour être l'un des six délégués de la nation française à entrer en conclave le 8 novembre 1417[390]. Ce choix est significatif du rôle qu'il a su jouer à Constance malgré son arrivée très tardive.

6- Il préside le 12 mai 1421 les États de Clermont.

8- Il meurt le 19 juillet 1421 et est inhumé dans le chœur de sa cathédrale.

Sources et bibliographie :

CAILLET, (L.), « Le traité d'Arras de l414, d'après un nouveau texte des archives de Lyon », *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2ème série, tome XL, 1909.

DESPORTES, (P.) et MILLET, (H.), *Fasti*, Amiens, 1996, p. 145 et MAURICE, (PH.), *Fasti*, Mende, 2004, notice 62.

EUBEL, I, p. 139.

GC, II, col. 85-87.

LEHOUX, (F.), *Jean de France, duc de Berri. Sa vie, son action politique (1360-1416)*, 1966-1968, 4 volumes, vol. I, p. 436-437.

MONTGROS, (Chanoine de), « Guillaume IX de Boisratier », *Bulletin diocésain de Mende*, p. 406-408.

TABBAGH, (V.), *Le clergé séculier du diocèse de Rouen à la fin du Moyen Âge (1359-1493)*, thèse Université de Paris IV, 1988, t. III, notice 59, p. 882.

53- Guillaume BRILLET – Guillaume BREILLET – *Guillelmus BRILLETTI*

1- Né à Vitré. Fils de Drouet Brillet, seigneur du Rolland[391]. Noble.

2- Licencié en droit civil.

3- Curé de Domagné et d'Erbrée. Chanoine et chantre de Saint-Pierre de Rennes. Chanoine de Nantes et d'Embrun. Procureur à la curie romaine et cubiculaire du cardinal Jean Allarmet de

388 FILLASTRE, *Journal*, p. 208.

389 FILLASTRE, *Journal*, p. 209-210.

390 Récit du conclave dans *RSD*, VI, p. 175.

391 Abbé GUILOTIN DE COURSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Mayenne, 1997, t. I, p. 77.

Brogny[392]. En 1409, il assiste au concile de Pise où il représente l'évêque de Rennes et l'abbé bénédictin de Saint-Melaine[393].

5-

a. Il est cité dans les listes suivantes d'individus présents au concile : BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 65v, Gött theol 172, fol. 223v, Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 43v, Paris, *BnF, lat.*, 1200, fol. 39, et Paris, *BnF, lat.*, 1484, f. 133 : « *Guillermus Brilleti, ambaxiator regis Cipri* ».

b. Il arrive à Constance avant le 9 avril 1415.

c. Il est procureur du duc de Bretagne et du roi de Chypre et siège bien dans la nation française où il est présent en mai 1415 au moment de la discussion des annates.

d. Il assiste le 5 mai 1416 à l'exécution de la citation contre les Hussites[394] et le 25 mai 1417 à une citation de Benoît XIII à Constance[395].

e. Dans l'affaire des annates, il se prononce en mai 1415 et refuse toute nouvelle imposition sur le clergé de Bretagne[396].

6- En 1420, il est l'un des députés des curialistes français pour la récupération des créances sur la banque des Spini[397]. Le 13 janvier 1422, alors qu'il est archidiacre de La Mée dans le diocèse de Nantes, il est reçu comme référendaire du pape et prête serment[398]. Qualifié de chantre de Rennes, il est nommé évêque de Saint-Brieuc le 7 juillet 1424. En 1427, en accord avec le duc et les États de Bretagne, il ratifie le traité de Troyes par l'intermédiaire de son procureur Pierre Marion[399]. Le 26 septembre 1427, il est transféré à l'évêché de Rennes qu'il cède en 1447 à son neveu Robert de La Rivière. En 1433, avec Bertrand de Cadoène, il est procureur du cardinal Hugues de Lusignan au concile de Bâle. En 1442, il couronne le duc François Ier. Il se démet de son évêché en 1447 au profit de son neveu Robert de La Rivière. Il reçoit alors le titre d'archevêque de Césarée.

8- Il meurt le 1er février 1448.

Bibliographie :

COLLENBERT, (W.-R. DE), « Le royaume et l'Église de Chypre face au Grand Schisme (1378-1417) d'après les Registres des Archives du Vatican », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, 1982, vol. 94, n° 2, p. 621-701.

DBF, VII, p. 319.

D.H.G.E, X, 740.

EUBEL, I, p. 146.

392 9 avril 1415 : MANSI, 27, col. 597 : « *Praesentibus magistris Guillelmo Brilleti procuratore in curia Romana & cubiculario dicti domini cardinalis* ».

393 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, n°444 et 498.

394 MANSI, 27, col. 922.

395 MANSI, 27, col. 1122.

396 *Ibidem :* « *Item, M. Guillelmus Brilleti procurator illustris principis Ducis Britanniae opposuit se pro eodem D. Duce, et toto Clero Britanniae, protestando quod nullum aliud novum onus perpetuum singulis annis perpetuo solvendum imponatur super Clerum, ut perinde efficiatur Clerus alias perpetuo tributarius* ».

397 Archives vaticanes, *Div. Cam.*, 3, fol. 83^v^.

398 UGINET, p. 71 et n. 2.

399 *Actes de Bretagne*, t. II, col. 1201.

TRESVAUX, *L'Église de Bretagne*, 1839, p. 23-24.

54- Guillaume de CANTIERS

1- De famille noble, il est originaire de l'Eure.

2- En 1398, il se dit maître ès arts, licencié en droit civil et docteur en décret.

3- Clerc, il est conseiller au Parlement en septembre 1390, en 1392, 1395, 1398 et 1399[400]. Chanoine d'Évreux, il n'y réside pas, occupé soit au Parlement, soit dans les assemblées du clergé réunies à l'occasion du Grand Schisme. En 1400, il est nommé évêque d'Évreux par Benoît XIII. Il entre au conseil du roi le 25 février 1401. Il devient prieur de Saint-Georges-sur-Eure le 21 octobre 1403. En 1409, il devient le trésorier de la Sainte-Chapelle à Paris.

4- En septembre 1390, il est mandé par le roi pour une mission secrète en Écosse. En 1398, il assiste à l'assemblée du clergé de France à Paris et se prononce pour la soustraction d'obédience[401]. En 1407, il est envoyé auprès des deux prétendants à la papauté comme ambassadeur du roi. Il est de retour au parlement de Paris le 26 décembre 1407. Il assiste en août 1408 au cinquième concile de Paris. Il y est nommé administrateur des bénéfices confisqués ou vacants. Dans ce même concile, il est chargé de régler le différend opposant Jean d'Armagnac et Louis d'Harcourt en vue de l'obtention de l'archevêché de Rouen. Il se prononce pour ce dernier. En 1409, comme délégué de la province de Rouen, il assiste au concile de Pise, célèbre la messe de la septième session le samedi 4 mai dans la cathédrale. Il célèbre à nouveau la messe de la huitième session. Avec l'évêque de Chartres, il soutient la soustraction d'obédience pour parvenir à l'unité de l'Église. Le 30 janvier 1413, il est présent à l'Hôtel Saint-Pol à Paris lorsque s'ouvre la première séance des États généraux de Langue d'oïl. Il y représente la province de Rouen et se montre très critique vis-à-vis de l'administration bourguignonne. Il propose une réforme. En 1413, il fait partie de l'ambassade envoyée par le roi à Jean sans Peur, duc de Bourgogne, à Lille. Il est au conseil du roi à Rouen le 7 novembre 1415[402] et à Paris le 3 septembre 1416[403].

5-

a. Il est cité par RICHENTAL, p. 167 et par le ms Vienne, ms., *lat.*, 5070, f. 101, comme : « *Dominus Wilhelmus episcopus Ebroicensis* ». Il est cité parmi les accompagnateurs de « *Wilhelmus archiepiscopus Mauriensis in Sabodia* », ce qui est une erreur.

b. Il est à Constance le 5 mars 1415.

c. Il est député de la province de Rouen et membre de l'ambassade de Charles VI.

---

400 E. MAUGIS, *Histoire du Parlement de Paris*, (abréviation : MAUGIS), t. III, Paris, 1914-1916, rééd.Slatkine-Megariotis Reprints, Genève, 1977, III, p. 47 : « Guillaume de Cantiers. – Clerc. Rap. 22 déc. 1389. Encore cons. le 9 avril 1392, X^{1A} 39, fol. 50 v. Évêque d'Évreux en 1400. Ms. 7554. CF. X^{1A}1478, fol. 150 sv., et 4785, fol. 308, 24 fév. 1402 ».

401 H. MILLET, « Les votes des évêques à l'assemblée du clergé de 1398 : analyse diplomatique du comportement », dans *L'écrit dans la société médiévale. Textes en hommage à Lucie Fossier*, Paris, éditions du CNRS, 1991, p. 195-214, n°159, p. 189.

402 *Ordonnances*, X, p. 250.

403 *Idem*, X, p. 378.

d. Le 10 avril 1415, il est nommé par le concile comme l'un des quatre procureurs de la nation française auquel le pape sera forcé de donner ses pleins pouvoirs pour abdiquer[404] (avec Thiébaut de Rougemont, Jean de Bertrands, Benoît Gentien).

Le 17 avril 1415, il est confirmé dans sa fonction de procureur de Jean XXIII :

> « Item, le saint synode a décrété que ledit seigneur pape Jean, dans ladite procuration, constituerait pour procureurs, à l'effet de faire sadite renonciation, outre ceux qu'il voudra constituer, les personnes ci-après désignées : pour la nation française, messeigneurs Thibaud, archevêque de Besançon, Guillaume, évêque d'Évreux, Jean, évêque de Genève, et maître Benoît Gentien, docteur en théologie, religieux de Saint-Denis, de l'ordre de Saint-Benoît[405] ».

Le 5 mai 1415, le concile prononce hérétique Jean Wiclif ; sa mémoire est condamnée ; le concile donne l'ordre d'exhumer son corps, ordre approuvé par les membres des nations dont Guillaume de Cantiers pour la nation française[406].

Après la déposition de Jean XXIII, Guillaume de Cantiers fait partie de l'ambassade française envoyée par le concile et par Sigismond pour notifier à Charles VI la déposition de Jean XXIII, et attaquée le 8 juin 1415 à Pagny sur Meuse. Michel Pintoin raconte l'évènement[407].

Le 11 juillet 1415, lors de la 16ème session est fait un récit au concile de l'attentat de Pagny sur Meuse[408]. Si Guillaume de Cantiers est bien évidemment cité comme victime de l'attentat, nous ignorons s'il est ou non revenu au concile en juillet 1415. Cela nous semble peu probable. En tout état de cause, on ne le voit plus intervenir à Constance. En revanche, il est à Rouen le 7 novembre 1415, est envoyé par Charles VI en ambassade auprès de Ferdinand Ier le 31 janvier 1416. Le 22 février de la même année, à Sant Celoni, Ferdinand Ier délivre un sauf-conduit en faveur des ambassadeurs du roi de France devant se rendre auprès du roi de Castille et de Léon[409]. Le 3 septembre 1416, il est à Paris et siège au conseil du roi.

7- Armagnac resté fidèle au roi, il est arrêté, lors de l'entrée des Bourguignons à Paris, le 29 mai 1418, et tué le 12 juin en même temps que les évêques de Coutances, Bayeux et Senlis.

Sources et bibliographie :

DBF, VII, p. 1052.

EUBEL, I, p. 235.

GC, XI, (Rouen), col. 600.

---

404 BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 11r ; MANSI, 27, col. 609. et Paris, *BnF, lat.*, 14 457, fol. 64v.

405 *RSD*, V, p. 621

406 MANSI, 27, col. 636-637.

407 *RSD*, V, p. 697-701 : récit déjà cité p.28 ; VALOIS, IV, p. 324; Voir aussi E. JARRY, « un enlèvement d'ambassadeurs au XVe siècle », *Revue d'histoire diplomatique*, t.VI, 1892, p. 185.

408 MANSI, 27, col. 772 et BAV, *Vat, lat.*,1335, fol. 55-56 : « *ad nostri notitiam pervenerit, quod nobiles viri Carolus de Dueil dominus loci de Ramovillae, & Henricus de Turre, cum plurium armatorum comitiva, non insequentes facta nobilium, sed suae salutis immemores, tanquam iniquitatis filii, fideique catholicae ac praesentis sacri Concilii turbatores, Christianorum inimici, praedonum & tyrannorum more venerabiles Carcassonensem & Ebroicensem episcopos, ac magistros Guillelmus de Marle decanum Silvanectensem, serenissimi ac Christianissimi principis Caroli regis Francorum consiliarios, per ipsum; necnon Benedictum Gentiani in theologia, & Jacobum de Spars in artibus & medicina magistros per Universitatem Parisiensem ad praesens Concilium destinatos, ...*».

409 J. VIEILLIARD, et R. AVEZOU, « Lettres originales de Charles VI conservées aux Archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1936, vol. 97, n° 1, p. 317-373, p. 361. Reg. Canc. 2410, fol. 21.

55- Guillaume de CHALLANT

1- Noble. Fils d'Aymon de Challant et de Florine Provana de Leyni de la branche de Fénis et Aymavilles. Frère aîné du cardinal Antoine de Challant[410].

2- « moisne noctable, docteur en teologie de droict, [qui] des loys sçavoit assés »[411].

3- Abbé de Saint-Juste de Suze, administrateur de Tarentaise, il succède à son frère comme chancelier de Savoie en 1405 et comme abbé de Saint-Michel de la Cluse dans le diocèse de Turin. Il est nommé évêque de Lausanne le 13 août 1406[412]. Pierre du Bois dit de lui dans sa Chronique qu'il :

> « fust evesque de Losanne et regna grand temps a Lausanne[413] si puissamment [...] car il fit venir sa mere a l'eveschié et fit faire le chastel de Saint Marchier tel qu'il souffiroit queung prince l'eut faict fere, comme il appert. [...] Il estoit petit homme, fier de courage, car il se fusset avant laisser excorchier tout vif, laisser passer le droict, la juridiction et l'auctorité de son eglise. Et se fit doubter, aymé et servir comme seigneur[414] ».

Le 30 juin 1414, Jean XXIII le transfère à Narbonne, puis le 3 janvier 1415 à Thérouanne, mais il ne prend pas possession de ces deux sièges, des contestations s'étant élevées et Guillaume de Challant n'ayant pas gain de cause à la Chambre des comptes.

Le 20 décembre 1417, il réintègre le siège de Lausanne. Martin V, à son tour le nomme à Thérouanne mais sans plus de succès.

5-

a. Il est absent des listes. En revanche, sa présence à Constance est attestée par Guillaume Fillastre dans son journal[415]. Il le cite comme *« frater suus episcopus Morinensis, dudum Lausanensis »*, c'est-à-dire comme le frère du cardinal Antoine de Challant.

b. Il n'est pas cité dans les listes établies en octobre 1415 et en février 1416, mais il se trouve à Constance au moment de la fuite de Jean XXIII à Schaffouse. On peut en déduire qu'il est arrivée à Constance en février ou en mars 1415.

d. Après la fuite du pape, il fait partie des Pères conciliaires qui se sont rendus à Schaffouse[416]. Il est probable qu'il ait hésité sur la conduite à suivre. Le concile avait-il encore la moindre validité une fois le pape absent ? À la fin du concile, le 9 décembre 1417, il prête serment comme chambellan du pape[417]. Il a donc reconnu l'élection de Martin V.

---

410 Voir arbre généalogique dans G. CASTELNUOVO, « La chronique de la maison de Chalant », *Mélanges de l'école française de Rome, Moyen Âge*, t. 117 – 2, 2005, p. 726.

411 Pierre du BOIS, *Chronique*, cité par G. CASTELNUOVO, « La chronique de la maison de Chalant », *Mélanges de l'école française de Rome, Moyen Âge*, t. 117 – 2, 2005, p. 751.

412 Reg. Av. 325, fol. 312.

413 Jusqu'à sa mort en 1431.

414 *Chronique*, p. 33. Cité par G. Castelnuovo, *op.cit.* p. 752.

415 Dans *Gesta concilii Constantiensis* de Guillaume Fillastre, publié dans FINKE, *ACC*, II, p. 29 : « *Archiepiscopus vero postea dixit et publice coram rege et prelatis et pluribus aliis, quod papa non dixerat sibi illa in persona sua set cardinalis* ***de Challanco et frater suus episcopus Morinensis, dudum Lausanensis,*** *tunc Scafusie existentes, illa sibi dixerant et in scriptis dederant ex parte pape. Cardinalis autem de Challanco tunc dixit et exposuit, quod verum erat papam mandasse, quod non recesserat propter metum persone regis, set quia apud eum plures habebat multa mala contra papam sibi suggerentes. Propter hoc recesserat, ne ad illorum suggestionem rex sibi mala inferret* ».

416 *Ibidem.*

417 UGINET, p. 55, n.2.

8- Il teste le 12 mars 1431 et meurt le 20 mai de la même année.

Sources et bibliographie :

BADEL, (F.), « Un évêque à la Diète. Le voyage de Guillaume de Chalant auprès de l'empereur Sigismond (1422) », *CLHM*, 3, Lausanne, 1991.

BLED, (abbé), *Regestes des évêques de Thérouanne*, I, 1902.

CASTELNUOVO, (G.), « La chronique de la maison de Chalant », *Mélanges de l'école française de Rome, Moyen Âge*, t. 117 – 2, 2005, p. 718-779.

DBF, VIII, p. 207.

DUPLAN, « Monnaie en or de Guillaume de Chalant, évêque de Lausanne », *Mémoires et documents de l'académie du Chablais*, VBI, 1892, p. 4-10.

EUBEL, I, p. 297, note 9.

GC, II, col.750.

GC, XV, col. 371.

MOLLAT, (G.), *D.H.G.E.*, XII, p. 268-269.

MOREL FATIO, (A.), dans *Mémoires et documents de la Socitété d'histoire de la Suisse romande, XXXIV*, 1879-1881, p. 381-405 et XXXV, p. 107-119.

MOREROD, (J.-D.), « Guillaume de Chalant (1406-1431) et la défense de son pouvoir temporel dans l'évêché de Lausanne. Contribution à une histoire de la prise du titre comtal par les évêques, dans *Hommes d'Église et pouvoirs à l'époque bourguignonne (XIVème-XVIème siècle)*, rencontres de Dijon-Dole, septembre 1997, Neuchâtel, 1998, (*Publications du centre européen d'études bourguignonnes*, 38), p. 57-68.

VALOIS, II, p. 289, p. 412-413.

Mémoires de la Société savoisienne, VI, p. 329.

VAN DRIVAL, (E.), *Histoire des évêques de Boulogne*, 1852.

Mémoire de la Société historique de la Suisse romande, 1879-1881, t. XXXIV, p. 381-405 et t. XXXV, p. 107-19.

56- Guillaume EUVRIE

2- Cité sur le *rotulus* de 1403 parmi les membres de la nation normande de l'Université de Paris. Il est alors prêtre, maître ès-arts et étudiant en théologie[418]. Il devient plus tard maître en théologie[419].

4- Dans le conflit opposant Orléans et Bourgogne, il prend nettement parti pour le clan bourguignon. C'est ainsi qu'en février 1408, il entretient une correspondance avec Jean sans Peur[420] et reçoit de lui quelque argent :

> « Saichent tuit que je Guillaume Euvrie maistre es ars confesse avoir receu de Jehan de Pressy receveur general des finances de monseigneur le duc de Bourgogne par la main de Jocer[an] Frepier, conseiller dudit seigneur, la somme de vint escuz d'or pour ma peine de avoir fait et conposé certainnes lettres touchans les faiz d'icelui seigneur[421]. De laquelle somme de xx escus d'or dessus

418 *CUP* IV, n° 1796, p. 100.

419 *CUP*, IV, n° 1848, n.

420 *CUP*, IV, n° 1848 : « *Magister Guillelmus Euvrie, qui pro duce Burgundiae plures epistolas scripsit, confirmat solutionem - 1408, Februar. 27, Parisiis* ».

421 Il s'agit de l'affaire du meurtre du duc d'Orléans.

dite je me tien pour content et bien payé et en quitte son dit receveur general et tous autres. En tesmoing de ce j'ay cy suis mon saing manuel, le xxvije jour de Fevrier l'an mil CCCC et sept[422] ».

Il fait partie de l'équipe des universitaires choisie par Jean sans Peur pour élaborer une justification du meurtre de Louis d'Orléans au nom de la théorie du tyrranicide. Avec lui, on trouve André Cotin, Nicolas de Savigny et Pierre de Marigny, tous trois licenciés en droit, Jean Petit, docteur en théologie.

5-

a. Guillaume Euvrie n'est pas mentionné à Constance avant le 25 janvier 1418, date à laquelle est faite à Martin V la demande de protéger les privilèges de l'Université de Paris[423]. Il ne fait partie d'aucune des listes des participants du concile dressées entre 1415 et 1416.

c. Il est désigné comme délégué de l'Université au concile.

d. Il a comme mission après l'élection de Martin V d'obtenir du nouveau pape la confirmation des privilèges de l'*Alma Mater*. En envoyant cette délégation, l'Université désobéit au dauphin. Le roi de France n'a pas encore reconnu le souverain pontife et a donné l'ordre par l'intermédiaire du dauphin de ne pas se manifester auprès de Martin V sans son autorisation préalable. À Paris, on prétend jusqu'en mars 1418 qu'ayant été influencée par l'empereur, cette élection est peut-être nulle[424]. L'Université de Paris décide d'abord d'obéir puis craignant d'être prise de vitesse dans la reconnaissance des bénéfices, choisit d'établir son *rotulus* et d'aller le présenter au pape. Le 25 janvier 1418, la délégation de l'Université est à Constance et sollicite du pape la reconnaissance de ses privilèges[425]. La désobéissance de l'Université provoque la colère du dauphin qui cite la à comparaître devant le Parlement le 26 février 1418. Lors de la séance, le ton monte. L'Université rappelle par la bouche de Raoul de La Porte l'existence de ses privilèges et aborde le problème de l'octroi des bénéfices en réclamant que la provision de ces bénéfices reste l'apanage du pape ; l'avocat du roi Guillaume le Tur qualifie ces propos de crime de « lèse-majesté », rappelle que « le roi est empereur en son royaume » et ne saurait tolérer que la juridiction ecclésiastique ne prenne le pas sur la juridiction temporelle. La cour ordonne à sa demande l'emprisonnement au Louvre des universitaires présents. Le recteur, Pierre Forget, est quant à lui, enfermé dans la cure de Saint-André-des-Arts. Dès le lendemain cependant, le recteur est libéré. Les autres universitaires le sont peu de temps après, le recteur ayant su faire usage de propos modérés et apaisants[426]. Pendant ce temps à Constance, le pape accorde aux universitaires les privilèges demandés ; leur désobéissance est donc bien récompensée, comme le dit Victor Martin :

---

422 Arch. Nat., Paris., M 65b, n° 108.

423 *CUP*, IV, n° 2092 : « *Johannes Adimare, Pontius Simonet, Johannes Suioti, Anthonius de Lauco, Jacobus Desparts, Dominicus de Chaillon, Eustachius Minillo, Guillelmus Euvrie, Guillelmus Bloc et Mathias Jacobi de Monekedam (bedeau de la nation anglaise), « pro parte studii Parisiensis, ad sedem apostolicam destinati » petunt ut omnibus et singulis praerogativis, privilegiis et « antelationibus » etiam respectu datae uti et gaudere possint et debeant cum magistris in rotulo dictae Universitatis contentis et Parisiis residentibus aut quos Universitas praesentes reputat* ». *Datum Constantie viii kal. Februarii, an. 1° „Cum sanctitatis vestre.* Reg.Suppl. Mart. V, n° 104, fol. 290[b].

424 E. MONSTRELET, *Chronique*, éd. L. Doüet-d'Arcq, vol.3, p.189 : « Lequel pape fut porté à l'église cathédrale et consacré par le cardinal Hostience, doien des cardinaulx et fut nommé Martin quart de ce nom. Laquelle chose fut tantost divulguée par toutes les parties desdictes nacions. Dont tout le clergié et le peuple rendirent graces à Dieu, excepté la cité de Paris, car elle doubtoit que icellui nouvel pape et le roy d'Alemaigne ne feussent favorables au roy d'Angleterre et au duc de Bourgogne plus que au roy de France et au conseil royal ».

425 V. MARTIN, *Les origines du gallicanisme*, t. I, p. 207.

426 MARTIN (V.), *Les origines du gallicanisme*, t. I, p. 209.

> « Une bonne bulle comme celle qui portait la date du 29 janvier 1418[427], valait bien quelques jours de prison. Si les universitaires parisiens raisonnèrent ainsi, l'avenir n'allait pas tarder à leur donner raison[428] ».

6- On le trouve au conseil du roi le 6 octobre 1418, date à laquelle Charles VI désavoue ce qui a été fait et dit par le Cardinal d'Ailly, Jean Gerson entre-autre au concile de Constance dans l'affaire Jean Petit. Guillaume Euvrie signe l'acte du conseil. Sa présence à ce conseil royal signifie une fois de plus son appartenance au camp bourguignon[429].

57- Guillaume FILLASTRE –*Guillermus FILLASTRI, PHILASTER, PHILASTRE, FILASTRE, FILIASTER, FILLATRE, PHILASTERIUS*[430]

1- Guillaume Fillastre ou Philastre est né à Durtal dans le diocèse du Mans[431] vers 1348. Frère d'Étienne Fillastre, juge ordinaire d'Anjou, père de plusieurs enfants, dont Guillaume le Jeune, évêque de Verdun, Toul, puis Tournai.

2-Il figure en 1378 sur le *rotulus* de l'Université d'Angers en tant que bachelier de troisème année de droit civil. Il demande alors l'expectative d'un bénéfice dans le diocèse du Mans[432]. Il apparaît comme licencié en droit civil le 17 février 1382[433], licencié *in utroque* le 16 février 1385[434]. Docteur *in utroque jure* en 1395 à l'Université d'Angers[435].

3- Il est tonsuré dans le diocèse du Mans. Archiprêtre de Laval, official en 1389. Entre 1378 et 1384, il est fait doyen de la collégiale Saint-Symphorien de Reims par le pape Clément VII[436]. Il est official de Reims sous l'archevêque Richard Picque entre le 21 février 1388 et décembre 1389[437] et official de Sens à la date du 13 décembre 1389. Il est désigné comme exécuteur testamentaire de l'archevêque de Reims Richard Picque le 22 septembre 1389[438]. Cette tâche l'amène à se rendre à Soissons, Paris, Avignon, Montpellier, Nîmes, et à exercer ses qualités de juriste. Les actes du Parlement du 7 avril 1392 mettent fin à ce dossier.

---

427 *CUP*, IV, n° 2093.

428 V. MARTIN, *Les origines du gallicanisme*, t. I, p. 210.

429 *Ordonnances*, X, p. 487.

430 Pour ne pas être trop longue, nous omettrons volontairement dans cette notice certains éléments biographiques sur Guillaume Fillastre que nous trouverons de façon détaillée et complète dans H. MILLET, « Guillaume Fillastre : esquisse biographique », dans *Humanisme et culture géographique à l'époque du concile de Constance. Autour de Guillaume Fillastre, Actes du Colloque de l'Université de Reims (18-19 nov. 1999)*, D. Marcotte dir., Turnhout, Brepols, 2002, p. 7-24 (Terrarum orbis : histoire des représentations de l'espace : textes, images, 3).

431 A. COVILLE, *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435*, Paris, 1941, p. 410-412

432 *Arch. Vat. Reg. Suppl.* n° 50, fol. 162v.

433 Ms. *Reims, BM* 768, fol. 234.

434 Ms. *Reims, BM* 768, fol. 237r. Ce ms contient des brouillons de trios questions qu'il a disputes à Angers.

435 Ms. *Reims, BM* 768, fol. 267v.

436 *Arch. Vat., Coll.* 192, fol. 5 ; *coll.* 193, fol. 36v ; *coll.* 194, fol. 6.

437 P. DESPORTES, *Fasti*,n° 525, p. 304-305.

438 Bibl. Reims, mss, 642-652. P. VARIN, *Archives administratives de la ville de Reims*, Paris, 1848, t. III, p. 772.

En 1393, il devient official et doyen du chapitre cathédral de Reims[439] où il permute avec Dominique Chaillon. Encore diacre en 1393[440]. Familier du pape Benoît XIII en 1394 ; vicaire général de l'archevêque Guy de Roye puis de Simon de Cramaud. Il préside l'assemblée du chapitre de l'église de Reims en 1395[441] et assiste à celle des années 1399, 1400, 1401 et 1405[442]. Prêtre. Chanoine de Laon (1400-1412), chanoine de Saint-Maurille d'Angers et du Mans (1404), de Châlons (1404), archidiacre du Neufbourg au diocèse d'Evreux (1407) et chanoine de Bayeux (1407). Le 25 octobre 1409, un document lui décerne le titre de *venerabilis ac scientificus vir D. G. Filiastri, presbyter, utriusque juris professor, decanus*[443]. À l'automne 1409, le nouvel archevêque de Reims, Simon de Cramaud, le garde comme vicaire général[444]. Il devient cardinal-prêtre du titre de Saint-Marc par la volonté de Jean XXIII le 6 juin 1411. En 1413 l'Église de Reims l'élit comme abbé de Saint-Pierre d'Hautvillers. Jean XXIII lui confère en 1413 l'expectative de l'archevêché d'Aix mais le titulaire de l'archevêché, Thomas de *Puppio*, ne meurt que le 17 septembre 1420[445]. Guillaume Fillastre ne prit jamais possession de cet archevêché. En 1414, Jean XXIII lui accorde le prieuré de la Haie-aux-Bons-Hommes près d'Angers[446] (25 juillet 1414 et 13 novembre 1422).

4- Le 18 décembre 1398, il est à Melun apurès du duc Louis d'Orléans. Il y apprend que le voyage ducal en Avignon auquel il devait participer a été annulé[447]. En 1400, lui naît un fils prénommé Guillaume[448]. Conseiller de Louis d'Orléans, il remplit plusieurs missions pour lui entre 1403 et 1407. Il en reçoit quelques rétributions[449]. Il est aux côtés du duc d'Orléans à Tarascon du 8 décembre 1403 au 16 janvier 1404. Celui-ci le dote d'une pension annuelle de 100 livres tournois[450]. En 1405 et ce, jusqu'en 1409, il est vicaire général de l'archevêque Guy de Roye ; il l'était d'ailleurs peut-être déjà en 1398[451]. En 1406, il assiste au concile de Paris (17 novembre 1406 au 21 janvier 1407) et y soutient Benoît XIII dans deux discours les 3 et 7 décembre. Il s'oppose alors à la soustraction d'obédience[452]. Durant ce concile de Paris, il expose déjà l'idée selon laquelle il est vain, voire dangereux de qualifier les papes d'hérétiques. Partisan de la réconciliation des deux prétendants à la papauté, ses propos sont passionnés. Il se fait des ennemis[453] et reçoit des remontrances publiques[454]. Il ne s'oppose

---

439 P. VARIN, *Archives administratives de la ville de Reims*, Paris, 1839-1848, t. I, p. 59, 270, 273, t. III, p. 731, 733, 760-762.

440 Bibl. Reims, n°1770, fol. 318.

441 Arch. Nat. Paris., J 518, fol. 98-99v ; *Arch. Vat.*, *Arm. LIV*, t. 46, fol. 218-219.

442 FR. SOUILLE, *Histoire de la confédération des chapitres du diocèse de Reims*, Paris, 1892 et TH. GOUSSET, *Les actes de la Province ecclésiastique de Reims*, t. III, Reims, 1844, p. 737, 747, 751, 753, 760.

443 G. MARLOT, *Metropolis remensis historia*, Reims, 1679, t. IV, livre XII, p. 640, note 28.

444 P. DESPORTES, *Fasti*, p. 304-305. Abbé AUBER, « Recherches sur la vie de Simon de Cramaud », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1840, p. 249-380.

445 *GCN*, Aix, col. 96.

446 Arch. Nat. Paris., X, 1ª, 9198, fol. 128v.

447 VALOIS, III, p. 207, d'après le ms. Paris, *BnF*, *fr.*, 10432, p. 142.

448 E. BELTRAN, « Guillaume Fillastre, (1400-1473) évêque de Verdun, de Toul et de Tournai », *Pratiques de la culture écrite en France au XV*ème *siècle* », éd. M. ORNATO et N. PONS, LOUVAIN-LA-NEUVE, 1995, p. 31-54.

449 En septembre 1403, il reçoit 100 francs-or pour un voyage effectué en Lombardie : « A notre ame et seul conseille maistre Guillaume Fillastre » Bibl. nat. Pieces orig. 1154, n° 2.

450 Arch. Nat. Paris., KK 267 fol. 62v.

451 P. DESPORTES, *Fasti*, p. 304, n. 12.

452 Paris, *BnF*, fr., 23 428, provenant de la Bibliothèque de Saint-Victor, publié par BOURGEOIS DU CHASTENET, p. 105-113.

453 BOURGEOIS DU CHASTENET, p. 128, 135.

454 VALOIS, III, p. 460-462.

pas à la réunion d'un concile général pour régler le schisme[455]. En 1407, il est envoyé par Charles VI et l'Université de Paris dans une ambassade très importante (36 membres dont Pierre d'Ailly) afin d'essayer d'obtenir un accord entre Benoît XIII et Grégoire XII[456]. En 1408, il s'occupe de surveiller la construction de la bibliothèque décidée par l'archevêque et le chapitre de Reims[457]. Celle-ci est achevée en 1411. Après le concile de Pise en 1409, il abandonne Benoît XIII et se rallie au pape pisan. Le 16 juin 1412, il arrive au concile de Rome et y défend les intérêts du royaume de France[458].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1482, f.42v : « *Guillermus Sancti Marci* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 133 : « *Guillermus sancti Marci* ».

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 99 : *idem.*

b. Sa présence à Constance est attestée pour la première fois le 1er décembre 1414[459]. Ce jour-là, il assiste à une congrégation générale qui élit douze députés pour juger Jean Huss. Il fait partie, ainsi que Pierre d'Ailly, de ces députés.

c. Il est ambassadeur de Louis d'Anjou[460].

d et e. En janvier 1415, il est le premier avec Pierre d'Ailly à proposer le principe de la triple démission de Jean XXIII, de Benoît XIII et de Grégoire XII. Sa motion est alors traitée de « déraisonnable et d'injuste. » Cette position finit par triompher. Durant le concile, il est très proche des idées tenues par Pierre d'Ailly, qu'il s'agisse de sa position conciliariste (opposé à celle tenue en 1406), de la réclamation de l'élargissement du vote aux docteurs en théologie, en droit civil ou canonique, qui étaient dans le concile au nombre de trois cents. Guillaume Fillastre aurait voulu faire voter aussi les archidiacres, les curés, les simples prêtres et même les diacres. Guillaume Fillastre a aussi une préférence pour le vote par province ecclésiastique mais n'obtient pas gain de cause.

Le 22 mars 1415, après la fuite de Jean XXIII, Fillastre fait partie de l'ambassade déléguée par le sacré collège à Schaffouse[461]. Il se prononce comme Pierre d'Ailly pour la translation du concile à Nice, tandis qu'Allemands et Anglais veulent la déposition du pape et demeurent inflexibles quant à cette position[462].

Le 29 mars 1415, contrairement à Pierre d'Ailly, il se rend à la quatrième session qui se prononce en faveur du conciliarisme. De même, il assiste à la cinquième session du 6 avril 1415 avec six autres cardinaux (sont absents Pierre d'Ailly, et le cardinal de Viviers Jean Allarmet de Brogny. Des commissaires sont nommés avec pleine autorité dans les matières de foi, particulièrement en ce qui concerne la doctrine de Jean Wiclif et de Jean Huss. On trouve

---

455 V. MARTIN, *Les origines du gallicanisme*, t. II, p. 98.

456 VALOIS, III, p. 499, n. 4, d'après Arch. Nat. Paris., J 516, n° 31.

457 P. DESPORTES, *Fasti*, n. 12, p. 304-305.

458 VALOIS, IV, p. 205.

459 CERRETANUS, p. 189 : *« Die sabbatis prima mensis Decembris de mandato d. nostri pape Johannis XXIII. Congregatis d. cardinalibus, prelatis, procuratoribus dominorum et aliis in sacro concilio Constanciensi existentibus deputati et electi sunt duodecim cardinales, prelati et magistri deputati…ad examinandum Iohannem Hus Wyclefistam eiusque libros et doctrinam reprobam ».*

460 MANSI, 27, col. 929-930.

461 CERRETANUS, p. 224 : « *Et elegerunt legatos suos d. Jordanum episcopum Albanensem de Ursinis, Guillelmum tituli s. Marci presbyterum et Amedeum s. Marie nove dyaconum de Saluciis s. R. e. cardinales, qui legacionem acceptantes deliberaverunt die sabbati in crastinum iter arripere ».*

462 BRANDMÜLLER, I, p. 223.

parmi ces commissaires aussi bien des prélats que des docteurs en théologie et en droit canon. Parmi eux se trouvent :

- Pierre d'Ailly, cardinal de Cambrai
- Guillaume Fillastre, cardinal de Saint-Marc
- Étienne Cœuret, évêque de Dol
- Jean de Martigny, abbé de Cîteaux[463].

Le 17 avril 1415, à l'issue de la sixième session, Guillaum Fillastre, avec Pierre d'Ailly et François Zabarella rendent un rapport à l'ensemble des commissaires de la foi sur le lien entre la doctrine de Jean Huss avec celle de Jean Wiclif. C'est ce que nous rapporte le *Religieux de Saint-Denys*[464] :

> « Item, lesdits commissaires recevront le rapport de messeigneurs de Cambrai, de Saint-Marc et de Florence sur les procédures qui ont été faites au sujet des livres et des 45 articles condamnés dans les Universités de Paris et de Prague, et des 260 condamnés en l'Université d'Oxford…».

Le 4 mai 1415, il assiste à la huitième session du concile dans la cathédrale de Constance[465] au cours de laquelle la messe est chantée par le patriarche d'Antioche et le sermon donné par l'évêque de Toulon, Vital Valentin. On aborde aussi la question de condamner également deux cents soixante autres propositions erronées extraites des ouvrages de Wiclif mais l'affaire est renvoyée à la prochaine session, à la demande du cardinal de Saint-Marc, qui estime que la nation française n'en a pas été informée comme elle aurait dû l'être.

Le 10 mai 1415, Jean XXIII réfugié à Fribourg envoie (à l'insu de Thiébaut de Rougemont député par le concile) une procuration à trois cardinaux, Guillaume Fillastre, Pierre d'Ailly et François Zabarella, pour plaider sa cause devant le concile, le jour où il devrait comparaître devant celui-ci.

Le 11 mai 1415, les cardinaux de Cambrai, de Saint-Marc et de Florence ainsi que Géraud du Puy travaillent avec acharnement pour obtenir la cession de Jean XXIII [466].

Le 13 mai 1415, Guillaume Fillastre, Antoine de Challant, Amédée de Saluces, Louis de Bar, Benoît Gentien, assistent à la neuvième session[467]. Le même jour, Jourdain des Ursins, Guillaume Fillastre et Etienne Cœuret s'assemblent pour écouter avec les autres commissaires les témoins contre Jean XXIII. Le concile demande à Guillaume Fillastre, François Zabarella et Pierre d'Ailly d'accepter la charge de procureurs de Jean XXIII. Conjointement, ceux-ci refusent de le défendre devant le concile et choisissent au contraire d'être nommés par celui-ci comme examinateur des témoins cités par l'accusation[468].

Le 14 mai 1415, lors de la dixième session au cours de laquelle Jean XXIII est suspendu, Fillastre parle d'abord au nom de tous et dénonce les agissements de Jean XXIII

---

463 MANSI, 27, col. 594 :

« *Item, quod in eadem sessione commitatur materia fidei per hoc sacrum Concilium cum plena auctoritate ad doctrinam ipsius Johannis Wicliff, nec non Joannis Hus, & suorum sequacium, reverendissimis patribus dominis Cameracensi & sancti Marci cardinalibus, nec non dominis episcopo Dolensi, & abbati Cisterciensi: qui etiam assumptis doctoribus theologiae, & juris canonici, videant super materia Joannis Hus hic propter errores Joannes Wicliff detenti* ». Voir aussi LENFANT, 1714, p. 117, VALOIS, IV, p. 308.

464 *RSD*, V, p. 625

465 BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 19.

466 MANSI, 27, col. 622 : « *Item, dicti Ambaxiatores, & specialiter Cardinales de Florentia, & de S. Marco, & Episcopus Carcassonensis multum laboraverunt erga Papam, ut vellet facere cessionem de praesenti...* ».

467 BAV, V*at, lat.*, 1335, fol. 23r

468 MANSI, 27, col. 640: « *videlicet reverendissimos patres, dominum Petrum Cameracensem, Guillelmus sancti Marci, presbyteros, & ipsum Franciscum Florentinum diaconum cardinalem, licet sui collegae ipsi non venerunt ad concordiam, an vellent acceptare onus procuratoris... Dominus vero Guillelmus sancti Marci levans se, dixit quod illam materiam ignorasset penitus, & nunquam venisset ad notitiam ejus, nisi hodie mane….* ». Voir aussi VALOIS, IV, p. 308

qui lui valent d'être suspendu[469]. Après la lecture faite par Jean Mauroux des accusations prononcées contre Jean XXIII, Fillastre forme toutefois quelques difficultés sur le crime d'hérésie qui était insinué dans l'exposé de la sentence et demande que soit retirée l'accusation d'hérésie[470]. Il obtient gain de cause.

Sont absents : « *abenstibus tamen Petro Cameracensi, Alamanno Pisano, Antonio Aquilejensi, & Thoma Tricaricensi, cardinalibus, licet in eadem civitae praesentibus*[471] ».

Après le 14 mai 1415, Guillaume Fillastre tombe malade[472]. Le 18 mai 1415, une réunion dans le palais épiscopal a lieu pour écouter et examiner les témoins ayant déposé contre Jean XXIII. Les commissaires nommés à cet effet sont présents, à l'exception de Guillaume Fillastre, toujours souffrant[473]. On ne le voit reparaître publiquement au concile que le 21 novembre 1415. Un monitoire contre le duc d'Autriche à propos de son conflit avec l'évêque de Trente est alors établi. Parmi les prélats présents, on compte Guillaume Fillastre[474]

Le 10 avril 1416 un monitoire ordonnant que l'on relâche l'évêque de Strasbourg et son chantre est rédigé. Le 27 avril 1416, le cardinal de Saint-Marc le déclare nul pour vice de forme. Le patriarche d'Antioche, Jean Mauroux s'oppose alors à lui et demande au concile de déclarer valide le monitoire et de l'entériner[475].

Le 23 mai 1416, Guillaume Fillastre assiste à la congrégation générale des nations dans l'affaire Jérôme de Prague[476]. Les 3, 5, et 27 juin 1416, il assiste des Congrégations générales des nations dans la cathédrale de Constance pour régler l'affaire de l'évêque de Strasbourg[477] ainsi que d'autres affaires en cours. Le 4 juillet 1416, il assiste à une nouvelle Congrégation générale des nations qui règle l'affaire de maître Jean Corneille, docteur en décret à l'Université de Toulouse[478].

Le 14 août 1416, Guillaume Fillastre fait partie des commissaires nommés dans l'affaire opposant l'évêque de Trente et Frédéric d'Autriche[479]

Le 16 septembre 1416, lors d'une congrégation générale touchant les affaires de Naples et de Pologne, les ambassadeurs de Jacques, roi de Naples et de Jeanne, son épouse

---

469 VON DER HARDT, IV, p. 179; LENFANT, 1714, p. 166.

470 MANSI, 27, col. 654 : « *Qua schedula lecta, surrexit dominus Guillelmus sancti Marci cardinalis, dicens, quod in sententia continetur, quod idem Johannes papa propter haeresim suspenderetur a papatu & administratione papali : super quo dixit testes non deposuisse, neque esse necessarium ad praesentem actum, quod testes super hoc fuissent examinati. Sed tamen ellet se conformare dictis & assertionibus majoris partis et aliorum dominorum de Concilio* ».

471 MANSI, 27, col. 650.

472 MANSI, 27, col. 655 : « *Post haec processum est ad examinationem testium per commissarios, propter cardinalem sancti Marci, qui graviter aegrotabat, aegrotavit per mensem* ». Voir également FILLASTRE, *Journal*, p. 176-177; *RSD*, V, p. 676; *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1632, et VON DER HARDT, II, p. 208, p. 226.

473 MANSI, 27, col. 673 : « *quos & eorum solita juramenta per dominos commissarios ibi congregatos, licet domino Guillelmo sancti Marci cardinale propter ejus infirmitatem absente, debita cum instantia recipi & admitti postulavit* ».

474 MANSI, 27, col. 807.

475 MANSI 27, col. 841 : « *Quibus verbis per advocatos, sive partes hinc inde prolatis, levavit se in medium reverendus in Christo pater & domius dominus Guillelmus cardinalis sancti Marci & dixit, se monitorium examinasse, & circa clausulam ibidem positam non processisse juxta deliberationem aliorum dominorum cardinalium, cum esset impertinens ad hujusmodi monitorium : domino Joanne patriarcha Antiocheno contradicente, & dicente ipsum monitorium esse validum de jure, & procedi debere, & declaratio fieri super eodem per Concilium sacrosanctum Constantiense* ».

476 MANSI, 27, col. 888.

477 MANSI, 27, col. 899-900, 902-904.

478 MANSI, 27, col. 905.

479 MANSI, 27, col. 916.

sont reçus. Ils font hommage au concile de la part de leurs maîtres déclarant ainsi leur soustraction d'obédience à Benoît XIII. Guillaume Fillastre, comme ambassadeur de Louis d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile, se lève alors pour protester au nom de Louis d'Anjou contre la prétention du roi Jacques de Naples au titre de roi de Sicile et de Jérusalem.[480] Il réclame que l'Église romaine se prononce en faveur de Louis d'Anjou[481.] Cette requête fait réagir Élie de Lestrange, évêque du Puy qui demande aux notaires un double des actes de la congrégation.

Guillaume Fillastre assiste à la congrégation générale du 19 septembre 1416[482].

Le 5 novembre 1416, lors de la 23ème session, il est désigné comme l'un des douze commissaires, tant cardinaux, qu'évêque et docteurs en théologie et en droit, d'informer contre Benoît XIII[483].

Le 14 décembre 1416, lors de la 25ème session, il fait partie des commissaires nommés pour étudier l'affaire tridentine opposant l'évêque de Trente, Georges au duc Frédéric d'Autriche[484].

Le 24 décembre 1416, lors de la 26ème session, Guillaume de Saint-Marc prend la parole pour recommander au concile le roi de Navarre et ses ambassadeurs, sur le point de rejoindre Constance pour se rallier au concile. Il fait donc un éloge du roi, de ses intentions. Après un *Te Deum* chanté, le concile célébre la messe du Saint-Esprit[485].

Durant l'année 1416, Guillaume Fillastre a fait copier plusieurs manuscrits présentant pour lui un intérêt particulier. C'est le cas d'un manuscrit contenant cinq traductions latines de *Vies parallèles* de Plutarque par Leonardo Bruni et Guarino Veronese réalisés entre 1404 et 1415. Ce manuscrit orné notamment aux armes du cardinal de Saint-Marc est envoyé à la bibliothèque capitulaire de Reims où il est mis en chaîne le 25 novembre 1416[486].

Entre 1er avril et le 26 avril 1417, lors de la 32ème session, ont lieu les citations de Benoît XIII qui aboutissent à sa condamnation. Le 24 avril 1417, Guillaume Fillastre appose son sceau sur la citation[487]. Le 12 mai 1417, lors de la 33ème session, ont lieu après la messe les dépositions des députés et des commissaires dans les causes des hérésies. Guillaume Fillastre descend à l'ambon[488]. Benoît XIII est encore cité à comparaître au concile les 25 mai

---

480 MANSI, 27, col. 929-930.

481 MANSI, 27, col. 929-930 : « *...subsequenter reverendus pater dominus Guillelmus cardinalis sancti Marci tanquam procurator & nuncius illustrissimi principis Ludovici Jerusalem & Siciliae regis similem protestationem & petitionem, quod regna Jerusalem & Siciliae, cum idem dominus suus Ludovicus sit investitus de eisdem regnis per Romanam ecclesiam, non noscat alium regem in illis regnis quam dominum suum Ludovicum praedictum.... Similiter protestatus fuit praelibatus reverendus pater dominus Guillelmus cardinalis sancti Marci, tanquam ambassiator, procurator, & nuncius illustissimi principis regis Ludovici, quoad titulos regnorum Jerusalem & Siciliae, quos dixit fore abscribendos domino suo regi Ludovico, qui est investitus per Romanam ecclesiam, & non in ipse rex Jacobus; nec sciret aliquem investitum de eisdem, nisi praefatum dominum suum. Super quibus protestationibus praedicti domini Augustinus cardinalis & episcopus Aniciensis petierunt a notariis sedis Apostolicae, & aliis scribis Concilii unum & plura, publicum & publica, instrumentum & instrumenta ad perpetuam rei memoriam* ».

482 MANSI, 27, col. 938-939.

483 MANSI, 27, col. 964 ; LENFANT, p. 424.

484 MANSI, 27, col. 987.

485 MANSI, 27, col. 994.

486 Ms. Reims, BM 1338. Voir C. JEUDI, « Instrumenta. La bibliothèque de Guillaume Fillastre » dans *Humanisme et culture géographique à l'époque du concile de Constance autour de Guillaume Fillastre*, Actes du Colloque de l'Université de Reims 18-19 novembre 1999 édité par Didier Marcotte, Brepols, 2002, p. 245-291, p. 248.

487 MANSI, 27, col. 1104 : « *In cujus rei testimonium praesentem citationis schedulam exinde fieri fecimus, sigillorumque reverendiss. in Christo patris & domini Guillelmi tituli sancti Marci S.R.E. Cardinalis, & egregii utriusque juris doctoris domini Michaelis Navers fecismu impressione communiri* ». Notaires : Gumbertus Fabri et M. Bolosonis.

488 MANSI, 27, col. 1116.

1417, 1er juin 1417 en présence de témoins dont fait partie Guillaume Fillastre[489]. Le 5 juin 1417, lors de la 34ème session, le cardinal de Saint-Marc fait le sermon sur les paroles « il est temps que le jugement de Dieu commence par sa propre maison ». Puis il dresse un rapport exact de la Commission qui lui avait été donnée, à lui et aux autres Commissaires, d'instruire le procès de Benoît XIII. Le concile confie à Guillaume Fillastre le soin de procéder à l'appel à comparaître de Benoît XIII au concile. Cela est fait le 5 juin 1417 puis réitéré le le 22 et le 26 juillet de la même année[490].

Le 26 juillet 1417, lors de la 37ème session, le cardinal de Saint-Marc lit la sentence de déposition de Benoît XIII[491].

Le 23 septembre 1417, une congrégation des nations a lieu, à laquelle assiste le cardinal de Saint-Marc. Il s'agit de régler les disputes concernant les préséances entre les ambassadeurs d'Aragon, de Castille et du Portugal. On nomme pour résoudre cette affaire deux cardinaux, cinq évêques, un abbé, un auditeur de Rote.

Le 30 octobre 1417 lors de la 40ème session[492], Jourdain des Ursins célèbre la messe du Saint-Esprit. Et après les cérémonies accoutumées, le cardinal de Saint Marc fait la lecture des résolutions des nations. La première concerne l'engagement du pape à réformer l'Église après son élection.

Le 8 novembre 1417, lors de la 41ème session qui précède l'entrée en conclave[493], Guillaume Fillastre célèbre la messe du Saint-Esprit. Il entre en conclave entre le 8 et le 11 novembre 1417 et participe à l'élection d'Ottone Colonna qui prend le nom de Martin V.

Le 28 décembre 1417, lors de la 42ème session, Guillaume Fillastre célèbre la messe des Saints-Innocents[494] puis lit une bulle du pape ordonnant que l'Empereur et l'Électeur Palatin soient déchargés de la garde de Balthazar Cossa, prisonnier depuis deux ans et demi à Heidelberg puis à Manheim et qu'il soit remis entre les mains du pape[495].

Le 21 mars 1418, lors de la 43ème session, Guillaume Fillastre célèbre la messe du Saint-Esprit[496.]

6- Il quitte Constance le 2 avril 1418 et se rend en France avec le cardinal des Ursins. Tous deux ont été désignés comme nonce de Martin V pour tenter de réconcilier les princes français. Guillaume Fillastre rencontre Jean sans Peur à Dijon le 14 avril 1418. Celui-ci finance leur séjour jusqu'au 18 avril et leur donne de la vaisselle d'argent pour 500 moutons d'or. Les cardinaux de Saint-Marc et des Ursins participent aux entretiens de La Tombe (entre Montereau et Bray) fin avril 1418 puis partent pour Paris où ils se trouvent le 2 mai. Il rend compte de sa mission devant le roi qui lui remet 500 l. t et le prie d'aller trouver le duc et la reine Isabeau. Des accords sont trouvés le 26 mai[497]. Le 13 juillet, Guillaume Fillastre est envoyé par Isabeau auprès du dauphin pour l'encourager à revenir à Paris[498]. Jean sans Peur fait son entrée dans Paris le 14 juillet 1418. Il y est accueilli par les cardinaux légats

489 MANSI, 27, col. 1122.
490 MANSI, 27, col. 1126-1127 et 1139.
491 VON DER HARDT, IV, p. 1369 et MANSI, 1140 et sv.
492 MANSI, 27, col. 1163.
493 MANSI, 27, col. 1167.
494 MANSI, 27, col. 1172.
495 MANSI, 27, col. 1172.
496 MANSI, 27, col. 1174.
497 VALOIS, IV, p. 430-432.
498 *RSD*, VI, p. 252.

pontificaux Fillastre et Fieschi. Le 30 août 1420, Guillaume Fillastre est pourvu de l'église de Saint-Chrysogone[499]. En 1422, Guillaume Fillastre devint évêque de Saint-Pons-de Thomières et légat à Paris ; puis il reçoit l'archiprêtré de Saint-Jean-de-Latran où il se fait construire un palais.

7- L'ouvrage le plus précieux qu'il laisse est son Journal rédigé durant le concile de Constance[500]. Il est le premier document écrit par Guillaume Fillastre sur le Grand Schisme. Par ailleurs, durant le concile, il fait copier de nombreux ouvrages : le *Cosmographia* de Ptolémée (janvier 1418), le *De situ orbis* de Pomponius Mela, le *De cosmographia* d'Aethicus, *l'itinéraire d'Antonin* (novembre 1417), pour l'Église de Reims, de Cicéron les *Verrines*, des discours, de petits traités. Ces mss sont encore conservés à la bibliothèque de Reims. (Catal. des mss. des Départements. Bibl. de Reims, II, p. 300, 469, 470).

Également à Constance, il fit copier d'autres œuvres de Cicéron, le *De senectute*, le *De amicitia*, les *Catilinaires*, des lettres de Pline le Jeune, de Sénèque, le *De Virtutibus*, les *Declamationes* de Quintilien, et quelques écrits contemporains, *l'Oratio de fama* de Zanobi de Strada et des lettres de Léonard Arétin. C'est en Italie qu'il dut faire copier le *Timée*, le *Gorgias*, *le Phédon* de Platon en latin, les *Tusculanes*, le *De finibus*, les *Paradoxa* de Cicéron. C'était là la preuve d'un véritable humanisme. Il faudrait encore ajouter ses travaux juridiques, les *Quaestiones* disputées à Angers au cours de ses études *in utroque jure* pour le baccalauréat et la licence, un *Repertorium juris civilis et canonici*, peut-être de sa main, le traité *Stipulationes non dividuntur*, avec des parties autographes (Catalogue des mss des Départements. Bibliothèque de Reims, II, p. 107, 108, 158), des traités de Cino de Pistoie achetés par lui 70 sous à Constance (Catalogue des mss de la Bibliothèque de Reims, II, p. 152. Il faudrait encore ajouter des travaux liturgiques comme un *Ordo receptionum*, autographe et chargé de ratures à la Bibliothèque de Reims).

Dans son activité littéraire, deux traits sont à noter. D'abord, son goût si original pour les traités de géographie et de cosmographie [501]. Ayant copié de sa main la traduction latine de la *Cosmographie* de Ptolémée par Jacques Angelo de Florence, dédiée à Alexandre V, il y inséra des notes et des textes de sa main et y fit ajouter des cartes dont plusieurs ont été dressées d'après des modèles grecs. Le manuscrit très précieux de Ptolémée de la Bibliothèque de Nancy fut établi de 1409 à 1427 ; la partie copiée par Fillastre à Constance est datée de 1418. Le grand attrait du cardinal pour les études géographiques y apparaît avec évidence. Le manuscrit qui donne *Pomponius Mela*, Aethicus et l'Itinéraire d'Antonin est un autre témoignage de ce goût : à *Pomponius Mela*, Fillastre a ajouté une lettre de 20 pages.

L'autre trait, c'est le constant souci qu'a eu Fillastre d'assurer la conservation de ses manuscrits et leur utilisation. Il est à cet égard un esprit vraiment moderne. Il a certainement contribué à la construction d'une nouvelle bibliothèque du chapitre de Reims[502].C'est là qu'il envoyait tous les manuscrits qu'il copiait ou qu'il faisait copier. C'est à cette bibliothèque qu'il a légué sa propre collection. Il la voulait « *usus magis publicus et communis*[503] ».

8- Il meurt à Rome le 6 novembre 1428, et est inhumé à Saint-Chrysogone-au-Transtévère.

---

499 *GCN*, t. I, col. 96-98, n. 52.

500 Édité par FINKE, *ACC*, II, p. 13-170.

501 R. THOMASSY, « Guillaume Fillastre, considéré comme géographe », *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1932, 2ème série, XVII, p. 144-155.

502 P. VARIN, *Archives administratives de la ville de Reims*, Paris, 1839, t. I, p. 108.

503 A. COVILLE, *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435*, Paris, 1941, p. 410-412.

10- Ses armes : de gueules à la tête de cerf d'or avec la bordure dentelée aussi d'or.

Sources et bibliographie :

Paris, *BnF, coll. Pic*. t.164, fol. 47v, 68, 71, 74 et 78.

COVILLE, (A.), *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435*, Paris, 1941, p. 410-412**.**

DARRICAU, (R.), « Guillaume Fillastre », *DBF*, XIII, Paris, 1975, p. 1340-1341.

DESPORTES, (P.), *Fasti*, Reims, 1999, notice 525, p. 304 et COMTE, (F.), et MATZ, (J.-M), *Fasti*, Angers, 2003, notice 277, p. 241.

EUBEL I, p. 96,

FINKE, (H.), *Forschungen und Quellen zur Geschichte des konstanzer Konzils*, Paderborn, Schöningh, 1889, p. 163-266.

GAUTIER DALCHE, (P.), « L'œuvre géographique du cardinal Fillastre. Représentation du monde et perception de la carte à l'aube des découvertes » dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, t. 59, 1992, p. 319-383.

MARLOT (G.), *Histoire de la ville, cité et université de Reims, métropolitaine de la Gaule Belgique, contenant l'estat ecclésiastique et civil du païs*, 4 vol. Reims, 1843-1847 (traduction de l'édition de 1679), t. IV, p. 149, 155, 640.

MARTIN, (V.), *Les origines du Gallicanisme*, 2 vol., Paris, 1939, t. II, p. 97, 107.

MILLET, (H.), « Guillaume Fillastre : esquisse biographique » dans MARCOTTE, (D.) dir., *Humanisme et culture géographique à l'époque du concile de Constance. Autour de Guillaume Fillastre. Actes du Colloque de l'Université de Reims, 18-19 novembre 1999*, éd. Brepols.

MOLLAT, (G.), « Guillaume Fillastre », *Catholicisme*, t. IV, Paris, 1956, col. 1286-1287.

REST, (J.), *Kardinal Fillastre bis zur Absetzung Johanns XXIII auf dem Konstanzer Konzil*, diss. Freiburg en Brisgau, 1908.

SALEMBIER, (L.), « Guillaume Fillastre », *DTC*, t. V, Paris, 1939, col. 2343-2351.

THOMASSY, (R.), *Guillaume Fillastre, considéré comme géographe*, Bulletin de la Société de Géographie de Paris, 1932, 2ème série, XVII, p. 144-155.

58- Guillaume FORESTIER – *GUILLERMUS Forestarii*

1-Né dans le diocèse de Soissons.

2- Il est mentionné comme maître ès arts sur le *rotulus* présenté en octobre 1394 à Benoît XIII par l'Université de Paris[504]. Théologien.

3-Moine bénédictin. Il est abbé de Saint-Corneille de Compiègne en 1411.

4- En 1417, il fait partie de ceux chargés par le roi de France de lever les subsides que lui a accordés le clergé de France.

5-

[504] *CUP*, IV, n° 1714.

a. Il assiste à quelques sessions du concile de Constance.

6- Le 3 décembre 1423, Martin V le nomme évêque de Maguelone. Il y fait son entrée solennelle en décembre 1424. En 1425, il obtient du comte de Foix des lettres de sauvegarde en faveur de la ville et du diocèse contre les entreprises des Grandes Compagnies qui ravagent le pays. En mars 1428, il réussit à opérer l'union de la faculté de théologie de Montpellier à l'Université, union décidée depuis six ans déjà mais dont la réalisation avait été retardée par des conflits de personnes. Quelques semaines plus tard, il se rend à Paris auprès de Charles VII en vue de traiter de la contribution pécuniaire que le Languedoc désire offrir au souverain. Le roi lui demande alors de siéger à Poitiers parmi les examinateurs ecclésiastiques qui doivent juger de la mission de Jeanne d'Arc. Celle-ci fait une excellente impression sur lui. Le 11 février 1429, il est transféré à Gap, où il remplace Léger Saporis d'Eyragues. Il est extrêmement mal accueilli ; on le traite presque avec mépris. Lors de son entrée dans la ville, il est soumis à la plus humiliante et à la plus imprévue des cérémonies. Tenu de rendre hommage à Louis III, comte de Provence, il doit le faire devant la porte de son évêché, tête nue et à genoux, entre les mains du capitaine de Sisteron, qui n'est qu'un officier subalterne. On lui remet l'étendard de Provence qu'il doit montrer au peuple et faire placer sur la plus haute tour de la ville. Bien plus, on fait constater le fait par un notaire. En 1435, se disant malade, Guillaume Forestier néglige de prêter hommage au roi René et celui-ci l'ajourne devant sa cour de Sisteron, à payer une amende de 100 marcs d'argent, ce qui est contraire aux accords antérieurement conclus. On menace aussi son temporel. Le pauvre homme, qui se dit incapable d'entreprendre un voyage d'une journée de marche, est autorisé, le 14 novembre 1440, à prêter hommage par procureurs. Il meurt vers le milieu de l'année 1442[505].

Sources et bibliographie

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, II, 1883, p. 423.

CUP, IV, n° 1714.

DBF, XIV, p. 452-453.

GC, IX, col. 440 et VI, col. 799.

GERMAIN, (A.), *Maguelone sous ses évêques et ses chanoines*, Montpellier, 1869.

GNC, Aix, col. 511.

La ROQUE, (L. de), *Les évêques de Maguelone et de Montpellier*, Montpellier, 1893.

ROMAN D'AMAT, (J.-Ch.), *Histoire de la ville de Gap*¸ Gap, 1965, p. 93.

VAISSETE, (DOM) et VIC (DOM de), *Histoire générale du Languedoc*, vol. 1-16, Toulouse, 1872 – 1905, rééd. Privat, 2004, vol. 4, p. 322.

59- Guillaume GUIGNON – *Guillelmus GUIGNON*

1- Originaire du diocèse d'Évreux

2- Il figure comme maître ès arts absent sur le *rotulus* de la nation normande de 1403[506]. L'année suivante, il apparaît sur celui de l'Université d'Angers comme étudiant en droit civil. Licencié en loi et bachelier en décret en 1409. Il est licencié en décret au moment du concile de Constance.[507].

---

505 *DBF*, XIV, p. 452-453

506 *CUP*, IV, n° 1796.

507 Contrairement à ce que suppose Laurent Tournier, *L'université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452)*, thèse doctorale sous la direction de Charles Vulliez, 2000.

3- Chanoine du Puy[508].

4- Le 15 décembre 1409, il est nommé procureur général et *nuntius* auprès d'Alexandre V[509].

5-

a. Paris, *BnF*, lat., 8902, fol. 2 : « *Magister Guillermus Guignon, magister in artibus, licentiatus in decretis, canonicus Aniciensis* ».

b. Présent à Constance en octobre 1415, date à laquelle est établie la liste des présents dans la nation française à la réunion de cette nation pour discuter de l'affaire des annates.

d. Il adopte une position mesurée sur la question des annates demandant que l'on prévoie d'abord la subsistance du pape et des cardinaux avant d'envisager leur suppression.

6- En juin 1421, en compagnie d'autres décrétistes, il se rend à Rouen auprès d'Henri V pour obtenir le maintien des privilèges universitaires en Normandie[510].

60- Guillaume de Hotot – *Guillelmus de Hotot*

1- Né aux environs de 1375 dans une célèbre famille de Dieppe.

2- En 1403, on le trouve pour la première fois sur un *rotulus* présenté à Benoît XIII. Il y est mentionné comme *baccalarius formatus* en théologie[511]. Il obtient sa licence de théologie en 1408[512]. Il est docteur en théologie en 1409[513].

3- Il entre au monastère de Saint-Wandrille vers 1389. Il est probablement le neveu de l'abbé de Saint-Wandrille Geoffroy de Hotot (1367-1389[514]). Prêtre. En 1410, il est élu abbé de Saint-Wandrille. L'Université de Paris supplie le 13 avril 1410 le souverain pontife de

---

508 Paris, *BnF*, *lat.*, 8902, fol. 2.

509 *Minuta characea in Arch. Univ. Paris., thec. I, AA. g. Bullaeus*, V, p. 195 *et éd. par CUP*, IV, n° 1873 : *Universitas Paris. Guillelmum Guignon generalem procuratorem et nuntium coram Alexandro V constituit - 1409, circa Decemb. 15, Parisii : « …constituimus et etiam ordinamus nostrum et dicte Universitatis generalem procuratorem, actorem, factorem, negotiorum gestorum et nucium specialem, venerabilem virum magistrum Guillermum Guignon Ebroicens. dioc.,* ***magistrum in artibus, licentiatum in legibus et bachalarium in decreti****, videlicet ad comparendum et se representandum nominibus nostris et dicte Universitatis coram sanctissimo in Christo patre ac domino nostro, domino Alexandro sacrosancte romane ac universalis ecclesie divina providentia summo pontifice, et sacro ac reverendissimo collegio reverendissimorum patrum et dominorum sacrosancte romane ecclesie dominorum cardinalium, audituris, viceaudituris, aut quibuscunque judicibus, deputatis seu deputandis, aut commissis seu committendis ab eisdem seu altero eorundem tam in curia Romana quam alibi ubi dominus noster papa cum sua curia residebit, ac totiens et quotiens fuerit opportunum, quascunue supplicaciones seu requestas faciendum et impetrandum et eas presentandum et prosequendum, crimina et deffectus opponendum, allegandum, proponendum et, si necesse fuerit, probandum, necnon pro premissis omnibus et singulis et quibuscunque aliis nostris et dicte Universitatis causis et negotiis ac aliis in curia Romana motis et movendis, nos et dictam Universitatem ac supposita ejusdem tangentibus, contra quascunque personas ecclesiasticas et seculares, coram quibuscunque judicibus ecclesiasticis et secularibus… ».*

510 *CUP*, IV, n° 2178.

511 *CUP*, IV, p. 72.

512 *CUP*, IV, n° 1863, Paris, *BnF*, *lat.*, 5657[a], fol. 13.

513 *CUP*, IV, p. 171.

514 *DHGE*, 17, col. 924.

confirmer cette élection[515] mais Jean XXIII nomme Jean de Bouquetot, alors abbé de Saint-Riquier. Un conflit s'ouvre. L'affaire est portée devant le Parlement de Paris. Jean XXIII nomme alors le 2 juin 1410 Guillaume de Hotot abbé de Saint-Pierre-sur-Dives dans le diocèse de Séez[516]. Les moines de cette abbaye ayant déjà élu un autre candidat, Jean Le Verrier, prieur de Fel (dans l'Orne)[517], il finit par être nommé abbé de Figeac[518] dans le diocèse de Cahors. Il refuse d'en prendre possession et persiste dans sa demande auprès du pape et du Parlement de Paris. Sa cause est plaidée les 8 et 10 juin 1411. Il perd. Il persiste et ses efforts finissent par être couronnés. Le 20 juillet 1410, il est transféré à l'abbaye de Saint-Paul de Cormery dans le diocèse de Tours[519]. À peine arrivé à Cormery, des bandes de routiers attaquent et saccagent l'abbaye voisine de Beaulieu-lès-Loches. Guillaume de Hotot prend les devant, contacte le chef de la bande et accepte de lui payer tribut mensuel en échange de la sauvegarde de Cormery[520]. Cette efficacité lui vaut la gratitude de ses moines. À cette époque, il est probable que Guillaume de Hotot ait poursuivi son enseignement à l'Université de Paris, se rendant à Cormery durant les vacances universitaires. Simon du Bosc faisait de même dans son abbaye de Jumièges.

4- Il participe à la quatrième session du concile de la foi à Paris en février 1414 se prononçant prudemment dans l'affaire Jean Petit. Mentionné comme abbé de Cormery dans le diocèse de Tours, il vote pour remettre cette affaire entre les mains du pape[521]. Il fait ensuite partie de la délégation de l'Université de Paris envoyée auprès des royaumes espagnols afin de les convaincre d'abandonner Benoît XIII. Il est reçu par Ferdinand d'Aragon en 1414[522].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Dominus abbas de Cormeriaco* ».

Paris, *BnF, lat*., 1482, fol. 43 : « *Guillermus sancti Pauli de Cormeriaco Thuronensis diocesis & theologia magister* ».

b. Sa présence à Constance est attestée dès octobre 1415[523]. En août 1416, il est inscrit sur le rôle portant condamnation des thèses de Jean Petit, ce qui signifie qu'il est revenu à Paris à ce moment. Il est le dix-septième signataire sur quarante.

Charles VI dans une lettre à ses ambassadeurs à Constance datée du 10 octobre 1416[524] mentionne le récit que lui a fait l'évêque de Senlis et lui-même des événements de Constance. Il annonce l'arrivée d'une nouvelle ambassade à Constance. Il est très vraisemblable que Guillaume de Hotot en fasse partie puis qu'il repart à Constance au même moment[525]. Sa présence y est à nouveau attestée en 1417[526].

---

515 Arch. Nat. Paris., M 65a, n° 140

516 BAV, *Reg. Vat., Lateran*. Joh. XXIII, n° 142, fol. 171.

517 *GC*, XI, col. 733.

518 *GC*, I, col. 170.

519 *Ibidem*, n° 151, fol. 159b

520 *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique doctrine et histoire*, 24, p. 1260.

521 *CUP*, IV, n° 2012.

522 VALOIS, IV, p. 248, n. 3.

523 Paris, *BnF, lat.*, 8902.

524 *ACC*, IV, p. 325.

525 *CUP*, IV n° 2072 : « *G[uillelmus] Hotot, mag. in theol (Abbas de Cormeriaco, qui postea ad concilium ivit)* ».

526 *ACUP*, t. II, col. 224, n° 4.

c. Avec Pierre Robert, camérier de Marmoutier, il est désigné comme procureur du clergé de Touraine[527]. Ceci montre qu'il s'est bien intégré à la région.

e. Au concile de Constance, il se prononce contre la défense du tyrannicide dans l'affaire Jean Petit[528].

d. Il fait un discours au concile sur l'affaire Jean Petit[529]. Il y affirme la compétence du concile sur cette affaire. En constatant ensuite qu'aucune des conditions qui auraient pu empêcher le meurtre du duc d'Orléans n'était remplie, il prend fait et cause pour les Armagnacs. Le 16 février 1418, il reçoit du pape Martin V l'abbaye de Corbie.

6- À son retour de Constance, Guillaume de Hotot se trouve confronté aux moines de Corbie qui refusent de céder leur droit d'élection et élisent l'un d'eux, Jean de Lion en septembre 1418. Ils obtiennent le soutien du roi et de l'évêque d'Amiens. Le litige dure jusqu'en octobre 1428, date à laquelle il revient à l'abbaye de Cormery après la mort de son successeur Humbert[530]. Il transige cependant avec Jean de Lion obtenant en échange de son renoncement à Corbie une rente annuelle de 400 florins. En 1430, n'ayant pas été payé, il fait excommunier son débiteur[531]. Profitant de la proximité de Cormery et de la cour delphinale en exil, il propose ses services au dauphin Charles. En 1424, il est nommé conseiller du roi. En 1425, il prend part à une ambassade envoyée auprès par Charles VII à Martin V[532]. Le 18 février 1433, il est élu évêque de Senlis[533]. Il est envoyé au concile de Bâle avec les archevêques de Bourges et Tours, avec l'évêque d'Orléans et l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers et part au mois de mai 1433. Le 4 septembre 1433, il prend possession par procureur de son évêché de Senlis[534].

8- Revenu à Cormery, Guillaume de Hotot y meurt le 6 mai 1434. Il existe une épitaphe à l'abbaye de Cormery[535].

10- Armoiries : d'azur semé de billettes (molettes d'éperons) d'or, au lion rampant.

Sources et bibliographie

Paris, *BnF, lat.*, 1485.

GC, XIV, p. 266-267

GC, X, col. 1284

LAPORTE, (J.), *L'abbaye de S.Wandrille de Fontenelle*, Paris, 1956, p. 8-12.

MÜLLER, (H.), *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431-1449)*, Paderborn, Munich, Vienne, Zurich, 1990, 2 vol, t. I, p. 294-295.

527 VALOIS, IV, p. 257, n.2.

528 Paris, *BnF, lat.*, 1485.

529 Paris, *BnF, lat.*, 1485b, fol. 236. Mentionné par Hauréau dans *GC*, XIV, col. 268.

530 Arch. Vat., XII, 121, p. 230

531 *GC*, X, col. 1284.

532 *CUP*, IV, p. 441 ; V. MARTIN, *Les origines du Gallicanisme*, t. II, p. 256, n°1.

533 Oblig., n° 66. fol. 157

534 *GC*, X, col. 1434.

535 Paris, *BnF, lat.*, 13 901, fol. 282 – Epitaphe : Paris, *BnF*, Estampes, Pe 1 f, Pc 2 (coll. De Gaignières). Cf H. BOUCHOT, *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières*, I, Paris, 1891, n°. 2617/18 ; II, n° 3812.

SULLIVAN, (TH.), *Benedictine monks at the University of Paris*, A.D. 1229-1500, Leiden, 1995, notice 335.

61- Guillaume de LA TOUR D'OLLIERGUES – *Guillelmus de TURRIS*

1- Guillaume de la Tour d'Auvergne, de la branche d'Olliergues, est le fils d'Agne et de Béatrix de Chalançon. Il appartient à une très grande famille auvergnate. Il assiste le 9 juin 1408 à la renonciation par Béatrix de la Tour, sa sœur, à « toutes ses prétentions à la succession de ses parents, sous la réserve de 20 livres de rente, que son dit frère Agne s'oblige à lui faire sa vie durant dans le prieuré de Comps ». Il est alors qualifié de « doyen de l'église de Saint-Pierre de Clermont[536] ». Il est le beau-frère d'Amédée de Talaru[537].

2- Il fait ses études à l'Université d'Avignon[538]. Bachelier *in utroque jure*[539].

3- Le 2 des Ides de mars 1406, une lettre de Benoît XIII est adressée aux chantres de l'église de Limoges, donnant un canonicat dans ce diocèse à Guillaume de la Tour, alors clerc du diocèse de Clermont[540]. Chanoine de Lyon et archidiacre de Clermont dès le 17 septembre 1408 ; preuve et réception le même jour ; il devient archidiacre de Saint-Flour en 1408. Celui-ci lui est conféré par l'évêque de Clermont, Henri de la Tour d'Auvergne, son oncle[541]. Délégué à Paris pour prêter hommage au roi le 23 octobre 1414. Le 21 juin 1415, il s'oppose aux prétentions de l'évêque de Chartres à nommer à l'évêché de Clermont[542]. Nous pouvons en déduire qu'il n'est pas encore parti pour Constance. Il est délégué en Cour de Rome le 2 novembre 1417.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2, « *Dominus archidiaconus Sanctiflori* ».

b. Délégué du chapitre de Lyon[543]. Il arrive à Constance avant octobre 1415[544]. Il s'absente de Constance puis y revient le 29 janvier 1417[545], s'absente de nouveau, y retourne encore fin 1417[546], envoyé par l'archevêque de Lyon, Amédée de Talaru, afin de demander pour lui au nouveau pape le *pallium*.

---

536 Dans *Le cabinet historique*, dir. Louis Paris, t. 17, 2ème partie, p. 85, papiers de la maison de Bouillon (dépouillement du carton M. 297).

537 H. MULLER « Lyon et le concile de Bâle (1431-1449). Études prosopographiques », *Cahiers d'histoire*, Lyon, n° 28, 1983, p. 33-57, p. 39, n. 21,b. BnF, ms. fr. 30168 (dossier bleu 623), fol. 25r, 32r, 35r.

538 Paris, BnF, coll. Baluze 200, fol. 18r (n° 2, 3 et 7). Voir H. MULLER « Lyon et le concile de Bâle (1431-1449). Études prosopographiques », *Cahiers d'histoire*, Lyon, n° 28, 1983, p. 33-57, p. 39.

539 P.-G. AIGUEPERSE, *Biographie ou dictionnaire historique des personnages d'Auvergne*, 1836, 2 vol ; vol II, p. 265-266.

540 *Le cabinet historique*, dir. Louis Paris, t. 17, 2ème partie, p. 95, papiers de la maison de Bouillon (dépouillement du carton M. 300).

541 *Le cabinet historique*, dir. Louis Paris, t. 17, 2ème partie, p. 155, papiers de la maison de Bouillon (dépouillement du carton M. 302).

542 *Le cabinet historique*, dir. Louis Paris, t. 17, 2ème partie, p. 156, papiers de la maison de Bouillon (dépouillement du carton M. 302).

543 La Tour d'Oliergues : Lyon, ADR, 10 G 83, fol. 62r-63v. Drouot, Inventaires, 213 n° 1140. Beyssac, Chanoines, 122 – *GC*, I, col. 225.

544 Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2

545 J. BEYSSAC, *Les chanoines de l'église de Lyon*, Lyon, impr. P. Grange et Cie, 1914, p. 122.

546 H. MÜLLER, *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431-1449)*, Paderborn, Munich, Vienne, Zurich, 1990, 2 vol., t. I, p. 621.

c. Il est chargé par le chapitre de Lyon de demander au concile la confirmation de la nomination de son parent Amédée de Talaru comme archevêque de Lyon fin 1415. À Constance, il prend soin de décrire les actes qui existaient en manuscrits dans la bibliothèque du cardinal de Bouillon, avec ce titre : « *Haec acta concilii generalis Constantiensis sunt domini Guillelmi de Turre, archidiaconi sancti Flori, in ecclesia sancti [sic] Claromontensis que fecit describi, dum ibi erat* ».

d. Il écrit son journal au concile de Constance[547]. Celui-ci commence dès les débuts du concile, soit le premier novembre 1414. Le récit s'arrête dès mai 1415. Nous ignorons si Guillaume de la Tour est un témoin oculaire des faits qu'il rapporte. Aucune source ne permet en effet d'affirmer qu'il est arrivé à Constance avant le mois d'octobre 1415.

e. Dans l'affaire des annates il se prononce le 25 octobre 1415 pour leur suppression et propose de nommer deux députés de chaque nation pour régler les contestations et faire un rapport aux nations[548]. Il se procure une copie des actes du concile sur ce sujet[549].

6- Le 13 août 1416, sa mère Béatrix de Chalançon, veuve de Agne II de la Tour donne à son fills Guillaume de la Tour, 3500 livres, montant de son douaire et 50 livres de rente[550]. Le 14 juin 1417, Guillaume de la Tour donne à son frère Bertrand, seigneur d'Olliergues la somme de 3500 francs faisant partie de la dot de sa mère[551].

En septembre 1418, à l'issue du concile de Constance, Martin V lui accorde trois ans pour faire la visite des lieux dépendants de son archidiaconné.

Après le concile de Constance, il prend le parti du dauphin. On le voit encore au conseil de Charles VII en 1452 et en 1456[552]. Nommé évêque de Rodez le 16 mars 1429 par Martin V[553], il voit cette attribution contestée par le chapitre qui lui préfère Pierre d'Estaing fidèle à Benoît XIII. Guillaume de la Tour se bat pour obtenir son évêché. Il ne remporte un véritable succès que grâce à la soumission du comte Jean IV d'Armagnac à Martin V. Il s'engage alors à verser à Pierre d'Estaing une pension de cinq cents écus jusqu'à ce que ce dernier obtienne une charge au revenu identique. À ce prix, Guillaume de la Tour fait son entrée dans Rodez le 3 septembre 1430. Il est définitivement pourvu de ce diocèse en cour de Rome le 16 mars 1431[554].

Il fait plusieurs séjours au concile de Bâle entre 1431 et 1439 et y reste notamment du 16 juin 1433 jusqu'en septembre 1435. Il participe aux négociations avec les Grecs ; il célèbre la messe du Saint-Esprit à l'ouverture de la dix-huitième session, le 26 juin 1434.

Durant cette décennie, il parvient à se faire admettre comme évêque par la population de son diocèse. Il s'impose peu à peu comme un administrateur compétent. Dans les années 1440, il est respecté voire apprécié de son diocèse.

---

547 Paris, *BnF*, *lat.*, 9514 et édité par FINKE, *ACC*, II, p. 349-365.

548 BOURGEOIS DU CHASTENET, p. 199.

549 BOURGEOIS DU CHASTENET, p. 419 ; Baluze, Auvergne I, p. 393 ; *GC*, I, col. 225.

550 *Le cabinet historique*, dir. Louis Paris, t. 17, 2ème partie, p. 95, papiers de la maison de Bouillon (dépouillement du carton M. 300).

551 *Le cabinet historique*, dir. Louis Paris, t. 17, 2ème partie, p. 156, papiers de la maison de Bouillon (dépouillement du carton M. 302).

552 H. MÜLLER, *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431-1449)*, Paderborn, Munich, Vienne, Zurich, 1990, 2 vol., t. I, p. 621.

553 Arch. Vatic., Martin V, Later. 154, fol. 216.

554 N. LEMAITRE, *Le Rouergue flamboyant. Le clergé et les fidèles du diocèse de Rodez, 1417-1563*, Cerf, 1988, p. 21 et sv.

Ce prélat, malgré les divers procès qu'il doit soutenir contre son chapitre et les habitants de Rodez, fait des dons immenses à son église, agrandit le palais épiscopal, fonde une chapelle en l'honneur de Saint-Vincent, dans l'église des Frères Prêcheurs. En 1455, il fait bâtir la tour de la cathédrale, que l'on voit encore, ainsi que le château et l'église de Sales de Curan, où est établi un collège pour l'instruction des clercs.

Le 22 avril 1457, Calixte III enjoint aux évêques de Saint-Flour et de Clermont de suspendre et d'excommunier le nouvel évêque de Rodez, s'il ne paie à son prédécesseur une pension de 2000 florins[555]. Il résigne sa charge en 1457 au profit de son neveu Bertrand de Chalençon. Le 20 mai 1457, il donne à Agne de la Tour, comte de Beaufort et vicomte de Turenne, ses possessions au château et terres de Murat sous réserve de l'usufruit[556]. Ses neveu et petit-neveu Bertrand de Chalençon et Bertrand de Polignac continuent son œuvre. Il est nommé évêque de Lydda le 22 avril 1457[557] Il est nommé patriarche d'Antioche le 29 avril 1457 par Calixte III[558] et succède à Jacques Jouvenel des Ursins. Le roi Charles VII, décédé à Meung-sur-Yèvre, le 22 juillet 1461, ayant été porté à Paris, suivant la chronique de Monstrelet, Guillaume de la Tour célèbre l'office à ses obsèques, à Paris et à Saint-Denis ; le 15 août suivant, il assiste au sacre de Louis XI.

7- Il teste le 3 novembre 1461 en faveur de son neveu Agne del Tour, vicomte de Turenne. Son exécuteur testamentaire est son autre neveu Bertrand de Chalençon, évêque de Rodez. Codicile du 22 novembre 1469[559].

8- Il décède au château de Murat le 17 mars 1470[560].

Sources et bibliographie :

GUILLAUME DE LA TOUR, éd. FINKE, *ACC*, t. II, p. 349-365.

AIGUEPERSE, (P.-G.), *Biographie ou dictionnaire historique des personnages d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, 1836, 2 vol ; vol II, p. 265-266.

BALUZE, (E.), *Histoire générale de la maison d'Auvergne*, justifiée par chartes, titres, histoires anciennes et autres preuves authentiques, Paris, Dezallier, 1709.

BEYSSAC, (J.), *Les chanoines de l'Église de Lyon*, Lyon, 1914, p. 122.

BONAL, (A.), *Histoire des évêques de Rodez*, Rodez, 1938.

DBF, XIX, p. 1246.

GC, I, col. 225.

LEMAITRE, (N.), *Le Rouergue flamboyant. Le clergé et les fidèles du diocèse de Rodez, 1417-1563*, Paris, Cerf, 1988.

MÜLLER, (H.), *Die Franzosen, Frankreich und der Basler Konzil*, Paderborn, Munich, 1990, t. II, p. 620.

---

555 *Le cabinet historique*, dir. Louis Paris, t. 17, 2ème partie, p. 156, papiers de la maison de Bouillon (dépouillement du carton M. 302).

556 *Le cabinet historique*, dir. Louis Paris, t. 17, 2ème partie, p. 96, papiers de la maison de Bouillon (dépouillement du carton M. 300).

557 EUBEL, t. II, p. 160.

558 *Le cabinet historique*, dir. Louis Paris, t. 17, 2ème partie, p. 156, papiers de la maison de Bouillon (dépouillement du carton M. 302).

559 *Le cabinet historique*, dir. Louis Paris, t. 17, 2ème partie, p. 86, papiers de la maison de Bouillon (dépouillement du carton M. 297).

560 P. de ANSELME DE SAINTE-MARIE, *Histoire généalogique*, *Histoire généalogique* et *chronologique de la Maison Royale de France, des Grands Officiers de la Couronne et de la Maison du Roy*, Paris, 1725, t. IV. *GC*, I, col. 224.

62- Guillaume la Vallee – Wilhelmus de Valli – Guillelmus de Valle

2- Maître ès arts de l'Université de Paris. Il en a été recteur[561] Il est cité sur le *rotulus* de 1403 parmi les membres de la nation normande de l'Université de Paris. Il est alors maître ès-arts[562].

3- Clerc de Rouen.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *magister Guillermus Lavaley, magister in artibus* ».

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 106 : « *Wilhelmus de Valli, magister artium, Francigenae* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

6- Après le concile de Constance, il se montre ferme partisan du respect des libertés de l'Église de France. Le 1er mars 1418 à Paris, il est présent à l'assemblée du clergé de France traitant de ce sujet et proclamant clairement ces libertés[563].

63- Guillaume de Marle – Guillaume de Merle

1- Frère d'Henri de Marle, chancelier de France, docteur et conseiller du roi et de Gobert de Houdreville, médecin.

2- Il obtient sa licence en droit civil.

3- Déjà doyen de Senlis en 1394. À l'occasion de l'avènement de Benoît XIII, il s'inscrit comme étudiant en droit civil sur le *rotulus* de l'Université d'Orléans et comme étudiant en droit canon à l'Université de Paris. Ce *rotulus* est présenté par son frère Henri. Il demande l'expectative d'une prébende à Laon. Nous ignorons la date exacte à laquelle elle lui est donnée. En 1400, il entre au Parlement de Paris et y reste jusqu'à sa mort en 1422. De 1407 à 1412, il fait donc présenter au chapitre par l'intermédiaire de son autre frère, le médecin Gobert de Houdreville, des lettres de non-résidence à Laon en provenance de la chancellerie royale. Maugis le dit docteur en droit civil, mais il semblerait bien, d'après une supplique qu'il adresse en 1406, qu'il ne soit que licencié ; s'il passe son doctorat, ce n'est de toute façon qu'après cette dernière date ; il demande alors une dispense de cumul pour son décanat

561 Du Boulay, V, p. 305.

562 *CUP*, IV, n° 1796.

563 Arch. Nat. Paris., X1a 1480, fol. 120b. Bul. V, 312 et 315 ; CUP, IV, n° 2097: *Concilium jussu regis et delphini de libertatibus Ecclesiae Gallicanae* (des n° 2097-2102).

« *Ex ordinatione regis et Caroli delphini, consiliarii, archiepiscopi Remens., Senonens. etc., abbates quidam magistri Universitatis, scilicet Petrus de Dierreyo, B[enedictus] Gentiani, J[ohannes] de Chastillon, W[ernerus] Berrey, conservator privilegiorum Paris (pro Armagniacos a civitate Paris. expulsus erat), N[icolaus] de Gondrecourt,* ***G[uillelmus] du Val****, N[icolaus] de Bray, J[ohannes] du Molin, H[erveus] Pochart, R[eginaldus] le Gras, P[etrus] de Assenseriis, in curia parlamenti deliberarunt de collatione beneficiorum aliisque. Officialis curiae Paris. Johannes du Molin, mandante delphino, explanavit pro bono regni et Ecclesiae Gallicanae expedire utu antiquae ordinationes regiae de reductione Ecclesiae Gallicanae "à ses anciennes libertez et franchises "observarentur et exactio pecuniae ex parte curiae Rom. denegaretur. Guillelmus le Tur vero, advocatus regis, monstravit, nunc minime expedire"de faire executer lesdiz arrests et ordonnances* ».

de Senlis et une église du diocèse du Mans où il obtient aussi une prébende accompagnée de l'écolâtrie. C'est pourquoi il est délégué par le clergé de ce diocèse au concile de Pise. À cette occasion, il se croit autorisé à demander au chapitre de Laon de bénéficier de ses distributions quotidiennes pendant la durée du concile ; mais le chapitre, après des délibérations qu'on devine délicates, lui refuse une telle faveur parce qu'il n'est pas leur député ni celui du clergé de la ville ou du diocèse de Laon ni celui de la France ; au surplus, il se dit prêt à soutenir un procès à ce sujet s'il le faut. Il est aussi archidiacre d'Ostrevan au diocèse d'Arras.

4- En 1398, il assiste à l'assemblée du clergé de France à Paris comme procureur du chapitre de Laon et comme procureur du chapitre de Senlis et se prononce pour la soustraction d'obédience.[564] Il participe au concile de Pise où il représente le chapitre du Mans[565] et également au concile de Constance où il est envoyé par le roi. En 1418, il est à Senlis quand on y apporte le corps de son frère Henri assassiné à Paris. Fidèle au dauphin, il fait partie du parlement de Poitiers et, le 9 janvier 1422, il lève le ban des nobles de Poitou pour les conduire à l'armée du roi à Vendôme. Il décède peu de temps après[566].

5-

a. Il est cité le 11 juillet 1415, lors de la seizième session au cours de laquelle est fait au concile le récit de l'attentat de Pagny sur Meuse. Il est nommé « *Guillelmus de Marla*[567] » mais retranscrit par Mansi comme : « *Wilhelmum de Medo decanum Silvanectensem*[568] ».

b. Avant mai 1415.

d. À la fin du mois de mai 1415, il fait partie de l'ambassade française envoyée par le concile et par Sigismond pour notifier à Charles VI la déposition de Jean XXIII. Cette nomination est un honneur, une reconnaissance de la part du concile et de Sigismond, comme le remarque Michel Pintoin. C'est cette ambassade qui est attaquée sur la route le 8 juin 1415 à Pagny sur Meuse. La présence de Benoît Gentien n'est peut-être pas étrangère à cette embuscade. Il est possible que les ambassadeurs du roi de France au concile de Constance aient profité de ce départ pour demander à Benoît Gentien de tenter d'obtenir du roi qu'il permette qu'on relance au concile l'affaire Jean Petit. C'est en tout cas ce dont Jean sans Peur a probablement été convaincu, conviction qui l'a amené à arrêter l'expédition. Michel Pintoin nous fait un récit pathétique de l'évènement[569]. Dans cette affaire sont intervenus quantité de hauts personnages à commencer par le roi qui écrivit dès le 14 juin 1415 sont mécontentement au duc de Bar[570].

---

564 H. MILLET, « Les votes des évêques à l'assemblée du clergé de 1398 : analyse diplomatique du comportement », dans *L'écrit dans la société médiévale. Textes en hommage à Lucie Fossier*, Paris, 1991, éditions du CNRS, 1991, p. 195-214, n°100A, p. 142 et n° 128, p. 163.

565 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, n°555.

566 H. MILLET, *Les chanoines de la cathédrale de Laon*, notice 23, p. 339.

567 BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 55-56

568 MANSI, 27, col. 772

569 *RSD*, V, p. 697-701 : récit déjà cité. VALOIS, IV, p. 324; Voir aussi E. JARRY, « un enlèvement d'ambassadeurs au XVe siècle », *Revue d'histoire diplomatique*, t. VI, 1892, p. 185.

570 « *De par le Roy.*

Tres chier et tres amé cousin. Il nous est venu présentement nouvelles que plusieurs noz conseilliers et autres venans du concile de Constances, c'est assavoir les evesques d'Evreux et de Carcassonne, maistre Guillaume de Marle, doyen de Senlis, maistre Jehan de Mascon, docteur en loys, maistre Benoist Gencien, docteur en théologie, maistre Jacques d'Espars, maistre en médecine, et autres, qui de par nous, nostre fille l'Université de Paris et autrement avoient esté envoyez audit concile, ont esté pris et detenuz prisonniers ensemble leurs biens en votre pais et duchié de Bar, et les aucuns de leur compaignie mors et bleciez, dont il nous desplaist moult grandement et non sans cause, et sommes bien certains que ce n'est de votre sceu et voulenté. Et pour ce, vous mandons sur toute l'amour que vous avez a nous, que incontinent par tous les moyens a vous possibles vous faites telles et si grande diligence que iceulx nos conseillers et austres ainsi empeschiez, comme dit est, avecques

Interviennent par ailleurs le duc de Guyenne, qui écrivit le même jour et dans les mêmes termes[571], le chancelier de France, dont le frère, doyen de Senlis (Guillaume de Marle), était du nombre des ambassadeurs mais aussi le prévôt des marchands, frère de Benoît Gentien qui se mobilise[572]. La mésaventure des ambassadeurs du concile n'a pas pour autant facilité leur tâche à leur arrivée à Paris. Michel Pintoin raconte que :

> « Mais quoiqu'ils eussent mis dans leur récit beaucoup d'habileté et de talent, ils furent accueillis, dit-on, avec peu de faveur, parce qu'on trouva mauvais que le concile eût prononcé la déposition du pape Jean, sans avoir requis l'assentiment des princes[573] ».

Après son retour à Constance, le 11 juillet 1415, lors de la 16ème session du concile, Benoît Gentien fait le récit de l'attentat Pagny sur Meuse, récit qui scandalise les pères conciliaires[574]. Il y accuse Jean sans Peur d'avoir été l'instigateur du coup monté par Henri de la Tour[575].

6- De retour de Constance, il prend fait et cause pour le dauphin. Le 21 septembre 1418, à Niort, le dauphin le nomme membre du Parlement de Poitiers[576].

---

leurs biens, soient du tout mis a plainne delivrance et puissent faire et accomplir les choses a eulx chargées, et pour lesquelles ils venoient par devers nous. Et se la verité est telle que l'en nous a donné a entendre, nous nous en donnons grant merveille, considéré que ils sont passez surement par autres marches et pais plus estranges de nous que le vostre. Si ne vueilliez en ce faire aucune faulte, mais nous en rescrivez par ce chevaucheur, porteur de ses presentes. Donné a Paris le XIIIe jour de juin. »

CHARLES MILLET

571 Original sur papier, signé LOYS et Milet. Au dos, signet du duc de Guyenne. *Bib. Nat. Coll. de Lorraine.* t. 201, p. 75.

572 *« Noble et puissant seigneur. Ainsi que le Roy et Mons. de Guienne vous ont desja escript et encores escrisent, comme Henry de la Tour a arresté et prins les evesques d'Evreux et de Carcassonne et autres ambaxadeurs que le Roy avoit envoié au concile general a Constances en retournant par vostre pays du Barrois, entre lesquels est maistre Benoist Gencien, maistre des escoliers de Saint-Denis, docteur solennel en théologie, et frère du prevost des Marchans, dont le Roy et mondit s. de Guienne se sont donnez et donnent grand merveille et non sans cause, comme nous tenons que vous l'avez veu et povez veoir plus a plain par leurs lettres. Et comme, noble et puissant seigneur, nous avons entendu que le plus tost et soudainement que vous avez peu, vous estes alé ou envoyé a grant puissance devant la forteresse et le lieu de cellui qui a prins lesdiz messagiers, et ou vous tenez qu'ils soient prisonniers, dont chascun dit grant bien de vous, et que vous avez en cecy grandement monstré l'amour et loyaulté que vous avez au Roy et proximité de lignaige. Si vou sen remercions, noble et puissant seigneur, tant comme plus povons ; en vous suppliant que en continuant vostre noble et honorable emprise, il vous plaise tant faire et tellement poursuir que iceulx messaiges soient delivrez à l'honneur du roy et au vostre, et en especial avoir le fait et la personne dudit maistre Benoit pour espécialement recommandée, et nous savons que vous ferez tres grant plaisir au Roy et a mon dit s. de Guienne, qui ont ceste besongne tres a cuer, et nous en reputerons a toujours grandement tenus a vous, vos commendemens et plaisirs, lesquels vous nous povez mander et escrire comme a tous vostres. Noble et puissant seigneur, nous prions au benoit filz de Dieu qu'il vous ait sa saincte garde, et vous doint bonne vie et longue. Escript a Paris le XVIIe jour de Juing.*

Vos tres humbles serviteurs les Prevost des Marchans et Eschevins de la ville de Paris".

Original sur papier. au dos, sceau de la prévôté des marchands et signet de l'évêque de Carcassonne ; adresse : « A noble et puissant seigneur Monseigneur le duc de Bar, marquis du Pont et seigneur de Cassel ». Paris, *BnF, coll. de Lorraine,* t. 201, p. 71.

573 p. 697-701

574 *« ad nostri notitiam pervenerit, quod nobiles viri Carolus de Dueil dominus loci de Ramovillae, & Henricus de Turre, cum plurium armatorum comitiva, non insequentes facta nobilium, sed suae salutis immemores, tanquam iniquitatis filii, fideique catholicae ac praesentis sacri Concilii turbatores, Christianorum inimici, praedonum & tyrannorum more venerabiles Carcassonensem & Ebroicensem episcopos, ac magistros Guillelmus de Marle decanum Silvanectensem, serenissimi ac Christianissimi principis Caroli regis Francorum consiliarios, per ipsum; necnon Benedictum Gentiani in theologia, & Jacobum de Spars in artibus & medicina magistros per Universitatem Parisiensem ad praesens Concilium destinatos, ...»* MANSI, 27, col. 772 et BAV, *Vat, lat.,* 1335, fol. 55-56

575 *DBF,* 15, col. 1076-1077

576 *Ordonnances des rois de France,* X, p. 479.

Sources et bibliographie :

Arch. Aisne G 1850 ter, fol 17v, 53v, 100, 160v, 190v et 231.

Archiv. Vat. Sup. n° 80, fol. 171v, n° 83, fol. 169, n°86, f. 20v n°94, fol. 119v et n°102, fol. 39 et 48.

AUTRAND, (F.), *Naissance d'un grand corps de l'Etat : les gens du Parlement de Paris, 1345-1464*, Paris, 1981.

AUBERT, (F.), *Histoire du Parlement de Paris*, 2 vol, Paris, 1894, t. 2, p. 345.

GC, X, col. 1460.

NICOLAS BAYE, t. I, p. 36 et t. II, p. 185.

MANSI, 27, col. 342.

MAUGIS, (E.), *Histoire du Parlement de Paris*, t. III, Paris, 1914-1916, rééd. Slatkine-Megariotis Reprints, Genève, 1977, p. 52 et 73.

64- Guillaume MAUGENDRE – *Guillermus MALI GENERIS – Wilhelmo MALIGNETI*

1- D'origine nantaise. Il est peut-être le frère d'Olivier Maugendre, docteur en décret, auditeur du sacré palais et chantre des églises d'Angers et de Nantes[577].

2- Docteur en droit civil à l'Université d'Angers. Il enseigne dans cette Université[578]. Maître-régent de la faculté de droit civil en 1400.

3- Auditeur de la Rote[579].

4- Le 8 février 1400, il représente l'Université d'Angers au synode d'Angers réuni par l'archevêque de Tours[580]. En 1409, il se rend au concile de Pise où il représente l'Université d'Angers[581].

5-

a. Il est mentionné dans la liste dressée par Vienne, ms., *lat*., 5070, fol. 103v. Son nom apparaît également dans les actes sous deux formes différentes :

« *Guillermus Malignis dictis, Palatii auditorem, nationis Gallicanae*[582] ».

Et « *...ac Wilhelmo Maligneti pro natione Gallicana...commissariis ad examinandum testes inducendos et ex parte Synodi in causa inquisitionis*[583] ».

b. Il est présent à Constance avant le 13 mai 1415.

d. Le 13 mai 1415, lors de la 9ème session, il fait partie des 23 commissaires désignés par le concile pour écouter les témoins contre Jean XXIII[584].

Le 14 mai 1415, lors de la 10ème session, Jean XXIII est suspendu de ses fonctions. Les commissaires font leur rapport. Parmi eux se trouve Guillaume Maugendre[585].

---

577 *Bulletin de la société archéologique de Nantes et du département de la Loire-inférieure*, t. IV, p. 192.

578 BAV, Vat. Sup. 98, fol. 64 ; M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. I, p. 342.

579 Vienne, ms.lat. 5070, fol. 103v.

580 M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. I, p. 341, n° 438.

581 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, n°360.

582 MANSI, 27, col. 643.

583 BAV, *Vat lat* 1335, fol. 26 et MANSI, 27, col. 651.

584 MANSI, 27, col. 643.

585 BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 26 et MANSI, 27, col. 651.

Bibliographie :

FOURNIER (M.), DOREZ (L.), *La faculté de décret de l'Université de Paris au XVème siècle*, 4 vol., Paris, 1895-1942, t. I, p. 343.

MATZ, (J.-M), « La culture d'un groupe clérical. Les chanoines de la cathédrale d'Angers (milieu XIVe -début XVIe siècle) », *Revue de l'histoire de l'Église de France*, vol. 88, n° 1, Brepols, 2002, p. 21-40.

65- Guillaume MONARD – *Guillelmus MONARDI*

2- Licencié en décret[586].

5-

b. Il arrive à Constance après le 9 janvier 1416.

c. Il est envoyé au concile par Charles VI.

d. Charles VI ayant appris que les avocats du duc de Bourgogne au concile faisaient tout leur possible pour faire casser la sentence de l'évêque de Paris condamnant les assertions de Jean Petit, décide de prendre l'affaire en main de façon plus vigoureuse. Il envoie Guillaume Monard à Constance en janvier 1416 afin d'apporter à ses ambassadeurs à Constance ses dernières instructions sur ce sujet[587]. Guillaume Monard intervient au concile le 21 février 1416.

66- Guillaume de MONTJOIE – *Wilhelmus de MONTE GAUDIO*

2- Docteur en droit civil[588].

3- Doyen d'Angers[589] et de Chabley.

5-

a. RICHENTAL, p. 186 : « *Wilhelmus de Monte gaudio, baid ritter* » (cité parmi les membres de l'Université d'Orléans). Richental commet sans doute une erreur en le qualifiant de chevalier. Cette erreur est reproduite dans Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 105v, « *Wilhelmus de Monte Gaudio, miles, ex parte universitatis Orliensis* ».

Vat. Lat., 4192, fol. 220v, et *Vat. lat.*, 7305, fol. 255 : « *D. Wilhelmus de Monte Gaudio* ».

b. Il est probablement arrivé dans le courant de l'année 1415.

---

586 Éd. GERSON, *Opera omnia*, V, col. 498.

587 Éd. GERSON, *Opera omnia*, V, col. 498 : *Epistola Caroli VI Francorum Regis, ad deputatos a synodo : scriptum Parisius IX janvier 1416* :

« *nostrosque Oratores & Nuncios in earum defensione, quantum Fidei fervor in vobis est, justitiae favoribus amplecti velitis recommissos : & in hac re nostris eisdem Oratoribus, quibus per dilectum nostrum Nucium & Oratorem* ***Magistrum Guillelmum Monardi, Licentiatum in Decretis****, nostram significari fecimus voluntatem, auditum benignum, & fidem praestare plenariam. Et si qua velitis quae possumus, ea nobis significare curetis completur. Datum Parisius, nona Januarii* ».

Autre lettre du 10 janvier 1416 : portée par Guillaume Monard sur le même sujet : éd. GERSON, *Opera omnia*, V, col. 499.

588 EUBEL, I, p. 390, n. 9.

589 EUBEL, I, p. 390.

6- Prévôt de Saint Martin de Tours et chanoine d'Aoste. Familier du pape et référendaire. Il prête serment le 2 mai 1419[590]. Il devient évêque de Saint Papoul le 23 mai 1421[591] et est envoyé avec Gérard de Brie dans les provinces d'Auch, de Toulouse et de Bordeaux, terres du comte d'Armagnac, afin d'y combattre les restes du schisme : le comte refuse de le recevoir[592]. Il est conseiller du roi Charles VII[593]. Le 25 juillet 1423, il est transféré à l'évêché de Verdun puis à celui de Béziers le 14 février 1424.

8- Il meurt le 3 avril 1431.

Sources et bibliographie :

EUBEL, I, p. 138 et p. 390 ; II, p. 107.

GC, XIII, col. 595, diocèse d'Angers.

UGINET, p. 68 et n. 6.

67- Guillaume PICART

1- Originiaire du diocèse de Bourges.

2- En 1403 il est licencié en décret *cum rigore examinis* ; il lit *ordinarie* depuis longtemps, mais avec un statut de suppléant (*substitutus*)[594].

3- Clerc du diocèse de Bourges. Le *rotulus* des délégués de l'Université de Paris à Benoît XIII fin 1403 sur lequel il est inscrit indique qu'il est alors sous-diacre, chanoine de Saint-Martin de Tours[595]. Il est archiprêtre de Tours avant 1415[596]. Au concile de Constance, en janvier 1416, il se désigne lui-même comme notaire apostolique et impérial[597].

5-

a. Il est cité deux fois dans les actes du concile de Constance. Une fois le 18 avril 1415 comme « *et discretis viris, Wilhelmo Picardi licentiato in decretis, archipresbytero Turonensi…*[598] » et une autre en janvier 1416 où il se désigne comme « *Et ego Guillelmus Picardi, clericus Biturricensis diocesis*[599] ».

Il n'est cité dans aucune liste alors qu'il est présent à Constance lors de la rédaction d'au moins l'une d'elle (octobre 1415). Il est probable que comme notaire, il n'ait jamais pris part aux débats conciliaires, ce qui expliquerait l'expression de *discretis viris* utilisée pour le désigner.

590 UGINET, p. 68.

591 Mart. V a. 4 Lat. L. 57, fol. 149.

592 UGINET, p. 68, n. 6 et VALOIS, IV, p. 449.

593 *GC*, VI, col. 357-361.

594 *CUP*, IV, n° 1787.

595 *Ibidem* et *CUP*, IV, n°1790.

596 MANSI 27, col. 628.

597 Éd. GERSON, *Opera omnia*, V, col. 387 *et* 493 : « *Et ego Guillelmus Picardi, Clericus Biturricensis diocesis, publicus, apostolica, & imperiali authoritate Notarius, praemissorum, hin inde, verborum prolationi praesens, unca cum praenominatis testibus interfui* ».

598 MANSI 27, col. 628.

599 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 493.

68- Guillaume STEPHANE – Guillaume ÉTIENNE – *Guillelmi STEPHANI*

2- Docteur en décret. Il est actif à la faculté de décret de Paris entre 1415 et 1417.

3- Moine bénédictin à Fécamp, il devient le 24 octobre 1393 abbé de Saint-Georges-de-Boschierville dans le diocèse de Rouen[600]. Il obtient de Jean XXIII l'autorisation de porter la crosse et la mitre[601].

4- En 1398, il assiste à l'assemblée du clergé de France à Paris comme procureur du chapitre de Coutances et se prononce pour la soustraction d'obédience[602].

5-

a. Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 102v, « *Guilhelmus, abbas Sancti Georgii Rotomagensis dioecesis in Francia* ».

CERRETANUS, *ACC*, II, p. 360.

b. Il est présent à Constance dans le courant de l'année 1415.

c. Il est envoyé au concile de Constance par la province de Rouen avec Nicolas Le Roux, abbé de la Croix-saint-Leufroy, afin de remplacer Louis d'Harcourt qui ne voulait pas s'y rendre.

8- Il meurt le 12 août 1417 et est enterré dans la nef de son église abbatiale. Nous ignorons la date de son départ de Constance. Jean Labbé lui succède à la tête de l'abbaye de Saint-Georges de Boschierville[603].

Sources et bibliographie :

GC, XI, col. 271-272.

SULLIVAN, (TH.), *Benedictine monks at the University of Paris*, A.D. 1229-1500, Leiden, 1995, notice 615.

69- Guillaume THEROUDE

2- Docteur en théologie à l'Université de Paris.

3- Abbé cistercien de Mortemer dans le diocèse de Rouen.

5-

a. *Statuta*[604].

---

600 *GC*, XI, col. 271 ; *CUP*, IV, p. 303.

601 A. DEVILLE, *Essai historique et descriptif sur l'église et l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville*, Rouen, 1827, p. 91.

602 H. MILLET, « Les votes des évêques à l'assemblée du clergé de 1398 : analyse diplomatique du comportement », dans *L'écrit dans la société médiévale. Textes en hommage à Lucie Fossier*, Paris, éditions du CNRS, 1991, p. 195-214, n°96, p. 139 et n° 274, p. 270.

603 M. FOURNIER, *La faculté de décret…*, t. I, p. 138, 148, 149, 167, 169, 173-177, 180-181 ; *CUP*, IV, p. 303, 313-314 ; *GC*, XI, col. 272.

604 *Statuta* cisterciens édités dans MARTENE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV : année 1411 : col. 1556 : élection des abbés devant se rendre au concile général.

b. Il se rend à Constance en 1416.

6- Il semble être remplacé le 20 février 1429 de sa charge d'abbé de Mortemer par Nicolas de *Rouseriis*[605]. Il s'est entremis dans plusieurs affaires concernant Jean sans Peur. Le fils de ce dernier, Philippe le Bon, le recommande spécialement à Henri V en 1421. On le trouve en 1423 à Saint-Candé-le-Vieux pour la vérification des reliques, à Rouen en 1425. Il assiste à trois séances du procès de Jeanne d'Arc, les 19, 24 et 29 mai 1431.

8- Il meurt en 1458.

Sources et bibliographie :

CUP, IV, n° 2338 n. 5; p. 523, n° 46.

GC, XI, col. 311.

QUICHERAT, (J.-E.), *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jean d'Arc, dite la Pucelle*, Paris, 1841, rééd. Etats-Unis et Royaume-Unis, 1965, p. 337, n. 1.

70- Guillaume VIEUX – *Guillelmus VOTIS – Guillelmus VETERIS*

2- Bachelier *in utroque.*

3- Chanoine de Grenoble

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 44v : « *Guillellmus Votis (Veteris), in utroque jure baccalaureus, canonicus ecclesiae Gratianopolitanae, procurator episcopi Petracoricensis necnon capituli ecclesiae Gratianopolitanae* ».

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

c. Procureur de l'évêque de Périgueux et du chapitre de Grenoble.

71- Guillaume YAS

2- Licencié en droit civil.

3- Recteur de la paroisse de *Guvetri* dans le diocèse de Rouen.

5-

a. BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 29 : « *licentiatum in legibus, rectorem parochialis ecclesiae de Guvetri Rotomagensis* ».

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

---

605 *CUP*, IV, n° 2338 n. 5, d'après BAV, *Reg. Lat.*,. *Mart. V*, n° 289, fol 248[b]. Vallet de Viriville et Beaurepaire notent Guillaume Theroude comme successeur de Nicolas de *Roseriis* alors qu'il en est le prédécesseur.

72- Henri d'Albon

1- Henri d'Albon, fils de Guillaume et d'Alix de Lespinasse, naît le 22 janvier 1375 à Saint-Forgeux[606]. Il est le frère de Renaud d'Albon délégué lui aussi au concile de Constance et de Guillaume d'Albon, abbé bénédictin de Savigny, dans le diocèse de Lyon, élu en 1415[607].

3- Curé de Neulisse, il permute cette cure contre un canonicat à Lyon le 22 novembre 1398 et est ordonné prêtre le 26 avril 1405. Il multiplie les charges capitulaires. Hôtelier le 25 juillet 1399 ; auditeur de la cour des comptes (1408-1442), juge du cloître (1410-1435). Le 3 avril 1414, il présenta des bulles de provision pour le doyenné, mais il n'est pas élu par ses confrères.

5-

a. Il est délégué au concile de Constance les 8 janvier 1415/16 et 29 janvier 1416/17.

6- Il devient payeur (1415-1420) et prévôt de Fourvière le 3 juillet 1419. Il est délégué au conseil royal le 15 janvier 1422/23. Grand-prêtre de 1411 à 1430 environ ; curé de Villebois dès 1419, de Condrieu le 25 février 1419/20 ; chantre de Fourvière en 1424, délégué pour prêter hommage au roi en octobre ou novembre 1429 ; il permute la chantrerie contre la cure de Saint-Jean-Bonnefonds le 23 novembre 1448. Il teste le 7 mars 1452/53.

8- Il meurt le 19 avril 1453 suivant et est inhumé à la cathédrale ; division de sa terre le 21.

Sources et bibliographie :

BEYSSAC, (J.), *Les chanoines de l'église de Lyon*, Lyon, 1914, p. 117.

BEYSSAC, (J.), *Les grands prêtres de l'Église de Lyon*, Lyon, 1903, p. 10-11.

BEYSSAC, (J.), *Les prévôts de Fourvière*, Lyon, 1909, p. 205-217.

LE LABOUREUR, *Les masures de l'Ile-Barbe*, t. II, Lyon, 1887, p. 141.

73- Henri le Boulanger – *Henricus Le Boullenger – Henricus Pistoris*

2- Il est attesté comme licencié en théologie à l'Université de Paris en 1409. Docteur en théologie avant le 30 novembre 1413.

3- En 1413, il est prieur de l'abbaye bénédictine de Saint-Victor à Paris[608].

4- Il assiste le 30 novembre 1413 au concile de la foi à Paris[609].

5-

---

606 J. SEVERT, *Chronologie historica successionis hierarchicae antistitum Lugdunensis archiepiscopatus galliarum primatus et suffraganearum dioeceseum. Opus tripartitum*, Lyon, 1607.

607 *GC*, IV, col.268.

608 *CUP*, IV, n° 1866 le désigne en 1409 comme « Fr. Henricus Pistoris, prenbendarus S. Victoris ». En 1413, il est désigné comme prieur dans *CUP*, IV, n° 2001 et note 7.

609 *CUP*, IV, n° 2001.

b. Il est présent à Constance dès 1415. Il est cependant à Paris entre le 19 août et le 22 octobre 1416 comme l'atteste le rôle de l'Université de Paris portant sur la condamnation des thèses de Jean Petit[610].

c. Envoyé au concile par son abbé Geoffroy Pellegay et par le roi.

Sources et bibliographie :

ACUP, II, col. 185, n°3, 4 ; col. 233, n° 4.

CUP, IV, p. 190 ; n° 1866 ; n° 1914, n. 2000 ; n° 2001, n. 7 ; p. 274 ; n° 2012, n. 4 ; p. 321.

GC, VII, col. 685.

74- Henri de SACONAY – *Heinricus de SATUNAY*

1- Henri de Saconay, est le fils de Guichard, seigneur de Saconay. Il est le neveu de François de Conzié[611], camérier et archevêque de Narbonne par sa mère Philiberte.

2- Étudiant à Montpellier. Docteur en décret.

3- Il acquiert un canonicat en vertu de provisions apostoliques, le 27 avril 1396 et prête serment le 23 juin 1400. Il retourne immédiatement à Montpellier. Sacristain de l'église de Lyon en 1406. Juge, conservateur et exécuteur des privilèges de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dès le 27 janvier 1406/07. Il est également doyen de Ceyzérieu au diocèse de Genève.

5-

a. *Vienne*, ms., *lat.*, 5070, fol. 106v, « *Heinricus de Satunay, de Sabaudia, decreti doctor.*

b. Il est député au concile de Constance le 25 février 1415.

6- Vicaire général d'Arles le 10 février 1432[612]. En 1432, il est appelé par Louis Aleman comme vicaire général à Arles[613]. Par la suite, il réside et prend une part active aux affaires du chapitre de Lyon ; auditeur des comptes les 10 mars 1434/35, 3 avril 1437 et 2 mars 1439 ; juge de la cour du cloître les 30 juin 1435 et 27 juin 1437; commis pour procéder à la nomination de l'abbesse de Saint-Pierre le 30 octobre 1435 ; il est envoyé par son chapitre au concile de Bâle[614] ; pacificateur pour le chapitre les 2 décembre 1441 et 25 juin 1442 ; teste et fonde une prébende à l'autel Saint-Thomas apôtre le 29 janvier 1444/1445. Doyen de Ceysérieu, au diocèse de Genève au moment de son décès (inscription de la pierre tumulaire)[615].

---

610 *CUP*, IV, p. 321-322.

611 J. BEYSSAC, Notes pour servir à l'histoire de l'Église de Lyon. *Le Bienheureux Louis Allemand*, Lyon, 1899, p. 17.

612 Bibliothèque municipale d'Avignon, ms. 2754, fol. 112.

613 H. MÜLLER, *Die Franzosen…*, I, p. 51 ; BINZ, « Le népotisme de Clément VII et le diocèse de Genève », *Genèse et débuts du Grand Schisme d'Occident*, p. 111.

614 *Concilium Basiliense*, VI, p. 647. H. MULLER, « Lyon et le concile de Bâle (1431-1449). Études prosopographiques », *Cahiers d'histoire*, Lyon, n° 28, 1983, p. 33-57, p. 52, n. 88.

615 J. BEYSSAC, *Les chanoines de l'église de Lyon*, Lyon, impr. P. Grange et Cie, 1914, p. 116.

8- Il meurt à Rochetaillée le 11 février 1445 et est inhumé le lendemain devant l'autel Saint-Thomas ; division de sa terre le 15 du même mois. Pierre tumulaire encore subsistante, mais fort effacée ; dessin par Allmer, à la bibliothèque de l'académie de Lyon.

Sources et bibliographie :

Bibliothèque municipale d'Avignon, ms 2754, fol. 112.

BEYSSAC, (J.), *Les chanoines de l'église de Lyon*, Lyon, impr. P. Grange et Cie, 1914, p. 116.

BEYSSAC, (J.), Notes pour servir à l'histoire de l'Église de Lyon. *Le Bienheureux Louis Allemand*, Lyon, 1899, p. 17.

MÜLLER, (H.), *Die Franzosen…op. cit.* t. I, p. 29, 30, 51.

75- Henri THIBOUT – Henri TIBOUT – *THIBOULT – TIBOUST – TIBOUT – THIEBOUT – TYBOUTH*

2- Cité sur le *rotulus* de 1403 parmi les membres de la nation normande de l'Université de Paris. Il est alors maître ès-arts[616]. Reçu bachelier en médecine en 1409, après 38 mois d'audition, licencié et maître en 1412[617]. Il est maître régent de la faculté de médecine en 1414.

3- Clerc du diocèse de Coutances. Candidat dès 1417 ou 1418 à des canonicats de Coutances, Beauvais et Paris, puis à la prévôté de Saint-Amé de Douai et à un canonicat de Noyon.

5-

a. RICHENTAL, p. 185, « *Hainricus dy Pont de Normania, doctores in medicina* » (cité parmi les membres de l'Université de Paris).

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 104, *« Hainricus Dipont de Normania, magister in artibus et medicinis »*.

GERSON, *Opera*, col. 575 : « *Henrici Thibout, in medicina magistr[i]»*.

b. Délégué de l'Université de Paris au concile, il arrive à Constance le 21 février 1415.

d. Le 10 mai 1416, Henri Thibout est reconduit dans son rôle de délégué de l'Université[618]. Comme la plupart de ses députés ont regagné Paris, l'Université renouvelle sa délégation ; parmi ses membres, elle nomme seize ambassadeurs ; certains l'étaient déjà ; d'autres non.

6- En 1428, recteur de la paroisse de Saint-Pierre à Hambye dans diocèse de Coutances, il sollicite et obtient de continuer l'exercice de la régence en médecine, nonobstant son accession au sacerdoce. Il est pénitencier de Coutances et de Bayeux en 1426, devint chanoine de Notre-Dame de Paris en 1431, pénitentier de cette église en 1436. Il est élu doyen de la faculté de médecine de Paris, en 1430, 1432, 1439. En 1431, il est envoyé comme ambassadeur à Rome avec Guérould Boissel, Thomas de Courcelles et Pierre de Gouda. En 1432, il prend part aux délibérations qui décident d'envoyer des ambassadeurs au duc de Bourgogne. En 1438, il est ambassadeur au concile de Bourges. Il est nommé pour la dernière fois comme régent de la faculté de médecine en 1449.

616 *CUP*, IV, n° 1796.

617 *CUP*, IV, p. 102, 108, 464, 472, 530, 536, 605, 686.

618 Éd. GERSON, *Opera*, V, col. 575.

7- De son vivant, il donne deux manuscrits à la factulté de médecine ; en mourant, il lui légue de quoi rémunérer les maîtres et les bedeaux pour leur assistance à la messe de Saint-Luc.

8- Il meurt dans sa maison de la rue du Fouarre, sans doute en décembre 1449 (son *obit* est célébré à la Saint-Thomas, le 21 décembre).

Sources et bibliographie :

CUP, IV, p.102, n°45 ; n° 1947, n. 2 ; n° 1994, 2085 ; p. 432, n. ; n° 2290, 2305, 2333, 2352, n.; n° 2396 ; p. 536, n.; n° 2421, 2477, 2493, 2513, 2521, 2527, 2540, n.; n° 2568, 2575, 2578, 2589, 2614, 2618, 2641, n.1.

WICKERSHEIMER, (E.), *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, Paris, 1936, t.1 p. 289.

76- Henri de VILLE-SUR-YRON

3- Evêque de Toul ;

5-

a. Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 100v : « *Heinricus de Willa, episcopus Tulensis in provincia Ronegensi* ».

CERRETANUS, *ACC*, II, p. 199 : « *Die veneris XIIII. mensis Decembris rev. p. d. episcopus Tullensis et d. abbas sancti Antonii Viennensis pro celebracione sacri concilii Constanciam ingressi sunt* ».

b. Arrivée de Henri de Ville-sur-Yron à Constance avec l'abbé de Saint-Antoine de Vienne, Hugues de Châteauneuf, le 14 décembre 1414[619].

8- Il meurt en 1436[620].

Sources et bibliographie

CERRETANUS, *ACC*, II, p. 199.

BRANDMÜLLER, I, p. 149.

EUBEL, I, p. 503

77- Hermannus d'ANGEVILLAR – Hermannus d'ARGEVILLARII

3- Abbé bénédictin de St Pierre de Toul.

5-

a. Paris, *BnF*, *lat.*, 1484, fol. 135 : « *Hermanus de Argevillari, abbas sancti Petri ordinis sancti Benedicti Tullensis diocesis* ».

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

---

619 BRANDMÜLLER, I, p. 149.

620 *Liber Epitaphiorum Episcoporum Tullensium*, cite par Jacques LELONG, *Bibliothèque historique de la France, contenant le catalogue des ouvrages, imprimés…*, 1775 , p. 327.

78- Hervé L'ABBE – *Herveus ABBAS*

2- Docteur in utroque[621].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Dominus Herveus Abbatis, legis doctor, ambaxiator universitatis Andegavensis* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 43v : « *Herveus Abbas, utriusque iuris licentiatus, ambasiator universitatis Andegavensis* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Délégué de l'Université d'Angers au concile.

e. Au concile de Constance, il intervient pour ratifier solennellement au nom de l'Université d'Angers les accords de Narbonne[622].

79- Hugo de *TESSETO* – *Hugo de TESSERO* – *Hugo de BOSSETO*

3- Chanoine de Cahors.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 45 : « *Hugo de Tesseto, canonicus ecclesiae Caturcensis, procurator episcopi Caturcensis* ».

b. Il arrive à Constance avant le 4 février 1416.

c. Procureur de l'évêque de Cahors.

e. Il ratifie le 4 février 1416 les accords de Narbonne[623].

80- Hugues de CHATEAUNEUF – *Hugo de NOVO-CASTRO*

1- Originaire du Dauphiné.

3- Abbé de Saint-Antoine de Vienne.

---

621 M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. I, p. 369, 370.

622 4 février 1416 : MANSI, 27, col. 831 :

« *Nos Herveus abbas utriusque juris, & Joannes Heurodiae in eisdem juribus licentiatus, ambaxiatores universitatis Andegavensis ad sacrum Constantiense Concilium destinati, omnia & singula capitula inter serenissimum regem Romanorum, & ambaxiatores dicti Concilii, & serenissimos reges Arragonum, Castellae & Navarrae, ceterosque de obedientia Petri de Luna Benedicti XIII, in sua obedientia nuncupati in villa Narbonensi, & Perpiniani super facto unionis ecclesiae appunctuata, & concordata, nomine quo supra laudamus, approbamus, & ratificamus mediis nostris juramentis, promittentes nullo unquam tempore contra praemissa capitula, vel eorum aliquod venire quovis modo* ».

623 4 février 1416 : MANSI, 27, col. 830 :

« *Ego Hugo de Tesseto, canonicus in ecclesia Caturcensi procurator reverendissimi patris domini episcopi Caturcensis, nomine ejusdem, & meo, laudo, ratifico, approbo omnia, & singula capitula, & acta, & concordata per serenissimum dominum nostrum Romanorum regem, & reverendissimos sacri Concilii legatos cum rege Arragonum, & alios legatos, & praelatos obedientiae D. Petri de Luna, & ea nominibus quibus supra promitto & juro habere & rata & grata* ».

4- Avant le concile de Constance, il lutte contre la dislocation de l'ordre et tente d'obtenir de Jean XXIII la confirmation de ses règles et coutumes[624].

5-

a. CERRETANUS, *ACC*, II, p. 199 : Arrivée à Constance avec l'évêque de Toul Henri de Ville le 14 décembre 1414 : « *Die veneris XIIII. Mensis Decembris rev. p.d. episcopus Tullensis et d. abbas sancti Antonii Viennensis pro celebracione sacri concilii Constanciam ingressi sunt* ».

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol.101v : « *Hugo de Novo castro, alias sancti Anthonii Viennensis dies.*».

b. Arrive à Constance le 14 décembre 1414[625].

6- Le 28 septembre 1418, les règles et coutumes de l'ordre concernant les précepteurs allemands sont supprimées par le pape Martin V.

Sources et bibliographie :

GC, XVI, col. 199.

MISCHLEWSKI, (A.), *Un ordre hospitalier au Moyen Âge, les chanoines réguliers de Saint-Antoine-en-Viennois*, Grenoble, 1995**.**

81- Hugues FABRI

2- Maître ès-arts et docteur en médecine à l'Université de Paris.

3- Doyen de l'église de Chalon-sur-Saône[626]. Chanoine de la cathédrale d'Arras[627].

5-

a. Paris, *BnF*, *lat.*, 1484, fol. 45 : « *Hugo Fabri magister in artibus et medicinis, procurator episcopi Cameracensi* ».

b. Il arrive à Constance avant le 4 février 1416.

c. Procureur de l'évêque de Cambrai.

Il se prononce le 4 février 1416 pour la ratification des accords de Narbonne[628].

Sources et bibliographie :

BAIX, (F.), *La chambre apostolique et les « Libri annatarum » de Martin V (1417-1431)*, Bruxelles, Rome, 1942, Introduction p. LXXXIV.

---

624 A. MISCHLEWSKI, *Un ordre hospitalier au Moyen Âge, les chanoines réguliers de Saint-Antoine-en-Viennois*, Grenoble, 1995, p. 71.

625 CERRETANUS, *ACC*, II, p. 199.

626 *GC*, IV, col. 952**.**

627 F. BAIX, *La chambre apostolique et les « Libri annatarum » de Martin V (1417-1431)*, Bruxelles, Rome, 1942, Introduction p. LXXXIV.

628 4 février 1416 : MANSI, 27, col. 831 :

« *Ego Hugo Fabri magister in artibus & medicina, procurator reverendissimi in Christo Patris domini episcopi Cameracensis, approbo, ratifico, atque juro omnia & singula capitula inter serenissimum regem Romanorum, & reverendissimos dominos sacri Constantiensis Concilii parte ex una, necnon ambaxiatores dominorum regum, & principum obedientiae Petri de Luna parte ex altera Narbone conclusa, & determinata, & hoc nomine procuratorio : in cujus testimonium praesentem cedulam manu propria scriptam signavi signeto meo solito manuali* ».

GC, IV, col. 952.

82- Hugues GRIMAUD – Hugues GRIMAULT – Hugues de GRIMAULT – Hue GRIMAUD

2- Licencié en droit civil.

3- Clerc. Doyen de l'église de Noyon le 2 août 1401. Chanoine de Paris. Conseiller au Parlement de Paris. Doyen de l'église de Bourges.

5-

a. « Le chanoine de Paris, H. Grimaud ne partit pour Constance que le 18 février [629] » (1415).

b. Il arrive à Constance après le 18 février 1415.

6- Membre du Parlement bourguignon en 1418, il passe au parti du dauphin en décembre 1419[630]. Il est présent au Parlement de Poitiers le 11 janvier 1419[631].

8- Il meurt avant le 3 décembre 1429. Il est remplacé au Parlement par Hélie de Pompadour, le 31 décembre 1419.

Sources et bibliographie :

GC, IX, col. 1034.

GC, II, col. 113.

MAUGIS, (E.), *Histoire du Parlement de Paris*, t. III, Paris, 1914-1916, rééd.Slatkine-Megariotis Reprints, Genève, 1977, III, p. 52.

83- Hugues de MAISON-COMTE – Hugo de MESENCONTRE – *Hugo de DOMO COMITIS*

1- Noble.

2- Docteur en décret en 1405.

3- Abbé bénédictin de Saint-Léonard de Corbigny dans le diocèse d'Autun. Il succède à la tête de cette abbaye à Alexandre Dorsi (*alias* d'Arcy). Son successeur est Alexandre de Digoins (*alias* de Goine).

5-

a. Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 102v : « *Hugo de Domo Comitis, Abbas Sancti Leonhardi de Corbinato, in Francia* ».

b. Il arrive *a priori* à Constance dans le courant de l'année 1415.

---

629 Arch nat. LL 112, p. 36 cité par VALOIS, IV, p. 259, n. 5.

630 MAUGIS, t. I, p. 26 d'après X[1A] 1480, fol. 200 v.

631 Ms Lenain, n° 697.

Sources et bibliographie :

GC, IV, col. 477.

84- Jacques ALBERT – *Jacobus ALBERTI*

1- Noble. Il est le fils de Reynaud, coseigneur de Savine, et de Plaisance Athénoux ; il a quatre frères : Claude, Raymond, Faudon et Antoine.

2-Maître ès-arts ; théologien.

3- Curé des Abriès, chanoine d'Embrun.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 134 : « *Jacobus Alberti pro achiepiscopo Ebredunensi et capitulo* ».

Idem, BAV, *Vat. Lat.*, 1335, fol. 65v ; *Gottingen, Theol*, 172, fol. 224 ; Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 44 et Paris, *BnF, lat.*, 12100, fol. 40.

b. Il est arrivé à Constance avant le 4 février 1416.

c. Procureur de l'évêque et du chapitre d'Embrun.

d. Il aurait été envoyé par le concile comme légat auprès de la reine Jeanne ainsi qu'à l'empereur de Constantinople pour faire cesser le schisme.

6- Il a en expectative la prébende de la sacristie de Saint-Bernard de Romans, est nommé prévôt de Sisteron par Martin V, le 6 décembre 1424, après la mort de Raimond Ripert. Il est prévôt de l'église d'Embrun de 1436 à 1464. Confesseur de Louis XI. Son neveu Laurent lui succède dans la charge de confesseur et d'aumônier de Louis XI.

8- Il meurt vraisemblablement entre 1464 et 1466.

Sources et bibliographie :

D.B.F., t. 1, p. 1203.

GCN, t. I, col. 784.

FORNIER, (M.), *Histoire générale des Alpes-Maritimes*, éd. Guillaume, Paris, 1890-1892, t. II, p. 280-287, p. 342-344.

ALLEMAND, (F.), *Dictionnaire biographique des Hautes Alpes*, Gap, 1911, p. 21-22.

ROMAN, (J.), *Tableau historique du département des Hautes-Alpes*, Paris, éd. A. Picard, 1887-1890, p. 43.

LA SELLE, (X. de), « Le service des âmes à la Cour : confesseurs et aumôniers des rois de France du XIIIème au XVème siècle », *PTEC*, 1990.

85- Jacques BRETON – *Jacobus BRITONIS*

2- Licencié en droit civil.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *magister Jacobus Britonis licentiatus in legibus* ».

b. Il arrive à Constance avant octobre 1415.

86- Jacques CRASSET – Jacques GRASSET – *Jacobus CRASSETI*

3- Scripteur des lettres apostoliques.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 40v : « *Jacobus Crasseti, literrarum apostolicarum scriptor, pocurator capitulorum Avenionensis, Aniciensis et Mimatensis et deputatus pro provincia Narbonensi* ».

Idem, BAV, *Vat., lat.*, 1335, fol. 66 ; *Göttingen, lat., Theol* 172, fol. 224v ; Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 44v et 12100, fol. 135.

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

c. Procureur des chapitres d'Avignon, le Puy et Mende. Député de la province de Narbonne.

87- Jacques DESPARS – Jacques DISSARS – *Jacobus DESPARS – Jacobus de PARTIBUS*

1- Né à Tournai.

2- Il est mentionné dans le *rotulus* de 1403 parmi les membres de la nation picarde. Il est alors maître-ès-arts[632] ; en 1406, il est élu recteur de l'université. Il se rend à Montpellier pour y suivre des cours durant six mois. Il est bachelier en médecine à Paris en 1408. Il obtient sa licence en médecine le 3 mars 1410[633]. Maître régent de la faculté de médecine en 1410-1411[634] .

3- Clerc de Tournai.

5-

a. RICHENTAL, p. 185, « *Johannes de Spars in Pritania* ».

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 104, « *Jacobus de Spars, de Picardia, doctor in medicinis & magister in artibus* ». (Cité parmi les membres de l'Université de Paris à Constance).

b. Il est au concile de Constance le 21 février 1415, en part et y revient en janvier 1416. Sa présence est encore attestée le 25 janvier 1418.

c. Il est député de l'université de Paris au concile.

d. Le 10 avril 1415, il est l'un des onze ambassadeurs (dont trois membres de la nation française en plus du cardinal Fillastre) à être envoyé par le concile au pape Jean XXIII pour obtenir sa démission[635]. Le 23 avril 1415, une autre ambassade arrive à Brisach où se trouve Jean XXIII et trouve porte close. Reçue le 24 avril, elle lui transmet les instructions du concile. Pour donner le change, celui-ci réaffirme sa volonté de favoriser l'unité de l'Église par la voie de cession mais ne cache pas qu'il se dirige vers la France. La nuit même, il prend

632 *CUP*, IV, n° 1796.
633 *CUP*, IV, n° 1876.
634 *CUP*, IV, n° 1899.
635 BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol.16

la fuite une nouvelle fois. Cependant, il ne parvient pas à traverser le Rhin de l'autre côté duquel l'attendent 2000 chevaliers bourguignons. En effet, Louis de Bavière ayant fait pression sur Louis d'Autriche, celui-ci donne l'ordre au capitaine commandant la porte du pont de Brisach de ne pas le laisser passer. Frédéric d'Autriche reconduit le pape le soir même du 25 avril 1415 à Brisach et le 27 avril il le ramène à Fribourg[636]. Pendant ce temps, Louis de Bavière arrive à Fribourg le 26. Avec Jean d'Achery et Jacques Despars, ils vont trouver Jean XXIII encore à Brisach (le 26 ou le 27 au matin) pour lui conseiller de se livrer à Sigismond[637]. De leur côté, les cardinaux et Géraud du Puy vont voir Jean XXIII à Brisach le 27 et à Fribourg le 27 au soir pour le convaincre d'abdiquer[638].

Le 5 mai 1415, le concile prononce hérétique Jean Wiclif ; sa mémoire est condamnée ; ordre est donné d'exhumer son corps. Approbation des membres des nations dont Jacques Despars pour la nation française[639]. Il fait partie de l'ambassade française envoyée par le concile et par Sigismond pour notifier à Charles VI la déposition de Jean XXIII. Celle-ci est attaquée le 8 juin 1415 à Pagny sur Meuse[640]. Cet événement est relaté entre autre par Michel Pintoin[641].

À leur retour à Constance, les ambassadeurs du concile auprès de Charles VI font le récit de l'attentat de Pagny sur Meuse. Celui-ci a lieu le 11 juillet 1415 lors de la 16ème session[642]. Ils mettent ainsi en cause la responsabilité du duc de Bourgogne, Guillaume de la Tour étant son vassal.

Le 1er septembre 1415, il est désigné par Charles VI avec Géraud du Puy, évêque de Carcassonne et Benoît Gentien, docteur en théologie, comme ambassadeur auprès de Ferdinand Ier d'Aragon pour assister à l'entrevue qui doit avoir lieu entre le pape Benoît XIII, le roi des Romains et le roi d'Aragon pour promouvoir l'union de l'Église[643]. Il s'absente à nouveau de Constance.

Le 3 novembre 1416, il est désigné par l'Université de Paris pour faire partie des maîtres *« quorum nomina subsequuntur inceperunt lectiones suas ordinarias pro regentia tocius annui »*. Nous ne savons pas si à cette date il se trouve à Paris ou à Constance.

---

636 FILLASTRE, p. 172-174.

637 MANSI, 27, col. 619 : « *Tunc Ambaxiatores gaudentes illa nocte quieverunt in pace…Sed praefati Ambaxiatores postquam sciverunt ejus recessum, videntes se esse frustratos, volentes reverti ad Concilium, venerunt Fribourg ; quibus illic existentibus supervenit nuncius dicens eis, quod dux Austriae & Ludovicus de Bavaria frater Reginae veniebant ibidem ad prandium ; & tunc cives rogaverunt Ambaxiatores, ut ibidem dictos Dominos expectarent : quod fecerunt, & venit ibidem solus Ludovicus de Bavaria, quia Dux Austriae iverat Brisac. Prandio facto dictus Ludovicus cepit duos ex Legatis, scilicet Magistros Joannem Dacheri, & Joannem Despars, & duxit eos illo sero Brisac…* ».

638 VALOIS, IV, p. 307, n. 4.

639 MANSI, 27, col. 636-637.

640 VALOIS, IV, p. 324; E. JARRY, « un enlèvement d'ambassadeurs au XVe siècle », *Revue d'histoire diplomatique*, t.VI, 1892, p. 185.

641 *RSD*, V, p. 697-701 : récit déjà cité ; VALOIS, IV, p. 324.

642 « *ad nostri notitiam pervenerit, quod nobiles viri Carolus de Dueil dominus loci de Ramovillae, & Henricus de Turre, cum plurium armatorum comitiva, non insequentes facta nobilium, sed suae salutis immemores, tanquam iniquitatis filii, fideique catholicae ac praesentis sacri Concilii turbatores, Christianorum inimici, praedonum & tyrannorum more* ***venerabiles Carcassonensem & Ebroicensem*** *episcopos, ac magistros* ***Guillelmum de Marle*** *decanum Silvanectensem, serenissimi ac Christianissimi principis Caroli regis Francorum consiliarios, per ipsum ; necnon* ***Benedictum Gentiani*** *in theologia,* ***& Jacobum de Spars*** *in artibus & medicina magistros per Universitatem Parisiensem ad praesens Concilium destinatos, ...* » MANSI, 27, col. 772 et BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 55-56.

643 J. VIEILLIARD, et R. AVEZOU, « Lettres originales de Charles VI conservées aux Archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1936, vol. 97, n° 1, p. 317-373, p. 357. Reg. Canc. 2389, fol. 96v.

Le 25 janvier 1418, de retour à Constance, il fait partie des universitaires demandant à Martin V de protéger les intérêts de l'Université[644].

6- Après le concile de Constance, il soigne Philippe le Bon en 1427, le comte de Charolais en 1436 ; il obtient quelques bénéfices : une chapellenie à Cuvillers (Nord), des prébendes de chanoine à Cambrai, Cysoing, Tournai ; il est trésorier de l'église de Tournai, chanoine de Notre-Dame de Paris.

En 1452, il revient à Paris, peut-être comme médecin de Charles VII. En 1454, il envisage de fonder une école de médecine et apporte à ce projet la somme de 300 écus d'or ainsi que sa bibliothèque. Ce projet n'est réalisé que seize ans plus tard rue de la Bûcherie[645]. Le 11 avril 1455, il fait don à la Faculté de médecine d'une masse en argent doré.

7- Il est l'auteur de plusieurs ouvrages : un *Commentaire* sur *Avicenne*, en 18 volumes dont un seul a été conservé. La *Summula per alphabetum super plurimis remediis…ex Mesue libris exerptis*[646], un commentaire sur la *Practica* d'Alexandre de Tralle[647].

La *BnF* possède en manuscrit un *Inventarium, seu collectorium receptorum omnium medicaminum*[648]

8- Chanoine de Notre-Dame de Paris, il meurt au cloître Notre-Dame le 3 juin 1458 et est enseveli dans la chapelle Saint-Jacques de la cathédrale. Plusieurs fondations de messes sont faites à son profit.

Bibliographie :

CHEREAU, (P.), *Nouvelle biographie générale*, Paris, 1852-1866, t. XIII, p. 875-878;

DAREMBERG, (CH.-V.), *Histoire des sciences médicales*, Paris, 1870, t. I, 345 et sv.

JACQUART, (D.), « Le regard d'un médecin sur son temps : Jacques Despars (1380 ?- 1458) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1980, vol. 138, n° 138-1, p. 35-86.

WICKERSHEIMER, (E.), *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen-Âge*, 3 vol, et 1 vol. Supplément et Index, Genève, Droz, 1979, t. I, p. 326.

88- Jacques GELU

1- Il est né à Ivoix[649] dans le diocèse de Trèves vers 1370. Il est le fils d'Henri Gélu de Marville et d'Hydrona de Thalabona[650] du diocèse de Trèves. Il est un sujet d'Empire. Vers

---

644 *CUP*, IV, n° 2092 : Demande faite à Martin V de protéger les privilèges de l'Université.

« *Johannes Adimare, Pontius Simonet, Johannes Suioti, Anthonius de Lauco, Jacobus Desparts, Dominicus de Chaillon, Eustachius Minillo, Guillelmus Euvrie, Guillelmus Bloc et Mathias Jacobi de Monekedam (bedeau de la nation anglaise), « pro parte studii Parisiensis, ad sedem apostolicam destinati » petunt ut omnibus et singulis praerogativis, privilegiis et « antelationibus » etiam respectu datae uti et gaudere possint et debeant cum magistris in rotulo dictae Universitatis contentis et Parisiis residentibus aut quos Universitas praesentes reputat* ».

Datum Constantie viii kal. Februarii, an. 1° „Cum sanctitatis vestre“ ». Reg.Suppl. Mart. V, n° 104, f. 290[b].

645 *D.B.F.* n° 10, p. 1506.

646 L. HAIN, *Repertorium bibliographicum…*, Berlin, 1925, n° 15249.

647 W.-A. COPINGER, *Supplement to Hain's Repertorium Bibliographicum ...*, Part 2, 2 vols., London 1898-1902, n° 378.

648 Paris, *BnF, lat.*, 7281, fol. 277.

649 Aujourd'hui Carignan dans le département des Ardennes.

1380, à l'âge de 9 ans, il se rend auprès de Jean de Luxembourg, doyen d'Ivoix, alors chancelier de Wenceslas de Luxembourg, duc de Brabant[651]. Il y reste quinze mois et y apprend l'allemand.

2- Maître ès-arts en 1391 à l'Université de Paris ; nous ignorons dans quelle nation. Il est bachelier en décret à Paris en 1395 et licencié ès lois à Orléans en 1402[652]. Le 29 mars 1403, il commence à enseigner l'ordinaire à Paris ce qui montre qu'il a acquis à cette date sa licence de droit canon. Le *rotulus* du 18-23 octobre 1403 le mentionne d'ailleurs comme licencié *in utroque jure* et conseiller du duc d'Orléans[653].

3- En 1403, il souhaite obtenir un canonicat proche de Paris, à Rouen, Cambrai, Chartres, Orléans ou Amiens[654]. Le 1er janvier 1409, il obtient de l'archevêque d'Embrun, Michel Étienne, un canonicat dans son église cathédrale et ne tarde pas à l'obtenir.[655] Il est fait archevêque de Tours le 7 novembre 1414 alors qu'il n'est encore que sous-diacre. Il succède ainsi à Ameil du Breuil, mort le 1er septembre 1414.

4- Comme il le dit dans son autobiographie, il est nommé maître des requêtes de l'Hôtel du duc d'Orléans le 14 décembre 1402. Il prend désormais parti pour le camp armagnac contre le clan bourguignon. Le 16 avril 1405, il est élu conseiller du royaume au Parlement et l'emporte sur ses quatorze compétiteurs[656]. Il est reçu au Parlement le 5 mai de la même année par Jacques de Ruilly, alors président du Châtelet. Maître des requêtes de l'Hôtel du duc d'Orléans, il reste à son service jusqu'à l'assassinat de ce dernier. Entre juin 1407 et novembre 1409, il est Président du Parlement du Dauphiné. Le 28 janvier 1410, le duc de Bourgogne obtient que le dauphin Louis, duc de Guyenne, âgé de 13 ans, considéré comme majeur, dispose du revenu de ses terres de Guyenne. Une délégation, comprenant Bernard Chevenon, évêque d'Amiens, David de Rambures, chambellan du roi, Renaud, sire de Ponse et Jacques Gélu, est chargée d'opérer la transmission des pouvoirs. Elle quitte Paris le 29 avril 1410 et est de retour le 5 août de la même année. Elle traverse des régions dévastées par la guerre anglaise[657]. En décembre 1410, son nouveau protecteur, le dauphin, le nomme maître des requêtes de son Hôtel. Il reçoit une pension de 300 livres tournois. Le 5 octobre 1414, le dauphin le nomme général des finances du Royaume (le roi avait nommé le dauphin surintendant du royaume). Le 7 novembre 1414, il est nommé à Constance archevêque de Tours en présence de dix-sept cardinaux. Le rapport est fait par le cardinal des Ursins et par le cardinal Guillaume Fillastre. Jacques Gélu apprend la nouvelle à Paris le 18 novembre 1414. Le 24 novembre 1414, il est remplacé dans son office de conseiller au Parlement par le Parisien maître Bureau Boucher en faveur duquel il a résigné son office[658]. Le 22 décembre

---

650 M. FORNIER, *Histoire générale des Alpes maritimes ou cottiènes et particulièrement de leur métropolitaine Ambrun*, Paris, écrit au XVIIème siècle et édité en 1891.

651 A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement du duché de Brabant au bas Moyen Âge, (1355-1430)*, Bruxelles, 1975, p. 709.

652 Son nom n'apparaît cependant pas dans les fichiers examinés par Charles Vulliez, spécialiste de l'université d'Orléans.

653 *CUP* IV, n° 1787.

654 *CUP*, IV, n° 1787, et n° 1790.

655 A. LEMONDE, *Le temps des libertés en Dauphiné. L'intégration d'une principauté à la Couronne de France (1349-1408)*, Grenoble, 2002, PUG, p. 154-158.

656 F. AUTRAND, *Naissance* … p. 30.

657 M. REY, *Les finances royales sous Charles VI. Les causes du déficit, 1388-1413*, Paris, EHESS, 1965, d'après Paris, *BnF, fr.*, 32511, fol. 4 et 6 et Archives nationales, J 369 B, n° 15.

658 NICOLAS DE BAYE, t. II, p. 204-205.

1414, il prend possession de son archevêché par son procureur maître Jean Girard qui devient son fidèle avant de lui succéder sur le siège d'Embrun. Le 13 janvier 1415, il est consacré archevêque de Tours par les évêques de Paris, Beauvais et Châlons, dans la chapelle du roi dans son hôtel Saint-Paul. Le lendemain, il est nommé membre du Grand Conseil du Roi.

Le roi, le cardinal de Bar, le duc d'Orléans, le comte de Vertus assistent à sa consécration.

Le 14 janvier 1415, il est admis au Grand Conseil du Roi et reçoit 1000 livres tournois de pension annuelle. Le 30 mai 1415, il est envoyé à Constance.

5-

a. RICHENTAL, p. 166 : « *In Britania : Dominus Jacobus Thuronensis episcopus et habet sub se xi episcopos et ipsi presens fuit et illi sequentes secum* ».

b. Parti pour Constance le 30 mai 1415, il s'y trouve en juin ou juillet 1415.

c. Il est envoyé au concile comme ambassadeur du roi.

d. Envoyé comme ambassadeur du concile auprès de Benoît XIII avec Sigismond. Il est choisi comme président de l'ambassade.

Le 11 juillet 1415, lors de la seizième session, il est désigné parmi les onze députés pour accompagner Sigismond dans le midi[659]. Il part effectivement le 18 juillet 1415 avec l'ambassade de Sigismond. Avec lui se trouvent quatre autres membres de la nation française, Jean de Bertrands, évêque de Genève, Jean d'Arthan, abbé de Saint-Eloi de Noyon, Benoît Gentien, docteur en théologie et Jean de Fargue, chanoine de Rodez. Il arrive le 29 ou le 30 juillet 1415 avec quelques jours d'avance sur l'ambassade du roi des Romains dans la ville de Romans[660]. Il parvient à Narbonne le 10 août. Le 15 novembre 1415, il envoie aux membres du concile de Constance une lettre au nom de l'empereur et des autres légats du concile les informant de l'état de leurs négociations[661]. Elles n'avancent pas, Benoît XIII refusant de faire cession. Durant ces tractations, Jacques Gélu s'est éclipsé quelques jours pour se rendre à Madrid afin de négocier la conservation des alliances entre le roi de Castille et celui de France ainsi que l'apport éventuel de secours contre les armées anglaises[662]. À son retour, il fait un détour par Grenoble où il officie le 13 janvier 1416 au service funèbre organisé par la ville pour le dauphin Louis (décédé le 18 décembre 1415). Le 13 janvier 1416, il est de retour au concile et y rend compte des résultats de sa mission[663]. Il est fait lecture devant le concile de la capitulation de Narbonne.

Il est élu pour la première fois président de la nation française en mars 1416[664] puis réélu sans discontinuité de février à octobre 1417. Lors de la 32ème session du 26 avril 1417 condamnant Benoît XIII, il fait partie des témoins comparaissant devant les commissaires désignés pour juger cette affaire[665].

Le 22 octobre 1417, Jacques Gélu, président de la nation française, reprend le projet des cardinaux concernant l'organisation du prochain conclave[666]. Celui-ci consiste à ajdoindre

659 MANSI, 27, col. 769.

660 *Archives de la Drôme*, E, 3612 ; *Bull. arch. du dioc. De Valence*, 1885, p. 128.

661 VON DER HARDT, II, p. 532.

662 R.P. M. FORNIER, *Histoire générale des Alpes Maritime*, Paris, 1890, p. 284-292.

663 MANSI, 27, col. 811 ; Y. CHEVALLIER, *Mystère des Trois Doms*, p. 689-690.

664 Éd. GERSON, *Opera omnia*, V, col. 528.

665 MANSI, 27, col. 1100.

666 VALOIS, IV, p. 401.

au groupe des cardinaux, membres de droit du conclave, six délégués pour chacune des nations du concile. L'élu doit réunir les deux tiers des suffrages de chacun de ces six groupes (cinq nations et le collège cardinalice). Le 8 novembre 1417, il est l'un des six délégués de la nation française à entrer en conclave[667]. Il recueille des voix lors de ce conclave ce qui tend à montrer son aura. Avant de ratifier l'élection, il prend soin d'enquêter sur la vie du nouveau pape. Martin V ne lui en tient pas rigueur[668] et l'envoie auprès du roi de France pour lui notifier son élection[669]. Le 14 janvier 1418, il est fait référendaire du pape et prête serment[670].

6- Le 14 avril 1418, après avoir célébré la messe, Jacques Gélu, en compagnie du comte Luc Fieschi, remet officiellement les bulles de l'élection du pape au dauphin, futur Charles VII. Celui-ci annonce non moins solennellement que le royaume de France se place désormais sous l'obéissance du souverain pontife. Le 20 mai 1418, l'entrée des Bourguignons dans Paris oblige Jacques Gélu à s'enfuir d'extrême justesse le 16 juin. Cette fuite est significative du fait que les Bourguignons le considéraient comme un Armagnac.

Il retrouve toutefois son siège de Tours d'où il part en janvier 1420 pour la Castille comme ambassadeur. Il rentre à Tours le 6 juin 1420. Le 29 septembre 1421, il quitte Tours pour une visite *ad limina.* Martin V lui confie la difficile mission de réconcilier Jeanne II, reine de Naples, Alphonse V roi d'Aragon et Louis III d'Anjou qui réclame également la couronne de Sicile. Son rôle politique tend à diminuer les années suivantes. On le trouve toutefois encore au conseil du roi en 1425.

C'est peut-être durant l'été 1427 qu'il tente de dissuader le duc de Bretagne de se rallier au « honteux traité de Troyes ». Il échoue. Il est transféré le 30 juillet 1427 sur le siège d'Embrun, ce qui est significatif de son déclassement. Situé en terre d'Empire, ce transfert nous rappelle que Jacques Gélu parle allemand et que Sigismond lui a accordé son estime durant le concile de Constance.

D'Embrun, Jacques Gélu entretient une correspondance avec ses connaissances et amis tourangeaux. De plus, il écrit à Charles VII en juin 1429 une *epistola* ou *tractus* ou *tractaculum* dont nous possédons deux copies contemporaines[671]. Il s'y prononce sur la Pucelle. Au folio 8, il s'interroge sur la mission de Jeanne[672] pour trancher en sa faveur et en celle de la défense des Valois.

8- Il décède le 7 septembre 1432 à Embrun. Jean Girard lui succède à la tête de l'archevêché d'Embrun.

Sources et bibliogaphie :

« *Vita Jacobi Gelu, archiepiscopi Turonensis, ab ipso conscripta* », *Bulletin de la société archéologique de Tourraine*, t. III, 1876, p. 272.

CONTAMINE, (PH.), « Jacques Gélu (vers 1370-1432), archevêque de Tours (1414-1427), archevêque d'Embrun (1427-1432), dans *Entre France et Italie, vitalité et rayonnement d'une rencontre. Mélanges offerts à Pierrette Paravy*, Grenoble, PUG, 2009, p. 261-279.

667 *RSD*, VI, p. 175.

668 PH. CONTAMINE, « Jacques Gélu (vers 1370-1432), archevêque de Tours (1414-1427), archevêque d'Embrun (1427-1432) », *Entre France et Italie, vitalité et rayonnement d'une rencontre. Mélanges offerts à Pierrette Paravy*, Grenoble, 2009, PUG, p. 261-279, p. 268.

669 BAV, *Vat. Reg.*, 352, fol. 87r.

670 UGINET, p. 61 et n. 4.

671 Édité par Pierre Lanéry d'Arc, *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc, par les juges du procès de réhabilitation, d'après les manuscrits authentiques*, Paris, 1889, d'après le ms. Paris, *BnF, lat.*, 6199.

672 « *puellam predictam non a Deo missam sed magis arte dyabolico deceptam et illusam* ».

EUBEL, II, p. 148.

FORNIER, (R.P. M.), *Histoire générale des Alpes Maritimes*, Paris, 1890, p. 284-292.

MAUGIS, (E.), *Histoire du Parlement de Paris*, t. III, Paris, 1914-1916, rééd.Slatkine-Megariotis Reprints, Genève, 1977, III, p. 54.

89- Jacques MEINARD – Jacques MENARD – *Jacobus MEINARDI*

5-

a. Il n'apparaît que deux fois dans les actes concilaires :

d. Il fait partie des témoins à charge contre Benoît XIII se présentant devant les commissaires de cette cause lors de la 32ème session du concile le 26 avril 1417[673]. Il y est désigné comme *Jacobus Meinard* à la 40ème position sur 43. Il intervient une deuxième fois dans cette même session[674].

90- Jean D'ACHERY – *Johannes de ACHERIACO*

1- Natif de Laon.

2- Il entre au collège de Laon en 1381. Maître ès arts en 1384[675] à l'Université de Paris, il commence ses études de théologie tout en étant régent en arts. Il est signalé sur le *rotulus* du 31 juillet 1387 de la troisième année de théologie parmi les membres de la nation picarde de la faculté des arts[676]. En 1401, il devient principal du collège de Laon[677] et devient docteur en théologie. En 1403, il est régent de la faculté de théologie et semble l'être encore en 1412. En 1403, il est porté sur les *rotuli* présenté à Benoît XIII par Marie de Coucy, veuve d'Henri de Bar et par Matthieu Renaud, aumônier du duc d'Orléans[678].

3- En 1404, Benoît XIII lui accorde l'expectative d'une prébende à Laon. Il ne l'obtiendra jamais de façon effective. En 1410, Jean XXIII lui accorde l'expectative d'une nouvelle prébende à Laon.

Le 10 mai 1415, alors qu'il se trouve au concile de Constance, il est nommé évêque de Senlis après la mort de Pierre Plaoul à Paris. Ce dernier était lui aussi originaire de Laon et membre de la nation picarde de l'Université de Paris. Ceci confirme le fait que le siège de Senlis était traditionnellement occupé par un maître de l'Université de Paris, « investi de la fonction de protecteur de l'université[679] ». Jean d'Achery prend possession de son évêché par procuration le 30 juin 1415.

673 MANSI, 27, col. 1100.

674 MANSI, 27, col. 1104.

675 H. MILLET, *Les chanoines*, n°36, p. 349-350.

676 *CUP*, III, n° 1541.

677 *CUP*, IV, n° 1786.

678 *CUP*, IV, n° 1786.

679 H. MILLET, « Pierre Plaoul (1353-1415) : une grande figure de l'Université de Paris éclipsée par Gerson », dans *Itinéraires du savoir. De l'Italie à la Scandinavie (Xe – XVIe siècles). Études offertes à Elisabeth Mornet*, C. Péneau éd., Paris, 2009, p. 179-200.

4- Présent le 7 mars 1412 lors de la réunion universitaire, il s'oppose à la collation des bénéfices par les ordinaires[680].

En 1413-1414, il siège au tribunal chargé de juger la doctrine de Jean Petit et se prononce fermement pour la condamnation de ces thèses qu'il estime dangereuses pour le royaume[681]. Il est désigné comme délégué de l'Université de Paris au concile de Constance.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2, « *D. Johannes episcopus Sylvanectensis pro universitate Parisiensis* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 43, « *Jhoannes Silvanectensis, ambassiator universitatis Parisiensis* ».

RICHENTAL, p. 185, « *D. Johannes Tacheri de Pixaide* », c'est-à-dire de Picardie.

Vienne, lat.,5070, fol.104, « *Johannes Dachery, natione Pitavide (sic), doctor in theologia* » (Il est classé dans ce ms avec les représentants de l'université de Paris)

b. Il arrive à Constance le 21 février 1415.

c. Délégué de l'université de Paris au concile[682].

d. Dès le 23 février 1415, soit deux jours après l'arrivée de la délégation universitaire au concile, il est chargé d'adresser quelques mots à Jean XXIII au nom de *l'Alma Mater*. Dans un discours relativement long, il présente au souverain pontife les espoirs et les attentes de l'Université durant le concile, à savoir, l'unité, la lutte contre les hérésies et la réforme de l'Église[683]. En développant ces thèmes, Jean d'Achery ne s'interdit nullement d'aborder des questions épineuses et politiques telles que l'affaire Jean Petit. Il se prononce d'emblée pour la condamnation des thèses de Jean Petit sur le tyrannicide. Enfin, le docteur parisien n'hésite pas à évoquer avec douleur les malheurs du royaume de France, justifiant par là-même l'arrivée tardive de ses membres au concile de Constance.

Le 10 avril 1415, il est l'un des onze ambassadeurs (dont quatre Français) à être envoyés par le concile au pape Jean XXIII pour obtenir sa démission :

> « Item, ledit saint synode députe de la part du sacré concile, ses ambassadeurs ci-après désignés : pour la nation française, Gérard, évêque de Carcassonne, et maître Jean Dacher ; pour la nation italienne, l'évêque de Feltre et l'abbé de Sainte-Marie de Florence ; pour la nation allemande, l'abbé de Pegau et Lambert de Stipite, docteurs en décrets ; pour la nation anglaise, Thomas Polton, protonotaire du saint-siège apostolique, et Bernard de la Planche, docteur en décrets de l'ordre de Saint-Benoît ; lesquels se rendront vers ledit seigneur pape Jean, pour demander et requérir, de la part dudit concile, qu'il constitue des procureurs, à l'effet de renoncer à la papauté dans le délai de deux jours après qu'il en aura été requis, et qu'il fasse et expédie sous ladite forme et par bulle une procuration, à l'effet de faire ladite renonciation, pour le bien de l'unité et de la paix de l'Église[684] ».

Berné ainsi que les autres ambassadeurs par Jean XXIII, il rentre à Constance déçu et frustré de l'attitude du pape[685]. Le 11 mai 1415, il fait encore partie des trois nouveaux procureurs désignés par Jean XXIII pour abdiquer en son nom[686].

---

680 *CUP*, IV, n°1944, n.

681 *CUP*, IV, n° 2000.

682 *ACUP*, t. II, col. 186, n.4.

683 FINKE, *ACC*, II, p. 397-400.

684 *RSD*, V, p. 623, et voir aussi : BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol.16. Noter que MANSI, 27, col. 609 commet une erreur. Il écrit : « *Pro natione Gallicana, a Theobaldum (au lieu de Geraldus) episcopum Carcassonensem, Joannem Datani* (au lieu de d'Achery) *in theologia, Jacobum de Spars in medicina, magistros)* ».

685 MANSI 27, col. 619 : « *Tunc Ambaxiatores gaudentes illa noct quieverunt in pace…Sed praefati Ambaxiatores postquam sciverunt ejus recessum, videntes se esse frustratos, volentes reverti ad Concilium...* ».

En octobre 1415, il est délégué avec le patriarche de Constantinople (Jean de la Rochetaillée) par la dix-neuvième session de Constance pour instruire tous les cas d'hérésie qui pouvaient se présenter en Bohème et en Moravie. Dans le débat sur les annates qui a lieu au sein de la nation française entre la mi-octobre et la mi-novembre 1415, il prend fermement partie pour la suppression de ces dernières. Il demande avec insistance non seulement la suppression des annates mais aussi celle des services.[687] Sa position s'explique surtout par ses propres difficultés à payer les annates et et les menus-services après sa nomination comme évêque de Senlis. Sa demande d'un délai en témoigne[688]. Après l'élection de Martin V, celui-ci accorde à Jean d'Achery un délai supplémentaire pour payer les services[689].

Le 21 novembre 1415, il est présent à la session dressant le monitoire contre le duc d'Autriche à propos de son conflit avec l'évêque de Trente[690].

Présent à Paris lors de l'assemblée du clergé de France qui se prononce sur la question des annates en 1416, il garde la même position que celle tenue à Constance en 1415.

Il est à Paris entre le 19 août et le 22 octobre 1416 et y souscrit le rôle condamnant les neuf assertions de Jean Petit[691]. Charles VI dans une lettre à ses ambassadeurs à Constance datée du 10 octobre 1416[692] mentionne le récit que lui a fait l'évêque de Senlis des événements de Constance et annonce l'envoi prochain d'une « solempnelle ambassade » pour renforcer l'ancienne. Parmi elle, le roi nomme Jean d'Achery.

Il revient à Constance le 12 juin 1417 comme ambassadeur de Charles VI aux côtés de Guillaume de Boisratier[693].

6- Les 1er et 2 avril 1418, il assiste avec le cardinal de Bar aux séances du Parlement où sont confirmées les libertés de l'Église de de France.

8- Arrêté et mis en prison par les Bourguignons lors de leur entrée à Paris le 29 mai 1418[694], il est massacré à Paris le 12 juin 1418 par la populace dans les prisons du Petit-Châtelet.

Sources et bibliographie :

Arch. Nat., x1a 1480, fol. 130v, 131, 139 ;

Arch. Aisne G 1850 ter, fol. 214v et R. fol. 19v et 35v ;

---

686 MANSI, 27, col. 622 : « *Sed adjecit Papa tres alios Procuratores ultra supra expressos in articulo sessionis ultimae, videlicet Archiepiscopum Remensem, Episcopum Carcassonensem, & M. Johannem Dacheri in theologia professorem* ».

687 *Thesaurus novus anecdotorum*, II, col. 1560 : « *Ipse dominus patriarcha (Mauroux) nulla alia examinatione et concordia votorum facta, neque concordata dixit quod major pars et duplo major fuit opinionis, quod dictae vacantiae non sunt nec fuerunt debitae, et quod tamquam indebitae, tollantur. Et tunc dominus Johannes episcopus Silvanectensis dixit quod non solum vacantiae, sed etiam communia et minuta servitia, et omnia contingentia, et dependentia, tollantur. Et plures clamaverunt quod placet. Et tunc idem dominus patriarcha dixit quod concludebat cum majori parte, quod dictae vacantiae et servitia communia et alia inde sequuta tamquam indebita tollantur, tam de praeteritis, quam praesenti et futuro temoribus. Et tunc fuit magnum murmur in natione et tumultus maximus et magna turbatio clamantium hinc et inde ad diversa…* ».

688 Voir à ce sujet PH. STUMP, *The reforms of the council of Constance*, New York, Köln, 1994, p. 62.

689 VALOIS, IV, p. 420 : « Le procureur de Jean d'Achery, évêque de Senlis, ne s'obligea, le 26 janvier 1418, qu'à payer en trois années les services ».

690 MANSI, 27, col. 807.

691 *CUP*, IV, p. 321.

692 *ACC*, IV, p. 325.

693 FILLASTRE, *Journal*, p. 204.

694 *ACUP*, t. II, col. 246.

Arch.Vat. Sup. n° 73, fol. 28 v, n° 97, fol. 260, n° 98, fol. 156 et 271v, n° 99, fol. 23, n° 100, fol. 86v, n° 101, fol. 143v et n° 102, fol. 38.

Bibl. municipale de Senlis : *Afforty*, t. II, p.571-575, t. XX, p. 425.

CUP, III, p. 455.

CUP, IV, n° 1864, 1916, 1944, 2000.

JOUVENEL DES URSINS, p.542.

Paris, *BnF, lat.*, 1486, fol.13, 19, 56.

GC, X, col. 1432.

TOURNIER, (L.), *L'université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452)*, thèse doctorale sous la direction de Charles Vulliez, 2000.

91- Jean ADEMAR – *Johannes ADIMARE – Johannes ALDEMARIS – Johannes ALMARIS – Johannes ADAMARE*

1- Prêtre originaire du diocèse de Thérouanne.

2- Il est inscrit sur le *rotulus* de l'Univerité de Paris présenté à Benoît XIII le 1er octobre 1403. Il est désigné alors comme maître ès-arts et bachelier formé en théologie. Il est membre de la nation picarde. En 1404, il porte le *rotulus* de l'Université à Benoît XIII. Il est toujours inscrit comme bachelier formé en théologie. Docteur en théologie au moment du concile de Constance.

3- Ordre de Saint-Augustin. Sur le *rotulus* de l'Université de Paris du 18-23 octobre 1403, il est désigné comme prêtre, curé de la paroisse de Litteruel dans le diocèse de Tournai. Il est cité à nouveau parmi les maîtres picards de l'Université de Paris, la même année comme prêtre du diocèse de Thérouanne, chanoine de l'église collégiale de Saint-Piat de Séclin, prieuré d'Augustin dans le diocèse de Tournai et comme chanoine de l'église collégiale de Sainte-Walburg de Furnes, dans le diocèse de Thérouane[695].

En 1404, il est inscrit sur le *rotulus* de Louis d'Orléans mais obtient la prébende de Jean de Sarrebrück, évêque de Verdun, à Laon. Il n'entre pourtant au chapitre de Laon qu'en 1405 grâce à un échange avec Guillaume Beaumaître.

En 1408, il est abréviateur des lettres apostoliques. Il résigne sa prébende dès 1409 pour un échange réalisé avec Jean Jennart au profit d'une chapellenie rémoise[696]. Il est fait « *lector Biblie coram papa* » le 13 avril 1413[697]. Il est alors un familier de Jean XXIII. Le 29 mai 1414, il est fait scripteur des lettres apostoliques[698].

5-

a. Cité par RICHENTAL, p. 187 comme Jean Ademare, prieur *de Pilegio*. Nous n'avons pu identifier le nom de ce prieuré. Il s'agit sans doute d'une erreur de Richental. Il est cité également dans la liste des théologiens éditée dans Gerson, *Opera omnia*, V, éd. du Pin, col. 1009.

---

695 *CUP*, IV, n° 1796.

696 Notice biographique : H. MILLET, *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon*, n° 38, p. 351.

697 *Reg. Vat.*, n° 345, fol. 69b, cité par *CUP*, IV, n° 1824, n. 3.

698 BAV, *Reg. Lat., Joh. XXIII*, n° 168, fol. 128b.

b. Sa présence est attestée à Constance dès le 27 novembre 1414, date à laquelle il est reçu dans la chambre du pape[699].

Il fait un sermon au concile le 16 décembre 1414 dans lequel il se plaint entre autre de ce que :

> « L'orgueil règne en France, la ruse en Bretagne, la vantardise en Picardie, la luxure en Allemagne, l'avarice en Lombardie, les [faux] serments en Bourgogne, les débauches en Normandie, les tromperies en Angleterre, les enivrements en Pologne, […] la simonie à la curie romaine…[700] ».

Ces propos désabusés n'épargnent ni les États européens ni la cour pontificale de cette fin du Moyen Âge. Ils s'inscrivent dans un constat et une dénonciation classiques des malheurs des temps : « *O mores, o tempora* » poursuit le prédicateur reprenant mais en inversant ses termes la célèbre exclamation de Cicéron[701]. Nous ne connaissons pas d'autre intervention de Jean Adémar avant le 25 janvier 1418, date à laquelle au sein d'une délégation de l'Université de Paris, il demande à Martin V de protéger les privilèges de cette dernière[702]. Il est fort possible qu'il ne soit pas resté à Constance durant toute la durée du concile.

6- En 1418, il obtient la paroisse de Saint-Nicolas des Champs à Paris[703]. Sa présence est encore attestée à l'Université de Paris entre avril et septembre 1422[704].

Sources et bibliographie :

Arch. du Vaucluse, D, n° 308, fol. 10 : Testament du cardinal de Brogny.

Arch. Aisne G 1850 ter, R. fol. 7v.

Archiv. Vat. Sup. n° 96, fol. 28v, 37v, 119 et 150, n° 98, fol. 204 et n° 100, fol. 100v; collectorie 195, fol. 19.

CUP, IV, n°1783 ; 1787 ; 1792 ; p. 91, n.11 ; n° 1823, n.3 ; 2092 ; 2193.

MILLET, (H.), *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon*, Notice biographique n° 38, p. 351.

TITS-DIEUAIDE, (M.- J.), *Lettres de Benoît XIII*, Bruxelles, Institut historique belge de Rome, 1960, t. 2, n° 389 et 579.

699 *Reg. Cameral. Joh. XXIII*, n°3, fol. 9b.

700 « *Regnat superbia in Francia, astucia in Britania, iactancia in Picardia, luxuria in almania, avaricia in Lombardia, iuramenta in Burgundia, potaciones in Normania, decepciones in Anglia, ebrietates in Polonia, circa milites rapina et tyrannia, symonia in Romana curia* » , édité par FINKE, *ACC*, II, p. 383-386.

701 CICERON, *Catilinaires*, I, 1.

702 *CUP*, IV, n° 2092 : « *Johannes Adimare, Pontius Simonet, Johannes Suioti, Anthonius de Lauco, Jacobus Desparts, Dominicus de Chaillon, Eustachius Minillo, Guillelmus Euvrie, Guillelmus Bloc et Mathias Jacobi de Monekedam (bedeau de la nation anglaise), « pro parte studii Parisiensis, ad sedem apostolicam destinati » petunt ut omnibus et singulis praerogativis, privilegiis et « antelationibus » etiam respectu datae uti et gaudere possint et debeant cum magistris in rotulo dictae Universitatis contentis et Parisiis residentibus aut quos Universitas praesentes reputat* ».

Datum Constantie viii kal. Februarii, an. 1° „Cum sanctitatis vestre". Reg.Suppl. Mart. V, n° 104, f. 290b

703 *CUP*, IV, n° 1796, n. 11.

704 *CUP*, IV, n° 2193.

92- Jean Allarmet de Brogny – Jean de Brognier – *Johannes de Bronicaco – Johannes Ostiensis Vivariensis*

1- Né en 1342 à Annecy-le-Vieux au hameau du Petit-Brogny. Fils de Jean Fraczon, surnommé Alarmet ou Mermet, Brongnier, Brogniac, Embrogniac ou Brogniaco, il est bourgeois d'Annecy. Son vrai nom est donc Jean Fraczos ; il est l'oncle de Jean de Tremblay, protonotaire apostolique qui assiste également au concile de Constance.

2- Il étudie à Genève chez les Dominicains de Plainpalais puis à l'Université d'Avignon. Docteur en droit civil en 1379. Clément VII lui confie l'éducation de son neveu Amédée de Saluces, futur cardinal.

3- Il a été administrateur de près de quarante bénéfices, évêchés, abbayes ou prieurés dont Val-d'Illiez (avant 1388) et Saint-Pierre-de-Clages (procès en 1392), canonicats dont celui de Lausanne en 1380. Il est nommé évêque de Viviers en 1382, reçoit la charge de camérier dès 1383. Il est fait cardinal-prêtre de Saint-Atanase le 12 juillet 1385[705]. Régent de la Pénitencerie (1389-1391), il en devient vice-chancelier en 1391. Benoît XIII le confirme dans cette charge en 1394. Par Benoît XIII, il est fait cardinal-évêque d'Ostie en 1405.

4- Il participe avec son ancien élève Amédée de Saluces au concile de Pise en 1409 et se range du côté d'Alexandre V. Après l'élection de Jean XXIII, il ordonne ce dernier comme prêtre le 24 mai 1410 et comme évêque le lendemain. Il reçoit de lui l'archevêché d'Arles le 24 novembre 1410 malgré l'opposition du chapitre qui avait élu Paul de Sade, le 13 novembre 1410. Face à l'extension du schisme à trois papes, il presse Jean XXIII de réunir un concile pour tenter de trouver une solution à la division de l'Église. Une fois la ville de Constance choisie, Jean XXIII envoie le cardinal de Viviers sur place pour préparer la ville à cet effet. Il y arrive dans le courant du mois d'août 1414.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 42v : « *Joannes Hostiensis, Vivariensis* ».

b. Sa présence à Constance est attestée par les sources conciliaires le 5 novembre 1414[706].

d. Le 29 mars 1415 est ouverte la quatrième session au cours de laquelle est voté le décret conciliariste *Haec Sancta.* Jean de Brogny, ainsi que Pierre d'Ailly sont absents et prétextent leur mauvaise santé. Il en est de même lors de la cinquième session. Les Actes du concile notent leur absence de la session en précisant qu'ils étaient bien au concile.[707]

La sixième session prend la décision suivante retranscrite par le Religieux de Saint-Denys[708] :

> « Item, monseigneur le cardinal d'Ostie, vice-chancelier de la sainte Église romaine, scellera et expédiera les requêtes consistoriales de justice, après avoir entendu les parties, comme cela se pratique d'ailleurs en pareille circonstance dans un consistoire public ; S'il ne le fait pas, il sera procédé contre lui comme de raison ».

---

705 Oraison funèbre : « *…eumdem in magistrum et praeceptorem nepotis sui constituit ; eodemque postmodum in cardinalem Salutiarum nuncupatum crato, ipsum ecclesiae Vivariensi in episcopum praefecit ac in ejus cubicularium assumpsit. Deinde…eumdem nepoti adaequans in cardinalem scilicet sub titulo sanctae Anastasiae creavit…* ».

706 CERRETANUS, p. 184.

707 MANSI, 27, col. 590 : « *…absentibus vero Joanne Vivariensi, Petro Cameracensi, Francisco Venetiarum, & Ludovico de Flisco, cardinalibus, licet in dicta civitate praesentibus, ut publice ferebatur* ».

708 t. V, p. 621.

À partir de la sixième session, Jean Allarmet de Brogny, parce que doyen du Sacré-Collège, préside toutes les sessions du concile jusqu'à l'élection de Martin V le 11 novembre 1417. La dernière session présidée par le cardinal de Viviers est celle du 8 novembre 1417, la 41ème, chargée d'organiser le conclave. Martin V préside naturellement les trois dernières sessions du concile.

En dehors des sessions qu'il préside, Jean Allarmet de Brogny assiste à de nombreuses congrégations générales ou congrégations de députés des nations. Le 28 mai 1415, a lieu une congrégation des députés des quatre nations « *in loco congregationis nationis Germanicae* [709]» qui décide l'envoi d'une ambassade du concile à Pedro de Luna et au roi d'Aragon. Le choix des ambassadeurs se porte sur le cardinal de Viviers, Pierre d'Ailly, Amédée de Saluces et François Zabarella[710].

Le 20 février 1416, Jean de Brogny préside une congrégation générale au cours de laquelle différentes commissions sont nommées pour résoudre diverses affaires[711] :

- sur les Hussites de Bohême
- contre ceux qui avaient arrêté l'évêque de Strasbourg
- sur l'opposition entre les Polonais et l'ordre Teutonique.

Concernant l'affaire Jean Huss, Jean Allarmet de Brogny se rendit à plusieurs reprises dans sa prison pour l'exhorter à se rétracter. Sans succès.

Le 30 mai 1416, la 21ème session est présidée par Jean Allarmet de Brogny. Le délégué de la nation française est Vital Valentin qui approuve la condamnation de Jérôme de Prague. Les 3 et 5 juin 1416, il assiste à une congrégation générale des nations[712]. Le 4 juillet 1416, il assiste à une congrégation générale au cours de laquelle est traitée l'affaire Jean Corneille. Le 4 septembre 1416, a lieu une congrégation générale traitant de l'opposition entre Grégoire, évêque de Trente et Frédéric duc d'Autriche. Le cardinal de Brogny y assiste[713].

Le 10 septembre 1416, a lieu une congrégation générale réunie pour l'arrivée des ambassadeurs aragonais.[714] Il assiste le 16 septembre 1416 à une congrégation générale touchant les affaires de Naples et de Pologne à l'issue de laquelle le cardinal de Saint-Marc proteste au nom de Louis d'Anjou de la prétention du roi Jacques de Naples au titre de roi de Sicile et de Jérusalem.[715] Le 19 septembre 1416, il assiste à une congrégation générale qui reçoit les ambassadeurs du roi d'Aragon, Lambert de Stipite et Pierre de Trilhia[716]. Le 15 octobre 1416, avant l'ouverture de la 22ème session, les Aragonais après bien des tergiversations et des contestations sur l'ordre de préséance à établir, finissent par se rallier au concile. La session peut commencer. Elle est présidée par Jean Allarmet de Brogny[717]. Lors des sessions 29 et suivantes, il assiste et approuve la citation puis la condamnation et la déposition de Benoît XIII[718]. Lors de la 32ème session du 26 avril 1417, il fait partie des

---

709 MANSI 27, col. 705.

710 *Ibidem : « & eligessent tunc dominos Joannem episcopum Ostiensem, Vivariensem vulgariter nuncupatum, Petrum Cameracensem, Amedeum Salutiarum, & ipsum Florentinum ».*

711 MANSI, 27, col. 834.

712 MANSI, 27, col. 899-900.

713 MANSI, 27, col. 914.

714 MANSI, 27, col. 925.

715 MANSI, 27, col. 929-930.

716 MANSI, 27, col. 938-939.

717 MANSI, 27, col. 951.

718 MANSI, 27, col. 1031; 1035 ; 1100 ; 1116.

témoins à charge contre Benoît XIII[719]. Le 23 septembre 1417, il assiste à une congrégation des nations réunie afin de régler les disputes concernant les préséances entre les ambassadeurs d'Aragon, de Castille et de Portugal. On nomme pour résoudre cette affaire deux cardinaux dont il fait partie, cinq évêques, un abbé, un auditeur de Rote. Les actes ne disent pas comment cette affaire s'est terminée. Membre de droit du conclave, il y assiste du 8 au 11 novembre 1417.

Le 13 et le 14 novembre 1418, il confère à Martin V, nouvellement élu, l'ordre de la prêtrise et de l'épiscopat. Le jour du sacre de Martin V, il célèbre la messe. Après la clôture du concile de Constance, il accompagne Martin V lors de son voyage à Genève puis à Rome. Il y remplit la fonction de vice-chancelier de l'Église romaine.

6- En janvier 1419, il est nommé par le pape archidacre du Grand-Caux et reçoit une prébende à la cathédrale de Rouen[720], bénéfice qu'il conserve jusqu'en 1426. Le 3 décembre 1423, Martin V le transfère à Genève. C'est un retour aux sources comme il l'écrit lui-même au chapitre :

> « Nous avons consenti à cette translation, parce que nous sommes originaires du diocèse et que nous voulons nous retirer au lieu que nous avons choisi dans la vie et dans la mort...Nous ne pensons pas que notre présence dans une ville et dans une église que nous aimons de tout notre coeur, puisse leur être nuisible ; et nous croyons qu'il vaut mieux que ce soit nous qui soyons chargé de sa conduite que si elle était échue à quelque étranger... [721] ».

Arrivé à Genève, il prête serment le 16 avril 1423. Désireux de créer une université à Genève, son projet est débouté par les Genevoix refusant que les ducs de Savoie ne soient les conservateurs de ses privilèges. Déçu, Jean Allarmet de Brogny fonde un collège en Avignon.

7- Auteur d'un *Breviarium juris*. Ses armes sont d'azur à une croix double de gueules qui est à enquérir et à la bordure d'or. Sa devise : *Christe crucem cruentasti.*

8- Par son testament du 22 octobre 1423, il fonde un collège à Avignon dédié à Saint-Nicolas[722] pour 24 écoliers, dont six d'Arles et quatre d'Embrun, le reste de Savoie. Il lui lègue sa bibliothèque contenant plus de 900 manuscrits.[723] Il décède le 15 février 1426 à l'âge de 84 ans.[724] Ses restes demeurent deux ans dans la chapelle Saint-Martin du Vatican avant d'être transférés à Genève où il est inhumé le 23 novembre 1428 dans le tombeau, œuvre du sculpteur flamand Jean Prindell, qu'il a fait construire, en 1414, dans la chapelle des Maccabées.

Sources et bibliographie :

DBF, Article de Roman d'Amat.

DUHAMEL, (L.), « Le cardinal de Brogny, son origine, sa famille, ses alliances », *Revue Savoisienne*, t. XLI, 1900, p. 327-338, t. XLII, 1901, p. 41-47.

FISQUET, *La France pontificale, Aix, Arles, Embrun,* 1688, p.625-626.

FODERE, (J.), *Narration historique et topographique des convens de l'ordre saint François, en la province anciennement appelée de Bourgogne,* Lyon, 1619, p.1008.

---

719 MANSI, 27, col. 1100.

720 ADSM G 2122, fol. 75r

721 *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. II, 1843, p. 211.

722 MIQUET, *Le Collège de S. Nicolas d'Annecy en Avignon,* Revue Savoisienne, 1919, p. 33.

723 M. Acad. Chabl., II, p. 76.

724 Paris, *BnF, lat.*, 8410, fol. 58v et A. COVILLE, *Gontier et Pierre Col,* p. 177.

GC, I, col. 581-582.

GCN, Arles, n° 1842.

GONTHIER, (J.-F.), « Les évêques de Genève au temps du Grand Schisme », *Mémoires et documents publiés par l'Académie Salaisienne*, t. XII, 1889, p. 346.

GONTHIER, (J.-F.), *Le cardinal de Brogny et sa parenté d'après des documents inédits*, Annecy, 1889.

GROHE, (J.), « Johannes de Bronhiaco (Jean de Brogny) Kard., †1426 », *Lexikon für Theologie und Kirche*, t. V, Fribourg-Bâle-Rome-Vienne, 1996, col. 885-886.

HAYEZ, (M.), « Brogny, Jean de », *Lexikon des Mittelalters*, t. II, Munich-Zurich, 1983, col.709-710.

LABANDE, (L.-H.), « Un juriste du XIVème siècle, Jean Allarmet, le cardinal de Brogny », dans *Mélanges Julien Havet. Recueil de travaux d'érudition dédiés à la mémoire de Julien Havet*, Paris, 1895, p. 487-497.

MOLLAT, *DHGE*, II, col. 807.

MÜLLER, (H.), *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431-1449)*, Paderborn, Munich, Vienne, Zurich, 1990, 2 vol II, vol. I, p. 38, p. 47 ; vol. II, p. 530, p. 587.

TABBAGH, (V.), *Le clergé séculier du diocèse de Rouen à la fin du Moyen Âge (1359-1493)*, thèse université de Paris IV, 1988, t. III, notice 72, p. 886.

93- Jean D'ARTHAN – Jean D'ARTHENNES – *Johannes D'ARTHEM*

2- Bachelier formé en théologie en 1408, il est licencié en 1412[725] et docteur en théologie en en 1413[726]. En 1414, une lettre de protection de Charles VI le mentionne comme « *actu regens in universitate Parisiensi in theologia*[727] ».

3- Le 16 mars 1408, le pape Benoît XIII nomme Jean d'Arthan abbé bénédictin d'Auchy-les-Moines dans le diocèse de Thérouanne[728]. Il abdique au bout de trois ans et demi. Élu abbé de Saint-Éloi en 1413[729], il est confirmé par une bulle de Jean XXIII. La même année, en attendant de recevoir la bulle de confirmation de son élection comme abbé de Saint-Éloi, Jean d'Arthan rentre en conflit avec le collecteur pontifical à propos du paiement de 3500 ducats. L'affaire est portée devant le Parlement de Paris. L'Université de Paris prend alors fait et cause pour Jean d'Arthan[730].

5-

a. *Vienne*, ms., *lat.*, 5070, fol.103 : « *Johannes, abbas sancti Eligii Noviomensis dioecesis, in Francia* ».

---

725 Paris, *BnF*, *lat.*, 4657-A, fol. 14v ; *CUP*, IV, p. 223.

726 *CUP*, IV, p. 256.

727 *GC*, IX, col. 1072.

728 M.-J. TITS-DIEUAIDE, *Lettres de Benoît XIII*, Institut historique belge de Rome, Bruxelles, 1960, XIII, p. 217.

729 *CUP*, IV, p. 224. Abbé FROMENTIN, *Essai historique sur les abbés et l'abbaye de Saint-Silvin d'Auchy-les-Moines...*, Arras-Paris, 1882, p. 166. Noter l'erreur de *GC* qui avance la date de 1420. Or, il est explicitement nommé au concile de Constance comme abbé de Saint-Éloi.

730 NICOLAS DE BAYE, t. II, p. 107 et n° 2 ; *CUP*, IV, p. 256, 257 ; P. KIBRE, *Scholarly Privileges*, Cambridge, 1962, p. 234, n° 36.

b. Sa présence à Constance est attestée en juillet 1415.

d. Le 11 juillet 1415, lors de la seizième session, le concile nomme onze députés pour accompagner Sigismond dans le midi dont fait partie Jean d'Arthan[731]. Le 18 juillet 1415, l'ambassade désignée part effectivement de Constance. Jean d'Arthan fait bien partie du voyage. L'ambassade arrive à Perpignan le 19 septembre 1415.

8- Il meurt avant 1437, date à laquelle un successeur à Saint-Éloi apparaît dans les actes[732].

Bibliographie :

GC, IX, col. 1072 et *GC*, X, col. 1601.

94- Jean Bartolde – *Johannes Bartoldi*

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3, « *Johannes Bartoldi de pennatis sine titulo* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

95- Jean Basire – *Johannes Basire* – Jean Basir – Jean Barsur

2- Présent sur le *rotulus* de 1403 parmi les bacheliers en troisième année en décret de l'Université de Paris. Il est mentionné comme prêtre de Lisieux, chanoine de l'église de Lisieux ou de Bayeux ou de Coutances ou de Rouen[733].

3- Abréviateur des lettres apostoliques avant 1412[734]. En 1412, il reçoit une prébende à la cathédrale de Rouen. Correcteur des lettres apostoliques au moment du concile de Constance. Il tente en vain d'obtenir en 1418 l'archidiaconé du Vexin normand. En 1421, il est aussi détenteur d'une prébende à la cathédrale de Lisieux[735].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *D. Johannes Basire decretorum doctor et litterarum apostolicarum corrector* ».

BAV, *Vat, lat.*, 1335, f. 66 : « *Jhoannes de Basire, procurator domini Lodovici archiepiscopi Rothomagensis* ».

b. Présence attestée le 16 mai 1415.

d. À Constance, il fait partie de ceux qui témoignent à charge contre Jean XXIII le 16 mai 1415[736].

8- Il meurt à Rome en décembre 1421.

---

731 Mansi, 27, col. 769.

732 *GC*, IX, col. 1072.

733 *CUP*, IV, n° 1790.

734 ADSM G 2121 fol. 95v.

735 Arch. Vat. Reg. annates 1 fol. 77v et 87r.

736 BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 29 et Mansi 27, col. 659-660.

Bibliographie :

TABBAGH, (V.), *Le clergé séculier du diocèse de Rouen à la fin du Moyen Âge (1359-1493)*, thèse, université de Paris IV, 1988, t. III, notice 28.

96- Jean BAUDOUIN – Jean BAUDUIN – *Johannes BALDAWIN*

2- Cité sur le *rotulus* de la nation picarde de l'université de Paris de 1403. Il est alors maître ès arts et étudiant en théologie[737]. Docteur en théologie.

3- Chanoine de Châlons-sur-Marne. En 1418, il est recteur de l'église paroissiale de *Gardubio* dans le diocèse de Toulouse. Il est chapelain de l'église de Paris[738].

4- Il assiste le 30 novembre 1413 au concile de la foi à Paris[739].

5-

a. RICHENTAL, p. 185 : « *Johannes Baldawini de Normania, doctor[es] in theoloya* » (cité parmi les membres de l'Université de Paris).

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 104, « *Johannes Baldevvini, nationis Normaniae, doctor in theologia* ».

b. Présence attestée à Constance le 5 mars 1415.

d. Il fait partie des maîtres en théologie envoyés au concile de Constance par Charles VI avec Pierre de Versailles, Henri Le Boulanger**,** Jourdain Morin, Guillaume Beauneveu, Benoît Gentien[740]. Ses affinités avec le parti armagnac semblent par là-même avérées. Le 20 août 1415, avec trois autres docteurs de l'Université de Paris (Nicolas de Gonesse, Jourdain Morin, Guillaume Beauneveu), il appuie la requête de Gerson demandant la condamnation des thèses de Jean Petit au concile. Il est à Paris entre le 19 août et le 22 octobre 1416 et y souscrit le rôle condamnant les neuf assertions de Jean Petit[741]. Nous ignorons s'il est revenu à Constance après.

97- Jean BEAUPERE – Johannes PULCHRIPATRIS

1- Né en 1380 dans le diocèse de Nevers ; prêtre du diocèse de Nevers.

2- Maître ès arts vers 1397. Professeur à la faculté des arts, il apparaît comme étudiant en théologie sur le *rotulus* de la nation française, province de Sens, d'octobre 1403. Bachelier biblique en 1407.

3- Chanoine prébendé de Bonay du 27 septembre 1419 à 7 janvier 1424, de Saint-Victor du 7 janvier 1424 au 5 mai 1463, date de son décès. À Saint-Victor, il est écolâtre de son élection à l'année 1443 puis trésorier. Il est aussi chanoine de Sens en 1424 puis célerier en 1432,

---

737 *CUP*, IV, n° 1796.

738 BAV, *Reg. Lat.*, *Mart. V*, n° 187, fol. 190[b].

739 *CUP*, IV, n° 2001.

740 *ACUP*, t. II, col. 185, n° 3, 4, 233, n° 4.

741 *CUP*, IV, p. 321.

chanoine de Paris et de Beauvais en 1424, de Rouen entre 1430 et 1463, de Lisieux en 1431, et enfin chanoine de Laon.

4- D'octobre à décembre 1411, il remplace Jean Gerson comme recteur de l'Université. Pendant le chancelariat de Renaud de Fontaines, il est plusieurs fois commis comme vice-régent, notamment avec Dominique Petit. Dès son rectorat, il se trouve impliqué dans les événements politiques, notamment quand l'Université s'engage résolument contre les Armagnacs. Il réceptionne la lettre de Charles VI, du 14 octobre 1411, demandant à l'Université de lui apporter conseil et aide[742]. Le 18 octobre, il fait rédiger une lettre à destination des consuls de Narbonne leur demandant d'exécuter l'ordonnance royale du 14[743]. Il est présent au Conseil, le 2 novembre, quand Jean sans Peur obtient la mission de déloger les princes rebelles[744], et le 5 quand l'évêque de Grenoble est requis de les excommunier[745]. Le 13 novembre, il remet à la faculté de médecine la bulle d'Urbain V contre les grandes compagnies avec ordre de la conserver dans son coffre[746]. C'est peut-être lui, à moins que ce ne soit son successeur Jean Bout, qui écrit au pape Jean XXIII pour l'informer de l'excommunication des Armagnacs[747].

5-

b. Il part pour Constance en octobre 1415 et s'y trouve donc vraisemblablement au début du mois de novembre.

c. Il fait partie de l'ambassade du duc de Bourgogne envoyée au concile en vue de plaider la justification des thèses de Jean Petit[748] et reçoit un mandat du duc de Bourgogne daté de Rouvres le 23 janvier 1415 qui l'envoie au concile[749].

6- Après le concile de Constance, il reste au service duc de Bourgogne et se rend après l'entrée des Bourguignons dans Paris en mai 1418, une ou deux fois à Rome pour le compte du roi[750]. En juin 1419, il est peut-être chargé de rencontrer Charles VI pour qu'il confirme les privilèges de la corporation[751]. Bachelier formé en 1419, il est licencié à la fin de cette année ou au début de 1420. Le 21 mars 1420, il est élu pour aller à la conférence de Troyes[752]. Quelques mois plus tard, peut-être chargé de rencontrer Henri V, Charles VI et Jean sans Peur pour la conservation des privilèges, il est finalement remplacé[753]. Le 27 juin 1420, il prend possession à Beauvais du canonicat d'Eustache de Laître. Le 30 juillet 1420, il succède à Jean Charreton comme chanoine de Notre-Dame de Paris. Le chapitre proteste contre son intrusion. En décembre 1422, alors qu'il part en Angleterre avec le médecin Jacques

742 *CUP*, IV, n° 1935.

743 F. LEHOUX, *Jean de France…*, t. 3, p. 249, n.3.

744 *Ordonnances*, t. 9, p. 652.

745 *Ordonnances*, t. 9, p. 653.

746 *Commentaires de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris (1395-1516)*, éd. Ernest Wickersheimer, Paris, 1915, t. 1, p. 73. Cité par Laurent Tournier, notice « Jean Beaupère », *Notices biographriques des ambassadeurs, porte-parole et députés de l'Université de Paris au XVe siècle*, p. 20. En ligne sur http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/06/04/26/PDF/Notices_bio.pdf.

747 *CUP*, IV, n° 1938.

748 Archives Côte-d'Or B 11614.

749 Hist. nat. Collection de Bourgogne : ms. 58, fol. 347r et ms 65, fol. 102v.

750 Arch. Côte-d'Or, B 1593, fol. 228 et B 1602, fol. 167.

751 *CUP*, IV, n° 2134.

752 *CUP*, IV, n° 2155.

753 *CUP*, IV, n° 2166, n. 1.

Sacquespée pour obtenir de la reine et du duc de Gloucester la confirmation des privilèges de l'Université[754]. Il tombe dans une embuscade qui lui vaut d'être pillé de ses biens et mutilé de la main droite[755]. Cet accident ne l'empêche pas de continuer à servir l'Université, qu'il représente notamment au concile de Sienne et auprès du pape Martin V comme *nuntius* en 1424. Le 6 septembre 1430, il est fait chanoine de Rouen par Henri VI. Au procès de Jeanne d'Arc, Jean Beaupère tient un rôle important qui lui vaut d'être gratifié par Henri VI. Fin avril 1431, il est chargé d'aller recueillir l'avis de l'Université. Le 28 mai 1431, il quitte Rouen pour le concile de Bâle où le délègue la corporation. Il y arrive le 2 novembre de la même année. Il y joue un rôle important. Les Pères du concile l'envoient comme ambassadeur auprès de Philippe le Bon en 1432. La même année, il est cellerier de Sens, chanoine de Besançon, Paris, Laon et Rouen. Il demande à être chanoine d'Autun, curé de Saint-Jean-en-Grève, sacristain de Saint-Merry à Paris, chanoine de Lisieux. En 1438, ayant pris activement parti contre le pape, il est désavoué par le chapitre de Rouen. Il est fait docteur en théologie en 1447. Une fois Rouen reprise par le roi de France, il affirme ne pas avoir manqué de loyauté à l'égard du roi de France mais reste désavoué. Il se retire à Besançon.

8- Il meurt à Besançon le 5 mai 1463.

Bibliographie :

ALLMAND, (C.-T.), « Un conciliariste nivernais du XVème siècle. Jean Beaupère », *AB*, 35, (1963), p. 145-154.

DBF, V, p. 1162

HOURS, (H.), *Fasti*, Besançon, 1999, notice 28, p. 169.

PLANCHER, (U.,) *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, Dijon, 1748, t. III, p. 404.

TABBAGH, (V.), *Fasti*, Rouen, 1998, notice 40, p. 233.

TISSET, (P.), LANHERS, (Y.), *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, t. 3, Paris, éd. C. Klincksieck, 1960, n° 8, p. 385-386.

TOURNIER, (L.), *L'université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452)*, thèse doctorale sous la direction de Charles Vulliez, 2000.

98- Jean BELIN – Jean BELY – *Joannes BELLI* – *Joannes BELLINUS*

2- En 1408, le *rotulus* de l'Université de Toulouse le désigne comme licencié en décret et bachelier ès lois. Docteur en décret en 1411[756].

3- Familier de Pierre Girard, cardinal du Puy[757]. Chanoine de Chartres. Auditeur des causes du palais apostolique et chapelain pontifical au service de Jean XXIII[758]. Archidiacre de Frontignès (Saint-Bertrand) et de Puy-Saint-Georges (Albi). Il reçoit l'expectative d'une prébende à Albi et à Saint-Félix-du-Lauragais. En 1411, il reçoit un canonicat à Saint-

754 *CUP*, IV, n° 2202, 2203, 2204.

755 *ACUP*, t. II, col. 306.

756 EUBEL, I, p. 518.

757 M. du POUGET, Un cardinal d'Avignon originaire de la région lyonnaise au temps du Grand schisme : Pierre Girard, dans *Crises et réformes dans l'Église de la réforme grégorienne à la préréforme*. Actes du 115e Congrès national des sociétés savantes, Paris, 1991, p. 297-305.

758 EUBEL, I, 518 ; ASV, *Reg. Lat.*154, fol. 226r-227r.

Bertrand[759]. Il succède à Pierre Giraud, mort à Avignon le 21 mars 1411 comme évêque de Lavaur.[760]

4- Jean Belin fait partie des membres du clergé de France sollicité par Jean XXIII pour financer son voyage en Avignon avant de se rendre au concile de Constance. Une quittance de 100 francs lui est délivrée le 4 août 1414 par le carmerlingue[761].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2, « *Johannes episcopus Vaurensis* » et fol. 3, traduction par Bourgeois du Chastenet : « Messire Jean Evêque de Lavaur, parla ensuite pour Messieurs les Evêques de Tulle et de Pamiers, pour le chapitre d'Agde, pour quatre abbés, et pour toute la province de Toulouse ».

Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 43, « *Jhoannes Vaurensis pro provincia tholossana & aliquorum. procurator* ».

b. Présent à Constance avant le 5 mai 1415.

c. Député de la province de Toulouse, du chapitre d'Agde, et de quatre abbés au concile de Constance.

d. Le dimanche 5 mai 1415, il fait partie des membres de la nation française au concile prononçant hérétique Jean Wiclif, condamnant sa mémoire et donnant l'ordre d'exhumer son corps[762]. Le 16 mai 1415, il fait partie des témoins à charge contre Jean XXIII[763] et le 25 mai 1415, lors de la onzième session au cours de laquelle a lieu la déposition de Jean XXIII, Jean Belin fait partie des dix évêques à témoigner contre lui (sur 37 témoins). Le dimanche 26 et le lundi 27 mai, Jean Belin fait partie des quatre députés des nations. C'est lui qui donne lecture à Jean XXIII des actes d'accusation dressés contre lui[764]. Le 29 mai 1415, lors de la douzième session, les commissaires, qui ont été envoyés auprès de Jean XXIII font un compte-rendu à l'assemblée du succès de leur mission et Jean Belin se fait leur porte-parole[765]. Puis le concile nomme Jean Belin avec trois autres procureurs (soit un par nation) auprès de Jean XXIII pour lui demander d'approuver les décisions du concile en lui recommandant de renoncer à faire appel afin de bénéficier de la clémence du concile. Le 6 juillet 1415, lors de la quinzième session, Jean Belin approuve la condamnation de Jean Huss et assiste à la cérémonie au cours de laquelle ses œuvres sont brûlées dans un grand autodafé[766].

Le 21 novembre 1415, il assiste au monitoire contre le duc d'Autriche à propos de son conflit avec l'évêque de Trente[767]. Le 30 avril 1416, dans une congrégation générale est faite lecture de lettres du roi d'Aragon puis une discussion commence sur le monitoire de l'évêque de Strasbourg. Interviennent alors Jean Mauroux et Jean Belin au nom de la nation

---

759 Obediences.net > Prosopographie : vedette 8169, BELLI, JOHANNES
Mis en ligne le 01 février 2006.
Consulté le samedi 05 juillet 2014 à 15:43:12
URL : http://obediences.net/repdyn_fiches_individus.php?identif=8169&page=tab

760 EUBEL, I, p. 518.

761 VALOIS, IV, p. 245, n. 2.

762 MANSI, 27, col. 636-637.

763 BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 29 et MANSI 27, col. 659-660.

764 MANSI, 27, col. 706-707.

765 MANSI 27, col. 713.

766 MANSI, 27, col. 753 et 768.

767 MANSI, 27, col. 807.

française[768]. Le 9 mai 1416 lors d'une congrégation générale, Jean Belin s'exprime en tant que président de la nation française. Il s'oppose à la révocation faite par le concile de la translation entre les évêques de Gap et de *Mileto* (en Calabre)[769]. Le 11 juillet 1416, il fait partie des quatre évêques nommés lors de la seizième session par le concile pour destituer de leurs charges les prélats et officiers de la cour de Rome qui se seraient absentés sans permission et clandestinement[770]. Le 7 novembre 1416, il fait partie des témoins contre Benoît XIII[771].

6- Il assiste au concile de Castelnaudary en 1426.

7- Auteur d'un ouvrage intitulé *Summa de ordine judiciorum*[772].

8- Il meurt le 21 septembre 1433 à Lavaur.

Bibliographie :

EUBEL, I, p. 518.

GC, XIII, col. 339-341.

VAISSETE, (DOM) et VIC (DOM de), *Histoire générale du Languedoc*, vol. 1-16, Toulouse, 1872 – 1905, rééd. Privat, 2004, vol. 4, p. 439.

99- Jean de BERTRANDS – *Johannes de BERTRANDI*

1- D'une noble famille de la Tarentaise[773]. Fils de Pierre de Bertrands, seigneur de la Perrouse et de Chamousset et d'Antoinette de Villette-Chevron. Neveu d'Aymon Séchal, patriarche de Jérusalem et archevêque de Tarentaise. Il est aussi apparenté à deux archevêques de Tarentaise du XIVème siècle, Bertrand de Bertrands et Jean de Bertrands.

2- Docteur en droit civil[774].

3- En 1376, il est chanoine régulier et official dans le diocèse de Tarentaise. En 1378, il reçoit la réserve d'un canonicat à Sion. En 1394, il occupe en titre le doyenné de Sion, mais n'en bénéficie guère puisque l'église de Sion est tenue par les urbanistes. Benoît XIII lui a cependant également accordé des prébendes dans l'église cathédrale de Tarentaise, de Chartres et de Genève. En 1408, l'évêque de Genève, Guillaume de Lornay, le choisit comme vicaire général. Il est élu à l'unanimité évêque de Genève par le chapitre et devient un prince d'Empire[775]. Son élection par le chapitre constitue une exception mais Benoît XIII la

768 MANSI, 27, col. 874.

769 MANSI, 27, col. 881.

770 MANSI, 27, col. 771.

771 MANSI, 27, col. 971.

772 Voir à ce sujet : P. MAFFEI, « Appunti sull'Ordo Iudiciarus di Jean Belli », *Revue de Droit Canonique de Strasbourg*, 1980, vol. 30, n°3-4, p. 294-303.

773 VALOIS, IV, p. 402, n. 5.

774 EUBEL, I, p. 261.

775 Voir L. BINZ, *Le diocèse de Genève (Helvetia sacra)*, p. 95 et sv.

confirme le 14 décembre 1408[776]. Le 10 janvier 1409, il fait son entrée solennelle dans la ville de Genève et prend possession de sa cathédrale.

4- Évêque résident et soucieux de réformer les mœurs, il entreprend de visiter toutes les paroisses de son diocèse. Ces visites commencées après l'Ascension 1411 ne sont interrompues qu'à la fin de l'année 1414 par la convocation au concile de Constance[777]. Il porte le titre de conseiller du comte puis du duc de Savoie, titre surtout honorifique.

5-

a. Vienne, ms., *lat.*, 5070 fol. 100v.

b. Il arrive au concile de Constance avec l'archevêque de Vienne Jean de Nanton le 4 décembre 1414[778]. Il est accompagné d'une suite de vingt-six personnes.

d. Le 10 avril 1415, il est nommé par le concile comme l'un des 4 procureurs de la nation française auquel le pape sera forcé de donner ses pleins pouvoirs pour abdiquer[779]. *Le Religieux de Saint-Denis* place le même événement le 17 avril 1415 :

> « Item, le saint synode a décrété que ledit seigneur pape Jean, dans ladite procuration, constituerait pour procureurs, à l'effet de faire sadite renonciation, outre ceux qu'il voudra constituer, les personnes ci-après désignées : pour la nation française, messeigneurs Thibaud, archevêque de Besançon, Guillaume, évêque d'Évreux, Jean, évêque de Genève, et maître Benoît Gentien, docteur en théologie, religieux de Saint-Denys, de l'ordre de Saint-Benoît …[780] ».

Le 5 mai 1415, il approuve avec dix-sept autres membres de la nation française, la condamnation de la mémoire de Jean Wiclif déclaré hérétique et l'ordre donné d'exhumer son corps[781]. Le 15 juin 1415, lors de la 13ème session, il fait partie de ceux nommés comme commissaires pour l'extirpation des hérésies et la réforme de l'Église[782]. Désigné avec l'abbé de Clairvaux, Matthieu Pyllaert et maître Ursin de Talevende, il s'agit pour le concile de nommer non seulement des experts mais aussi des individus capables de contrebalancer le pouvoir et l'influence des cardinaux au concile. Le 11 juillet 1415, il fait partie des onze députés nommés par le concile pour accompagner Sigismond à Perpignan[783]. Il part effectivement le 18 juillet 1415.

De retour à Constance, il réapparaît pour la première fois en avril 1416, date à laquelle il est mentionné comme président de la nation française[784]. Le 27 juin 1416, il participe à une congrégation générale qui se réunit dans la cathédrale pour discuter de l'affaire de l'évêque de Strasbourg[785]. Le 28 juillet 1417, lors de la 38ème session, il est nommé commissaire dans

---

776 J. SPON, *Histoire de la ville et de l'Estat de Genève*, Lyon, 1730, 2ème éd, t. I, Preuve n° 48 et bulle de nomination dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. II.

777 L. BINZ, *Les visites pastorales du diocèse de Genève par l'évêque Jean de Bertrands (1411-1414)*, Annecy, Académie salésienne, 2007, 727 p.

778 CERRETANUS », p. 479.

779 Avec Guillaume de Cantiers, Thiébaud de Rougemont, Benoît Gentien : BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 11 ; MANSI, 27, col. 609. Voir également Paris, *BnF*, *lat.*, 14 457, fol. 64v et GUILLAUME DE LA TOUR, p. 360.

780 *RSD*, V, p. 621.

781 MANSI, 27, col. 636-637.

782 MANSI, 27, col. 729.

783 MANSI, 27, col. 769.

784 K. WOODY, « The organisation of the council », LOOMIS, (L.-R.), *The Council of Constance, the unification of the Church*, New York, Londres, Columbia university press, 1961. p. 52-65, p. 62, n.20.

785 MANSI, 27, col. 903-904.

l'affaire de l'évêque de Strasbourg[786]. Il fait partie des six membres de la nation française à entrer en conclave pour élire le pape le 8 novembre 1417[787].

6- Après son départ de Constance, le nouveau pape Martin V entreprend de rentrer à Rome. Durant son voyage, il s'arrête à Berne, Fribourg et Lausanne. Puis il reste trois mois (du 11 juin au 3 septembre 1418) dans la ville de Genève en compagnie de Jean de Bertrands. Leurs relations n'ont pas dû être excellentes puisque vingt jours après son départ, soit le 23 septembre 1418, il transfère Jean de Bertrands à l'archevêché de Tarentaise. D'un premier abord, ce transfert permet à Jean de Bertrands de gravir un échelon dans les honneurs ecclésiastiques mais en réalité, il s'est fait à son insu. Il n'y aspirait nullement[788]. Il semble bien s'agir d'une disgrâce, peut-être provoquée par le fait qu'il ait été un concurrent sérieux de Martin V au conclave de 1417. Il peut s'agir aussi d'une intervention d'Amédée VIII contre Jean de Bertrands qui aurait déplu. Ce ne sont là que des hypothèses.

Il s'emploie dans son nouveau diocèse à réconcilier le duc de Savoie et le prince d'Orange Louis de Châlons (1424) ainsi que le duc de Savoie avec les évêques de ses États (1432). Il bénit par ailleurs le mariage de Louis, roi de Sicile et de Marguerite de Savoie le 31 août 1432.

8- Il meurt en 1432.

Bibliographie :

BESSON, (J.-A.), *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des dioceses de Genève, Maurienne, Tarentaise, Aoste et du décanat de Savoie,* Nancy, 1759.

DHGE, VIII, col. 1091.

EUBEL, I, p. 261.

GC, XII, col. 712 ; XVI, col. 433-434.

GONTHIER, (J.-F.), « Les évêques de Genève au temps du Grand Schisme », *Mémoires et documents publiés par l'Académie Salaisienne,* t. XII, 1889, p. 338.

100- Jean de BIENVILLE[789]

2- Docteur en théologie.

3- Abbé cistercien de Pontigny.

4- Envoyé par les Pères du concile de Constance comme légat aux Écossais puis par son chapitre général pour traiter des affaires de l'ordre en Angleterre[790].

---

786 MANSI, 27, col. 1148.

787 *RSD*, V, p. 175.

788 Lettre qu'il écrit à ce sujet aux Genevois, datée de Thiez le 16 octobre 1418 et citée dans L. BINZ, *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le Grand Schisme et la crise conciliaire (1378-1450),* Genève, Libr. Alexandre Julien, 1973, p. 116, n. 3.

789 W.-B. HENRY, affirme dans son *Histoire de l'abbaye de Pontigny,* Auxerre, 1839 que Jean de Bienville et Jean de Bulmeville ne sont qu'un même individu. C'est possible mais nous n'avons pu le vérifier.

790 « Scotland and the Church councils of the fifteenth century », *The Catholical Historical Review,* vol. XXIX, avril 1943, n° 1 ; et « The Beginnings of Saint-Andrews University. 1410-1418 », *The Scottish historical Review,* vol. VIII, n° 32, juillet 1911.

5-

a. Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 102, « *Johannes abbas Cistertiensis ordinis in ducatu Burgundiae* » et fol. 102v, « *Johannes, abbas Cisterciensis in Burgundia* ».

b. Il est vraisemblablement présent à Constance en 1415.

6- Par une bulle du 24 juin 1418, Martin V lui annonce qu'il lui permet ainsi qu'à ses successeurs de se revêtir des insignes pontificaux ainsi que de bénir les fidèles les jours de fête après la messe, les vêpres et les matines dans son monastères, les prieurés qui en dépendent et dans les paroisses qui sont sous sa juridiction immédiate, pourvu qu'aucun évêque ou légat du Saint-Siège ne soit présent.

8- Il meurt le 8 décembre 1421.

Bibliographie :

GC, XII, col. 450.

HENRY, (W.-B.), *Histoire de l'abbaye de Pontigny*, Auxerre, 1839.

MARTENE, (E.), DURAND, (U.), *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, Paris, 1717, col. 1259.

101- Jean *BOFFRANDI – Johannes BOSSRANDI*

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 135 : « *Jhoannes Brossandi, procurator episcopi et capituli Mirapicensis* ».

Idem, Göttingen, Univ-Bibl, Théol 172, fol. 224v ; Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 44 et BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 66

b. Il arrive à Constance avant le 4 février 1416.

c. Procureur de l'évêque et du chapitre de Mirepoix.

102- Jean BOSCHIER

3- En 1382, il devient chanoine de l'abbaye prémontrée de Beauport dont il est élu abbé en 1397. Il succède à Jean Gillard ; il résigne sa charge en 1441 au profit Jean Huet.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol.3, « *procurator monasterii Belliportus* ».

b. Il arrive à Constance avant octobre 1415.

6- En 1419, Jean Boschier est accusé de complicité dans la conspiration de Penthièvre. Il est fait prisonnier et est jugé par les évêques de Dol, Rennes et Saint-Malo. Il est déclaré innocent mais est maintenu en prison jusqu'à ce que le pape en personne intervienne. Il envoie le cardinal Rainault de Brancas pour le libérer[791].

8- Il meurt en 1442.

[791] B. ARDURA, *Abbayes, prieurés et monastères de l'ordre de Prémontré en France des origines à nos jours, Dictionnaire historique et bibliographique*, Presses universitaires de Nancy, 1993, p. 100.

Bibliographie :

GC, XIV, col. 111.

ARDURA, (B.), *Abbayes, prieurés et monastères de l'ordre de Prémontré en France des origines à nos jours, Dictionnaire historique et bibliographique,* Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993, p.100.

103- Jean de *Bosco*

2- Bachelier en décret à l'université de Toulouse[792]. Il lit le droit depuis 5 ans.

3- Prêtre dans le diocèse de Lectoure.

5-

a. MANSI, 27, 1100.

b. Sa présence est attestée à Constance le 7 novembre 1416.

d. Le 7 novembre 1416, il fait partie des témoins déposant contre Benoît XIII[793]. Il prête serment sur ce sujet le 26 avril 1417[794].

104- Jean de BOUQUETOT

1- Né entre 1360 et 1370. Il appartient à la branche cadette de la famille d'Harcourt. Il est originaire de Normandie.

2- Il est envoyé à l'Université de Paris en 1388 ou 1389. Il obtient sa licence en décret en 1392 et devient docteur en décret en 1395 ou 1396. Maître régent de l'Université de Paris en 1403[795] puis de 1414 à 1418[796]. En 1417, la faculté de décret le remercie de sa régence bien qu'il ait été longtemps absent[797] (il est alors à Constance).

3- Il entre jeune au monastère bénédictin de Fécamp dans le diocèse de Rouen. En 1392, il devient prieur de Notre-Dame-du-Pré dans le diocèse de Rouen, dépendant du Bec-Hellouin. Il s'active alors dans la reconstruction du prieuré, détruit par les Anglais en 1384. À cette fin, il obtient des indulgences en 1403 pour l'aider à cette reconstruction[798]. La même année, il figure sur un *rotulus* présenté à Benoît XIII comme docteur en décret et maître-régent de l'Université[799]. Il est nommé abbé de Saint-Riquier dans le diocèse d'Amiens le 4 juin 1410[800]. Il est fait abbé de Saint-Wandrille dans le diocèse de Rouen le 11 avril 1412.[801] Il est désigné par la province de Rouen comme l'un de ses ambassadeurs au concile de Constance.

---

792 M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. I, P. 633.

793 MANSI, 27, col. 971.

794 MANSI, 27, col. 1100.

795 *CUP*, IV, n° 1794.

796 *CUP*, IV, p. 306, 314 ; M. FOURNIER, *La faculté de décret…*, t. I, 148, 149, 153, 192, 198, 205.

797 M. FOURNIER, *La faculté de décret…*, t. I, p. 168.

798 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, n°374.

799 *CUP*, IV, p. 78.

800 *GC*, 10, col. 1258 ; J. LAPORTE, « Étude chronologique sur les listes abbatiales de Saint-Riquier », *Revue Mabillon*, XLIX, 1959, p. 130-31.

4- En 1409, il se rend au concile de Pise comme procureur de l'archevêque de Rouen, de l'abbé du Bec-Hellouin et du chapitre cathédral de Rouen[802]. Il devient référendaire de Jean XXIII le 27 décembre 1411. Il apparaît alors comme fidèle au parti armagnac.

5-

b. Il est désigné par le clergé de Rouen comme délégué de Rouen au concile de Constance lors de l'Assemblée du clergé de France du 10 novembre 1414 avec

1- Guillaume de Cantiers, évêque d'Evreux

2- Simon du Bosc, abbé de Jumièges

3- Guillaume Stéphane, abbé de Saint-Georges de Boschierville

4- Nicolas Le Roux, abbé de La-Croix-Saint-Leuffroy

5- Gilles de Duremort, abbé de Beaubec

6- Maître Ursin de Talevende, archidiacre d'Evreux

7- Jourdain Morin, chanoine de Rouen, docteur en théologie

8- Maître Jean de Matiscone, trésorier du chapitre de Lisieux, docteur en droit civil.

Si nous avons confirmation de la participation au concile de ces neuf délégués, il est à noter cependant un fait curieux concernant l'abbé de Saint-Wandrille. En effet, il est mentionné dans la lettre qu'envoient les délégués de Rouen à leur archevêque pour obtenir de nouveaux subsides[803], le délai de quatre mois étant écoulé. Mais il n'est cité que là. Nous ne possédons aucune autre allusion à sa présence à Constance. Il n'est dans aucune liste établie au concile, ce qui est pour le moins étonnant.

Le 15 décembre 1417, il est nommé référendaire du pape et prête serment[804].

6- Après le couronnement de Martin V, il quitte Constance avec la cour pontificale puis se rend à Rome.

8- De retour dans le diocèse de Constance, il meurt à Schaffhouse le 17 ou 18 mai 1418. Son successeur à la tête de l'abbaye de Saint-Wandrille est Guillaume Ferrechal[805].

10- Ses armes : « de gueules à deux fasces d'or (Harcourt), au canton d'hermine », auxquelles il a ajouté une brisure propre. Pas de contrescel[806].

---

801 *CUP*, IV, n° 1794, n. 7 d'après BAV, *Reg. Lat.*, Joh. XXIII, n° 142, fol. 176[b], n° 151, fol. 119.

802 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, p. n°374, 483 et 569.

803 *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, Paris, 1717, col. 1541, « *Litterae vicariorum generalium G. episcopi Ebroicensis continentes litteras concilii Constantiensis ad Ludovicum Rothomagensem archiepiscopum & ejus suffraganeos de subsidio concedendo ad dictum concilium deputatis : « fuerintque propterea pro vestri Rothomagensi civitate, diocesi atque provincia nominati & specialiter deputati sex de numero decem pro eadem provincia ad ipsum concilium de Parisius destinati, videlicet dilecti in Christo filii Simon de Gemeticis,* ***Johannes sancti Vuandregesili****, Guillermus sancti Georgii decretorum doctores, ac Aegidius Bellibecci vestrae Rothomagensis diocesis monasteriorum abbates, ac magister Ursinus de Talvende & Jordanus Morini sacrae paginae professores, & cum eis pro capitulo Rothomagensis Ecclesiae Andreas Marguerie in artibus magister ac licentiatus in jure civili & bacallarius in decretis, canonicus & archidiaconus parvi Caleti in eadem ecclesia ....*».

804 UGINET, p. 60.

805 *DHGE*, 17, col. 924.

806 *L'abbaye de S. Wandrille de Fontenelle*, 1956, p. 32. Voir Paris, *BnF, fr.*, 20913, pièce 52.

Sources et bibliographie :

CUP, IV, p. 78, n° 1794, n. 7; p. 207 ; p. 306, n. 34 ; p. 314.

DYCKMANS, (M.), « D'Avignon à Rome, Martin V et le cortège apostolique », *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, XLIII, 1968, p. 203-309, p. 226.

GC, X, (Amiens), col. 1258.

GC, XI, (Rouen), col.183.

SULLIVAN, (TH.), *Benedictine monks at the University of Paris*, A.D. 1229-1500, Leiden, 1995, notice 104.

105- Jean DE BOVES – *Johannes BOVES*

3- Abbé bénédictin de Saint-Augustin de Limoges dans la province de Bourges.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol 44v : « *Jhoannes de Boves, procurator regis Francie et procurator monasterii sancti Augustini* ».

b. Il arrive à Constance avant le 4 février 1416.

c. Ambassadeur du roi de France et de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges au concile de Constance.

Bibliographie :

GC, II, col. 579 : abbaye Saint-Augustin de Limoges, OSB, suffragant de Bourges.

106- Jean de BRETAGNE

2- Docteur en théologie.

3- Cistercien. Il est élu abbé de Morimond dans le diocèse de Langres en 1393 et succède à Jean de Martigny. Élu comme délégué de son ordre pour assister au concile de Constance[807].

5-

a. BAV, *Vat., lat.* 1335, fol. 26 : Jean de Morimond

b. Sa présence à Constance est attestée à partir du 13 mai 1415.

d. Le 13 mai 1415, après la neuvième session, dix témoins dont Jean de Bretagne viennent l'après-midi au couvent des frères mineurs porter contre Jean XXIII les pires accusations. Jean de Bretagne est l'un des quatre Français à témoigner contre Jean XXIII ce jour-là[808].

---

807 *Statuta* cisterciens édités dans MARTENE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, année 1411 : col. 1556 : élection des abbés devant se rendre au concile général.

808 MANSI, 27, col. 649 *:* « *Deinde adveniente hora secunda post meridiem praesentis diei magister Henricus de Piro…, ac testes superius citatos, videlicet reverendissimos patres & dominos Hermanum de Wereck sedis Apostolicae protonotarium,* ***Bertrandum episcopum sancti Flori*** *; necnon venerabiles & religiosos viros* ***fratrem Joannem Marimondi,*** *magistrum in theologia abbatem monasterii Morimondi ordinis Cisterciens Lingonensis dioecesis,* ***Hermangaudum de Casser*** *licentiatum in decretis priorem prioratus de Capitestanno [Campitestanno] Narbonensis dioecesis, …Joannem de Molino canonicum sancti Pauli Leodiensis, …****Oliverium Guiounet*** *in medicina doctorem, & in decretis licentiarum, rectorem parochialis ecclesiae in Breck Venetensis diocesis…praesentes et comparentes, ut & tamquam testes ad jurandum de notorietate criminum in citato contentorum exhibuit produxit : quos admitti & eorum solita juramenta recipi, necnon interrogari & examinari & per dominos commissarios praefatos debita cum instantia postulavit* ».

Bibliographie :

GC, IV, col. 820.

Statuta cisterciens édités dans MARTENE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, année 1411 : col. 1556 : élection des abbés devant se rendre au concile général.

107- Jean *BRIDANI* – *Johannes BURIDAM*

2- Maître ès arts ; bachelier en théologie et en droit canon.

3- Clerc du diocèse de Cambrai. Chanoine « *Medengensem* » à Cambrai. À la mort de Philippe de Vy (*Viaco)*, le 10 avril 1414, l'archidiaconé d'Ardenne fait l'objet d'une dispute entre Jean Bridani et Pierre Surmot, scripteur et abréviateur des lettres apostoliques. Jean *Bridani* obtient gain de cause.

5-

a. BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 29 : « *Johannes Bridani* ».

MANSI, 27, col. 659 : « *magistrum in artibus, baccalaureum in Theologia & jure canonico, canonicum Medengensem Cameracensem* ».

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

d. Il n'est mentionné qu'une fois le 16 mai 1417.

8- Il meurt avant le 30 mai 1421, date à laquelle Odon de Varris, cubiculaire du pape, lui succède comme archidiacre d'Ardenne.

Sources et bibliographie :

BAIX, (F.), *La chambre apostolique et les libri annatorum de Martin V (1417-1431)*, Bruxelles-Rome, 1942-1960, p. XCVII et p. 10, n° 35.

108- Jean BURLE – Jean de *BURGO*

2- Docteur en droit civil[809].

3- Prêtre du diocèse de Lyon. Chanoine de Saint-Just.

4- Administrateur apostolique de l'abbaye de Saint-Pons de 1408 à 1410. Il est fait évêque de Nice le 4 mars 1409 par Benoît XIII. En 1410, il consacre le couvent des Franciscains à Nice[810]. Le 10 juin 1411, on le trouve en Savoie où il assiste à la fondation du prieuré de Ripaille. Le 15 juin 1411, à Thonon, il rend hommage au comte Amédée VIII de Savoie pour Drap au nom de l'évêque, et pour Saint-Blaise au nom de l'abbaye.

5-

a. BAV, *Vat, lat.*, 4192, fol. 218v : « *Episcopus Niciensis* ».

Idem, Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 102.

b. Il est probablement arrivé à Constance en 1415.

---

809 EUBEL, I, p. 364.

810 D. GHIRALDI, « Implantation des Franciscains à Nice », *Recherches régionales Côtes d'Azur et contrées limitrophes*, 2005 janvier-mars, n° 176, p. 6, n. 16.

6- Il est transféré sur le siège épiscopal de Saint-Papoul le 23 septembre 1418[811].

7- La bibliothèque d'Arras possède un magnifique manuscrit qui lui a appartenu. Il comprend une note de sa main indiquant qu'il l'a acheté en 1404 pour 40 écus d'or à un libraire parisien. L'ouvrage a été exécuté en Italie à la fin du XIVème siècle. Il est orné de très belles miniatures[812].

8- Il meurt avant le 23 mai 1421, date à laquelle Guillaume de Montjoie lui succède à la tête de l'évêché de Saint-Papoul.

Bibliographie :

EUBEL, I, p. 364 et 390.

109- Jean de CAMPAGNE –Jean CAMPAN - Jean *CAMPANI* – *Johannes CAMPANI*

2- Membre de la nation française de l'Université de Paris. Maître en droit civil et licencié en décret à l'Université de Paris. Il est recteur de la faculté de décret en 1414. En août 1414, à l'occasion de la discorde entre Jean de Marle et Ursin de Talevende à propos de l'obtention du bénéfice de l'évêché de Coutances, Jean de Campagne en tant que recteur de l'Université et membre de la nation française refuse que l'Université appuie auprès du pape la candidature d'Ursin de Talevende. C'est pourquoi, le 5 août 1414, à la sortie de l'assemblée qui s'était tenue à Saint-Mathurin, des clercs de la nation normande se ruent sur le recteur en hurlant « *cappam, cappam* », signifiant par là leur volonté de lui arracher violemment sa cape tout en se moquant de son nom[813].

3- Procureur du roi Charles VI en cour de Rome.

5-

a. MANSI, 27, col. 958-960: « *per magistrum Joannem Campani, egregius & venerandae circumspectionis vir* ».

b. Sa présence à Constance est attestée à partir du 10 mai 1416[814].

c. Ambassadeur de Charles VI au concile de Constance[815].

d. Au concile, Jean de Campagne joue avant tout un rôle de protestation en vue de défendre les intérêts du roi de France. C'est pourquoi sa première intervention qui a lieu le 15 octobre 1416 rappelle les droits des Français dans les préséances conciliaires[816]. En fait, Jean de Campagne cherche à faire reconnaître par le concile que les Anglais n'ont pas de droit

---

811 EUBEL, I, p. 390.

812 E. CAÏS DE PIERLAS, *La ville de Nice pendant le premier siècle de la domination des princes de Savoie*, Nice, 1898, 558 p., p. 291.

813 DU BOULAY, V, col. 271-272.

814 Éd. GERSON, *Opera omnia*, V, col. 575.

815 MANSI, 27, col. 1027 : « *Ideo ego Joannes Campani dicti Christianissimi Francorum Regis procurator, & procuratorio nomine dico* ».

816 *Ibidem*.

légitime à constituer une nation. Il proteste contre cet abus de pouvoir, propose que le nombre de nations soit réduit à trois, à savoir les nations française, italienne et allemande et tente de prouver la légitimité de sa démarche en décrivant longuement la géographie de chacune de ces nations[817]. Le 3 mars 1417, lors de la vingt-huitième session, Jean de Campagne se fait huer par l'assemblée après qu'il essaye de lire une nouvelle protestation contre le droit des Anglais à former une nation. Un murmure général s'élève au point que Jean de Campagne ne peut achever sa lecture. Il se contente de faire sa protestation à haute voix et demande que des actes de la séance soient dressés par les notaires publics[818]. Sigismond prend alors la parole par la voix d'un de ses procureurs qui rappelle que le concile n'a jamais agi sans le consentement des nations et que la procédure menée par les ambassadeurs de France est illicite[819].

6- Le 20 novembre 1421, il reçoit une prébende de l'église de Sainte-Croix de Cambrai et s'engage à en payer l'annate[820]. Il est alors cité comme procureur du roi de Sicile.

Bibliographie :

COVILLE, (A.), *Jean Petit*, 1902, p. 559, n. 221.

GOMMEZ DE ARTECHE Y CATALINA, (S.), « Las « nationes » en la historia de los concilios » dans *Hispania Sacra* n° 39, 1987, p. 623-651, p. 642.

110- Jean de *CASTELLO* – *Johannes de CASTALLA* – *Johannes de CASTRO*

2- Licencié en décret à l'Université de Paris.

3- De l'ordre de Saint-Augustin. Prieur du prieuré de Montargis dans le diocèse de Sens, il est fait abbé de Saint-Loup de Troyes le 2 mars 1411[821].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2, « *Dominus abbas sancti Lupi Trecensis diocesis* ».

RICHENTAL, p. 173, « *Dominus Johannes de Castalla abbas sancti Lupi* ».

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 102, « *Johannes de Castello, abbas Sancti Lupi, in regno Franciae* ».

b. Sa présence est attestée à Constance le 13 mai 1415.

---

817 *Ibidem* : « *...protestor coram hoc sacro Concilio, & totius Ecclesiae conspectu & praesentia, quod licet tres nationes, videlicet Italiae, Galliae, & Germaniae, & qualibet illarum sint amplissimae nationes, ac multas illarum quaelibet regiones contineat; natio vero Angliae,* ***in qua non sunt nisi duae Ecclesiae provinciales****, multoque, & sine comparatione minor, quam aliqua ex ceteris nationibus, cum in illa sint solum duae provinciae, ut est dictum, Eboracensis, quae tres solum habet sufraganeos Archiepiscopo Ebracensi, saltem Regi Angliae obedientes; reliqui sunt de regno Scotiae non subditi serenissimo Regi Angliae, neque sibi obedientes, & qui non sunt, neque esse vellent de natione Anglicana; & provincia Cantuariensi, cujus magna pars est Vallia, quae etiam dicto Regi Angliae non obedit, neque praelati, & clerus illarum partium sunt, neque volunt esse de natione Anglicana, ut apparet in hoc sacro Concilio* ».

818 MANSI, 27, col. 1019-1020 : *« Videns idem Joannes Campani lecturam suam sive protestationem finire non posse, protestatus verbaliter, utu in dicta schedula continetur, cujus tenor sequitur inferius, & petiit sibi fieri tot quot necessaaria furint pblica instrumenta per notarios ibidem praesentes, tam Concilii, quam alios notarios publicos ».*

819 *Ibidem.*

820 F. BAIX, *La chambre apostolique et les libri annatorum de Martin V (1417-1431)*, Bruxelles-Rome, 1942-1960, p. 19, n°60.

821 BAV, *Reg. Lat.*,. Joh. XXIII, n° 142, fol. 235[b].

d. Le 13 mai 1415, lors de la neuvième session, les commissaires chargés d'écouter les témoins contre Jean XXIII s'assemblent. Parmi eux se trouve Jean de *Castello*[822]. Le 14 mai 1415, lors de la dixième session, Jean XXIII est suspendu de ses fonctions. Les commissaires font leur rapport. Jean de *Castello* fait le sien pour la nation française[823]. Le 17 mai 1415, il écoute à nouveau les dépositions des témoins[824]. Le 25 mai 1415, il approuve au nom de la nation française dont il est délégué les accusations de fauteurs de schisme, hérétiques... portées contre Jean XXIII[825] :

> « Cette lecture finie, elle est approuvée par tout le Concile et d'abord par le Cardinal de Viviers pour le College des Cardinaux, par l'Archevêque de Milan pour la Nation Italienne, par l'Evêque de Posnanie pour la Nation Allemande, par l'Abbé de St. Loup pour la Nation Françoise, & par Thomas Polton, chanoine de Salisbury pour la Nation Angloise ».

8- Il serait mort le 8 juin 1415[826] mais nous n'avons aucune trace de ce décès au concile de Constance. Il n'est en tout cas plus mentionné au concile après le 25 mai 1415.

Bibliographie :

CUP, IV, n° 2041, p. 299, n. 2.

111- Jean de Closs

2- Maître ès arts.

5-

a. Paris, *BnF, lat.* 8902, fol. 3, « *magister Johannes de Closs magister in artibus* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

112- Jean Corneille

2- Docteur en droit canon avant 1410[827]. Recteur de la faculté de droit canon de Toulouse. Le 13 novembre 1406, l'Université de Toulouse intervient pour soutenir l'installation de Pierre Ravat, nommé archevêque de Toulouse par Benoît XIII. Une centaine de professeurs, docteurs ou écoliers s'assemblent dans l'église Saint-Étienne, sous la direction de Jean Corneille[828].

3- Ordre de Saint-Augustin. En 1410, il est mentionné dans les statuts de l'Université de Toulouse comme fixant les dépenses autorisées aux nouveau licenciés et docteurs[829]. Il est nommé par Jean XXIII archidiacre d'Olmes[830] et devient *motu proprio* chancelier de l'église

822 Mansi, 27, col. 643.

823 Mansi, 27, col. 651.

824 Mansi, 27, col. 660 qui commet ici une erreur en parlant de **« *Nicolaus sancti Lupi Trecensis* »**. On retrouve cette erreur dans *GC*, 12, col. 590, ce qui fait dire à *CUP*, IV, n° 2041, p. 299, n. 2 : « In *Gall.Christ.*, XII, p. 590, *quasi omnia falsa* ».

825 Mansi 27, col. 683.

826 *CUP*, IV, n° 2041, p. 299, n. 2.

827 M. Fournier, (M.), *Les statuts…*, t. I, p. 733, 769, 775.

828 Dom Vaissete et dom de Vic, *Histoire générale du Languedoc, op. cit.* t. IX, p. 1000.

829 M. Fournier, *Les statuts…*, t. I, p. 772.

830 Archives départementales de la Haute-Garonne (notées ADHG), 3E 379, fol. 172v.

de Toulouse à la mort du cardinal Zabarella tandis qu'il est délégué de l'Université au concile de Constance[831] .

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2, « *Doctor antiquus Tholosanus, ordinis s. Augustini, pro universitate Tholosona* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Procureur de l'Université de Toulouse au concile

d. Au concile de Constance, Jean Corneille se bat pour obtenir d'entrer en possession d'un bénéfice qui lui a été canoniquement accordé mais que Jean XXIII a fait casser pour le punir de sa fidélité à Benoît XIII. En cela, Jean Corneille suit la position de son Université. Chargé de l'affaire, le cardinal de Viviers, conjointement à d'autres députés, rétablit le 4 juillet 1416 Jean Corneille dans ses droits légitimes. Par cette décision non seulement Jean Corneille est satisfait mais aussi l'ensemble de l'obédience de Benoît XIII[832].

6- Il est mentionné comme chancelier de l'Université le 23 août 1421[833]. Il l'est encore le 12 mai 1423[834], en 1430[835].

Bibliographie :

GILLES, (H.), « La Faculté de droit de Toulouse au temps du Grand Schisme », *Cahiers de Fanjeaux*, n°39, p. 291-304, Toulouse, éd. Privat, 2004, p. 299.

113- Jean DOLIER – *Johannes DOLIOR – Johannes LEO – Johannes LOLIER*

2- Licencié en droit civil[836].

3- Chanoine et archidiacre de Sablé entre 1414 et 1424.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2, « *Magister Johannes Dolier, archidiaconus de Sabolio in ecclesia Cenomanensis* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 45, « *Johannes Dolior licentiatus in legibus, archidiaconus de Sabolio et canonicus ecclesiae Cenomanensis provinciae Turonensis, procurator decani et capituli ecclesiae Cenomanensis* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Procureur de l'église du Mans, du doyen et du chapitre du Mans.

d. Son unique intervention au concile de Constance vise à ratifier solennellement les accords de Narbonne le 4 février 1416 déposant Benoît XIII. Le 8 mars 1418, à Constance, il est reçu comme sous-collecteur de la chambre apostolique et prête serment[837].

---

831 BAV, *Suppl.* 106, fol. 27v.

832 MANSI, 27, col. 905 et 911-912.

833 Arch. Not., Reg. *Assollent*, n° 379, fol. 138, cité par R. GADAVE, *Université de Toulouse. Faculté de droit. Les Documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse et spécialement sa faculté de droit civil et canonique*, n° 159. M. FOURNIER, *Les statuts…*, I, p. 775.

834 *Ibidem*, n°160.

835 *Ibidem*, n° 164.

836 Informations données par J.-M. Matz que nous remercions vivement.

6- Inscrit au nécrologe de l'Église du Mans au 30 mars pour une fondation.

Bibliographie :

BILARD, (E.), *Analyse de documents historiques conservés dans les archives de la Sarthe*, Le Mans, 1860-1862, p. 72, n° 575.

« Cartulaire de l'évêché du Mans (965-1786) », Le Mans, éd. B. de Broussillon, 1908, (Archives historiques du Maine, IX), p. 201, n° 1234.

« Nécrologe-obituaire de la cathédrale du Mans », Le Mans, publié par A. Ledru et E. Vallée, 1906, p. 74.

114- Jean de FARGUE – Jean de FABREGUES – Jean de FABREQUE – *Johannes de FABRICA*

2- Docteur en droit civil à l'Université de Toulouse.

3- Chanoine de Rodez[838]. Il est auditeur des causes du palais apostolique.

5-

b. Il est présent à Constance avant juillet 1415.

d. Il fait partie de l'ambassade députée le 11 juillet 1415 par le concile de Constance pour se rendre à Perpignan afin de négocier avec Benoît XIII les modalités de sa cession[839]. Nous l'y trouvons effectivement[840]. Le 15 septembre de la même année, il est nommé sur la liste des ambassadeurs auxquels le pape Benoît XIII fait délivrer un sauf-conduit[841]. Nous ignorons la date de son retour à Constance. Il y apparaît à nouveau le 7 novembre 1416, dans le cadre du procès contre Benoît XIII. Les commissaires nommés dans cette affaire, dont Jean de Fargue fait partie, s'assemblent ce jour-là dans le palais épiscopal afin d'auditionner les témoins à charge contre Benoît XIII [842]. Le 26 avril 1417, lors de la 32ème session du concile, en qualité de témoin, il prête serment dans le procès de Benoît XIII[843].

Le 9 février 1418, il est reçu comme chapelain du pape et auditeur du sacré palais. Il prête serment[844]. Le premier volume des *Admissiones* de la Rote du temps de Martin V commence par la convocation, non datée, adressée par le vice-chancelier de l'Église romaine, le cardinal d'Ostie Jean Allarmet de Brogny, invitant le doyen des auditeurs de la Rote à venir assister à l'examen que le vice-chancelier doit faire subir à *Johannes de Fabrica* : l'examen est prévu le samedi suivant à dix-huit heures.

L'entrée de notre régent à la Rote doit se placer très peu de temps après l'accession de Martin V au souverain pontificat en novembre 1417.

---

837 UGINET, p. 36 et n. 2.
838 EUBEL, I, p. 295.
839 LABBE, *Concilia*, VIII, col. 429.
840 *RSD*, V, p. 721.
841 FINKE, *ACC*, III, p. 452.
842 MANSI, 27, col. 971-972.
843 MANSI, 27, col. 1101.
844 UGINET, p. 62.

6- Nommé en août 1418 évêque d'Oloron, il ne peut prendre possession de cet évêché dont le titulaire refuse son transfert à Lescar. Il est donc nommé évêque de Lescar le 12 décembre 1422 puis de Couserans le 18 mai 1425. Il meurt peu après[845] .

8- Décédé en 1425.

Bibliographie :

GILLES, (H.), « La faculté de droit de Toulouse et le schisme », *Cahier de Fanjeaux*, 39, p. 300.

115- Jean FERMENT

1- Parent de Jean Petit. Il vit en Normandie.

5-

a. Cité comme membre de la deuxième ambassade envoyée par Jean sans Peur à Constance en mars 1415[846]. Il est mentionné à deux reprises dans le livre des comptes du duc de Bourgogne comme s'étant rendu à Constance :

> « A maistre Jehan Ferment, parent de feu maistre Jehan Petit, la somme de trante frans que mondit seigneur a ordonner lui estre bailliez, pour estre alé audit lieu de Constance et pour illec avoir de quoy soustenir ses fraiz son estat, en poursuivant et soustenant le fait de la cause dudit feu maistre Jehan Petit, lors ouverte et mise en sus au saint concile de Constance ; pour ce, par lesdictes lettres de mondit seigneur rendues comme dessus, et par quictance dudit maistre Jehan Ferment cy rendue….30 fr[847] ».
>
> « A maistre Gille Tixerand, maistre en ars, la somme de vint frans que mondit seigneur a ordonner luy estre bailliez pour avoir esté de par lui audit lieu de Constance, et estre retourné de par mondit seigneur audit lieu de Constance devers lesdiz evesque d'Arras et maistre Pierre Cauchon avec ledit maistre Jehan Ferment ; pour ce, par lesdictes lettres de mondit seigneur rendues comme dessus et par quictance dudit maistre Gille cy rendue…20 fr[848] ».

b. Il est présent à Constance en mars 1415.

c et d. Il est l'un des ambassadeurs du duc de Bourgogne à Constance. Celui-ci le fait venir à Constance car les juges et commissaires de la foi ont émis le désir que les héritiers et parents de Jean Petit soient cités au concile. Jean sans Peur entreprend alors la démarche de faire venir Jean Ferment à Constance afin qu'il y défende ses intérêts et ceux de sa famille. On ne le voit cependant jamais intervenir. Il renforce en tout cas l'ambassade du duc et a dû rendre sur place quantité de petits services nécessaires à la victoire finale de la cause du duc de Bourgogne.

130- Jean DE GAVRE – Jean de GAURE – Jean de LENS – Jean de LIEDEKERKE – Jean de Lytdekirche – *Johannes de GAURE*

1- Noble. Fils du seigneur de Lens en Artois. Sa famille est fidèle aux Valois.

---

845 H. GILLES, « La faculté de droit de Toulouse et le schisme », *Cahier de Fanjeaux*, n° 39, p. 300.

846 U. PLANCHER, *Histoire générale et particulière du duché de Bourgogne…*, 4 vol., Dijon, 1739-1781, t. III, p. 403.

847 N° 2366.

848 N° 2367.

3- Protonotaire apostolique. Prévôt des églises de Mons depuis le 22 novembre 1411, son élection comme successeur de Pierre d'Ailly à la tête de l'évêché de Cambrai est confirmée par Jean XXIII le 5 juillet 1412 qui lui accorde une dispense d'âge[849]. Il y fait son entrée le 1er octobre 1413.

4- Il hésite à se rendre à Constance en raison du coût financier du voyage. Il sollicite alors de Jean XXIII la permission de demander quelque subside à son clergé. Celui-ci lui en donne l'autorisation[850]. Guillaume de Bavière, comte de Hainaut lève alors deux tailles sur le clergé pour défrayer de leur voyage les délégués du Hainaut. À elle seule, l'abbaye de Saint-Ghislain avance 30 couronnes de Francs en or[851]. Jean de Gavre se rend donc au concile de Constance. Il y reçoit de Sigismond le 24 janvier 1415 l'investiture de son diocèse situé en terre d'Empire[852].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Reverendus in Christo pater dominus episcopus Cameracensis* ».

b. Il arrive à Constance le 11 janvier 1415[853].

d. Il intervient le 30 octobre 1415 dans la nation française réunie afin de discuter sur la suppression des annates. Il se prononce comme l'Université de Paris. Il est probablement rentré assez vite dans son diocèse. En effet, après avoir appris la mort de deux de ses frères à la bataille d'Azincourt, il donne l'ordre de déposer leurs corps dans un couvent et exprime le souhait de les ensevelir plus tard avec lui dans un tombeau sous le chœur de la cathédrale. Nous ne connaissons pas avec précision la date de son départ de Constance. Il n'apparaît plus dans aucune source après le 30 octobre 1415.

8- Il meurt au château de Liederkerke, en Flandre le 30 mars 1439 après 24 ans de gouvernement. Il est enterré avec ses deux frères dans la cathédrale de Cambrai.

Bibliographie :

DESTOMBES, (C-J.), *Histoire de l'Église de Cambrai*, Lille, t.II, 1890, p. 215

GC, III, col. 49.

LIEDEKERKE, (G. DE), *Histoire de la maison de Gavre et de Liedekerke*, t. I, Bruxelles, 1957, p. 403-405.

MAILLARD-LUYPAERT, (M.), *Papauté, clercs et laïcs. Le diocèse de Cambrai à l'épreuve du Grand Schisme d'Occident (1378-1417)*, Bruxelles, 2001.

---

849 Archives Secrètes du Vatican (ASV), *Schedarium Garampi* (GAR), n° 483, f. 88v.

850 Lettre du 21 février 1415 : ASV, *Reg, lat.*, , 185, fol. 9v-10r (lettre de Jean XXIII), cité par M. MAILLARD-LUYPAERT, *Papauté, clercs et laïcs. Le diocèse de Cambrai à l'épreuve du Grand Schisme d'Occident (1378-1417)*, Bruxelles, 2001, p. 379, n. 191.

851 *Annales de l'abbayhe de Saint-Ghislain...*, p. 537. Voir M. MAILLARD-LUYPAERT, *Papauté, clercs et laïcs...*, p. 379, n. 192.

852 Diplôme du 24 janvier 1415 : ADN, 3G 540, n° 65, 3G 541, n° 8, 3G 548, n° 105. Et non pas 1414 comme l'écrit C.-J. DESTOMBES, puisqu'à cette date, Sigismond ne se trouve pas à Constance et que le concile n'ouvre qu'en novembre 1414.

853 CERRETANUS, éd. FINKE, *ACC*, II, p. 206 : « *Die veneris XI. mensis Januarii rev. in Chr. Frater d. episcopus Cameracensis ingressus est Constanciam cum pulcerrimo apparatu* ».

MATTHIEU, (E.), *La prévôté des églises de Mons. Mémoire historique*, Anvers, 1910, p. 123-124.

116- Jean GIRARD – *Johannes GERARDI*

3- Conseiller au Parlement de Paris le 30 septembre 1411.

5-

a. Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 106v, « *Iohannes Gerardi, conciliarius regis Franciae* ».

b. Il arrive à Constance le 5 mars 1415[854].

c. Il fait partie de l'ambassade royale envoyée à Constance.

6- Maître des Requêtes de l'Hôtel du roi en 1422. Archidiacre d'Embrun le 23 décembre 1433 ; archidiacre de Vienne en 1444.

8- Il meurt le 17 janvier 1447.

Bibliographie :

MAUGIS, (E.), *Histoire du Parlement de Paris*, t. III, Paris, 1914-1916, rééd.Slatkine-Megariotis Reprints, Genève, 1977, III, p. 73.

117- Jean GERBEVILLERS – Jean DETELBEVILLERS

5-

a. Vienne, ms., *lat.* 5070, fol. 102 : « *Johannes abbas Vilerienis, prope Metz [sic] civitatem* ».

et Vienne, ms., *lat.* 5070, fol. 102v précise qu'il est de l'ordre de Cîteaux.

b. Il est probablement arrivé à Constance dans le courant de l'année 1415.

6- Abbé cistercien de Villare-Betnach (Villers-Betnach) de 1414 à 1430.

Bibliographie :

GC, XIII.

118- Jean GERSON

1- Né le 14 décembre 1363 à Gerson non loin de Rethel dans le diocèse de Reims. Il est le fils aîné d'Arnaud et d'Élisabeth la Chardenière, paysans champenois profondément religieux. Il a onze frères et soeurs.

2- Après avoir reçu un premier enseignement à Rethel et à Reims, il se rend en 1377 à Paris où il est boursier du collège de Navarre. Il reçoit les cours de théologie de Pierre d'Ailly durant sept ans, années au cours desquelles une profonde estime et amitié réciproque est né entre les deux hommes. En 1382, il est maître ès arts. En 1388, il est *baccalarius biblicus* et en 1390, il lit les *Sentences*. Le 18 décembre 1392, il obtient sa licence de théologie et est promu docteur en théologie en 1394[855]. Il n'a que 31 ans. Le 13 avril 1395, il devient chancelier de l'Université de Paris sur proposition de son prédécesseur Pierre d'Ailly qui

854 BRANDMÜLLER, I, p. 218.

855 *CUP*, III, p. 454.

vient d'être nommé évêque du Puy par Benoît XIII. Sur le *rotulus* de 1403, il est mentionné comme maître ès arts et auditeur en théologie en seconde année[856].

3- Le 14 avril 1393, Jean Gerson est fait aumônier du fils aîné du duc de Bourgogne, le futur Philippe le Bon. Il reçoit une pension de 200 livres. Le duc fournit aussi à Gerson deux serviteurs et trois chevaux[857]. C'est probablement en décembre que le duc de Bourgogne recommande Gerson pour qu'il reçoive le bénéfice de doyen de la collégiale de Saint-Donatien de Bruges[858] qu'il obtient effectivement le 18 avril 1394[859]. Il le reste jusqu'en 1401. En 1403, Benoît XIII le récompense de sa fidélité et de son dévouement en lui octroyant la cure de Saint-Jean-en-Grève à Paris qu'il cumule à son office de chancelier de l'Université.

4- Il n'a que quinze ans lorsqu'éclate le Grand Schisme d'Occident, ce qui fait dire à André Combes qu' « intellectuellement, il a l'âge du Schisme[860] ». Dans un premier temps, il fait confiance à Charles VI comme le plus compétent pour résoudre cette crise de l'Église. En 1387, il fait partie d'une ambassade envoyée à Avignon auprès du pape Clément VII. Il fait un sermon devant le pape dans lequel il dénonce l'attitude du Dominicain Jean de Montzon niant l'Immaculée Conception de Marie. À la suite de ce sermon, le Dominicain est condamné et l'Université de Paris chasse de son sein les prêcheurs adoptant la même position que Jean de Montzon. Il est possible que Gerson n'ait pas souhaité de mesures si sévères de la part de l'*Alma Mater*[861]. Il en a en tout cas été l'initiateur. Mais après 1394, année de l'élection de Benoît XIII, Charles VI ayant perdu la raison, Jean Gerson compte sur le pape aragonais pour mettre fin au schisme. Il défend sa cause envers et contre tout, et cela malgré l'opposition de la plupart de ses collègues de l'Université.

À partir de son élection comme chancelier de l'université de Paris en 1395, son rôle dans la lutte pour mettre fin au schisme prend une toute autre ampleur. Il se montre modéré, refusant de déclarer hérétique aucune des deux obédiences, prônant la conciliation, le dialogue et non la condamnation[862].

En 1398, fidèle à cette ligne de conduite, il ne vote pas la soustraction d'obédience à Benoît XIII, et se créé des ennemis. Entre 1398 et 1403, il est l'un des plus ardents défenseurs de la restitution d'obédience. Lorsque celle-ci est rétablie le 30 mai 1403, Gerson se montre confiant et enthousiaste dans la possibilité d'éteindre le schisme par des voies modérées. À partir de 1404 cependant, devant l'attitude de Benoît XIII multipliant fausses promesses et levée des taxes apostoliques, il infléchit quelque peu sa position. Dans un sermon prononcé devant Benoît XIII le 1er janvier 1404, il adresse au souverain pontife quelques avertissements. Par ailleurs, son sermon *Vivat rex* du 7 novembre 1405 montre qu'il adhère à l'évolution de l'Université de Paris s'éloignant du duc d'Orléans, principal soutien de Benoît XIII, et se tournant vers le duc de Bourgogne. En revanche, il conserve son attitude

856 *CUP*, IV, n° 1796.

857 B.-P. MCGUIRE, *Jean and the Last Medieval Reformation*, éd. The Pennsylvania State University Press, 2005, p. 59 ; Voir R. VAUGHAN, *Philip the Bold. The formation of the Burgundian State*, Cambridge, Londres, 1962, 280 p., p.198-199 et p. 202-204.

858 GERSON, *Opera omnia*, X, col. 429. Voir E. VANSTEENBERGHE, « Gerson à Bruges », *RHE*, n° 31, 1935.

859 E. VANSTEENBERGHE, « Gerson à Bruges », *RHE*, n° 31, 1935, p. 8-9.

860 A. COMBES, « Facteurs dissolvants et principe unificateur au concile de Constance », *Divinitas*, 1961, n° 5, fascicule 2, p. 299-310, p. 300.

861 GERSON, *Opera omnia*, I, col. 129.

862 GERSON, *Opera omnia*, t. II, col. 3.

modérée lorsque l'Université propose une nouvelle soustraction d'obédience. En 1407, il est envoyé avec Pierre d'Ailly comme ambassadeur du roi auprès de Benoît XIII afin de tenter d'obtenir de lui une abdication. En 1408, il est envoyé à nouveau en compagnie de Pierre d'Ailly auprès de Grégoire XII. Leur démarche est, elle aussi, un échec. Après l'assassinat du duc d'Orléans le 23 novembre 1407 sur ordre du duc de Bourgogne, et la mise en place de la justification du tyrannicide par le théologien Jean Petit, Jean Gerson, en sa qualité de chancelier de l'Université, décide de porter cette doctrine au jugement de l'évêque de Paris. À partir de 1408, il renonce à défendre la cause de Benoît XIII constatant que les deux prétendants à la papauté, loin de résoudre le schisme, semblent plutôt l'entretenir par toutes sortes de manigances subtiles. La même année, il prononce un sermon après la réconciliation imposée aux enfants du duc d'Orléans et à Jean sans Peur.

Entre 1409 et 1415, Jean Gerson vit la plupart du temps à Paris. Il continue d'enseigner, de prêcher et d'écrire. Le 23 mars 1409, il n'est pas présent à l'ouverture du concile de Pise. Il est occupé à défendre son bénéfice de Bruges.

En 1409, après le concile de Pise, il est chargé par l'évêque de Paris de faire un discours contre la prétention des mendiants. Le 25 décembre 1409, il prêche devant le roi sur l'union des Grecs. En juillet 1413, les Cabochiens accusant le chancelier de l'Université d'être du tenant du parti armagnac, cherchent à mettre la main sur lui. Celui-ci, habilement, se réfugie « ès hautes voûtes de Nostre-Dame de Paris[863] » et échappe ainsi à ses poursuivants. À défaut de pouvoir mettre la main sur lui, des Cabochiens font irruption dans sa demeure et se livrent au pillage de ses meubles et de ses livres. Gerson leur en garde une grande rancune et se remet à poursuivre avec ardeur sa lutte pour la condamnation des thèses de Jean Petit. Il obtient satisfaction le 23 février 1414, date à laquelle une sentence de l'évêque et de l'inquisiteur de Paris condamne la *Justification* de Jean Petit.

C'est donc avant que les Français ne se soient rendus au concile de Constance que Gerson accentue son opposition au duc de Bourgogne. C'est sous son influence que le 19 novembre 1414, le roi écrit à l'Université que les suppôts troublant la paix ne doivent pas être envoyés au concile et qu'à l'inverse, seuls des députés dont le zèle contre les doctrines de Jean Petit est éprouvé sont habilités à s'y trouver et peuvent par conséquent bénéficier d'un sauf-conduit royal[864]. Durant les quelques semaines qui précèdent son départ pour Constance, Jean Gerson se préoccupe essentiellement de l'affaire Jean Petit. Le 4 décembre 1414**,** dans la cour basse de l'Hôtel Saint-Pol, devant le roi et les princes, il prend la parole et prononce un discours très violent[865]. Le 27 décembre 1414, paraît une lettre royale, sorte de manifeste où toute la question est reprise et destinée à être répandue à Constance et dans toute la Chrétienté. On y reconnaît le style de Gerson[866]. Le 5 janvier 1415, lors des obsèques solennelles de Louis d'Orléans à Notre-Dame[867], en présence du roi, Gerson prononce l'oraison funèbre. Le lundi 7 janvier 1415, un autre service solennel pour le duc d'Orléans est rendu aux Célestins. Cette fois, le sermon est fait par Jean Courtecuisse. Un troisième service est fait au collège de Navarre, en présence du roi et des princes. Le 9 Janvier 1415, Gerson prend la parole lors de la réunion du Grand Conseil en présence du roi et de deux cardinaux. Il y affirme que ne pas combattre les erreurs, les hérésies, est une manière de les approuver[868].

---

863 JEAN JUVENAL DES URSINS¸ p. 484.

864 GERSON, V, col. 333.

865 VALOIS, IV, p. 316, *CUP*, IV, n° 2033.

866 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 338.

867 E. de MONSTRELET, III, p. 55 ; L. MIROT, *« Autour de la paix d'Arras »*, *BEC*, 1914, p. 280.

868 FINKE, *ACC*, IV, p. 256, n° 291.

Le 26 janvier 1415, Gerson prononce son dernier discours sur ce sujet avant de partir à Constance. Il va très loin puisque paraphrasant une épître de saint Paul aux Galates[869], il affirme que si un ange descendait du ciel et lui annonçait qu'il se trompait en la matière du tyrannicide, qu'il soit anathème. Et même si Dieu le lui disait, il ne le croirait pas, car cela était impossible[870].

5-

a. Vienne, ms., *lat.* 5070, fol. 106v, « *Iohannes Gerson, cancellarius ecclesiae Parisiensis* ».

b. Il arrive à Constance le 21 février 1415.

c. Un débat s'est posé afin de déterminer au nom de qui Jean Gerson s'est rendu au concile de Constance : de la province de Sens, de l'Université, du roi ? Les registres capitulaire de Notre-Dame de Paris indiquent, à la date du 9 janvier 1415, c'est-à-dire avant le départ du chancelier pour Constance : « *Dominus cancellarius declarando suam intencionem dixit quod non iret ad concilium Constantiense pro provincia Senonensi nec pro Universitate ; non vult tamen omnino denegare quin illuc vadat*[871] ». Il semble vouloir y aller en son nom propre. Il prend congé du chapitre cathédral de Paris le 4 février 1415[872] et arrive à Constance le 21 février 1415 en même temps que les délégués de l'Université de Paris. Il est cité avec eux. Leur entrée dans Constance est remarquée[873]. Il est difficile de croire qu'il ne représente pas l'Université de Paris dans la mesure où chancelier, l'une de ses fonctions est de représenter *l'Alma Mater à* la Cour, à la curie et aux conciles[874]. De plus, éminente personnalité de cette Université, c'est bien en tant que tel qu'il est considéré par l'ensemble des Pères conciliaires. Dans d'autres sources, il apparaît aussi comme le premier des ambassadeurs du roi de France[875] mais ceci n'est pas le cas au moment de son arrivée à Constance.

d. Conformément à ses idées, Jean Gerson réclame dès son arrivée au concile la démission des trois papes. Il se prononce pour l'élargissement du droit de vote aux docteurs en théologie, en droit canon et en droit civil.

Au lendemain de la fuite de Jean XXIII de Constance, le 22 mars 1415 au soir, Jean Gerson reçoit des autres membres de l'Université la mission de faire un sermon lors de la messe du lendemain. Il est ainsi le premier de la nation française à manifester publiquement son attachement au concile et son blâme à l'égard de Jean XXIII. Gerson commente l'évangile du jour[876], celui du samedi de la Passion qui commence par « *Ambulate dum lucem habetis, ut non tenebrae vos comprehendant* » (Jean, XII, 35). Son objectif est double. Il cherche avant tout à rassurer les Pèrs conciliaires par de vifs encouragements. Il faut poursuivre le concile même en l'absence du pape. Le Christ reste présent dans l'assemblée. Il est l'Emmanuel, Dieu avec nous[877]. À partir de cette constatation, Gerson déduit douze

869 I, 8.

870 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 379.

871 Arch. Nat. Paris., LL 112, p. 28.

872 *Idem*, p. 32 : « *Dominus Cancellarius ecclesie, volens ire ad Concilium generale Constancie, cepit licenciam a dominis, et dominus decanus recommendavit eidem ecclesie negocia* ».

873 *ACUP*, t. II, col. 185, n. 4 ; éd. GERSON, *Opera omnia*, II, col. 387.

874 CH. BURGER, *Aedificatio, fructus, utilitas. Jean Gerson als Professor der Theologie und Kanzler der Universitäts Paris*, Tübingen, 1986, p. 28-30.

875 VON DER HARDT, IV, p. 395.

876 Éd. GERSON, O*pera omnia*, II, col. 201 ; *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, col. 1619.

877 « *Ambulate igitur dum lucem habetis, ut non tenebrae vos comprehendant. Lucem itaque habetis PATRES LUMINOSISSIMI Christum, qui vere est in loco isto, noster Emmanuel, qui interpretatur nobiscum Deus, cujus est*

conclusions. Elles concernent d'abord les droits et les devoirs de l'Église, notamment ceux de l'Église assemblée en concile : il affirme que l'Église a le droit de répudier le vicaire du Christ[878], l'Église ne peut accepter la plénitude du pouvoir pontifical et a le droit d'en délimiter l'usage[879], l'Église ou le concile général doit poursuivre l'unité par l'extirpation du schisme et des hérésies et cela sans faire acception des personnes[880]. Le concile doit avoir le droit dans de nombreux cas de se réunir, même si le pape n'y consent pas[881]. Gerson rappelle aussi dans ce sermon les devoirs du pape : celui-ci a le devoir de se conformer à la règle de l'Église et du concile qui la représente. En cas contraire, il est passible d'être déclaré païen et publicain[882]. Le pape doit suivre la voie d'union prescrite par le concile c'est-à-dire qu'il doit abdiquer. Ces thèses, pour le moins conciliaristes, placent de nouveau les universitaires dans le parti le plus extrême du concile. Si elles ne font pas encore l'unanimité fin mars 1415, elles donnent le ton des mesures que peut prendre le concile. Les cardinaux, malgré l'invitation de l'Empereur, ont refusé d'assister à cette messe craignant que Gerson n'adopte des propos trop violents à l'encontre de Jean XXIII[883]. Ce sermon de Jean Gerson du 23 mars 1415 est incontestablement à l'origine des décrets pris lors des quatrième et cinquième sessions du concile. Le décret *Haec Sancta* adopté lors de la quatrième session du concile le 30 mars 1415 affirme entre autre que le concile de Constance est réuni « pour l'unité et la réformation de l'Église de Dieu dans son chef et dans ses membres[884] ». Les décrets de la cinquième session du 6 avril 1415 prévoient des sanctions pour ceux qui n'obéiraient pas aux injonctions du concile

> « de quelque qualité ou dignité qu'il soit, même papale, en ce qui touche la foi et l'extirpation dudit schisme, ainsi qu'à la réformation de l'Église de Dieu dans son chef et dans ses membres[885] ».

Le 21 juillet 1415, dans son sermon *Prosperum iter faciat nobis Deus salutarium nostrorum*[886], souhaitant bon voyage au roi des Romains parti pour Perpignan, Jean Gerson, fixe au concile la tâche qu'il devra accomplir en l'absence de Sigismond[887] : lutte contre la simonie[888], contre les hérésies et leurs auteurs, réaffirmation du conciliarisme[889] notamment par le rappel du fait que le concile devra se réunir de décennie en décennie pour empêcher le futur pape de transgresser la loi, possibilité pour le concile général de se positionner comme intermédiaire dans les conflits entre les nations pour parvenir à la paix, notamment dans le cas

---

haec certissima promissio. Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi ». Mt. XXVIII.20.

878 art. V « *Ecclesia non ita ligatur Matrimoniali vinculo ad Vicarium indefectibilem sponsi sui, quin mutuo se possint absolvere & dare Libellum repudii* ».

879 Art VIII : *« Ecclesia vel generale Concilium quamvis non possit tollere plenitudinem potestatis Papalis a Christo supernaturaliter & misericorditer collatae; potest tamen usum ejus limitare sub certis Regulis ac legibus in aedificationem Ecclesiae, propter quam Papalis autoritas & altera hominis collata est : & in hoc est totius Ecclesiasticae reformationis stabile fundamentum* ».

880 Art X : « *Ecclesia seu generale Concilium praecipue debet intendere cum prosecutione unius perfecte ad extirpationem errorum, & emendationem errantium sine personarum acceptione : similiter ad hoc quod Hierarchicus ordo Ecclesiasticus Praelatorum & Curatorum multipliciter turbatus reformetur, ad similitudinem coelestis Hierarchiae, & conformiter ad Regulas primitus institutas* ».

881 Art IX : « *Ecclesia vel generale Concilium potuit & potest congregari sine expresso consensu vel Mandato Papae etiam rite electi & viventis, in multis casibus* ».

882 Art VI *: « Ecclesia vel Generale Concilium eam repraesentans est Regula a Spiritu sancto directa, tradita a Christo, ut quilibet cujuscumque status etiam Papalis existat, eam audire ac eidem obedire teneatur; alioquin habendus est ut ethnicus & publicanus* ».

883 VON DER HARDT, IV, p. 66-67

884 MANSI, 27, col. 584-586 ; *RSD*, t.V, p. 486-490.

885 MANSI, 27, col. 590-592 ; *RSD*, t. V, p. 594-602.

886 Ps. LXVII, 20.

887 GERSON, *Opera omnia*, II, col. 273.

888 *prima directio*, col. 278.

889 *secunda directio*, col. 278-279.

de l'opposition entre la France et l'Angleterre[890]. Il rappelle en fait tout simplement au concile ses trois missions, celle de rétablir l'unité de l'Église, de lutter pour le maintien de sa foi et celle de la réformer en profondeur.

À l'égard du roi des Romains, Jean Gerson se surpasse dans les éloges. Il y supplie Dieu, qui est le chemin, la vérité et la vie, de protéger Sigismond, qualifié ici de « *rex noster* », d'envoyer ses anges pour qu'ils le gardent sur tous les chemins, le protègent des dangers, le conduisent de façon à ce qu'il parvienne à réaliser l'unité de l'Église, marchant toujours sur les chemins de la justice et de la paix. L'aspiration à l'unité de l'Église semble ici l'emporter chez Gerson sur toute autre considération. Il espère de toutes ses forces le succès de l'entreprise du roi des Romains.

Outre son activité conciliariste, Gerson se bat surtout à Constance pour obtenir du concile la confirmation de la condamnation des thèses de Jean Petit. Au concile de Paris de 1414, il a obtenu de l'évêque et de l'Inquisiteur de Paris une première condamnation de ces thèses. Parce que le duc de Bourgogne en a interjeté appel le 9 octobre 1414, Gerson est bien décidé à aller jusqu'au bout. Cette cause lui donne un travail considérable. Il la défend à travers des sermons, des discours et des cédules.

Les sermons prononcés par Jean Gerson au concile de Constance sont nombreux :

- le 28 avril 1415
- le 18 octobre 1415[891].
- le 20 octobre 1415[892]
- le 2 février 1416[893]
- le 5 mai 1416[894]
- 17 janvier 1417[895]

Parmi eux, celui du 5 mai 1416 est sans doute l'un des plus importants**.** Il donne de précieux renseignements sur le procès de l'affaire Jean Petit et sur ses origines[896]. Gerson y rappelle entre autre ses relations anciennes et familières avec l'évêque d'Arras[897], son affection inaltérable pour son très cher compatriote Pierre Cauchon[898].

Le 19 août 1415, à Paris, la nation picarde se montre virulente contre Jean Gerson[899]. Elle rappelle ses positions antérieures, dénonce la mauvaise foi du chancelier de l'Université

---

890 *tertia directio*, col. 279-280.

891 GERSON, *Opera omnia*, II, col. 330.

892 GERSON, *Opera omnia*, II, col. 338.

893 GERSON, I *Opera omnia*, I, col. 281.

894 GERSON, *Opera omnia*, II, col. 319.

895 GERSON, *Opera omnia*, II, col. 349.

896 GERSON, *Opera omnia*, II, col. 327.

897 *Ibidem :* « *cum quo vix olim familiariter, benigne* ».

898 *Ibidem :* « *Vos similiter, magister Petre, vicedominus Rhemensis, compatriote carissime, quos ego diligo in veritate, dilexi et diligam Deo propitio* ».

899 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 376 et *CUP*, IV, n° 2043 : 19 août 1415 qui retranscrit le ms Paris, *BnF, lat.* 1485[1], f. 3 (in 2ª parte) : « *Litterae procuratoris et nationis Picardorum, quibus ad relationem mag. Johannis de Monteleonis, mag. art. et licentiati in theol., asserunt, se ducem Burgundiae gratum habere ; Johannem Gerson, legati Universitatis ad Concilium non adjungunt, immo ipsum revocant, et hoc propter personam quam ipse, "quem furor, impetus pariter et odium excitabant" contra ducem Burgundiae, in processu damnationis Johannis Parvi gessit. Juxta sacrorum canonum instituta atrociter puniendus est. Propositio in Concilio condemnata nunquam in regno Franciae assertorem habuit* ».

Dat. Parisius in nostra generali congregatione [apud S. Julianum Pauperem] solemniter congregata anno Dom. milles. quadringentesimo quintodecimo, die XIX mensis Augusti.

de Paris qui, sachant que les assertions ne sont pas de Jean Petit en poursuit tout de même la condamnation. Elle l'accuse, malgré ses dires, d'entretenir des rancunes personnelles envers le duc de Bourgogne et d'avoir par conséquent appelé *Justification du duc de Bourgogne* les assertions de Jean Petit[900]. À cause de lui, les propositions condamnées sont désormais appelées *error Franciae*[901] par les autres nations conciliaires, ce qui nuit considérablement à la nation française au concile, au royaume et au roi. Par cet argument, la nation picarde se montre soucieuse de la réputation et de l'honneur du royaume et du roi. Elle ne veut pas laisser aux Armagnacs en général et à Gerson en particulier le monopole de la défense des intérêts du royaume.

Le 21 aaût 1415, il est désavoué par la faculté de décret de l'Université de Paris ainsi que par la nation picarde de la faculté des arts[902].

Le 5 novembre 1415, alors chef de l'ambassade française, il proteste contre le poids des Anglais au concile devant le collège des cardinaux (afin d'éviter un esclandre).

Le 7 novembre 1415, il fait un discours au concile sur le tyrannicide[903].

e. Au concile de Constance, il joue un rôle de premier plan. Il y exprime entre autre l'aboutissement de sa réflexion sur le gouvernement de l'Église et le rôle du souverain pontife.

- Sur le souverain pontife : il déclare que celui-ci est faillible, qu'il peut même tomber dans l'hérésie. Dans ce dernier cas, il revient à l'Église de le déposer[904] et d'en élire un autre. Gerson envisage tous les cas dans lesquels il est légitime de déposer un pape[905]. Il ne s'oppose cependant pas à la primauté pontificale qu'il reconnaît être de droit divin[906].

- Sur le concile : parce qu'il ne voit pas d'autres moyens de résoudre le schisme, il déclare que le concile est supérieur au pape. Son conciliarisme est avant tout pragmatique ; il répond à une nécessité de circonstance. La convocation d'un concile pour élire un pape peut alors provenir de n'importe quel chrétien[907]. De même, rien ne justifie pour Gerson que la composition de l'assemblée se limite aux cardinaux et aux évêques. Pour le chancelier de l'Université de Paris, la présence et l'octroi d'une voix délibérative au concile de tous les docteurs, curés et pasteurs, est légitime. Aucun fidèle ne doit être exclu d'un concile général[908].

6- Il quitte Constance le 15 mai 1418 et pour éviter de se faire massacrer par les Bourguignons à Paris, choisit l'exil. Il se rend tout d'abord en Allemagne, à l'abbaye bénédictine de Moelck, dont il a connu l'abbé lors du concile de Constance. Il se rend quelques temps à l'Université de Vienne pour y enseigner à l'appel de l'archiduc d'Autriche Frédéric mais la quitte assez vite. Après l'assassinat de Jean sans Peur en novembre 1419, Gerson décide de rentrer en France et se rend à Lyon, ville dans laquelle son frère Jean est prieur des célestins. Il y passe les dernières années de sa vie, étudiant et écrivant.

---

900 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 378. Cette affirmation est fausse ; la *Justification du duc de Bourgogne* est le titre donné par Jean Petit lui-même à ses assertions.

901 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 375.

902 *CUP*, IV, n° 2044.

903 *ACC*, IV, p. 276.

904 GERSON, *Opera omnia*, II, col. 221.

905 GERSON, *Opera omnia*, II, col. 201, 209 et sv.

906 GERSON, *Opera omnia*, II, col. 529.

907 *De auferibilitate papae*, dans GERSON, *Opera omnia*, II, col. 209 et sv.

908 GERSON, *Opera omnia*, II, col. 205, 249, 436.

7- Jean Gerson est un auteur prolifique[909]. Son œuvre est éditée par Palémon Glorieux dans *Oeuvres complètes*[910]. Ses écrits peuvent se regrouper en trois thèmes majeurs qui correspondent à ses trois principaux centres d'intérêts : la pastorale, l'ecclésiologie et la théologie mystique.

Dans le domaine pastoral, Jean Gerson s'est beaucoup intéressé à la formation religieuse des laïcs. Il écrit à ce sujet des ouvrages catéchétiques et ascétiques en langues vernaculaires comme son *Doctrinal aux simples gens*, ou *l'exemplaire des petits enfants*[911].

Outre ses nombreux écrits pastoraux, Jean Gerson a beaucoup travaillé sur l'ecclésiologie, surtout entre les années 1390 et 1418[912]. Il est l'auteur de *:* « *De unitate ecclesiae* » en 1409, ainsi que de « *De auferibilitate papae ab ecclesia* ». Ses écrits dont de très nombreux sermons, sont publiés par deux gallicans, Edmond Richer[913] et Louis-Edmond du Pin[914]. Sur le plan politique, Jean Gerson écrit entre autre deux opuscules sur Jeanne d'Arc. Il y reconnait la mission divine de la pucelle.

Dans le domaine de la théologie mystique[915], il est l'auteur de *Initiation à la vie mystique*[916]. Parmi ses autres écrits, citons : *De mystica theologica*[917].

8- Il meurt à Lyon le 12 juillet 1429 et est inhumé dans l'église Saint-Laurent. Il est surnommé le *Doctor christianissimus* ou encore le *Doctor consolatorius*.

Bibliographie :

BESS, (B.), *Johannes Gerson und die kirchenpolitischen Parteien Frankreichs vor dem Konzil zu Pisa*, Marbourg, 1890.

Biographisch-Bibliographisches Kirchenlexicon, article de Karl-Heinz Kleber, vol. III (1992), col. 366-369 ;

BOILEAU, (J.), « Les variations doctrinales du chancelier Gerson sur la souveraineté et l'infaillibilité pontificales avant, pendant et après le concile de Constance, précédé d'un exposé de sa vie et de ses œuvres », *Revue du monde catholique*, 1881, t. X, p. 60-80, 394-416, 627-645.

BONNECHOSE, (E. de), *Les Réformateurs avent la Réforme, XV*ème *siècle, Gerson, Jean Huss et le concile de Constance*, Paris, 1844, avec des considérations nouvelles sur l'Église gallicane depuis le grand schisme jusqu'à nos jours, *ibid*., 1853.

BOUIX, M.), *Tractatus de papa*, Paris, 1870, t. I.

BOURRET, (E.), *Essai historique et critique sur les sermons français de Gerson d'après les mss. inédits de la Bibliothèque impériale et de la bibliothèque de Tours*, Paris, 1858.

---

909 Ne pouvant citer toute son œuvre, nous renvoyons au site http://www.arlima.net/il/jean_gerson.html.

910 Introduction, texte et notes, par P. Glorieux, 10 volumes, Paris, 1960-1973. Ces dix volumes sont organisés de la façon suivante : le premier volume est une introduction, puis suivent respectivement l'œuvre épistolaire, magistrale, poétique, oratoire, ecclésiologique, les écrits en français, l'œuvre spirituelle, doctrinale et l'œuvre inédite de Jean Gerson.

911 Ms, New York, Public Library, Spencer, 17.

912 Voir au sujet de l'ecclésiologie de Jean Gerson,G. H.-M. POSTHUMUS MEYJES, *Jean Gerson, Apostle of Unity. His Church Politics and Ecclesiology*, Leiden-Boston-Köln, éd. Brill, 1999.

913 Éd. Paris, 1606, 3 vol.

914 *Opera omnia*, éd. L.-E. Dupin, 5 volumes, Antwerpen 1706.

915 Étudié par André Combes dans *Jean Gerson, commentateur dyonisien…*, Paris, Vrin, 1973 ; *La théologie mystique de Jean Gerson. Profil de son évolution*, 2 vol., Rome, Desclée, 1963-1964 ; *Essai sur critique de Ruysbroeck par Gerson*, 4 vol., Paris, Vrin, 1945-1972 (ce travail est resté inachevé).

916 Éd. P. Pascal, Paris, 1945.

917 Éd. A. Combes, Lugano, 1958.

COMBES, (A.), « Facteurs dissolvants et principe unificateur au concile de Constance », *Divinitas*, 1961, n° 5, fascicule 2, p. 299-310.

COMBES, (A.), *La théologie mystique de Gerson*, 2 vol, Rome, 1963-1964.

COMBES, (A.), *Essai sur la critique de Ruysbroek par Gerson*, 2 vol., Paris 1945-1948.

CONNOLLY, (J.- L.), *Jean Gerson, reformer and mystic*, Louvain, 1928.

DRESS, (W.), *Die Theologie Jean Gerson's*, Gütersloh, 1931.

DThC, VI, col. 1313-1330

FERET, (P.), *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, Paris, 1887.

GLORIEUX, (P.), « Note sur le Carmen Magnificat de Gerson », *RthAM*, 25 (1958), p. 143-150.

GLORIEUX, (P.), « La vie et les œuvres de Gerson », *AHD*, 18 (1950/1951), p. 149-192.

GOROCHOV, (N.), *Le Collège de Navarre de sa fondation 1305 au début du XVe siècle 1418. Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris, Champion (Études d'histoire médiévale, 1), 1997.

ISERLOH, (E.), « Der Nominalismus », JEDIN, (H.) (Hrsg.), *Handbuch der. Kirchengeschichte*, t. III/2, Freiburg, 1968, 425-438.

JADART, (H.), *Gerson, l'Université et les frères prêcheurs*, Arcis-sur-Aube, 1880.

LAFONTAINE, (A.), *Jehan Gerson*, Paris, 1906;

MCGUIRE, (B.-P.), *Jean Gerson and the Last Medieval Reformation*, Pennsylvania Press University, 2005.

MCGUIRE, (B.-P. dir.), *A Companion to Jean Gerson*, Lleyde, Boston, éd. Brill, 2006.

MASSON, (A.-L), *Jean Gerson, sa vie, son temps, ses œuvres*, Lyon, 1894.

MAZOUR-MATUSEVICH, (Y.), « Late medieval "counseling": Jean Gerson (1363-1419) as a family pastor », *Journal of Family History*, 29:2, 2004, p. 153-167.

MORNET, (E.), « Gerson en Scandinavie », *Pratiques de la culture écrite en France au XVème siècle*. Actes du Colloque international du CNRS, Paris, 16-18 mai 1992, organisé en l'honneur de Gilbert Ouy par l'unité de recherche « Culture écrite du Moyen âge tardif », éd. Monique Ornato et Nicole Pons, Louvain-la-Neuve, Fédération internationale des instituts d'études médiévales, 1995, p. 93-108.

MOURIN, (L.), *Jean Gerson, prédicateur francais*, Bruges, 1952.

NABERT, (N.), « La référence à Clovis chez Jean Gerson et chez Christine de Pizan », dans *Clovis, histoire et mémoire. Le baptême de Clovis, son écho à travers l'histoire*. Actes du Colloque international d'histoire de Reims, Paris, 1997, p. 231-248.

OUY, (G.), « Le célestin Jean Gerson copiste et éditeur de son frère », dans *La collaboration dans la production de l'écrit médiéval.* Actes du XIIIème colloque du Comité international de paléographie latine (Weingarten, 22-25 septembre 2000), Paris, éd. Herrad Spilling, École des Chartes (Matériaux pour l'histoire, 4), 2003, p. 281-313.

POSTHUMUS MEYJES, (G.H.M.), *Jean Gerson, Apostle of Unity. His Church Politics and Ecclesiology*, Leiden-Boston-Köln, éd. Brill, 1999.

SALEMBIER, (L.), *Le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1900.

SCHÄFER, (K.), *Die Staatslehre des Johannes Gerson*, phil. diss. Köln, 1935.

SCHMIDT, (Ch.), *Essai sur Jean Gerson*, Strasbourg, Schmidt et Grucker, 1839, 126p.

SCHWAB, (J.- B.), *Jean Gerson, Professor der Theologie und Kanzler der Universität Paris, eine Monographie*, Würzburg, 1858.

STELZENBERGER, (J.), *Die Mystik des Jean Gerson*, Breslau, 1928.

THOMASSY, (R.), *Jean Gerson et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1852.

VANSTEENBERGHE, (E.), « Gerson à Bruges », *RHE*, 31 (1835), p. 5-52.
VIAL, (M.), *Jean Gerson, théoricien de la mystique*, Paris, 2006.

119- Jean GERVVER

5-

a. BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 65v : « *Johannes Gerwer pro Henrico episcopo Verdensis* ».

Göttingen, *Theol* 172, fol. 224 : *idem* ; Paris, *BnF, lat.*, 1482, f.44 ; *idem*. Paris, *BnF, lat.*, 1484, f. 134 ; *idem*.

b. Il est arrivé à Constance avant le 4 février 1416.

c. Il est cité comme procureur de l'évêque de Verdun, ce qui est un peu étonnant car ce dernier, *Ulricus* d'Albeck se trouve à Constance.

120- Jean GISSART

2- Docteur en droit.

5-

b. Il arrive à Constance le 5 mars 1415.

d. Il fait partie de l'ambassade royale de Charles VI :

« C'est le duc de Bavière, le frère de la reine Isabeau qui la conduit. L'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, le seconde ; et les évêques d'Evreux, Guillaume de Cantiers, et de Carcassonne, Géraud du Puy. Tous trois sont nommés à leur siège par le pape Jean XXIII ;…il y a encore l'archidiacre de Paris, le doyen de Senlis, maître Pierre de Versailles, les chevaliers Colard de Caleville et Dominique de Damville, *Jean Gerardi* et Addo de Caerato, conseiller au Parlement, et maître **Jean Gissart**, docteur en droit[918] ».

121- Jean GOREL – Jean GORREL – *Jean de GORELLO – Johannes de GORELLO – Johannes de CORELLO – Johannes de GORREL*

2- Il reçoit la licence de théologie à Paris en 1408[919].

3- Frère Mineur.

4- En 1408, le Franciscain Jean Gorel, en faisant son acte de vespérie à la fin de sa licence de théologie a avancé des propositions jugées scandaleuses par l'Université. Il a affirmé que le sacrement de pénitence ne produit aucun effet dans celui qui a déjà la grâce par la vertu du sacrement, et qu'ainsi on ne peut confesser plusieurs fois les mêmes péchés ; que les fonctions de prêcher, de confesser, de donner la sépulture, et le droit de percevoir les dîmes, n'appartiennent pas aux curés, mais davantage aux Mendiants ; que les curés ne peuvent profiter des dîmes quand ils ont déjà de quoi vivre[920]. L'Université réagit vite et Jean Gerson,

---

918 Éd., Palémon Glorieux, *Le concile de Constance au jour le jour*, p. 30.

919 Paris, *BnF*, lat., 5657ª, fol. 13 ; *CUP*, IV, n° 1863.

920 *CUP*, IV, n° 1879. DU BOULAY, V, p. 191.

en son nom, demanda à Jean Gorel de se rétracter le jour où il se présenterait pour prendre le bonnet de docteur. Jean Gorrel s'exécute sans difficulté apparente.

Le 2 janvier 1409, Jean Gorel défend lors d'une délibération à la faculté de théologie de Paris le droit des Mendiants d'administrer les sacrements, notamment celui de la confession, de donner sépulture aux morts. Sont présents entre autre à cette délibération Jean d'Achery, Matthieu Rodel, Jourdain Morin. Cependant, l'affaire rebondit après que la bulle *Regnans in exclesis* d'Alexandre V a été promulguée de Pise le 12 octobre 1409. Celle-ci annule les dispositions de la bulle *Super cathedram* du 18 février 1300 promulguée par Boniface VIII et rend aux Ordres mendiants le droit de prêcher et de confesser en tous lieu sans solliciter d'autorisation des évêques. L'effet de cette bulle est immédiat : est réveillée brutalement la vieille hostilité des maîtres séculiers contre les Dominicains, Franciscains, Augustins et Carmes. Jean Gerson prêche solennellement contre cette bulle dans son *Discours sur le fait des mendiants*[921]. Il y dénonce vigoureusement les mendiants, les qualifie de « faux chrétiens », les accuse d'être l'un des maux principaux dont l'Église est accablée :

> « Et nous le veons es persecutions de saincte eglise ; la premiere fut mal, par tirans, la seconde pire par les heretiques, la tierce tes male par les faulx crestiens que l'apostre appelle faulx freres…[922] ».

Le 5 mars 1410, l'affaire rebondit encore, remettant en cause les délibérations de l'assemblée du 2 janvier 1409[923].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 44v : « *Jhoannes de Gorello ordinis minorum conventus Parisiensis* ».

MANSI, 27, col. 831 : « *Joannes de Gorello, ordinis Minorum conventus Parisiensis ordinis antedicti regens* ».

Cité dans la liste des théologiens éditée dans GERSON, *Opera omnia*, V, éd. du Pin, col. 1009 comme « *Jo. Gorelli* ».

b. Délégué de l'Université de Paris au concile, il arrive à Constance le 21 février 1415.

d. Il n'est cité qu'une fois au concile de Constance dans la liste du 4 février 1416 donnant les noms de tous les individus ratifiant les accords de Narbonne déposant Benoît XIII[924].

6- Il est encore mentionné le 27 avril 1430 comme licencié de théologie[925].

Sources et bibliographie :

Paris, *BnF, lat.*, 5657ª, fol. 13.

CUP, IV, n° 1863, n.1 et 5 ; n° 1864, n.2 ; p. 163 ; p. 164 ; p. 174 ; n° 2348, n.3.

122- Jean *GUIARDI – Johannes GUIARDI – Johannes MYNARDI*

3- Archidiacre de Poitiers[926]. Scripteur des lettres apostoliques[927].

---

921 Voir à ce sujet N. MCLOUGHLIN, « Gerson as a preacher in the conflict between mendicants and secular priests », *A Companion to Jean Gerson*, sous la direction de Patrick McGuire, Lleyde, Boston, 2006, éd. Brill, p. 248-291.

922 GERSON, *Opera omnia*, VII, col. 979 et 987.

923 *CUP*, IV, n°1879.

924 MANSI, 27, col. 831.

925 Paris, *BnF, lat.*, 5657ª, fol. 6, cité par *CUP*, IV, n° 2348, n.3.

926 Abbé AUBER, « Recherches sur la vie de Simon de Cramaud », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1840, p. 319.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2.

b. Il arrive à Constance avant le 25 mai 1415.

c. Notaire de la nation française au concile de Constance. On le voit apparaît comme tel dans le cadre de la déposition de Jean XXIII le 25 mai 1415. Jean de Tremblay est nommé protonotaire pour la nation française par le concile. Il est aidé de 2 notaires : *Michael Bolosonis et Joannes Guiardi*[928].

Le 19 décembre 1415, lors d'une congrégation des nations dans le couvent des Frères Mineurs, Jean Naso, théologien, président alors de la nation allemande fait un discours. Il s'y plaint de la lenteur de la réforme, une des trois finalités du concile. Jean *Guiardi* est présent[929].

Il est l'auteur d'un procès-verbal daté du 20 mars 1416 et relatant les débats sur les annates qui ont eu lieu au sein de la nation française au mois d'octobre 1415[930]. Il signe le procès verbal[931] et ajoute qu'il est clerc du diocèse de Poitiers, notaire de la nation française au concile, sous l'autorité impériale et sous celle du concile de Constance.

d. Il apparaît dans la 32ème session le 26 avril 1417. Une nouvelle assemblée s'étant réunie à propos de la condamnation de Benoît XIII, les commissaires reçoivent le serment des témoins cités. Parmi eux se trouve Jean *Guiardi*[932]. Il assiste également à la 36ème session le 22 juillet 1417 comme notaire de la nation française.

123- Jean Honrode – Jean Bonrade – Jean Homrode – *Johannes Honrode – Joannes Heurodiae*

2- Licencié *in utroque* à l'Université d'Angers[933].

5-

a. Paris, *BnF, lat*., 1482, fol. 45, « *Johannes Honrodie utriusque iuris licentiatus, ambassiator universitatis Andegavensis* ».

Idem, BAV, *Vat, lat*,. 1335, fol. 66v ; Paris, *BnF, lat.*, 12100, fol. 41 ; Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 136v.

b. Il arrive probablement à Constance avec les autres délégués universitaires aux alentours de février-mars 1415.

c. Délégué de l'Université d'Angers au concile.

d. Le 4 février 1416, il ratifie les accords de Narbonne condamnant Benoît XIII[934].

---

927 Mansi, 27, col. 1100.

928 Mansi, 27, col. 703.

929 Mansi, 27, col. 810.

930 Paris, *BnF, lat.* 8902.

931 fol. 9. Il ajoute une souscription fol. 10.

932 Mansi, 27, col. 1100.

933 M. Fournier, *Les statuts…*, t. I, p. 367, 369, 370.

934 Mansi, 27, col. 831.

Bibliographie :

DAX, (L.), *Die Universitäten und die Konzilien von Pisa und Konstanz*, Inaugural Dissertation, Fribourg, 1910, p. 5.

124 Jean HUGUENET – *Johannes HUGUENETI*

2- Docteur *in utroque*. Études faites à Avignon.

5-

a. Paris, *BnF lat.*, 1484, fol. 134v : « *Jhoannes Hugneti pro universitate Avinionensis & pro ceteris abbatis* ».

Vienne, ms., *lat.* 5070, fol. 106 : « *Johannes Hugneti, italici*[935] ».

RICHENTAL, p. 188 : « *Johannes Hugneti* » (classé parmi les « *doctores decretorum* » puis les « *magistri in legibus* »).

b. Il arrive à Constance avant le 2 février 1416.

c. Délégué de l'Université d'Avignon au concile ainsi que d'autres abbayes dont nous ignorons les noms.

d. Il fait un sermon au concile le 2 février 1416 : *Facta est tranquilitas magna*[936].

6- Un Jean Huguenet est désigné comme notaire apostolique et impérial après le concile de Constance. Il s'agit peut-être du même individu. Il est l'auteur du Paris, *BnF*, n.a.f. 1287 comprenant des Registre des minutes de Remiremont du diocèse de Toul entre1430-1436.

125- Jean de LA MARCHE – *Johannes de LA MARCHE*

3- Abbé bénédictin de Saint-Pierre dans le diocèse de Chalon-sur-Saône.

5-

a. Göttingen, Theol, *lat*., 172, fol. 224 : *Abbas sancti Petri Cabilonensis* ».

b. Il arrive à Constance avant le 4 février 1416.

Bibliographie :

GC, IV, col. 691.

126- Jean de LAYENS

1- Docteur en théologie de l'Université de Paris.

3- En 1402, les religieux de Saint-Ghislain élisent comme abbé un moine de Saint-Vaast, Jean de Layens. Il renforce les études dans son abbaye et se montre soucieux d'envoyer de jeunes religieux à l'Université de Paris ; il cherche également à lutter contre la décadence monastique. Il reste abbé de Saint-Ghislain jusqu'à sa mort.

---

935 Il s'agit d'une erreur de Gerard Dacher.

936 FINKE, *ACC*, II, p. 429-430.

4- En 1398, il assiste à l'assemblée du clergé de France à Paris et ne se prononce pas clairement pour la soustraction d'obédience[937]. Il est alors procureur de l'abbé de Saint-Vaast d'Arras. En 1409, il prend part aux conciles de Pise comme délégué du comte de Hainaut et se voit chargé de diverses missions diplomatiques.

8- Il meurt le 2 avril 1432.

Sources et bibliographie :

Arch. Nat., JJ 517 n° 224 ;

BOZZOLO (C.) ET LOYAU (L.), *La Cour amoureuse, dite de Charles VI*, 2 vol., Paris, 1982, n° 73, p. 79.

DEVILLERS, (L.), *Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, Bruxelles, 1889, t. IV, p. 41.

MOREAU, (E. de.), *Histoire de l'Église de Belgique*, t. IV, Bruxelles, 1949, p. 305.

RIEDER, (A. de.), *Biographies de la Belgique*, 1890, t. XI, p. 489-492.

127- Jean LENGRET – Jean LANGRET – *Johannes LENGRETI*

1- Originaire de Poligny en Bourgogne.

2- Bachelier en droit civil.

3- Chanoine de Besançon et de Nevers de 1403-1405 ; prêtre ; prévôt de Neuchâtel en 1403, 1405 ; chanoine de Chartres en 1405 ; chanoine de la chapelle ducale de Dijon en 1405 ; chanoine de Rouen et archidiacre du Grand-Caux de 1406 à 1412[938] ; chanoine de Reims de 1411 à 1412. Chanoine de Bayeux. Après la mort de Jean de Boissey, il est fait évêque de Bayeux par Jean XXIII le 30 avril 1412[939]. Il prend possession par procureur le 18 juillet 1412 et fait son entrée solennelle à Bayeux[940] le 26 octobre 1412[941]. Il voit alors ses gages journaliers pour ambassades passer de 3 à 5 francs.

4- Secrétaire de Philippe le Hardi dès 1388[942]. Il entre au service du comte de Nevers, futur Jean sans Peur vers 1400 tout en restant secrétaire de Philippe le Hardi[943]. En 1404, il devient secrétaire de Jean devenu duc de Bourgogne[944]. Le 21 mai 1406, il devient conseiller et maître

---

937 H. MILLET, « Les votes des évêques à l'assemblée du clergé de 1398 : analyse diplomatique du comportement », dans *L'écrit dans la société médiévale. Textes en hommage à Lucie Fossier*, Paris, éditions du CNRS, 1991, p. 195-214, n°225, p. 231.

938 Dijon, ADCO, B 1 543, fol. 79v.

939 *CUP*, IV, p. 363, 364, n.5, n° 2, p.136. Lille, ADN, B 1 897, fol. 48rv. Le duc Jean lui offre, à cette occasion, *ung annel d'or pontiffical garny d'un balay, deux saphirs et trois perles* (Dijon, ADCO, B 1 576, fol. 170rv).

940 Dijon, ADCO, B 1 576, fol. 209r-210r.

941 *GC*, XI, col. 378.

942 Dijon, ADCO, B 1514, fol. 4r.

943 Dijon, ADCO, B 1532, fol. 221r; B 5 519, fol. 35v. P. COCKSHAW, *Le personnel de la chancellerie de Bourgogne-Flandre sous les ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1384-1477)*, Courtrai, 1982, p. 115-116 : il reçoit en 1399 du duc de Bourgogne la somme de 50 francs pour l'achat de ses robes de livrée. Dijon, ADCO, B 1532, f. 221r.

944 Dijon, ADCO, B 307.

de l'hôtel ducal. Il perçoit alors une pension annuelle de 200 francs[945]. Il commence alors une intense activité diplomatique : mission auprès du duc d'Autriche en 1406, mission au cours de laquelle, il est emprisonné « esdictes marches d'Alemaigne[946] », mission à Venise en 1407[947]. Il possédait, en 1408, un hôtel à Salins[948]. Il est envoyé par le duc de Bourgogne au concile de Pise en 1409 où il séjourne du 24 avril au 6 décembre[949]. Il obtient un financement supplémentaire du duc pour le représenter dignement à ce concile car en raison :

> « des prelaz et des ambaxadeurs des autres princes chrestiens il couvenoit audit maistre Jehan Lengret et autres ses compagnions pour l'onneur de mon dit seigneur faire gant despense...[950] ».

Il est envoyé en mission auprès du roi d'Aragon du 6 mars au 23 juin 1410 « pour le fait de l'union de l'Église[951] », auprès du duc de Bretagne pour affaires secrètes du 19 juillet 1410 au 5 août de la même année[952], auprès du duc de Berry en mars 1411[953]. Il quitte le service ducal aux environs de l'année 1412[954].

5-

a. Richental, p. 166 : « *Dominus Johannes episcopus Baiocensis, dictus Langröti in Bicardia* ».

Aucune autre attestation n'est faite de sa présence à Constance.

b. Il est probablement arrivé à Constance durant l'année 1415.

d. Le 9 septembre 1418, il fait partie de l'ambassade qui porte à Martin V l'ordonnance de Charles VI mandant à son clergé au concile de reconnaître le nouveau pape et de s'acquitter de ses devoirs à son égard. Le 26 novembre 1417, à Constance, il est reçu cubiculaire du pape et prête serment au vice-camérier Louis Aleman[955].

6- Le 3 juillet 1418, son évêché étant occupé par les Anglais, il redevient conseiller du duc Jean sans Peur[956]. Il se rallie à Henri V. Il reçoit de Martin V la commande de l'abbaye de Saint-Wandrille. Il est envoyé d'août 1418 à mars 1419 avec l'évêque de Langres auprès du pape et du duc de Savoie[957].

8- Il meurt toujours conseiller ducal à Paris le 14 juillet 1419[958]. Son corps est transféré à Poligny.

---

945 Dijon, ADCO, B 1543, fol. 79v; B 1 554, fol. 56r.

946 Dijon, ADCO, B 1553, fol. 31rv. Il recevra du duc, après sa libération, un don de 1000 francs (Dijon, ADCO, B 1547, fol. 106v107r).

947 Dijon, ADCO, B 1543, fol. 86v-87r; B 1 547, fol. 177v.

948 Dijon, ADCO, B 1554, fol. 172r.

949 Dijon, ADCO, B 1560, fol. 209rv.

950 Dijon, ADCO, B 1560, fol. 209r-v.

951 Dijon, ADCO, B 1560, fol. 209rv ; Lille, ADN, B 1 894, fol. 80v-81r.

952 Dijon, ADCO, B 1560, fol. 237r.

953 Dijon, ADCO, B 1 562, fol. 73r.

954 Il reçoit en 1412 sa pension pour la dernière fois (Dijon, ADCO, B 1571, fol. 36v).

955 UGINET, p. 81.

956 Dijon, ADCO, B 1 594, fol. 107rv.

957 B.-A. POQUET DU HAUT JUSSE, *La France gouvernée par Jean sans Peur. Les dépenses du receveur du royaume*, Paris, Presses Universitaires de France, 1959. (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, t. XIII.), p. 231, 829.

958 Dijon, ADCO, B 1625, fol. 141r. EUBEL, I, p. 125.

Sources et bibliographie :

Paris, *BnF*, coll. de Bourgogne, LXV, fol. 95, 103.

COCKSHAW, (P.), *Le personnel de la chancellerie de Bourgogne-Flandre sous les ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1384-1477)*, Courtrai, 1982, p. 115-116.

COVILLE, *Jean Petit*, p. 504, n. 5.

DESPORTES, (P.), *Fasti*, Reims, 1998.

D.H.G.E., fascicule 175b-176.

EUBEL, I, p. 125.

GC, XI, col. 378.

HERMANT, (J.), *Histoire du diocèse de Bayeux*, 1ère partie, Caen, 1705.

HOURS, (H.), *Fasti*, Besançon, 1999, notice 931, p. 160.

128- Jean Le SENECHAL – *Johannes SENESCHALLI*

2- Bachelier formé en théologie[959].

4- Il se prononce lors de l'assemblée du clergé de France à Paris en 1398 en faveur de la soustraction d'obédience[960]. Il est alors abbé de Saint-Étienne de Caen.

5-

a. Paris, *BnF*, *lat.*, 8902, fol. 2 : « *Procurator ordinis Premonstratensis, magister in sacrae pagina* ».

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 107v, « *ex parte ordinis Praemonstratensis in Francia, Iohannes Seneschalli* ».

b. Il arrive à Constance avant octobre 1415

c. Il est procureur à Constance de l'ordre des Prémontrés.

6- Il est élu abbé de Dompmartin (diocèse d'Amiens) le 4 mars 1418. Il succède à Thomas Lheureux. Il est délégué au concile de Bâle en 1434. Pierre Leroy lui succède en 1438.

8- Il décède le 30 juillet 1438.

Bibliographie :

Acta et Decreta Capitulorum Generalium Ordinis Praemonstratensis (1174-1500), An. Praem. , éd. J.-B., VALVEKENS, (J.-B.), t. XLIV, 1968.

ARDURA, (B.), *Abbayes, prieurés et monastères de l'ordre de Prémontré en France des origines à nos jours, Dictionnaire historique et bibliographique*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993, p. 222.

GC, X, col. 1351.

959 *GC*, X, col. 1351.

960 H. MILLET, « Les votes des évêques à l'assemblée du clergé de 1398 : analyse diplomatique du comportement », dans *L'écrit dans la société médiévale. Textes en hommage à Lucie Fossier*, Paris, éditions du CNRS, 1991, p. 195-214.

129- Jean de LINIÈRES – *Johannes de LINERRIIS*

1- Originaire d'une vieille famille noble du Berry. Neveu par sa mère de Jean le Mingre dit de Boucicaut, maréchal de France.

2- Bachelier en droit civil à Orléans.

3- Bénédictin du diocèse de Reims. Il est écolâtre de Poitiers de 1402 à 1404 puis chanoine de 1404 à 1406. Il est archidiacre à Orléans entre 1404 et 1406, chanoine de Vienne en 1405[961]. En 1406, il est le candidat de la couronne à l'épiscopat de Viviers, Charles VI l'ayant placé sous sa protection personnelle[962]. Il est élu évêque de Viviers le 12 novembre 1406, sacré le 13 mars 1407 et le reste jusqu'à sa mort en 1442.

4- Il est un familier de Benoît XIII et appartient à une famille alliée au maéchal Boucicaut. C'est un protégé du duc de Berry. En 1409, il se rend au concile de Pise. Il entre en conflit avec le chapitre de Viviers à propos du financement de son voyage à Constance[963].

5-

a. Vienne, ms., *lat.* 5070, fol. 100.

b. Il est probablement arrivé à Constance en 1415.

d. Il intervient pour régler un problème personnel, celui d'une dispute l'opposant au monastère bénédictin de Saint-Philibert de Tournus. Celui-ci en effet contestait l'union de leur prieuré de Donzère à l'église de Viviers. C'est pourquoi durant concile le Constance, l'abbé de Saint-Philibert de Tournus, Louis de Lapalud, s'en plaint à Martin V dès la fin de l'année 1417. Le pape, par une bulle du 23 décembre 1418 lui donne raison et casse cette union[964].

6- Il participe au concile de Bâle, y joue un rôle important. Il adopte des positions conciliaristes.

8- Il meurt à Valence le 1er septembre 1442.

Bibliographie :

BALLENTINE, (D.-A.), *Representatives and Leaders at the Councils of Pisa and Constance*, Denver, 1979.

EUBEL, I, p. 533.

FERRAND, (J.), *Histoire de la principauté de Donzère*, Paris 1887, p. 96, 101.

GC, XVI, col. 578-579.

MÜLLER, (H.), *Die Franzosen, Frankreich und der Basler Konzil*, Paderborn, Munich, 1990, t. II, p. 585.

ROCH, (A.), *Armorial généalogique et biographique des évêques de Viviers*, t. II, Viviers-Lyon, 1894, p. 57-59

VALLIERE, (L.), *Fasti*, Poitiers, 2008, notice 371, p. 288.

961 EUBEL, I, p. 533.

962 EUBEL, I, p. 533 et II, p. 269.

963 A. ROCHE, *Armorial généalogique et biographique des évêques de Viviers*, 2 vol., Lyon, 1894, t. II, p. 64.

964 J. FERRAND, *Histoire de la principauté de Donzère*, Paris, 1887, p. 101.

131- Jean de MACON – JEAN DE Matiscone – *Johannes de MATISCHONE*

2- Docteur *in utroque.* Il enseigne à l'Université d'Orléans.

3- Trésorier de Lisieux.

4- Il participe au concile de la foi où il est mentionné le 4 décembre 1413 à la deuxième session[965], le 5 janvier à la troisième session, du 12 au 19 février 1414 où il assiste à la quatrième session[966].

5-

a. CERRETANUS, p. 242 à la date du 11 mai 1415 : « *Johannes de Matischone legum doctor* ».

b. Présence attestée à partir du 16 mars 1415.

d. Il fait partie de l'ambassade française envoyée par le concile et par Sigismond pour notifier à Charles VI la déposition de Jean XXIII, et attaquée le 8 juin 1415 à Pagny sur Meuse[967].

6- Il assiste en mars-avril 1429 à l'examen de Jeanne d'Arc par plusieurs universitaires à la demande de Charles VII[968].

Bibliographie :

CUP, IV, n° 2001, n.6 ; p. 274 ; p. 280 ; 2369, n.

MEYER, (W.), *Nachrichten von* DER *Koniglichen* GESELLSCHAFT DER *Wissenschaften zu Gottingen*, 1894, p. 325 et sv.

LOOMIS, (L.-R.), *The Council of Constance, the unification of the Church*, New York, Londres, éd. Columbia, university press, 1961, p. 80.

MARTENE ET DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, II, col. 1538-1540.

132- Jean de MAILLY – Jean de *MAILLIACO*

1- Originaire du diocèse de Troyes. Il serait le fils de Jean de Maillet de Saint-Huyn de Talmas et de Jeanne de Crésecques. Frère de Robert. Noble.

2- En 1403, il est maître ès arts. Licencié en droit civil. Il a fait ses études à Paris et à Orléans.

3- En 1403, il est prêtre. Le 15 octobre 1403, il obtient de Benoît XIII, dans le rôle de Pierre Trousseau, archidiacre de Paris, un bénéfice à vaquer à la collation du monastère du Bec-Hellouin au diocèse de Rouen. À cette date, il est déjà promoteur des causes de la cour archidiaconale de Paris, chanoine de Notre-Dame de Jouarre dans le diocèse de Meaux, curé

965 *CUP*, IV, n° 2001.

966 *CUP*, IV, n° 2012.

967 *RSD*, t. V, p. 697-701 : récit déjà cité ; VALOIS, IV, p. 324; Voir aussi E. JARRY, « un enlèvement d'ambassadeurs au XVe siècle », *Revue d'histoire diplomatique*, t.VI, 1892, p. 185. *CUP*, IV, n° 2001, n.6 ; p. 274 ; p. 280 ; n° 2369, n.

968 *CUP*, IV, n° 2369, n.

d'Itteville dans le diocèse de Sens et chapelain de Maisonforte à Boissy dans le diocèse de Châlons.

4- « Au mois d'avril 1411, le roi nomme « *maistre Jehan de Mailly, licencié en loiz,* », conseiller en la chambre des enquêtes. Le mercredi 22, « le vidame d'Amiens, le sire de Rambures, le sire de Boissay, le seigneur de Nourroy » et autres parents du nouveau conseiller, apportent au Parlement les « lettres royaulx » relatives à cette nomination. La cour semble d'abord assez opposée à Jean de Mailly partisan du duc de Bourgogne, mais

> « pour eschiver l'indigation du roy, » et, « considérant d'ailleurs que le dit Mailly estoit bien renommé en meurs et avoit esté à Orlians de bonne conversation, et si estoit de noble linages, « elle consentit à l'eslire, « pluseurs du grand Conseil présens, non par voie de scrutine, mais en Conseil[969] ».

En août 1413, il est toujours conseiller à la Chambre des Enquêtes.

5-

a. Attesté au concile de Constance par les registres des comptes du duc de Bourgogne :

> « maître Jean Beaupère et maître Jean de Mailly : conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du duc qui furent « par lui ou mois de fevrier mil CCCC et dix sept envoyer à Constance pour aucuns de ses besongnes et afferes[970] ».

Aucune source conciliaire ne parle de lui.

6- On rencontre en 1417, « maître Jean de Mailly » accompagnant Jacqueline de Bavière à Biervliet en Zélande pour son traité de mariage avec Jean IV de Brabant. L'année suivante, le 19 juillet 1418, Charles VI écrit aux chanoines d'Amiens leur demandant de l'élire pour leur évêque, ce qu'ils ne font pas, choisissant Jean d'Harcourt[971]. Les dignités s'accumulent cependant pour Jean de Mailly. Il devient maître des requêtes de l'hôtel du roi, le 22 juillet 1418[972], doyen de Saint-Germain l'Auxerrois, prébendé à Paris et à Amiens, archidiacre de Châlons, archidiacre de Brie dans l'église de Soissons. Il est fait prisonnier des Armagnacs pendant la journée de l'assassinat de Jean sans Peur à Montereau. Philippe le Bon verse deux

---

969 NICOLAS DE BAYE, t. II, p. 6-7.

970 *Ibidem*., n° 2316.

971 A. LEDRU, (A.), *La maison de Mailly*, 2 vol, Paris, 1893, t. II, preuves, n° 266 : édition d'après Bibl. de l'Arsenal, ms 4652, fol. 196, v. – copie :

« 1418, 19 juillet, Paris. – *Lettre de Charles VI aux chanoines d'Amiens les priant d'élire Jean de Mailly pour leur évêque*. » :

« De par le roy.

Chers et bien amez, il est venu à notre connoissance, par la relation de notre très cher et très amé cousin le duc de Bourgongne, que votre évesque[971] est de nouvel allé de vie à trepassement, et pour ce qu'à ladite église et évêché vouldrions de pasteur estre convenablement pourveu, et qu'aussy sommes connoissant du lignage mœurs et science notable de la personne de notre amé et féal conseiller et maistre des requestes de notre hostel, maistre Jean de Mailly, qui desjà est promeu en sainte Église, nous vous prions et neamoins mandons que, pour avoir faveur et contemplance de nous et de notre dit cousin, qui de ce nous a très instament suplié et requis, vouliez notre dit conseiller promouvoir et eslire ne pasteur de votre Église, et en verité avec ce que vous aurez bien pourveu à votre dite église de notable pasteur, *nay du pays*, lequel avec sa lignée reconnoissez assez, vous nous ferez trés grand et très singulier plaisir, lequel nous reconnaitrons envers vous toutes fois que nous le requeres sans en ce faillir, sur tout le plaisir que faire nous voulés, et, s'il advient que fassies le contraire, ce que (en blanc) que ne vouldriez, nous redonderont à très grande déplaisance.

Donné à Paris, ce 19 juillet. Charles

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. X, p.461 : n° 267 : 1418, 22 juillet. – Paris :

« Charles VI, « confians à plain des sens, loyautez, diligences, preudomnies, souffisances et vrayes expériences de ses « amés et féaulx maistres Jehan Le Clerc, Jehan de Mailly, Pierre Cauchon, Thierry Le Roy, Philibert de Montjeu » et autres, les établit, « par l'advis et délibération » du duc de Bourgogne, « conseiliers et maistres des requestes de son « hostel ».

972 *Ordonnances de Charles VI*, t. X, 461.

cents francs pour payer sa rançon. Le 23 mars 1418, Jean de Mailly demande à Martin V de pouvoir garder trois bénéfices incompatibles. Il est pourvu en 1424 de l'office de président en la chambre des comptes à Paris vacant par la promotion à la charge de chancelier de France de Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne[973] . Il est chanoine d'Amiens (1425-1458) et de Tournai. Il est nommé évêque de Noyon le 20 juillet 1425 et le reste jusqu'à sa mort en 1473. Partisan de la domination anglaise, il est chargé par Philippe le Bon de missions importantes. Il compte parmi les juges au procès de Jeanne d'Arc et assiste à la sixième session du procès le 24 mai 1431. En 1435, il fait partie de l'ambassade annonçant à Charles VII « l'heureuse » conclusion de la paix d'Arras. Il fait définitivement volte-face et reçoit Charles VII dans sa cité de Noyon en 1443.

8- Il meurt le 14 février 1473 et est inhumé dans le chœur de la cathédrale de Noyon. Il lègue à l'église de Noyon sa Bible manuscrite.

10- Armes : « D'or diapré à trois maillets de gueules ». L'écu est timbré d'une crosse.

Sources et bibliographie :

ANSELME DE SAINTE-MARIE, (P. de.), *Histoire généalogique, Histoire généalogique* et *chronologique de la Maison Royale de France, des Grands Officiers de la Couronne et de la Maison du Roy*, Paris, 1725, II, p. 416.

NICOLAS DE BAYE, II, p. 6-8, 138.

BOZZOLO (C.) et LOYAU (L.), *La Cour amoureuse, dite de Charles VI*, 2 vol., Paris, 1982 et 1992, notice 84, p. 85.

LEDRU, (A.), *La maison de Mailly*, 2 vol, Paris, 1893, t. I, p. 267-275 et t. II, preuves.

MASSONI-HUBERT, (A.), *La collégiale Saint-Germain l'Auxerrois de Paris, (1380-1510)*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2009, notice p. 553-554.

MOLLAT, *Comptes généraux*, n° 31, pass.

« OPERATION CHARLES VI » sur http://www.vjf.cnrs.fr/charlesVI/

133- Jean de MARLE – *Johannes de MARLA*

1- Fils aîné du président Henri de Marle, chevalier et de Mahaut le Barbier. Né dans le diocèse de Paris.

2- Licencié *in utroque jure*[974].

3- Chanoine de Bayeux[975]. Il obtient l'expectative d'une prébende à Laon à la fois sur la présentation de son père et sur le *rotulus* des familiers du pape. En 1408, il est en procès pour une prébende à Laon. On ignore la date à laquelle il est investi. À la fin de l'année, il décide de se défaire de ce bénéfice en échange d'une chapellenie dans le diocèse du Mans, détenue par Jean Chastellain. Le registre du chapitre indique alors qu'il est licencié dans les deux droits. Chanoine de Bayeux, de Narbonne (1408), chantre de Senlis (1408) et de Paris lorsque Germain Paillard, un ancien chanoine de Laon, devient évêque de Luçon (1408).

973 A. LEDRU, *La maison de Mailly*, 2 vol, Paris, 1893, t. I : p. 267-275 et t. II, preuves, t. I, p. 267-271.

974 EUBEL, I, p. 205.

975 EUBEL, I, p. 205.

L'année suivante, il devient maître des requêtes ; Jean de Marle quitte le service du roi en 1414, après avoir été promu par Jean XXIII à l'évêché de Coutances le 2 avril 1414[976]. Cette nomination soulève l'opposition du chapitre qui avait élu Ursin de Talevende[977]. Le fils du chancelier obtient gain de cause[978].

5-

a. BAV, *Vat, lat*., 4192, fol. 218v « *Episcopus Constantiensis* ».

RICHENTAL, p. 168, *idem.*

b. Il est probablement arrivé à Constance durant l'année 1415.

8- Il est assassiné en 1418 ainsi que son père lors de l'entrée des Bourguignons dans Paris. Il est enterré à Saint-Martin-des-Champs à Paris.

Sources et bibliographie :

Arch. Aisne G 1850 ter, R. fol. 27v

A.Vat. Sup. n° 83, fol. 169, n° 84, fol. 71v et n° 103, fol. 89 v.

A.N. H^3 2803 (I), fol. 17 v.

AUTRAND, (F.), *Naissance d'un grand corps de l'Etat : les gens du Parlement de Paris, 1345-1464*, Paris, 1981, p. 62, 70-74.

CUP, IV, p. 293, n.1.

EUBEL, I, p. 205.

GUENEE, (B.), *Un meurtre, une société, l'assassinat, du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, p. 88-89.

MILLET, (H.), *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon*, notice biographique n° 64.

134- Jean de MARTIGNY – Jean de MARTIGNIAC – *Johannes de MARTIGNIACO*

2- Docteur en théologie.

3- Abbé cistercien de Cîteaux à partir de 1405.

4- Il participe au concile de Pise en 1409. Il est élu par son ordre pour participer au concile de Constance[979].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Johanes abbas Cisterciensis, sacrae theologiae professor* ».

Vienne, ms., *lat*., 5070, fol. 102 et 102v : « *Johannes, abbas Cistertiensis ordinis, in ducatu Burgundiae* puis *Johannes, abbas Cisterciensis, in Burgundia* ».

Paris, *BnF, lat* 1480, fol. 43 : « *Johannes abbas Cisterciensis pro toto ordine cisterciensi* ».

---

976 EUBEL, I, p. 205. Voir H. MILLET, *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon*, Notice biographique n 64.

977 BAV, *Reg. Lat.*, n°174, fol. 214. Voir *CUP*, IV, p. 293, n.1.

978 DU BOULAY, t. V, p. 271 ; *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 187 ; *GC*, t. XI, col. 890.

979 *Statuta* cisterciens édités dans MARTENE ET DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV :

- année 1411 : col. 1556 : élection des abbés devant se rendre au concile général
- année 1416 : col.1562-1564.

b. Il est présent à Constance en octobre 1415.

d. Il intervient pour la première fois au concile le 6 avril 1415, lors de la cinquième session au cours de laquelle le concile institue une commission pour la foi dont il est membre aux cotés de Pierre d'Ailly, Guillaume Fillastre et Etienne Cœuret[980]. Les commissaires ont pleine autorité dans les matières de foi pour étudier ce qui concerne les doctrines de Jean Wiclif et de Jean Huss.

Il intervient également aux côtés de Matthieu Pyllaert en faveur du duc de Bourgogne dans l'affaire Jean Petit[981].

Le 10 décembre 1417, il obtient que Martin V confirme par une bulle les privilèges de son ordre.

8- Il meurt en septembre 1427.

Source et Bibliographie :

CERRETANUS, *ACC*, II, p. 190.

BRANDMÜLLER, (W.), *Das Konzil von Konstanz : 1414-1418*, 2 vol, Paderbon, F. Schöningh, 1991-1997, t. I, p. 260.

COVILLE, *Jean Petit*, p. 595.

GC, IV, col. 1002.

135- Jean MARTIN

2- Licencié en droit civil avant 1417.

3- Chanoine de Narbonne, il est collecteur pontifical pour la province de Narbonne le 24 novembre 1417[982].

5-

a. Paris, *BnF*, *lat.*, 8902, fol. 2 : « *Magister Johannes Martini* ».

b. Il est présent à Constance en octobre 1415.

d. Il se prononce le jeudi 31 octobre 1415 au sein de la nation française dans l'affaire des annates et adopte une attitude modérée. Se disant du même avis que Vital Valentin, évêque de Toulon, il demande que des députés soient nommés pour informer les autres nations des discussions en cours et recommande ne pas prendre de décision hâtive.

---

980 MANSI, 27, col. 594 : « *Item, quod in eadem sessione commitatur materia fidei per hoc sacrum Concilium cum plena auctoritate ad doctrinam ipsius Johannis Wicliff, nec non Joannis Hus, & suorum sequacium, reverendissimis patribus dominis Cameracensi & sancti Marci cardinalibus, nec non dominis episcopo Dolensi, & abbati Cisterciensi: qui etiam assumptis doctoribus theologiae, & juris canonici, videant super materia Joannis Hus hic propter errores Joannes Wicliff detenti* ».

981 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 361.

982 BAV, *Reg.Vat.*, 352, fol. 298. Voir F. MILTENBERGER, « Versuch einer Neuordnung der päpstlichen Kammer in den ersten Regierungsjahren Martin V », *Römische Quartlaschrift für christliche Alterhumskund und für Kirschengeschichte*, t. 8, 1894, p. 393-451.

136- Jean MAUROUX – *Johannes MAUROSII*

1-Il est né dans la deuxième moitié de la décennie de 1360 à Malras, près de Carcassonne, à la limite des évêchés de Saint-Pons-de-Thomières et d'Alet[983].

2- Membre du collège de Saint-Ruf, il étudie le droit canon à l'Université de Montpellier. Il est possible qu'il faille l'identifier à *Johannes Maleruffi* qui en 1403 à Montpellier est cité comme docteur en droit civil[984]. Au concile de Constance, il est cependant cité comme docteur en décret[985]. Guillaume Fillastre parle même de lui comme un *famosissimus decretorum doctor*[986]. En tout cas il acquiert la réputation d'être compétent en droit. On semble ne pas pouvoir se passer de ses connaissances juridiques aux concile de Constance et de Bâle[987].

3- Il commence sa carrière ecclésiastique comme sacriste à Saint-Pierre de Maguelone et se montre très compétent à Montpellier dans l'église cathédrale[988]**.** Il trouve un protecteur en la personne du cardinal Anglic Grimoard, frère du pape Urbain V et entre à son service. Il obtient par le biais du cardinal un canonicat dans la maison-mère de la congrégration des chanoines augustins de Saint-Ruf[989]. Anglic Grimoard avait en effet lui-même obtenu un canonicat à Saint-Ruf dans sa jeunesse[990]. Sous Benoît XIII, il obtient une chapellenie et devient référendaire du pape. Le 11 octobre 1413, il devient administrateur perpétuel de l'abbaye de Saint-Ruf[991]. Le 12 novembre 1408, à Perpignan, il est fait patriarche d'Antioche par Benoît XIII[992] en même temps que le patriarche de Jérusalem et cinq cardinaux. Il semble bien que Benoît XIII ait voulu « décorer le sommet du concile[993] ». Il est certain qu'il convenait d'éviter à tout prix de donner l'impression aux prélats se réunissant dans l'église de la Réal, d'un vide parmi les plus hauts placés dans la hiérarchie ecclésiastique au sein de l'obédience de Benoît XIII. D'où ces nominations. À cette date cependant, Jean Mauroux doit partager le titre de patriarche d'Antioche avec un représentant de l'autre obédience, Wenceslas Kralik. Il ne devient seul titulaire qu'apès la mort de Kralik durant l'année 1416[994]. Le 13 novembre 1408, Benoît XIII le nomme également « *administrator perpetuus ecclesie Astiensis* », administrateur perpetuel de l'évêché » d'Asti[995].

---

983 Paris, *BnF*, coll. Baluze 295, fol. 2r.

984 H. DENIFLE, *Les universités françaises : avis à Mr. Marcel Fournier, éditeur des Statuts et privilèges des universités*, Paris, 1892, éd. E. Bouillon, p. 81 et M. FOURNIER, *Histoire de la science du droit en France*, Paris, 1892, t. III, p. 558.

985 Par exemple, CERRETANUS¸ p. 214-215.

986 H. FINKE, *Forschungen und Quellen…*, p. 251. MANSI, 28, col. 31.

987 EHRLE, *Archiv*, VII, p. 648.

988 W. HASENOHR, *Patriarch Johannes Maurosii von Antiochien, ein Charakterbild aus der Zeit der Reformkonzilien, I.* Teil in *Inaugural-Dissertation*, Berlin, 1909, 60p, p. 4 ; G. PEROUSE, *Le cardinal Louis Aleman et la fin du Grand schisme*, Lyon, 1904.

989 Abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin dans le diocèse de Valence.

990 A.-L. REY-COURTEL, « L'entourage d'Anglic Grimoard, cardinal d'Albano (1366-1388) », *Genèse et débuts du grand schisme*, p. 59.

991 Le titre d'abbé n'est donné que plus tard. C'est pourquoi Jean Mauroux est l'administrateur perpétuel de l'abbaye.

992 VALOIS, IV, p. 379-380.

993 Expression utilisée par H. LABARTHE, « Les prélats de Gascogne au concile de Perpignan », dans H. Millet éd., *Le concile de Perpignan (15 novembre 1408 - 26 mars 1409). Actes du colloque international de Perpignan (24-26 février 2008)*, Perpignan, Trabucaire, 2009-2010 (Etudes Roussillonnaises, Revue d'histoire et d'archéologie Méditerranéennes, 24), p. 124.

994 EUBEL, I, p. 394.

995 *Ibidem.*

4- En 1401, Charles VI tenta d'organiser une rencontre internationale après l'avènement du nouvel empereur, Ruprecht de Palatinat. À cette fin, il confie aux archevêques de France d'envoyer une délégation à Metz pour le 24 juin 1401. Obéissant à cette injonction, François de Conzié réunit un conseil provincial à l'abbaye de Saint-Thibéry d'Agde le 1er mai 1401. Lors de cette réunion, sont nommés les délégués devant se rendre à Metz. Parmi eux se trouvent Jean Mauroux, alors sacriste de Maguelone. Ils s'y rendent effectivement. La réunion internationale, quant à elle, échoue. Sa première véritable grande mission a lieu au début de l'été 1408. Il tente après la soustraction d'obédience française de rallier Livourne à Benoît XIII. Sa démarche est un échec. En 1408-1409, il participe au concile de Perpignan, se retrouve au cœur de chaque commission qui travaille plusieurs mois sur l'unité de l'Église[996]. À Perpignan, Jean Mauroux se présente comme le fervent défenseur des droits de Benoît XIII. Dans trois traités, il rappelle la supériorité du pape sur le concile et répond ainsi aux vingt propositions de Pierre d'Ailly sur ce sujet, lesquelles s'avérèrent fondamentales pour la convocation du concile de Pise[997] À cette date déjà, il apparaît comme un ennemi inconditionnel de Pierre d'Ailly. Malgré son attachement à Benoît XIII, il accepte de Jean XXIII en 1413 la charge d'*Administrator perpetuus* de Saint-Ruf de Valence[998], fonction qu'il exerce jusqu'en 1424**.** Rallié à Jean XXIII, c'est comme l'un de ses partisans qu'il fait son entrée à Constance.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 42v : « *Johannes Anthiocenus* », patriarche.

Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol.133 : « *Johannes patriarcha Anthiocenus* ».

b. Il entre dans Constance le 15 décembre 1414[999].

d. Le rôle de Jean Mauroux au concile de Constance est à la fois absolument considérable et tout à fait atypique.

Il entre en conflit avec Pierre d'Ailly dès son arrivée à Constance. Le premier objet de discussion concerne la primauté pontificale. Jean Mauroux défend les droits de Jean XXIII avec acharnement. Il expose ses idées dans un traité dont l'*inicipit* est *Utrum Papa catholicus*[1000]. Il y rappelle que l'autorité du concile procède du pape. L'entrée de Sigismond dans Constance le 25 décembre 1414 entraîne un revirement radical dans la position de Jean Mauroux. Dès lors, il se prononce à son tour pour l'unité et prend une distance de plus en plus grande vis-à-vis de Jean XXIII[1001]. Dès le 1er mars 1415, on le trouve lors d'une congrégation générale des quatre nations à l'évêché, demeure de Jean XXIII devenue le palais apostolique, aux côtés de Sigismond. Jean Mauroux supplie Jean XXIII de mettre tous les moyens à sa disposition pour favoriser l'unité de l'Église[1002]. Il présente à Jean XXIII la formule de cession que celui-ci accepte. Dans cette scène, le rôle du patriarche d'Antioche est considérable. Il est l'intermédiaire principal entre le concile et le pape. Pour Walter

---

996 VALOIS, IV, p. 49.

997 Paris, BN, Baluze 295, fol 8r, 10r.

998 Archiv. Vat. Mart. V. Reg. Suppl. n°104, fol. 172.

999 H. FINKE, *Forschungen und Quellen…*, p. 251.

1000 « *Utrum Papa catholicus* …», dans VON DER HARDT, II, p. 295 et sv. BAV, *Vat, lat.*, 5608, fol. 217 ; GERSON, *Opera omnia*, II, col. 953-955 et MANSI, 28, col. 31-33.

1001 FINKE, *ACC*, II, p. 104, 113, 116, 127f, 132f, 136, 146, 156 et III, p. 198.

1002 CERRETANUS, p. 214-215.

Brandmüller[1003], le 1er mars 1415 est le jour du revirement de la position de Jean Mauroux. Le *Religieux de Saint-Denys* raconte le déroulement de la scène[1004] :

> « Le 1er mars, à 11 heures du matin, dans la grande salle basse du palais, monseigneur le pape étant présent, ainsi que le sérénissime empereur roi des Romains avec les quatre nations, monseigneur le patriarche d'Antioche présenta une cédule audit pape au nom et de la part de tout le concile et le supplia humblement, au nom dudit concile, de daigner accueillir favorablement ladite cédule. Le pape la prit, et l'ayant lue, déclara qu'il avait toujours eu l'intention de donner la paix à l'Église, et que c'était pour cela qu'il était venu à Constance [...].
>
> [Le 2 mars] Puis monseigneur le pape, étant assis dans sa chaire devant l'autel, et tourné vers l'assemblée, lut publiquement et à haute voix la cédule : Moi, Jean…Alors l'empereur se leva de son siège, le remercia au nom de tout le concile et au sien ; puis fléchissant le genou, il déposa sa couronne et lui baisa le pied. Monseigneur le patriarche le remercia pareillement au nom des nations et de tout le concile. Puis les chantres entonnèrent à haute voix le *Te Deum*… »

Le 2 mars 1415, lors de la deuxième session, Jean XXIII jure de céder le pontificat. La formule du serment est apportée à Jean XXIII par Jean Mauroux. Jean XXIII est obligé de prêter serment. Il pose tout de même une condition en exigeant que les deux autres prétendants à la papauté fassent de même. Sigismond et Jean Mauroux, président de l'assemblée, lui embrassent le pied[1005]. Jean Mauroux et des délégués de l'Université de Paris adressent à Jean XXIII leurs remerciements.

À partir du 15 mars 1415, les cardinaux français Pierre d'Ailly et Guillaume Fillastre changent de position, défendant Jean XXIII. L'attitude de Sigismond en est la cause. En effet, depuis la création par Sigismond de la commission générale en janvier 1415 dont Jean Mauroux est le président, les cardinaux français observent avec inquiétude la main mise de Sigismond sur le concile. Cette commission des nations comprenait *a priori* six délégués provenant de chacune des nations, soit un total de 24 délégués en 1415. Elle excluait les cardinaux. Jean Mauroux est chargé par le roi des Romains de désigner six délégués pour la nation française. Si nous n'en connaissons pas les noms, nous savons que quatre sont étrangers au royaume[1006]. Il multiplie les manoeuvres et les intrigues grâce à la force que lui donne le fait de présider la commission générale au service de l'empereur. Jean XXIII dans sa lettre écrite de Schaffouse à Charles VI, le 23 mars 1415 après sa fuite, se montre très sévère à son égard, l'accusant d'être une créature de Benoît XIII et d'avoir en 1408, après la soustraction d'obédience de la France à Benoît XIII, écrit un pamphlet contre le roi et son royaume[1007]. Jean XXIII accuse donc Jean Mauroux de lèse-majesté et par conséquent de trahison envers le royaume de France. Après la fuite du pape, Jean Mauroux reste résolument aux côtés de Sigismond.

Lors de la sixième session du concile, le 17 avril 1415, il fait partie des quatre délégués des nations à apposer son sceau sur les actes de la session reconnaissant par là-même sa validité[1008].

Le 26 avril 1415, pendant les négociations et les allées-venues entre Constance et Schaffhouse, Jean Mauroux dirige une immense procession dans les rues de Constance afin de prier pour l'unité et la paix de l'Église. Cette procession réunit outre nombre de cardinaux, prélats de toutes sortes, docteurs, une foule importante. Même Sigismond et son épouse Barbara sont présents, accompagnés de princes et d'un cortège nombreux, au point qu'on a

---

1003 T. I, p. 214.

1004 T. V, p. 471-473.

1005 VALOIS, IV, p. 275.

1006 MANSI, 28, col. 15 ; J. KEPPLER, *Die Politik ... op. cit.* p. 20 ; il est possible qu'on y trouve Thiébaut de Rougemont, archevêque de Besançon et Jean de Bertrands, évêque de Genève.

1007 MANSI, 28, col. 14-19.

1008 MANSI, 27, col. 603.

craint que le pont sur le Rhin ne vienne à s'écrouler[1009]. Il célèbre ensuite la messe à *Petershausen* puis la foule se disperse.

Le 29 avril 1415, au nom du concile, Jean Mauroux donne aux légats qui doivent se rendre auprès du pape, instructions et sauf-conduits pour le pape. Il s'agit des articles conclus par le concile le mercredi précédent (27 avril) et réécrits sous une forme unie par les notaires de chaque nation (Jean *Guiardi* pour la nation française).

Le 2 mai 1415, le patriarche d'Antioche pour la nation française, l'évêque de Concordia pour la nation italienne, l'archevêque de Riga pour la nation allemande et l'abbé de Sainte-Marie hors les murs d'York pour la nation anglaise, scellent du sceau des quatre nations et des quatre présidents un acte assignant le pape et ses partisans à comparaître.

Le 4 mai 1415, Jean Mauroux célèbre dans la cathédrale de Constance la messe de la Sainte Vierge lors de la 8ème session[1010]. Le 5 mai 1415, le concile déclare Jean Wiclif hérétique. Sa mémoire est condamnée. Jean Mauroux fait partie des membres de la nation française approuvant cette condamnation[1011]. Le 13 mai 1415, il assiste à la 9ème session[1012]. Celle-ci cite Jean XXIII à comparaître. Jean Mauroux et Étienne Cœuret approuvent cette décison au nom de la nation française. C'est alors que :

> « Il fut décidé en outre, à la requête des procureurs du concile, que le patriarche d'Antioche pour la nation française, l'archevêque de Gnezne pour la nation allemande, l'archevêque de Raguse pour la nation italienne, et l'évêque de Bath pour la nation anglaise, iraient avec eux aux portes de l'Église, et que là ils répèteraient trois fois et intelligible voix :
>
> « Au nom du saint synode de Constance, nous requérons le pape Jean XXIII, ci-devant cité, et ses partisans de se présenter, s'ils sont ici, devant ledit synode pour répondre sur la citation. » Quand ils revinrent, ils déclarèrent qu'ils n'avaient trouvé personne. Les procureurs demandèrent alors qu'il leur en fût donné acte, et ils firent afficher aux portes de l'église et à celles de la ville la teneur des citations et les instruments qui en avaient été dressées, afin de constater qu'ils avaient fait leur devoir[1013] ».

Le 14 mai 1415, lors de la dixième session, Jean Mauroux, comme délégué de la nation française se tient devant les portes de la cathédrale. On appelle une dernière fois Jean XXIII. Puis Jean Mauroux, « *de mandato Concilio* » lit publiquement la sentence de suspension de Jean XXIII[1014]. Le même jour, éclate un débat à propos de l'octroi des bénéfices durant la vacance pontificale. Depuis la fuite du pape le 21 mars 1415, la question restait en effet en suspend. Jean Mauroux, à la tête des revendications des universitaires parisiens affirme que le concile réserve à sa propre disposition et jusqu'à nouvel ordre, toutes les églises, monastères et bénéfices[1015]. Les prélats français réagissent avec vigueur, notamment Géraud du Puy, évêque de Carcassonne et ambassadeur de Charles VI au concile. Il s'élève contre ce procédé, déclarant que cette décision n'a jamais été prise par le concile[1016].

1009 RICHENTAL, p. 71 ; BRANDMÜLLER, I, p. 270.

1010 MANSI, 27, col. 629 ; *RSD*, t. V, p. 651.

1011 MANSI, 27, col. 636-637 ; *RSD*, t. V, p. 673.

1012 BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 23r et MANSI, 27, col. 642.

1013 *RSD*, t. V, p. 681 et 687.

1014 MANSI, 27, col. 650-651.

1015 GUILLAUME FILLASTRE, *Journal*, éd. FINKE, *ACC*, II, p. 39 ; V. MARTIN, *La naissance du gallicanisme*, p. 191.

1016 GUILLAUME FILLASTRE, *Journal*, FINKE, *ACC*, II, p. 39.

Le 28 mai 1415, Mauroux est nommé par François de Conzié s'en retournant à Avignon, pour le remplacer dans sa charge de camérier[1017]. Le 29 mai 1415, lors de la 12ème session, Jean Mauroux célèbre la messe du Saint-Esprit dans la cathédrale de Constance[1018]. Il est toujours représentant de la nation française. Le 1er juin 1415, il descend à nouveau à l'ambon au nom de la nation française[1019]. Le 5 juillet 1415, il est présent lors d'un interrogatoire de Jean Huss au cours duquel on lui demande d'abjurer ses erreurs[1020]. Lorsque Sigismond, roi des Romains, part pour Narbonne le 21 juilllet 1415 afin d'obtenir l'abdication de Benoît XIII, il laisse Jean Mauroux à Constance. Il s'agit très certainement de lui confier la défense de ses intérêts. En récompense, Sigismond passant par l'abbaye de Saint-Ruf la prend sous sa protection et confirme ses privilèges le 27 janvier 1416[1021].

Le zèle intempestif de Mauroux à l'égard du roi des romains provoque en octobre 1415 au sein de la nation française une révolte contre lui. Jourdain Morin, ambassadeur de Charles VI en est à l'origine. En réalité, Jean Mauroux est loin de faire l'unanimité au sein de la nation française. S'il a réussi à se concilier les universitaires qui assurent chaque mois sa réélection à la tête de la nation française, les cardinaux français et les membres de l'ambassade du roi de France supportent de plus en plus mal ses accointances avec Sigismond et son soutien aux membres de la nation anglaise, au moment même où les Anglais pénètrent toujours plus à l'intérieur du royaume de France. Le conflit devient tel, au sein de la nation française, que Jourdain Morin, membre de l'ambassade royale, profite de la première occasion qui se présente à lui pour empêcher sa réélection comme président de la nation fin octobre 1415[1022]. Profitant de l'absence de Jean Mauroux lors d'une réunion de la nation française, il prend la parole pour affirmer que le patriarche d'Antioche, alors occupé par plusieurs affaires importantes, ne peut plus occuper les fonctions de président de la nation et qu'il est à propos de l'en décharger. Il ajoute qu'il a déjà dépassé le mandat réglementaire de cette fonction, fixé à un mois et que par ailleurs, les honneurs et les charges doivent être partagés entre tous les sujets compétents. Beaucoup applaudissent à cette proposition. Cette révolte n'a pas de suite immédiate. En novembre 1415, soit quelques jours après cet évènement, Jean Mauroux est réélu président de la nation française[1023], ce qui montre qu'à cette époque, il conserve un grand prestige au sein de la nation française. Ses partisans les plus fidèles restent les universitaires. Il est probablement celui qui a le plus manœuvré pour éloigner les universitaires des ambassadeurs du roi de France.

Dans la réunion de la nation française entre octobre et décembre 1415 à propos de la réforme des annates, Jean Mauroux qui en est président, adopte une position radicale. Il se montre partisan de la suppression pure et simple des annates ainsi que des *Servitia communia et minuta*, ce qui l'éloigne davantage encore du collège cardinalice. Son rôle au sein du concile n'est absolument pas atténué après cet épisode. Il reste omniprésent dans toutes les affaires et jouent un rôle crucial dans toutes les décisions. Le 21 novembre 1415, Jean

---

1017 Arch. du Vatican, *Diversorum Cameralium*, 3 fol. 24. ; Voir VALOIS, IV, p. 383, n.2.

1018 MANSI, 27, col. 713.

1019 MANSI, 27, col. 720.

1020 MANSI, 27, col. 764.

1021 Paris, *Bibl. Ste Geneviève*, ms 608, fol. 322r (Lettre d'un membre de Saint-Ruf à Mauroux). et *GC*, XVI, col. 367 ; nous remercions Yannick Veyrenche de nous avoir informé qu'il existe bien un diplôme de Sigismond donné à Lyon le 27 janvier 1416 confirmant ces privilèges. Exécuteurs : Dauphin et comte de Savoie. Peine 50 marcs. Les Rufains disposaient de ce texte sous la forme d'un *vidimus* de Jean de Beauchastel, lieutenant de l'official de Valence, le 16 février 1417, sur la requête du prieur claustral Humbert Blanc et du prieur de Saint-Montan Vital Janvier (futur abbé), mis en forme publique par le notaire (et secrétaire de l'abbaye) Pierre Blayn. *Repertorium* de l'archiviste Eusebi, mil. XVIIIème, AD Drôme, 2H 214, p.74-75 (sans doute aussi dans l'impression des privilèges sous Henri IV). Fait suite à un privilège de Charles IV en 1365.

1022 MANSI 28, col. 175, 180 et Paris, *BnF, lat.*, 8902.

1023 MANSI, 28, col. 180.

Mauroux est présent à la session votant le monitoire contre le duc d'Autriche à propos de son conflit avec l'évêque de Trente[1024]. Le 19 décembre 1415, Jean Mauroux assiste à une congrégation des nations dans le couvent des Frères Mineurs durant laquelle Jean Naso, théologien, président alors de la nation allemande, fait un discours ayant pour but de se plaindre de la lenteur de la réforme, une des trois finalités du concile[1025]. Le 27 janvier 1416, Sigismond profite de son voyage en France pour confirmer les privilèges de l'abaye de Saint-Ruf. Jean Mauroux quant à lui, abuse de sa position de lieutenant du camérier et fait gager par la Chambre apostolique les 23 000 florins empruntés par Sigismond au duc de Bavière[1026]. Le 20 février 1416, dans une congrégation générale, différentes commissions sont nommées pour tenter de résoudre diverses affaires (sur les Hussites de Bohême, contre ceux qui avaient arrêté l'évêque de Strasbourg, sur l'opposition entre les Polonais et l'ordre teutonique). Jean Mauroux en fait partie, accompagné de Vital Valentin, évêque de Toulon, et d'Étienne Cœuret, évêque de Dol[1027]. Le 27 avril 1416, Jean Mauroux et Guillaume Fillastre s'opposent à propos du monitoire rédigé le 10 avril 1416 ordonnant que l'on relâche l'évêque de Strasbourg et son chantre. Le cardinal de Saint-Marc déclare nulle une clause de ce monitoire car elle n'a pas été présentée aux cardinaux. Jean Mauroux le contredisant, affirmait que ce monitoire est valide en droit[1028]. Par cette affirmation, Jean Mauroux tend à réduire le rôle du collège cardinalice à sa plus simple expression. Le 30 avril 1416, lors d'une congrégation générale, Jean Mauroux intervient à nouveau, de pair avec Jean Belin, au nom de la nation française[1029]. Les discussions portent à nouveau sur l'affaire de l'évêque de Strasbourg. Il en est de même le 8 mai 1416[1030]. Le 7 juin 1416, Mauroux est encore un des deux délégués de la nation française chargée de juger l'affaire de l'évêque de Strasbourg. Le 11 juin, le 27 juin, puis le 15 octobre 1416, il opine au nom de la nation française[1031] dans l'affaire de l'évêque de Strasbourg.

Le 1er octobre 1416, Pierre d'Ailly lance une nouvelle attaque cherchant à évincer Mauroux de la présidence de la nation française. Il se sert de la déclaration de Mauroux de décembre 1414, lorsque celui-ci affirmait encore que le concile ne pouvait se poursuivre en l'absence d'un pape[1032]. L'intervention du cardinal de Cambrai n'aboutit pas. Le 5 novembre 1416, lors de la 23ème session, Jean Mauroux chante l'office du Saint-Esprit dans la messe célébrée par Jean Allarmet de Brogny[1033]. Le 28 novembre 1416, lors de la 24ème session, Jean Mauroux célèbre la messe du Saint-Esprit[1034]. Il en est de même le 20 février 1417 pour la 27ème session, première session depuis le retour de Sigsimond à Constance. Durant cette session, il est nommé commissaire pour juger les démêlés entre l'abbé et les religieux de l'ordre de Cîteaux et Louis de Bavière-Ingolstadt, beau-frère de Charles VI. Le 3 mars 1417, il célèbre la messe de la 28ème session du concile.

1024 MANSI, 27, col. 807.
1025 MANSI, 27, col. 810.
1026 Paris, *BnF*, *lat.*, 1450, fol. 57v.
1027 MANSI, 27, col. 834.
1028 MANSI, 27, col. 841.
1029 MANSI, 27, col. 874.
1030 MANSI, 27, col. 880.
1031 MANSI, 27, col. 902, 903 et 961.
1032 VON DER HARDT, VI, p. 63 et sv.
1033 MANSI, 27, col. 963.
1034 MANSI, 27, col. 966.

Le 7 mars 1417, Jean Mauroux écrit une lettre à François de Conzié dans laquelle il se justifie de sa comptabilité[1035]. En effet, à partir du début de l'année 1417, il est accusé de profiter de sa charge de vice-camerlingue confiée par François de Conzié fin mai 1415 pour se livrer à des malversations financières[1036]. Il s'en défend dans cette lettre qui ressemble davantage à un mémoire justificatif[1037]. Il se dit victime d'accusations injustes et diffamantes. Il ajoute qu'il n'a jamais voulu rendre compte de sa gestion à certains braillards de la nation française qu'on rencontre sans cesse au cabaret. Parmi eux, il comprend très certainement Guillaume Fillastre qui écrit de Jean Mauroux dans son *Journal* que sa réputation est de n'avoir rien fait sans fraude[1038]. Le 1er avril 1417, il célèbre la messe de la Vierge lors de la 32ème session du concile[1039]. Le 26 avril 1417, il fait partie des témoins déposant contre Benoît XIII au concile[1040].

En mai 1417, Jean Mauroux a fait arrêter et mettre en prison Olivier Longuenet, docteur en médecine, familier du cardinal Fieschi et procureur à Constance de plusieurs abbayes de Bretagne. Le motif de cette arrestation nous est inconnu. Guillaume Fillastre ajoute seulement dans son journal qu'il l'a fait par haine[1041]. Les Français, exaspérés par cet acte, par ses complaisances pour l'empereur et les Anglais prennent la décision de l'expulser de leur nation[1042]. Cette décision est la réponse au sentiment de trahison constant qu'inspire Jean Mauroux aux membres de la nation française. Le ralliement des universitaires, notamment parisiens, s'explique par l'emprisonnement d'un des leurs. Cet abus de pouvoir les fait réagir. Dans ce cas, leurs intérêts convergeants avec ceux des ambassadeurs du roi de France et des cardinaux, la décision est vite prise. Elle met fin à une situation ambiguë d'un membre de la nation française servant avant tout les intérêts des nations allemande et anglaise. Le 25 mai 1417, Jean Mauroux assiste à la dernière citation de Benoît XIII aux portes de la cathédrale de Constance[1043]. Le 22 juillet 1417, il assiste à la 36ème session du concile.

Le 25 juillet 1417, il est remplacé comme camérier par l'arrivée de son successeur Louis Aleman. Cette arrivée provoque une violente colère de Sigismond qui menace de faire arrêter Aleman[1044]. À cette date, Sigismond et Jean Mauroux sont donc encore très proches. En septembre 1417, alors qu'un débat oppose les nations française, anglaise et italienne à la nation allemande à propos de l'antériorité à donner à l'élection du pape sur la réforme, le patriarche d'Antioche abandonne Sigismond et se tourne d'abord vers les cardinaux. Il multiplie ses offres de service. Il se tourne d'autre part vers la nation française et tente de s'y faire accepter à nouveau. La nation française est bien embarassée de cette demande[1045]. Il est cependant encore attesté dans la nation anglaise le 22 avril 1418[1046]. Pourquoi Mauroux s'est-il détourné de Sigismond en 1417 ? Pourquoi a-t-il voulu réintégrer la nation française ? Parce qu'il pensait qu'il aurait plus de chance de pouvoir participer au conclave en tant que

---

1035 VON DER HARDT, II, p. 766 et sv.

1036 *ACC*, II, p. 766-770 ; cf Paris, *BnF, lat.*, 1450, fol. 57r ; G. PEROUSE, *Le cardinal Louis Aleman et la fin du Grand schisme*, Lyon, 1904, 4 A 3,15 ; M. DYKMANS, *D'Avignon à Rome*, p. 211.

1037 Paris, *BnF, lat.*, 1450, fol. 57.

1038 *ACC*, II, p. 125.

1039 MANSI, 27, col. 1072.

1040 MANSI, 27, col.1100.

1041 FILLASTRE, p. 194 : « *quod fecit per odium* ».

1042 PIERRE DE PULKA, p. 50. FILLASTRE, *Journal*, dans BAV, *Vat lat*., 4075, fol. 273v ; éd. FINKE, *ACC*, II, p. 194 : « … *et illum de nacione privare…* » ; « …*dicta nacio illum patriarcham de nacione privavit* » p. 205-206.

1043 MANSI, 27, col. 1122.

1044 FILLASTRE, p. 213-214.

1045 MANSI, 27, col. 1153.

1046 VON DER HARDT, IV, p. 1551.

président de la nation française ? Parce qu'il se trouve en désaccord avec Sigismond à propos de la priorité de l'élection pontificale sur la réforme ? Nous n'en savons rien.

6- Il reste administrateur perpétuel de Saint-Ruf jusqu'en 1424. Le rôle joué par Mauroux pendant le concile est tel qu'il s'en trouve isolé après 1418. Il s'est disputé avec trop de monde. Ce n'est qu'à Bâle qu'il retrouve une position prééminente, peut-être parce que ses intrigues ont été oubliées, ou parce que le respect dû à son âge et à sa dignité le rend acceptable ou enfin parce que sa réputation comme docteur en droit le rend indispensable au concile. À Bâle, il joue un rôle de premier plan aux côtés de Bertrand de Cadoène. Il est un des familiers du cardinal Carillo[1047].

Bibliographie :

FINKE, (H.), « Zur Charakteristik des Patriarchen Johannes Maurosii von Antiochen auf dem Concil zu Constanz », *Römische Quartalschrift*, t. II, 1888, p.165-174.

GC, XVI, col. 367.

MÜLLER, (H.), *Die Franzosen, Frankreich und der Basler Konzil*, Paderborn, Munich, 1990, t. II, p. 543 et sv.

VALOIS, IV.

137- *Johannes de MEYERONIS*

3- Prieur de Gap. Frère dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

5-

a. BAV, *Vat. Lat.*, 1335, fol. 29 : « *priorem Vapincensem ordinis sancti Joannis Hierosolymitani* ».

b. Il est présent à Constance en mai 1415.

d. Il assiste à la session du 16 mai 1415 au concile de Constance[1048].

138- Jean de MONTAIGU – *Johannes de MONTE-ACUTO*

3- Clerc. Notaire public. Originaire du diocèse de Laon.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Joanne de Monteacuto, notario publico, clerico Laudunensis diocesis* ».

b. Il est présent à Constance en octobre 1415

139- Jean *MONTIQUINI* - *Johannes MAINQUINI*

2- Docteur en droit civil à l'Université d'Orléans.

5-

[1047] Vienne, Nat. – bibl., CV 5116, fol. 392r. Cité par Heribert Muller, « Lyon et le concile de Bâle (1431-1449). Études prosopographiques », *Cahiers d'histoire*, Lyon, n° 28, 1983, p. 33-57, p. 41.

[1048] BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 29.

a. RICHENTAL, p. 186 : « *Dominus Johannes Montiquini* » (cité parmi les membres de l'université d'Orléans).

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 105v, « *Iohannes Mainquini, doctor legum, ex parte universitatis Orliensis* ».

b. Il est probablement arrivé à Constance dans le courant de l'année 1415.

c. Délégué de l'Université d'Orléans.

140- Jean de MONTLION – Jean de MONTLEON – Jean de MONTLYON – *Johannes de MONTELEONIS*

1- Originaire du diocèse de Langres.

2- Maîtres ès arts avant 1398. En octobre 1403, il est inscrit sur le *rotulus* de la nation française pour la province de Sens qui indique qu'il est en sixième année d'audition en théologie[1049]. En 1406, il entre au collège de Navarre. Il est alors sans doute bachelier en théologie. Il est sur le *rotulus* de la nation française présenté à Jean XXIII en janvier 1411[1050]. Entre juin et octobre 1413, il est recteur de l'Université. Il obtient sa licence de théologie avant décembre 1413[1051].

3- Prêtre du diocèse de Langres. Il est aumônier du duc de Bourgogne à l'époque du concile de Constance.[1052]

4- Alors qu'il est recteur de l'Université, « il se trouve engagé politiquement au moment où l'Université se désolidarise des Cabochiens. Il intervient lorsque ces derniers veulent soumettre les étudiants à l'emprunt forcé[1053]. Le 9 juillet 1413, pour une raison inconnue, les nations anglaise, picarde et normande se plaignent de sa négligence à convoquer l'assemblée générale[1054]. Le 20, il est désigné, avec Jacques de Harlem de la nation anglaise, pour représenter la corporation à la conférence de Pontoise[1055]. Faisant approuver les articles de paix arrêtés le 2 août[1056], il se rend le lendemain auprès du dauphin pour l'exhorter à la parachever[1057]. Le 6, il reçoit les princes du sang venus louer la corporation pour son aide[1058].

Les 2 et 5 septembre, il est présent aux lits de justice où les princes jurent d'observer le traité de paix et lorsque l'ordonnance cabochienne est annulée[1059]. Ayant convoqué l'assemblée générale, il approuve le 6 septembre 1413 le discours de Jean Gerson demandant

---

1049 *CUP* IV, n° 1796.
1050 *CUP*, IV, n° 1908.
1051 *CUP*, IV, n° 1998.
1052 *ACUP*, t. II, col. 154, n.4 ; *Suppl. Mart. V*,n° 110, fol. 145b.
1053 *RSD*, t. V, p. 62.
1054 *ACUP*, t. II, col. 154.
1055 *CUP*, IV, n° 1984 ; *ACUP*, t. II, col. 154, n.6 ; *Gestes des nobles*, p. 148.
1056 *CUP*, IV, n° 1985.
1057 JUVENAL DES URSINS, p. 484.
1058 *RSD*, t. V, p. 133-137, JUVENAL DES URSINS, p. 486.
1059 NICOLAS DE BAYE, t. II, p. 138 et 140.

la condamnation de la *Justification*[1060], puis participe à la troisième session[1061] du concile de la foi[1062] ». Il devient aumônier du duc de Bourgogne à partir de 1413[1063].

5-

b. Il reçoit un mandat du duc de Bourgogne daté de Rouvres le 23 janvier 1415 qui l'envoie au concile[1064]. Il arrive à Constance en février 1415 avec Pierre Cauchon, Jean Beaupère et Simon de Saulx[1065].

d. En juin 1415, le duc de Bourgogne, inquiet de la tournure que prennent les événements à Constance, rappelle Jean de Montlion. Il le charge le 11 de ce mois d'accompagner quelques membres d'une ambassade (Jean de Vergy, Rénier Pot entre autres) à Paris, afin d'y rencontrer les membres du conseil royal. Son but est de les effrayer. Brandissant la menace d'une invasion anglaise, l'ambassade ducale déclare que leur maître ne pourra apporter aucun secours au roi de France si celui-ci ne lui accorde pas quelques contreparties. Parmi celles-ci se trouve la demande d'amnistie des bannis (conséquence de l'échec de la révolution cabochienne) et surtout :

> « Que mon dit seigneur de Guienne fit cesser la tres injurieuse poursuite que font et s'efforcent de faire au nom du roy, au saint concille de Constance maistre Jehan Jarson et se complices, eulz disans ambassadeurs du roy au dit concille, contre mon dit seigneur de Bourgoigne, en la matière de la foy[1066] ».

Le 19 août 1415, il est encore à Paris, où il apporte à l'Université des lettres contre Jean Gerson. Le 21 août 1415, comme conséquence de son intervention, la nation picarde de l'Université de Paris et la faculté de décret de l'Université de Paris désavouent Jean Gerson et ses amis[1067].

1060 *CUP*, IV, n° 1989.

1061 *CUP*, IV, n° 2003.

1062 L. TOURNIER, *L'Université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452)*, thèse doctorale sous la direction de Charles Vulliez, Université de Reims, 2000.

1063 *CUP*, IV, n° 2003 qui retranscrit Suppl. Martin V, n° 110, fol. 145[b].

1064 Hist. nat. Collection de Bourgogne : ms. 58, f. 347r et ms 65, fol. 102v.

1065 VALOIS, IV, p. 302, n.4.

1066 Requête que le duc de Guyenne promet de jurer, si la Bourgogne jure la paix d'Arras le 14 juillet 1415, - *Archives de la Côte d'Or. B. 11894.*

1067 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 376 et *CUP*, IV, n° 2043 : 19 août 1415 qui retranscrit le ms. Paris, *BnF, lat.* 1485[1], f. 3 (in 2[a] parte) : « *Litterae procuratoris et nationis Picardorum, quibus ad relationem mag . Johannis de Monteleonis, mag. art. et licentiati in theol., asserunt, se ducem Burgundiae gratum habere ; Johannem Gerson, legati Universitatis ad Concilium non adjungunt, immo ipsum revocant, et hoc propter personam quam ipse, "quem furor, impetus pariter et odium excitabant" contra ducem Burgundiae, in processu damnationis Johannis Parvi gessit. Juxta sacrorum canonum instituta atrociter puniendus est. Propositio in Concilio condemnata nunquam in regno Franciae assertorem habuit* ».

Dat. Parisius in nostra generali congregatione [apud S. Julianum Pauperem] solemniter congregata anno Dom. milles. quadringentesimo quintodecimo, die XIX mensis Augusti.

COVILLE, p. 530 ; *CUP*, IV, n° 2044 *:* « *Litterae decani (*Livini Neuelinc*) et collegii facultatis decret. Paris., quibus ad relationem mag. Johannis de Monteleonis sequentia statuunt :*

1- Ducem Burgundiae gratum habent.

2- non credunt ducem Burgundiae aliqua commisisse (coupable), propter quae Imperator male contentari potuerit.

3- credunt ipsum nullam confoederationem cum Anglis habere

4- non credunt Johannem Parvi propositionem in Concilio Constantiensi condemnatam asseruisse ; proindeque Johanni Gersoni non adhaerent, immo ipsum desavoant ;

5- Johannes Gerson a sua legatione revocetur ;

6- Conseiller de Jean sans Peur, il vit à ses côtés en 1418 et 1419. À son retour du concile de Constance, il est largement récompensé de ses efforts. Il reçoit en effet une forte somme d'argent :

> « A reverand pere en Dieu l'abbé de Moustier Saint Jehan, la somme de 267 frans demi qui deue lui estoit pour les causes qui s'ensuivent, c'est assavoir : 247 frans demi pour reste d'un voiaige par leui faicte par l'ordonnance de mondit seigneur en estant alé à Constance au saint Concile, illec sejourner pour les besongnes et affaires tres grandement touchans l'onneur et estat de mondit seigneur, où il vacqua depuis le XXVe jour de decembre CCCC et XV jusques au VIIIe jour de may ensuivant exclus, où sont 134 jours, au pris de 5 frans 7 gros demi par jour que mondit seigneur lui a ordonné prendre et avoir, valent 753 frans 9 gros, sur quoy il a receu par la main dudit Jehan de Noident 506 frans 5 solz tournois ; ainsi lui est deu du reste du voiage ladicte somme de 247 frans demi et 20 frans qu'il avoit paiez pour change de monnoye à or ladicte somme de 506 frans 5 solz tournois, comme lus à plain est contenu es lettres patentes de monseigneur donnes le IIe jour de juing mil CCCC et XV cy, rendues avec quictances dudit abbé contenant affirmacion donnee XIIe septembre CCCC et XVI tout rendu cy….267 fr. demi, marc d'argent 9 l. 10 s. t.[1068] ».

et

> « A maistre Jehan de Montleon , aumousnier de mondit seigneur le duc, la somme de cent frans à lui bailliez du commandement et ordonnance de mondit seigneur, et lesquelz icellui seigneur, par ses lettres patentes donnees le XXe jour de mars l'an mil CCCC et dix huit, lui a tauxé pour les fraiz, missions et despens qu'il lui a convenu faire en un voyaige où il a esté de par mondit seigneur, c'est assavoir à Constance devers notre saint pere le pape, où icellui seigneur l'avoit envoyé des la ville de Dijon dont il parti ou mois d'avril oudit an poursuir l'expedicion de role que mondit seigneur avoit fait faire pour beneficier aucuns de ses serviteurs qui estoient et tendoient estre d'Eglise et pour pluseurs autres afferes et besongnes d'icellui seigneur ; pour ce, et rend lesdictes lettres et quictance dudit maistre Jehan….100fr[1069] ».

Il aurait fait partie de la suite accompagnant Jean sans Peur le jour de son assassinat, le 10 septembre 1419.

8- Il décède fin 1419.

Sources et bibliographie :

CUP, IV, p. 82, n.16 ; n° 1796, 1908 ; 1984 ; p. 253 n.; n° 1989 ; 1998, n.8 ; n° 2000, n.6 ; p. 274 ; n° 2043, 2044.

TOURNIER, (L.), *L'Université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452),* thèse doctorale sous la direction de Charles Vulliez, 2000.

GOROCHOV, (N.), *le collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XVe siècle (1418),* Paris, Honoré Champion, 1997, p. 670.

6- ne praefatus "error Franciae" vocetur, concludunt dare deputatos ad ducem Aquitaniae, ut ipse Concilio Constant. rescribat, quatenus honorem regni conservet ».

In quorum premissorum testimonium sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum. Datum et actum [in congregatione nostra generali apud S. Johannem Hierosolymitanum Parisius solemniter celebrata] an. Dom. MCCCC XV die XXj mensis Augusti.

1068 *Comptes généraux de l'Etat bourguignon entre 1416 et 1420,* publiés sous la direction de R. FAWTIER, t. V, 1ère et 2ème partie, Paris, 1965, n° 604. (abréviation : FAWTIER).

1069 *Ibidem,* n° 2026.

141- Jean de MONTREUIL – *Johannes de MONSTEROLIO*

1- De son vrai nom, Jean Charlin. Né en 1354 à *Monsterolium* (Montreuil, Monterau, Montreux-le-Sec) d'où il tire son nom.

2- Il fait ses études à Paris et y obtient le grade de docteur en droit.

3- Prévôt du chapitre de Saint-Pierre de Lille.

4- Secrétaire de Charles VI à partir de 1391. Il voyage pour le compte du roi en Angleterre, en Écosse et en Italie à partir de 1394. En 1400, il se rend en Allemagne en compagnie de l'archevêque d'Auch afin de tenter de trouver un moyen de mettre un terme au schisme. En 1404, on le retrouve à Avignon aux côtés de Benoît XIII. À Rome en 1412 à l'occasion du concile convoqué par Jean XXIII, il y retrouve Pierre d'Ailly devenu cardinal et rencontre des humanistes tels Leonardo Bruni, secrétaire du pape. Charles VI le désigne au pape Jean XXIII comme devant se rendre au concile de Constance en son nom en janvier 1415.

5-

a. Il fait partie des individus désignés par Charles VI dès janvier 1415 pour se rendre à Constance et l'y représenter[1070].

Sa présence à Constance est attestée par Vienne, ms., *lat.* 5070, fol. 106v, « *Iohannes de Monsterolio, doctor* » et VON DER HARDT, V, p. 28.

d. Il est étrangement absent des débats du concile ce qui fait douter de sa présence effective à Constance[1071]. Fin 1416, début 1417, il rédige un pamphlet très violent contre le revirement de Sigismond en faveur des Anglais[1072].

7- Il est l'auteur de quelques petits traités politiques :

- *De gestis et factis memorabilibus Francorum* (publié également par lui en français : *À toute la Chevalerie*).

- *Libelli adversus Anglos* dont il fournit une édition latine dédiée à Jean de Thoisy, évêque de Tournai, et deux versions françaises. Il y fait état de tous les griefs et arguments contre les prétentions anglaises au trône de France.

Il est aussi l'auteur d'une correspondance de plus de 200 lettres[1073]. Parmi ses destinataires on trouve, outre des papes (Alexandre V et Benoît XIII), de nombreux cardinaux, évêques, humanistes (Pierre d'Ailly, Nicolas de Clamanges, Gonthier et Pierre Col, Guillaume Fillastre…).

1070 Lettre de Charles VI à Jean XXIII, écrite à Paris, le 28 janvier1414 lui annonçant sa décision d'envoyer une ambassade à Constance et lui donnant le nom des ambassadeurs, Source : München, Geh. Staatsarchiv Nr. 1 lit. a; éd : FINKE, *ACC*, III, p. 216-217.

1071 Pour Bernard GUENEE, *Entre l'Église et l'État*, p. 279, Jean de Montreuil est resté travailler à Paris à la chancellerie royale durant le concile de Constance.

1072 MARTENE & DURAND, *Ampl. collectio*, II, col. 1443 et sv.

1073 Paris, *BnF*, *lat*., 13 062 dont un tiers est édité dans MARTENE & DURAND, *Veterum scriptorum*, XI, 1724, col. 1310-1465.

8- Il fait partie des Français massacrés par les Bourguignons lors de leur entrée à Paris le 12 juin 1418.

Bibliographie :

BRANDMÜLLER, I, p. 218.

COMBES, (A.), *Jean de Montreuil et le chancelier Gerson, Contribution à l'histoire des rapports de l'humanisme et de la théologie en France au début du XV*ème, Paris, Vrin, 1942.

COVILLE, (A.), *Gontier et Pierre Col et l'humanisme en France au temps de Charles VI*, Genève, 1934.

CUP, IV, p. 145, n. ; n° 1948, n. ; n° 2079, 2104.

FINKE, (H.), *Forschungen und Quellen zur Geschichte des konstanzer Konzils*, Paderborn, Schöningh, 1889, p. 155-157

FINKE, *ACC*, III, p. 217 : parle du « *prepositi Insulensis* » c'est-à-dire prévôt de Lille, ambassadeur de Charles VI au concile.

GREVY-PONS, (N.), « Propagande et sentiment national pendant le règne de Charles VI : l'exemple de Jean de Montreuil », *Francia*, VIII, 1980, p. 127-45.

LENZ, (M.), *König Sigismund und Heinrich der Fünfte von England, ein Beitrag zur Geschichte der Zeit des Constanzer Conzils*, Berlin, 1874, p. 37 et sv.

MARTENE & DURAND, *Veterum scriptorum*…XI, 1724, col. 1340-1465 (on se reportera désormais à l'éd. *Johannis de Monsteriolo opera* I. *Épistolaire*, II. *L'œuvre historique et polémique*, Torino, 1975. (74 lettres de lui).

MONTREUIL, (J.), *Opera*, vol. 1, *Epistolario*, E. Ornato éd., Turin, 1963.

MONTREUIL, (J.), *Opera*, vol. 2, *L'œuvre historique et polémique*, N. Grévy, E. Ornato et G. Ouy éd., Turin, 1975.

MONTREUIL, (J.), *Opera*, vol. 3, *Textes divers, Appendices, Tables*, N. Grévy, E. Ornato et G. Ouy éd., Paris, 1981.

MONTREUIL, (J.), *Opera*, vol. 4, *Monsteroliana*, E. Ornato, G. Ouy et N. Pons, éd., Paris, 1986.

ORNATO, (E.), *Jean Muret et ses amis Nicolas de Clamanges et Jean de Montreuil*, Genève, 1969.

THOMAS, (A.), *De Johannis de Monsteriolo vita et operibus*, 1833.

VALOIS, IV, p. 385, n. 2.

VON DER HARDT, V, p. 28 le cite dans une liste de particpants du concile.

WILMOTTE (M.), « Jean de Montreuil », *Biographie nationale [*de Belgique], XV, 1893, p. 211-218.

142- Jean de NANTON – Jean de NANT – *Johannes de NANCO*[1074]

1- Il est originaire du diocèse de Besançon dans le baillage de Vesoul. Fils de Jean de Vienne, seigneur de Nant, il est le neveu de Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen et de Jean de Vienne, amiral de France.

2- Il devient docteur en droit canon en 1404.

[1074] Il ne doit pas être confondu avec son homonyme, docteur en décret et archevêque de Sens, mort en 1422, qui n'assista pas au concile de Constance. L'erreur se trouve dans *GC*, XII, 396. Elle est reprise par TH. SULLIVAN, *Benedictine monks at the University of Paris*, A.D. 1229-1500, Leiden, 1995, notice 492.

3- Il est fait référendaire d'Alexandre V le 14 novembre 1409[1075]. Il obtient en 1392 la prébende de l'archidiaconé du Grand-Caux dans le diocèse de Rouen[1076] et devient la même année chanoine puis archidiacre de Rouen et conserve cette prébende jusqu'en 1405. Il est chanoine de Bayeux de 1394 à 1405, d'Évreux et de Besançon en 1403[1077]. Il devient archevêque de Vienne en 1405[1078] et abandonne à cette occasion sa prébende et son archidiaconé rouennais ainsi sans doute que sa cure de Tourny (Eure) et une prébende à Bayeux.

4- Référendaire d'Alexandre V, il est conseiller du roi et du duc de Bourgogne. En 1398, il assiste à l'assemblée du clergé de France à Paris comme procureur du chapitre de Rouen et se prononce pour la soustraction d'obédience[1079]. En 1409, il assiste au concile de Pise en tant qu'archevêque de Vienne et ambassadeur du duc de Bourgogne[1080]. En 1409, il est envoyé par le duc de Bourgogne en ambassade en Lorraine.

5-

a. BAV, *Vat, lat.*, 4192, fol. 118 : « *Archiepiscopus Vienensis* ».

Idem : BAV, *Vat, lat.*, 7305, fol. 252v et Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 99v.

b. Il est présent à Constance en mai 1415.

c. Il fait partie des ambassadeurs du duc de Bourgogne.

d. Au concile de Constance, il approuve le 5 mai 1415 la condamnation de la mémoire de Jean Wiclif accusé d'être hérétique[1081]. Il reste à Constance durant le voyage de Sigismond en France, ce qui n'empêche pas celui-ci de confirmer les droits et les privilèges de l'Église cathédrale de Vienne ainsi que de toutes les autres et même des monastères de son diocèse. Il est vraisemblable que Jean de Nanton ait adopté une attitude très favorable à Sigismond depuis le début du concile. Ces privilèges sont une manière de l'en remercier.

Jean de Nanton fait partie des membres de la nation française à se ranger clairement dans le camp bourguignon. C'est ce que manifeste une lettre de Charles VI datée du 21 mai 1416 dans laquelle il donne ses instructions aux membres de la nation française c'est-à-dire à ses propres ambassadeurs comme à ceux du duc de Bourgogne parmi lesquels il cite l'archevêque de Vienne[1082]. Le 12 mai 1417, lors de la 33ème session, il fait partie des députés et commissaires témoignant contre Benoît XIII[1083]. En juin 1417, il fait partie de la commission nommée par Sigismond dans le but de surveiller certains cardinaux et prélats français. Le 9 octobre 1417, lors de la 39ème session, il célèbre la messe du Saint-Esprit[1084].

1075 EUBEL, I, p. 527, n. 10.

1076 ADSM G 2117 fol. 125r.

1077 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, n°121.

1078 ADSM G 2120, fol. 55r.

1079 H. MILLET, « Les votes des évêques à l'assemblée du clergé de 1398 : analyse diplomatique du comportement », dans *L'écrit dans la société médiévale. Textes en hommage à Lucie Fossier*, Paris, Editions du CNRS, 1991, p. 195-214, n°120, p. 157-158.

1080 H. MILLET, « Les pères du concile de Pise », n°121.

1081 MANSI, 27, col. 636-637.

1082 Paris, *BnF, lat.*, 1450, fol. 159v.

1083 MANSI, 27, col. 1116.

1084 MANSI, 27, col. 1159.

Le 8 janvier 1418, Sigismond l'investit comme archevêque de Vienne[1085]. Et comme il se plaint d'être lésé par les privilèges accordés à quelques citoyens de la ville, l'empereur commet l'archevêque de Besançon et l'évêque de Bâle pour rendre justice à chacun[1086].

6- Il assiste au conseil du roi le 4 octobre 1418 avec d'autres fidèles du duc de Bourgogne[1087]. Il reste archevêque de Vienne jusqu'en 1423. Il est transféré à l'évêché de Paris le 26 juin 1423 et y reste jusqu'à sa mort le 7 octobre 1426.

8- Il meurt le 7 octobre 1426. Il est inhumé à Bellevaux.

Sources et bibliographie :

CERRETANUS, *ACC*, II, p. 190.

CLOUZOT, (E.), ET CALMETTE, (J.), Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne, Paris, t. VII, Paris, 1942, p. 38.

GC, XVI, col. 112-113.

EUBEL, I, p. 527.

HOURS, (H.), *Fasti*, Besançon, 1999, notice 451, p. 165.

MILLET, (H.), « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste » *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, p. 713-790, p. 733.

TABBAGH, (V.), *Le clergé séculier du diocèse de Rouen à la fin du Moyen Âge (1359- 1493)*, 3 vol., thèse de l'université de Paris IV, 1988, t. III, notice 379.

143- Jean NICOLAS

3- Chanoine de Toul et de Verdun.

5-

a. Paris, *BnF lat.*, 8902, fol. 2 : « *Magister Johannes Nicolai, canonicus Tullensis et Virdunensis, procurator domini episcopi Virdunensis et capituli Tullensis* ».

b. Il est à Constance en octobre 1415.

c. Procureur de l'évêque de Verdun et du chapitre de Toul.

144- Jean de NORRY – Jean de NOURRY – *Johannes de NORRIACO*

1- Noble. Jean de Norry est issu d'une famille de chevaliers du Nivernais ; fils de Pierre et de Jeanne de Montboissier. Arrière petit-fils de Pierre Flotte. Son père, bien que Nivernais, était lieutenant général du duc Louis II de Bourbon entre 1379 et 1407[1088] et maître des requêtes de Charles VI.

1085 Constance, le 8 janvier 1418. Voir J. CARO, « Aus der Kanzlei Kaiser Sigismunds. Urkundliche Beiträge zur Geschichte des Constanzer Concils », dans *Archiv für österreichische Geschichte*, t. 59, p. 82.

1086 Constance, 16 janvier 1418, *ibid*, p. 83.

1087 *Ordonnances*, X, p. 485.

1088 Paris, *BnF, lat.*, 10034, fol. 86v. V. TABBAGH, *Gens d'Église, gens de pouvoir (France, XIIIème-XVème siècle)*, éditions universitaires de Dijon, Dijon, 2006. Voir O. MATTEONI, *Servir le prince. Les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge (1356-1523)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 142.

2- Licencié en droit civil. Il est étudiant à Orléans en 1399.

3- Chanoine de Lyon en 1390 ; trésorier de Cambrai en 1393. Successivement chanoine de Paris[1089], de Sens, Meaux, Bourges, Autun en 1398. Chanoine et chantre de Châlons-sur-Marne en 1398. Il est doyen de la collégiale de Hérisson (au diocèse de Bourges) et abbé de Saint-Étienne-l'Étrier au diocèse d'Autun ; il est député le 14 janvier 1400 par le chapitre de Lyon pour prêter hommage au roi ; il semble ensuite résider continuellement à Paris. Il est maître des requêtes de l'Hôtel du roi en 1415.

4- Il est député au conseil du roi les 4 mai 1403, 22 octobre 1406, 2 juillet 1408, et au Parlement le 13 avril 1416. En 1409, il est député du chapitre de Lyon au concile de Pise. En 1411, il prête, à titre peronnel, 1000 écus au duc de Bourgogne dans le cadre d'une campagne d'emprunts lancée pour permettre à Jean sans Peur de réunir l'argent nécessaire au paiement de ses gens de guerre. Il n'a jamais été remboursé[1090]. Commissaire du roi pour la levée de la décime, il est remplacé dans cette charge en mars 1415, date à laquelle il est envoyé au concile de Constance par le roi en tant que maître des requêtes de son Hôtel[1091]. Il quitte Constance avant novembre 1415 date à laquelle on le trouve à Rouen. Il est présent à Paris au conseil du roi le 3 septembre 1416[1092]. En 1417, il est élu par le chapitre de Sens pour le représenter à Constance[1093]. Il y retourne donc à nouveau.

5-

a. Vienne, ms., *lat.* 5070, fol.106v, « *Iohannes Norri, doctor* ».

b. Il est présent à Constance en mars 1415.

6- Sur nomination royale, il devient chanoine et chantre de Rouen en juillet 1415[1094], se rend lui-même sur place en novembre pour prendre possession de ses bénéfices mais ne réside pas à Rouen. Il est démis de sa prébende et de cette dignité en 1421. En 1416, le roi soutient sa candidature à l'archevêché de Sens où il échoue cependant. Archevêque de Vienne le 26 juin 1423. Transféré à Embrun le 2 décembre 1433, il refuse et reste archevêque de Vienne jusqu'en 1439. Il est envoyé par le roi au concile de Bâle le 30 mars 1436. Sur recommandation du duc de Bourgogne, il est transféré par bulle du 17 avril 1439 à Besançon malgré l'opposition du chapitre cathédral qui a élu Jean de Fruyn.

8- Il meurt à Gy ou à Vesoul peu de temps après sa nomination à l'archevêché de Besançon (avant le 23 septembre 1439) alors qu'il est en voyage pour prendre possession de son nouvel archevêché. Il est inhumé dans l'église Saint-Étienne.

1089 Cf R. GANE, *Le chapitre Notre-Dame de Paris au XIV*ème *siècle. Étude sociale d'un groupe canonial*, Saint-Étienne 1999, p. 183 et n° 482, p. 361.

1090 ADN, B 20141, n° 155 828 bis, fol. 1r. Cf R. GANE, *Le chapitre Notre-Dame de Paris au XIV*ème *siècle. Étude sociale d'un groupe canonial*, Saint-Étienne 1999, p. 183 et n° 482, p. 361.

1091 Paris, *BnF*, ms. Doat 9, fol 164v et 166v.

1092 *Ordonnances*, X, p. 378.

1093 *ACC*, IV, p. 362 ; F. BLANCHARD, *Les genealogies des maistres des requestes ordinaires de l'hostel du Roy*, Paris, 1670, p. 83 & VALOIS, IV, p. 224.

1094 ADSM G 2121, fol. 148v

10- Écu : A la fasce (Norry) ; écu timbré d'une croix (sceau de 1439).

Bibliographie :

BEYSSAC, (J.), *Les chanoines de l'église de Lyon*, Lyon, impr. P. Grange et Cie, 1914, p. 114.

BLANCHARD, (F.), *Les généalogies des maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi*, Paris, 1670.

CHARTRAIRE, (E.), « Notes complémentaires à la liste des archevêques de Sens », *Bulletin de la société archéologique de Sens*, t. XXVI, 1911, p. 123-193.

DUNOD DE CHARNAGE, (F.-I), *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*, Besançon, 1750, 2 volumes, t. I, p. 257.

EUBEL, I, p. 559 ; II, p. 119-120 et 293.

GANE, (R.), *Le chapitre de Notre-Dame de Paris* : *Étude sociale d'un groupe canonial*, Saint-Étienne, C.E.R.C.O.R., 1999, p. 361, notice 482.

GC, XVI, col. 113-114.

HOURS, (H.), *Fasti*, Besançon, 1999, notice 870, p. 70-71.

Petit Armorial romanais, dans *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, Vienne, 1877, tome I, p. 594.

MÜLLER, (H.), *Die Franzosen, Frankreich und der Basler Konzil*, Paderborn, Munich, 1990, t. II, 1990, p. 608-617.

TABBAGH, (V.), *Fasti*, Rouen, 1998, notice 381, p. 265.

145- Jean de PERONNE – *Johannes de PERONA*

2- Maître ès arts en 1403 lisant en théologie depuis huit ans à l'université de Paris. Il appartient à la nation normande de la faculté des arts.

3- Chanoine de Tours.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *magister Johannes de Perona, canonicus et procurator capituli Turonensis* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 134v : « *Johannes de Perona, canonicus & procurator capituli ecclesiae Turonensis* ».

b. Il est à Constance avant octobre 1415.

c- Procureur du chapitre de Tours.

Source :

CUP, IV, p. 99.

146- Jean de PERUSSE – *Johannes de PERUSIO*

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Dominus Johannes de Perusio* ».

b. Il est à Constance avant octobre 1415.

147- Jean PICART – *Johannes de ALNETO*

2- Il obtient la licence de théologie en 1408 à Paris[1095].

3- Moine cistercien d'Ellant. Abbé cistercien de Sainte-Marie du Gard en 1388, il est transféré à l'abbaye d'Ourscamp dans le diocèse de Noyon le 30 mai 1410[1096].

4- En 1412, il assiste au Chapitre général de l'ordre cistercien. Il participe au concile de la foi réuni à Paris entre décembre 1413 et janvier 1414 pour régler l'affaire Jean Petit. Sa présence est attestée lors de la troisième session[1097].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *D. abbas de Ursicampo cisterciensis ordinis, Noviomensis diocesis* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 43v : « *Johannes Ursicampi, Nevionensis diocesis* ».

b. Il est à Constance avant octobre 1415.

d. Il rentre de Constance à Paris où il se trouve le 17 septembre 1416. On le voit intervenir au nom du chancelier l'Université de Paris, Jean Gerson, dans la faculté de décret pour tenter de convaincre ses membres de s'inscrire sur un rôle condamnant les neuf assertions de Jean Petit. Son intervention, la pression exercée sur la faculté est peu appréciée et ne donne aucun résultat[1098].

Dans sa lettre du 10 octobre 1416 à ses ambassadeurs au concile, Charles VI remercie ces derniers de leur courrier remis par l'abbé d'Ourscamp[1099].

6- Après le concile, il obtient de Martin V le droit de porter la mître, l'anneau et les autres signes épiscopaux. Il accompagne le pape à Rome[1100]. En 1424, il assiste au concile de Sienne. En 1428, il est élu abbé général de l'ordre de Cîteaux[1101]. Il assiste au concile de Bâle en 1431[1102].

Bibliographie :

Statuta cisterciens édités dans MARTENE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, année 1411 : col. 1556 : élection des abbés devant se rendre au concile général.

GC, X, col. 1332.

CUP, IV, n°1863, n. 4, p. 274, n. 8 ; p. 538, n.3

1095 Paris, *BnF, lat.*, 5657ª, fol. 13 ; éd. *CUP*, IV, n° 1863.

1096 BAV, *Reg. Lat.*, Joh. XXIII. n° 142, fol. 169.

1097 *CUP*, IV, n° 2003.

1098 Paris, *BnF, lat.*, 11804, fol. 357.

1099 *ACC*, IV, p. 325.

1100 A. PEIGNE-DELACOURT, *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp*, 1876, p. 264.

1101 *CUP*, IV, n° 1863, n. 4 ; *Arch.Vat.*, Xii, 121, p. 239.

1102 H. MÜLLER, *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431-1449)*, Paderborn, Munich, Vienne, Zurich, 1990, 2 vol, I, p. 99-100.

148- Jean PICHOT – Jean PICHEROT – *Johannes PICHEROTI*[1103]

3- Chanoine d'Angers le 8 novembre 1414 jusqu'en 1421. Il succède à Jacques de *Fovea* par permutation (bénéfice inconnu).

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *dominus Pichot, procurator capituli ecclesiae Andegavensis* ».

b. Il est présent à Constance en octobre 1415.

c. Député du chapitre d'Angers au concile de Constance.

Sources et bibliographie :

BM Angers, ms 725, 103 et ms 739 ; AD G 404, 16 G 8.

COMTE (F.) et MATZ, (J.-M), *Fasti*, Angers, 2003, notice 308, p. 285.

149- Jean de POLIGNAC – *Johannes de POLINIACO*

3- Moine de Boscodon, il en est nommé abbé bénédictin par Benoît XIII le 17 septembre 1396. Il succède à Isoard de Montorcie. Il reste abbé de Boscodon jusqu'en 1426.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 43v : « *Johannes abbas monasterii de Robstodum (Bosteden), Ebredunensis dioecesis* ».

Paris, *BnF, lat.* 12100, *idem.*

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

Bibliographie :

GC, III, col. 1106.

GAY, (C.), *L'abbaye de Boscodon*, p. 1132-2002, Gap, 2002.

Archives de l'abbaye de Boscodon, article 1 à 60 par l'abbé Guillaume, Librairie Alpine Gap, 1913.

150- Jean de POLLEY – Jean de Pouilly – *Johannes de POULLEYO*

2- Il étudie le droit à l'Université d'Avignon. Sur le *rotulus* du 19-23 octobre 1403, il est présenté comme licencié en décret[1104].

3- Chanoine augustin de Saint-Antoine et précepteur de Ranvers (en haute Italie). Il occupe la charge de procureur auprès de la curie romaine.

4- En 1409, il assiste au nom de son ordre au concile de Pise « mais y joua un rôle peu glorieux au cours du procès de Grégoire XII. Contrairement à ses déclarations justifiées contre Jean XXIII à Constance, il répéta les ragots habituels, l'accusant de sorcellerie et

---

[1103] Il existe un « Jean Pichot », bachelier en droit civil à Orléans en 1453, docteur dans les deux droits en 1463 (FOURNIER, (M.), *Les statuts…*, t. I, p. 232, 235, 239. Il ne s'agit probablement pas du même.

[1104] H. DENIFLE, *Les universités françaises au Moyen Âge*, Paris, 1892, p. 86.

d'hérésie[1105] ». Il joue un rôle important dans la défense des privilèges de Saint-Antoine. Le 20 février 1412, il reçoit procuration de l'abbé de Saint-Antoine, Hugues de Châteauneuf (1410-1418) pour recouvrer la maison de Florence, ancienne propriété de l'ordre et négocie avec Antoine de Challant, ancien chancelier du comte de Savoie.

5-

a. BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 66 : « *Johannes de Poulleyo, procurator Romanae curiae et cellarius monasterii sancti Anthonii et preceptor Reverensi et procurator totius ordinis sancti Anthonii et Augustini & procurator episcopi Taurinensis* ».

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

7- Il assiste au concile de Bâle[1106].

Bibliographie :

MISCHLEWSKI, (A.), *Un ordre hospitalier au Moyen Âge, les chanoines réguliers de Saint-Antoine-en-Viennois*, Grenoble, 1995.

151- Jean PONCET – *Johannes PONCETI*

1- Frère de *Bisuntinus Ponceti*, chanoine de Besançon du 15 juin 1407 au 28 juin 1418, date de son décès.

2- Il étudie à l'Université d'Avignon[1107]. Il est licencié *in utroque jure* au moment du concile de Constance[1108].

3- Prêtre. Chanoine prébendé de Vil-Saint-Hilaire à partir du 5 mai 1397 à sa mort. Recteur paroissial de l'église d'Ornans dans le diocèse de Besançon ; délégué du chapitre à Rome en ou avant 1412. Familier du cardinal Amédée de Saluces. Il devient clerc du sacré collège aux environs de 1403[1109]. Il l'est encore en 1415. Il est archidiacre de Faverney de 1417 à 1442.

4- Il assiste au concile de Pise en tant que chanoine de Besançon[1110].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *Magister Johannes Ponceti, canonicus Bisuntinensis* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

1105 A. MISCHLEWSKI, *Un ordre hospitalier au Moyen Âge, les chanoines réguliers de Saint-Antoine-en-Viennois*, Grenoble, 1995, p. 72.

1106 H. MULLER, « Lyon et le concile de Bâle (1431-1449). Études prosopographiques », *Cahiers d'histoire*, Lyon, n° 28, 1983, p. 33-57, p. 39.

1107 M. FOURNIER, *Les statuts…, op. cit*, t. II, p. 344. W.-J. COURTENAY, E.-D. GODDARD, *Rotuli Parisienses, Supplications to the Pope from the University of Paris*, Volume III: 1378-1394, éd. Brill, 2012, p. 527.

1108 Paris, *BnF, lat.*, 8902.

1109 Archiv. Vat. Sup. 86, fol. 21v et 101, fol. 87.

1110 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) », *op. cit.* p. 713-790, p. 755, n° 377.

c. Procureur de l'évêque de Lombez et de Robert de Bobigny[1111], abbé de Saint-Paul de Besançon. Cet abbé a d'excellentes relations avec Jean sans Peur comme avec Thiébaut de Rougemont qui en fait son vicaire général[1112].

d. Il est désigné par Michel Pintoin dans *le Religieux de Saint-Denys* comme l'un des ordonnateurs pour assigner les places au concile[1113], l'autre étant Michel *Bolosonis*.

8- Il meurt le 15 novembre 1442.

Bibliographie :

HOURS, (H.), *Fasti*, Besançon, 1999, notice 442, p. 168.

152- Jean de PRATIS

3- Chanoine de l'ordre de Saint-Augustin. Diocèse de Saint-Malo ; province ecclésiastique de Tours.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 45 : « *Johannes de Pratis monasterii ordinis S. Augustini Macloviensis dioecesis* ».

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

153- Jean RAOUL – *Johannes RADULPHI*

2- Docteur en théologie.

3- Jean Raoul succède à Henri le Barbu à la tête de l'abbaye cistercienne Notre-Dame de Prières dans le diocèse de Vannes. Il échange quelques domaines en 1394 avec Jeanne de Lesnerac, veuve de Raoul de Commenan. On peut encore lui attribuer un pareil échange fait en 1405, avec Guillaume, abbé de Mellerai (ou Melleray). Il accepte, le 17 décembre 1414, une fondation faite dans son église par le duc Jean V. Il rapporte du concile de Constance un bref du pape Martin V, qui recommande au duc le monastère de Prières et celui qui y préside.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 12100, fol. 39v : « *Johanes de Precibus, Cisterciensis, Venetensis diocesis* ».

Idem, Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 43 et Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 133v[1114].

RICHENTAL, p. 174 : « *Johannes abbas de Precibus Cisterciensis Venetiarum* ».

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

6- Député en 1430 par le chapitre général de son ordre, il assiste au concile de Bâle. À son retour, il établit dans son église une fête solennelle en l'honneur de la présentation de la Sainte Vierge au Temple.

1111 *GC*, XV, 225.

1112 L. MARQUISET, *L'abbaye Saint-Paul de Besançon, 650-1775*, Besançon, 1909, p. 138. L'auteur de cet ouvrage commet une erreur en affirmant que Robert de Bobigny s'est rendu lui-même à Constance.

1113 V, p. 480.

1114 Erreur du copiste qui lui donne le prénom de Guillaume.

8- Il meurt le 28 juillet 1439 et est enterré dans le chapitre de l'abbaye Notre-Dame de Prières.

Source et Bibliographie :

Statuta cisterciens édités dans MARTENE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, année 1411 : col. 1556 : élection des abbés devant se rendre au concile général.

GC, XIV, col. 966.

154- Jean de REILHAC – Johannes de RELHACO – Johannes REYACO

1- Limousin, fils de Clément de Reilhac, seigneur de Brigueil, conseiller au Parlement ; neveu de Pierre, marié à Pernelle de Maignac (nièce d'Aymeri de Maignac) ; frère de Pierre. Il appartient à la noblesse.

2- Licencié en décret.

3- Chanoine de Paris. En 1414, il est doyen de Limoges. Maître des requêtes du duc de Berry.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Dominus decanus Lemovicensis* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 44 : « *Johannes decanus Lemovicensis pro provincia Bituricensi et episcopo Lemovicensi* ».

BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 66 : « *Johannes decanus Lemovicensis pro provincia Bituricensi et episcopo Lemovicensi* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Il est le procureur de la province de Bourges et de l'évêque de Bourges.

Sources et bibliographie :

A.N., LL 86, fol. 68 v ; *Reg. des suppliques*, 99, fol. 127.

AUTRAND, (F.), *Naissance d'un grand corps de l'Etat : les gens du Parlement de Paris, 1345-1464*, Paris, 1981, p. 199, 344.

GC, t.II, col. 545-546 : « *Johannes III. De Reyaco ann.1414 & 1417. In concilio Constantiensi fuit provinciae Bituricensis procurator* ».

GANE, (R.), *Le chapitre de Notre-Dame de Paris* : *Étude sociale d'un groupe canonial*, Saint-Étienne, C.E.R.C.O.R., 1999.

155- Jean de ROCHA – Jean *ROCCA* – Jean *de RUPPE* – Jean ROCQUE – *Johannes de ROCHA*

2- Docteur en théologie.

3- Franciscain, il est vicaire général de son ordre, régent aux écoles de Saint-Sernin de Toulouse.

5-

b. Il est présent à Constance dès 1415.

e- Il fait un sermon au concile le 8 septembre 1415 à l'occasion de la nativité de la Vierge Marie[1115], un autre le 6 mars 1416 commençant par *Erumpet quasi niane* dans lequel il loue le roi d'Aragon[1116]. Dans l'affaire Jean Petit, il prend vivement parti pour le duc de Bourgogne. Le 20 novembre 1415, dans la 20ème session, il soutient au nom des frères mendiants que les assertions du maître en théologie n'appartiennent ni à la foi ni aux mœurs, qu'elles sont conformes à l'Écriture et au Décalogue et que par conséquent, il n'existe nulle matière pour les condamner[1117].

Il fait un sermon, aujourd'hui perdu, le 20 février 1418 dont l'*incipit* était *Unus quisque studeat*[1118].

6- Jean de Rocha devient évêque de Bethléem *in partibus* en 1428. Il est transféré le 9 septembre 1433 sur le siège de Cavaillon. Il reste le confident du cardinal de Foix jusqu'à sa mort.

8- Il meurt en 1434.

Sources et bibliographie :

Paris, *BnF, lat.*, 1485[1], fol. 58-66.

CHAPOTIN, *La guerre de Cent Ans, Jeanne d'Arc et les Dominicains*, Paris, 1894, p. 123-125.

COVILLE, *Jean Petit*, p. 528.

PORTAL, (Ch.), *Annales du Midi*, 1894, VI, p. 86.

WADDING, (L.), *Scriptores ordinis Minorum*, éd. 1650, nouvelle édition, Rome, 1906, p. 457.

156- Jean de ROCHETAILLEE – Johannes de RUPESCISSA – Johannes de FONTE, alias ROCHETALIA[1119]

1- D'origine non-noble. Il serait le fils d'Odet de Font, cellerier du château de la Rochetaillée, né à Rochetaillée au nord de Lyon.

2- Étudiant de droit canon à Paris, il est bachelier en décret en 1397. Il devient docteur *in utroque*. En 1427, il aurait poursuivi des études de théologie à Paris[1120].

3- En 1392, il apparaît comme *servitor* au chapitre cathédral de Lyon[1121]. Il est chanoine d'Amiens en 1407 puis official de ce diocèse en 1409. Il devient chanoine de Paris en 1410[1122], de Saint-Nizier à Lyon jusqu'en 1411, chanoine et official de Rouen en 1411. Il devient correcteur des lettres apostoliques à la cour d'Alexandre V la même année.

1115 FINKE, *ACC*, II, p. 417.

1116 *Idem*, évoqué, p. 541.

1117 Paris, *BnF, lat.*, 1485[1], fol. 58-66.

1118 FINKE, *ACC*, II, sermon évoqué p. 541. Voir *A Bibliographical Register of the Sermons and Other Orations Delivered at the Council of Constance (1414-1418) : Index by Orator, by Chris Nighman and Philip Stump*, p. 6 sur http://www.bibsocamer.org/BibSite/Nighman-Stump/10-Index_by_Orator.pdf.

1119 Tous mes remerciements à Véronique Julerot qui m'a fourni de précieuses indications à son sujet.

1120 H. HOURS, *Fasti*, Besançon, notice 444, p.67.

1121 Lyon, ADR 10 G 79, fol. 71r.

1122 Arch.Vat., lettres de Jean XXIII, n° 162, fol. 193 et 258.

L'Université de Paris plaide en sa faveur et Jean XXIII le nomme patriarche de Constantinople le 13 juillet 1412 et administrateur de l'évêché de Saint-Papoul qu'il obtient après un rude combat.

4- En 1394, il dirige l'ambassade que le chapitre de Lyon envoie en Avignon auprès de Benoît XIII. En 1409, il assiste au concile de Pise en tant que procureur de l'évêque et du chapitre d'Amiens[1123]. En juin 1413, Jean XXIII, réfugié à Viterbe, le nomme légat "*a latere*" avec pleins pouvoirs sur les royaumes de Castille, Léon, Aragon, Navarre et Grenade[1124], ainsi que pour les comtés d'Armagnac et de Foix. Il s'appuie sur lui pour faire reconnaître dans ces régions l'œuvre du concile de Pise et obtenir des aides. La même année, il est nommé nonce apostolique avec destination particulière et faculté d'agir dans la cité et le diocèse de Lyon. Il règle entre autres choses un différend entre deux chapitres lyonnais à propos de reliques. En octobre 1413, il reçoit des lettres royales l'autorisant à exercer sa mission de légat. Il est envoyé par l'Université de Paris en Espagne en 1414 pour prévenir de la convocation du concile de Constance et encourager les Espagnols à s'y rendre[1125]. Il s'agit donc d'un fidèle serviteur du pape pisan.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 42v : « *Jhoannes Constantinopolitanus patriarcha* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol.133 : *idem.*

b. Il arrive à Constance le 11 novembre 1414 de sa légation en Espagne[1126].

d. Dans l'affaire Jean Huss, il se voit confier par le concile l'instruction du procès. Il est aidé par deux évêques qui procèdent à l'audition des témoins. Il reçoit le 26 avril une lettre de Benoît XIII précisant les conditions auxquelles il accepterait de reconnaître la validité du concile.

Proche du duc de Bourgogne, on le trouve le jeudi 4 avril 1415 à Dijon où il est reçu par Jean sans Peur :

> « A Dijon, - mon dit seigneur receut et donna à disner aux ambassadeurs du pape, au patriarche de Constantinople et aultres[1127] ».

Le 15 octobre 1415, Jean de Rochetaillée, devant la nation française réunie au couvent des prêcheurs, prend la parole et lit devant l'assemblée un projet de suppression des annates. Le patriarche d'Antioche préside alors la session. Il est soutenu par Pons Simonet qui lit devant l'assemblée la résolution du 18 février 1407 dans laquelle le roi de France suspendait la remise des annates et des services à la curie.

En mai 1416, à Constance, il assiste à plusieurs congrégations générales traitant de l'affaire Jérôme de Prague[1128]. Le 30 mai 1416, lors de la 31ème session, Jean de Rochetaillée lit l'acte d'abjuration de Jérôme de Prague datée du 23 septembre 1415 sur laquelle il est revenu puis donne lecture de sa condamnation[1129]. Le même jour, Jérôme de Prague est brûlé.

1123 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes,* t. 93, n°2, 1981, n° 415.

1124 H. FINKE, *Forschungen und Quellen*, p. 311, n°6.

1125 *ACUP*, t. II, col. 1894.

1126 CERRETANUS, *ACC*, II, p. 186 : « *Et similiter patriarcha Constantinopolitanus de legacione sua rediens* ».

1127 E. PETIT, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourogne (1363-1419), d'après les comptes de dépenses de leur hôtel,* Paris, 1888, p. 414.

1128 MANSI, 27, col. 881, 890, 896.

1129 MANSI, 27, col. 896-897.

En juin 1416, il s'occupe de l'affaire Guillaume de Dienst, évêque de Strasbourg. Celui-ci arrêté et mis en prison par les chanoines de son Église dans un premier temps (7 décembre 1415[1130]), libéré sur ordre du concile et de Sigismond, se rend à Constance pour faire entendre sa voix en juin 1416. Le concile conscient des fautes de l'évêque adresse cependant un blâme aux deux partis le 27 juin 1416 afin de ne pas avilir la dignité épiscopale.

En septembre 1416, il instruit le dossier Georges, évêque de Trente, contre Frédéric, duc d'Autriche[1131]. En 1416 et 1417, il est à plusieurs reprises élu député de la nation française.

Il se voit chargé par le concile le 5 novembre 1416 d'informer contre Benoît XIII[1132]. En avril 1417, lors de la 32ème session, il fait partie des témoins à charge contre Benoît XIII et prête serment[1133].

En mai 1417, dans le débat opposant Sigismond à la majeure partie de la nation française à propos du mode d'élection du futur pape, avec les ambassadeurs bourguignons et l'Université de Paris, il prend parti pour Sigismond contre les ambassadeurs de Charles VI et les cardinaux. Il tente d'obtenir la renonciation des cardinaux à toute participation au futur conclave[1134]. En fin de compte, il n'obtient pas gain de cause.

Le 25 mai 1417, il est présent lorsque Benoît XIII est cité à comparaître devant le concile pour la dernière fois[1135]. Il est encore là lorsque Benoît XIII est déposé le 26 juillet 1417 lors de la 37ème session et prononce un sermon commençant par « Exercez un juste jugement[1136] ».

Le 28 juillet 1417, il est désigné comme commissaire dans l'affaire de l'évêque de Strasbourg[1137].

Il est désigné pour faire partie du conclave et participe à l'élection de Martin V. Le 14 novembre 1417, il assiste au sacre du nouveau pape puis à son couronnement le 22 novembre.

Au début de l'année 1418, il est présent lorsque Martin V reconnaît Sigismond comme roi des Romains. Il ne quitte Constance qu'en même temps que Martin V, le 15 mai 1418.

6- Après le concile de Constance, il reste quelque temps en compagnie du nouveau pape à Genève. Le 22 mars 1418, nous le trouvons désigné sous le titre de référendaire du pape[1138]. En septembre 1418, Martin V le nomme administrateur apostolique de Genève et transfère Jean de Bertrands qui s'y trouve sur le siège de Tarentaise[1139]. En décembre 1418, ils partent ensemble à Florence, mais un problème ramène Jean de la Rochetaillée à Genève. Amédée VIII de Savoie réclame l'administration de la cité. Le 6 juin 1420, l'empereur confirme les privilèges de l'église de Genève. À partir du 21 juillet 1421, il assume pour quelque temps la régence de la chancellerie pontificale[1140]. Il est aussi protecteur de l'Ordre

---

1130 « Une Ligue contre l'évêque Guillaume de Diest », dans *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, Strasbourg, 1866, p. 14-35, et MANSI, 27, col. 902 et sv.

1131 MANSI, 27, col. 955-956.

1132 MANSI, 27, col. 964.

1133 MANSI, 27, col. 1100.

1134 Lettre inédite insérée dans le journal d'Antoine Morosini, Bibl. imp. de Vienne, ms. 6587, fol. 331b-332b.

1135 MANSI, 27, col. 1122.

1136 VON DER HARDT, IV, p. 1369 et MANSI, 27, col. 1140.

1137 MANSI, 27, col. 1148.

1138 U. BERLIERE, *Inventaire analytique des Diversa Cameralia des archives Vaticanes (1389-1500) au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouane et Tournai*, Paris, 1906, n° 68.

1139 23 septembre 1418 : Bulle de Martin V donnant la commende, soit l'administration viagère de l'évêché de Genève, à Jean de Rochetaillée, patriarche de Constantinople, pour suppléer à l'exiguité de ses revenus.

1140 EUBEL, II, p. 3, n. 3.

Teutonique. Le 12 juin 1422, une bulle de Martin V nomme Jean de Courtecuisse évêque de Genève[1141] et devient administrateur de l'évêché de Paris. Martin V justifie cette nomination en disant[1142] :

> « accéder au désir du patriarche de se voir sur le siège de Paris et agir en raison des guerres et dissensions qui affligeaient cette église à la fois dans ses biens et dans ses droits et la ruinaient au point de l'endommager gravement si on n'y mettait ordre en y plaçant un homme dont on eût ferme espoir qu'il se porterait avec zèle à son secours et qu'il serait accepté par les rois de France et d'Angleterre, étant donné qu'aucun prélat ne leur était plus agréable ».

Il devient la même année conseiller du roi d'Angleterre. Le 25 janvier 1423, il est transféré à Rouen[1143]. Il participe au concile de Sienne entre juillet 1423 et mars 1424 où il représente le régent anglais en France comme président de la nation française. Il reçoit le chapeau de cardinal du titre de Saint-Laurent in Lucina le 24 mai 1426[1144]. Le 14 octobre 1429, il est transféré sur le siège épiscopal de Besançon dont il est administrateur mais n'y réside pas. Il continue d'être mentionné comme "cardinal de Rouen". Il redevient en 1432 vice-chancelier de l'Église romaine. Il est incorporé au concile de Bâle en avril 1433. À Bâle, il poursuit son objectif, celui d'être enterré dans sa cathédrale de Lyon. Pour cela, il reste en contact avec le chapire de la cathédrale de Lyon[1145].

8- Il teste à Bologne en 1437 et meurt à Bologne le 24 mars 1437. D'abord inhumé au couvent des Jacobins de Genève, son corps est transféré dans la cathédrale de Lyon le 16 mars 1439.

Bibliographie :

BERNHARD, (A.), *Beiträge zur Geschichte des Kardinalkollegiums in der zeit vom Konstanzer bis zum Tridentiner Konzil*, Bonn, 1914.

BEYSSAC, (J.), *Jean de Rochetaillée*, Lyon, 1907.

CHRISTOPHE, « Notice historique sur le cardinal Jean de Rochetaillée », *Revue du Lyonnais*, Nouvelle Série, Tome IX, Lyon et Paris, 1854, p. 378-395.

EUBEL, I, p. 34, n° 1, II, p. 6, n° 32 ;

HOURS, (H.), *Fasti*, Besançon, 1999, notice 444, p. 67.

MÜLLER, (H.), *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431-1449)*, Paderborn, Munich, Vienne, Zurich, 1990, 2 vol II, t. I, p. 43, 44, n. 24 et 28, 116, 117, 170.

157- Jean de SEILLONS – Jean de SALLONE – *Johannes de SEILLONIS* –

1- Noblesse d'Angers.

[1141] 12 juin 1422 : Bulle de Martin V annonçant au peuple de Genève, qu'en vertu du droit de réserve apostolique sur les églises cathédrales vacantes par suite de translation, il a nommé évêque de Genève, en remplacement de Jean de Rochetaillée, appelé à un autre siège (Paris, puis Rouen), Jean de Courtecaisse, évêque de Paris.

[1142] *CUP*, IV, p. 259, n. 9 et n° 2195, n.1. *GC*, VII, col. 144. Voir également à ce sujet A. COVILLE, « Recherches sur Jean Courtecuisse et ses œuvres oratoires », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, n° 65, 1904, p. 469-529.

[1143] Un débat subsiste pour connaître la cause de ce transfert : une promotion ou une disgrâce ?

[1144] EUBEL, II, p. 6 n. 1.

[1145] Heribert Muller, « Lyon et le concile de Bâle (1431-1449). Études prosopographiques », *Cahiers d'histoire*, Lyon, n° 28, 1983, p. 33-57, p. 49.

2- Licencié *in utroque jure*. Il a étudié le droit civil à Angers et le droit canon à Avignon. Régent de l'Université d'Angers.

3- Clerc en 1393. Chanoine d'Angers et doyen de Tours en 1402. Il est fait évêque de Senez par Alexandre V le 9 août 1409[1146] à la suite de la destitution d'Aviñon Nicolaï. Il succède à Geoffroi Gogard. Il reste évêque de Senez jusqu'à sa mort en 1442.

4- Il est député au concile de Pise en 1409. Le 26 novembre 1409, on le trouve à Marseille comme témoin avec Bernard de Châteauneuf de Paule, évêque de Grasse, lors du testament de Laurent Fulconis[1147].

Le 8 février 1414, il est témoin du prévôt de Riez Cristin Fabri rendant hommage au sénéchal à Aix[1148].

5-

c. Il est désigné par les États de Provence député de Louis II d'Anjou au concile de Constance en décembre 1416[1149]. Il n'arrive dans la ville conciliaire qu'en 1417.

6- Il est conseiller de Charles VII, membre du Parlement de Paris en 1425[1150]. Le 10 juillet 1432, Eugène IV unit les diocèses de Vence et de Senez : présentation de la bulle pontificale en 1435 par l'évêque Jean, du 15 juin 1432[1151]. Le 24 avril 1434, il est élu évêque de Vence après la translation de Louis de Glandèves.

8- Il meurt en octobre 1442.

Sources et bibliographie :

EUBEL, I, p. 446 ; GC, III, col. 1225, 1259 ;

FOURNIER (M.), DOREZ (L.), *La faculté de décret de l'Université de Paris au XV*ème *siècle*, 4 vol., Paris, 1895-1942, t. III, n° 1898 p. 517 et III, p. 23.

MATZ, (J.-M), *Fasti*, Angers, 2003, p. 290.

MILLET, (H.), « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, p. 713-790, p. 757.

MÜLLER, (H.), *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431-1449)*, Paderborn, Munich, Vienne, Zurich, 1990, 2 vol II, t. II, p.718-719.

RANGEARD, (P.), *Histoire de l'université d'Angers*, Angers, 1877, t. I, p. 435.

VINKE, *Acta concilii Pisani*, p. 180.

VALOIS, IV, p. 436.

1146 Arch. Vat., reg. vat. 339, Alex V, an. 1, fol. 88 et AdBdR, B 617.

1147 AdBdR, 6 G.

1148 AdBdR, B 624.

1149 MANSI, 27, col. 810, 929, 936, 957.

1150 A. VALLET DE VIRIVILLE, *Charles VII, roi de France, et ses conseillers, 1403-1461*, 1859, p. 9.

1151 EUBEL, II, p. 259 et 289.

158- Jean SIMON

2- Maître ès-arts à l'Université d'Angers[1152].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Magister Johannes Symonis, procurator illustris principis Domini ducis Borbonii* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Procureur du duc de Bourbon.

159- Jean *SUIOTI*

2- Il est inscrit sur le *rotulus* de mars-septembre 1415 de l'Université de Paris qui le mentionne comme maître ès-arts et bachelier en décrets. À ce moment, il lit le droit depuis quatre ans.

3- Clerc du diocèse de Bourges.

5-

a. Il arrive à Constance le 25 janvier 1418 comme délégué de l'Université afin d'obtenir de Martin V nouvellement élu la reconnaissance des privilèges de l'Université[1153]. Il accepte donc d'enfreindre les ordres du dauphin qui avait interdit à l'Université de se manifester au pape sans autorisation.

c. Délégué de l'Université de Paris.

Bibliographie :

CUP, IV, p. 305, n.27 ; n° 2092.

160- Jean des TEMPLES – *Johannes de TEMPLIS*

1- Originaire du diocèse de Troyes. Ami et correspondant de Nicolas de Clamanges.

2- Il apparaît sur le *rotulus* d'octobre 1403 de la nation française de la faculté des arts, pour la province de Sens, comme maître ès arts et étudiant en théologie[1154]. Il est boursier du collège de Navarre où il entre probablement en 1406 et reste jusqu'en 1414[1155]. Bachelier en théologie en 1412, il obtient sa licence à Paris en 1418[1156]. Il ne semble pas avoir enseigné à

1152 M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. I, p. 354.

1153 BAV, Reg.Suppl. Mart. V, n° 104, fol. 290[b], éd. *CUP*, IV, n° 2092 : « *Johannes Adimare, Pontius Simonet, **Johannes Suioti**, Anthonius de Lauco, Jacobus Desparts, Dominicus de Chaillon, Eustachius Minillo, Guillelmus Euvrie, Guillelmus Bloc et Mathias Jacobi de Monekedam (bedeau de la nation anglaise), « pro parte studii Parisiensis, ad sedem apostolicam destinati » petunt ut omnibus et singulis praerogativis, privilegiis et « antelationibus » etiam respectu datae uti et gaudere possint et debeant cum magistris in rotulo dictae Universitatis contentis et Parisiis residentibus aut quos Universitas praesentes reputat* ».

Datum Constantie viii kal. Februarii, an. 1° „Cum sanctitatis vestre ». BAV, Reg.Suppl. Mart. V, n° 104, fol. 290[b].

1154 *CUP*, IV, n° 1796.

1155 N. GOROCHOV, *Le collège de Navarre, op. cit.* p. 704.

1156 *CUP*, IV, n° 1796, n. 18.

la faculté. Il est recteur de l'Université entre décembre 1413 et mars 1414[1157] puis procureur de la nation française en juin 1414. C'est en sa qualité de procureur de la nation française qu'il assiste à la cérémonie funèbre en faveur du duc d'Orléans célébrée chez les Célestins le 10 juin 1414[1158].

3- Clerc du diocèse de Troyes. Chanoine de Sainte-Geneviève de Laon en 1404, d'Autun et de Paris en 1418.

4- Sa qualité de recteur lui vaut d'être très largement impliqué dans la condamnation de la *Justification*. Il participe à deux sessions du concile de la foi en novembre et décembre 1413[1159]. Il souscrit à la condamnation de la *Justification* prononcée le 23 février 1414[1160], et il est présent lors de l'autodafé de quelques-uns de ces exemplaires le 25[1161]. Le 10 juin 1414, en qualité de procureur de la nation française, il conduit une procession organisée aux Célestins en mémoire de Louis d'Orléans[1162]. Il compte parmi les délégués de l'Université envoyés au concile de Constance.

5-

a. Vienne, ms., *lat* 5070, fol. 104, « *Johannes de Templis, de Francia, magister in artibus & medicina* » (cité parmi les membres de l'Université de Paris).

b. Délégué de l'Université de Paris au concile, il arrive à Constance le 21 février 1415.

6- Revenu du concile de Constance, il est possible qu'il ait fui Paris à cause de l'entrée des Bourguignons dans la capitale. Il entre à la chancellerie pontificale au service de Martin V dont il est l'un des familiers[1163]. Chanoine de Reims du 27 septembre 1419 au 24 octobre 1422, date à laquelle il est décédé.

8- Il meurt en 1422, avant le 22 juillet.

Sources et bibliographie :

Arch. Aisne G 1850 ter R., fol. 39.

A.Vat. Sup. n° 98, fol. 173 v.

Reims, Bb. mun, ms. 1773, f. 224 v.

CUP, IV, p. 83, p. 271 ; p.90, n. 18, p. 275, 282, 288.

NICOLAS DE CLAMANGES, *Lettres*, éd. Lydius, n° 122.

COVILLE, *Jean Petit*, p. 499.

DESPORTES, (P.), *Fasti*, Reims, 1998, notice 152, p. 416.

GOROCHOV, (N.), *le collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XV*è *siècle (1418)*, Paris, Honoré Champion, 1997, p. 704.

1157 *CUP*, IV, p. xxvii ; *ACUP*, t. II, col. 161, n. 1.

1158 DU BOULAY, t. V, p. 270 ; cité dans *CUP*, IV, n° 2024.

1159 *CUP*, IV, n° 2000, et p. 274.

1160 *CUP*, IV, n° 2014.

1161 NICOLAS DE BAYE, t.II, p. 170.

1162 DU BOULAY, V, p. 270; cité dans *CUP*, IV, n° 2024.

1163 N. GOROCHOV, *le collège de Navarre… op. cit.* p. 704 et H. MILLET, *Les chanoines de Laon*, n° 78, p. 377.

MILLET, (H.), « Les chanoines de Laon dans la tourmente ecclésiale et politique du début du XVème siècle », dans *Les chanoines au service de l'État en Europe du XIIIème au XVIème siècle*, Ferrare, 1992, n° 78, p. 377.

TOURNIER, *L'université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452)*, thèse doctorale sous la direction de Charles Vulliez, 2000.

WICKERSHEIMER, (E.), *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, Paris, 1936, t. 2, p. 490 : C'est à tort qu'on a dit de lui qu'il fut maître en médecine (J. Valentinelli, *Bibliotheca manuscripta ad S. Marci Venetiarum*, 1869, II, p. 320).

161- Jean de TREMBLAY – Jean de TREMOLCIAC – *Johannes de TREMBLEYO – Johannes de TREMBLEIO – Johannes de TREMOLCIA – Johannes de TERNUBIO*

1- Noble. Il est le neveu du cardinal Jean Allarmet de Brogny.

2- Docteur en droit canon.

3- Religieux de Saint-Denis. Protonotaire apostolique depuis 1411. Il reçoit une prébende à Rouen en novembre 1411 en vertu d'une expectative[1164]. Archidiacre du Grand-Caux par collation apostolique (1412-1418) ; il succède à Jean Lengret devenu évêque de Bayeux. Il ne réside pas à Rouen. En1413, il devient vicaire général d'Arles.

5-

a. BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 66v : « *Johannes de Tremblejo, sedis apostolicae protonotarius, procurator capituli Ebredunensis* ».

Paris, *BnF, lat.*,1482, fol. 225 ; Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 135 et Paris, *BnF, lat.*, 12100, fol. 39v : « *Johannes de Tremblejo, sedis apostolicae protonotarius, procurator capituli Ebredunensis* ».

b. Il est présent à Constance avant le 16 novembre 1414[1165] lors de la première session du concile.

c. Il est désigné par le concile comme protonotaire lors de cette première session.

d. Le 25 mai 1415, la déposition de Jean XXIII est achevée. Jean de Tremblay comme protonotaire pour la nation française l'entérine. Il est aidé de deux notaires : *Michael Bolosonis* et *Joannes Guiardi*[1166]. Le 4 février 1416, on lit dans la cathédrale de Constance les clauses de la capitulation de Narbonne. Jean de Tremblay, protonotaire, posté du côté droit du lecteur tandis que Gaultier le Gras se trouvait du côté gauche[1167] sont chargés de vérifier scrupuleusement que tout fut lu correctement[1168]. Il apparaît parfois comme député au concile. C'est le cas en décembre 1416 ou un peu plus tard dans l'affaire tridentine[1169].

1164 ADSM G 2121, fol. 75v.

1165 VON DER HARDT, IV, p. 19.

1166 MANSI, 27, col. 703.

1167 MANSI, 27, col. 830.

1168 MANSI, 27, col. 830.

1169 MANSI, 27, col. 979 et 987.

8- Il meurt en cour de Rome à la fin de l'année 1418 ou au début de 1419[1170].

Bibliographie :

TABBAGH, (V.), *Le clergé séculier du diocèse de Rouen à la fin du Moyen Âge (1359- 1493)*, 3 vol., thèse de l'université de Paris IV, 1988, t. III, notice 486, p. 1049.

162- Jean VIGIER – *Johannes VIGERII*

2- Il est inscrit sur le rotulus de 1403 de l'Université de Paris. Il est alors maître ès arts. Il étudie en même temps le droit civil à Angers[1171].

3- Archidiacre de Saint-Pol de Leon.

5-

a. Paris, *BnF*, *lat*., 8902., fol. 3 : « *dominus Johannes Vigerii, archidiaconus in ecclesia Leonensis* ».

RICHENTAL, p. 176-177 : « *Dominus Johannes praepositus ecclesie Leonensis in Britania* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Procureur de l'église de Saint-Pol de Léon.

d. Dans l'affaire des annates, il se prononce le 31 octobre 1415 et demande qu'on les supprime d'abord puis qu'on pense à l'entretien du pape.

163- Jean de VILLENEUVE – *Johannes de VILLANOVA*

1- Originaire du diocèse de Tréguier.

2- Il est bachelier ès arts et étudiant en droit canon en 1385. Licencié en décret en 1394 et l'est encore en octobre 1403, date à laquelle on le trouve sur le *rotulus* des licenciés et des bacheliers de la faculté de décret[1172]. Il devient docteur avant 1412 et compte parmi les régents de 1415 à 1417.

4- Le 23 février 1412, il est présent au palais royal lorsque le recteur défend la cause de l'Université à propos de l'octroi de bénéfices[1173]. Avocat au Parlement, archidiacre de Penthièvre. Avec Pierre Baston, il est membre de l'ambassade universitaire envoyée à la conférence d'Auxerre en août 1412[1174]. Il est délégué au concile de Constance par sa faculté dès 1415[1175]. Il est déjà de retour à Paris le 22 août 1415, date à laquelle on le voit dans une assemblée de sa faculté[1176]. Il demande le 24 mars 1417 à ne pas retourner à Constance et à être remplacé par Gérard Faydit[1177].

1170 ADSM G 2122, fol. 75r.

1171 *CUP*, IV, p. 87.

1172 *CUP*, IV, n° 1790.

1173 C*UP*, IV, n° 1943.

1174 *CUP*, IV, n° 1956.

1175 *CUP*, IV, n° 2066 : « *Item dicta die fuit supplicatum per organum decani, nomine mag. Johannis de Villanova, quatinus placeret facultati sibi reservare locum pro ambaciata Universitatis ad concilium Constanciense (vid. t. V), prout alia electus fuerat. Quod fuit ab omnibus dominis nemine reclamante concessum* ».

1176 M. FOURNIER, *La faculté de décret…*, t. I, p.132.

1177 *Ibidem*, p. 168.

5-

a. Vienne, ms., *lat*, 5070, fol. 104, « *Johannes de Villanova, nationis Franciae, doctor decretorum* ».

b. Il est à Constance avant le 5 mai 1415.

c. Il est le délégué de la faculté de décret de l'Université de Paris.

d. Le 5 mai 1415, il fait partie des délégués de la nation française approuvant l'exhumation du corps de Jean Wiclif déclaré hérétique[1178]. Alors qu'il se trouve à Paris en 1416, il est arrêté et emprisonné en même temps que Nicolas Canache, peu après l'annonce de la sentence du concile de Constance sur l'affaire Jean Petit[1179].

8- Il est mort avant novembre 1417[1180].

Sources et bibliographie :

CUP, t. 3, n° 1496; t. 4, n° 1733, 1715, 1790 n.3, n° 1941, 1943, 2048.

GERSON, V, col. 657.

COVILLE, *Jean Petit*, p. 551, note 191.

FINKE, *ACC*, IV, p. 317

FOURNIER (M.), DOREZ (L.), *La faculté de décret de l'université de Paris au XV*ème *siècle*, 4 vol., Paris, 1895-1942, t. I, p. 144, 168, 193.

TOURNIER, (L.), *L'Université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452)*, thèse doctorale sous la direction de Charles Vulliez, 2000.

164- Jean de VINCELLES – Jean de VINZELLES

1- Originaire de Vincelles, petit village près de Lons-le-Saunier ou en Saône-et-Loire ou près de Mâcon[1181].

2- Il apparaît pour la première fois dans les actes de l'Université de Paris en 1411. Il y est mentionné comme sous-prieur du collège de Cluny et reçoit à la fois la licence en théologie et est promu docteur en théologie[1182]. Recteur du collège clunisien de Paris en 1412 puis à nouveau en 1423[1183].

3- Prieur d'Innimond (prieuré clunisien en 1413).

4- Il défend les intérêts de son ordre auprès de Jean XXIII de 1410 à 1413 en tentant de récupérer trois prieurés : Conzieu, Innimond dans le diocèse de Belley et Saint-Amand dans celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux, soustraits à la juridiction de Cluny par Benoît XIII. Ses

1178 MANSI, 27, col. 636-637.

1179 Paris, *BnF, fr.*, 9598 p. 61.

1180 *CUP*, IV, n° 1715, n. 2, p. 64, n. 3, p. 225, 232, 304, 305, 306, 314.

1181 A. BULLY, *Entre réformes et mutations. La vie spirituelle et matérielle de l'abbaye de Saint-Oyend-de-Joux (Saint-Claude) de la fin du XIV*e *siècle au début du XV*e *siècle*, Thèse, Université de Besançon.

1182 *CUP*, IV, p. 223 ; Paris, *BnF, lat.*, 5657-A, fol. 2r et 14r.

1183 Paris, *BnF, lat.*, 9879, fol. 17r ; *GC*, IV, col. 1169 ; P. ANGER, *Le collège de Cluny, fondé à Paris dans le voisinage de la Sorbonne et dans le ressort de l'Université*, Paris, 1916, p. 123.

initiatives nous sont connues grâce à une lettre qu'il adresse à son abbé Raymond de Cadoène pour le tenir au courant de ses démarches[1184]. Il obtient gain de cause le 16 mai 1413 après avoir investi temps et argent[1185]. Durant ces négociations, il s'est proposé de devenir prieur de l'un de ces trois prieurés Innimond, ce qu'il obtient après approbation de son abbé. C'est la charge qu'il remplit à l'ouverture du concile de Constance.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 135 : « *Johannes de Vincellis, magister in theologia, procurator abbatis et conventus et totius ordinis Cluniacensis et procurator abbatis sancti Rigaudi et prioris de Caritate* ».

MANSI note *:* « *et per religiosum virum fratrem Joannem de Vercellis, sacrae theologiae magistrum, Priorem prioratus de Pamonte, Bellicensis dioecesis, Procuratorem ordinis Cluniacensis, pronuinciatus est sermo ad clerum…*[1186] ».

RICHENTAL, p. 173 : « *Dominus Johannes abbas Cluniacensis* ».

b. Il arrive à Constance avant le 5 novembre 1414.

d. Dès le 5 novembre 1414, lors de la première session du concile, il est le premier à prêcher après la célébration de la messe. Il part du passage du psaume 46, 10[1187] pour faire une apologie de l'autorité pontificale[1188]. Il ne mentionne cependant pas une fois le concile de Pise.

Appelé à se prononcer sur l'affaire Jean Petit, il rédige le 15 mai 1415 une cédule dans laquelle il prend parti pour le camp bourguignon tout en gardant un ton modéré[1189]. Refusant la condamnation du duc de Bourgogne, il affirme :

> « que la vérité énoncée risque d'être entachée de partialité et qu'il y a une double difficulté, d'une part de juger le fond, d'autre part ce qui est soumis à l'examen des docteurs…[1190] ».

Sur le fond, il avance cinq propositions et deux conclusions assorties de corollaires. Il est nécessaire que l'union et le respect mutuel règnent entre les princes chrétiens, surtout s'ils sont parents par le sang ; qu'ils y soient attentifs pour le bien de la foi et de l'Église. Si une discorde surgit, elle doit être surmontée, ne pas se transformer en guerre et occasionner des maux plus grands. En rappelant qu'il ne faut pas oublier la valeur éminente de la réconciliation, Jean de Vincelles fait allusion à la paix d'Arras du 22 février 1415 et à la réconciliation de Charles VI et de Jean sans Peur. Il est téméraire, séditieux et dangereux que des guerres, des embûches, des massacres entre princes chrétiens puissent être portés au crédit de la foi ; il faut réprimander ceux qui présentent les guerres, les embûches comme des actes hérétiques. Si pour se référer à Grégoire le Grand, c'est un scrupule louable que de craindre la faute où elle n'est pas, c'est une injure très grave et perverse que de forger – par haine ou par complaisance – une accusation d'hérésie. Certaines propositions concernent la foi, d'autres les mœurs ; que l'on ne les condamne qu'en fonction de leur témérité et de leur nocivité. Il arrive que l'Église préfère taire certaines fautes pour éviter un scandale plus grand, plutôt que de les

---

1184 Paris, *BnF, lat.*, 1477, fol.30-31.

1185 Il a engagé les revenus de ce prieuré pour plusieurs années et se déclare prêt à s'en contenter pourvu que le prieuré reste attaché à Cluny : Paris, *BnF, lat.*, 1477, fol. 31.

1186 MANSI, 27, col. 532.

1187 « *Principes populorum congregati sunt cum Deo Abraham, quoniam dii fortes tere vehementer elevati sunt* », Ps 47 (Vulg. 46).

1188 Texte reporté en grande partie par CERRETANUS, éd ; FINKE, *ACC*, II, p. 190-196. Voir également des allusions à ce sermon dans FINKE, *ACC*, IV, p. 190, n.4 ; BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 1 ; Journal de GUILLAUME DE LA TOUR, p. 349.Voir un commentaire de ce sermon dans PH. SCHMITZ, *Histoire de l'ordre de Saint-Benoît*, 1948, t. V, p. 150.

1189 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 359. Voir aussi A. COVILLE, *Jean Petit*, p. 516.

1190 FINKE, *ACC*, IV, p. 276-279, n. 109.

réprimer par une sentence ou les frapper du glaive de son pouvoir – comme on tolère des lieux de débauche dans une cité. De la condamnation d'une proposition peut résulter plus de danger que de profit ou d'édification ; il est parfois préférable de faire silence sur certaines choses que de les interdire par un jugement au nom de la foi.

En ce qui concerne les neuf assertions, peu importe que cela touche à la réputation et à l'honneur d'une personne importante ou humble ; il convient d'agir prudemment, qu'aucun décret du concile n'impose cette affaire en session et, si elle doit être dénoncée, que ce soit avec charité, cela n'exige pas une déclaration de jugement, mais il est préférable de le faire en silence. Si l'on en arrive à un procès avec sentence, il faut se garder de décider trop légèrement en matière de foi, sans consulter le Siège Apostolique ; des juges, désignés par le concile, pourraient imposer le silence et annuler le procès et la sentence. Il conclut par une mise en garde : que personne ne soit « la peste qui dévaste en plein midi[1191] » et que l'on ne conforte pas la division entre Guelfes et Gibelins[1192].

> « Le 1er novembre 1415, Jean de Vincelles franchit un degré supplémentaire ; dénonçant le caractère insidieux du régime tyrannique, plus dangereux qu'une attaque extérieure, il critique ouvertement le texte de Jean Gerson *Placeat attendere* et admet que le meurtre du tyran est légitime pour sauver le prince ou l'État[1193]. Même si Jean de Vincelles adopte un ton plus modéré que Robert de Chaudesolles, il n'en demeure pas moins que les deux représentants de Cluny n'hésitent pas à se démarquer de la position dominante au sein de la commission pour se ranger ouvertement dans le camp bourguignon dans un tel engagement, les considérations politiques ne sont sans doute pas négligeables[1194] ».

Il prononce un autre sermon le 11 juillet 1417 en la fête de Saint Benoît sur le thème *Unanimes estote, non timentes ullam peturbacionem*[1195]. Il y déplore les maux occasionnés par le système de commande[1196].

Denyse Riche s'interroge sur le fait de savoir s'il faut « lui attribuer le sermon prononcé le 10 janvier 1417 sur le thème *Puer crescebat et confortabatur*[1197] ? Sermon anonyme, mais qui fait référence à Cluny et à ses premiers abbés et souligne les aptitudes exceptionnelles des membres des ordres religieux pour le pontificat…[1198] ».

6- À l'extrême fin du concile de Constance, entre le 30 décembre 1417 et le 18 mars 1418, il est envoyé par le concile et par l'abbé Robert de Chaudessolles visiter les monastères des provinces de Besançon, Mayence et de toute l'Allemagne pour inaugurer la réforme des moines noirs[1199]. Robert de Chaudessolles, dans son ordre de visite daté du 8 décembre 1417 et écrit à Constance, rappelle que le concile de Constance a organisé un chapitre provincial

---

1191 Psaume 90, 6.

1192 D. RICHE, « Cluny et le débat sur la réforme de l'Église à l'époque du Grand Schisme », *Annales de Bourgogne,* tome 74, fascicule 3, 2002, p. 299-336, p. 333.

1193 FINKE, *ACC,* IV, p. 286, n. 109.

1194 D. RICHE, « Cluny et le débat sur la réforme de l'Église à l'époque du Grand Schisme », *Annales de Bourgogne,* tome 74, fascicule 3, 2002, p. 299-336, p. 334.

1195 1ère Épitre de Pierre, ch. III, 8. FINKE, *ACC,* II, p. 500, n. 2.

1196 ARENDT, *Die predigten des Konstanzer Konzils,*p. 112-113.

1197 *Luc,* 2, 40. FINKE, *ACC,* IV, p. 724, n. 109.

1198 D. RICHE, « Cluny et le débat sur la réforme de l'Église à l'époque du Grand Schisme », *Annales de Bourgogne,* tome 74, fascicule 3, 2002, p. 299-336, p. 332.

1199 Dom G. CHARVIN, éd., *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny,* Paris, 1965-1982, t.V, p.58-61 ; U. BERLIERE, « Beitrag zur Geschichte der Cluniacenser Deutschlands und Polens im XVe Jahrhundert », *Studien,* XII, 1891, p. 115-118 ; F. NEISKE, « Ein Visitation deutscher cluniacensischer-Klöster im Jahre 1418 », *Revue Mabillon,* n° 65, 1993, p. 215-229.

réunissant less moines noirs de la ville de Constance et de ses alentours afin de promouvoir une réforme luttant conte les abus et mauvaises mœurs. Jean de Vincelles est accompagné de *Archambaudus de Villaribus*, prieur de Saint-Amand de Montségur.

Jean de Vincelles devient ensuite prieur de Sauxillanges où il remplace Robert de Chaudessolles. Il est ensuit Grand prieur de Cluny en juin 1418, puis prieur de la Charité-sur-Loire en octobre 1421 et procureur de l'ordre auprès de Martin V. Enfin, il quitte l'ordre et devient abbé de Saint- Oyend (Saint-Claude) dans le Jura avant le 1er mai 1427 (peut-être le 9 novembre 1426[1200]).

Il se rend au concile de Bâle comme membre de l'ambassade bourguignonne[1201].

8- Il décède en 1436[1202].

Sources et bibliographie :

CUP, IV, n° 1940, n.4 ; n° 2012, n.6 ; n° 2195, n.2 ; p. 485, n.1 ; p. 743.

GC, IV, col. 252 et col. 1169.

Le Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 438-450 cite le premier sermon de Jean de Vincelles prononcé au concile de Constance en présence de Jean XXIII le 4 novembre 1414 lors de la première session du concile.

RICHE, (D.), « Cluny et le débat sur la réforme de l'Église à l'époque du Grand Schisme », *Annales de Bourgogne*, tome 74, fascicule 3, 2002, p. 299-336.

SULLIVAN, (TH.), *Benedictine monks at the University of Paris*, A.D. 1229-1500, Leiden, 1995, notice 661.

165- Jean VIPPART – Johannes VIPARDI – Johannes WIPPERDI – Johannes SIPPARDI – Johannes RIPART

1- Il appartient peut-être à la famille noble des seigneurs du Vièvre, aux confins du Roumois et du Lieuvain[1203].

2- Il est cité sur le *rotulus* du 20-21 octobre 1403 parmi les bacheliers en décret de l'Université de Paris ; il est mentionné alors comme prêtre du diocèse de Bayeux, bachelier en décret depuis quatre ans[1204]. Docteur en décret[1205].

3- En 1412, il est titulaire du personnat du Pré d'Auge (Calvados, canton de Lisieux) et il a supplié pour une prébende à la cathédrale de Lisieux[1206]. À cette date, il est official de Rouen sous l'archevêque Louis d'Harcourt, aux gages de 160 l.t.[1207], mais il est rapidement privé de cet office en raison d'une faute professionnelle : il a autorisé l'enterrement d'un suicidé dans les cimetière de Notre-Dame-la-Ronde à Rouen[1208].

1200 Thèse de doctorat d'Aurélia Bully, *op. cit.* p. 227.

1201 H. MÜLLER, *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil*, p. 147.

1202 *GC*, IV, col. 252.

1203 CHARPILLON, *Dictionnaire...* [67], t. II, p. 780.

1204 *CUP*, IV, n° 1790.

1205 M. FOURNIER, *La faculté de décret…*, I, p. 137.

1206 V. TABBAGH, thèse, t. III, notice 514, p. 1060 ; *CUP*, IV, p. 71.

1207 ADSM G 25, fol. 20r.

1208 P. COCHON, *Chronique normande...*[9], p. 335 et 336.

5-

a. Göttingen, *Univ-Bibl, Theol*., 172, fol. 225 *:* « *Johannes Wypardi decretorum doctor, procurator domini Ludovvici archiepiscopi Rothomagensis dioceseis* ».

BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 66 : « *Johannes Vippardus pro abbate Fiscanensi ordinis sancti Benedicti Rothomagensis dioecesis* ».

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol.104, « *Johannes Sippardi, nationis Normaniae, doctor decretorum* ». (cité parmi les membres de l'Université de Paris)

RICHENTAL, p. 185 : « *Johannes Sippardy de Normania, doctor decretorum* » (cité parmi les membres de l'université de Paris à Constance).

b. Délégué de l'Université de Paris au concile, il arrive à Constance le 21 février 1415.

c. Il est délégué de l'Université de Paris à Constance[1209] ainsi que de l'abbé bénédictine de Fécamp dans le diocèse de Rouen et de l'archevêque de Rouen Louis d'Harcourt.

6- Il exerce la régence en décret à Paris en 1419 et 1420[1210] et il entre le 11 décembre 1419 au Parlement bourguignon de Paris élu pour remplacer Hugues Grimaud passé au Parlement de Poitiers.

8- Il teste le 15 septembre 1421. On pert sa trâce au Parlement à partir du 12 novembre 1421. Il meurt avant le 11 décembre 1422[1211]. Son testament est exécuté le 4 janvier 1423.

Bibliographie :

MAUGIS, (E.), *Histoire du Parlement de Paris*, t. III, Paris, 1914-1916, rééd.Slatkine-Megariotis Reprints, Genève, 1977, t. III, p.69.

TABBAGH, (V.), *Le clergé séculier du diocèse de Rouen à la fin du Moyen Âge (1359- 1493)*, 3 vol., thèse de l'université de Paris IV, 1988, t. III, notice 514, p. 1060

166- Jean VIVIEN – Jean *VIVIANI* – JEAN *Riviani*[1212]

1- Il serait le fils de Gaucher, conseiller au Parlement, anobli par Charles V en 1375. Il a deux frères : Nicolas et Jacques, marchands drapiers et bourgeois de Paris.

2- En 1394, il est licencié en droit civil et bachelier en droit canon. Licencié *in utroque*.

3- Le 13 octobre 1394, il obtient de Benoît XIII la grâce d'un bénéfice à la collation de l'évêque ou du chapitre de Paris. « Deux lettres de 1403 et 1405 concernent un Jean Vivier, sans que l'on puisse dire s'il s'agit du doyen de Saint-Germain ou de l'évêque de Nevers. La première, du 16 octobre 1403, donne un bénéfice à la collation de l'évêque ou du chapitre d'Auxerre. Jean est alors familier du cardinal de Brogny. La seconde, du 11 août 1405, lui

---

1209 *CUP*, IV, n° 2048, n. 16 : « *Nuntius Universitatis ad Concil. Constant. canon. Lexoviens. desideravit (Suppl. Mart. V, n° 102, fol. 19). Male scribitur : Sipardi, Cipardi* ».

1210 *CUP*, IV, p. 361 et 378.

1211 Arch. Nat. Paris., X^{1A} 63, fol. 417v.

1212 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 535.

donne un office de tabellion. Jean est élu avocat au Parlement en décembre 1409[1213] ». Notaire apostolique. Chanoine d'Auxerre.

5-

a. Paris, *BnF*, *lat*., 8902, fol 3 : « *Dominus Vivianus magister in artibus et licenciatus in utroque* ».

GERSON, *Opera omnia*, V, col. 528 : « *Johannes Viviani, canonicus Autisiodorensis, publicus apostolica authoritate notarius* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

d. Il est le premier notaire à signer le 24 mars 1416 le texte *Instrumentum oppositionis, contra Symonem de Teramo*[1214]. Il prend donc position pour le duc de Bourgogne dans l'affaire Jean Petit.

6- « Il devient président de la Chambre des Enquêtes, dans le camp des Bourguignons, en août 1418 et le reste au moins jusqu'en 1427[1215] ». Il est nommé doyen de Saint-Germain *motu proprio* par Martin V le 26 septembre 1427[1216]. Il obtient gain de cause par un arrêt du Parlement daté du 30 décembre 1427 dans le conflit qui l'oppose à Pasquier de Vaux, chanoine de Paris.

8- Il meurt le 2 septembre 1438[1217].

10- Ses armes sont écartelées en sautoir d'azur et d'argent, au sautoir engreslé de gueules, brochant sur le tout et accompagné de deux tours d'or, une en chef, l'autre en ponte et de deux lions affrontés de sable en chaque flanc.

Sources et bibliographie

MASSONI-HUBERT, (A.), *La collégiale Saint-Germain l'Auxerrois de Paris, (1380-1510)*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2009, notice p. 569-570.

POPOV, (M.), *Prosopographie des gens du Parlement de Paris* d'après les manuscrits français 7553, 7554, 7555, 7555*bis* conservés au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, Paris, 1996, n° 390.

167- *Johannes de MONTEJUSTINO*

2- Le 10 avril 1387, il est mentionné comme *scolasticus* à Besançon[1218].

3- Archidiacre de Ligny dans le diocèse de Toul[1219]. Il est également chanoine de Besançon le 10 avril 1387.

5-

1213 A. MASSONI-HUBERT, *La collégiale Saint-Germain l'Auxerrois de Paris, (1380-1510)*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2009, notice p. 569.

1214 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 525.

1215 A. MASSONI-HUBERT, *La collégiale Saint-Germain l'Auxerrois de Paris, (1380-1510), op. cit.* p. 570.

1216 A.S.V., *Reg. Suppl.* 216 fol. 68.

1217 A.N., LL 395 fol. 44v.

1218 *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, pub. par l'Académie de Besançon, t. IX, n° 575.

1219 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 538.

a. GERSON, *Opera omnia*, V, col. 500-502 : en janvier 1416, il est cité comme « *…et coram nobis per providum virum, Magistrum Johannem de Montejustino, in Curia Romana, & etiam praefati Domini Ducis principalis Procuratorem, prout de suae procurationis mandato, etiam coram nobis legitime edoctum extitit, ac nomine procuratorio ejusdem Domini Ducis judicialiter & in scriptis reproductis* ». Il est à nouveau cité le 26 mars 1416 dans GERSON, V, 531, comme : « *Honorabilis vir, magister Johannes de Montejustino procurator dicti Ducis, consequenter praelibati domini…* ».

c. Il est ambassadeur du duc de Bourgogne.

d. Le 21 avril 1416, Jean de *Montejustino* fait appel au jugement rendu par la commission pour la foi le 15 janvier 1416 qui cassait la sentence de condamnation des thèses de Jean Petit. Cet appel, venant d'un Bourguignon, peut paraître paradoxal. En réalité, Jean de *Montejustino* dénonce le fait que le tribunal ait accepté le roi comme parti alors que cela pouvait lui faire du tort. Il estime aussi que l'honneur du duc de Bourgogne a été lésé[1220].

6- Il est chanoine de Besançon entre le 5 mai 1418 et le 11 mai 1419 et chanoine prébendé de Louvatange.

8- Il meurt le 27 août 1422.

Sources et bibliographie

HOURS, (H.), *Fasti*, Besançon, 1999, notice 446, p. 164.

168- *Johannes QUINGONELLI*

2- Docteur en théologie.

3- Franciscain. Ministre de la province de France.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 44v : « *…necnon R. P. fratris Joannis Quingonelli, sacrae theologiae eximii doctoris, praedicti ordinis Minorum in provincia Franciae provincialis ministri* ».

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

d. Il approuve les accords de Narbonne le 4 février 1416[1221].

169- Jourdain Morin – Jordanus Morini – Jordanus Martini

1- Noble.

2- Sur le *rotulus* de 1403 de l'Université de Paris, il est cité parmi les membres de la nation normande. Il est alors prêtre du diocèse de Rouen, noble, maître ès-arts, bachelier formé en théologie. Docteur en théologie[1222].

1220 Paris, *BnF, fr.*, 9598, fol. 82.

1221 MANSI, 27, col. 831.

1222 *CUP*, IV, n° 1796.

3- Il obtient un bénéfice par collation dans le monastère de Fécamp[1223]. En 1415, il est chanoine de Bayeux[1224] et de Rouen[1225]. En 1417, il demande le canonicat de l'église d'Orléans et entre en conflit à ce sujet en 1422.

4- En février 1413, il assiste au concile de Paris et fait partie des théologiens à condamner les neuf assertions de Jean Petit[1226]. Il est désigné pour participer au concile de Constance comme délégué de la province ecclésiastique de Rouen par l'acte du 10 novembre 1414[1227].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2, « *magister in theologia, praefati D.R Francorum regis ambaxiator* » et f.3, *« magister Jordanus Morini, professor in theologia* ».

b. Il arrive à Constance avec l'ambassade de Charles VI le 5 mars 1415. Le 20 août 1415, avec trois autres docteurs de l'Université de Paris (Nicolas de Gonesse, Guillaume Beauneveu, Jean Baudouin), il appuie la requête de Jean Gerson demandant la condamnation des thèses de Jean Petit au concile.

d. Il assiste à la session du 5 mai 1415 au cours de laquelle Jean Wiclif est condamné[1228]. À la fin du mois d'octobre 1415, comme ambassadeur de Charles VI, il se bat pour empêcher la réélection de Jean Mauroux comme président de la nation française et obtient que Vital Valentin, évêque de Toulon le remplace[1229]. Son succès est pourtant de courte durée puisque dès le mois de novembre, Jean Mauroux est réélu président de la nation française. Jourdain Morin et les ambassadeurs du roi sont isolés.

Le 10 janvier 1416, dans le cadre de l'affaire Jean Petit, Jourdain Morin prend la parole et fait un discours[1230]. Il prend évidemment parti pour la condamnation de ses propositions.

Lors de la 22ème session du concile, le 15 octobre 1416, éclatent des protestations à propos de l'ordre de préséance à adopter au concile depuis l'arrivée des Espagnols. Jourdain Morin est le deuxième membre de la nation française à être nommé et placé dans l'assemblée conciliaire (après Jean Gerson), ce qui montre son importance[1231].

8- Il est mort aux environs de 1442. À cette occasion, Gérard Machet écrit à Pierre de Versailles, évêque de Meaux pour le lui annoncer. Il qualifie alors Jourdain Morin de « *luminare magnum theologorum*[1232] ».

Sources et bibliographie

Arch. Nat. Paris, X1a 63, fol. 365b.

CUP, IV, 1796, p. 97.

1223 *CUP*, IV, n° 1796.

1224 Arch. Nat., Paris, X1a 63, fol. 365b.

1225 L. LOOMIS, *The council of Constance…*, p. 80.

1226 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 278 ; *CUP*, IV, n° 2001.

1227 *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, col. 1541.

1228 MANSI, 27, col. 636-637.

1229 MANSI, 28, col. 172, 175-180.

1230 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 639 et résumé dans FINKE, *ACC*, IV, p. 293, n° 414.

1231 MANSI, 27, col. 956-960.

1232 Voir DELISLE, *cabinet des mss.*, II, p. 191.

MÜLLER, (H.), *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431-1449),* Paderborn, Munich, Vienne, Zurich, 1990, 2 vol, t. I, p. 290-300 et surtout p. 290-291.

170- *Judocus* – Josse

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3, « *magister Judocus procurator* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

171- Laurent de La RUE – *Laurentius de RUA* – *Laurentius KERTINI*

2- Il obtient sa licence en thologie en 1395 à l'Université de Paris[1233]. Docteur en théologie[1234].

3- Cistercien. Abbé de Beaupré en 1390[1235]. Il est élu abbé de Chaalis en 1397[1236].

4- En 1396, c'est en tant qu'abbé de Beaupré qu'il assiste à l'assemblée du clergé de France convoquée par le roi. En 1398, il assiste à l'assemblée du clergé de France à Paris. Il se montre réticent à la soustraction d'obédience alléguant le fait que « se l'autre partie ne la fait ainsi tost, me samble estre tres grant peril de conscience[1237] ». Sur l'usage des bénéfices, il semble assez désabusé. S'il constate les très grands abus du pape d'un point de vue financier et admet que les charges pèsent trop lourds sur le clergé de France, il craint que cet argent détourné au proft des prélats n'amène autant d'exactions, voire davantage[1238].

5-

a. *Statuta* cisterciens édités dans MARTENE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, année 1411 : col. 1556 : élection des abbés devant se rendre au concile général.

b. Il est présent à Constance avant 1416.

Sources et bibliographie

CUP, IV, n° 1724, n.2

GC, X, col. 1512.

Statuta, 1411, n° 86-90[1239].

1233 *CUP*, IV, n° 1724.

1234 H. MILLET, « Les votes des évêques à l'assemblée du clergé de 1398 : analyse diplomatique du comportement », dans *L'écrit dans la société médiévale. Textes en hommage à Lucie Fossier*, Paris, éditions du CNRS, 1991, n° 236, p. 239.

1235 *CUP*, III, n° 1604.

1236 *GC*, X, col. 1512.

1237 *Ibidem.*

1238 *Ibidem* ; VALOIS, III, p. 158-159, n. 2.

1239 *Statuta* édités par MARTENE ET DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, p. 1556.

172- Léger Saporis d'Eyragues – *Leodegarius de Ayragis* – Laugier Sapor – Laugerius Saporis – Léger Saporis

1- Il appartient à une famille consulaire de Montpellier.

2- Il est docteur *in utroque* à Montpellier avant le 9 octobre 1399[1240].

3- Doyen de Saint-Pierre de la Romieu dans le diocèse de Condom[1241]. Conseiller de l'évêque de Maguelone. Jean XXIII le nomme évêque de Gap le 27 août 1411 à la place d'Alexis qu'il transfert à Plaisance. Le 9 décembre de la même année, il est à Tarascon[1242], et le 21 mai 1412 à Gap, où il accorde aux Chartreux de Durbon 100 florins pour réparer leurs bâtiments qui tombaient en ruines[1243].

5-

a. Guillaume de La Tour, « *Die martis XXII dicti mensis intraverunt ambassiatores regis Ludovici videlicet d. de Arpaione, episcopus Vapincensis et Liberi hominis*[1244] ».

b. Il entre à Constance le 22 janvier 1415.

c. Il est l'un des ambassadeurs de Louis II d'Anjou.

6- Après le concile de Constance, il bénéficie de la confiance de la reine Yolande, régente et tutrice du comte mineur. Elle le fait chancelier de Provence avec 1000 francs de traitement[1245]. C'est au titre de chancelier qu'il préside l'assemblée des Trois-Etats réunie à Aix le 10 mai 1420[1246]. Il est seigneur de Châteaurenard et d'Eyrague, et il acquiert le château et la terre de Beynes, au baillage de Digne[1247]. En 1426, il tombe dans la disgrâce du jeune roi Louis III, qui fait saisir ses biens, le fait arrêter en vertu de lettres qu'il obtient du pape Martin V, et le tient longtemps en prison. Il n'a cependant pas perdu la confiance de la reine, qui pour adoucir sa captivité veut qu'on lui donne pour prison le château de Tarascon avec la faculté de recevoir les visites de ses amis ; mais ses ennemis avertissent le roi qui révoque les ordres donnés par sa mère, et ressère les liens du prisonnier. On va jusqu'à faire saisir par le gouverneur de Montpellier le château de Montlardier qui est de son patrimoine. La persécution dure plusieurs années et ce n'est que le 11 février 1429 que Martin V y met un terme, en transférant Léger Saporis d'Eyragues à l'évêché de Maguelone en le faisant permuter avec Guillaume Forestier. Il prend possession de son évêché la même année.

Il est cependant spécifié dans le consistoire que cette nomination ne préjudicierait en rien aux droits du roi sur l'ancien évêque de Gap. On continue en effet les procédures commencées contre ses biens, on fait l'inventaire du mobilier de ses châteaux, et deux ans après sa mort, la terre de Beynes est vendue.

Léger Saporis d'Eyragues ne fut guère plus de deux ans évêque de Maguelone ; il put assister au concile de Narbonne.

1240 M. Fournier, *Les statuts…*, t. II, p. 163.
1241 Eubel, I, p. 514.
1242 ABdR, B. 619.
1243 *Chartes de Durbon*, n°761.
1244 Finke, *ACC*, II, p. 354 et Cerretanus, éd. Finke, *ACC*, II, p. 208.
1245 ABdR, B.10, fol. 86
1246 *Idem* B. 1185, fol. 42.
1247 *Idem*, B. 641.

8- Il est mort avant le le 27 juin 1431, date des bulles de l'évêque Bertrand, son successeur[1248].

Sources et bibliographie :

EUBEL, I, p. 514.

GC, I, p. 469.

GCN, t. I, p. 510.

GUILLAUME DE LA TOUR, p. 354

VAISSETE, (DOM) et VIC (DOM de), *Histoire générale du Languedoc*, vol. 1-16, Toulouse, 1872 – 1905, rééd. Privat, 2004, vol. 4, p. 322.

173- Leo de NOSERETO – *Leo de NOSEROY* – *Lyon de Noseroy* – Leo MACENET – Leo de NASTECO

1- Frère d'Alexandre de *Nosereto*, trésorier de Louis de Châlons, prince d'Orange.

2- Licencié en droit civil en 1389.

3- Chanoine de Besançon du 2 octobre 1399 au 31 mars 1417, date à laquelle il reçoit une autre prébende. Doyen du 21 juin 1415 au 2 août 1434, date de son décès. Il succède dans cette charge à G. de Porta.

5-

a. Paris, *BnF*, *lat*., 1484, fol. 133v : « *Leo de Nasteco, licentiatus in legibus, canonicus decanus Bisuntinensis, procurator capituli ejusdem* ».

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

8- il meurt le 2 août 1434 à Salins

Bibliographie :

CLOUZOT, (E.), ET CALMETTE, (J.), *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, Paris, t. VII, Paris, 1942.

GAUTHIER, (J.), ET SAINTE-AGATHE, (J. DE), « Obituaire du chapitre métropolitain de Besançon (XIème-XVIIIème siècle) », dans *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. IX, 1909, n°639.

GC, XV, col. 127

HOURS, (H.), Fasti, Besançon, 1999, notice 267.

174- Louis, évêque de *Wallia*[1249]

5-

a. Paris, *BnF*, *lat*., 8902, fol. 2.

[1248] Passage tiré de la *GCN*, I, col. 510.

[1249] Nous n'avons pu identifier avec certitude le nom de *Wallia*. Il s'agit peut-être de l'évêque du pays de Galles (*Wallia*). Mais aucun évêque des quatre diocèses du Pays de Galles ne porte le prénom de Louis en 1415. Par ailleurs, comment expliquer qu'il siège au sein de la nation française ?

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

175- Louis Aleman – Louis Alleman – *Ludovicus Alamancii* – Louis Allemand

1- Né à Arbent vers 1380, il est le fils de Jean Aleman, seigneur d'Arbent et de Coiselet (diocèse de Belley, département de l'Ain, arrondissement de Nantua). Il est par ailleurs le neveu de François de Conzié, archevêque de Narbonne et camérier de Jean XXIII depuis 1383.

2- Il fait ses études à l'Université d'Avignon, est bachelier en droit en 1405[1250], licencié en 1409 en docteur en décret en 1414.

3- Il obtient une expectative à Lyon le 13 octobre 1403. Il devient curé de Gruissan, dans le diocèse de Narbonne ; chanoine de Carpentras ; chanoine, custode et archidiacre de Valence dès le 4 août 1409 ; chanoine de Narbonne ; délégué de Pierre de Thurey, cardinal-légat, le 6 août 1410 ; abbé de Saint-Pierre-la-Tour en 1417.

4- En octobre 1408, il obtient la permission du chapitre de Lyon de se rendre au concile de Pise en compagnie d'Henri de Saconay, sacristain de l'église de Lyon et autre neveu de François de Conzié. Ils partent ensemble le 25 octobre 1408[1251].

5-

a. Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 106v : « *Ludovicus Alamanci, de Sabaudia, decretorum doctor* ».

b. Il semble qu'il ait fait un bref séjour à Constance en 1415 avant de rentrer en Provence. Il est en effet député par le chapitre de Lyon pour s'y rendre le 25 février 1415 avec Henri de Saconay et Amédée de Talaru[1252]. Il y retourne en 1417, le 25 juillet, à la demande de son oncle, François de Conzié qui le désigne comme vice-camérier de l'Église romaine en remplacement de Jean Mauroux, patriarche d'Antioche. Ce choix est confirmé par le concile. Louis Aleman est encore à Constance le 4 avril 1418.

d. À son arrivée à Constance, il doit faire face à l'hostilité de Sigismond, furieux de la destitution de Jean Mauroux. Sigismond menace même de faire arrêter Aleman. On conseille à ce dernier d'éviter de se retrouver en présence du roi des Romains[1253]. Louis Aleman obtient cependant satisfaction et exerce effectivement la charge de vice-camérier jusqu'à la fin du concile. Cet office prévoyant qu'il lui revient de garder le conclave, il accomplit cette charge. C'est pourquoi, il est très bien placé, à peine Martin V élu et les verroux enlevés, pour sauter par la fenêtre et embrasser le pied du pape. Il précède Sigismond lui-même[1254]. Avant même son couronnement, Martin V reconnaissant, le confirme dans ses fonctions[1255] par une bulle ne portant pas comme nom les premiers mots de son contenu, mais : *vive vocis oraculo.* Cette

---

1250 G. Perouse, *Le cardinal Louis Aleman et la fin du grand schisme,* Lyon, 1904, p. 10.

1251 J. Beyssac, Notes pour servir à l'histoire de l'Église de Lyon. *Le Bienheureux Louis Allemand,* Lyon, 1899, p. 17.

1252 J. Beyssac, Notes pour servir à l'histoire de l'Église de Lyon. *Le Bienheureux Louis Allemand,* Lyon, 1899, p. 21.

1253 Fillastre, p. 213-214.

1254 G. Perouse, *Le cardinal Louis Aleman, président du concile de Bâle et la fin du Grand Schisme,* Paris, 1904.

1255 BAV, *Reg. Vat.*, 348, fol. 7

bulle fait de Louis Aleman le chapelain commensal, cubiculaire et vice-camérier du pape[1256]. La bulle définitive vient ensuite, *motu proprio…, de nostra mera liberalitate…*, datée ou antidatée, on ne sait, du jour du couronnement, le 21 décembre 1417.

6- En 1418, il est fait vice-camérier de la cour pontificale. Martin V le confirme dans cette fonction le 21 novembre 1418, ainsi que dans celles de chapelain du Saint-Siège, commensal et cubiculaire du pape. Il accompagne Martin V après le concile de Constance à Genève puis à Rome. Il est désigné par celui-ci pour devenir évêque de Maguelone le 22 juin 1418. Il est sacré par le pape lui-même à Mantoue le 20 novembre suivant[1257]. Son éloignement lui rend naturellement impossible l'administration de son diocèse et le 8 mars 1419, il la confie à des vicaires généraux. De loin, lui-même continue à s'en occuper, dans la mesure du possible. Il réside alors à Rome, où Martin V est rentré le 22 septembre 1420 et prend une part active à l'administration du Saint-Siège.

Il est nommé archevêque d'Arles le 3 décembre 1423 ; légat à Bologne en mai 1424. Il est fait cardinal du titre de Sainte-Cécile le 24 mai 1426 ; prieur de Peillonex en 1427. Il cesse d'exercer les fonctions de vice-camérier en 1428. Comme archevêque d'Arles, il devient administrateur de l'abbaye de Montmajour le 25 juillet 1431. Il quitte Rome entre les 12 et 15 juillet 1433, arrive à Bâle entre le 28 mai et le 4 juin 1434 et assiste au concile. Il préside le concile de Bâle le 4 février 1438. Il est prieur de Contamine, en Savoie. Il est excommunié et privé de son titre cardinalice et de tous ses bénéfices par Eugène IV les 11 avril et 28 mai 1440, sacre Félix V évêque et le couronne pape le 24 juillet suivant. Il est légat de Félix V à la diète de Mayence en février 1440/41, à celle de Francfort en mai 1442 ; quitte Bâle en avril 1447.

Il assiste à l'assemblée de Lyon en juillet suivant comme délégué de l'assemblée bâloise. C'est « grâce à ses activités que la dernière poignée de Pères et leur pape s'en sortirent assez honorablement[1258] ». Il est fait prieur de Thiez dans le diocèse de Genève le 15 février 1448. Il devient prieur de Monestier-les-Chirac entre 1449 et 1450[1259]. Il est réintégré dans ses titres et bénéfices par Nicolas V le 19 mai 1449, dans son abbaye de Montmajour le 10 septembre et dans sa dignité cardinalice le 19 décembre de la même année.

8- Il meurt dans le couvent des Frères mineurs de Salon le 16 septembre 1450. Il est inhumé le lendemain dans la cathédrale d'Arles. Il est déclaré bienheureux le 9 avril 1527 ; son office figure au bréviaire d'Arles de 1647.

10- Pierre tumulaire, à son effigie et à ses armes, dans la sacristie de l'église d'Arles ; dessin Chénereilles, Loire ; portraits peints dans la sacristie de la même église et dans celle d'Arbent ; dessin à la bibliothèque d'Arles, ms. 135 ; Sceau reproduit dans *GCN, Arles,* p. 8002 ; jeton à son effigie reproduit dans BEYSSAC, *Le Bienheureux Louis Allemand,* Lyon, 1899.

1256 Voir M. DYCKMANS, « D'Avignon à Rome… », *op. cit.* p. 212.

1257 Archives vaticanes, *Div. Cam.*, 3, fol. 125.

1258 H. MULLER, « Lyon et le concile de Bâle (1431-1449). Études prosopographiques », *Cahiers d'histoire,* Lyon, n° 28, 1983, p. 33-57, p. 54. Procès verbal des conférences de Lyon entre les ambassadeurs de Charles VII et les ambassadeurs de Félix V, éd. G. Pérouse, dans *Concilium Basiliense,* t. VIII, p. 265-428.

1259 Arch dép de la Lozère, *Inventaire,* G. Introduction, p. VIII.

Bibliographie :

AUDIN, (A.), *Bibliographie iconographique du Lyonnais*, Lyon, 1909, 271p., p. 14-15.

ARLE, (B.), *Beiträge zur Geschichte des Kardinalkollegiums in der zeit vom Konstanzer bis zum Tridentiner Konzil*, Bonn, 1914, p. 23.

BEYSSAC, (J.), *Les chanoines de l'église de Lyon*, Lyon, 1914, p. 121 et sv.

CHEVALIER, (U.), *Répertoire des sources historiques*, Paris, 1905, p. 130.

GCN, Arles, n° 1843 et p. 8002.

HEFELE, (C.-J.), *Conciliengeschichte*, t. VII, Freiburg, 1874, p. 603.

PEROUSE, (G.), *Le cardinal Louis Aleman*, Paris, 1904.

STOUFF, (L.), *L'Église et la vie religieuse à Arles et en Provence au Moyen Age*, Publications de l'Université de Provence, 2001, p.158.

THIRION, (J.), « Saint-Trophime d'Arles » dans *Congrès Archéologique de France*, 1976 - Pays d'Arles, p. 364-365.

176- Louis de Bar – Ludovicus de Barro

1- Quatrième fils de Robert, duc de Bar, et de Marie, fille du roi Jean, il fut élevé à la Cour de France.

3- Il est élu évêque de Langres, le 2 avril 1395 mais dès le 21 novembre 1397, il est créé cardinal-diacre du titre de SainteAgathe par Benoît XIII. Il devient cardinal-prêtre du titre des Douze-Apôtres le 1er juillet 1409. Le 20 septembre 1413, il permute son siège de Langres avec celui de Châlons-sur-Marne tenu par Charles de Poitiers. Louis de Bar est aussi administrateur de l'évêché de Poitiers (3 mars 1413), gouverneur et administrateur perpétuel du prieuré de Mentenay, dépendant de Marmoutier.

4- En 1409, on le retrouve au concile de Pise comme ambassaeur du roi de France[1260] puis légat en France d'Alexandre V. Le 23 septembre 1412, Jean XXIII le créé cardinal-évêque du titre de Ponto-Romano. En 1415, à la mort d'Édouard, duc de Bar, tué à la bataille d'Azincourt, il s'empare du duché, excluant de la succession ses sœurs survivantes et notamment Yolande, reine d'Aragon. Par cet acte, il renie la promesse faite de renoncer à tout droit sur les États paternels. Yolande intente un procès à son frère et Louis-Adolphe, duc de Berg, s'apprête à marcher sur le Barrois. La situation est des plus tendues. Le cardinal-duc de Bar repousse son arrivée au concile de Constance. Le 31 mai 1416, il fait jurer à 47 de ses vassaux une fidélité sans faille, adoptant la devise : « Tout ung ». Durant cinq années, Louis parvient à conserver le pouvoir, en instituant d'avance René d'Anjou comme successeur. Il obtient en même temps pour le jeune prince la main d'Isabelle, fille et héritière du duc de Lorraine.

5-

a. BAV, *Vat, lat*., 4192, fol. 118, « *Cardinalis Barensis* ».

BAV, *Vat, lat.*, 7305, fol. 253v.

RICHENTAL, p. 157.

Vienne, ms., *lat.*,5070, fol. 99.

[1260] H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, n°21.

b. Il arrive tardivement au concile de Constance. Après la fuite de Jean XXIII de Constance, Guillaume Fillastre note dans son journal les noms des cardinaux qui quittent la ville et ceux qui y restent. Il écrit à propos du cardinal de *Barrensis*, qu'il s'agit bien de *Landulphus Barrensis*, du cardinal de Bari et précise que le cardinal de Bar n'était pas encore arrivé à Constance[1261]. Il n'y fait son entrée qu'en 1417.

d. Son arrivée très tardive ne lui permet de jouer qu'un rôle très secondaire au sein du concile. Il quitte Constance avant la réunion du conclave.

6- En mai 1418, alors qu'il se trouve à Paris, il est arrêté par les Bourguignons et jeté en prison. Il est libéré grâce à l'intervention de l'évêque de Paris. En janvier 1419, il permute son évêché avec Jean de Sarrebrück, évêque de Verdun. En 1420, en consistoire, il parvient à échanger son évêché de Châlons-en-Champagne avec celui de Verdun. La permutation se fait avec Jean de Sarrebruck. Le 3 mars 1423, Louis de Bar est transféré à l'église de Poitiers après la mort de Simon de Cramaud. Il résigne sa commende dès le 20 octobre 1423 et retourne en Lorraine où il retrouve son évêché de Verdun. En 1429, il scelle à Paris un traité d'alliance entre René d'Anjou et Henri VI, roi d'Angleterre. Il teste le 21 juin 1430.

8- Il meurt à Varennes (Meuse), au couvent des Cordeliers, le 23 juin 1430, et est inhumé dans sa cathédrale de Verdun.

Bibliographie :

DAGUIN, (A.), « Les évêques de Langres. Etude épigraphique, sigillographique et héraldique », *Mémoires de la Société historique de Langres*, Tome III, Langres, Paris, 1877.

EUBEL, I, p. 29, 182, 307, 419, 562.

GERMAIN, (L.), « Sceau du cardinal de Bar », *Journal de la Société archéolique de Lorraine*, 1883, p. 72.

LECOMTE, (M.), « Louis de Bar », *DHGE*, t. VI, 1932, col. 543-545.

MILLET, (H.), « Les pères du concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, t. 93, 1981, p. 723.

POULL, (G.), *La maison souveraine et ducale de Bar*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1994, p. 385-393.

SERVAIS, (V.), « Le règne du cardinal de Bar », *Mémoires de la Société des Lettres de Bar-le-Duc*, 1873.

VALOIS, (N.), *La France et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1896-1902, t. III, p. 45, 143, 194, 545 et t. IV, p. 30, 43, 82, 85.

177- Louis de LAPALUD – Louis de LA PALUD – Louis de LA PALU

1- Il est né le 21 septembre 1380 au château de Chamoux-en-Maurienne (Savoie). Il est le fils d'Amédée de Lapalud, seigneur de Varembon et d'Alix de Corgenon.

3- Il fait profession à l'abbaye bénédictine de Saint-Philibert de Tournus sur Saône. Il en devient abbé en 1413.

[1261] « *non ille de Francia, quia non erat in concilio* », éd. H. FINKE, *Forschungen zur Geschichte des Konstanzer Konzils*, Paderbon, 1889, p. 170.

5-

a. ACC, IV, p. 362 : « *Dominus Ludovicus, abbas regalis monasterii Trenorchiensis, ordinis s. Benedicti, Matisconensis diocesis* » à la date du 9 juillet 1417.

b. Il arrive à Constance en 1417. Il est mentionné pour la premièr fois dans les sources le 9 juillet 1417.

c. Il représente son abbaye au concile.

d. Il assiste durant le concile de Constance le 9 juillet 1417 à la consécration de Robert de Chaudessolles comme abbé de Cluny. Il conteste l'union de leur prieuré de Donzère à l'église de Viviers et s'en plaint à Martin V fin 1417. Le pape, par une bulle du 23 décembre 1418 lui donne raison et casse cette union[1262]. Dans l'affaire Falkenberg, il se prononce pour la condamnation des propositions avancées[1263].

6- Le 6 juin 1431, il reçoit des mains de Louis Aleman, cardinal d'Arles la consécration épiscopale après sa nomination sur le siège de Lausanne par Eugène IV. Il assiste au concile de Bâle qui le députe en janvier 1432 auprès du Saint-Siège pour négocier avec lui. Louis de Lapalud en profite pour tenter d'obtenir la confirmation de sa nomination au siège épiscopal de Lausanne qui lui est contesté par Jean de Prangins élu par le chapitre. Le 4 novembre 1433, Eugène IV transfère Louis de Lapalud à Avignon et maintient Jean de Prangins à Lausanne. Loin d'être satisfait, Louis de Lapalud continue de protester auprès du concile. Le 2 janvier 1434, le concile prend parti pour Louis de Lapalud mais Amédée VIII de Savoie élu pape sous le nom de Félix V obtient de Lapalud qu'il accepte de résigner Lausanne tandis que Jean de Prangins obtient l'évêché d'Aoste. Le 12 avril 1440, Louis de Lapalud est créé cardinal, dit de Varembon et pourvu de l'évêché de Maurienne le 25 février 1441. Le pape légitime Nicolas V confirme cette promotion cardinalice.

8- Il meurt dans son diocèse le 22 septembre 1415.

Bibliographie :

DHGE., fascicule 175b-176.

GC, IV, col. 974-975.

MÜLLER, (H.), *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil*, Paderborn, Munich, Vienne, Zürich, 1990.

SCHWEITZER, (J.), *Le cardinal Louis de La Palu* et son procès pour la possession du siège épiscopal de Lausanne, Paris, 1929.

178- Martin BERRUYER

2- Il est bachelier formé en théologie en 1403 à l'Université de Paris[1264].

5-

a. Suppl. Mart. V, n° 104, fol. 297[b] : il est l'un des ambassadeurs de l'Université de Paris à Constance :

b. Il est présent à Constance fin 1416 ou début 1417.

1262 J. FERRAND, *Histoire de la principauté de Donzère*, Paris 1887, p. 101.

1263 *ACC*, IV, p. 362.

1264 *CUP*, IV, p. 89, n. 4.

d. En août 1416 : il est inscrit sur le rôle portant condamnation des thèses de Jean Petit[1265]. Ce n'est qu'après qu'il se rend à Constance.

6- En 1422, il est encore désigné comme bachelier formé en théologie[1266]. Il est pendant peu de temps (1423-1424) curé de Coulans. Chanoine du Mans, doyen de Tours et trésorier de Saint-Martin. En 1428, il est chanoine de l'église collégiale de Saint-*Gaugerici* de Cambrai. Il se rend au concile de Bâle en 1431 et y représente l'évêque du Mans Jean d'Hyerray. Durant le concile de Bâle, il est député par le concile pour se rendre en Bohême afin de tacher de convaincre les hussites de renoncer à l'hérésie. Il prêche brillamment à Prague à cette fin et acquiert par ce biais un grand prestige. En 1452, il est élu évêque du Mans par le chapitre et est sacré à Noyon le 2 avril de la même année. Nicolas V ratifie cette élection. En 1456, il assiste au concile de Vannes et en 1457, il se rend au concile de Laval. Il obtient la permission d'imposer une taille sur tout son diocèse pour permettre les réparations d'églises ; il consacre l'église d'Épau et en 1458, l'église Saint-Michel au cimetière Dieu-Laval. Il fait achever les travaux du transept de sa cathédrale. Il est un des prélats appelés à donner son opinion sur Jeanne d'Arc dans le procès pour sa réhabilitation et rédige un éloquent plaidoyer, publié par Lanéry d'Arc dans *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc*[1267]. En juillet 1456, il préside la séance dans laquelle la réhabilitation est prononcée. Il fait personnellement d'importantes fondations, et obtient en octobre 1461, de Louis XI, la confirmation du privilège que possédait son chapitre de ressortir directement à la couronne et au Parlement. Il est associé à la fondation des confréries de Saint-Julien et de Sainte-Scholastique et en 1457, va au-devant de l'ambassade envoyée par Ladislas, roi de Bohême, au roi Charles VII pour demander la main de sa fille Madeleine.

8- Infirme, il résigne son évêché en janvier 1465 et meurt le 24 juillet de la même année.

9- Fort soucieux de se faire rendre les devoirs temporels qui lui sont dus, il fait composer deux cartulaires pour en assurer le maintien.

Sources et bibliographie :

CUP, IV, p. 89, n.4 ; n° 2337, n° 2550, n.

CALENDINI, (L.), « Martin Berruyer », *DHGE*, VIII, 1935, col. 891.

CALENDINI, (L.), *Histoire de l'Église du Mans*, Le Mans, 1916, p. 98-100.

CALENDINI, (L.), « Le diocèse du Mans sous l'épiscopat de Martin Berruyer (1448-1464) » *La province du Maine*, 84, 1982, p. 19.

DBF, VI, p. 149.

PIOLIN, (dom.P.) *Histoire de l'Église du Mans*, 1851, Paris, 5 vol., t. V, p. 157-170.

MÜLLER, (H.), *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431-1449)*, Paderborn, Munich, Vienne, Zurich, 1990, 2 vol, t. I p. 290-300 et surtout p. 290-291, p. 306.

179- Martin POREE – Martin POIRE

1- Né à Sens au milieu du XIVème siècle.

1265 *CUP*, IV, n° 2072.

1266 *CUP*, IV, n° 2337.

1267 Voir *Revue historique et archéologique du Maine*, XXXVI, 1894.

2- Il rentre chez les Dominicains dans le couvent de Sens et est envoyé au couvent Saint-Jacques à Paris afin d'y étudier la théologie. Il y acquiert le grade de docteur mais nous ignorons en quelle année[1268]

3- Dominicain. Chanoine de Saint-Géry de Cambrai. Il devient évêque d'Arras le 24 novembre 1407[1269].

4- Son élévation au siège d'Arras le fixe dans les États du duc de Bourgogne. Il assiste au concile de Pise en 1409 en tant qu'évêque d'Arras. Il est par ailleurs procureur de l'abbé du Mont-Saint-Éloi et du chapitre d'Arras[1270]. Durant l'hiver 1411-1412, il fait partie de l'ambassade bourguignonne envoyée en Angleterre pour négocier le mariage d'Anne, fille du duc de Bourgogne et d'Henri V de Lancastre[1271] (prince de Galles). Le 4 septembre 1414, les préliminaires de la paix d'Arras sont signés. Martin Porée est présent. Il écrit à son maître pour lui rendre compte de l'évènement[1272].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 43 : « *Martinus Atrebatensis pro se et duce Burgundie* ».

b. Il part pour Constance le 1er mars 1415. Sa présence est encore attestée à Constance le 22 juillet 1417[1273].

c. Il est le véritable chef de l'ambassade bourguignonne et est secondé dans sa tache par Pierre Cauchon.

d. Au concile, son rôle est considérable. Il intervient pour la première fois le 17 avril 1415, lors de la sixième session. Après la messe, il descend à l'ambon et y lit une introduction à la promesse de session que doit faire Jean XXIII par le biais de ses ambassadeurs[1274].

Le dimanche 5 mai 1415, Martin Poréee entre autre, approuve au nom de la nation française la proclamation que Jean Wiclif soit déclaré hérétique, que sa mémoire soit condamnée[1275].

Le 25 mai 1415, lors de la 11ème session, Martin Porée chante la messe du Saint-Esprit[1276].

Le 29 mai 1415, le chef de l'ambassade bourguignonne, en qui le pape pisan avait mis toute sa confiance, lit devant les Pères conciliaires la sentence de déposition de Jean XXIII.

1268 *GC.* III, col. 341.

1269 BAV, *Reg. Aven.* Bened.XIII, vol. LIV, fol. 553 et *CUP*, IV, n° 1842.

1270 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, n°177 et 406-408.

1271 Arch. De la Côte-d'Or, *Reg. de la Chambre des Comptes*, B 1572. B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p.614.

1272 Archives Nord, trésor des Chartes, supplément, nouveau, B, 311, pièce justificative, n° II, cité par J. FINOT, « La paix d'Arras (1414-1415) », *Annales de l'Est et du Nord*, n°1 et 2, Nancy, 1906.

1273 MANSI, 27, col. 1135 et sv. Cette donnée contredit le registre des comptes du duc de Bourgogne qui affirme que Martin Porée « a continuelment vacqué le terme desdiz trois ans et ung mois, commençant le premier jour de mars mil CCCC et XIIII qu'il partit de mondit seigneur de la ville de Dijon jusques au derrenier jour de mars mil CCCC et dix sept inclux qu'il retourna et arriva devers mondit seigneur en la ville de Troyes ». FAWTIER, t. II[1], n° 2388.

1274 CERRETANUS, p. 234 ; *RSD*, V, p. 609-611.

1275 MANSI, 27, col. 636-637.

1276 MANSI, 27, col. 683.

L'adhésion des Bourguignon au conciliarisme et l'échec du pape pisan sont ainsi clairement signifiés[1277].

Le 15 juin 1415, lors de la 13ème session, il monte à l'ambon « *nomine nationum quatuor*[1278] » et approuve le fait qu'aucun prêtre, sous peine d'excommunication, ne donne la communion au peuple sous les deux espèces sacramentelles. En revanche il s'oppose à la nomination par le concile de commissaires pour l'extirpation de l'hérésie et la sauvegarde de la foi tandis qu'Étienne Cœuret approuve cette décision. Il soupçonne en effet le cardinal Pierre d'Ailly d'être juge et parti dans cette affaire. Le début de l'affaire Jean Petit au concile de Constance est dès lors perceptible. Cette affaire prend très vite une ampleur tout à fait considérable au point de monopoliser toutes l'attention des Pères conciliaires.

Fin octobre 1415, Martin Porée répond aux deux sermons de Jean Gerson « *Aestimo me beatum* » et « *Oportet haereses esse* » en l'accusant d'avoir formulé 25 propositions hérétiques.

Le 21 novembre 1415, il assiste au monitoire dressé contre le duc d'Autriche à propos de son conflit avec l'évêque de Trente[1279].

Le 5 mai 1416, une altercation éclate entre Martin Porée et Jean Gerson lors d'une congrégation générale réunie dans la cathédrale. La séance est reportée[1280].

Le 14 août 1416, Martin Porée fait partie des commissaires nommés dans l'affaire opposant l'évêque de Trente et Frédéric d'Autriche[1281]. La commission dresse un premier bilan le 14 décembre 1416, lors de la 25ème session[1282].

Martin Porée est présent le 20 février 1417, lors de la 27ème session au cours de laquelle Frédéric d'Autriche qui a quitté pour la seconde fois Constance clandestinement est cité à comparaître par le concile[1283].

Le 22 juillet 1417, Martin Porée célèbre la messe du Saint-Esprit de la 36ème session[1284]. Il est envoyé par le concile en compagnie du prévôt de saint-Donat de Bruges auprès du roi d'Angleterre puis avec l'archevêque de Sens et l'évêque de Langres auprès du roi de France pour tenter d'obtenir une réconciliation avec le duc de Bourgogne[1285]. Il est également chargé par le concile d'annoncer au roi la signature du concordat entre la nation française et le pape[1286].

6- Il assiste au conseil du roi le 4 octobre 1418 avec d'autres fidèles du duc de Bourgogne[1287]. À son retour, il reçoit de Jean sans Peur une généreuse rémunération de 4500 francs, soit 5,9 francs par jour :

1277 MANSI 27, col. 713.

1278 MANSI 27, col. 727.

1279 MANSI, 27, col. 807.

1280 MANSI, 27, col. 878.

1281 MANSI, 27, col. 916.

1282 MANSI, 27, col. 979.

1283 MANSI, 27, col. 1012-1014.

1284 MANSI, 27, col. 1135 et sv.

1285 *GC*, III, col. 341.

1286 VON DER HARDT, IV, p. 1567. Nous ignorons malheureusement la date à laquelle l'évêque d'Arras est mandé pour cette mission. Le concordat étant signé le 2 mai, et le concile étant achevé, il est plus que vraisemblable que l'évêque d'Arras soit parti assez vite, en tout cas, avant l'entrée des Bourguignons dans Paris.

1287 *Ordonnances*, X, p. 485.

> « Audit monseigneur l'eveque d'Arras, la somme de dix sept cens cinquante frans, sur la somme de 4 500 frans que mondit seigneur lui a tauxé pour trois ans et ung mois que, par l'espres commandement et ordonnance de mondit seigneur, il a esté et demouré au conscille general dudit Constance de par lui, tant pour les besongnes touchant l'unité d'Église, comme pour illec avoir soustenir et demené à l'encontre de l'evesque de Paris, de maistre Jehan Jarçon et leurs complices, le proces qui y avoit mondit seigneur à l'encontre d'eulx, où il a continuelment vacqué...[1288] ».

Martin V le députe avec Henri de Savoisy auprès de Charles VI pour tenter de réconcilier le dauphin et le duc de Bourgogne[1289]

8- Il meurt avant le 16 décembre 1426, date à laquelle Hugo de Cayeu lui succède à la tête de l'évêché d'Arras[1290].

Sources et bibliographie

Paris, *BnF, lat.*, 1485[1-2] : ensemble de documents réunis par Martin Porée au concile de Constance.

CUP, IV, p. 58, n.; n° 1842, n. 1 ; n° 1988, n.; n° 1993, n.; p. 270, n.; n° 2002, n.; p. 279, n. ; p. 280, n.; n° 2031, n.1 ; p. 296 ; n° 2262, n.4.

Oxford, New College, ms. 161, f. 48-49 : « *Tractatus compositus per episcopum Atrebatensem pro parte Ducis Burgundie quod licite fecit occidi ducem Aurelianensem* ».

VON DER HARDT, *ACC*, IV, p. 280, 720 et 726.

EUBEL, I, p. 116.

GC, III, col. 341-342.

QUETIF, (J.) et ECHARD, (J.), *Scriptores Ordinis Predicatorum*, Paris, 1910, t. I, p 777-778.

TOURON, (A.), *Hommes illustres de l'ordre de Saint Dominique*, 1743-1749, t. III, p. 144 et sv.

180- Matthieu PYLLAERT – Matthieu PYLLAERDT – *Matthaeus PILLARD*

1- Originaire de Warneston dans les Flandres.

2- Docteur en théologie[1291]. Ancien proviseur du Collège Saint-Bernard de Paris.

3- Cistercien. Moine des Dunes dans les Flandres. Abbé de Beaupré en Lorraine puis de Mortemer. Il est transféré en 1405 comme abbé de Clairvaux et succède à Jean de Martigny. Il le reste jusqu'en 1428.

4- Il assiste au concile de Pise en 1409[1292]. En 1412, il assiste au chapitre général de l'ordre de Cîteaux. La même année, il est envoyé à Rome en compagnie de Simon du Bosc, abbé de Jumièges pour assister au concile général convoqué par Jean XXIII. Très peu de monde s'y

---

1288 FAWTIER, t. II[1], n°2388. Une erreur est insérée ici. Si Martin Porée est parti à Constance du 1er mars 1415 au 31 mars 1417, il n'est pas parti trois ans mais deux.

1289 BOUVIER, II, p. 386.

1290 EUBEL, I, p. 116.

1291 *GC*, IV, col. 810.

1292 « Les Français du royaume au concile de Pise (1409) », *op. cit.*

étant rendu, il rentre chez lui assez vite. Il est désigné par son ordre pour se rendre au concile de Constance[1293].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Abbas Clare-Vallis Cisterciensis Ordinis* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 43 : « *Matheus Clarevalis, Ambasiator Ecclesie Gallicane* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 133v : « *Matheus abbas Clarevallis magister in theologia* ».

d. Le 18 février 1416, Simon de *Teramo*, avocat du roi de France dans l'affaire Jean Petit auprès du concile désigne plusieurs suspects parmi les commissaires pour la cause de la foi au concile dont « *dominus abbas Clarevallis* ». Ceci prouve ses affinités et connivences avec l'ambassade bourguignonne[1294].

7- Il rédige un ouvrage, *Speculum elevationis et depressionis ordinis Cisterciensis*[1295] , qui trace un aperçu critique de l'action de certains abbés de Cîteaux.

8- Il meurt le 5 août 1428.

Source et bibliographie :

DHGE, Cîteaux, col. 863 et sv.

GC, IV, col. 810 ; XI, col. 311.

181- Matthieu Rodel – Matthieu Rodyer – Matthieu Roeder – Matthieu Roeder de Cozher – Mahé du Kosker[1296]

1- Il est né dans le diocèse de Tréguier[1297].

2- Il est bachelier de la faculté des arts de l'Université de Paris en 1378. En 1385, il est maître ès arts, membre de la nation française. Le duc de Bourgogne adresse à Clément VII une supplique en sa faveur. En 1389, il commence ses études de théologie et obtient son baccalauréat vers 1395. En 1403, il est bachelier formé de théologie à l'Université de Paris[1298]. En 1404, il devient nonce de l'Université de Paris pour la nation de France auprès de Benoît XIII. Il obtient sa licence de théologie entre 1412 et 1413.

3- En 1378, il est déjà pourvu d'une chapellenie dans le diocèse de Saint-Brieuc. En 1394, il est curé de Massy, près de Paris. En 1395, Benoît XIII le nomme examinateur des grâces pour la province de Tours. Il obtient aussi des canonicats avec expectative de prébende à Metz et à

1293 *Statuta* cisterciens édités dans Martene et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, année 1411 : col. 1556 : élection des abbés devant se rendre au concile général.

1294 Gerson, *Opera omnia*, V, col. 514.

1295 - Bruges, ms 417 et Düsseldorf, Univ. und Landesbibl ms C. 95. Ces côtes m'ont été données par Hélène Millet que je remercie vivement. DHGE, Cîteaux, 863 et sq

1296 Eubel, I, 121, p. 94 : « Matthaeus Roderici, mag. Theol, Mart.V Arm. *XII* ».

1297 Il n'est donc pas Allemand comme l'affirme C.-J. Hefele, *Histoire des conciles*, t.VII,1, p.180.

1298 *CUP*, IV, n° 1783.

Orléans. En 1403, il est attesté comme prêtre[1299] et demande un canonicat dans l'un des évêchés bretons[1300]. Il obtient un canonicat avec expectative de prébende à Nantes. À partir de 1412-1413, il cumule les bénéfices ecclésiastiques et obtient une paroisse du diocèse de Dol, une autre dans la ville de Langres et devient surtout évêque de Tréguier, son diocèse natal, le 15 décembre 1417[1301].

4- En 1394, il est serviteur de Marie, reine de Sicile et se présente dans divers documents comme un familier et commensal du cardinal-diacre de Sainte-Marie-in-via-Lata, Pierre de Véruche. Après la mort de ce dernier, il devient familier du cardinal Louis de Bar. Il assiste le 30 novembre 1413 au concile de la foi à Paris[1302].

5-

a. Paris, *BnF*, *lat.*, 8902, fol. 2 : « *Matheo Rodel, sacre theologie professore* » et fol. 3 : « *Magister Matheus Rodel, sacrae theologie professor, nomine procuratorio dominorum episcopi et capituli Trecorensis* ».

b. Sa présence à Constance est attestée dès le 30 décembre 1414, date à laquelle il prononce un sermon.

c. Il est procureur de l'évêque et du chapitre de Tréguier au concile[1303].

d. Il prononce un sermon au début du concile le 30 décembre 1414. Il y compare l'Église, alors dans un état déplorable, au paralytique de l'Évangile. En effet, cet homme était malade depuis trente-huit ans tandis que l'Église subissait le schisme depuis déjà trente-sept ans. Il poursuit son analyse en comparant les papes concurrents à des enfants qui se battent dans le sein de leur mère et qui la déchirent avec des dents de vipère.

Il exprime cela en deux autres vers : chaque mot du premier vers se rapporte au mot qui est dessous dans le vers suivant :

Virtus,	*Ecclesia,*	*populus, Daemon,*	*Simonia,*
Cessat,	*turbatur, errat,*	*regnat,*	*dominatur.*

Après avoir parlé de la Réforme de l'Église, il aborde la question de l'unité de l'Église en affirmant qu'elle ne peut se faire que par l'élection d'un nouveau pape. Il donne une très belle définition de ce que devrait être un vrai et bon souverain pontife : un homme héroïque, réceptacle des vertus, forme de justice, refuge des opprimés, avocat des pauvres…[1304]. Son sermon finit par un éloge de l'Empereur.

Le 7 novembre 1416 puis le 26 avril 1417 lors de la 32ème session[1305], il fait partie des témoins qui comparaissent et déposent contre Benoît XIII.[1306].

8- Il meurt en 1422.

1299 *CUP*, IV, n° 1787.
1300 *CUP*, IV, p. 86.
1301 BAV, *Arch. Vat.*, XII, 121, p. 94 ; *CUP*, IV, 1803, n.2.
1302 *CUP*, IV, n° 2000, 2001.
1303 Paris, *BnF*, *lat.*, 8902, fol. 2.
1304 Cité par BOURGEOIS DE CHASTENET, p. 180.
1305 MANSI, 27, col. 1100.
1306 MANSI, 27, col. 971.

Sources et bibliographie :

BAV, *Reg. suppl*. n° 55, fol. 22v ; *Reg. suppl*. n° 68, fol. 152v ; *Reg. suppl*. n° 84, fol. 149 ; *Reg. suppl*. 86, fol. 44v, 127v ; *Reg. suppl.* n° 92, fol. 22 *; Reg. Av*. n° 292, fol. 291-291v ; *Reg. suppl*. n° 292-292v ; *Reg. suppl*. n° 142, fol. 82.

CUP, III, p.162, 280, 453, 454, 523, 525, 606.

CUP, IV, p. 2, n.; n° 1783 ; 1787 ; 1792, n.4 ; p. 86 ; n° 1803, n.2 ; p. 164 ; n° 1884, n. 5 ; n° 1944 ; 2000 sv.; p. 274 ; n° 2006 ; 2012 ; p. 282.

GOROCHOV, (N.), *le collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XV*è *siècle (1418),* Paris, Honoré Champion, 1997, notice p. 694.

LAUNOI, (J. de*), Regii Navarrae gymnasii parisiensis historia*, Paris, 1677, p. 208.

MAS-LATRIE, (Louis de). TRESOR DE CHRONOLOGIE**,** *d'histoire et de géographie pour l'étude et l'emploi des documents du Moyen Âge,* Paris, 1889, p. 1503.

182- Michel *BOLOSONIS* – Michel de BLOSONIS – MICHAEL *BOLOSONIS*

2- Il est cité comme bachelier *in utroque*[1307] sur le *rotulus* de l'Université d'Avignon du 18-23 octobre 1394 présenté à Benoît XIII.

3- Clerc du diocèse de Vienne. Archidiacre de Narbonne.

5-

a. Paris, *BnF, lat.,* 1484, fol. 134 : « *Michael Bolosonis, pro capitulis Viennensi, Narbonensi, Vivariensi et Ebredunensi* ».

Paris, *BnF, lat.,* 8902, fol.3 : « *procurator capituli ecclesie Viviariensis* ».

Paris, *BnF, lat.,* 8902, fol.3 : « *dominus procurator capituli ecclesie Vienensis* ».

Le Religieux de Saint-Denys, t. VI, p. 480 ajoute : « Jean Poncet, Barthélémy de *Pando* et Michel de Blosonis, comme ordonnateur, pour assigner les places dans ledit concile ».

b. Il est présent dès la première session du concile en novembre 1414 qui le désigne à la fois comme notaire de la nation française et comme ordonnateur du concile[1308].

c. Il est notaire pour la nation française au concile de Constance avec Jean *Guiardi*. Il est procureur des quatre chapitres cathédraux : Vienne, Narbonne, Viviers et Embrun.

d. Son rôle n'est pas de tout premier plan au concile. Cependant, de par sa fonction de notaire, il est très fréquemment présent lors d'événements importants et prend des notes. Le 25 mai 1415, alors que la déposition de Jean XXIII est achevée**,** Jean de Tremblay est présent comme protonotaire pour la nation française par le concile. Il est aidé de deux notaires : Michel *Bolosonis* et Joannes *Guiardi*[1309]. Le 19 décembre 1415, lors d'une congrégation des nations dans le couvent des Frères Mineurs, Jean Naso, théologien, président alors de la nation allemande fait un discours où il se plaint de la lenteur de la réforme, une des trois finalités du concile. Michel *Bolosonis* est présent en tant que notaire de la nation française[1310]. Le

[1307] Université d'Avignon, p. 346, n. 54.

[1308] VON DER HARDT, IV, p. 255. Voir F. STUHR, *Die Organisation…, op. cit.* p. 47.

[1309] MANSI, 27, col.703.

[1310] MANSI, 27, col. 810.

5 novembre 1416, lors de la 23ème session, Michael *Bolosonis* est cité comme notaire[1311]. Le 28 novembre 1416, alors que Jean de Brogny préside la 24ème session, Pierre de Luna est cité à comparaître devant le concile. Michel *Bolosonis* est présent et prend note du contenu de la session[1312]. Le 26 avril 1417, lors de la 32ème session, une nouvelle assemblée se réunit sur le même sujet, la condamnation de Benoît XIII. C'est en tant qu'archidiacre de Narbonne, que Michel *Bolosonis* prête serment comme témoin contre Benoît XIII[1313].

183- Nicolas *Angemii*

5-

a. Göttingen, *Univ-Bibl, Théol.*, 172, fol. 223v : « *Nycoalus Angemini* ». Il est cité avec Guillaume Brillet comme ambassadeur du roi de Chypre.

b. Il est présent à Constance avant mars 1415.

d. Il n'est pratiquement pas fait mention de lui durant le concile. Lors de la première dispute de la nation française avec Sigismond, entre le 17 et le 19 mars 1415, Fillastre note cependant dans son journal qu'alors que tous ceux qui n'appartiennent pas à la nation française sont priés de sortir pour lui permettre de délibérer « *per se* », les ambassadeurs du roi de Chypre, Nicolas *Angemii* et Guillaume Brillet restent avec le reste de la nation française. Nous avons donc inclu Nicolas *Angemii* dans nos « Français »[1314].

184- Nicolas Canache – Nicolas Cavache – Nicolas Cavathe- Nicolas Canage

1- Originaire du diocèse d'Amiens.

2- Il est licencié en théologie en 1401, maître régent de la faculté de théologie de Paris en 1403 puis docteur et doyen de la Faculté en 1409. Il porte le *rotulus* daté du 17 août 1409 de la faculté de théologie de l'Université de Paris au pape Alexandre V[1315]. Il enseigne aux Cholets.

3- Prêtre. Chanoine d'Amiens en 1402-1403 ; chanoine de Beauvais ; de Paris en 1413 ; de Cambrai en 1418.

4- Il assiste à la première session du concile de la foi à Paris le 30 novembre 1413[1316] puis le 4 décembre 1413 à la seconde[1317], puis devant s'absenter, il donne sa consultation orale en particulier à l'Official et au vicaire de l'Inquisiteur[1318]. Recommandant toute une série de précautions et de formalités nécessaires à la poursuite de l'affaire, il se range alors clairement dans le camp bourguignon[1319].

5-

1311 Mansi, 27, col. 967.
1312 Mansi, 27, col. 978 et Von der Hardt, IV, p. 994.
1313 Mansi, 27, col. 1100.
1314 Fillastre, *Journal*, p. 176.
1315 *CUP*, IV, n° 1867.
1316 *CUP*, IV, n° 2001.
1317 *CUP*, IV, n° 2001.
1318 A. Coville, *Jean Petit*, Genève, 1974, n. 54, p. 466.
1319 Gerson, *Opera omnia*, V, col.127.Voir à ce sujet A. Coville, *Jean Petit*, Genève, 1974, p. 551, n. 191.

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Magister Nicolaus Cavache, sacrae theologie professor* ».

Il est par ailleurs cité dans la liste des théologiens éditée dans GERSON, V, col. 1009.

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

d. Alors qu'il se trouve à Paris en 1416, il est arrêté et emprisonné en même temps que Jean de Villeneuve, peu après l'annonce de la sentence du concile de Constance sur l'affaire Jean Petit[1320].

Bibliographie :

ACUP, II, col. col. 551.

BOZZOLO, (C.),et LOYAU,(H.), *La Cour amoureuse*, II, 65, n° 419.

GERSON, V, col. 79-212 et V, col. 830 (délibération au concile de Constance, le 2 décembre 1415).

CUP, IV, n° 1771 ; p. 7 ; n° 1867, n. n° 1873, n. 1 ; n° 1874 ; n° 2001 ; p. 274.

COVILLE, (A.), *Jean Petit*, Genève, 1974.

DESPORTES, (P.), *Fasti*, Reims, 1998, n. 36, p. 440.

Voir aussi l'« Opération Charles VI » sur http://www.vjf.cnrs.fr/charlesVI/

185- Nicolas de LA CAPELLE

1- Maître ès arts à l'Université de Paris.

3- Prêtre[1321].

5-

d. Maître Nicolas de La Capelle est envoyé en mars 1417 auprès de Charles VI par Jean Gerson et les autres ambassadeurs de France afin de l'informer d'un complot hourdi contre lui par Sigismond allié des Anglais et des Bourguignons. Il est arrêté à Rivelle près de Bâle par des hommes de l'empereur et ramené à Constance[1322]. Enfermé au château de Rivelle, il croit d'abord que son arrestation est due aux Bourguigons[1323]. Il a la maladresse d'écrire à Sigismond le 25 mars 1417 pour s'en plaindre et raconter comment il a dissimulé sa sortie de Constance[1324]. Sigismond, confie à Jean Mauroux le soin de s'occuper du prisonnier. Ce dernier, dans le cadre d'une congrégation générale donne lecture du document compromettant en présence de l'ambassade du roi de France. Jacques Gélu tente de rattraper la maladresse de Nicolas la Capelle tandis que Martin Porée réclame justice pour les outrages faits au duc de Bourgogne. Sigismond fait de même à son endroit et obtient que le coupable soit traduit devant quatre juges délégués à cet effet le 13 avril suivant.

6- Il est mentionné comme licencié en décret le 8 avril 1438[1325].

1320 Paris, *BnF, fr.*, 9598 p. 61.

1321 FINKE, *ACC*, IV, p. 343.

1322 *Amplissima collectio*, t. II, col. 1448, 1450.

1323 FINKE, *ACC*, IV, p. 342.

1324 *Ibidem.*

1325 *CUP*, IV, p. 605.

Bibliographie :

CUP, IV, p. 605.

FINKE, *ACC*, IV, p. 341-346 ; 733-736.

186- Nicolas Coq

1- Originaire du Puy.

2- Il est cité parmi les licenciés en théologie le 2 mai 1400 : « *Frère Nicolaus Le Coq*, carme[1326] ». Il réside au couvent des carmes au Quartier latin.

3- Il prend l'habit des Carmes dans le couvent du Puy, sa ville natale. Le 25 avril 1397, il apparaît pour la première fois dans les sources comme témoin de la fondation d'une confrérie de la Nativité de Notre-Dame[1327]. Il est déjà gradué de l'Université de Paris. Le 24 novembre 1398, il est cité comme témoin de la procession solennelle au cours de laquelle un clou de la Passion du Christ, légué par Blanche, veuve de Philippe VI de Valois, fut apporté au couvent[1328]. En 1399, Nicolas Coq est désigné comme *socius* du provincial de Narbonne. On perd sa trace jusqu'en 1411. Mais on peut supposer, d'une part qu'il est témoin des tractations préliminaires à l'implantation de la confrérie des Trois Maries au couvent de Paris, d'autre part qu'il succède à Pierre de Lèves, en 1406, comme prieur du couvent du Puy[1329]. Dans l'éloge fait sur lui par les carmes et inscrit autour de la porte de l'église qui menait au cloître, on pouvait lire : « Il a fait des merveilles dans son couvent. Il a écrit certains des livres du chœur et de la bibliothèque ; de son temps furent édifiés le *presbiterium* et le grand autel[1330] ». En 1411 il est désigné comme *socius* du ministre général, Jean *Grossi*. Le 6 mai 1412, il est au Puy où il reçoit au sein du chapitre le don fait par un chorier de la cathédrale[1331].

5-

a. Il est cité au concile de Constance dans la liste des six carmes théologiens devant se prononcer sur l'affaire Jean Petit le 4 mai 1416[1332].

b. Aucune attestation n'est faite de sa présence avant le 4 mai 1416. Il n'est cité dans aucune liste.

c. Il se rend à Constance en compagnie de Jean *Grossi* ministre général des Carmes. Il représente son ordre.

6- De 1418 à 1451, date de sa mort, on le retrouve très régulièrement soit comme définiteur soit comme provincial de Narbonne. Il assiste au concile de Bâle.

1326 *CUP*, IV, n° 1763. T. SULLIVAN, notice biographique dans *Parisian Licenciates in Theology, A.D. 1373-1500. A Biographical Register*, vol. 1, *The Religious Orders*, Leiden-Boston, 2004, p. 220.

1327 Cité par H. MILLET et C. RABEL, *La Vierge au manteau du Puy-en-Velay*, Lyon, éd. Fage, 2011, p. 107. Arch. dép. Haute-Loire, 8H5.

1328 H. MILLET et C. RABEL, *La Vierge au manteau du Puy-en-Velay*, Lyon, éd. Fage, 2011, p. 108, n. 192.

1329 Article d'Hélène MILLET qui précise que la date de décès de Pierre de Lèves est donnée par sa pierre tombale, conservée au Musée Crozatier.

1330 « *Hic mirabilia operatus est in presenti conventu. Scripsit libros in choro et in bibliotheca ; tempore istius fuit aedificatum presbiterium et majus altare* ». Gallien, ms. 789, fol. 120, cité par H. MILLET et C. RABEL, *La Vierge au manteau du Puy-en-Velay*, Lyon, éd. Fage, 2011, p. 108.

1331 Arch. dép. Haute-Loire, 8H 14.

1332 Éd. GERSON, *Opera omnia*, V, col. 1010.

8- Il meurt le 9 janvier 1448[1333].

9- « De cet intellectuel, on a conservé un manuscrit autographe des constitutions de l'ordre et on sait qu'il écrivit un commentaire de la Genèse, un autre des *Sentences* de Pierre Lombard ainsi qu'un catalogue des généraux des Carmes[1334] ». Il passe commande du tableau de la *Vierge au manteau* en vue d'orner l'église de son couvent. Il est probablement le carme représenté juste derrière l'évêque sous le manteau de Marie sur le tableau[1335].

Bibliographie :

HARTMANN (S.), « Ein neues Bildzeugnis Oswalds von Wolkenstein? Die Schutzmantelmadonna von Le Puy-en-Velay und das Marienlied in Frankereich. Mit einer kostumgeschichtlichen Untersuchung von Elisabeth Vavra », dans *Jahrbuch der Oswald von Wolkenstein Gesellschaft*, t. 13. 2001/2002, p. 297-332.

MANDET, (L.-F.), *Histoire du Velay*, Le Puy, 1860-1861, t. IV, p. 389-402.

MILLET, (H.) et RABEL, (C.), « Dévotion carme et premiers jubilés : « la Vierge de Miséricorde » du Puy-en-Velay (début du XVème siècle), dans *Jubilé et culte marial (Moyen-Âge-époque contemporaine)*, sous la dir. De Bruno Maes, Daniel Moulinet et Catherine Vincent, Publication de l'Université de Saint-Étienne, 2009.

MILLET, (H.), RABEL, (C.), *La Vierge au manteau du Puy-en-Velay*, Lyon, éd. Fage, 2011.

SULLIVAN, (T.) *Parisian Licenciates in Theology, A.D. 1373-1500. A Biographical Register*, vol. 1, *The Religious Orders*, Leiden-Boston, 2004, p. 220.

187- Nicolas de GONESSE – *Nicholaus de GONESSIA*

1- Né en 1364. Originaire du diocèse de Laon.

2- Maître ès arts de l'Université de Paris vers 1394, licencié en théologie en 1400[1336] et maître régent en théologie en 1403 comme l'attestent les *rotuli* présentés à Benoît XIII le 16 octobre et 21 octobre de la même année[1337]. Il figure aussi sur celui du duc d'Orléans où il demande la prébende de Reims de Jean de Sarrebrück, chanoine de Laon élu évêque de Verdun.

3- Prêtre du diocèse de Laon. En 1403, il détient pour seul bénéfice une chapellenie de l'Université fondée sur les revenus du Châtelet. Il obtient une prébende de chanoine de Laon en 1408. Il rentre d'Italie en 1410, fait d'abord présenter à Laon une lettre de sauvegarde pour lui et ses biens, émanant du recteur de l'Université de Paris. Il achète une maison canoniale pour venir résider à Laon. Il est présent au chapitre général de juin 1410 et obtient que le chapitre lui remette les fruits de sa prébende pour ses années passées en Italie. Présent dans la vie capitulaire, il explore sa bibliothèque dont les épitres de Sénèque en septembre 1410 et un

---

1333 C'est la date retenue par Gallien, ms. 787, fol.144. SULLIVAN penche pour 1451.

1334 H. MILLET et C. RABEL, « Dévotion carme et premiers jubilés : « la Vierge de Miséricorde » du Puy-en-Velay (début du XVème siècle), dans *Jubilé et culte marial (Moyen-Âge-époque contemporaine)*, sous la dir. De Bruno Maes, Daniel Moulinet et Catherine Vincent, Publication de l'Université de Saint-Étienne, 2009.

1335 Voir le site du musée Crozatier du Puy-en-Velay : http://pev.preprod.les-argonautes.net/delia-CMS/index/article_id-1440/topic_id-72/la-vierge-au-manteau.html.

1336 *CUP*, IV, n° 1763, le 2 mai 1400.

1337 *CUP*, IV, n° 1786.

manuscrit appelé « *Jheronimus per Matheum* » en janvier 1411. Il gagne la confiance du chapitre qui l'envoie en délégation auprès de Guillaume Fillastre pour le féliciter de l'obtention du chapeau de cardinal. En mai 1411, il est à Saint-Quentin où il représente son chapitre à la réunion des chapitres cathédraux de la province de Reims. Il passe son été à Paris, et à son retour, il reçoit la mission de régler le différend entre le chapitre et le trésorier.

4- En 1396, le duc d'Orléans lui fait remettre dix francs or sans qu'on sache pourquoi. Pré-humaniste, il traduit Valère-Maxime à la demande du duc de Berry vers 1400. Son œuvre est offerte en étrennes au duc le 1er janvier 1402 par Jacques Courau. En 1407, il accepte de suivre le maréchal Boucicaut à Gênes et devient son confesseur et très vraisemblablement son biographe[1338].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Nicolao de Gonnessia, sacrae theologiae professor* ».

b. Il est présent à Constance avant août 1415.

d. Le 20 août 1415, avec trois autres docteurs de l'Université de Paris (Guillaume Beauneveu, Jourdain Morin, Jean Baudouin), il appuie la requête de Gerson demandant la condamnation des thèses de Jean Petit au concile.

Dans l'affaire des annates, il adopte une position modérée le 28 octobre 1415 demandant que l'on supprime les annates tout en prévoyant de quoi entretenir le pape[1339].

Sources et bibliographie :

Arch. Aisne G 1850 ter, fol. 73, 122, 152, 153, 153v, 155, 168, 173v, 180v, 214v, 228v, 236v et 242v.

Arch. Vat. Sup. n° 73, fol. 28v, n° 96, fol. 119, n° 98, fol. 154v, n° 100, fol. 86v et n° 103, fol. 48v et 60.

A.N. L 734, n° 95.

B.N. Pic. 164, fol. 89v.

CUP, IV, n° 1763, n. 11; n° 1786; p. 76.

DI STEFANO, (G.) « Ricerche su Nicolas de Gonesse, traduttore di Valerio Massimo », *Studi Francesi*, 1965, p. 201-221.

DESPORTES, (P.), *Fasti*, Reims, 1998.

LEFEVRE, (S.), « Nicolas de Gonesse », *Dictionnaire des lettres françaises, Le Moyen Âge*, Paris, 1964, rééd. 1994, p. 1066-1067.

MILLET, (H.), *Les chanoines de la cathédrale de Laon*, notice 97.

MILLET, (H.), « Nouveaux documents sur Nicolas de Gonesse traducteur de Valère-Maxime », *Romania*, 102 (1981), p. 110-114.

188- Nicolas de HUBENT – Nicolas de HABANE – Nicolas de *HUBANCO* – *Nicolaus de HUBENTO*

2- Docteur en décret à l'Université de Paris.

3- Chanoine d'Auxerre.

1338 Thèse d'Hélène MILLET dans « Qui a écrit *Le Livre des fais du bon messire Jehan Le Maingre dit Boucicaut ?* », dans *Pratiques de l'écrit documentaire au XIe siècle*, M. Ornato et N. Pons dir., Louvain-la-Neuve, FIDEM, 1995, p. 135–149 (Textes et études du Moyen Age, 2).

1339 Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2.

4- Il assiste au concile de Pise en 1409. Il y est procureur de l'évêque de Nevers[1340].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Magister Nicolaus de Hubanco, canonicus et procurator ecclesiae et capituli Autissiodorensis* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Procureur de l'église et du chapitre d'Auxerre au concile.

d. Dans l'affaire des annates, il se prononce le 29 octobre 1415 au sein de la nation française et se se range à l'avis de Jean d'Achery et de l'Université de Paris, à savoir qu'il faut supprimer les annates qui ne sont pas dues mais qu'il convient également de penser à la subsistance du pape et de sa cour et nommer des députés afin d'étudier cela.

6- Il est cité comme scripteur des lettres apostoliques en 1431. Il reçoit par grâce expectative la prébende de Jean Gerson au chapitre de Notre-Dame de Paris devenue vacante après la mort de ce dernier le 12 septembre 1429. Cette attribution prouve ses sympathies anglo-bourguignonnes. Il assiste par ailleurs au procès de Jeanne d'Arc.

Bibliographie :

CUP, IV, p. 520, p. 521, n.

189- Nicolas Le Roux

1- Fils de Nicolas Le Roux et de Catherine du Bosc, il est né à Rouen. Sa mère est la cousine germaine de Simon du Bosc, abbé bénédictin de Jumièges. Simon du Bosc s'occupe de son éducation et lui donne à Jumièges l'habit de bénédictin, probablement en 1395.

2- Il devient bachelier en droit canon en 1409 et docteur en 1411. Il enseigne le droit canon à Paris le 12 octobre 1414[1341].

3- Abbé de La Croix Saint-Leufroy.

4- Il est successivement prieur de Montaterre, de Dame-Marie et de Jouy.

5-

a. Sa présence à Constance est attestée une fois par Guillaume de la Tour, p. 359, à la fin du mois de mars 1415 : « *…presentibus d. abbatis sancti Georgii et Crucis sancte Leofredi, Rothomagensis dyocesis* ».

6- Il est élu abbé de Jumièges à la mort de Simon du Bosc le 14 septembre 1418. Martin V confirme son élection par une bulle du 17 janvier 1419. Il commet les évêques de Paris et de Beauvais pour recevoir son serment d'obéissance au siège apostolique et percevoir les 2300

[1340] H. Millet, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, n°435.

[1341] *GC*, XI, col. 636.

florins d'or dûs à la chambre apostolique. Le 27 mars 1421, sur demande de Nicolas Le Roux, les biens de l'abbaye sont confirmés par le roi d'Angleterre. Il participe au procès de Jeanne d'Arc et se prononce pour sa condamnation. En janvier 1431, grâce au soutien de Pierre Cauchon qui lui est redevable de sa participation au procès de Jeanne d'Arc, il reprend possession des biens de Simon du Bosc confisqués par le prévôt de Paris.

8- Il meurt à Jumièges le 17 juin 1431 et est inhumé dans l'abbaye[1342]. Son épitaphe indique :

> « *Hic jacet reverendus pater bonæ memoriæ Magister Nicolaus Ruffus decretorum doctor eximius, hujus cœnobii quondam monachus professus, in civitate Rothomagensi claris natalibus ortus, prius de Cruce sancti Leufridi postea hujus præfati cœnobii pastor, qui post laudabilem administrationem. Obiit anno Domini millesimo quadringentesimo trigesimo primo, decimo quinto calendas julii decessit. Orate pro anima ejus et requiescat in pace. Amen* ».

Sources et bibliographie :

Archives de Jumièges : Mémoires de Simon du Bosc.

Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges, chronique anonyme éditée par Mr l'abbé Julien Loth, publiée par Métérie, Rouen, 1882-1885 ; en ligne sur le site http://www.wissensdrang.com/dcon7fr13.htm#35 .

DESHAYES, (Ch.-A.), *Histoire de l'abbaye royale de Jumièges*, 1829.

GC, XI, col. 636.

190- Odon GABIN

2- Maître en théologie

3- Dominicain.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Magister Odo Gabini, ordinis fratrum praedicatorum, magister in theologia* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

191- Oger Morizet *de Confleto - Ogerius Morizeti de CONFLETO*

1- Fils de Rodatus. Il naît à Conflans, près d'Albertville.

3- Chambrier de Jean XXIII[1343]. Archidiacre d'Aoste. Fait évêque d'Aoste par Jean XXIII[1344] depuis le 2 janvier 1411.On le trouve à la cour pontificale en 1414[1345].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Ogerius Augustensis episcopus*» et fol. 3 : « *Dominus episcopus Augustensis, procurator capituli Augustensis* ».

[1342] Tombeau de Nicolas Le Roux : sa pierre tombale, parfaitement gravée et décorée, le représente en costume de prélat et les mains jointes. Elle est conservée aujourd'hui à Jumièges.

[1343] EUBEL, I, p. 117.

[1344] Et non pas d'Autun comme le dit BOURGEOIS DU CHASTENET.

[1345] EUBEL, I, p. 117, n. 4.

Göttingen, *Univ.bibl., Theol.*, 172, fol. 223v : « *Ogerius episcopus Augustensis in Francia* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Procureur du chapitre d'Aoste.

d. Son rôle à Constance est assez effacé. Il n'apparaît qu'une fois dans les actes, le 16 mai 1415. Ce jour là, il fait partie des témoins déposant contre Jean XXIII[1346].

6- En septembre 1417, il est conseiller de la chambre apostolique[1347]. Le 11 février 1433, il est transféré sur le siège de Saint-Jean-de-Maurienne. Il y reste jusqu'à sa mort en 1441.

8- Il teste à Thonon le 14 janvier 1441. Il lègue un très beau missel au diocèse d'Aoste. Il meurt le 14 janvier 1441.

Bibliographie :

EUBEL, I, p. 117.

PLATANIA, (D.), « L'évêque Oger Moriset de Conflans », *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne*, Tome XXXVI, juillet 2002, p. 65-72.

192- Olivier GUENNET – Olivier LONGUENET – Olivier LE GUENEC - *Oliverius de CONCILIO*

1- Clerc du diocèse de Vannes.

2- Maîtres ès-arts et bachelier en médecine à Montpellier en 1394. Bachelier en décret. Docteur en médecine en 1415[1348].

4- Familier du cardinal Louis Fieschi dont il est le médecin.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Oliverio Guennet, in artibus et medicina magistro* » et fol. 3 : « *magister Oliverus Guennet, in artibus et medicinis magister, dixit pro sex abbatibus et pro se...* ». Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 135 : « *Oliverius Longuenet, in artibus et medecina magister, baccalaureus in decretis, procurator episcopi Trecorensis, abbatum de Busagio* (Busayo[1349]), *de Malareyo, de Begardo*[1350] *et Remensis* (*sic*), *S. Benedicti et Cisterciensis, ordinum, Venetensis, Nannetensis et Trecorensis dioecesis* ».

b. Il est présent à Constance avant le 13 mai 1415.

c. Procureur de l'évêque de Tréguier et de six abbayes bretonnes au concile de Constance dont une seule est identifiable : Bégard, abbaye cistercienne du diocèse de Tréguier.

d. Le 13 mai 1415, après la neuvième session, dix témoins de marque viennent l'après-midi au couvent des Frères Mineurs porter contre Jean XXIII les pires accusations. Olivier Guennet

---

1346 MANSI, 27, col. 660.

1347 *Arm.* 29 t. 3 fol. 40.

1348 MANSI, 27, col. 971.

1349 Il s'agit probablement de Buzay (*Buzaium)*, abbaye cistercienne du diocèse de Nantes. Dom L.-H. COTTINEAU, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, 3 vol., Brepols, Macon, 1995, t. I, p. 542.

1350 Begard. Voir COTTINEAU, (*op. cit.*), I, p. 321.

fait partie de ces dix témoins. Il est l'un des quatre Français à témoigner contre Jean XXIII ce jour-là.[1351] Le 6 et le 7 novembre 1416, le concile écoute les témoins déposant contre Benoît XIII. Olivier Guennet est l'un d'eux[1352].

Il a des démêlés au concile avec Jean Mauroux, patriarche d'Antioche qui, profitant de sa situation de vice-camerlingue en remplacement de François de Conzié, le fait arrêter[1353] en mai 1417. Cette arrestation est la cause finale de l'expulsion de Jean Mauroux de la nation française, excédée.

Bibliographie :

WICKERSHEIMER, (E.), *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, Paris, 1936, t.2, p. 585.

DENIFLE, (H.), *Les universités françaises au Moyen Âge*, Paris, 1892, p. 80.

193- Pasquier de VAUX, – *Pasquerius de VALLIBUS*

1- Clerc originaire du diocèse d'Amiens. Il appartient à une famille de la grande bourgeoisie. L'un de ses frères, Guillaume de Vaux, est d'abord procureur au Parlement de Paris avant d'être procureur du roi en la chambre du trésor en 1413 et clerc des requêtes du palais en 1418[1354]. Un autre de ses frères, Jean de Vaux, , est échevin d'Amiens à partir de 1432[1355].

2- Bachelier en décret à l'Université de Paris.

3- Notaire apostolique.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 135 : « *Pasquerius de Vallibus, baccalaureus in decretis, procurator abbatis sancti Ricarii in Pontivo, ordinis Sancti Benedictii, alias Ambianencis dioecesis* ».

GERSON, *Opera omnia*, V, 528 *:* « *Et me Pasquerio de Vallibus, clerico de Ambianis oriundo, publico apostolica & imperiali authoritatibus notario...* ».

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

c. Il est procureur de l'abbaye bénédictine de Saint-Riquier dans le diocèse d'Amiens. Il est aussi notaire apostolique au concile.

1351 MANSI, 27, col. 649 : « *Deinde adveniente hora secunda post meridiem praesentis diei magister Henricus de Piro…, ac testes superius citatos, videlicet reverendissimos patres & dominos Hermanum de Wereck sedis Apostolicae protonotarium,* ***Bertrandum episcopum sancti Flori*** *; necnon venerabiles & religiosos viros* ***fratrem Joannem Marimondi,*** *magistrum in theologiia abbaem monasterii Morimondi ordinis Cisterciens Lingonensis dioecesis,* ***Hermangaudum de Casser*** *licentiatum in decretis priorem prioratus de Capitestanno (Campitestanno) Narbonensis dioecesis, …Joannem de Molino canonicum sancti Pauli Leodiensis (Lièges), …****Oliverium Guiounet*** *in medicina doctorem, & in decretis licentiarum, rectorem parochialis ecclesiae in Breck Venetensis (Vannes) diocesis…praesentes et comparentes, ut & tamquam testes ad jurandum de notorietate criminum in citato contentorum exhibuit produxit : quos admitti & eorum solita juramenta recipi, necnon interrogari & examinari & per dominos commissarios praefatos debita cum instantia postulavit* ».

1352 MANSI, 27, col. 971.

1353 VON DER HARDT, II, p. 102, 114, 1926 ; t. III, p. 73.

1354 A. TUETEZ, *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, Paris, 1880**,** p. 346 à 349 et V. TABBAGH, thèse, t. III, notice 498, p. 1054.

1355 A. HUGUET, « Recherches sur trois juges du procès de condamnation de Jean d'Arc, orginaires d'Amiens », *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1930, p. 344.

d. Assez jeune au concile de Constance, il n'intervient pas directement. Notaire, il n'est mentionné qu'une fois dans les actes en train d'exercer son office. Il est le deuxième notaire à signer le 24 mars 1416 le texte *Instrumentum oppositionis, contra Symonem de Teramo*[1356].

6- Il poursuit ses études après le concile de Constance. Il est bachelier lisant en décret en 1424, licencié en 1426[1357] et maître régent de 1427 à 1430. Le 3 février 1426, sur recommandation du roi d'Angleterre, il devient chanoine de Notre-Dame de Paris. En conflit avec Jean Vivien à propos d'un canonicat à Paris, Le Parlement de Paris donne gain de cause par un arrêt du 30 décembre 1427 à Jean Vivien. En 1427, il devient chanoine de Rouen sur collation de l'archevêque[1358] et de Paris. En 1428, sur collation pontificale, il devient curé d'Argentan dans le diocèse de Sées et paye une annate de 120 livres[1359]. En 1429, il est doyen de Saint-Marcel. En 1433, il permute sa prébende de Rouen avec Enguerrand de Parenti, contre une autre à la collégiale de Fauquembergues au diocèse de Thérouanne[1360]. Il vit à Rouen dans les années 1430, et joue un grand rôle politique et ecclésiastique. En 1433, il est envoyé à Rouen pour protester contre la création de l'Université. Chanoine d'Amiens au plus tard en 1435, il devient conseiller du roi, chancelier et chapelain du duc de Bedford, président de la chambre des comptes à Rouen. Il est envoyé par Henri VI à Rome pour obtenir la promotion de Louis de Luxembourg comme archevêque. Il en devient le vicaire général à partir de 1437. Évêque non résident de Meaux à compter de la fin de l'année 1435, il abandonne alors une prébende à la cathédrale de Lisieux[1361]. Il se rend au concile de Florence[1362]. Il devient en 1439 curé de Montfort-sur-Risle, en payant 800 l.t. d'annate[1363] et évêque d'Evreux, son diocèse de Meaux étant tombé aux mains des Français. Dans les années 1440, il ne réside plus à Rouen, mais à Évreux, puis à Lisieux où il est transféré en 1443 après la mort de Pierre Cauchon. Il est alors également administrateur du prieuré de Grandmont, près de Rouen, et de l'abbaye Sainte-Catherine toute proche[1364].

8- Il meurt à Lisieux en juillet 1447.

Bibliographie :

CUP, IV, n° 2267, n. 4 ; n° 2269 ; 2291 ; 2308 ; p. 475; n° 2344 ; p. 493 ; n° 2353 ; 2439, n. et n. 2 ; p. 520 ; p. 540, p. 560.

HUGUET, (A.), « Recherches sur trois juges du procès de condamnation de Jean d'Arc, orginaires d'Amiens », *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1930.

NEVEUX, (F.), *L'évêque Pierre Cauchon*, Paris, 1987, [236], p. 121

TABBAGH, (V.), *Le clergé séculier du diocèse de Rouen à la fin du Moyen Âge (1359- 1493)*, 3 vol., thèse de l'université de Paris IV, 1988, t. III, notice 498, p. 1054.

1356 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 525.

1357 *CUP*, IV, n° 2267, n. 4.

1358 ADSM G 2132, fol. 55v et fol. 77v.

1359 BAV, Vat. Reg. Annates 3 fol. 160r.

1360 ADSM G 2133 fol. 47r.

1361 Arch. Vat. Reg. Annates 7 fol. 61r.

1362 V. TABBAGH, *Gens d'Église, gens de pouvoir (France, XIIIème-XVème siècle)*, éditions universitaires de Dijon, Dijon, 2006, p. 152.

1363 Arch. Vat. Reg. Annates 7 fol. 87r.

1364 M. NORTIER, « Quittances ecclésiastiques à la bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence», *Répertoire périodique de documentation normande*, Société parisienne d'histoire et d'archéologie normandes, Paris, 1966, p. 59, n° 87.

194- Philibert de NAILLAC – Philibert de NEILHAC

1- Il est né au château de Bridiers. Son père, Périchon de Naillac, est vicomte de Bridiers, seigneur de Naillac, du Blanc, et de Gargilesse.

3- Il est admis comme chevalier dans la langue d'Auvergne, et devient successivement commandeur de Paulhac et bailli de Lureuil avant 1374. Les Hospitaliers du prieuré d'Aquitaine l'élisent à leur tête en 1390. En 1396, il se bat aux côtés du roi des Romains Sigismond à Nicopolis contre les Turcs et assiste à une terrible défaite. Lors de sa fuite, alors qu'il se trouve sur les rivages de la mer Noire puis à Constantinople, il apprend son élection comme grand maître. Il rejoint alors Rhodes, qu'il atteint au début de janvier 1397. Il est le 34ème grand maître de l'ordre des Hospitaliers de Rhodes et le reste jusqu' à sa mort en 1421.

4- Le nouveau grand maître doit faire face à une véritable crise de l'Ordre, qui met en péril son unité et même son avenir. Il utilise toute son énergie pour y remédier. Contrairement à son prédécesseur, qui avait pris le parti des papes d'Avignon, Naillac tient l'Ordre à l'égard des querelles du Grand Schisme. Il y est encouragé par le chapitre général, qui s'est réuni, en son absence, pour l'élire à Rhodes, loin de toute influence politique romaine ou avignonnaise.

Il commence par réunir une somme de 30 000 ducats d'or pour payer les rançons de divers prisonniers de Nicopolis, renforce les défenses de la cité de Rhodes et des îles de l'archipel, et continue d'engager l'Ordre dans ce qu'il considère comme sa mission essentielle, la lutte contre les Ottomans. Il contribue ainsi, aux côtés du maréchal de Boucicaut, en 1399, à dégager Constantinople, assiégée par Bajazet.

En 1403, il accompagne, avec un détachement d'Hospitaliers, le maréchal Boucicaut, alors gouverneur de Gênes, dans une expédition contre les Mamelouks égyptiens au Levant. Le corps d'armée français débarque sur la côte, à Tripoli. Prévenus par les Vénitiens, qui songent à leur commerce, les Mamelouks les attendent. Ils ont amené une puissante armée, forte de 15 000 hommes dont près de la moitié de cavaliers, qui est pourtant battue à plate couture. Les villes de Tripoli et Beyrouth sont prises et pillées en août. Les troupes chrétiennes renoncent à attaquer Saïda, défendue par 30.000 Égyptiens, et rembarquent. Le 27 octobre 1403, Hospitaliers et Mamelouks signent un traité de paix, rompu sous le magistère de Jean de Lastic en 1440.

Philibert de Naillac fait construire à Rhodes une puissante tour dominant le port pour améliorer les fortifications. Elle porte son nom.

En février 1409, il quitte Rhodes pour l'Europe, où il plaide inlassablement la cause de l'Ordre et négocie entre les cours de Rome et d'Avignon. En 1409, il assiste au concile de Pise et est chargé de la garde du conclave[1365]. Ce ralliement à Pise lui vaut dès le 16 septembre 1409 d'être poursuivi des foudres de Benoît XIII et déposé de sa fonction le 16 novembre[1366]. Il n'est cependant pas remplacé. C'est à Aix-en-Provence qu'il réunit le chapitre général de l'Ordre, le 19 avril 1410. Il entreprend ensuite un long périple auprès des monarques européens pour plaider encore la cause de l'Ordre.

5-

b. Il se rend à Constance par intermittence entre 1414 et 1418. Sa présence y est attestée :

[1365] VALOIS, IV, p. 148, n. 4. H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, n° 110.

[1366] *Reg. Avenion. LVIII*, fol. 630v. Voir Paris, *BnF, lat.*, 1450, fol. 119r.

- du 11 novembre 1414[1367] au 3 juin 1415.
- du 6 avril-2 septembre 1417.
- du 11 novembre 1417 au 28 février 1418.

Nous pouvons noter que son absence du concile correspond aux dates durant lesquelles la plupart de nos listes sont dressées (octobre 1415 ou février 1416). C'est ce qui explique que Philibert de Naillac n'est jamais cité dans nos listes. Entre ces dates, ses déplacements sont incessants, dans les différentes commanderies de son ordre, dans les prieurés qui nécessitent sa présence.

Entre son premier et son deuxième séjour à Constance s'écoulent près de deux années, durant lesquelles on le trouve à Gray (25-26 juin 1415), à Lyon (5 juillet 1415), à Vienne (8 juillet), à Valence (8 juillet au 22 juillet 1415), à Narbonne entre le 19 août et le 25 septembre 1415. Il participe aux côtés de Sigismond aux négociations visant à obtenir l'abdication de Benoît XIII. Entre le 1er et le 28 octobre 1415, il est à Perpignan, puis à Sigean (7 novembre 1415), à Narbonne à nouveau du 13 novembre-12 décembre 1415. L'année 1416 le voit à Avignon, Lyon, Chambéry, Valence, Genève[1368].

c. Il représente son ordre au concile et est assisté dans cette fonction de Gaultier le Gras.

d. Il fait partie des témoins à charge contre Jean XXIII et prend la parole dans le palais épiscopal le 16 mai 1415 devant les commissaires chargés de l'affaire. Philibert de Naillac prend la parole le second, juste après l'archevêque de Milan. Cela montre la considération dont il fait l'objet au concile[1369].

Il assiste le 25 mai 1415, lors de la 11ème session du concile à la déposition de Jean XIII. Il est nommé gardien du conclave fin 1417[1370]. Il est le seul clerc à exercer cette charge. Tous les autres sont des chevaliers. Il est aussi le seul de la nation française. Voici le détail de sa charge :

> « Deux princes avec le Grand-Maître de Rhodes se tenoient nuit et jour à la porte, ayant les clés pendus au cou ; et sur les degrés il y avait six soldats à quoi on avait enjoint un si profond silence qu'on ne les entendait pas parler. Devant la maison où était le conclave, on avait mis une table où était assis les mets qu'on portait au conclave, de peu qu'on ne mît dans les plats ou dans les coupes quelque lettre, ou quelques cachets. Après cet examen, le Grand-Maître de Rhodes portait la tasse ou l'écuelle où était le manger ou le boire à la fenêtre, et le donnait au serviteur de celui à qui appartenait le vase, qui rendait en même temps celui dans lequel on lui avait apporté à manger ou à boire auparavant [1371]».

6- En août 1418, il est en Avignon pour présider une assemblée des Hospitaliers. En 1419, il se rend à Florence auprès de Martin V. Il est de retour à Rhodes avant le 9 juillet 1420 après une absence de plus de onze années. Il réunit un chapitre général du 8 septembre au 4 octobre 1420 qui prend d'importantes mesures disciplinaires.

1367 CERRETANUS, *ACC*, II, p. 186 : « *Eademque die Philibertus de Neilhaco, hospitalis sancti Johannis Jerusalemitani generalis magister, Constantiam ingressus est* ».

1368 J.-M.A. DELAVILLE LE ROULX, *Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac (1310-1421)*, Paris, 1913, p. 385-386 donne dans ses pièces justificatives une chronologie des déplacements de Philibert de Naillac.

1369 MANSI, 27, col. 659-660.

1370 VON DER HARDT, IV, p. 1470.

1371 LENFANT, p. 535. Voir VON DER HARDT, IV p. 1479 et sv.

8- Il meurt en 1421 en laissant un Ordre rénové, une discipline restaurée, des finances rétablies, les défenses de la cité et des places fortes de l'archipel renforcées.

Source et bibliographie :

Arch. de Malte, div. I, vol. XXV, p. 1. — Ed. Pauli, *Cod. Dipl.* II, tab. I, n° 8. (sceau de Philibert de Naillac).

POREE, (A.), *Histoire de l'abbaye du Bec*, Évreux, 1901, t. II.

DELAVILLE LE ROULX, (J.-M.A.), *Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac (1310-1421)*, Paris, 1913.

ROGER, (J.-M.), « Philibert de Naillac », dans *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, sous la direction de Nicole BERIOU et Philippe JOSSERAND, Paris, Fayard, 2009, p. 712-713. [Bibliographie].

195- Pierre AALLANT

3- Il est bénédictin et abbé de Saint-Sauveur de Villeloin dans le diocèse de Tours[1372]. Cette abbaye est une filiale de Cormery, fondée en 858. Elle garde des liens avec l'abbaye mère dont l'abbé, Guillaume de Hotot, est également présent au concile de Constance.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *D. abbas Villae Lupensis* ».

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 102 : « *Petrus abbas monasterii Willelupensis Turonensis, regni Franciae* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

d. Les sources ne le mentionnent qu'une fois au concile, lors du débat sur les annates. Il prend la parole le 25 octobre 1415 et demande que l'on envoie des députés auprès des autres nations, que l'on prévoit l'entretien du pape et des cardinaux et que l'on supprime les annates. Sa position est très mesurée et ne dénote pas de celles des autes membres de la nation française à cette date.

Bibliographie :

BOSSEBOEUF, (L.), « L'abbaye de Villeloin du XVème au XVIIème siècle », *Mémoires de la société archéologique de Touraine*, 1910.

196- Pierre D'AILLY – *Petrus de AILLYACO*

1- Pierre Marguerite, originaire d'Ailly, est né à Compiègne en 1351[1373]. Il est le fils de Colard d'Ailly et de Pétronille.

2- Il réside à partir de 1363-1365 au collège de Navarre et commence ses études à l'Université de Paris. Licencié en 1367, il est maître ès-arts en 1368[1374] et commence ses études de théologie tout en devenant maître-régent au collège de Navarre. Il s'inscrit au sein de la nation française de l'Université dont il devient le 21 octobre 1372 le procureur[1375]. En 1374, il devient bachelier en théologie. Il est bachelier « biblique » de 1374 à 1376 et bachelier

[1372] L'abbaye se trouve sur la commune de Saint-Pierre de Chédigny, près de Loches.

[1373] B. GUENEE, *Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1987, p. 125.

[1374] L. SALEMBIER, *Le Cardinal*, 33.

[1375] L. SALEMBIER, *Le Cardinal*, 12.

« sententiaire » de 1376 à 1377. En 1377, il est bachelier « formé ». Licencié en théologie, il devient docteur en avril 1381[1376]. Le 7 octobre 1389, Clément VII le nomme chancelier de Notre-Dame de Paris.

3- En 1375, il reçoit un canonicat à Soissons. Il est reçu chanoine de la cathédrale de Noyon le 14 septembre 1381 et y réside pendant trois ans. À partir de cette date, il vit surtout au sein de l'Université de Paris où il exerce des charges importantes. En 1384, le confesseur du roi le nomme recteur du collège de Navarre[1377]. En 1389, il est chanoine de Meaux et d'Amiens. Le 20 juin 1390, par intervention royale[1378], il reçoit une prébende à Rouen. Le 29 octobre 1392, il reçoit une autorisation officielle de Clément VII de cumuler tous ses bénéfices. En août 1394, il abandonne sa première prébende ; il est reçu à la chantrerie et prébende annexée, après la mort de Pierre de Siherville, en vertu d'une autre nomination royale[1379]. Reçu les deux fois par procureur, il n'est sans doute jamais venu siéger au chapitre. Le 2 avril 1395, il devient évêque du Puy et abandonne tous ses bénéfices à Rouen. Il reste au grand conseil du roi sans être son aumônier. Le 15 novembre 1396, Pierre d'Ailly est transféré au siège de Noyon et en 1397, au siège de Cambrai. Ce dernier a une juridiction très étendue. Il est divisé quant à l'obédience à suivre[1380]. Les Français se prononcent pour Avignon et les Flamands pour Rome. Par ailleurs, si l'évêque de Cambrai est suffragant de l'archevêque de Reims, son diocèse, comme le comté du Cambrésis, sont en terre d'Empire. Pierre d'Ailly devient donc prince d'Empire. Si l'empereur Wenceslas lui donne l'investiture, le nouvel évêque est longtemps exposé à l'hostilité du duc de Bourgogne qui bien qu'ayant réussi à obtenir du chapitre de Cambrai l'élection de son ancien conseiller, Louis de la Trémoille, s'est vu écarté par Benoît XIII. Pierre d'Ailly doit véritablement conquérir son diocèse.

Il est fait cardinal par Jean XXIII le 6 juin 1411 dans la même fournée que Guillaume Fillastre et Gilles des Champs.

4- Pierre d'Ailly est choisi par l'Université de Paris pour porter (avant le 24 mai 1379) à Clément VII son premier rôle de suppliques. Celui-ci a déjà ouvertement pris parti pour Clément. Deux ans plus tard, Pierre d'Ailly, devant le conseil du roi présidé par Louis d'Anjou présente les trois voies par lesquelles le schisme peut être résolu. Il défend quant à lui pour la première fois la thèse de la réunion d'un concile comme seul moyen de mettre un terme au schisme. À l'automne 1385, Pierre d'Ailly s'oppose ouvertement à Jean Blanchard, chancelier de l'Université et fidèle de Clément VII et se rend au nom de l'Université plaider sa cause à Avignon. Il lui reproche sa cupidité et écrit un traité sur ce thème *:* « *Radix omnium malorum cupiditas* ». Il en déduit que le corps universitaire doit se défendre contre la tête et annonce ainsi la démarche conciliariste. Par ailleurs, il encourage l'Université à faire appel au Parlement pour trancher ce différend. Ce recours est annonciateur tant du conciliarisme que du gallicanisme[1381].

1376 *CUP*, III, p. 259.

1377 P. TSCHACKERT, *Petrus von Ailly*, p. 66.

1378 ADSM G 2117, fol. 84v.

1379 ADSM G 2119 fol.27r.

1380 L. SALEMBIER, « Pierre d'Ailly à Cambrai », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1924, vol. 10, n° 47, p. 161-172.

1381 A.-E. BERNSTEIN, *Pierre d'Ailly***Erreur ! Signet non défini.** *and the Blanchard Affair. University and Chancellor of Paris at the Beginning of the Great Schism*, Studies in medieval and reformation thought, vol. 24, Leyde, F.J. Brill, 1978, 378 p. GUENÉE, (B.), *Entre l'Eglise et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1987, p. 189.

En 1387, il s'oppose au Dominicain Jean de Montzon et avec lui à l'ordre dominicain. Jean de Montzon a affirmé devant l'Université, à la suite de Bernard de Clairvaux et de Thomas d'Aquin, que l'immaculée conception est une opinion fausse et hérétique[1382]. Une commission de vingt-huit maîtres épluche le dossier et la faculté de théologie trouve chez Jean de Montzon quatorze propositions hérétiques qu'elle condamne officiellement le 6 juillet 1387[1383]. Le 23 août 1387, l'évêque de Paris condamne à son tour ces quatorze propositions. Jean de Montzon fait alors appel au pape d'Avignon. Pour obtenir la confirmation de cette condamnation par Clément VII, Pierre d'Ailly emmène avec lui Gerson et Gilles des Champs en Avignon et obtient gain de cause auprès du pape le 27 janvier 1389[1384]. Les Dominicains quittent l'Université de Paris. Charles VI se sépare de son aumônier et confesseur parce que Dominicain et choisit Pierre d'Ailly pour le remplacer en mars 1389. Celui-ci s'installe au palais royal après s'être fait remplacé à la tête du collège de Navarre par Gilles des Champs. Pierre d'Ailly et les Dominicains deviennent d'irréconciliables ennemis. Le 7 octobre 1389, pour plaire au roi, le pape nomme Pierre d'Ailly chancelier de l'Université de Paris par échange avec Jean de Guignicourt. Pierre d'Ailly cède à ce dernier les canonicats d'Amiens et de Meaux.

Après la mort de Clément VII et l'élection de Benoît XIII, Pierre d'Ailly fait le choix de rester fidèle au pape avignonnais tandis que les membres de l'Université de Paris se divisent à ce sujet. En octobre 1394, il est envoyé par Charles VI en Avignon auprès du nouveau pape pour le féliciter de son élection[1385]. Benoît XIII le comble de ses faveurs durant les trois mois de son séjour en Avignon : il en fait son familier et son commensal, l'autorise à cumuler des bénéfices, approuve trois *rotuli* que lui présente le chancelier de l'Université[1386]. La situation de Pierre d'Ailly devient toutefois complexe. À la fois aumônier du roi et défenseur des intérêts de Benoît XIII, il adopte une position ambigüe lors de l'assemblée du clergé de France réunie en 1394 et dont le président n'est autre que son ennemi Simon de Cramaud. Il ne peut empêcher que les partisans de la cession l'emportent. Une ambassade royale se rend en Avignon. Elle n'inclut pas Pierre d'Ailly, nouvellement nommé (2 avril 1395) évêque du Puy. Il ne s'y rend d'ailleurs pas. Pierre d'Ailly obtient que Jean Gerson lui succède à la tête de la chancellerie le 13 avril 1395. Pierre d'Ailly commence alors une courte période de retrait dans la vie politique et religieuse. Devenu évêque de Cambrai, il reprend une intense activité. Contre le duc de Bourgogne, il se maintient dans son diocèse et s'y fait reconnaître par les chanoines du chapitre cathédral. Fragilisé par des attaques continuelles, il demande au pape de faire taire Élie de Lestrange son successeur à l'évêché du Puy qui critique son administration dans le diocèse[1387]. Son investiture par le roi des Romains Wenceslas le 3 avril 1398 à Yvoix sur la route de Reims à Trèves fait de lui un évêque incontesté. Wenceslas lui confie la même année une ambassade et le prie de se rendre en Avignon pour y faire prévaloir auprès du pape la voie de cession[1388].

Pierre d'Ailly n'assiste pas durant les mois de mai et de juin 1398 à l'assemblée du clergé tenue à Paris qui décide pour la France la soustraction d'obédience à Benoît XIII le

---

1382 P. GLORIEUX, *Pierre d'Ailly*, p. 46.

1383 M. LAMY, « Les Dominicains dans la tourmente : les suites de l'affaire Jean de Montzon », dans *Religion et société urbaine au Moyen Âge : études offertes à Jean-Louis Biget*, Publication de la Sorbonne, Paris, 2000, p. 177-200.

1384 P. TSCHACKERT, *Peter von Ailly*, p. 75.

1385 *BM de Cambrai*, ms. 53, fol. 203.

1386 VALOIS, III, p. 26.

1387 P. PIETRESSON DE SAINT-AUBIN, « Documents inédits sur l'installation de Pierre d'Ailly à l'évêché de Cambrai en 1397 », *BEC*, 113, 1955, p. 111-139.

1388 *Archiv. Vatic.* Arm. LXIII, t. 85.

27 juillet 1398[1389]. Il reste à l'écart de la vie parisienne jusqu'en 1402. À la fin de l'année 1402 ou au début de 1403, il écrit son *Tractatus de materia concilii generalis* qui comprend trois parties et dans lequel il distingue « les droits, les prééminences, les honneurs qui appartiennent au pape « *jure divino* » et qu'on ne peut lui enlever, des droits accidentels, parfois usurpés ou abusifs. En ce qui concerne ces privilèges, Pierre d'Ailly est d'avis qu'on ne doit pas les restituer. Cette distinction triomphe. C'est pourquoi une restitution d'obédience partielle est décidée. Elle devient effective le 28 mai 1403. Le 30 mai 1403, à Notre-Dame de Paris, au cours de la messe, Pierre d'Ailly a l'honneur d'être chargé d'expliquer devant l'assemblée la décision du roi de revenir sous l'obédience avignonnaise[1390]. En septembre de la même année, il est désigné comme l'ambassadeur de Charles VI auprès de Benoît XIII. Mais les maladresses du pape avignonnais, notamment à l'égard des universitaires parisiens, raniment les tensions.

Pierre d'Ailly assiste à l'assemblée du clergé de France qui se tient à Paris entre novembre 1406 et janvier 1407. Il y prend la parole le 11 décembre, se prononce pour la voie de cession mais souhaite au préalable réunir un concile de l'obédience avignonnaise. Fidèle à sa ligne de conduite à l'égard de Benoît XIII, il s'oppose à une nouvelle soustraction d'obédience et adopte un point de vue qui le sépare toujours plus de Simon de Cramaud. L'assemblée ne vote qu'une soustraction partielle, reconnaissant l'autorité du pape mais rétablissant les libertés de l'Église gallicane. En 1407, Pierre d'Ailly fait partie de l'ambassade royale envoyée convaincre Benoît XIII et Grégoire XII d'abdiquer. Elle est reçue par le Benoît XIII à Marseille le 9 mai puis à Rome en juillet de la même année. Face à l'échec de cette initiative, Pierre d'Ailly conseille d'abord la patience et tente de retarder la soustraction d'obédience au pape avignonnais puis devant son obstination, il s'éloigne progressivement de lui. Le 26 janvier 1408, il lui écrit pour la dernière fois et l'assure encore de sa fidélité. À la fin du mois de janvier, Pierre d'Ailly rentre dans son diocèse de Cambrai. Le 25 mai 1408, une nouvelle soustraction d'obédience est proclamée par le roi. Convoqué à Paris, Pierre d'Ailly ne bouge pas de Cambrai durant l'été 1408, évoquant sa mauvaise santé comme prétexte. Le duc de Bourgogne, maître alors de Paris, ordonne à Waleran de Luxembourg l'arrestation de l'évêque de Cambrai. La démarche de ce dernier échoue, les habitants de Cambrai protégeant leur évêque. Et le 21 septembre, la situation s'étant retournée à Paris au détriment du duc de Bourgogne, le roi révoque l'ordre d'arrestation donnée à Waleran de Luxembourg. Pierre d'Ailly se décide aussitôt à faire le voyage à Paris mais y reste très peu car le retour de Jean sans Peur à Paris semble imminent après sa victoire contre les Liégeois révoltés. Il rentre de nouveau à Cambrai.

À l'annonce de la convocation du concile de Pise, Pierre d'Ailly part de Cambrai avec joie. On le trouve dès le 1er janvier 1409 à Aix en Provence où il se rallie définitivement à la voie conciliaire. Dans une lettre qu'il écrit alors à Jean Gerson, il lui soumet des propositions dans lesquelles il reconnaît que le pape n'est que le vicaire du Christ, que seul le Christ est à la tête de son Église. L'Église, corps mystique du Christ, tient son autorité du Christ seul. Jean Gerson applaudit à ces propositions et en donne lecture à l'Université. Si le concile s'ouvre le 25 mars, Pierre d'Ailly n'y arrive que le 7 mai, soit quinze jours après l'ambassade de France et les délégués de l'Université de Paris. Il y reconnaît l'élection d'Alexandre V et quitte Pise le 13 juillet 1409. Après la mort d'Alexandre V, Pierre d'Ailly ne fait aucune difficulté pour reconnaître son successeur, Jean XXIII, élu le 17 mai 1410.

1389 VALOIS, III, p. 174, n. 6. H. MILLET et E. POULLE, *Le Vote de la soustraction d'obédience en 1398*, t. I, *Introduction. Edition et fac-similés des bulletins de vote*, Paris, éd., C.N.R.S., 1988, 318p.

1390 F. EHRLE, *Archiv für Litteratur…*, t. VII, p. 280.

Le 1er décembre 1412, l'évêque de Cambrai arrive à Rome où un concile est ouvert depuis le mois d'avril. Il y devient le 19 décembre cardinal au titre de Saint-Chrysogone. Le 21 décembre, il est chargé de l'administration du diocèse de Limoges puis d'Orange. Le concile s'achève le 3 mars 1413. Le 18 mars de la même année, Jean XXIII nomme Pierre d'Ailly son légat en Allemagne. Celui-ci quitte Rome le 22 mai 1413. Cette légation tout en lui évitant de rentrer à Paris alors en pleine révolte cabochienne, le met en rapport avec Sigismond qu'il encourage vivement à convaincre Jean XXIII de convoquer un concile. À l'annonce de la réunion du concile à Constance, Pierre d'Ailly se montre pleinement satisfait :

> « Oh, heureuse ville de Constance, je participe à ta joie, car c'est au milieu des villes allemandes qui me sont confiées comme légat que tu as été choisie[1391] ».

Le 15 mai 1414, Pierre d'Ailly reçoit des mains de Jean XXIII la livrée avignonnaise de Bertrand de Chanac.

Le 17 novembre 1414, Pierre d'Ailly entre à Constance à la tête d'une suite de quarante-quatre cavaliers. Tous les cardinaux présents à Constance viennent à sa rencontre.

5-

a. Sa présence à Constance est attestée dès le 17 novembre 1414[1392].

b. Pierre d'Ailly part de Constance le 30 mars 1418, soit trois semaines avant la clôture du concile, pour se rendre chez lui, en Avignon.

c. Le 1er décembre 1414, il assiste à une congrégation générale qui élit douze députés pour juger les écrits de Jean Huss et de Wiclif. Il fait partie de ces députés et donc de la première commission pour la foi. Il en est de même pour Guillaume Fillastre[1393].

d. Le 2 décembre 1414, il prononce un sermon assez violent contre le pape que « la seule ambition avait introduit dans le sanctuaire par la mauvaise porte ». Il ajoute que « Sa vie avait donné le scandale d'une conduite déshonnête ; il avait mal gouverné l'Église[1394] ». Le 4 décembre 1414, Pierre d'Ailly apporte quelques précisions à ces affirmations précédentes. Il développe notamment le fait qu'un grand nombre de docteurs, y compris dans un concile général, peut se tromper *in facto, de jure*, et *de fide*[1395]. Seule l'Église universelle a le privilège de ne pouvoir commettre d'erreur en matière de foi[1396]. Le 7 décembre 1414, il fait un sermon contenant des allusions menaçantes. Il se met à dos les partisans résolus du pape. Progressivement il s'éloigne du concile de Pise par une série de cédules présentées au concile dans lesquelles il exalte l'autorité et les droits du nouveau concile, reconnaît valide, en accord avec Guillaume Fillastre et contrairement au désir du pape le droit de vote non seulement aux prélats mais aux docteurs, aux procureurs des évêques, aux chapitres, aux ambassades des princes. Il reprend ici une de ses idées les plus chères développée déjà dans un traité fin 1403[1397].

1391 L. SALEMBIER, *Le Cardinal*, p. 264-265.

1392 VON DER HARDT, IV, p. 20, RICHENTAL, p. 156. CERRETANUS, éd. FINKE, *ACC*, II, p.187 date son arrivée du 18 novembre

1393 CERRETANUS, p. 189 : « *Die sabbatis prima mensis Decembris de mandato d. nostri pape Johannis XXIII. Congregatis d. cardinalibus, prelatis, procuratoribus dominorum et aliis in sacro concilio Constanciensi existentibus deputati et electi sunt duodecim cardinales, prelati et magistri deputati…ad examinandum Iohannem Hus Wyclefistam eiusque libros et doctrinam reprobam* ».

1394 Cité par Gabriel LOIRETTE, « le pape Jean XXIII et le Grand Schisme d'Occident », *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, Bordeaux, n° 23, 1968.

1395 MANSI, 27, col. 547 : « *Nam, secundum quosdam magnos doctores, generale concilium potest errare non solum in facto, sed etiam in jure, et quod magis est, in fide* ».

1396 *Ibidem*.

1397 MARTIN DE ALPARTILS, *Chronica actitatorum temporibus Benedicti XIII*, éd. EHRLE, (F.), Paderborn, 1906, p. 497.

Il ne parvient pas en revanche à faire prévaloir le vote par province ecclesiastique[1398]. Le vote par nation est maintenu durant tout le concile. À l'instar des autres cardinaux, Pierre d'Ailly subit le discrédit de l'ensemble du collège cardinalice après la fuite de Jean XXIII de Constance le 21 mars 1415. Il se bat, aux côtés de Guillaume Fillastre, pour maintenir les droits les plus élémentaires des cardinaux, celui de participer aux sessions en y exerçant un droit de vote. Ce combat l'amène à prendre une distance de plus en plus importante à l'égard du roi des Romains.

Le 11 août 1416, Pierre d'Ailly apprend à Constance sa désignation d'ambassadeur de Charles VI. Il prend cette fonction très à cœur.

En octobre et novembre 1416, Pierre d'Ailly, donne lecture au concile de deux traités, *De Ecclesiae, concilii generalis, romani pontificis et cardinalium authoritate*[1399] et *De reformatione Ecclesiae*[1400]. Il s'y montre inquiet de la validité des décrets conciliaires et du cours que prend le concile de Constance. Il réclame une plus grande participation des cardinaux mais aussi la fusion de la nation allemande et anglaise et le retour à un mode de scrutin par province ecclésiastique. Ces traités témoignent du profond sentiment patriotique du cardinal de Cambrai et sa volonté de défendre l'identité nationale française menacée. Ils provoquent un remou considérable à Constance. Le conflit entre les nations anglaise et française lancé par le cardinal de Cambrai occupe au concile une place majeure durant la fin de l'année 1416 et le début de l'année 1417.

Durant l'année 1417, le cardinal de Cambrai doit affronter à plusieurs reprises le roi des Romains soucieux de faire prévaloir ses vues et ses intérêts au concile. Pierre d'Ailly remporte d'importants succès. Après de vifs débats, il obtient que l'élection du pape précède la réforme. Il est le concepteur de l'organisation du conclave qui maintient la présence des cardinaux. Enfin, il participe à la rédaction du concordat entre Martin V et l'église gallicane. Le 19 août 1417, il prononce le sermon *Euge serve* à l'occasion de la fête de saint Louis d'Anjou[1401]. Il y affirme son attachement viscéral au royaume de France et se fait le défenseur de sa culture et de son identité propre.

En dépit de ces quelques succès, Pierre d'Ailly subit plusieurs échecs importants à Constance : il n'obtient pas la confirmation de la condamnation des thèses de Jean Petit et s'est même vu exclure de la commission pour la foi à laquelle il a été nommé. Il n'obtient pas davantage le retour à un mode de scrutin par province ecclésiastique ni la reconnaissance de la géographie de l'Église définie par Benoît XII dans son *Vas electionis*. Par ailleurs, la faiblesse de la position du roi de France et l'invasion du territoire par Henri V, l'affectent profondément.

Il quitte Constance le 30 mars 1418, soit trois semaines avant sa clôture, pour se rendre en Avignon et y prendre possession de la livrée laissée vacante par le cardinal de Chanac et que Jean XXIII lui avait laissé.

7- Pierre d'Ailly est l'auteur de 174 ouvrages. On y trouve notamment de nombreux traités et opuscules, quantité de sermons. Le plus grand nombre de ses œuvres ont trait au schisme.

1398 Édité dans GERSON, *Opera omnia*, II, col. 909-915, « *De reformatione Ecclesie* ».

1399 BAV, *Vat., lat.*, 4117 ; Bibliothèque Mazarine, ms. 943. Édité dans GERSON, II, col. 925-959. C'est par erreur qu'on l'appelle le *De potestate ecclesiastica* (VALOIS, IV, p. 368).

1400 « *De reformatione Ecclesie* », éd. dans GERSON, *Opera omnia*, II, col. 909-915.

1401 Pierre d'Ailly, « *Euge Serve* » dans *Tractatus et sermones*, 1490. Rééd., Frankfurt/Main, 1971. Mis en ligne par CH. NIGHMAN, sur son site « Electronic Sources for the Council of Constance (1414-18) » : http://info.wlu.ca/~wwwhist/faculty/cnighman/cc/index.html.

Parmi les plus importants de ses traités, il faut noter son *Ymago mundi* écrit en 1410 dans lequel il procède à une description du monde, son *De concordia astronomice veritatis et narrationis historice* achevé à Bâle le 10 mai 1414.

8- Il meurt le 9 août 1420. Son corps est ramené à Cambrai en 1422 où il est inhumé dans le cœur de la cathédrale dans le tombeau qu'il s'était fait construire dès l'année 1399[1402].

Sources et bibliographie[1403] :

PIERRE D'AILLY, *Ymago Mundi*. Texte latin et traduction française des quatre traités cosmographiques de d'Ailly et des notes marginales de Christophe Colomb. Etude sur les sources de l'auteur, 3 vol., éd. B. Buron, Paris, Maisonneuve Frères, 1930.

PETRUS DE ALLIARCO : *Quaestiones super libros Sententiarum cum quibusdam in fine adiunctis*, Strasbourg, 1490 ; reprint Francfort, Minerva, 1968.

CUP, IV, p. 2, n., n° 1716, 1735 ; n° 2784, n.

VON DER HARDT, t. II, p. 193-194.

« Pierre d'Ailly », *Dictionnaire du Moyen Age*, sous la dir. de Cl. Gauvard, A. de Libera, et M. Zink, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.

COVILLE, (A.), « Pierre d'Ailly », dans *DBF*, I, p. 946-956.

GANDILLAC, (M. de), « Usage et valeur des arguments probables chez Pierre d'Ailly », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age*, 1933, n° 8, p. 43-91.

GUENEE, (B.), *Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1987, p. 125-299. (Bibliographie, p. 442-447, et notes, p. 461-477).

OAKLEY, (F.), *The Political Thought of Pierre d'Ailly: The Voluntarist. Tradition*, New Haven, Londres, Yale University Press, 1964.

OUY, (G.), « Pierre d'Ailly », *Dictionnaire des lettres françaises, Le Moyen Âge*, édition entièrement revue et mise à jour G. Hasenohr et M. Zink (ss la dir.) Paris, Le Livre de Poche, « La Pochothèque », 1992, p. 1155-1158. [bibliographie].

QUILLET, (J.), « Les doctrines politiques du cardinal Pierre d'Ailly », dans *Antiqui und Moderni. Traditionsbewußtsein und Fortschrittsbewußtsein im späten Mittelalter*, éd. A. Zimmermann, Berlin, De Gruyter, 1974, p. 345-358.

SALEMBIER, (L.), *Petrus de Alliaco*, Lille, 1886. [thèse latine ; liste des œuvres de Pierre d'Ailly, ni exhaustive ni critique, mais non remplacée]

SALEMBIER, (L.), « Pierre d'Ailly », *D.H.G.E.*, I, col. 1154 et sv, Paris, 1912.

SALEMBIER, (L.), *Le cardinal Pierre d'Ailly, chancelier de l'université de. Paris, évêque du Puy et de Cambrai (1350-1420)*, Lille, 1932.

SALEMBIER, (L.), « Pierre d'Ailly à Cambrai », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1924, vol. 10, n° 47, p. 161-172.

197- Pierre ALBOT – Pierre ALBERT – *Petrus ALBETI DE TARNAYO* – *Petrus ALBOTI DE TARNAYO*

2- Bachelier en décret en 1403 à l'Université d'Avignon. Il est docteur en décret en 1415.

1402 SALEMBIER, *Le Cardinal*, p. 137.

1403 Cette courte bibliographie n'est en rien exhaustive.

3- Bénédictin à l'abbaye de Montmajour dans le diocèse d'Arles en 1403, il est prieur de Terney dans le diocèse de Vienne en 1415.

5-

a. Cité par Paris, *BnF, lat.*, 1450 : « *Petro Alboti de Tarnayo ordinis nostri Cluniacensis priore, doctoreque decretorum* ».

b. Il est envoyé à Constance par son abbé, Raymond de Cadoène, le 10 août 1416[1404].

6- Il devient grand prieur de Cluny en 1426.

7- Il est l'auteur d'un traité *De decimis novalibus* aujourd'hui perdu.

8- Il meurt avant 1457.

Bibliographie :

BAUDRILLART, (A.), *DHGE*, t. I, col. 1572.

CHAMPLY, *Histoire de l'abbaye de Cluny*, 2ème édition, Paris, 1930.

CHEVALLIER, (U.), *Répertoire de sources historiques du Moyen Age, Bio-bibliographie*, Paris, 1907, t. I, col. 114.

DBF, I, p. 1212.

GC, IV, col. 1169.

FABRICIUS, (J.-A.), *Bibliotheca Mediae Aetatis*…(6 vol.), t. V, 1858, p. 224.

FOURNIER (M.), DOREZ (L.), *La faculté de décret de l'Université de Paris au XVème siècle*, 4 vol., Paris, 1895-1942, II, p. 346.

OUDIN, (C.), *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis*, t.iii, Leipzig, 1722, n° 2330-2331.

198- Pierre AMIOT – *Petrus AMIOTI*

1- Originaire du diocèse de Bayeux.

2- Maître ès arts et étudiant en décret sur le *rotulus* de la nation normande de la faculté des arts d'octobre 1403[1405].

4- Il fait partie des délégués de la province de Bordeaux au concile de Pise[1406]. En procès au Parlement en février 1410[1407].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *magister Petrus Amiot, magister in artibus* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

1404 *Statuta* cisterciens édités dans E. MARTENE et U. DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, Paris, 1717, t. IV, année 1411 : col. 1556 : élection des abbés devant se rendre au concile général.

1405 *CUP*, IV, n° 1796.

1406 VALOIS, IV, p. 40, n. 4.

1407 NICOLAS DE BAYE, t. I, p. 312.

d. Il adopte une position modérée dans l'affaire des annates.

6- Bien que son nom soit absent des registres de la faculté de décret, il est qualifié de licencié en loi et bachelier en droit canon dans une lettre de l'Université datée de juin 1421[1408]. En juin 1421, il est délégué avec ses pairs Jean Basset, Jean de La Fontaine et Guillaume Guignon auprès d'Henri V afin que le privilège de libre circulation des biens et des personnes soit respecté dans le duché de Normandie[1409]. Chanoine de Tournai le 30 janvier 1426. Il paye 40 livres tournois d'annates. Il succède à Jean Guiot, décédé.

Bibliographie :

BAIX, (F.), *La chambre apostolique et les « Libri annatarum » de Martin V (1417-1431)*, Bruxelles, Rome, 1942, *Libri Annatorum*, p. 95, n° 294.

TOURNIER, (L.), *L'université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452)*, thèse doctorale sous la direction de Charles Vulliez, 2000.

199- Pierre Baston

2- Bachelier en décret à l'Université d'Angers en 1393 et apparaît pour la première fois l'Université de Paris en tant que docteur en décret en 1412[1410]. Sûrement professeur dès cette date, il est sur la liste des régents de 1415[1411] jusqu'en 1417, année où il demande et obtient d'être *regens honorarius* pour un an, mais ne réapparaît plus ensuite[1412].

3- Abbé de Baigne dans le diocèse de Saintes en 1402[1413]. Il est élu abé de Saint-Maixent le 7 octobre 1402[1414]

4- En 1402, il est nommé par l'évêque de Poitiers Itier de Martreuil pour lever pour trois ans des aides royales sur le clergé du diocèse[1415]. C'est au titre d'abbé de Saint-Maixent, comme procureur de la province de Bourges, de l'évêque de Maillezais, de celui de Poitiers, de la province de Bordeaux qu'il est envoyé au concile de Pise en 1409 par son évêque Gérard de Montaigu[1416]. Il avait promis à l'évêque de Poitiers de l'informer du déroulement du concile. C'est à cette fin qu'il lui écrit un compte-rendu des événements conciliaires. Monstrelet a rapporté intégralement le contenu de cette lettre datée du 10 mai 1409[1417]. En août 1410, il est présent très probablement à titre privé, lors d'une audience tenue par le duc de Berry dans son château de Poitiers[1418]. Deux ans plus tard, il est l'un des douze ambassadeurs de l'Université envoyés à Auxerre pour la conférence de paix entre Armagnac et Bourguignon[1419].

1408 *CUP*, IV, n° 2178.

1409 *CUP*, IV, n° 2178.

1410 *CUP*, IV, n° 1956.

1411 M. FOURNIER, *La faculté de décret…*, t. I, p. 136, 139,141, 154, 156, 162, 178, 182, 192 édité dans *CUP*, IV, n° 2048, p. 303, 306.

1412 M. FOURNIER*La faculté de décret…*, t. I, p. 168.

1413 *GC*, II, col. 1119 ; *DHGE*, VI, col. 244.

1414 UGINET, p. 64, n. 2 ; VALOIS, IV, p. 305, n. 2.

1415 L. VALLIERE, *Fasti ecclesiae Gallicanae*, t. 10, *Diocèse de Poitiers*, Turnhout, 2008, p. 140.

1416 H. MILLET, « Les Français du royaume... », p. 759 et 767 ; VALOIS, IV, p. 40.

1417 E. de MONSTRELET, II, p. 10-22; V. MARTIN, *La naissance du gallicanisme*, t. II, p. 88.

1418 *RSD*, IV, p. 342

1419 *CUP*, IV, n° 1956.

Il prend part à la cinquième session de l'assemblée du clergé de France condamnant les assertions de Jean Petit. La souscription de l'acte de condamnation de la *Justification* de Jean Petit du 23 février 1414 porte son nom[1420].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *D. Petrus abbas S. Maxentii, ordinis s. Benedicti, Pictavensis diocesis, decretorum doctor* » et dans le fol. 3, on apprend qu'il parle en plus pour toute la province de Bordeaux.

Göttingen, *Univ-Bibl., Theol.*, 272, fol. 223v : « *Petrus abbas monasterii sancti Maxencii, Pictavensis dioceseis ambassiator pro provinica Burdegalensi* ».

BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 67v : « *Abbas sancti Massencii Pictavensis, pro ecclesia regni Francie et delphinatus* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415 et est de retour à Paris le 24 mars 1417[1421].

d. Dans l'affaire des annates, il s'exprime à deux reprises sur le sujet. Le 23 octobre 1415, au sein de la nation française, il parle en son nom propre et se montre favorable à leur suppression mais accepte qu'on nomme des députés pour étudier cette affaire[1422]. Le 31 octobre de la même année, il parle cette fois au nom de la province de Bordeaux et se prononce à nouveau pour la suppression des annates. Il n'a donc pas infléchi sa position contrairement à de nombreux membres de la nation française au cours du mois d'octobre. Le 4 novembre 1415, il est nommé comme député par la nation française pour aller trouver les autres nations afin de les inviter à participer à la délibération sur ce sujet[1423].

6- Le 31 août 1418, Pierre Baston est reçu comme référendaire du pape et prête serment[1424]. Après son service à la faculté de décret de l'Université de Paris, Pierre Baston devient *referendarius* du pape Eugène IV. Il est attesté en tant que tel dès le 24 avril 1419[1425]. À cette date, il accueille dans son abbaye de Saint-Maixent, Pierre de Versailles, alors en exil depuis l'entrée des Bourguignons dans Paris. En 1431, il assiste à la fondation de l'Université de Poitiers. Il en est l'un des *conservator privilegiorum*[1426]. Il y enseigne le droit canon jusqu'à sa mort[1427]. Il est nommé prieur de tous les bénédictins et cisterciens étudiant à l'Université de Poitiers[1428].

7- Il est noté par Ziegelbauer comme ayant fourni un travail significatif en droit canon durant le XVème siècle[1429]

1420 *CUP*, IV, n° 2014 et COVILLE, *Jean Petit*, p. 496.

1421 M. FOURNIER, *La faculté de décret…*, I, p. 168.

1422 *Thesaurus novus anecdotorum*, II, col. 1551, 1558, 1559, 1568, 1582, 1606 ; PH. STUMP, « Papal Taxation », 89, n°54.

1423 *Ibidem* et Paris, *BnF, lat*., 8902, fol. 2 et 3.

1424 UGINET, p. 64 et n. 2.

1425 *CUP*, IV, p. 365.

1426 M. FOURNIER, *La faculté de décret*, t. III, n° 1721.

1427 FAVREAU, « L'université de Poitiers », p. 573; FOUCHIER, *Saint-Maixent*, p. 71.

1428 *GC*, II, col. 1260.

1429 TH. SULLIVAN, *Benedictine monks at the University of Paris*, A.D. 1229-1500, Leiden, 1995, notice 55, p. 41.

8- Il meurt à Poitiers le 20 avril 1436[1430].

Bibliographie :

AUBER, (Abbé.), « Recherches sur la vie de Simon de Cramaud », dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1840, p. 249-380.

GC, II, col. 1119 : abbé OSB de Baigne (Beania), dioc. Saintes.

GC, II, col. 1259: abbé OSB de Saint-Maixent.

FAVREAU, (R.), dir., *Le diocèse de Poitiers*, Paris, éd. Beauchesne, 1988.

FAVREAU, (R.), « L'université de Poitiers et la société poitevine à la fin du Moyen Âge » dans *The Universities in the Late Middle Ages*, p. 549-583.

SULLIVAN, (TH.), *Benedictine monks at the University of Paris*, A.D. 1229-1500, Leiden, 1995, notice 55.

TOURNIER (L.), *L'université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452)*, thèse doctorale sous la direction de Charles Vulliez, 2000.

UGINET, 64, n. 2.

VALLIERE, (L.), *Fasti*, Poitiers, 2008, notice 456, p. 323.

200- Pierre BEGUEULLE – *Petrus BEGUELLI*

3- Chanoine de Nantes.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *Petrus Beguelli, canonicus Nannetensis* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

d. Dans l'affaire des annates, il est partisan de leur suppression tout en prévoyant la subsistance du pape.

201- Pierre BONHOMME – *Petrus BONIHOMINIS*

1- Neveu de Pierre Bonhomme.

2- Licencié *in utroque jure* à l'Université d'Angers à la date du 3 novembre 1389[1431].

3- Il succède à Pierre de Vannier comme chanoine de Saint-Pierre d'Angers le 11 septembre 1406. Il est doyen de Saint-Pierre d'Angers avant le 1er décembre 1408[1432]. Chantre de Paris en 1414. Il le reste jusqu'à sa mort en 1446.

4- Serviteur et conseiller de Louis II et Louis III d'Anjou. Pierre Bonhomme, chantre de l'Église de Paris est envoyé avec Regnault de Chartres, archevêque de Reims, comme ambassadeur de Jean XXIII auprès de Louis II d'Anjou le 19 août 1414 afin d'obtenir son soutien militaire dans le but de reprendre possession des États de l'Église après la mort de Ladislas de Naples survenue le 6 août 1414. À l'automne 1414, Louis d'Anjou fait les démarches nécessaires pour permettre à Pierre Bonhomme de continuer à s'occuper de ses

1430 *GC*, II, col. 1260.

1431 M. FOURNIER, *La faculté de décret…*, I, p. 298 et 300.

1432 M. FOURNIER, *La faculté de décret…*, I, p. 353.

affaires en Italie. Le 15 octobre 1414, le chapitre de Notre-Dame de Paris après délibération, autorise Pierre Bonhomme à ne pas assister au chapitre[1433] .

5-

b. Il est présent à Constance dans le courant de l'année 1415.

c. Délégué de l'Université d'Angers.

d. Il n'intervient qu'une fois au concile pour défendre les intérêts de son maître.

8- Il meurt le 5 décembre 1446 et est inhumé à Angers.

Sources et bibliographie :

Arch. du Vatican, *Reg*, 346, fol. 161v.

COMTE, (F.) et MATZ, (J.-M), *Fasti*, Angers, notice 320, p. 310.

GC, XIV, col. 598.

FOURNIER, *Les statuts et privilèges des Universités françaises*, t. I, Paris, 1891, p. 369.

PAPON, (M.), *Histoire générale de Provence*, 4 vol., t. III, Paris, 1776-1786, p. 316.

RANGEARD, (P.), *Histoire de l'université d'Angers*, Angers, 1877, t. II, p. 411-412

202- Pierre de CARNILHE – Pierre de CORNILLEAU – Petrus CORVILHELLI – *Petrus CORNILHELLI – Petrus CORHEBENSES – Petrus CORKELEM*

2- Licencié en droit civil.

3- Recteur d'*Emporegio* dans le diocèse d'Angers.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 134v, « *Frater Petrus Corvilhelli* (*alias* Carnilhe), *procurator abbatis S. Nicolai prope Andegavum* ».

BAV, *Vat, lat*., 1335, fol. 29 le désigne comme « *Petrus Corkelem* ».

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

c. Procureur de l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers (OSB).

d. Il fait partie des Pères témoignant contre Jean XXIII dans le palais épiscopal le 16 mai 1415[1434].

203- Pierre CAUCHON – Petrus CANTHON – *Petrus CAUCHON*

1- Il est né à Reims vers 1371. Les témoignages sur son origine familiale sont contradictoires. Pour les uns, il est fils de Rémy Cauchon, un bourgeois annobli, lui-même fils d'échevin[1435]. Pour les autres comme Jouvenel des Ursins, il est « de naissance obscure, et fils d'un vigneron

1433 Arch. Nat, Paris, L. L 112, p. 12 ; VALOIS, IV, p. 252, n. 6.

1434 MANSI, 27, col. 659-660.

1435 Thèse du chanoine Cerf, de Denifle & Chatelain, de Beaurepaire.

des environs de Reims[1436] ». Il est probable cependant qu'il appartenait à une famille bourgeoise et que la position de Jouvenel des Ursins soit une manifestation d'opposition politique.

2- Maître ès arts, licencié en droit canon en 1398. Docteur en théologie. Le 10 octobre 1403, alors qu'il est étudiant en sixième année de théologie, il est élu recteur de l'Université. Parmi ses contemporains à l'Université, on compte Jean Beaupère, maître ès arts en 1397, Gilles de Duremort, Nicolas Couppequesne, Richard de Grouchet, Pierre Le Minier, Guillaume de Baudribosc et Jean Maugier, tous bacheliers en théologie en 1403.

3- Chanoine de Châlons-sur-Marne en 1403, de Reims le 6 février 1409, de Beauvais le 29 juin 1409, archidiacre de Chartres après 1410, prévôt de Saint-Pierre de Lille dans le diocèse de Tournai. En octobre 1410, il apparaît comme vidame de l'église de Reims[1437].

4- En 1398, il assiste à l'assemblée du clergé de France à Paris et se prononce pour la soustraction d'obédience[1438]. Cette position lui rend le duc de Bourgogne, favorable à l'unité, très populaire. Pierre Cauchon, comme d'ailleurs de nombreux maîtres parisiens, voient désormais en Jean sans Peur le principal soutien du courant réformateur et de l'unité de l'Église. Le 27 mai 1406, il présente au Parlement deux lettres du roi lui ordonnant de faire justice à l'Université et au procureur du roi de « certaines espitres injurieuse faicte et envoiée par l'Université de Tholouse dès le temps de la substraction ». Il assiste à l'assemblée du clergé de France à Paris en 1406 dont F. Neveux nous fait le récit : « À la fin de 1406, se réunit à Paris une nouvelle assemblée ecclésiastique où s'opposent ardemment les durs, partisans d'une nouvelle soustraction (Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, Pierre Plaoul, Jean Petit), et les modérés, enclins à la temporisation (Guillaume Fillastre, Pierre d'Ailly et Gerson). On peut supposer que les sympathies de Pierre Cauchon le portaient plutôt vers les premiers, mais son habileté manœuvrière devait l'inciter à ne pas se couper des seconds. L'assemblée parisienne aboutit le 18 février 1407 à la proclamation des libertés de l'Église gallicanes (élections épiscopales réservées aux chapitres, suppression des taxes pontificales[1439]). »

En avril 1407, il est membre de l'ambassade chargée par Charles VI de plaider auprès de Benoît XIII et de Grégoire XII la « voie de cession », qui semble à la veille du succès. Il y côtoie les principaux maîtres parisiens, Cramaud, des Champs, Leroy, ainsi que Pierre d'Ailly, Jean Gerson et Jean Petit. Le 8 février 1409, il entre au conseil du duc de Bourgogne, avec une pension annuelle de 50 francs[1440]. La même année, il assiste au concile de Pise et y représente l'archevêque de Reims[1441]. Le 13 février 1413, il est nommé par Jean sans Peur, au nom du roi, membre d'une commission de réforme. Actif dans la révolution cabochienne, il est chargé le 24 février 1413 par le gouvernement de proposer sanctions et réformes. Il apparaît alors comme l'une des têtes pensantes du parti bourguignon. Des travaux de la commission dont il est membre, provient la grande Ordonnance lue devant le Parlement les

---

1436 A. SARRAZIN, *Pierre Cauchon, juge de Jehanne d'Arc*, Paris, 1901, p. 555.

1437 A. SARRAZIN, *Pierre Cauchon, juge de Jehanne d'Arc*, Paris, 1901, p. 23-24.

1438 H. MILLET, « Les votes des évêques à l'assemblée du clergé de 1398 : analyse diplomatique du comportement », dans *L'écrit dans la société médiévale. Textes en hommage à Lucie Fossier*, Paris, éditions du CNRS, 1991, p. 195-214, n°199, p. 215.

1439 p. 39.

1440 A. COVILLE, *Jean Petit*, p. 511, n. 33.

1441 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, n°380.

26 et 27 mai 1413, qualifiée assez vite d'Ordonnance cabochienne. Banni de Paris après la reprise de la capitale par les Armagnacs[1442], il est libre pour servir le duc de Bourgogne au concile de Constance. Avant cela, il présente le 9 octobre 1414 la protestation du duc de Bourgogne écrite à Cambrai contre les les accusations d'hérésie et de sentiments contraires à la foi chrétienne qui avaient été formulées contre lui à Paris. Cette protestation est reçue par l'official de Cambrai, assisté des notaires et des témoins requis. Elle porte plainte contre Gerson.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol 2 : « *D. Petrus Cauchon, vicedominus ecclesiae Remensis, ambaxiator Illustris Principis D. Johannis ducis Burgundiae* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 133v : « *Petrus Conchom, ambasiator ducis Burgundie* ».

b. Les dates de son séjour à Constance nous sont indiquées par les livres de comptes de Jean sans Peur :

> « Et il est deu audit maistre Pierre Cauchon, pour son voiaige de Constance, pour trois ans et trois mois commançans le premier jour de janvier mil CCCC XIIII et fenissans darrenier jour de mars CCCC XVII, au feur de deux frans par jour, à lui tauxez par monseigneur et par ses lettres patentes donnees le IIIe jour d'avril apres Pasques mil CCCC XVIII…[1443] ».

La date de son départ est fausse, le concile n'ayant pas commencé en janvier 1414. Il arrive réellement à Constance le 18 février 1415. Par ailleurs, son séjour à Constance est entrecoupé de voyages au cours desquels il informe le duc de la marche des affaires, et prend ses instructions.

c. Ambassadeur du duc de Bourgogne au concile. Il seconde très activement Martin Porée, évêque d'Arras.

d. Membre de la première ambassade de Jean sans Peur à Constance. Il arrive avec douze autres membres. Durant le concile, il s'occupe beaucoup de l'affaire Jean Petit au concile mais aussi des affaires courantes. C'est ainsi qu'il est amené à se prononcer dans l'affaire Jean Wiclif et n'hésite pas à le déclarer hérétique avec dix-sept autres membres de la nation française[1444]. Il agit donc non pas individuellement mais de façon groupée dans le cadre de l'ambassade. L'action de l'ambassade est en tout cas efficace bien qu'elle n'obtienne pas définitivement gain de cause.

Le 6 juillet 1415, sur les instances de Sigismond, la commission conciliaire pour la Foi condamne l'apologie du tyrannicide mais se refuse à mentionner le nom de Jean Petit et *a fortiori* celui de Jean sans Peur.

Le 19 décembre 1415, Pierre Cauchon prêche pour un ajournement de l'affaire Jean Petit ou des neuf propositions à un prochain concile[1445].

Le 16 janvier 1416, les trois cardinaux désignés par Jean XXIII, évoquant des vices de procédure, cassent la sentence de l'évêque de Paris qui avait condamné les thèses de Jean Petit.

En avril 1416, l'examen des avis remis par la Commission de la Foi montre que 26 docteurs en théologie approuvent la condamnation des thèses de Jean Petit tandis que 61 la désapprouvent.

1442 *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VII*, t. I p. 357 et 368.

1443 FAWTIER, t. II, n° 2485.

1444 MANSI, 27, col. 636-637.

1445 MANSI, 28, col. 804.

Durant le concile, les relations de Pierre Cauchon et de Jean Gerson sont tendues malgré la tentative de rapprochement de Gerson qui le désigne par ces mots :

> « Vous aussi, maître Pierre, vidame de Reims, très cher compatriote, que j'aime en vérité, que j'ai aimé et que j'aimerai avec l'aide de Dieu[1446] ».

Le 7 décembre 1416, il témoigne contre Benoît XIII[1447] et rejoint en cela les ambassadeurs du roi de France. En revanche, il fait volte-face le 26 avril 1417[1448] avant de se rallier à la majorité en acceptant la déposition de Benoît XIII lors de la 32ème session[1449].

6- Il est récompensé par Jean sans Peur de ses bons et loyaux services dès son retour du concile. Il reçoit alors la somme 2 370 francs soit de deux francs par jour, (versés en plusieurs fois), pour les trois années. Maître des requêtes de l'Hôtel du duc de Bourgogne en 1418 ; le 22 juillet 1418, il est nommé maître des requêtes de l'Hôtel du roi[1450] et aumônier du roi Henri VI en 1430.

8- Il meurt subitement en 1444 pendant qu'on lui faisait la barbe[1451]. Un service funéraire a lieu le 19 décembre à Reims. Il est inhumé à Lisieux dans la chapelle cathédrale[1452].

Bibliographie :

COVILLE, (A.), *Jean Petit.*

DESPORTES, (P.), *Fasti*, Reims, 1998, notice 229, p. 466.

EUBEL, I, p. 132.

FAVIER, (J.), *Pierre Cauchon*, Fayard, 2010.

GUILLEMAIN, (P.), « Une carrière : Pierre Cauchon », *Jeanne d'Arc. Une époque, un rayonnement.* Colloque d'histoire médiévale, (Orléans, octobre 1979), Paris, 1982, p. 217-225.

LA SELLE, (X. de), « Le service des âmes à la Cour : confesseurs et aumôniers des rois de France du XIIIème au XVème siècle », *PTEC*, 1990, p. 209-210.

NEVEUX, (F.), *L'évêque Pierre Cauchon*, Paris, 1987.

SARRAZIN, (A.), *Pierre Cauchon, juge de Jehanne d'Arc*, Paris, 1901.

TISSET, (P.), LANHERS, (Y.), *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, t. 3, Paris, éd. C. Klincksieck, 1960-71, t. II, p. 388-391.

WOLFF, (PH.), « Le théologien Pierre Cauchon, de sinistre mémoire », dans *Économies et sociétés du Moyen Âge.* Mélanges offerts à Édouard Perroy, Paris, 1973, p. 553-570.

204- Pierre CHARRON DE PROVINS – Pierre CHARRON – *Petrus de PROVINO – Petrus de PROMINO*

2- Précepteur de Boutiers Saint-Trojan, en Saintonge, professeur de droit canon à l'Université de Paris avant 1410. Éminent juriste, il est envoyé par l'Université de Paris le 20 avril 1410 ou 1412 auprès du duc de Bar afin de le supplier d'assurer la protection de la commanderie de

---

1446 GERSON, *Opera omnia*, II, col. 327.

1447 MANSI, 27, col. 971.

1448 MANSI, 27, col. 1102.

1449 MANSI, 27, col. 1115.

1450 *Ordonnances de Charles VI*, t. X, p. 461.

1451 J. QUICHERAT, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle*, 5 vol., Paris, 1841-1849, t. III, p. 165.

1452 Et non le 18 décembre 1442 comme le dit *GC*, XI, col. 794.

Saint-Antoine du Pont-à-Mousson. Il est alors qualifié de « maistre Pierre de Provins, docteur en decret et de l'ordre de Saint-Anthoine, personne notable et renommée en ma dicte mère, et lequel fust un de ces messagiers au Concile general de Pise…[1453] ». Il est désigné comme bedeau de l'Université de Paris le 18 septembre 1416[1454]. Il crée l'école des Antonins à la Faculté de droit canon de Paris. Le 25 mars 1417, de retour du concile de Constance, il supplie l'Université, de pair avec Jean de Villeneuve, de ne pas le renvoyer à Constance et de trouver d'autres universitaires à cet effet[1455]. Il est maître régent de la faculté de décret entre 1415 et 1420 puis entre 1427 et 1428.

3- Professe du monastère de Saint-Antoine de Vienne de l'ordre de Saint-Augustin. Il reçoit de Jean XXIII le 28 mai 1410 la commanderie de Saint-Antoine de *Boteriis* dans le diocèse de Saintes, dépendant de celle de Saint-Antoine de Vienne[1456].

4- Il assiste au concile de Pise en 1409 et y représente l'Université de Paris, le prieur de La Tour du Pin de l'ordre des Antonins et l'abbé de Saint-Antoine de Vienne[1457].

5-

a. Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 104 : « *Petrus de Promino, nationis Franciae, doctor decretorum* ».

RICHENTAL, p. 185 : « *Dominus Petrus de Promino de Frantzia* ».

b. Délégué de l'Université de Paris au concile, il arrive à Constance le 21 février 1415.

d. On ne le voit jamais intervenir directement au concile de Constance.

6- En 1424, on le retrouve à la commanderie de Saint-Antoine de Troyes[1458].

Bibliographie :

CUP, IV, n° 1949, n. 2 et n. 3 ; p. 236, n. ; n° 2269, n. 3 ; p. 304 ; 305 ; p. 312, n. 2.

MISCHLEWSKI, (A.), *Un ordre hospitalier au Moyen Âge, les chanoines réguliers de Saint-Antoine-en-Viennois*, Grenoble, 1995.

205- Pierre de *CORZELLO* – Pierre de ROCOSEL– *Petrus de ROCASELLO – Petrus de ROSELLO*

2- Docteur en droit canon.

3- Bénédictin, Pierre de *Corzello* est prieur de la Daurade à Toulouse.

5-

1453 *CUP*, IV, n° 1949.

1454 *CUP*, IV, p. 312, n. 2.

1455 M. FOURNIER, *La faculté de décret…*, p. 168.

1456 BAV, *Reg. Lat.*, *Johannis XXIII*, n° 150, fol. 100.

1457 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, p. n°344, 350 et 458.

1458 *CUP*, IV, n° 2269, n. 3.

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Prior Beate Mariae Deauratae tholosanae* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1450 : « *Petrus de Corzello, b. Marie deaurate de Tholosa* ».

Göttingen, *Univ-bibl., Theol,*. 172, fol. 225 : « *Petrus de Rosello, prior prioratus conventualis beate Marie de Daurate* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Il est envoyé au concile de Constance par l'abbé de Cluny, Raymond de Cadoène qui confirme sa procuration le 10 août 1416[1459].

d. Dans le débat sur les annates d'octobre 1415, Pierre de *Corzello* adopte une position modérée. Il souhaite la suppression des annates mais que l'on pourvoit à l'entretien du pape.

6- En 1423, il devient abbé de Saint-Sauveur d'Aniane.

8- Il meurt en 1443.

Bibliographie :

GC, XIII, col. 109.

206- Pierre de Foix – *Petrus de Fuxi*

1- Il est le quatrième fils d'Isabelle comtesse de Foix (fille de Charles III de Navarre) et d'Archambaud de Grailly, captal de Buch. Ses frères se prénomment Jean, Gaston, Archambaud. Il naît en 1386. Âgé de 10 ans, il entre chez les Franciscains au couvent des Cordeliers de Morlaas.

2- Il fait ses études à Morlaas puis au couvent des Franciscains de Toulouse. Il acquiert le grade de docteur à Toulouse.

3- À partir de 1407, il entre sur la scène de l'histoire. L'opposition de Grégoire XII et de Benoît XIII lui vaut la cour des deux papes pour tenter de le gagner à leur obédience. Il n'est pourtant âgé que de 21 ans. Alexandre V entre dans le jeu dès 1409. Le 4 mai 1407, Benoît XIII, de passage à Marseille, charge l'abbé du monastère de Lucq de faire verser à Pierre de Foix une pension de mille florins, prise sur les revenus de la mense de l'évêché de Lescar. Le 23 octobre 1409, Alexandre V le nomme évêque de Lescar[1460] ce qui n'empêche pas Pierre de Foix de rester, comme toute sa famille, fidèle à Benoît XIII. Le 5 février 1410 le nomme administrateur perpétuel du diocèse de Lescar, en lui conférant le droit de jouir des revenus de l'évêché[1461]. Une bulle du 7 février 1410 charge les évêques d'Oloron et d'Aire de recevoir son serment[1462]. Après quelques tergiversations, Pierre de Foix se range finalement dans l'obédience d'Alexandre V. Pour le récompenser, celui-ci le fait cardinal fin 1413[1463].

4- Il abandonne la cause de Benoît XIII au lendemain de la Capitulation de Narbonne. C'est alors qu'il se décide à se rendre à Constance pour s'unir au concile.

1459 *Statuta* cisterciens édités dans E. MARTENE et U. DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, Paris, 1717, t. IV, année 1411 : col. 1556 : élection des abbés devant se rendre au concile général.

1460 EUBEL, *Bull. franc.*, p. 423, n° 1192 ; EUBEL, *Hierarchia…*, t. I., p. 307 ; EHRLE, p. 424.

1461 Bulle écrite de Barcelon ; publ. EUBEL, *Bull. franc.*, p. 371, n°1085.

1462 VALOIS, IV, p. 156, n.

1463 Voir THEODORIC DE NIEM, *De vita, facinoribus et factis Balthasaris, postea Papae Johnnis XXIII*, livre II, chap. 21, éd. VON DER HARDT, t. II, p. 336-460.

5-

a. VON DER HARDT, IV, p. 606.

b. Il arrive à Constance le 5 février 1416[1464].

d. Alors qu'il n'est pas encore arrivé au concile de Constance, Jean XXIII, de Fribourg où il s'est réfugié le 27 avril après sa fuite de Constance tente de se garder ou conquérir quelques prélats fidèles. C'est pourquoi, le 5 mai 1415, il donne en commende à Pierre de Foix le monastère clunisien de Lézat-sur-Lèze[1465] dans le diocèse de Rieux, dont l'abbé Guillaume vient de mourir. Il est arrêté quelques jours plus tard.

Le mercredi 5 février 1416, Pierre de Foix arrive à Constance ; le même jour, il fait son entrée au concile, est reçu solennellement par les cardinaux. Les pères du concile le reconduisent ensuite avec honneur jusqu'à sa demeure[1466]. Dès lors, Pierre de Foix prend une part active et brève au concile. Il assiste pour la première fois à une congrégation générale le 20 février 1416[1467] puis à celles du 5 juin[1468] et du 27 juin[1469]. Il est là, lorsqu'en septembre 1416, le chancelier Gerson prononce son discours sur l'Immaculée Conception et demande que le concile en fasse la définition dogmatique[1470].

Il est là encore à la session tumultueuse du 5 novembre 1416, lorsque les Anglais rappellent leur droit à former une nation distincte ; il garde son calme, tâche de ramener la paix, mais en vain[1471]. Il est présent aussi le lundi 14 décembre 1416, à la 25ème session, lorsqu'arrivent, reçus en grande pompe, les ambassadeurs du comte de Foix, Sanche *Mulierii*, évêque d'Oloron, et Bernard Brun, évêque d'Aire[1472]. Ils remettent aux pères du concile la lettre de créance du comte de Foix, datée d'Orthez le 23 juillet, l'acte de procuration des États de Béarn écrit du couvent des Frères Prêcheurs d'Orthez[1473], et l'acte de procuration des États de Foix écrit du chapitre du monastère de Foix, le 18 août 1416. Après la lecture de ces actes de procuration, l'évêque d'Oloron monte à l'ambon, commence un sermon sur ce thème : « *Congregavit bonos et malos* » (Mat, 22), et ajoute : « Nous, orateurs du comte de Foix, voulant ratifier la capitulation de Narbonne, nous nous joignons à vous avec de bonnes intentions ». Puis, après la messe du Saint Esprit et les prières, on lit une cédule de Pierre de Foix et des évêques d'Aire et d'Oloron, par laquelle ils ratifient tous les actes du concile de Constance. Les assistants, les délégués des nations et le Sacré Collège répondent : « *Placet* ». Par cette cédule, Pierre de Foix abandonne définitivement l'obédience de Benoît XIII.

1464 LENFANT, p. 367-368.

1465 EUBEL, *Bull. franc.*, p. 492, n° 1361 ; *GCN*., t. III, n° 1964, col. 845.

1466 VON DER HARDT, IV, p. 606 et t. II, p. 438 (Niem, lib. II, cap. 21), *GNC*, t. III, col. 845, n. ; LENFANT, p. 367-368.

1467 MANSI, 27, col. 833 et 902.

1468 MANSI, 27, col. 902.

1469 MANSI, 27, col. 903-904.

1470 OTHON, *Frères Mineurs*, p. 18 : « c'était la première fois que, dans un concile œcuménique, il était question de cette croyance qu'après Scott, les Frères Mineurs popularisaient depuis un siècle » p. 298. Le dogme de l'Immaculée Conception est proclamé par Pierre de Foix au concile d'Avignon en 1457.

1471 VALOIS, IV, p. 370.

1472 VON DER HARDT, IV, p. 996, p. 1104 ; MANSI, 27, 979-986 ; LENFANT, p. 428-429.

1473 Parmi les ecclésiastiques qui figurent comme témoins à cet acte, se trouve Arnaud de Grateloup, licencié en droit, chanoine et archidiacre de l'église de Lescar, vicaire de Pierre de Foix à l'église de Lescar (MANSI, 27, col. 980-983).

À la 34ème session, le 5 juin 1417, Guillaume Fillastre, cardinal de Saint-Marc, avec le consentement de tout le concile et de Pierre de Foix, fait le procès de Pierre de Luna[1474] ; le 22 juillet, les attaques contre Benoît XIII sont renouvelées[1475]. Le 26, en présence de l'empereur Sigismond, on répète l'acte de contumace contre Benoît XIII ; puis Pierre de Foix, à qui se joignent les protonotaires et les notaires du concile, quitte le lieu de réunion, arrive aux marches de l'église et là, par la bouche d'un courrier pontifical appelle Pierre de Luna, qui se fait appeler Benoît XIII à comparaître en personne ou par un procureur, pour répondre devant le concile de l'accusation d'hérésie. Personne ne répond[1476].

Le 4 août 1417, on lui confie le Franciscain Guillaume, arrêté par le général italien de l'Ordre pour avoir émis des théories suspectes sur la réforme de l'Ordre et de l'Église ; mais Pierre de Foix ne réussit pas à garder son prisonnier. Italiens et Espagnols viennent le délivrer[1477].

Enfin le 23 septembre 1417, les cardinaux Antoine de Challant et Pierre de Foix sont nommés pour examiner diverses questions sur les modes d'élection[1478]. Il ne s'agit plus désormais d'entamer des pourparlers avec Benoît XIII mais de nommer un nouveau pape. Le 8 novembre 1417, les 53 électeurs entrent dans le conclave ; Pierre de Foix fait partie des 13 électeurs français[1479]. Il attend quelques scrutins avant de se décider lui aussi à apporter sa voix à Ottone Colonna. Martin V le comble de ses faveurs, en commençant par confirmer sa dignité de cardinal[1480].

6- De retour de Constance, Pierre de Foix s'arrête à Avignon. S'y trouvent aussi, François de Conzié, le cardinal de Viviers, le cardinal de Cambrai, le cardinal de Saint-Eustache, Alphonse Carillo, le cardinal de Brogny, le cardinal de Saint-Martial. À partir de 1425, Martin V l'envoie comme légat en Aragon afin d'y négocier la fin du schisme et l'attachement de l'Aragon à Rome et à Martin V, ce qu'il n'obtient de façon absolue qu'en 1428. Le 14 mars 1431, le pape Eugène IV par reconnaissance pour ses services lui accorde l'évêché d'Albano. Il abandonne alors son titre de « cardinal-prêtre de Saint-Etienne-in Coelio-Monte » et prend celui de « cardinal-évêque d'Albano[1481] ».

Bibliographie :

BARON, (F.), « Le Cardinal Pierre de Foix le Vieux et ses légations (1386-1464) », *La France franciscaine*, t. 3, 1914.

207- Pierre *GAYETANI – Petrus GAJETANI – Petrus GINECOVI – Petrus GAVETANI*

2- Bachelier en décret[1482].

1474 MANSI, 27, col. 1126-1127.

1475 MANSI, 27, col. 1139.

1476 A. BZOVIUS, *Annales ecclesiastiques de Baronius*, Cologne, 1622, t. XV, col. 538.

1477 FINKE, *Forschungen und Quellen…*, p. 216.

1478 FINKE, *Forschungen und Quellen…*, p. 226

1479 *RSD*, VI, p. 175 ; VALOIS, IV, p. 403-404. Ce conclave comprenait 14 cardinaux-prêtres, le 14ème était Pierre de Foix.

1480 EUBEL, I, II, p. 5. Son nom figure dans la liste des cardinaux, publiée après l'élection de Martin V, à la 42ème session, le 28 décembre 1417.

1481 Arch. Hte-Garonne, coll. de Foix, cartons personnels, F 6 ; Cf EUBEL, t. II, p. 5, n. ; *Gall.nov.*, t.II, col. 845 n.

1482 MANSI, 27, col. 682.

3- Scripteur des lettres apostoliques.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Petro Gaietani, canonico Couseranensi, sacrae paeniteniariae scriptore* ».

b. Il est présent à Constance avant le 24 mai 1415.

c. Procureur de l'évêque de Couserans Guillaume Beaumaître et du chapitre de Couserans.

d. Son rôle à Constance est assez effacé. Il fait surtout office de témoin en sa qualité de scribe de la Sacrée Pénitencerie. Il est présent à Constance le 24 mai 1415 au moment où Vital Valentin reçoit la bulle d'abdication de Jean XXIII[1483]. Les 26 et 27 mai 1415, il est témoin de la réponse du pape après qu'a été lu l'acte d'accusation dressé contre lui[1484]. Le 1er juin 1415, il est à nouveau présent et témoin de la demande faite par les évêques de la mise par écrit des actes perpétuels de l'acceptation de l'abdication sans condition de Jean XXIII[1485].

208- Pierre de La Cour – *Petrus de Arca*

2- Licencié en décret.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 *:* « *Magister Petrus de Arca, licentiatus in decretis* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

d. Dans l'affaire des annates, il se range à l'avis de l'Université, à savoir l'acceptation de leur suppression à condition de pourvoir à l'entretien du pape.

209- Pierre LE PRESTRE – Pierre LEPRÊTRE – *Petrus Presbyter*

1- Sa mère est la soeur du cardinal de Cambrai Pierre d'Ailly. Il est originaire de Compiègne.

2- Maître ès arts. Membre du collège de Navarre[1486].

3- Chanoine de Chartres avant 1417.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2, ligne 62 : « *Magister Petrus Presbiteri, procurator capituli Cameracensis* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Procureur du chapitre de Cambrai.

d. Dans la discussion sur les annates, il demande que soit d'abord prévu la subsistance du pape avant d'envisager deles supprimer.

1483 Mansi, 27, col. 682 et Cerretanus, *ACC*, II, p. 250.

1484 Mansi, 27, col. 706-707.

1485 Mansi, 27, col. 718-719.

1486 N. Gorochov, *le collège de Navarre… op. cit.* p. 689.

8- Il meurt peu avant le 24 octobre 1420[1487].

Bibliographie :

DESPORTES, (P.), *Fasti*, Reims, notice 320, p. 481.

210- Pierre de MAGNIER – Pierre de MAGNY – *Petrus de MAGISTRO*

3- Secrétaire et scripteur du Saint-Siège apostolique. Prévôt de l'église de Saint-André de Grenoble. En 1390, à la mort Guichard Chambrier, il devient curé de Saint-Germain dans le diocèse de Genève[1488]. Il porte le titre de recteur. C'est à ce titre qu'en 1408, il écrit une supplique à Amédée VIII de Savoie l'informant de ce que chrétiens et juifs vivant dans le même quartier, les relations intimes qu'ils entretiennent risquent de faire tomber les chrétiens dans l'erreur. C'est pourquoi, il demande à Amédée VIII de porter remède à ce problème afin d'éviter tout scandale[1489]. Il conserve cette cure jusqu'à sa mort. En 1401, il entame un procès contre l'évêque de Grenoble car ce dernier refuse de lui prêter serment d'obéissance et de fidélité, d'une part en sa qualité de secrétaire du Saint-Siège et d'autre part parce qu'il estime que le chapitre de Saint-André n'y est pas tenu. L'affaire est tranchée en faveur du prévôt par des lettres-patentes du dauphin Louis, fils de Charles VI, du 28 juin 1411. Le prévôt prescrit en 1409, la tenue d'un registre obituaire ou calendrier pour y inscrire les anniversaires fondés dans son église ; il donne, l'année suivante, par un acte du 25 août, au chapitre de Saint-André, 4 florins de pension sur des biens à Champagnier. Le 2 juin 1411, par des lettres-patentes, le dauphin Louis de Guyenne, met la *chapelle delphinale* de Saint-André, son chapitre, ses personnes et les biens qui en dépendent, sous sa protection. Pierre de Magnier est aussi chanoine de Lausanne.

4- Familier de Clément VII.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *Dominus praepositus sancti Andre Gracionopolitani diocesis* ». MANSI 27, col. 678, « *Petrus de Magistro, praepositus ecclesiae sancti Andreae Gratianopolitanae* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

d. Dans l'affaire des annates, il adopte une position modérée recommandant certes de les supprimer mais sans oublier de pourvoir à la subsistance du pape.

6- Chanoine de Saint-Pierre de Genève, il participe aux séances capitulaires à partir du printemps 1419. Il finit ses jours dans cette ville. Avant sa mort, il fait un leg à l'église Saint-Germain destiné à être affecté à la chapelle Sainte-Catherine.

8- Il meurt en 1421. Choussand de Ruolla lui succède comme curé de Saint-Germain.

1487 BAIX, p. 17, n. 3.

1488 Collation de Saint-Germain à Pierre de Magny : *Arch. Vat., Reg. Aven.* 237, fol. 138, 21 mars 1384.

1489 *Les sources du droit du Canton de Genève*, vol. 1 (Les sources du droit suisse, XXIIe partie), éd. Émile Rivoire, Victor van Berchem, Aarau, 1927, p. 266, n° 118, 6. 9. 1408. H.-J. GILOMEN, « Aufnahme und Vertreibung von Juden in Schweizer Städte im spättmittelalter », dans *Stadt und Landmauern*, 3, 1999, p.85-106.

Bibliographie :

BINZ, (L.), *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le Grand Schisme et la crise conciliaire (1378-1450)*, Genève, Libr. Alexandre Julien, 1973, p. 319.

FLEURY, (abbé), *Notice sur l'église et la paroisse de Saint-Germain à Genève*, Genève, 1866.

« Obituaire de ...Saint-Pierre de Genève », *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 21, p.188, p. 292.

PILOT DE THOREY, (J.-J.-A), *Notice sur l'église de Saint-André de Grenoble*, Grenoble, 1851.

211- Pierre de MONTJEU – *Petrus de MONTE RUBEO*[1490]

2- Maître en droit civil.

5-

a. RICHENTAL, p. 186 « *Petrus de Monte rubeo, magistri in legibus* » (cité parmi les membres de l'Université d'Orléans).

b. Il est probablement arrivé à Constance dans le courant de l'année 1415.

c. Délégué de l'Université d'Orléans.

212- Pierre NEYRAUD – Pierre NEGRAUD – *Petrus NEGRAUDI*

2- Étudiant en droit civil à Avignon en 1394. Bachelier en décret[1491].

3- Archidiacre de Brioux en l'église de Poitiers (1415-1429)[1492]. Chanoine de Tours. Scripteur des lettres apostoliques. Le 26 novembre 1417, il adresse une supplique à Martin V et avoue près de 230 livres de revenus[1493]. Le 28 novembre 1417, il prête serment au pape Martin V pour le poste de *magister cere*, administrateur préposé au luminaire du palais apostolique[1494].

4- Il est secrétaire du duc de Berry en 1403. Il est procureur du duc de Berry, comte de Poitiers, en cour de Rome[1495].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2, ligne 28 : « *Dominus procurator capituli ecclesiae Pictavensis* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Ambassadeur du duc de Berry. Procureur de son chapitre.

1490 Il ne doit pas être confondu avec son homonyme, doyen du chapitre de Lyon, procureur de son chapitre et de l'évêque de Châlons au concile de Pise, décédé le 31 mai 1414.

1491 MANSI, 27, col. 669-660 et BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 29.

1492 MANSI, 28, col. 184.

1493 BAV, *Suppl.* 106, fol. 173v et 174. Cité par M. DYCKMANS, « D'Avignon à Rome… », *op. cit.* p. 207, n. 3.

1494 Rome, Archivio di Stato, Cam. I, 1711, fol. 136v ; Archives vaticanes, *Div. Cam.*, 2, fol. 7v.

1495 BAV, *Reg. Lat.*, 184, fol. 130v : bulle de Jean XXIII le 18 septembre 1414.

d. Dans l'affaire des annates, il s'inquiète que leur suppression n'amène un supplément de charges pour les clercs ne jouissant que d'un petit bénéfice. Il appelle donc à la prudence avant de les supprimer[1496]. Il en est pourtant partisan. Le 16 mai 1415, il fait partie des témoins déposant dans le palais épiscopal contre Jean XXIII[1497].

Il écrit au conseil de la ville d'Avignon le 15 novembre 1417, pour l'informer de l'élection de Martin V. Il lui annonce le passage du nouveau pape à Avignon :

> « Il a dit, devant plusieurs témoins et en ma propre présence, que le premier voyage qu'il ferait sera en droite ligne vers Avignon, et cela pour bien des raisons. C'est pourquoi, etc., on croit que ce sera un homme de bien pur l'Église de Dieu[1498] ».

Cette rumeur n'a rien d'avéré. Sa lettre arrive à Avignon le 20 novembre, soit en cinq jours.

6- Le 7 janvier 1418, il adresse une autre supplique au pape et demande une paroisse du diocèse de Narbonne. Au début du règne d'Eugène IV, il est toujours *scriptor* des lettres apostoliques, chanoine de Tournai et possède des bénéfices dans les diocèses de Poitiers, Saintes, Boulogne, Tours, Avignon... En 1420, endetté, il obtient du Sacré Collège l'absolution des peines spirituelles.

Bibliographie :

DYCKMANS, (M.), « D'Avignon à Rome, Martin V et le cortège apostolique », *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, XLIII, 1968, p. 207, n° 3.

MARTENE, (E.), DURAND, (U.), *Thesaurus novus anecdotorum*, II, col. 1555 et 1568-1569.

UGINET, p. 110.

VALLIERE, (L.), *Fasti*, Poitiers, 2008, notice 488, p. 336.

213- Pierre QUIBLET – *Petrus QUIBLETI*

3- Archidiacre de Chalon-sur-Saône.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2, ligne 62 : « *Magister Petrus Quibleti, archidiaconus et canonicus in ecclesia Cabilonensis, et procurator domini comitis Sabaudie* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Procureur du comte de Savoie. Procureur de son chapitre.

d. Dans l'affaire des annates, il prend longuement la parole le 2 novembre 1415 et propose de pourvoir en premier lieu à la subsistance du pape, puis de diminuer ou de supprimer les annates ou d'en aménager le paiement en l'étalant sur deux ou trois annuités. Il propose par ailleurs que des députés soient mandés auprès des autres nations pour en discuter[1499].

214- Pierre ROBERT – *Petrus ROBERTI*

2- Docteur *in utroque jure*.

[1496] MANSI, 28, col. 184.

[1497] MANSI, 27, col. 659-660.

[1498] Série AA des Archives d'Avignon, liasse 34. Cette lettre a été analyés par L. DUHAMEL, *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, Série AA*, Avignon, 1906, p. 80. Elle est transcrite et traduite dans M. DYCKMANS, « D'Avignon à Rome… », *op. cit.* p. 203-309.

[1499] MANSI, 28, col. 179.

3- Abbé de Cormery en 1409. Chambrier de Marmoutier dans le diocèse de Tours au moment du concile de Constance.

5-
a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Dominus camerarius Maiorismonasterii prope Turone* ».
b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

8- Il meurt avant le 31 août 1418.

Sources et bibliographie :

BM ms 725, fol. 85.

COMTE, (F.) et MATZ, (J.-M), *Fasti*, Angers, 2003, notice 324, p. 317.

215- Pierre de SALLIENTE – Pierre de SAULT – *Petrus de SALLONE*

2- Il est mentionné en 1394 comme bachelier formé en théologie à l'Université de Paris et étudiant à l'Université d'Orléans. Cette information se trouve sur un *rotulus* adressé par l'Université d'Orléans à Benoît XIII en 1394[1500]. Il obtient sa licence de théologie en 1397[1501] après avoir lu les *Sentences* comme bachelier en théologie durant l'année 1392-1393. Il est alors mentionné comme Pierre de Sault. Ce changement de nom peut s'expliquer par le changement d'université.

3- Moine OSB du monastère d'Aniane dans le diocèse de Maguelone et prieur du Puy-Abono, dépendant d'Aniane.

5-
a. Göttingen, *Univ-bibl., Theol.*, 172, fol. 226 : « *Ego frater Petrus de Salliente, monachus et cellerarius monasterii Aureliaci, Sancti Flori dioecesis, licentiatus in theologia et in decretis ac vicarius Reverendi in Christo patris & domini domini Gratianopolitani episcopi nomine proprio & monasterii predicti* ».
b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.
c. Il est procureur de l'évêque de Grenoble ainsi que de son monastère d'Aniane.

Bibliographie :

SULLIVAN, (TH.), *Benedictine monks at the University of Paris*, A.D. 1229-1500, Leiden, 1995, notice 596.

216- Pierre SALOMON – *Petrus SALOMONI*

2- Bachelier formé en théologie à l'Université de Paris.

1500 M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. III, p. 477.

1501 Paris, *BnF, lat.*, 5657-A, fol. 11 ; *CUP*, IV, p. 27.

3- Frère Mineur.

5-

a. Dans GERSON, V, col. 1009, il est cité dans une liste de théologiens parmi les Frères Mineurs.

b. Il arrive à Constance dans le courant de l'année 1415.

d. Il prend clairement position pour le camp bourguignon pendant le concile de Constance.

6- À son retour de Constance, il reçoit de Philippe le Bon une rétribution pour ses bons et loyaux services au concile de Constance[1502].

Bibliographie :

CUP, IV, n° 1745, n.2.

217- Pierre de *SERATO*

3- Archidiacre d'*Agiensis*

5-

a. Présence attestée le 16 mai 1415 : « *Petrum de Serato, archidiaconum ecclesiae Agiensis*[1503] ».

d. Le 16 mai 1415, il fait partie des témoins déposant dans le palais épiscopal contre Jean XXIII[1504].

218- Pierre de *TRILHA* – Pierre de *Trilhia* – Pierre de TRILLIA – Pierre de TRILEA – Pierre de Trylia

2- Docteur en droit civil à l'Université de Toulouse[1505].

3- Prêtre, chanoine et sous-chantre de Narbonne. Archidiacre d'Albi. Secrétaire de François de Conzié, secrétaire aussi de Benoît XIII, de Jean XXIII, le pape de Pise, du concile de Constance[1506] qui le mentionne comme *scriba*. Il est conseiller du roi au Parlement de Toulouse[1507].

4- Il est délégué du chapitre d'Albi au concile de Pise[1508]. Au service d'Alexandre V et de Jean XXIII[1509].

5-

1502 FAWTIER, t. II, n° 5126.

1503 MANSI, 27, col. 659-660.

1504 MANSI, 27, col. 659-660.

1505 M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. I, p. 811 et 813.

1506 M. DYCKMANS, « D'Avignon à Rome… », *op. cit.* p. 220.

1507 M. FOURNIER, *Les statuts…*, t. I, p. 813.

1508 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, n°546.

1509 P.-M. BAUMGARTEN, *Aus Kanzlei und Kammer*, p.68.

a. Cité dès la première session du concile comme *scriba*[1510]. Cité aussi par Vienne, ms., *lat.*, 5070.

d. Il est chargé par le concile d'accompagner Lambert de Stipite (del Stache) dans les négociations qui tentent de ramener Benoît XIII et son obédience à l'unité[1511] (1415-1417). Un rapport de lui daté du 30 avril 1416 témoigne qu'il se trouve en Castille, envoyé par le concile[1512]. De retour à Constance, il fait un rapport de sa mission lors de la congrégation générale du 19 septembre 1416[1513]. Il témoigne contre Pierre de Luna le 10 mai 1417[1514]. Il quitte à nouveau Constance avec l'ambassade d'Avignon le 7 avril 1418[1515]. Il est admis par Martin V comme secrétaire apostolique le 16 décembre 1417 et prête serment le 8 février 1418.

6- Le 14 juin 1418, il accompagne Simon Bocheux en France sur un mandat de la Chambre apostolique. Ils touchent 100 florins à cette occasion[1516]. Le 13 mai 1419, il résigne sa charge de notaire apostolique. Il est cependant encore mentionné dans une supplique du 24 juin 1420 comme « *secretarius pape, litterarum apostolicarum scriptor et abbreviator*[1517] ». Il devient évêque de Lodève en 1430.

Sources et bibliographie :

BAIX, (F.), *La chambre apostolique et les « Libri annatarum » de Martin V (1417-1431)*, Bruxelles, Rome, 1942, p. CCCXXXIII.

MANSI, 28, col. 254-255.

219- Pierre de VERSAILLES – Petrus de V*ERSALIIS* – *Petrus de VERSAILLIIS*

1- Né d'une famille noble de Versailles[1518] aux environs de 1380.

2- Il commence ses études de théologie en 1405 à Paris. En 1407, il achève son second cours des lectures des *Sentences*[1519]. Le 8 mai 1412, il est noté comme « *in sacra pagina baccalarius formatus*[1520] ». Il est licencié en théologie en 1412 après son retour d'Angleterre[1521]. Il est docteur en théologie la même année[1522].

1510 H. FINKE, *ACC*, II, p. 70, 314, 315 ; III, p. 514-517.

1511 H. FINKE, *ACC*, II, p. 70-71 ; p. 270-272 ; p. 274-275 ; p. 314-319 ; p. 336-339 ; p. 347 ; III, p. 387, n. 5 ; p. 399, n. 1 ; p. 514-517 ; IV, p. 30-34.

1512 VON DER HARDT, IV, p. 716.

1513 VON DER HARDT, IV, p. 883.

1514 VON DER HARDT, IV, p. 1292-1293.

1515 M. DYCKMANS, « D'Avignon à Rome… », *op. cit.* p. 220.

1516 BAIX, p. 217.

1517 BAV, *Reg. Suppl.*, n. 138, fol. 133v.

1518 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 562.

1519 Paris, *BnF*, *lat.*, 5657-A, fol. 15r.

1520 A. COVILLE, « Pierre de Versailles », 210, n°3 ; *RSD*, IV, p. 658.

1521 Paris, *BnF*, *lat.*, 5657-A, fol. 15r et *CUP*, IV, p. 223.

1522 Paris, *BnF*, *lat.*, 5657-A, fol.2r.

3- Il entre au monastère bénédictin de Saint-Denis dans le diocèse de Paris. Il y est noté comme infirmier en 1412[1523]. Avant le 17 septembre 1415, il reçoit en bénéfice le prieuré de Chaumont-en-Vexin. Il est possible que ce soit en récompense de son zèle pour obtenir la condamnation des thèses de Jean Petit[1524]. Il n'en profite pas longtemps, Chaumont-en-Vexin étant rapidement occupé par les Anglais.

4- Il est membre de l'ambassade envoyé par les Armagnacs au roi anglais Henri IV le 8 mai 1412[1525]. Il est présent au concile de la foi qui se tient à Paris de novembre 1413 à février 1414. Ce concile réuni à l'initiative de Gerson avait pour but de condamner les assertions de Jean Petit sur la défense du tyrannicide. Pierre de Versailles se range nettement dans son parti. Le 30 novembre 1413 et le 6 décembre, il intervient brièvement, déclarant que pour parvenir à la paix, il faut extirper de telles erreurs et adhère à la dénonciation[1526]. Le 12 février 1414, il fait une brève déclaration confirmant ses premières prises de position[1527]. En cela, il va dans le même sens que son abbé, Philippe de Villette et les autres moines de Saint-Denis, à savoir Benoît Gentien et Jean *Generi*[1528].

5-

a. Paris, *BnF lat.* 8902, fol. 2, « *Magister Petrus de Versaliis, magister in theologia, prior prioratus de Calvomonte, ordinis sancti Benedicti, Rothomagensis diocesis, ambaxiator praefati D.N. Francorum regis, ut praefatus magister Jordanus Morini immediate praecedens* ».

RICHENTAL, p. 187 : « *Regis Portigalie cancellarius : Petrus de Versaliis* » (cité parmi les universitaires, toutes nations confondues)

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 106v, « *Petrus de Versaliis, prior de calve monte, doct in theo* ».

b. Il arrive à Constance le 5 mars 1415 avec les autres membres de l'ambassade royale[1529].

d. Le 5 mai 1415, le concile prononce hérétique Jean Wiclif ; sa mémoire est condamnée ; ordre est donné d'exhumer son corps. Approbation des membres des nations. Pour la nation française, on trouve 18 membres dont Pierre de Versailles[1530].

Le 9 mai 1415, lors de la fête de l'Ascension, la messe est célébrée par le cardinal de Cambrai dans la nef de la cathédrale de Constance. Pierre de Versailles y prononce un sermon sur le thème : *Hic statis aspicientes in caelum*[1531].

On le voit ensuite surtout intervenir dans l'affaire Jean Petit. Il prend nettement partie pour Jean Gerson dont il seconde l'action[1532]. Parce que Jean Gerson, dès le 11 avril 1415 demande au concile de confirmer la sentence de condamnation des thèses de Jean Petit, Pierre de Versailles embraye le pas. Il parle en son nom propre. Le 17 septembre 1415, dans une cédule, il rappelle le commandement du Décalogue « *Non occides*[1533] ». Dans cette cédule, il

---

1523 Paris, *BnF, fr.*, 8599, p. lx.
1524 *CUP*, IV, p. 128, n.7.
1525 *Ibidem.*
1526 *CUP*, IV, p. 271, 272, 274, 279. ; Paris, *BnF, lat.*, 1485, fol. 60.
1527 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 296.
1528 *CUP*, IV, p. 279.
1529 *RSD*, V, p. 438.
1530 MANSI, 27, col. 636-637.
1531 MANSI, 27, col. 639-640 ; GUILLAUME DE LA TOUR, p. 363.
1532 COVILLE, (A.), *Jean Petit. La question du tyrannicide au commencement du XVème siècle*, ch XV.
1532 col. 562.
1533 Paris, *BnF, lat.*, 14851, fol. 83v (son discours s'achève au f. 84v).

se déclare noble, du diocèse de Paris, religieux de Saint-Denis et professeur de théologie. Martin Porée profite de cette curieuse manière de se présenter pour lui lancer de violentes critiques : « Pierre, qui se vante de sa noblesse ». Il lui oppose saint Augustin et saint Jean Chrysostome et ajoute : « Il vaut mieux, dit-il que tes parents se glorifient de toi que toi de tes parents[1534] ». Il précise qu'il est étonnant que Pierre de Versailles ait oublié qu'en devenant moine, il a fait le choix du dépouillement et devrait renoncer à ses titres de noblesse. Sur sa qualité d'ambassadeur, Martin Porée demande à Pierre de Versailles qu'il rende compte de l'ordre reçu du roi de ne pas évoquer l'affaire Jean Petit au concile. Il retourne la situation en se déclarant lui-même fidèle et obéissant conseiller du roi.

La réponse de Pierre de Versailles le 26 septembre 1415 est un peu hasardeuse. Il affirme que les propos de Jean Petit sont bien hérétiques et que si Jean Huss, déclaré hérétique par le concile et condamné, avait eu un bon avocat, il n'aurait pas été condamné[1535]. C'est ce qui risque de se passer pour l'affaire Jean Petit. Ces propos ne peuvent que déplaire au concile.

Pierre de Versailles prend aussi position dans l'affaire des annates. Il se prononce en octobre 1415 pour la suppression des annates mais demande que le concile prévoit la subsistance du pape et de la Chambre Apostolique[1536]. Le 15 octobre 1416, lors de la 22ème session du concile, un conflit éclate sur la question des préséances. Les Français protestent puis acceptent d'être provisoirement alternés avec les Espagnols. C'est ainsi que Pierre de Versailles apparaît en quatrième position des Français cités. Avant lui se trouvent Jean Gerson, Jourdain Morin et Guillaume Beauneveu[1537].

La réhabilitation de Jean Petit par l'ordonnance royale du 6 octobre 1418 désavoue son œuvre ainsi que celle de Jean Gerson, de Pierre d'Ailly et de tous ceux qui ont soutenu la cause de Gerson[1538].

6- En 1418, il reçoit du pape la permission d'échanger son bénéfice de Chaumont-en-Vexin avec Reginald d'Estrées, prieur de Saint-Sauveur-en-Rue dans le diocèse de Vienne. Il n'a pas le temps d'en prendre possession à cause de la guerre[1539] et de la prise de Paris par les Bourguignons. Prudent, il a le temps de s'exiler à Saint-Maixent dans le diocèse de Poitiers[1540]. Il est l'hôte de Pierre Baston, abbé de Saint-Maixent tout juste rentré lui aussi du concile de Constance. Banni par les Bourguignons, il voit son œuvre au concile de Constance désavouée par le dauphin le 6 octobre 1418 sur pression des Bourguignons[1541]. Pierre de Versailles écrit en 1418, durant son exil, à Jean Jouvenel des Ursins[1542], se lamentant de l'infortune de la famille de ce dernier depuis l'entrée des Bourguignons dans Paris. Pierre Baston écrit au pape en 1419 en faveur de Pierre de Versailles. En 1420, le 3 juillet, Pierre de Versailles reçoit l'abbaye de Talmont dans le diocèse de Luçon[1543]. Ce monastère se situe non

1534 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 565.

1535 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 444.

1536 Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 ; PH. STUMP, « Taxation », p. 92.

1537 MANSI, 27, col. 958-960

1538 *Ordonnances*, t. 10, p. 487 ; cité dans *CUP*, t. IV, n° 2113.

1539 H. DENIFLE, *La désolation des églises, monastères, et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans*, 2 vol., Paris, A. Picard, 1897-1899, Bruxelles ; repr. Bruxelless : Culture et civilisation, 1965, t. I, 585.

1540 *CUP*, IV, p. 343-344 ; THOMSON, « Monseigneur Saint Denis », p. 20.

1541 *CUP*, IV, p. 351.

1542 Lettre éditée dans MARTENE et DURAND, *Thesaurus novum anecdotorum*, I, col. 1723.

1543 *CUP*, IV, p. 224.

loin de Saint-Pierre de Maixent, dans la région où siègent la cour et le gouvernement du dauphin Charles.

En mars et avril 1429, il fait partie de commissions examinant la bonne foi de Jeanne d'Arc[1544]. En 1429, il est membre du conseil de Charles VII[1545]. Le 9 décembre 1429, il devient abbé de Saint-Martial de Limoges[1546]. Il est possible que cette promotion soit due à Charles VII en reconnaissance pour ses loyaux services. En 1431, il participe à l'ambassade envoyée par Charles VII au nouveau pape Eugène IV[1547]. Il est promu à l'épiscopat le 31 mars 1432 et devient évêque de Digne jusqu'en 1439 après la mort de Bertrand Raoul survenue le 26 février 1432[1548].

C'est comme évêque de Digne qu'il assiste au concile de Bâle et représente le clergé de Provence ainsi que Louis III, duc d'Anjou, comte de Provence, roi de Jérusalem et de Sicile[1549]. Il quitte Bâle en 1437 pour se rendre à Constantinopole pour une entrevue avec l'empereur Jean VIII Paléologue. Il prend une part importante dans le travail d'union entre Grecs et Latins[1550]. En mai 1438, il représente le pape Eugène IV dans une réunion du clergé de France convoquée par Charles VII. Il essaye de défendre l'unité entre le pape et le concile[1551]. Le 25 septembre 1439, il est transféré sur le siège de Meaux[1552]. Il parle devant le pape le 16 décembre 1441 au nom du roi de France. Il veut convaincre le pape de réunir un troisème concile sur le territoire du royaume de France[1553]. Le pape le nomme chancelier de l'Université de Paris le 7 février 1442[1554]. Il occupe cette charge jusqu'à sa mort.

8- Il meurt le 11 novembre 1446[1555].

Sources et bibliographie :

La bibliothèque vaticane attribue trois traités à Pierre de Versailles :

- *De auctoritate summi pontificis ex symbolo Niceano*, BAV, *Vat, lat.*, 4140, fol. 30-33.
- *De potestate papae*, BAV, *Vat, lat.*, 4177, fol. 168-169v et BAV, *Vat, lat.*, 4140, fol. 11-12v.
- *Propositio facta coram Eugenio IV ex parte regis Franciae*, BAV, *Vat, lat.*, 4177, fol. 12v-15 ; Vat. Lat., 4189, fol. 162-167.

ACUP, II, col. 583, n. 2.

AYROLLES, (J.-B.), *La Pucelle devant l'Église de son temps*, Paris, 1890, t. I, p. 8.

COVILLE, (A.), « Pierre de Versailles (1380 ?-1446) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, n° 93, 1932, p. 208-266.

CUP, IV, p. 224.

FELIBIEN, (dom Michel), *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, Paris, 1706, p. 329.

LEBEUF, (J.), *Histoire du diocèse de Paris*, Paris, 1754, t. III, p. 203.

1544 *CUP*, IV, p. 514.
1545 GAUSSIN, « Les conseillers de Charles VII », p. 126.
1546 *CUP*, IV, p. 224.
1547 COVILLE, « Pierre de Versailles », p. 225 et n° 3.
1548 EUBEL, II, p. 144.
1549 COVILLE, « Pierre de Versailles », p. 227-35 ; Paris, *BnF, lat.*, 1499, fol. 109v-114r.
1550 *Ibidem*, 236-248 ; MÜLLER, *Die Franzosen…*, I, p. 176-79 ;
1551 COVILLE, « Pierre de Versailles », p. 248 ; GILL, *Council of Florence*, p. 134.
1552 EUBEL, II, p. 189 ; *DHGE*, 14, col. 462.
1553 GILL, *Council of Florence*, p. 319, n. 3.
1554 *CUP*, IV, p. 623.
1555 Paris, *BnF, fr.*, 8600, fol. 338-339 ; EUBEL, II, p. 189.

MAQUET, (A.), *Versailles aux temps féodaux*, Paris, 1889, p. 101.

SULLIVAN, (TH.), *Benedictine monks at the University of Paris*, A.D. 1229-1500, Leiden, 1995, notice 651.

TOUSSAINT, (M.), DUPLESSIS, (T.), *Histoire de l'église de Meaux*, Paris, 1731, 2 tomes, t. I, p. 290.

220- Pons SIMONET – Ponce SIMONET DES JUSTINS –Pons SYMONNET – *Pontius SIMONETI*

2- Il est mentionné parmi les maîtres ès arts de la province de Reims sur le *rotulus* présenté à Benoît XIII le 21 octobre 1403[1556]. Il est membre du collège de Navarre[1557] mais on ignore à partir de quand. Il est licencié en théologie en 1408 à l'Université de Paris[1558] et mentionné en même temps que Guillaume de Hotot, Jean Picart, Jean Gorel, Hervé de Villeneuve, Gilles de Duremort, François des Églises qu'il retrouve au concile de Constance. Il est régent à la faculté de théologie jusqu'en 1418. Il est souvent envoyé comme ambassadeur de l'Université[1559]. C'est le cas encore le 25 janvier 1418 à Constance auprès de Martin V[1560].

3- Sous-diacre de Reims.

4- En 1409, il assiste au concile de Pise. Il y est ambassadeur de l'Université de Paris[1561].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Magister Pontius Simoneti, sacrae theologie professor* ».

b. Il arrive à Constance le 21 février 1415.

c. Il fait partie des délégués de la province ecclésiastique de Tours.

d. Le 15 octobre 1415, il soutient le projet de suppression des annates proposé par Jean de Rochetaillée. Il prononce un sermon le 25 octobre 1415 sur le thème de la réforme de l'Église[1562]. Sa présence à Constance est à nouveau attestée le 25 janvier 1418, date à laquelle il fait sa demande à Martin V de protéger les privilèges de l'Université[1563].

8- Il est tué en 1418 après l'entrée des Bourguignons dans Paris.

Sources et bibliographie :

Arch. vat., Reg. suppl n° 108, fol. 290v-291 ; Reg. suppl. n° 119, fol. 198 ; Reg. suppl. n° 127.

Paris, *BnF, lat.*, 5657ª, fol. 13.

CUP, IV, p. 86, n.27 ; n° 1863, p. 287 ; n° 2092.

1556 *CUP*, IV, p. 86.

1557 N. GOROCHOV, *Le collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XVème siècle (1418)*, Paris, 1997.

1558 *CUP*, IV, n° 1863 parle de 1408 et Arch. Vat., Reg. Suppl. n° 108, fol. 290v-291.

1559 *CUP*, IV, p. 90, n.27.

1560 *CUP*, IV, n° 2092.

1561 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, n°353.

1562 MANSI, 28, col. 170.

1563 *CUP*, IV, n° 2092.

221- Prieur de Duras ou Dras

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *dominus prior de Duratio*[1564] ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Il est probablement procureur de son prieuré du diocèse d'Agen.

Sources :

Archives historiques du département de Gironde, fonds Cadenat : 113 J 10.

222- Prieur de *Massano*

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *Dominus prior de Massano, Leodiensis diocesis* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

223- Prieur de Saint-Jean d'Angers

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *prior sancti Johannis, Andegavensis diocesis* ».

Il s'agit de l'hôpital de Saint-Jean d'Angers[1565].

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

224- Prieur de Saint-Malo

3- Prieur de Saint-Malo.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Dominus prior Sancti Maclovii, procurator dominis abbatis de Rotono, ordinis sancti Benedicti, Redonensis dioecesis* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Procureur de l'abbaye bénédictine de *Rotono* dans le diocèse de Rennes.

225- Prieur de Saint-Michel du Château de Bourges

3- OSA.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *prior santi Michaelis de castro Bituricensis* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

Bibliograhie :

COTTINEAU, (L.-H.), *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, 3 vol., Mâcon, Brepols, 1995, t. I, p. 462.

[1564] COTTINEAU : « Dras, de *Duratio*, Saint-Erard ou Ayrard, prieuré bénédictin de la Réole, 1126, diocèse d'Agen ».

[1565] Information transmise pr F. Comte que nous remercions.

226- Prieur de Talard

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *Dominus prior Talardi* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

227- Raoul de Coucy – *Radulfus de Couci*

1- Second fils de Raoul de Coucy et de Jeanne d'Harcourt.

3- Chanoine de Reims, de Châlons-sur-Marne, archidiacre d'Amiens. Le 13 août 1387, il devient évêque de Metz. Il fait son entrée solennelle à Metz le 6 janvier 1388. Le 20 mars 1415, il est transféré sur le siège de Noyon.

5-

a. Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 100. Il est cité comme évêque de Metz. Le fait qu'il ait un procureur à Constance reste un fait étonnant.

b. Il s'est probablement rendu à Constance dès l'année 1415.

6- Il reste évêque de Noyon de 1415 à sa mort en 1425.

8- Il décède le 17 mars 1425.

Bibliographie :

GC, IX, col. 1020.

EUBEL, I, p. 338.

PREVOST, (M.), « Coucy, Enguerrand VII », *DBF*, IX, p. 875-876.

PARISSE, (M.), « Coucy, Raoul de, Bischof von Metz (1388-1415) und Noyon (1415-1425) », *Lexikon des Mittelalters*, t. III, Munich-Zurich, 1986, col. 308.

CUP, IV, p. 236, n.

MEURISSE, (M.), *Histoire des évesques de Metz*, Metz, 1634, p. 536-41.

PELT, (J.-B.), *Études sur la cathédrale de Metz*, Metz, 1930.

228- Raymond de *Novo Bello*

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 134 : « *Raimundus de Novobello, pro episcopo Bituricensi et abbate S. Tiberii, Agathensis diocesis* ». L'adjectif *Bituricensis*, (de Bourges), indiqué ici comme dans le ms de BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 65v, doit être lu *Bitterensis* (de Béziers) puisque Raymond de *Novo Bello* était aussi procureur de l'abbé de Saint-Thibéry au diocèse d'Agde.

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

c. Procureur de l'évêque de Béziers et de l'abbé de Saint-Thibéry d'Agde.

229- Ranulphe de PEYRUSSE – Ranulphe de Perusse - *Raymundus* de *PERUCIA* - *Ramnulfus de PEYRUSSA*

1- Né à Limoges, Ranulphe de Peyrusse est le fils d'Arnould de Peyrusse, chevalier, seigneur des Cars et de Saint-Bonnet, et de Souveraine de Pompadour. Il est le frère de Geoffroy, évêques de Saintes en 1411.

2- Licencié en décret en 1398 puis *in utroque* en 1413[1566].

3- Archidiacre de Tours. Élu par le chapitre évêque de Limoges le 12 novembre 1412, il se voit disputer l'évêché par Pierre d'Ailly. Ce dernier renonce à l'évêché de Limoges, au mois d'août, mais Jean XXIII désigne alors Nicolas *Viaudi*. Le 25 juin 1414, Ranulphe de Peyrusse est à nouveau élu par le chapitre. L'affaire est portée à Constance. Ranulphe de Peyrusse y est défendu par l'avocat Simon de *Teramo*.

4- Ranulphe de Peyrusse est présent à Paris le 23 février 1414 lors de l'Assemblée du clergé de France réunie pour condamner les thèses de Jean Petit. Il approuve cette condamnation aux côtés de Pierre Baston, Jean Gerson, Matthieu Rodel, Jourdain Morin, Jean d'Achery, qu'il retrouve au concile de Constance[1567]. Il prend donc clairement parti pour les Armagnacs.

5-

a. Il est cité par Guillaume Fillastre, *Journal*, éd. FINKE, (H.), *ACC*, II, p. 67 qui l'appelle *Raymundus de Perucia*.

b. Il est présent à Constance dans le courant de l'année 1415.

d. Ranulphe de Peyrusse, archidiacre de Tours et licencié *in utroque* demande au concile le 18 juillet 1415 de lui rendre justice face son compétiteur Nicolas *Viaudi* pour la possession de l'évêché de Limoges[1568]. Il fait cette demande par l'intermédiaire de son avocat au concile. Sur cette affaire, on sait que le siège de Limoges, devenu vacant, a été donné en commende par le pape au cardinal de Cambrai tandis que Ranulphe de Peyrusse se disant élu (Guillaume Fillastre précise dans son journal que l'on ignore si cette élection fut faite canoniquement[1569]) occupa la cathédrale par la force. Empêché par la force, le cardinal de Cambrai renonça. Jean XXIII lui donna en compensation une pension de 800 livres tournois et nomma pour à sa place Nicolas *Viaudi*. Ranulphe de Peyrusse, probablement par le même procédé, empêcha *Viaudi* de prendre possession. Aussi *Viaudi* demanda-t-il un monitoire à la curie romaine, auquel Ranulphe de Peyrusse ne parut pas. Nicolas *Viaudi* fit alors appel à la cour du roi de France pour prendre possession de son siège et Ranulphe de Peyrusse ayant été convoqué et entendu, il fut déclaré que Nicolas *Viaudi* prendrait possession de son siège. Devant cette décision, Ranulphe de Peyrusse fait appel au concile de Constance, demande que Nicolas *Viaudi* soit déclaré simoniaque et que lui-même puisse récupérer ce qu'il estime être son siège épiscopal. Il obtient satisfaction. Il est confirmé sur le siège de Limoges.

6- Nicolas *Viaudi* renonce à l'évêché. Martin V nomme, en 1418 Hugues de Roffignac. Ranulphe de Peyrusse accepte finalement l'évêché de Mende que lui confère une bulle de

---

1566 BnF, coll. Périgord, t. 30, par l'abbé Lespine, fol. 110r.

1567 *CUP*, IV, p. 282.

1568 FILLASTRE, p. 179.

1569 *Ibidem*.

Martin V datée du 11 décembre 1426[1570]. Il arrive à Mende le 26 janvier 1427. En 1435, il est en procès devant le Parlement de Toulouse contre Regnault de Chartres à propos des cinq cents moutons d'or fixée pour l'intervention de ce dernier auprès du pape en 1426 afin de le soutenir à l'évêché de Mende. Ranulphe de Peyrusse se fait représenter en 1434 au concile de Bâle par Jean Robert, abbé de Bonneval. En 1435, il demande un délai pour parvenir à Bâle infestée par l'épidémie de peste.

8- Il décède en Limousin entre le 26 avril et le 16 mai 1441. Ses deux neveux Antoine et Gaultier de Peyrusse sont ses héritiers.

10- Armes : « de gueules au pal vairé ».

Sources et Bibliographie :

Arch. dép. de la Lozère, 3E 5045, fol. 50 ; G 1388, fol. 17v, fol. 50 ; 1395, fol. 128v, fol. 130v ; 1396, f. 40v ; 1397, f. 5v, fol. 7 ; G 943.

Arch. nat., X1A, 9807, fol. 156.

ASV, Sup 83, fol. 67 ; 97, fol. 55.

CUP, IV, p. 282.

GC, II, col.534

BRANDMÜLLER, (W.), « Simon de Lellis de Teramo », *Annuarium Historiae Conciliorum* 12, 1980, p. 236.

EUBEL, (C.), t. II, p. 192.

FILLASTRE, *Journal*, p.179-180.

MILLET, (H.), « Les Pères du concile de Pise », *op. cit.* p. 772 et sv, n° 491, 499, p. 781 ; n° 529, p. 788 ; n° 588, 590.

MÜLLER, (H.), *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil, op. cit.* p. 625, 665.

THOMAS, (A.), *Le comte de la Marche et le Parlement de Poitiers*, Paris, Champion, 1910, p. 135-137.

VALOIS, IV, p. 198, note 1.

230- Raymond de REMERGUE – Raimundus de REMERGUERIA – Raimundus de RENTEGUERIA

2- Licencié en décret.

3- Prieur d'Alet dans le diocèse de Narbonne.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 135v : « *Raymundus de Remegeria, licentiatus in decretis, procurator maiorum ecclesiarum Electensis, procurator episcopi et capituli Electensis* ».

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

[1570] N. VALOIS, *La pragmatique sanction de Bourges*, p. 84.

c. Procureur de l'évêque et du chapitre d'Alet.

231- Regnault de CHARTRES – *Regnaldus de CARNATO*

1- Né vers 1375, il est le fils d'Hector de Chartres, seigneur d'Ons-en-Bray, rédacteur du Coutumier des forêts de Normandie et de Jeanne d'Estouteville.

2- Il obtient le grade de licencié ès-lois.

3- Chanoine de la cathédrale de Beauvais, peut-être avant 1395, il en devient doyen au plus tard en 1404. En 1409, il est nommé grand maître du collège des Cholets où il résidait probablement durant ses études. Il est chambrier de la cathédrale de Chartres de 1412 à 1414. Fin 1412, il effectue de vaines tentatives pour obtenir l'évêché de Beauvais malgré le soutien du chapitre. À la mort de Pierre Trousseau, archevêque de Reims, le 16 décembre 1413, il est nommé archevêque de Reims par Jean XXIII le 2 janvier 1414 et s'oppose ainsi à Jean Canart élu par le chapitre et soutenu par l'Université de Paris. Il fait son entrée solennelle le 23 mars 1414. Résident rarement à Reims, il nomme Jean Raimond comme vicaire général pour l'administration du diocèse.

4- Entré grâce à son père au service de Louis d'Orléans, son nom figure sur un rôle de suppliques présenté à Louis d'Orléans en qualité de maître des requêtes de l'Hôtel ducal. Envoyé vers le pape pour la défense des intérêts de l'Église de Beauvais, il est remarqué par Jean XXIII qui en fait son camérier et son référendaire. En août 1414, il est à la tête d'une délégation nommée par Jean XXIII auprès de Charles VI et Louis d'Anjou. Au début de 1415, il se rend à Beauvais pour y rencontrer Sigismond au nom du roi de France. En 1415, le roi de France le nomme membre de son ambassade au concile de Constance. Il est alors président de la Chambre des comptes et membre du Conseil privé.

5-

a. BAV, *Vat, lat.*, 4192, fol. 218v.

BAV, *Vat, lat.*, 7305, fol. 252v.

RICHENTAL, p. 166.

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 99v.

b. Il arrive à Constance avec l'ambassade royale le 5 mars 1415.

d. Il célèbre la messe à l'ouverture de la cinquième session le 6 avril 1415[1571]. Le 11 mai 1415, le concile désigne trois procureurs pour abdiquer au nom de Jean XXIII parmi lesquels Regnault de Chartres[1572].

Le 18 juillet 1415, Sigismond part pour Perpignan afin d'y négocier l'abdication de Benoît XIII. Il est accompagné d'une délégation du concile comprenant cinq membres de la nation française dont Regnault de Chartres ne fait pas partie. Il rejoint l'ambassade du concile dans sa traversée du Languedoc. Il est très vraisemblablement un ambassadeur de Charles VI à Perpignan[1573]. Leur passage est attesté le 13 août 1415 à Montpellier[1574]. Michel Pintoin

---

1571 *RSD*, V, p. 395 (Michel Pintoin commet une erreur en affirmant qu'il s'agit de la 3ème session).

1572 MANSI, 27, col. 622 : « *Sed adjecit Papa tres alios Procuratores ultra supra expressos in articulo sessionis ultimae, videlicet Archiepiscopum Remensem, Episcopum Carcassonensem, & M. Johannem Dacheri in theologia professorem* ».

1573 MANSI, 28, col. 251.

1574 *Le Petit Thalamus de Montpellier*, Montpellier, 1811, p. 461.

atteste la présence de Renaud de Chartres, ambassadeur du roi de France, à Narbonne au moment de l'arrivée des ambassadeurs de Benoît XIII[1575]. Il ne rentre probablement pas à Constance après la capitulation de Narbonne.

6- D'avril à août 1416, il participe comme ambassadeur de Charles VI aux négociations menées avec les ambassadeurs anglais sur proposition de Sigismond pour parvenir à une trêve de trois ans. Le refus de cette trêve par Bernard d'Armagnac[1576], conduit Regnault de Chartres à tenter de prolonger les négociations avec les Anglais dans des conférences ayant lieu à Beauvais. L'échec de ces négociations aboutit à l'alliance anglo-allemande du traité de Cantorbéry signé le 16 août 1416. Le 3 octobre 1416, il assiste à la conférence avec les ambassadeurs bourguignons qui ne réussit qu'à conclure une trêve. En 1417, il assiste à la conférence de Barneville mais n'obtient rien face aux délégués du roi d'Angleterre. Il assiste au conseil du roi le 1er mars 1418 à Paris. On y décide le retour aux « anciennes libertez et franchises » du royaume de France[1577]. Avec l'entrée des Bourguignons à Paris en mai 1418, il échappe de peu à la mort. Partisan fidèle du dauphin, il consacre toutes ses énergies et son talent à défendre sa cause.

Il est envoyé en 1418 en Languedoc, Lyonnais et Mâconais afin d'y lever des troupes. En mars 1420, il part pour l'Écosse. Il en revient avec une armée de quatre à cinq mille hommes qui contribue à la victoire de Baugé en mars 1421. Il se rend en Espagne pour annoncer à Jean II la victoire de Baugé. Nommé chancelier de France par lettre le 28 mars 1425, les sceaux sont finalement rendus à Martin Gouge ce qui vaut à Regnault de Chartres en dédommagement une pension de 2 500 livres.

En 1426, il est député à Rome pour chercher une solution à la collation des bénéfices qui est réglée par une bulle du 24 août. En 1427, il accompagne le roi en Poitou puis se rend en Écosse en 1428 comme ambassadeur du dauphin afin de renouer les alliances et demander la main de Marguerite d'Écosse pour le dauphin. Le 17 juillet, il signe le traité de Perth. Le 8 novembre 1428, il devient chancelier et le reste jusqu'à sa mort.

1575 *RSD*, V, p. 721 : « Ils [les ambassadeurs de Benoît XIII] trouvèrent dans cette ville, avec le sérénissime prince monseigneur Sigismond, par la grâce de Dieu roi des Romains, de Hongrie et de Croatie, les très révérends et vénérables pères et seigneurs Jacques, par la miséricorde divine archevêque de Tours, Pierre, évêque de Ripen, Jacques de Opizis, docteur en décrets, auditeur du sacré palais, Lambert de Stipite, prieur du prieuré conventuel de Bertrania, de l'ordre de Saint-Benoît, du diocèse de Liège, docteur en décrets, Benoît Gentien, religieux de Saint-Denis en France, Conrad de Souza, professeurs de théologie, Jean de Fabrica, docteur ès lois, Jean Unellis, Hugues *Holbez* et Bernard de la Planche, docteurs en décrets, ambassadeurs, députés et fondés de pouvoirs du sacré concile général de Constance. Le sérénissime prince Sigismond, par la grâce de Dieu roi des Romains, de Hongrie et de Croatie, était en outre assisté et aidé dans son entreprise par les révérends pères François, archevêque de Narbonne, camérier de la sainte Église romaine, **Renaud, archevêque de Reims,** Jean, archevêque de Riga, et Guy, abbé de Gratz, par les illustres et puissants princes monseigneur le duc de Brixen, comte palatin de Hongrie, Bertold Bruno della Scala de Vérone et de Vicence, Guillaume Asser, et plusieurs autres barons et seigneurs dudit empereur ».

1576 *RSD*, VI, p. 18 et sv.

1577 Arch. Nat. Paris., X1a 1480, fol. 120b. Bul. V, 312 et 315, éd. dans *CUP*, IV, n° 2097: « *Concilium jussu regis et delphini de libertatibus Ecclesiae Gallicanae* » (n° 2097-2102).

« *Ex ordinatione regis et Caroli delphini, consiliarii, archiepiscopi Remens., Senonens. etc., abbates quidam magistri Universitatis, scilicet Petrus de Dierreyo, B[enedictus] Gentiani, J[ohannes] de Chastillon, W[ernerus] Berrey, conservator privilegiorum Paris (pro Armagniacos a civitate Paris. expulsus erat), N[icolaus] de Gondrecourt, G[uillelmus] du Val, N[icolaus] de Bray, J[ohannes] du Molin, H[erveus] Pochart, R[eginaldus] le Gras, P[etrus] de Assenseriis, in curia parlamenti deliberarunt de collatione beneficiorum aliisque. Officialis curiae Paris. Johannes du Molin, mandante delphino, explanavit pro bono regni et Ecclesiae Gallicanae expedire utu antiquae ordinationes regiae de reductione Ecclesiae Gallicanae "à ses anciennes libertez et franchises" observarentur et exactio pecuniae ex parte curiae Rom. denegaretur. Guillelmus le Tur vero, advocatus regis, monstravit, nunc minime expedire 'de faire executer lesdiz arrests et ordonnances'* ».

Le 17 juillet 1429, il sacre Charles VII à Reims. En octobre 1431, il est envoyé pour traiter la paix avec le duc de Bourgogne, puis à Auxerre avec les délégués anglais. Il recherche la paix par tous les moyens. C'est peut-être la raison pour laquelle il n'a pas essayé de sauver Jeanne d'Arc. Il se montre très favorable au concile de Bâle dont il espère le rétablissement de la paix en Occident ainsi que le maintien des libertés de l'Église gallicane.

Il participe à la préparation du traité d'Arras signé avec Philippe le Bon le 21 septembre 1435. En 1435, Renaud est transféré à l'archevêché d'Embrun, mais n'accepte pas ce poste ; le 4 avril 1436, il est nommé administrateur de l'évêché d'Agde et le conserve jusqu'au 9 janvier 1439.

En 1436, il préside la séance d'ouverture du Parlement rétabli à Paris. En juin 1438, il accompagne la fille de Charles VII, Catherine, qui allait épouser Charles le Téméraire. En juillet 1438, il approuve la Pragmatique Sanction de Bourges. Le 7 mars 1439, il reçoit en commende l'évêché d'Orléans et y fait son entrée le 25 octobre 1439.

Le 18 décembre 1439, il est créé cardinal du titre de Saint-Étienne-au-Mont-Coelius mais refuse le chapeau de cardinal. En 1439, il assiste à la conférence de Gravelines. En 1444, il se rend à Tours pour de nouvelles négociations avec les Anglais mais meurt subitement le 4 avril 1444.

8- Il meurt le 4 avril 1444 et est enterré dans l'église des Cordeliers.

Sources et bibliographie

BRANDMÜLLER, (W.), *Das Konzil von Konstanz (1414-1418)*, t. I, Paderbon, 1991, p. 411 et sv.

DESPORTES (P.), *Fasti*, Reims, 1998, notice 1044, p. 200.

D.H.G.E., XII, col. 574.

DUCHESNE, (F.), *Histoire des chanceliers*, Paris, 1680, t. I, p. 483-488

GC, IX, col.135-137

LALOU, (E.), « Regnault de Chartres », *Lexikon des Mittelalter*, t. II, 1983, p. 1759-1760.

MÜLLER, (H.), *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil*, Paderborn, 2 vol, 1990, t. I, p. 369-392.

MARLOT, (G.), *Histoire de Reims*, Reims, 1846, vol. IV, p. 160-185

PREVOST, (M.), « Renaud de Chartres », *D.B.F*, t. VIII, 1956, p. 681-683.

VALOIS, (N.), *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. IV, p. 210, 252, 276, 277, 288, 289, 292, 298, 299, 307, 342-344, 347, 354, 355, 360, 362, 363, 412, 459, 534, 537.

232- Renaud D'ALBON

1- Fils de de Guillaume et d'Alix de Lespinasse (frère d'Henri).

2- Étudiant à Paris de 1407 à 1410.

3- Clerc ; chanoine de Lyon le 10 décembre 1399 ; preuve le même jour ; réception le 16 du même mois ; auditeur de la Chambre des comptes.

5-

a. Délégué au concile de Constance le 29 janvier 1417

6. Délégué au Parlement de Poitiers le 18 avril 1421, auprès du dauphin le 5 septembre 1422, auprès du roi les 22 mars et 15 mai 1423, en cour de Rome le 8 novembre 1426. Chamarier le 12 septembre 1433, commis pour obtenir confirmation de l'élection de Charles de Bourbon au siège archiépiscopal le 3 avril 1444.

8- Il meurt au cloître de Saint-Jean le 16 juillet 1444 et est inhumé le lendemain dans la cathédrale.

Bibliographie :

BEYSSAC, (J.), *Les chanoines de l'église de Lyon*, Lyon, 1914, p. 118.

233- Renaud de FONTAINES – *Reginaldus de FONTANIS* – Renaud LE NOBLE dit de FONTAINES

1- Originaire d'une famille noble du diocèse de Troyes. Proche ou parent de Michel de Creney, ce qui lui a facilité son entrée au collège de Navarre.

2- Il entre comme artiste au collège de Navarre en 1391 où il reste au moins jusqu'en 1408[1578]. Maître ès arts vers 1397, il est qualifié de bachelier en théologie sur le *rotulus* de la province de Sens de la nation française d'octobre 1403 que le cardinal Antoine de Challant compose pour ses familiers[1579]. Il est recteur de l'Université en 1404. En 1405 et 1406, il lit les Sentences. Il obtient sa licence en 1409[1580]. En 1412, il échoue à devenir grand maître du collège de Navarre face à son concurrent Raoul de La Porte[1581]. À la même époque, il correspond avec Nicolas de Clamanges. Il est le destinataire de quatre de ses lettres.

3-En 1405 et 1406, il tient déjà trois bénéfices : une cure à Orgeville dans le diocèse de Rouen, un canonicat à Auxerre et un autre à Gerberoy. Il demande à Benoît XIII un nouveau bénéfice : une église paroissiale dans le diocèse d'Auxerre.

5-

a. Il n'apparaît pas dans les sources du concile.

c. Il est député de la province de Sens au concile de Constance.

6- Peut-être dès 1420, mais sûrement à partir d'octobre-novembre 1421, il devient le confesseur de Charles VI. Il est chanoine de Saint-Pierre de Gerberoy (diocèse de Beauvais), chanoine d'Auxerre et trésorier de la collégiale Notre-Dame d'Auxerre. En 1421, il est chanoine de Paris[1582], doyen de Nevers jusqu'en 1422 [1583]et chanoine de Reims jusqu'en 1423. Il est difficile d'établir s'il a enseigné à la faculté avant 1421, date de sa première apparition en qualité de régent[1584]. Il remplace Jean Courtecuisse à la vice-chancellerie de

1578 N. GOROCHOV, *Le collège de Navarre*, p. 633.
1579 *CUP*, IV, n° 1796.
1580 *CUP*, IV, n° 1866.
1581 Arch. Nat. Paris., U 2018, fol. 258-259.
1582 *ACUP*, t. II, col. 288, n. 5.
1583 Arch. Vat., Reg. Sup., 160 Martin V, fol . 184v.
1584 *CUP*, IV, n° 2183.

Notre-Dame en 1421[1585] et garde le pouvoir de conférer la licence jusqu'en 1427[1586]. Il assiste à l'inventaire après décès du roi en 1422. Le 10 mai 1422, une assemblée se tient aux Mathurins pour désigner un porte-parole auprès du roi d'Angleterre. La faculté de théologie le propose, car, dit-on, il est bien vu du roi[1587]. En 1423, il accède au siège épiscopal de Soissons qu'il occupe jusqu'à sa mort. Il est sacré dans la chapelle du collège de Navarre en mai 1424. Plusieurs boursiers de Navarre travaillent auprès de lui dont Jean Beaupère et Pierre de Dierrey. Il participe aux réunions de la Cour Amoureuse dans les années 1420-1430.

8- Il meurt le 5 septembre 1442

10- blason : « De gueules diapré à trois bandes d'argent ». L'écu est timbré d'une crosse.

Sources et bibliographie :

Arch. vat., Reg. suppl. n° 56, fol. 208v-209 ; Reg. Av. n° 312, fol. 105-106 ; Reg. AV. n° 327, fol. 393-393v.

Arch. nat., X1a 9807, fol. 262v (Testament de Michel de Creney) ; X1 a 4789, fol. 292 et 394.

Paris, *BnF*, *lat*., 8577, fol. 25v, 50v.

Paris, *BnF*, coll. Moreau 1161, fol. 337v.

Reims, B.M. 11773, p. 7.

Arch. vat., A.S., Reg. Suppl. 100, fol. 35.

B.M. Reims, ms 1773, fol. 213v. Pr. 7.

NICOLAS DE CLAMANGES, *Epistolario*¸ lettres 37, 40, 46, 80, 103, 129, 130.

BOZZOLO, (C.), « Renaud de Fontaines », évêque de Soisson, 1423-1442 », dans *Actes du colloque de Jeanne d'Arc*, Compiègne, 1980, p. 119-131.

BOZZOLO (C.) et LOYAU (L.), *La Cour amoureuse, dite de Charles VI*, 2 vol., Paris, 1982, notice 87, p. 85.

CUP, IV, 1796, p. 82 ; n°1866, 2183, 2219.

D.B.F, t. XIV, p. 315.

GC, IX, col. 374-375 ; *GC*, XII, col. 354, 663.

GOROCHOV, (N.), *le collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XVè siècle (1418)*, Paris, Honoré Champion, 1997, p. 633.

LA SELLE, (X. de), « Le service des âmes à la Cour : confesseurs et aumôniers des rois de France du XIIIème au XVème siècle », *PTEC*, 1990, n° 19, p. 277-278.

PECHEUR, (L.-V.) *Annales du diocèse de Soissons*, 10 vol., 1863-1895, IV, p. 503-505.

TOURNIER, (L.), *L'université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452)*, thèse doctorale sous la direction de Charles Vulliez, 2000, notices, p. 48.

234- Robert, abbé de Saint-Laurent-sur-Loire

3- Abbé de Saint-Laurent-sur-Loire de l'Ordre de Saint-Augustin. Diocèse d'Auxerre.

5-

a. *RSD*, vol III, t. VI, p. 675 : « Robert, abbé de Saint-Laurent-sur-Loire ».

1585 *CUP*, IV, p. 397, n. 5.

1586 *CUP*, IV, n° 2189.

1587 Arch. Nat. Paris., L 112, p. 343, cité dans *ACUP*, t. II, col. 288.

b. Il est présent à Constance avant le 5 mai 1415.

d. Il assiste le 5 mai 1415 à la condamnation comme hérétique de Jean Wiclif[1588].

235- Robert de Chaudesolles – Robertus de Chaudessola – Robertus de Eschaudessola – Robertus de Efsehen Defsola

2- Docteur en décret.

3- Recteur du collège de Saint-Martial d'Avignon en 1391-1392 avec Arnaud de Mazzerolles, puis seul en 1395. Prieur bénédictin de Sauxillanges au moment du concile de Pise[1589].

4- Il exerce la fonction de procureur général de l'ordre auprès de la cour pontificale. Il assiste au concile de Pise en 1409 comme procureur de son ordre et informe son abbé, Raymond de Cadoène des conclusions qui y sont prises sous forme d'*Advisamenta*, en treize articles, qui ne nous sont pas parvenues mais dont la teneur est perceptible à travers la réponse de l'abbé[1590].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *D. prior Celsinarium, pro abbate conventu et ordine Cluniacensis* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 44v : « *Robertus, prior Celsinarum, vicarius et procurator abbatis Cluniacensis et ejusdem conventus, Matisconenis dioecesis, pro ipsis et suo Cluniacensi ordine* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1450 : Envoi par son abbé, Raymond de Cadoène, abbé de Cluny, à Constance. Ce document est daté du 10 août 1416.

b. Il arrive à Constance avant octobre 1415.

c. Procureur de son ordre et de la province de Bourges. C'est au concile de Constance, où il est désigné comme prieur de Sauxillanges, qu'il apprend par une lettre datée du 15 septembre 1416 son élection comme abbé de Cluny. Cette lettre du grand prieur et de la communauté des moines de l'abbaye demande au concile de confirmer ce choix, puisque le Siège de Pierre est vacant. Elle fait valoir les liens particuliers qui unissent le Siège apostolique à Cluny[1591]. Ne pouvant quitter le concile, Robert de Chaudessolles institue, le 16 février, Jean du Pin, sous-chambrier de Cluny, vicaire général pour les affaires temporelles. Robert de Chaudesolles reçoit à Constance, le 18 avril 1417, la bénédiction abbatiale de Jean Allarmet de Brogny, cardinal d'Ostie. Sont présents à la cérémonie Guillaume abbé de Saint-Sauveur d'Aniane et Louis abbé de Saint-Philibert de Tournus, dans le diocèse de Mâcon[1592].

1588 Mansi, 27, col. 636-637.

1589 Prieuré du diocèse de Clermont, une des cinq « filles » de Cluny.

1590 Martene et Durand, *Veterum scriptorum…amplissima collectio*, col. 1120-1132.

1591 « *Nos inde processimus ad novi abbatis et pastoris electionem, venerabilemque patrem dominum Robertum priorem Celsiniarum, decretorum doctorem, tamquam idoneum elegimus in abatem nostrum et hujus Cluniacensis monasterii, cujus personam existentem apud vos et praeclarissima merita sufficienter agnovistis. Supplicamus igitur, quatenus nunc, vacante sede apostolica, a qua locus ipse Cluniacensis immediate dependet, vices gratiae et favoris vestri impendere dignemini, utidem dominus noster possit et valeat, ut nobis opus est, celerius confirmari* », Paris, *BnF*, F.L 5461, fol. 16.

1592 *GC*, IV, col. 1157.

d. Il intervient au concile dès le 15 mai 1415 par la rédaction d'une cédule qui prend partie ouvertement pour le duc de Bourgogne à propos de l'affaire Jean Petit[1593]. Le 2 novembre 1415, dans l'affaire des annates, il parle au nom de Cluny mais aussi de la province de Bourges qu'il représente. Le 26 juin 1416, les Pères du concile confirment les privilèges de l'ordre[1594].

En février 1417, Robert de Chaudessolles fait partie d'une commission chargée d'examiner, à la demande de la délégation polonaise, les propositions défendues par un frère Prêcheur, Jean de Falkenberg. Celui-ci était l'auteur d'un violent pamphlet contre le roi de Pologne. Il affirmait entre autre que le meurtre d'un prince est parfois légitime. En juillet 1417, Robert de Chaudessolles se prononce à ce sujet et s'en prend avec force au roi de Pologne. Il le compare à un prince païen fauteur de schisme. Il dénonce sa ruse, son hypocrisie, sa feinte apparence de chrétien alors qu'il se comporte comme un tyran, un hérétique, un des plus grands persécuteurs que l'Église ait jamais connu, lui et les siens recourant aux infidèles pour diviser ladite Église. Après en avoir appelé à Zacharie[1595], il lance l'accusation d'idolâtrie et invite à résister à ce nouveau Julien l'Apostat qui est une menace plus grande pur la loi de Dieu que les païens. S'interrogeant sur la compétence de la commission, Robert de Chaudesolles adresse une mise en garde : il ne faut pas confondre l'imputation de crime nuisible avec celle de crime contre la foi chrétienne, c'est une chose que de porter atteinte à la foi, cela en est une autre que de contaminer quelqu'un par une foi erronée. Ces crimes doivent être punis différemment[1596].

Le 15 août 1417, après la longue intervention de l'évêque d'Arras pour distinguer les différentes formes de meurtres et établir une gradation entre elles, Robert de Chaudesolles examine la notion d'hérésie pour disculper Jean de Falkenberg d'une telle accusation. Dans son ample développement, divisé en *distinctiones, proposiciones, et conclusiones*, il définit, en préliminaire, le champ des diverses propositions : vraies, fausses, hérétiques, erronées, dissonantes, scandaleuses, calomnieuses, injurieuses ou choquantes. Huit propositions qui hiérarchisent les degrés d'erreur et restreignent le champ de l'hérésie, préludent à cinq conclusions assorties de corollaires qui renversent l'accusation d'hérésie et reprennent des propos de l'évêque d'Arras sur la légitimité de certains meurtres. La démonstration émaillée de références à l'Écriture, à saint Thomas d'Aquin et à Socrate, souligne la valeur des sacrements, en particulier du baptême et de la confession.

> « Une position si affirmée de la part de l'abbé de Cluny suscite des interrogations. Si l'on peut comprendre son désir louable de ne pas galvauder l'accusation d'hérésie, la violence des accusations envers le roi de Pologne, les subtilités dans l'appréciation des fautes et surtout l'acquiescement à certaines propositions, peu mesurées, de l'évêque d'Arras ne manquent pas de surprendre. L'abbé de Cluny se range ouvertement parmi les défenseurs de Jean de Falkenberg. Est-ce seulement un choix personnel ? Des considérations politiques ne sont pas à exclure ; à ce moment-là est en proie à de profondes difficultés, la lutte entre Armagnacs et Bourguignons fait rage et l'abbé s'aligne sur les représentants de Jean sans Peur, escomptant sans doute l'appui de ce dernier ou tout au moins ne désirant pas encourir son mécontentement[1597] ».

Il fait partie, au titre de représentant de la nation française, des 53 électeurs, qui, le 8 novembre 1417, entrent en conclave pour élire le nouveau pontife[1598]. Il aurait, d'après

---

1593 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 359.

1594 *Bull. Clun.*, 191

1595 « Malheur au pasteur de néant, qui abandonne les brebis », *Zach*., 11, 17.

1596 FINKE, *ACC*, IV, p. 370-373, n. 109.

1597 D. RICHE, « Cluny et le débat sur la réforme de l'Église à l'époque du Grand Schisme », *Annales de Bourgogne*, tome 74, fascicule 3, 2002, p. 299-336.

1598 « *Supplicant S(anctitati) v(estre) humiles oratores e(jusdem) S(anctitatis) R., abbas monasterii Cluniacensis, Matisconensis diocesis, unus ex electoribus pro parte nacionis gallicane ad intrandum conclave in*

Philippe Malla, un des représentants de la nation espagnole, porté à un moment ses suffrages sur Jean de Bertrands, évêque de Genève[1599]. Le 11 novembre 1417, Ottone Colonna est élu et prend le nom de Martin V.

6- Il reste à la tête de l'ordre jusqu'en 1423. Il exerce à plusieurs reprises le rôle de référendaire auprès de Martin V.

Bibliographie :

GC, II, col. 375 ; IV, col. 1157.

RICHE, (D.), « Cluny et le débat sur la réforme de l'Église à l'époque du Grand Schisme », *Annales de Bourgogne*, tome 74, fascicule 3, 2002, p. 299-336.

Abbé AUBER, « Recherches sur la vie de Simon de Cramaud », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1840, p. 331.

LECLERCQ, (Dom Jean), « Cluny pendant le Grand Schisme », *Revue Mabillon*, XXXII, 1942, p. 181-195.

236- Robert DUFOUR – *Robertus de FURNO*

1-Il est né à Courpière en Auvergne ou à Craponne dans le Velay[1600].

3- Robert du Four est religieux de l'ordre de Cluny. Il avait été auparavant prieur de Rampon, puis prieur d'Urre, procureur-général de son ordre et à ce titre recteur du collège de Saint-Martial à Avignon[1601]. Il est doyen de Lihons-en-Santerre dans le diocèse d'Amiens à partir du 20 avril 1414[1602]. Dès le 14 octobre 1414, Robert transigeait avec les habitants d'Augès, pour les droits d'usage dans les bois de la localité, qui appartenaient à l'évêque[1603].

5-

a. *Vienne, lat.*, 5070, fol. 100. Évêque de Sisteron en Provence.

b. Il part pour Constance le 9 novembre 1414 et y arrive en janvier 1415 [1604]. Il y reste peu de temps puisqu'il part de Constance avant le mois d'avril de la même année.

---

quo e(adem) S(anctitas) ad summi apostolatus apicem feliciter fuit assumpta deputatis… », Paris, *BnF*, Coll. Bourgogne, vol. 84, n°483 A.

Les autres représentants sont :

Jean de Rochetaillée

Jacques Gelu

Guillaume Boisratier

Jean de Bertrands

Gautier le Gras. Voir aussi *RSD*, V, p. 175.

1599 FINKE, *ACC*, IV, p. 151 et p. 387-395.

1600 *La France pontificale*, Diocèse de Sisteron, p. 82.

1601 *Historia chronologica Rectorum collegii S. Martialis Aven.* p.5.

1602 EUBEL, I, p. 239.

1603 ABdR., Reg. *Pacis*, fol. 319

1604 « *Propter accessum in brevi fiendum apud Constantiam ad concilium generale* ». – « *R. P. dominum Robertum, nunc in remotis agentem, videlicet in concilio generali Constantiensi* », *Bulletin de la société des Basses-Alpes*, III, p. 371, 376, 442.

6- Le 13 avril 1415, il obtient du roi Louis II des lettres de confirmation de ses privilèges pour le château de Lurs[1605], et le 26 du même mois, il se trouve lui-même à Lurs, où il délivre une quittance aux Carmes de Manosque[1606]. Il se fait représenter aux États de Provence, le 10 mai 1420, par Maître Gastinel, son futur successeur, alors abbé du Thoronet. En 1423, Robert du Four donne aux chanoines de Forcalquier des lettres fort importantes, par lesquelles il approuve, ratifie et confirme tout ce que ses prédécesseurs ont fait en leur faveur. Il publie aussi des ordonnances pour réformer les mœurs du clergé et des fidèles, et pour la réforme du chapitre de Sisteron, qui laisse grandement à désirer. Il obtient du pape Eugène IV l'envoi de l'archevêque d'Aix et de l'évêque de Digne pour y procéder comme commissaires apostoliques. Il travaille lui-même à déraciner d'autres abus. Il contraint le prieur de Salagon, ou de Mane, qui laisse ses paroissiens sans secours spirituels, à établir dans son prieuré un curé, ou vicaire perpétuel, et à assigner des fonds pour son traitement. Il exige de même l'établissement d'un vicaire perpétuel à Notre-Dame de Manosque. Le 20 décembre 1427, il est reçu comme cubiculaire du pape et prête serment[1607]. En 1431 et 1432, Eugène IV décide d'enquêter sur la gestion du diocèse de Sisteron. Bertrand Raoul, évêque de Digne, est nommé commissaire apostolique et rappelle l'évêque et le chapitre à leurs obligations.

8- Il meurt dans son château de Lurs le 24 février 1437.

Bibliographie :

GC, I, col. 496 et *GCN*, I, col. 739-741.

EUBEL, I, p. 239.

FISQUET, (H.), *La France pontificale (Gallia Christiana)*, Métropole d'Aix, diocèses de Sisteron, Senez, Glandèves, Paris, 1870.

237- Robert de LA MOTTE – *Rupertus MACLOVIENSIS*

3- Il est nommé évêque de Saint-Malo par Clément VII le 8 novembre 1389 et le reste jusqu'à sa mort en1423.

4- En 1398, il assiste à l'assemblée du clergé de France à Paris et se prononce pour la soustraction d'obédience[1608].

5-

a. RICHENTAL, p. 166 : « *Dominus Rupertus Macloviensis episcopus in Britania* ».

BAV, *Vat. Lat.*, 4192 : fol. 218v : « *Episcopus Macloviensis* ».

b. Il arrive probablement à Constance dans le courant de l'année 1415.

Bibliographie :

EUBEL, I, p. 319.

1605 AbdR.,. 9. Reg. *Armorum*, fol. 273.

1606 Arch. mun. de Manosque, Cartul. des Carmes, fol. 60v.

1607 UGINET, p. 86 et n. 1.

1608 H. MILLET, « Les votes des évêques à l'assemblée du clergé de 1398 : analyse diplomatique du comportement », dans *L'écrit dans la société médiévale. Textes en hommage à Lucie Fossier*, Paris, éditions du CNRS, 1991, p. 195-214, n°57-2, p. 108.

238- Robert SANAA – *Robertus SANAT – Robertus SAANAT*

2- Licencié en droit civil.

3- Doyen de Lisieux. Province ecclésiastique de Rouen.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *magister Robertus Sanat, licentiatus in legibus* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

Bibliographie :

GC, XI, col. 810.

239- Robert VALLEE DU BEC – *Robertus VALLEE DE BECCO*

2- Il apparaît comme docteur en décret le 31 décembre 1413 lors de la discussion à la faculté de décret sur l'innocence du duc de Bourgogne[1609]. Il sert comme doyen de sa faculté de décembre 1413 à mars 1415 [1610] et de vice-doyen en octobre 1415 lorsque le doyen est occupé avec des disputes publiques[1611]. Sa présence à Paris est attestée le 22 août 1415 et le 26 septembre 1415[1612]. Après 1415, il est actif de façon intermittente à la faculté de décret.

3- Moine bénédictin au Bec-Hellouin dans le diocèse de Rouen, puis prieur de Fontaine-la-Soret dans le diocèse d'Évreux, dépendant du Bec-Hellouin. Le 30 juin 1410, il devient prieur de Bonne-Nouvelle appelé aussi le Pré. Le 22 août 1415, il est noté comme prieur de Notre-Dame du Pré à Rouen[1613].

4- Il est le doyen de la faculté de Décret lorsque le 31 décembre 1413, lors de la congrégation générale à Saint-Mathurin qu'il préside[1614], celle-ci déclare que Gerson ne peut pas s'opposer aux propositions de Jean Petit. Elle estime que le procès introduit par le chancelier ne peut être que cause de troubles et de désordres. Elle renouvelle sa confiance au duc de Bourgogne et blâme ceux qui ont signé du grand sceau une lettre adressée par l'Université le 1er décembre précédent pour donner son approbation au succès des Armagnacs et à l'établissement du nouveau régime. Cette congrégation n'est rien de moins qu'une manifestation de l'esprit bourguignon de la faculté de décret de l'Université de Paris à la veille du concile de Constance.

5-

a. Présence attestée dans GERSON, *Opera omnia*, V, col. 372.

b. Il n'arrive pas à Constance avant l'année 1416.

1609 *CUP*, IV, p. 275.

1610 A.-L. GABRIEL, « Le doyen de la faculté de décret de l'Université de Paris », *L'année canonique*, 11, 1966, p. 54.

1611 M. FOURNIER, *La faculté de décret…*, t. I, p. 130.

1612 M. FOURNIER, *La faculté de décret…*, t. I, p.132 et *CUP*, IV, p. 302.

1613 FOURNIER, (M.), *La faculté de décret…*, t. I, p. 133

1614 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 372.

d. À Constance, Jean XXIII par une bulle datée du 17 janvier 1415, accède à la requête du comte de La Marche. Il retire le prieuré de Stoke de l'obédience du Bec, renvoie à l'abbaye-mère le prieur et les religieux qui forment la communauté, et institue à leur place une collégiale dont le doyen sera nommé par les seigneurs de La Marche et de Wilt[1615].

6- Il est élu à la tête de l'abbaye du Bec à la mort de son oncle Guillaume d'Auvillars le 7 février 1418. Absent lors de l'élection, il se rend à Pontoise[1616] où les grands vicaires de Louis d'Harcourt le font bénir en mars 1418 par Matthieu le Sauvage, évêque d'Hippone et suffragant de l'archevêque[1617]. La présence des Anglais près du Bec empêche Robert Vallée du Bec de prendre immédiatement possession de son abbaye. Il est régent de la faculté de décret en 1419[1618]. Le 12 février 1419, à Rouen, il prend partie pour Henri V d'Angleterre, le suppliant de lui pardonner le retard mis à lui prêter le serment de fidélité. Le roi accorde son pardon et donne main-levée sur le temporel de l'abbaye[1619]. Le 2 mars 1419, Robert Vallée arrive au Bec où il est accueilli par ses religieux dans une grande joie. Le 13 juin 1421, un groupe de Français parvient à occuper une partie des bâtiments claustraux. Les Anglais se retranchent dans le donjon, pratiquent une ouverture dans la muraille, et dépêchent quelques émissaires vers les garnisons voisines. Ils mènent alors une répression sans pitié. Robert Vallée, accusé de complicité, est mis en prison et y reste cinq mois[1620]. Libéré, il rentre dans son abbaye et s'occupe de sa reconstruction. Marqué par sa longue détention, il décide de ne pas résider au Bec. Il acquiert au nom de l'abbaye le manoir de la Fontaine à Rouen, près de la rue aux Juifs.

8- C'est là qu'il meurt le 4 mai 1430[1621].

Bibliographie :

CUP, IV, n° 2004 ; n° 2025, n.2 ; n° 2047; p. 302, n.2 ; p. 305 et sv ; n° 2127, n.2 ; n° 2324, n.1.

GC, XI, (Rouen), col.236.

POREEE, (A.), *Histoire de l'abbaye du Bec*, t. II, Évreux, 1901.

SULLIVAN, (TH.), *Benedictine monks at the University of Paris*, A.D. 1229-1500, Leiden, 1995.

240- Simon BECHUTE – *Simon BECHUCI*

3-. Prêtre.

5-

a. BAV, *Vat., lat.*, 1335, fol. 65v *:* « *Simon Bethute, presbyter, procurator episcopi Vaisonensis et abbatis S. Egidii Nemausensis* ».

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

1615 *Mon. Angl.*, p. 539 et 540.

1616 *Chronique du Bec*, 225.

1617 Paris, *BnF*, lat., 13905, fol. 12v.

1618 *CUP*, IV, p. 361.

1619 Paris, *BnF*, *lat.*, 13905, fol. 39v.

1620 *Chronique du Bec*, 91.

1621 *GC*, XI, col. 236 ; *DHGE* VII, col. 329 ; A. POREE, *L'abbaye du Bec*, Évreux, 1901, t. II, p. 176, 179, 185, 186, 189, 190, 287.

c. Procureur de l'évêque de Vaison Hugues de Thessy (neveu du cardinal Allarmet de Brogny) et de l'abbaye de Saint-Gilles de Nîmes dont l'abbé est *Salvator Guillelmi*[1622].

241- Simon du Bosc – *Simone de Bosco*

1- Il est né à Rouen d'une grande famille rouennaise annoblie vers 1350[1623]. Il est le fils de Matthieu, seigneur de Bretteville, et de Guillemette de Vauricher. Il a deux frères, Matthieu et Jean, et une sœur.

2- Licencié en décret à l'Université de Paris en 1386 et docteur en décret avant le 9 mai 1388[1624]. Il est actif à la faculté de décret comme maître-régent entre 1388 et enseigne en 1403 et entre 1414 et 1417[1625].

3- Bénédictin, il fait profession à l'abbaye de Saint-Ouen. Il est prieur de Sigy au pays de Bray. Le 13 mai 1388, Clément VII lui donne l'abbaye de Cerisit-la-Forêt dans le diocèse de Bayeux, vacante par la translation d'Étout d'Estouteville à l'abbaye du Bec. Le 6 février 1391, il devient abbé de Jumièges. Il prend possession par procureur en mars de la même année. Le 4 avril 1391, il se rend à Jumièges quelques jours puis rentre à Paris où il continue d'enseigner.

4- En 1395, il participe à deux réunions importantes pour résoudre le schisme, celle des prélats de France convoqués par le roi[1626] et celle de l'assemblée des maîtres de l'Université de Paris[1627]. En 1396, il participe à une autre assemblée du clergé de France convoquée par le roi[1628].

En 1398, il assiste une nouvelle fois à l'assemblée du clergé de France à Paris comme procureur du chapitre de Coutances. Il s'y prononce le 10 juin pour la soustraction d'obédience tout en recommandant de ménager Benoît XIII[1629]. Il fait alors partie de l'ambassade de 36 membres (cinq patriarches, un archevêque, cinq évêques, cinq abbés dont Simon du Bosc) envoyée à Savone où devaient se retrouver Benoît XIII et Grégoire XII afin de se mettre d'accord pour trouver une solution au schisme. Simon du Bosc part de Paris le 16 avril 1407, escorté par neuf personnes à cheval.

Le 9 mai 1407, il est à Marseille où Benoît XIII leur accorde une audience publique à Saint-Victor. Puis Simon du Bosc se rend à Gênes le 23 mai 1407. C'est Gênes en effet qui

---

1622 *CGC*, VI, coL. 501.

1623 D'après F. AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État*, Paris, 1981, p. 171.

1624 *CUP*, IV, p. 468.

1625 *CUP*, III, p. 468 et IV, p. 77, 314 et 329.

1626 *RSD*, II, p. 222.

1627 *CUP*, III, p. 605.

1628 F. EHRLE, *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. VI, p. 216.

1629 Archives Nationales, J. 517, n° 250. Contrairement à ce que dit L. TOURNIER, Voir à ce sujet H. MILLET, « Les votes des évêques à l'assemblée du clergé de 1398 : analyse diplomatique du comportement », dans *L'écrit dans la société médiévale. Textes en hommage à Lucie Fossier*, Paris, éditions du CNRS, 1991, p. 195-214, n° 96, p. 139 et n° 250, p. 249 : « ...il me semble que il est bon et expediant pour le bien de l'Eglise et de noz consciences que le roy et l'Eglise de France cesse en tout et se departe quant a present de toute l'obedience de notredit saint pere. Toutesvoyes me semble il que apres ce que ainsi seroit conclus, encieux que ce fust commandé a garder ou mis a execution, il seroit bon que le roy notre sire fust acertené que le colege dez cardinaulx ou presque touz, et aussi la greigneur partie des roys de ceste obedience ou aux mains le roy de Castelle soit en ceste oppinion de totale sustraction ». Voir aussi VALOIS, III, p. 499, n.5.

doit fournir les galères chargées de conduire le souverain pontife à Savone. Le 17 juin, à Viterbe, il apprend les hésitations de Grégoire XII. Il arrive à Rome avec les autres ambassadeurs le 4 juillet et repart le 4 août. Le refus de Grégoire XII de se rendre à Savone restant ferme, la mission des ambassadeurs échoue. Ce voyage coûta fort cher à l'abbé.

Simon du Bosc se rend le 25 mars 1409 au concile de Pise. Il y est délégué de l'Université de Paris, membre de l'ambassade royale et représente également la province de Rouen[1630]. Il reconnaît l'élection d'Alexandre V, qui en reconnaissance de ses services, lui accorde le droit de porter la mitre, l'anneau et les autres ornements pontificaux les jours de cérémonie, de bénir le peuple dans toutes les églises dépendant de l'abbaye, revêtu de ces mêmes ornements s'il n'y a ni légat, ni évêque présent.

En 1412, il se rend en compagnie de l'abbé de Clairvaux, Matthieu Pyllaert, au concile de Rome convoqué par Jean XXIII. Le pape congédie très vite l'assemblée. À son retour, il se dispute avec Pierre d'Ailly dont il était pourtant l'ami, à propos de la possession du prieuré de Jouy qu'avait attribué Jean XXIII à Pierre d'Ailly après la démission de Nicolas Le Roux, abbé de la Croix-Saint-Leuffroy. La négociation entre les deux hommes aboutit cependant. Pierre d'Ailly remet ce bénéfice au pape le 13 décembre 1413 pour qu'il soit réuni définitivement à l'abbaye de Jumièges. En échange, il reçoit une pension de 40 livres tournois pour le restant de ses jours. Une bulle du 23 mars 1414 exécute cette mesure. En octobre 1414, au concile de Paris réuni par le roi pour organiser le départ des Français à Constance, Simon du Bosc est élu parmi les députés de Normandie.

5-

a. Il n'est cité dans aucune liste. Sa présence à Constance est attestée par sa nomination comme délégué de la province de Rouen.

b. Il arrive à Constance avec les députés de la province de Rouen le 15 ou le 16 mars 1415.

d. Trois jours après son arrivée à Constance, soit le 19 mars 1415, l'abbé de Jumièges assiste à la première dispute assez violente entre la nation française et le roi des Romains. Il joue un rôle de conciliation entre Sigismond et les Français. Le 5 mai 1415, il fait partie de ceux qui approuvent pour la nation française la condamnation de Jean Wiclif[1631]. De Constance, il sollicite la levée d'un quart de décimes sur le clergé de la province pour subvenir aux besoins des délégués de la province de Rouen[1632]. Il n'a pas le temps de la percevoir car devant le danger imminent que représente l'irruption anglaise en Normandie, et plus précisémment le débarquement à Leure, puis la prise d'Harfleur, il se décide, après avoir obtenu l'accord du concile, à rentrer en France. Il quitte donc le concile assez tôt ce qui l'empêche d'y jouer un rôle majeur. On le trouve en 1416 examinant à Paris les candidats à la licence en décret[1633].

6- À son arrivée en France, l'état déplorable de ses moines, décimés par la peste, le décide à faire évacuer l'abbaye. Les moines s'installent à Rouen, au manoir de la Poterne. L'abbaye est alors dévastée et pillée. Quant à lui, on le trouve à Paris en 1416, ponctuellement à Jumièges en janvier 1417, puis à nouveau à Paris à la fin du même mois où il continue à enseigner le droit canon. Fin juillet 1417, il abandonne Paris et se retire à Vernon où il passe neuf mois. Il

---

1630 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, p. 713-790, n°205.

1631 MANSI, 27, col. 636-637.

1632 *Thesaurus novus anecdotorum*, t.II, Paris, 1717, col. 1541, *Litterae vicariorum generalium G. episcopi Ebroicensis continentes litteras concilii Constantiensis ad Ludovicum Rothomagensem archiepiscopum & ejus suffraganeos de subsidio concedendo ad dictum concilium deputatis.*

1633 *CUP*, IV, p. 313.

n'assiste donc pas à l'assemblée de la faculté de décret de Paris le 8 septembre 1417[1634]. Le 14 avril 1418, l'arrivée des Anglais l'oblige à fuir de nouveau. Il se rend à Mantes puis rentre à Paris le 20 juin 1418 où il reste jusqu'à sa mort.

7- Il fait don à l'abbaye de Jumièges de plusieurs manuscrits dont le traité de Pierre Bertrand sur le sixième des Décrétales et les Clémentines, la dispute de Nicolas de Lyre contre les Juifs, avec le traité du même auteur contre un Juif qui se servait du Nouveau Testament pour combattre la religion chrétienne et le traité de Gille de Rome, *De regimine principum*, écrit pour Philippe-le-Bel, dont il avait été précepteur.

8- Il meurt à Paris le 14 septembre 1418.

Sources et bibligraphie :

BOUARD (M. DE), « Le rôle de Simon du Bosc dans la politique française pendant le Grand Schisme d'Occident », *Jumièges – Congrès scientifiques du XIII*ème *centenaire*, Rouen, 1954, t. 1, p.85.

CUP, III, p. 541; p. 605 ; IV, p. 77 ; p. 468.

DBF, XI, p. 1012.

DESHAYES, (C.-A.), *Histoire de l'abbaye de Jumièges*, p. 87.

GC, XI, col. 199, 969.

MILLET, (H.), « Écoute et usage des prophéties par les prélats », *L'Église du Grand Schisme*, Paris, 2009, p. 220-243, p. 225 et sv.

PINTOIN, (M.), *Le Religieux de Saint-Denis*, éd. Bellaguet, vol. III, t. VI, p. 675.

VALOIS, (N.), La France et le Grand Schisme d'Occident, III et IV.

242- Simon BOCHEUX – Simon de BOUCHENS –Simon *DOBETHEUS* – Simon *BELENZ*

2- Licencié en décret à l'Université de Paris.

3- Archidiacre de Gap. Il est en procès en 1415 (puis en 1420) au sujet d'un canonicat et d'une prébende à l'église d'Amiens.

5-

a. BAV, *Vat., lat.*, 1335, fol. 66 : « *Symon de Bethenz, archidiaconus Vapincensis, procurator capituli eiusdem et Atrebatensis* ».

b. Il est présent à Constance avant le 16 mai 1415.

c. Procureur du chapitre de Gap et de celui d'Arras.

d. Le 16 mai 1415**,** il fait partie des témoins déposant contre Jean XXIII dans le palais épiscopal de Constance[1635]. Il est mentionné comme membre de l'ambassade du duc de Bourgogne[1636].

1634 *CUP*, IV, n° 2082.

1635 MANSI, 27, col. 659-660.

1636 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 703.

6. Cité comme doyen de Saint-Omer entre le 3 juillet 1422 et le 21 février 1439[1637]. Le 3 juillet 1422, une prorogation de six mois est accordée à Simon de Bocheux pour le paiement des annates de ses décanat et prébende de Tournai[1638]. Le 3 mai 1424, ordre est donné au collecteur dans le diocèse de Thérouanne de restituer à Simon de Bocheux, licencié en décrets, doyen de Saint-Omer, pour l'annate dudit décanat, ce qui a été levé au delà de 50 florins. De même, une lettre est adressée à Robert de *Molendino*, collecteur dans le diocèse de Tournai, au sujet de la prébende de Tournai, occupée par Simon de Bocheux. Il se rend au concile de Bâle en 1433. En 1434, il est chanoine de Cambrai.

8- Il meurt le 22 septembre 1462.

Bibliographie :

BAIX, (F.), *La chambre apostolique et les libri annatorum de Martin V (1417-1431)*, Bruxelles-Rome, 1942-1960, p. 217 et note 1.

CUP, IV, p. 94.

GC, III, p. 482.

243- Simon de CRAMAUD – Simon de *CRAMAUDO*

1- Noble. Il naît vers 1345 à Biennac près de Rochechouart dans le Limousin. Il est le fils de Pierre de Cramaud et de Marthe de Sardès.

2- Il fait ses études de droit civil à Orléans et de droit canon à Paris. En 1374, il est docteur en décret et licencié en lois. Il est maître régent à la faculté de droit canon de Paris en 1374. Il l'est encore en 1378. En 1379, il est docteur *in utroque jure*.

3- Le 2 novembre 1378, il reçoit du pape, *motu proprio*, une prébende vacante à la collégiale Saint-Merry à Paris. En 1379, devenu docteur *in utroque*, il reçoit le 25 avril une prébende à Reims. Le 15 juin 1379, il devient écolâtre et chanoine d'Orléans et doit alors renoncer à ses bénéfices mineurs.

Il devient évêque d'Agen le 30 mai 1382 grâce à l'appui du duc de Berry. Il est transféré sur le siège de Béziers le 7 août 1383 puis de Poitiers le 24 novembre 1385. Il accède donc à des sièges de plus en plus prestigieux. Clément VII lui accorde le 17 mars 1391 le patriarchat d'Alexandrie, avec l'administration du diocèse d'Avignon. Ce patriarchat *in partibus* lui donnant la prééminence sur tous les archevêques et lui vaut la présidence des assemblées du clergé de France.

Dès le 19 septembre 1391, il échange son diocèse d'Avignon contre celui mieux renté de Carcassonne. Après son élection à la papauté le 26 juin 1409, Alexandre V pour le remercier, le nomme archevêque de Reims le 2 juillet 1409. Il y fait son entrée solennelle le 14 décembre de la même année. À Reims, il entre en conflit avec Amédée de Saluces, grand archidiacre, à qui son prédécesseur, Guy de Roye, avait promis une pension très importante en dédommagement de la cession de son officialité. Simon de Cramaud la trouve exagérée. Il obtient le soutien du chapitre mais échoue en fin de compte. Il se voit obliger de verser à Amédée de Saluces la somme de 5000 francs. Le 15 octobre 1410, il s'adjoint Guillaume Fillastre, doyen du chapitre de Reims, pour devenir son vicaire général et facilite ainsi son

---

1637 BERLIÈRE, Archives vaticanes, *Div. Cam*, n° 130, 245, 364.

1638 BERLIÈRE, *Idem*, n° 130.

ascension. Il obtient assez tardivement le chapeau de cardinal. En effet, le cardinal Pedro de Luna fait tout, par animosité personnelle (et réciproque), pour empêcher cette nomination.

L'avènement de Jean XXIII lui permet de se rapprocher du souverain pontife avec qui il a plus d'affinités qu'avec Alexandre V. Il obtient enfin, à la deuxième fournée, et pour lui seul, le chapeau de cardinal, le 13 avril 1413, avec le titre de Saint-Laurent, *in Lucina* et d'évêque de Préneste. La cérémonie a lieu à Rome le 14 avril 1413. Il renonce à l'archevêché de Reims et obtient l'administration perpétuelle de l'évêché de Poitiers. Cependant, le 8 juin 1413, Rome étant envahie par les troupes de Ladislas de Naples, Simon de Cramaud se voit dans l'obligation de quitter précipitamment la ville où il laisse nombre de livres et de bagages[1639].

4- En 1377, il se met au service du roi de France et devient maître des requêtes de son Hôtel, probablement grâce à l'appui du duc de Berry dont il est un des fidèles. Il devient chancelier du duc de Berry de 1386 à 1392. En 1381, il accompagne le duc de Berry en Languedoc. À partir de 1383, il exerce la réalité du pouvoir dans cette région en tant que président du conseil ducal siégeant en cette province. En 1383, il entre au conseil du roi. Dans l'histoire du Grand Schisme, il joue un rôle majeur.

Au début des années 1390, il réside à Paris et s'immisce dans les affaires, prenant une position de plus en plus défavorable à la papauté d'Avignon. En 1394, il critique ouvertement l'élection de Benoît XIII et recommande la démision des deux papes comme la meilleure solution au schisme. En 1395, il préside une assemblée du clergé de France convoquée par le roi à Paris et s'y prononce en faveur de la voie de cession. Cette prise de position lui vaut de nombreuses inimitiés parmi les clercs restés attachés à Benoît XIII. Charles VI lui confie le 15 février 1396 la gestion d'une négociation importante, celle de convaincre Henri II, roi de Castille, de se déttacher de l'obédience de Benoît XIII. Il est accompagné entre autre, et à sa demande du chevalier Colard de Caleville. En 1397, il rédige un traité, *De substraccione obediencie*, dans lequel il défend le principe de la soustraction d'obédience vis-à-vis des deux camps. Il écrit qu'il est licite, convenable et profitable de refuser d'obéir aux deux papes car un pape contesté, s'il favorise le schisme, tombe dans l'hérésie du seul fait qu'il contrevient à l'article de foi « *unam, sanctan Ecclesiam* ». D'ailleurs, un pape qui scandalise notoirement l'Église, même s'il est véritable et légitime, ne doit plus être obéi. Ces idées sont très largement reprises par Pierre d'Ailly, Guillaume Fillastre ou Jean Gerson au concile de Constance. Il soutient à nouveau cette idée lors d'une nouvelle assemblée du clergé de France à Paris, en juin 1398.

Cette assemblée aboutit au vote de la soustraction, et cela à une très large majorité. Simon de Cramaud en a été l'un des promoteurs essentiels. À cette date, Pierre d'Ailly comme Jean Gerson restent fidèle à Benoît XIII et s'opposent ouvertement à la position de Simon de Cramaud.

L'échec de la soustraction l'oblige à s'éloigner quelque peu de Paris. Il s'occupe davantage de son diocèse de Carcassonne et ne retrouve un rôle de premier plan qu'à partir de la fin de l'année 1405. En décembre en effet, il devient conseiller du duc d'Orléans, nouvel allié du duc de Berry. Entre novembre 1406 et janvier 1407, une nouvelle assemblée du clergé de France se tient à Paris. Simon de Cramaud, appuyé par le duc de Berry, y défend le parti de ceux qui veulent une nouvelle soustraction d'obédience. L'assemblée ne vote qu'une soustraction partielle, reconnaissant l'autorité du pape mais rétablissant les libertés de l'Église

[1639] H. KAMINSKY, *Simon de Cramaud and the Great Schism*, New Brunswick, New Jersey, Rutgers University Press, 1983, p. 300.

gallicane. Cette demi-victoire permet cependant à Simon de Cramaud de revenir au conseil du roi en 1406 et en 1407. Parce que la lassitude à l'égard du schisme rend à nouveau Benoît XIII suspect aux yeux du clergé français, Simon de Cramaud retrouve une grande influence. Il est membre d'une ambassade chargée de convaincre les deux papes de démissionner. Devant l'échec de cette ultime tentative, il participe activement au concile de Pise convoqué le 25 mars 1409 en tant que chef de l'ambassade royale. Il en est le président de la sixième à la dix-neuvième session[1640], c'est-à-dire jusqu'à l'élection d'Alexandre V. Il y représente également le chapitre d'Agde et l'évêque de Poitiers[1641]. Il prononce la sentence de déposition à l'égard de Benoît XIII et de Grégoire XII. L'élection d'Alexandre V le 26 juin 1409 consacre sa victoire. En 1410, il quitte le conseil royal.

5-

a. Vienne, ms., *lat*., 5070, fol. 99 : « *Dominus Symon cardinalis Remensis* ».

RICHENTAL, p. 156 : *idem.*

b. Son arrivée tardive à Constance s'explique par les déboires du pape Jean XXIII à qui il doit son chapeau de cardinal. Alors qu'il avait décidé de se rendre à Constance en mars 1415, il retarde son départ jusqu'en 1417. Il s'y trouve effectivement le 28 mars 1417[1642].

d. Il est très discret à Constance et ne joue nullement un rôle majeur, au point que certains historiens s'interrogent sur sa présence au concile[1643]. Cet effacement s'explique avant tout par son arrivée tardive. D'autres grandes figures ont pris, à son déplaisir sûrement, la première place. Peu après son arrivée, le 28 mars 1417, Sigismond compte se servir de son prestige pour l'utiliser comme intermédiaire et obtenir l'accord des cardinaux pour l'élection canonique du pape, mais sans leur participation.

Le 31 mars 1417, il assiste à la trentième session qui est pour lui la première. Il est cité parmi les cardinaux présents sous le nom de « *Simone Remensi presbyteris*[1644] ». Il est cité comme témoin le 26 avril 1417 lors de la déposition de Benoît XIII[1645].

En avril 1417, il présente au concile une proposition rédigée très rapidement sur la nécessité de procéder canoniquement à l'élection du futur pape. Il obtient l'accord de Sigsimond, des nations allemande et anglaise[1646] mais pas celui ni des Espagnols qui estiment que sa proposition, trop floue, laisse trop d'incertitudes quant à son interprétation. Les Espagnols sont soutenus par les Français et une partie de la nation italienne. Entre le 18 juin et le 26 juillet 1417, Simon de Cramaud rédige un mémoire plus consistant dans lequel il soutient la légitime et indispensable participation des cardinaux à l'élection du futur pape[1647]. Il accorde alors tout son soutien à Pierre d'Ailly et aux autres ambassadeurs du roi de France. Alors qu'on pouvait craindre que Simon de Cramaud n'adopte le point de vue de Sigismond, il renonce à son projet et soutient au contraire l'avis de Pierre d'Ailly et de Guillaume Fillastre, ce qui renforce leur position qui finit par prévaloir. Son entrée en conclave lui fait abandonner définitivement Jean XXIII.

1640 MANSI, 27, col. 366.

1641 H. MILLET, « Les pères du Concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 93, n°2, 1981, p. 713-790, n°29.

1642 VALOIS, IV, p. 396, n. 1.

1643 LENFANT, t. 2, p. 369.

1644 MANSI, 27, col. 1056.

1645 MANSI, 27, col. 1100.

1646 FILLASTRE, p.198.

1647 Paris, *BnF*, *lat.*, 18378, p. 551-567. Ce mémoire a été copié par D. Fonteneau dans le cartulaire de l'évêché de Poitiers nommé *Grand Gauthier*.

8- Il teste le 21 mars 1422 et meurt soit dans les derniers jours de 1422 soit dans le courant du mois de janvier 1423, peut-être le 19. Il est enterré dans le chœur de la cathédrale de Poitiers, dans un superbe monument de marbre et d'albâtre.

9- Écu : *D'azur à la bande d'or accompagnée de 6 merlettes du même*. Reims, Bibl. mun., ms., 828, fol. 1.

Sources et bibliographie :

AUBER, (Abbé), « Recherches sur la vie de Simon de Cramaud », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1840, p. 249-380.

ARDANT, (M.) « Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 14, 1864, p. 103-105.

DESPORTES, (P.), *Fasti*, Reims, 1998, notice 301, p. 524.

GC, II, col. 1198 ; VI, col. 903-904.

KAMINSKY, (H.), *Simon de Cramaud and the Great Schism*, New Brunswick, 1983.

MILLET, (H.), « La représentativité, source de la légitimité du concile de Pise (1409) », dans *Théologie et droit dans la science politique de l'État moderne*, Rome, École Française de Rome, 1991, p. 241-261.

MILLET, (H.), « Les pères du concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, t. 93, 1981, p. 724.

RYKEBUSCH, (F.), *Fasti*, Agen, 2001, p. 108-110.

SALEMBIER, (L.), *Le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1900, p. 162.

VALLIERE, (L.), *Fasti*, Poitiers, 2008, notice 535, p. 129-133.

244- Simon de CRESPI

3- Ordre de Saint-Augustin. Il est abbé de la Victoire dans le diocèse de Senlis.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Dominus abbas Victorie* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

d. Il intervient dans l'affaire des annates au sein de la nation française le 29 octobre 1415 et y adopte une position modérée. Il est en effet partisan de la suppression des annates mais à condition qu'on prévoit à la subsistance du pape et des cardinaux. Il est favorable à la nomination de députés chargés de négocier de cette affaire avec les autres nations.

8- Il meurt le 21 janvier 1428.

Bibliographie :

GC, X, col. 1505.

245- Simon de GRANDI

2- Bachelier *in utroque jure.*

3- Abréviateur des lettres apostoliques. Chanoine de Reims le 2 décembre 1417. Il le reste jusqu'au 3 juillet 1419.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *magister Symon de Grandi, canonicus Metensis et procurator dominus episcopus Metensis* ».

Vienne, ms., *lat.*, 5070, fol. 104v : « *Simon de Grandi, baccalarius in jure* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Il est procureur de l'évêque de Metz au concile de Constance.

d. Il intervient dans l'affaire des annates le 31 octobre 1415. Il demande que les députés étudient mieux la question et fassent un rapport à l'assemblée.

Bibliographie :

DESPORTES, (P.), *Fasti*, Reims, 1998, notice 193, p. 524.

246- Simon LOISON- Simon de LOYSON

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *Dominus Symon Loyson pro capitulo Virdunensis* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Procureur de l'évêque de Verdun.

d. Il s'exprime au sein de la nation française le 31 octobre 1415 dans l'affaire des annates. Il souhaite que la subsistance du pape et des cardinaux soit d'abord pourvue avant de s'occuper de la suppression des annates. Le 6 décembre 1417, il est reçu par bulle comme collecteur de la chambre apostolique pour la province de Trêves[1648].

247- Simon PINARD – *Simon PINARDI*

2- Il est cité sur le *rotulus* de la nation normande de l'Université de Paris présenté à Benoît XIII le 21 octobre 1403. Il est alors désigné comme maître ès-arts et comme régent de la faculté des arts [1649]: « *in xiii anno magisterii sui et in x regentie sue et in xiii audientie in theologia* ».

3- Prêtre de Lisieux. En 1417 et en 1418, il aspire à être chanoine d'Avranches et de Bayeux[1650].

5-

a. RICHENTAL, p. 185 : « *Simon Pinardi de Normania* ».

Vienne, ms., *lat.* 5070, fol. 104 : *idem.*

b. Il arrive à Constance en février 1415.

c. Délégué de l'Univerité de Paris[1651].

6- En 1419, il aspire à être chanoine de Rouen[1652], en 1420 de Langres[1653].

1648 UGINET, p. 32.

1649 *CUP*, IV, p. 96, n.2.

1650 *Suppl. Mart. V*, n° 102, fol. 137, 153[b] ; n° 103, fol. 107 ; n° 114, fol. 193.

1651 *ACUP*, t. II, col. 185, n. 4.

Bibliographie :

CUP, IV, p. 96, n.2 ; n° 1908 ; n° 1944, n.

248- Simon *Quatadrion* – Simon *Quartadryn* – Simon *Quatadriorum*

3- Chanoine de Saint-Rémy de Provence dans le diocèse d'Avignon.

5-

a. Paris, *BnF, lat*., 1482, fol. 44v : « *Simon Quatadriorum, canonicus S. Remigii, procurator dominorum episcoporum Andegavensis et abbati Sancti Andreae ejusdem dioecesis et Avenionensis* ».

Paris, *BnF, lat*., 1484, fol. 135v : *idem*.

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

c. Procureur de l'évêque d'Angers et de celui d'Avignon ainsi que de l'abbaye de Saint-André.

249- Simon de Saulx – *Simon de Salione*

1- De famille noble.

2- En 1403, il est inscrit sur le *rotulus* de l'Université de Paris sous le nom de Simon de *Salione* comme religieux du monastère de Saint-Bénigne de Dijon, OSB, et comme bachelier en décret, lisant à la faculté de décret de Paris. En février-mars 1413, il est désigné comme docteur en décret[1654].

3- Moine en 1394 à Saint-Bénigne de Dijon (OSB). Il devient en 1406 abbé de Saint-Martin d'Autun. En février-mars 1413, il désigné comme abbé de Moûtier-Saint-Jean[1655].

4- Conseiller du roi et du duc de Bourgogne, il est précocement impliqué dans la rédaction des premiers textes justifiant le meurtre du duc d'Orléans. En décembre 1407, à Gand, il expose les arguments de cette justification devant les États de Flandres. En mars 1412, il est envoyé en ambassade auprès du roi des Romains. Il est présent à l'Hôtel Saint-Pol à Paris le 30 janvier 1413 lorsque s'ouvre la première séance des États généraux de Langue d'oïl. Il y représente la province de Lyon et se montre très critique vis-à-vis de l'administration royale. Dénonçant les abus de certains officiers du roi, il se montre partisan d'une réforme. Le 13 février 1413, il est nommé par Jean sans Peur, au nom du roi, membre d'une commission de réforme.

5-

a. Sa présence à Constance n'est attestée par aucune liste. Les comptes de Bourgogne affirment qu'il est resté à Constance du 25 décembre 1415 jusqu'au 8 mai 1416, soit 134

1652 *Suppl. Mart. V*, n° 119, fol. 48 ; n° 122, fol. 7.

1653 *Suppl. Mart. V*, n° 140, fol. 132.

1654 *CUP*, IV, n° 1969.

1655 *Ibidem.*

jours[1656]. Il reçoit du duc de Bourgogne un mandat le 23 janvier 1415 l'envoyant à Constance[1657]. Il est vraisemblable que ce mandat confirme une participation déjà effective au concile.

d. À Constance, il joue un rôle important en faveur du duc de Bourgogne. Afin de faire avancer en sa faveur la cause de Jean Petit, il distribue des sommes importantes à divers maîtres en théologie. Il s'occupe aussi de créer un véritable parti bourguignon au concile. Il est également chargé de remettre à Pierre Cauchon la somme de 60 écus de la part du duc, probablement lors d'un deuxième séjour à Constance[1658]. À son retour de Constance, il perçoit du duc le 12 septembre 1416, la fin du versement de la somme de 5 francs 7 gros demi par jour de présence à Constance, soit 753 francs et 9 gros[1659].

8- Il meurt peu avant le 27 octobre 1416 et est enterré dans l'ancienne salle capitulaire de Saint-Bénigne de Dijon.

Sources et bibligraphie :

Comptes généraux de l'Etat bourguignon entre 1416 et 1420 publiés sous la direction de FAWTIER, (R.), tome V, 1ère et 2ème partie, Paris, 1965, n° 604.

COVILLE, (A.), *Jean Petit*, Genève, 1974, p. 119 et sv.

CUP, IV, p. 66, n. 14 ; n° 1969, n.

GC, IV, col. 665.

250- *Theodoricus*

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 135v : « *Theodoricus, procurator domini archiepiscopi Tolosanensis, missus et nominatus pro provincia Tolosona et episcopi Agathensis* ».

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

c. Procureur de l'archevêque de Toulouse, de la province de Toulouse et de l'évêque d'Agde.

251- Thibault, abbé de Belle-Fontaine

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2, « *dominus abbas Bellifontis* » et fol. 3 ajoute qu'il est en plus député de l'évêque de Luçon.

Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 43v le prénomme Alexandre : « *Alexander abbas monasterii beate Marie de Bellofonte, ordinis sancti Benedicti Maleacensis dioecesis, licentiatus in decretis : ambassiator ecclesiae regni Francie pro provincia Burdegalensis & procurator episcopi Lucionensis* ».

Le manuscrit Paris, *BnF, lat*., 1482 commet une erreur. L'abbé de Bellefontaine se prénomme Thibaut et non pas Alexandre. Cette erreur vient très vraisemblablement du fait qu'*Alexander Bellifontis*, abbé de Vézelay assiste au concile de Bâle[1660]. Or le manuscrit Paris, *BnF, lat.*, 1482 est un épitômé du concile de Bâle.

1656 FAWTIER, t. V, n° 604.

1657 Hist. nat. Collection de Bourgogne : ms. 58, fol. 347r et ms 65, fol. 102v.

1658 *Ibidem*, n° 631.

1659 *Ibidem*, n° 604.

1660 W. BRANDMÜLLER, Das *Konzil von Pavia-Siena 1423–1424* (Konziliengeschichte Reihe A, Darstellungen 21), Paderborn 2002, p. 349

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

Sources et bibliographie :

GC, II, col. 1385, parle de « *Theobaldus abbas 1403. Id est fortasse qui adfuit concilio Constantiensi anno 1414* [1661]».

252- Thiébaut de ROUGEMONT – *Theobaldus de RUBEOMONTI*

1- Thiébaut de Rougemont est le fils d'Humbert, chevalier, seigneur d'Usier et de Rougemont, et d'Alix de Neufchâtel. Il est né au plus tôt en 1370.

2- Bachelier en droit canon.

3- Notaire apostolique, il est d'abord archidiacre de Soissons, puis évêque de Mâcon, le 28 mars 1389, avant d'être promu par Benoît XIII, le 20 février 1405, à l'archevêché de Besançon[1662].

4- Son épiscopat est marqué par la reprise des conflits avec les citoyens de Besançon. En effet, les archevêques de Besançon dépendent du Saint-Empire romain germanique. Après sa prise de possession de l'archevêché, Thiébaut de Rougemont, profitant de la dispute entre Wenceslas et Robert pour ceindre la couronne impériale, ne prête pas serment de fidélité à l'empereur. Les Bisontins exploitent cette situation et cherchent à obtenir de Wenceslas la confiscation des droits de l'archevêque comme le leur permet un diplôme de ce prince. Le chapitre se voit obligé de quitter la ville en juin 1407, et de se réfugier à Quingey, jusqu'en 1412. Thiébaut de Rougemont, lui, réside dans les châteaux épiscopaux, puis part en Terre Sainte en 1410 ; il ne rentre que plus tard dans son diocèse. En 1410, lorsque Sigismond remplace son frère Wenceslas, une occasion de se racheter aux yeux du roi des Romains se présente à l'archevêque de Besançon. Il sait saisir la nouvelle opportunité et ne manque pas durant tout le concile de Constance de se montrer un très fidèle serviteur du roi des Romains.

5-

a. BAV, *Vat, lat.*, 4192, fol. 218v : *« Archiepiscopus Bisuntinus »*.

BAV, *Vat, lat.*,7305, fol. 252v, *idem.*

b. Il arrive à Constance dès le 16 décembre 1414.

d. Dès son arrivée, il s'y fait remarquer par une prétention étonnante : il veut exiger du pape que celui-ci se lève à son approche et fasse trois pas au-devant de lui. Jean XXIII s'y refuse et l'affaire en reste là[1663]. Vis-à-vis de Sigismond, Thiébaut de Rougemont se montre docile et serviable. Il prête serment de fidélité à son souverain, prend systématiquement son parti, même contre la plus grande part du concile[1664]. Son attitude est récompensée puisque dès le

---

[1661] F. Comte, que je remercie, m'indique que la bibliographie locale donne l'abbé Thibaud de Notre-Dame de Bellefontaine et non d'Alexandre.

[1662] EUBEL, I, p. 137.

[1663] CERRETANUS, éd. FINKE, *ACC*, II, p. 199. Voir LENFANT, t. I, p. 362 ; LOOMIS, p. 474 ;

[1664] VALOIS, IV, p. 348.

13 février 1415, Sigismond le réintroduit dans tous ses droits, confirme ses privilèges et révoque les diplômes de Wenceslas très favorables aux Bisontins[1665]. Le 11 mars 1415, il intervient à Toul pour régler une dispute entre l'évêque et les bourgeois[1666]. Sa position l'avantage : membre de la nation française, il est un sujet du roi des Romains. Cette double appartenance est pour lui un atout. Elle lui permet de servir Sigismond comme député de la nation française. Il sait se rendre indispensable au roi des Romains. C'est la raison pour laquelle il est désigné par le concile, après la promesse de Jean XXIII de se retirer, pour présenter la renonciation de ce dernier au concile[1667].

Après la fuite de Jean XXIII de Constance, il est désigné par le concile pour ramener de force le fugitif à Constance. Dans l'expédition, il est accompagné de Jean de Wallenrode, archevêque de Riga et du burgrave de Nuremberg ainsi que de 300 soldats[1668]. Le 10 avril 1415, il est nommé par le concile comme l'un des quatre procureurs de la nation française auquel le pape sera forcé de donner ses pleins pouvoirs pour abdiquer (avec Guillaume de Cantiers, Jean de Bertrands, Benoît Gentien[1669]). Le 5 mai 1415, il fait partie des députés français à condamner la mémoire de Jean Wiclif[1670]. Le 9 mai 1415, le concile députe à Fribourg les archevêques de Riga et de Besançon afin qu'ils ramènent le pape à Constance[1671]. Il s'acquitte si bien de sa tâche que le 17 mai 1415, Jean XXIII est enfermé à Radolfzell, château fort près de Constance.

En juillet 1417, alors que Sigismond s'en prend à certains prélats français, menaçant de les faire arrêter pour complaisances ou rapprochement avec Jean XXIII ou Benoît XIII, Thiébaut de Rougemont prend ouvertement parti pour le roi des Romains contre les prélats de sa nation[1672]. En cela, il occupe une place particulière au sein de la nation française. Avec l'archevêque de Vienne, Jean de Nanton, il appartient aux Français d'Empire.

Il fait partie du conclave qui élit Martin V le 11 novembre 1417.

6- En 1418, Thiébaut de Rougemont est chargé de rétablir la paix à Vienne, où son successeur et compatriote l'archevêque Jean de Nanton a de grandes difficultés avec les bourgeois. Sa mission aboutit. Il participe en 1423 au concile de Pavie puis à celui de Sienne en 1424. En 1423, il est chargé par le duc de Bourgogne de bénir le mariage d'Arthur de Richemont et de Mme de Guyenne[1673]. Il multiplie les démarches pour obtenir du pape l'autorisation de créer une université à Dole. Martin V le lui accorde par une bulle datée de 1423. En 1427, l'Empereur le charge de diriger une enquête sur les pouvoirs réciproques de l'évêque et des bourgeois de Valence[1674]. Il n'en existe aucune trace dans l'histoire de la ville.

8- Il teste le 14 septembre 1429 et meurt deux jours plus tard en cour de Rome, soit le 16 septembre 1429[1675]. Il est enterré sous la basilique Saint-Pierre, où l'on peut encore voir son tombeau de marbre blanc.

1665 Bibl. de Besançon, coll. Droz, t. XXXIV, fol. 295-304.

1666 W. ALTMANN, *Die Urkunden Kaiser Sigmunds (1410-1437)*, Innsbruck, 1896-1900, (*Regesta Imperii*, XI, 1-2), n° 1436.

1667 *RSD*, V, p. 620.

1668 C.-J. HEFELE, *Histoire des conciles*, t. VII, p. 228-229.

1669 BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 11r ; MANSI, 27, col. 609. et Paris, *BnF, lat.*, 14 457, fol. 64v.

1670 MANSI, 27, col. 636-637.

1671 MANSI, 27, col. 640.

1672 FILLASTRE, p. 207-211.

1673 G. GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, Éd. Société de l'Histoire de France, p. 30-31.

1674 ALTMANN, *Regesta*, n° 6911.

1675 EUBEL, I, p. 137.

10- **Sceaux :** 1409 : grand sceau ogival, 69 mm sur 44 mm ; sous une arcade à cintres géminés, soutenue par des contreforts ajourés surmontés de clochetons, saint Jean et saint Étienne, debout ; au-dessus, vue à mi-corps, dans une petite niche gothique surmontée d'un pignon, Vierge à l'Enfant ; au-dessous, dans une niche à cintre surbaissé, archevêque priant, revêtu des ornements pontificaux ; à droite et à gauche, sur la mançonnerie figurée, deux écus à l'aigle (Rougemont) ; légende entre grénetis doublés de filets : ……..*Hiepi : Bis*untinen[1676].

Écu : D'azur à l'aigle d'or (Rougemont), écu timbré d'une croix (tombeau à Rome, grottes de la basilique Saint-Pierre ; les armes figurent sur la chasuble du gisant et autour de sa tête).

Autres sources : nombreux sceaux ; méreaux, cathédrale de Vienne, clé de voûte de la première travée du collatéral nord ; Charcenne (Haute-Saône), chapelle Notre-Dame du Leffond : oculus surmontant les lancettes du vitrail situé derrière l'autel, et deux clés de voûte (l'aigle est armé et lampassé d'azur).

Sources et bibliographie :

Arch. dép. du Doubs, G 248, fol. 531.

CASTAN, (A.), « Notice sur les tombeaux des archevêques de Besançon Thiébaud de Rougemont et Quentin Ménard », Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 1879, p. 431-449.

DUNOD DE CHARNAGE, (F.-I), *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*, Besançon, 1750, 2 volumes, t. I, p. 230-238.

EUBEL, I, p. 137.

GC, XV, col. 88-91.

HOURS, (H.), *Fasti*, Besançon, 1999, notice 30, p. 66.

PIQUARD, (M.), « Thiébaud de Rougemont, archevêque de Besançon (1405-1429) », *Mémoires de la société d'émulation du Doubs*, 1931, p. 86-101.

253- Thierry de SAINT-DIÉ – *Thierricus de SANCTO DEODATO – Dietricus de SANCTO DEO DATO*

2- Maître ès arts et licencié en droit civil à l'Université d'Orléans.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Magister Thierricus, licentiatus Aurelianensis, pro universitate Aurelianensi* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 135v : « *Tierricus de Sancto Deodato, licentiatus in legibus & magister in artibus universitatis Aurelianensis et procurator episcoporum Tullensis et Xanctonensis* ».

Vienne, ms, *lat.*, 5070, fol. 106v : « *Dietricus de sancto Deodato, ex parte studii Aurelianensis* ».

RICHENTAL, p. 187 : « *Theodricus de sancto Deo dato*[1677] ».

[1676] Arch.dép. du Doubs, E 1321 ; H fonds des Clarisses de Besançon, carton I.

[1677] L. DAX, *Die Universitäten und die Konzilien von Pisa und Konstanz, Inaugural Dissertation*, Fribourg, 1910 commet donc une erreur en affirmant que Richental omet de le citer. En revanche, Richental ne le cite pas parmi les délégués de l'Université d'Orléans mais parmi les docteurs *in utroque jure*.

b. Il arrive à Constance après le 27 février 1415.

c. Il est délégué de l'Université d'Orléans et procureur des évêques de Tulle et de Saintes.

d. Dans l'affaire des annates, il se prononce le 2 novembre 1415 contre leur suppression tout en affirmant que puisqu'on s'était plaint en France de sa position, il la révoquait. Nous ne savons rien sur cette plainte.

254- Thomas Avis – Thomas Loiseau

2- Il est désigné comme licencié en théologie le 25 décembre 1413[1678].

3- Carme.

4- Il assiste à la deuxième session du concile de la foi à Paris le 30 novembre 1413 [1679] ainsi qu'à la troisième session qui se déroule entre le 19 décembre 1413 et le 5 janvier 1414[1680].

5-

a. Sa présence au concile de Constance est attestée par le Paris, *BnF, lat.*, 1485[1], fol. 180[b].

b. Il est présent à Constance avant 1416

255-Thomas Bonorant – Thomas Bonocaux – Thomas Bonokamp – Thomas Botiquant – Thomas Borrorand – Thomas Burocaux

2- Licencié en droit civil.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 1482, fol. 45 : « *Thomas Bonorant, licentiatus in legibus, procurator episcopi Andegavensis, et omnium Priorum Andegavensium et Omnium Sanctorum Andegavensis* ».

b. Il est présent à Constance avant le 4 février 1416.

c. Procureur de l'évêque d'Angers Hardouin de Beuil, des Prieurés d'Angers et de l'abbaye Toussaint d'Angers (OSB).

256- Ursin de Talevende – Ursin de Talevende – Ursin de Talvende, *Ursinus de Talevando*

1- Né en 1365. Normand du diocèse de Coutances. Noble.

2- Il fait ses études au collège d'Harcourt. Membre de la nation normande de l'Université. Il est qualifié de maître ès arts sur le *rotulus* de 1385 et étudiant en théologie[1681]. En 1387 et en 1389, il est procureur de la nation normande. Il participe au procès de Jean de Montzon. En

---

1678 *CUP*, IV, n° 1998.

1679 *CUP*, IV, n° 2001.

1680 *CUP*, IV, n° 2003.

1681 *CUP*, III, n° 1513.

1399, il apparaît comme bachelier formé[1682]. Le 2 mai 1400, il est licencié en théologie et enseigne aussitôt. Il acquiert une bonne réputation à la faculté de théologie.

3- Chanoine de Coutances et d'Avranches. Archidiacre d'Évreux. Souhaitant devenir évêque de Coutances, il est confronté à Jean de Marle de la nation française dont le père, Henri, est chancelier de France. La nation normande l'appuie tandis que la nation française appuie Jean de Marle. Le recteur, Jean de Campagne (Jean Campan), de la nation française, prend parti pour Jean de Marle. Le 2 août 1414, sortant de l'Université, il est molesté par des représentants de la nation normande aux cris de « *cappam, cappam* » manifestant par là leur volonté de se moquer de son nom et le menaçant par la même occasion de lui arracher sa cape[1683]. C'est la dernière fois que son nom apparaît dans les sources universitaires.

4- En 1398, en tant que procureur du chapitre de Coutances, il assiste à l'assemblée du clergé de France réunie à Paris. Il se prononce pour la soustraction d'obédience[1684]. Il est alors désigné comme : « penancier et chanoigne d'icelle eglise, maistre ès arts et bachelier fourmé en théologie ». Le 21 août 1408, il prononce un discours contre Benoît XIII[1685]. En 1409, il assiste au concile de Pise comme député de la province de Rouen. Le 10 septembre 1410, il assiste à une assemblée de l'Université de Paris au cours de laquelle sont reçues les lettres des princes armagnacs[1686]. En avril 1412, il est envoyé au concile de Rome en tant que représentant de l'Église de France. Il est l'un de trois représentants de la faculté de théologie dans l'ambassade universitaire à la conférence d'Auxerre en août 1412[1687]. Ursin de Talevende joue un rôle déterminant lors de la chute des Cabochiens. C'est à lui que l'Université confie le soin d'approuver la paix de Pontoise[1688]. Le 4 aôut 1413, il prononce un discours à ce sujet[1689]. Au concile de la foi, il participe à la plupart des sessions[1690]. Il fait partie de la commission de dix-sept membres chargés de vérifier la véracité des propositions incriminées[1691]. Prudent, il se prononce pour renvoyer l'affaire au pape. On le trouve le 22 août 1414 au Parlement de Paris pour défendre sa cause contre Jean de Marle[1692].

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *Magister Ursino Talevande, sacre theologie professor* ».

RICHENTAL, p. 166 : « *Dominus Ursinis Constanciensis episcopus in Normania Rothomagensis* ». Richental commet une erreur puisqu'Ursin de Talevende n'est pas évêque

---

1682 H. MILLET, « Les votes des évêques à l'assemblée du clergé de 1398 : analyse diplomatique du comportement », dans *L'écrit dans la société médiévale. Textes en hommage à Lucie Fossier*, Paris, éditions du CNRS, 1991, p. 227, n. 218

1683 *CUP*, IV, n° 2027.

1684 H. MILLET, « Les votes des évêques à l'assemblée du clergé de 1398 : analyse diplomatique du comportement », dans *L'écrit dans la société médiévale. Textes en hommage à Lucie Fossier*, Paris, éditions du CNRS, 1991, p. 195-214, n°96, p. 139 et n° 218, p. 227.

1685 E. de MONSTRELET, I, p. 265.

1686 *CUP*, IV, n° 1895.

1687 *CUP*, IV, n° 1956.

1688 *CUP*, IV, n° 1986 et *ACUP*, t. II, col. 155, n. 3.

1689 *CUP*, IV, n° 1986 citant NICOLAS DE BAYE, I, p. 125-126.

1690 *CUP*, IV, n° 2001 ; 2003 ; 2012.

1691 *CUP*, IV, n° 2006 ; A. COVILLE, *Jean Petit*, p. 513, n.42.

1692 NICOLAS DE BAYE, II, p. 187.

mais archidiacre. Cependant, cette erreur est compréhensible puisqu'il existe un conflit à ce sujet.

b. Il arrive à Constance avant le 17 avril 1415.

c. Délégué de la province de Rouen.

d. Le 17 avril 1415, à l'issue de la sixième session, il est nommé commissaire dans l'affaire Jean Huss[1693]. Michel Pintoin rapporte l'événement :

> « Item, il sera procédé en matière de foi contre Jean Huss, au nom de ce concile, par monseigneur l'archevêque de Raguse pour la nation italienne, l'évêque de Sleswick pour la nation allemande, maître Ursin Talvende pour la nation française, et maître Guillaume Corn pour la nation anglaise. Lesdits personnages examineront Jean Huss et ses partisans, et procéderont contre eux jusqu'à sentence définitive inclusivement.Item, lesdits commissaires recevront le rapport de messeigneurs de Cambrai, de Saint-Marc et de Florence sur les procédures qui ont été faites au sujet des livres et des 45 articles condamnés dans les universités de Paris et de Prague, et des 260 condamnés en l'université d'Oxford…[1694]».

Le 15 juin 1415, lors de treizième session, il est à nouveau désigné comme représentant de la nation française pour faire partie des commissaires pour l'extirpation des hérésies et la réforme de l'Église[1695].

Le 18 février 1416, Simon de *Teramo*, avocat du roi de France dans l'affaire Jean Petit auprès du concile désigne plusieurs suspects parmi les commissaires pour la cause de la foi au concile dont Ursin de Talevende. Ceci prouve ses affinités et connivences avec l'ambassade bourguignonne[1696].

8- Il meurt le 27 mai 1417 à Constance et y est enterré, comme le dit Richental, p. 166 : « *ist hie tod und zu den prediern vergraben* ».

Bibliographie :

GUENEE, (B.), *Un meurtre, une société, l'assassinat, du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, p. 88-89.

CUP, III, n° 1513, n.32 ; n°1541, 1572, 1576, 1577 ; 1679 ; IV, n° 1763 n.2 ; n° 1793, 1895, 1956, 1986, 2001, 2003, 2006, 2012.

MILLET, (H.), « Les votes des évêques à l'assemblée du clergé de 1398 : analyse diplomatique du comportement », dans *L'écrit dans la société médiévale. Textes en hommage à Lucie Fossier*, Paris, Editions du CNRS, 1991, p. 195-214, n° 96, p. 139 et n° 218, p. 227.

TOURNIER, (L.), *L'université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452)*, thèse doctorale sous la direction de Charles Vulliez, 2000, p. 534.

VALOIS, t. III, p. 180, t. IV, p. 26, 136, 205, 223, 501.

VALOIS, (N.), *Le pape et le concile*, Paris, 1909, 2 vol., t. II, p. 142 n.

257- Vital VALENTIN – *Vitalis VALENTINI*

1- Originaire de Valence[1697].

2- Docteur en théologie.[1698]

1693 BAV, *Vat., lat.*, 1335, fol. 17 ; éd. dans Mansi, 27, col. 607.

1694 *RSD*, V, p. 621.

1695 MANSI, 27, col. 729.

1696 GERSON, *Opera omnia*, V, col. 514.

1697 G. LAMBERT, *Histoire de Toulon*, Toulon, 1887, Première Partie, t. II, p. 186.

3- O.F.M. Élu évêque de Toulon le 13 février 1411[1699]. Il succède à Jean d'Estienne (évêque de 1403 à 1409). Notons qu'à la fin du XIVème siècle et au début du XVème siècle, les évêques de Toulon (Jean d'Estienne, Vital Valentin, Nicolas Dragon) séjournent volontiers à Hyères, délaissant leur cathédrale, au grand dam des Toulonnais.

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 2 : « *D. Vitalis Episcopus Tholonensis* » et fol. 3 : « *Dominus Vitalis episcopus Tolonen, procurator et procuratorio nomine domini Francisci archiepiscopi Narbonensis* ».

Paris, *BnF, lat.*, 1484, fol. 43 : « *Vitalis Tholonensis* ».

RICHENTAL, 165 : « *Vitalis episcopus Valentini de Tolonensis* ».

b. Il est présent à Constance avant le 15 février 1415.

c. Procureur de François de Conzié après le départ de celui-ci de Constance.

d. À Constance, il est très présent dans la plupart des grandes questions débattues. Le 15 février 1415, alors que les nations française, anglaise et allemande, sont partisanes de la voie de session, la nation italienne fidèle à Jean XXIII s'y refuse encore. Vital Valentin, membre de la nation française est envoyé au sein de cette nation pour la convaincre de se rallier au point de vue des trois autres nations. Il fait un sermon émouvant sur l'union de l'Église, se prononçant clairement pour la voie de session, qu'il qualifie de *« via salubrior, cercior et sine aliqua difficultate* ». Il sait être convaincant puisqu'il arrache des larmes à plusieurs de ses auditeurs[1700]. Les Italiens après de nombreuses tergiversations se rallient à l'avis de tous.

Le 4 mai 1415, lors de la huitième session et au lendemain de l'arrestation de Jean XXIII, Vital Valentin fait un autre sermon sur le thème de *L'esprit de vérité vous conduira en toute vérité*[1701]. Évoquant ce sermon, Michel Pintoin écrit :

> « La messe de la Sainte Vierge fut célébrée par le patriarche d'Antioche. Après les litanies, les collectes, et l'hymne Veni, creator Spiritus, qui furent chantées, comme à l'ordinaire, avec beaucoup de dévotion, Vital, évêque de Toulon, Français d'origine, monta sur l'estrade, et prononça un éloquent sermon, dont le texte fut : L'esprit de vérité vous enseignera toute vérité….[1702] ».

Dans ce sermon, Vital Valentin accuse Jean XXIII d'être schismatique. Par la suite, il est à plusieurs reprises désigné pour être député de la nation française. C'est le cas lors du procèse de Jean Wiclif[1703]. Il fait partie de ceux qui condamnent sa mémoire le 5 mai 1415[1704]. Le 17 mai 1415, Jean XXIII est officiellement amené à Ratolfcell au château de Gottliben, à deux lieues de Constance. Plusieurs prélats sont envoyés pour le garder et le contrôler dont Vital Valentin. Le 19 mai 1415, jour de la Pentecôte, Vital Valentin a un long entretien avec Jean XXIII au cours duquel celui-ci se met à pleurer amèrement. L'évêque de

---

1698 G. CHOLVY, *Histoire de Montpellier*, Privat, éd. 2001, p. 115.

1699 *G.C.*, I, col. 751.

1700 CERRETANUS, p. 211-212.

1701 BAV, *Vat, lat.*, 1335, fol. 19 ; MANSI, 27, col. 630 ; VON DER HARDT, IV, p. 151 ; *RSD*, V, p. 651 ; GUILLAUME DE LA TOUR, p. 361.

1702 *RSD*, V, p. 651

1703 *RSD*, V, p. 653 ;

1704 MANSI, 27, col. 636-637.

Toulon reçoit des mains de Jean XXIII sa bulle d'abdication et l'anneau du pêcheur[1705]. Le 24 mai 1415, Vital Valentin est de retour à Constance et transmet au concile la bulle d'abdication[1706]. Les dimanche 26 et lundi 27 mai 1415, Jean Belin fait partie des quatre députés des nations et donne lecture à Jean XXIII des actes d'accusation dressés contre lui[1707]. Parmi les témoins de la réponse du pape, on trouve Vital Valentin. Le 1er juin 1415, à Constance, par la voie de Jean Belin, les évêques demandent et obtiennent que soient écrits des actes perpétuels de l'acceptation d'abdication sans condition de Jean XXIII. Parmi les témoins, on trouve Vital Valentin[1708]. Le 15 juin 1415 a lieu la treizième session. Quelques jours plus tard, Charles de Malatesta, ambassadeur de Grégoire XII à Constance est reçu par chacune des nations représentées au concile. Il fait un petit discours, très bien accueilli par la nation française. Vital Valentin est chargé par celle-ci de répondre à Charles de Malatesta. Il dit un petit mot de remerciements et de louanges[1709]. Le 6 juillet 1415, la quinzième session du concile condamne Jean Huss. Plusieurs individus descendent à l'ambon pour approuver cette condamnation. Parmi les Français, on trouve Vital Valentin[1710]. Le 11 juillet 1415, Vital Valentin approuve pour la nation française les noms des délégués du concile envoyés à Narbonne pour traiter avec Benoît XIII[1711]. Il est encore délégué de la nation française le 15 juillet 1415, le 17 août, 23 septembre, 20 novembre et 11 décembre 1415. Il prend donc position dans les affaires concernant Jérôme de Prague et l'évêque de Strasbourg.

Dans l'affaire des annates, il prend position à deux reprises et se montre un réformateur modéré. Il est d'abord d'avis le 22 octobre de supprimer les annates mais de le faire plus tard et de pourvoir à l'entretien du pape. Le 29 octobre 1415, il atténue encore cette position en demandant qu'une députation soit envoyée aux autres nations conciliaires. Le 6 janvier 1416, jour de l'Épiphanie, il fait un sermon sur les paroles « *Les mages trouvèrent l'Enfant avec Marie sa Mère* ». Il déplore le fait que depuis le concile de Pise, les tentatives de réformes n'aient pas abouti et qu'elles soient toujours renvoyées au lendemain. Il condamne le fait que le schisme soit plus virulent que jamais, que l'Église soit inondée comme par un déluge. Il parle avec beaucoup de force de la corruption de l'Église qui consiste en trois points :

- dans l'idolâtrie à l'égard du pape.
- dans le renversement de la discipline et du gouvernement ecclésiastique.
- dans le luxe et dans la luxure dans lesquels vivent les gens d'Église.

Enfin il conclut en disant que le remède à ces maux peut se résumer en trois points :

- Abattre les idoles en déposant le pape. Il parle ici de Benoît XIII.
- Faire de bons règlements qui empêchent le relâchement de la discipline.
- Obliger les ecclésiastiques à mener une vie conforme à leur statut.

En février 1416, parce que tous les Pères conciliaires n'assistent pas à la ratification des *capitula* de Narbonne, le concile décide de nommer des députés, avec l'accord de Vital Valentin, alors président de la nation française, devant se rendre chez les absents, afin d'obtenir leurs consentements à ces *capitula*.

Le 20 février 1416, lors d'une congrégation générale, différentes commissions sont nommées pour résoudre des affaires portant sur les Hussites de Bohême, l'évêque de

---

1705 MANSI, 27, col. 681.
1706 MANSI, 27, col. 682.
1707 MANSI, 27, col. 706-707.
1708 MANSI, 27, col. 718-719.
1709 MANSI, 27, col. 720.
1710 BAV, *Vat., lat.*, 1335, fol. 45. Erreur de MANSI, 27, col. 747 qui parle de « *Guillelmus Tolonensis* ».
1711 MANSI, 27, col. 769.

Strasbourg et sur l'opposition entre les Polonais et l'ordre Teutonique. Vital Valentin en tant que député de la nation française descend à l'ambon et approuve les nominations du concile, à savoir Jean Mauroux et Étienne Cœuret pour la nation française[1712]. Le 9 mai 1416, il assiste à la congrégation générale[1713]. Le 30 mai 1416, il est délégué de la nation française et approuve la condamnation de Jérôme de Prague. En juin 1416, il assiste à plusieurs congrégations générales. Le 7 novembre 1416, il fait partie des témoins déposant contre Benoît XIII[1714]. Il prête serment sur ce sujet le 26 avril 1417[1715]. Il fait un dernier discours en août 1417 manifestant son souhait d'une réforme de l'Église.

6- Il rentre de Constance à Toulon en 1418. Les sources sont muettes à son sujet. Seul le martyrologe de Toulon mentionne que Vital Valentin est à l'origine de la réfection du chœur du maître-autel de la cathédrale entreprise entre le 20 avril 1419 et décembre 1420[1716].

Transféré le 25 mai1425 sur le siège *in partibus* de Salmasa en Turquie, il s'y refuse. À partir du 15 décembre 1426, le diocèse est administré en son nom par le prévôt du chapitre de Grasse. Il semble que Vital Valentis soit à cette date trop âgé ou infirme. Il n'est en tout état de cause plus en mesure d'administrer le diocèse. À cette date, un conflit l'oppose à son official Nicolas Dragon (*Draconis*) qui se déclare évêque. Vital Valentin meurt probablement le 27 juillet 1427[1717]. Nicolas Dragon lui succède.

Sources et bibliographie :

CHOLVY, (G.), *Histoire de Montpellier*, Privat, 1984, 438 p. réimpression 1985, actualisée 1989 et 2001.

COVILLE, (A.), *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435*, Paris, 1941, p. 416.

EUBEL, I, p. 488.

FINKE, *ACC*, IV, p. 257.

GC, XIV, col. 47-48 (erreur en affirmant que Vital Valentin est mort en 1410 et que son successeur, Guillaume Nicolas, s'est rendu au concile de Constance.); I, col. 751.

MARTENE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, II, col. 1613.

VALOIS, IV, p. 273, 296, 386, 436, 532.

258- Procureur de l'archevêque d'Aix

Non identifié :

5-

a.BAV, *Vat, lat.*, 4192, fol. 221v.

259- Procureur de l'archevêque d'Auch

Non identifié :

5-

[1712] MANSI, 27, col. 834.

[1713] MANSI, 27, col. 881.

[1714] MANSI, 27, col. 971.

[1715] MANSI, 27, col. 1100.

[1716] G. LAMBERT, *Histoire de Toulon*, Toulon, 1887, Première Partie, t. II, p. 190.

[1717] G. LAMBERT, *Histoire de Toulon*, Toulon, 1887, Première Partie, t. II, p. 191. EUBEL, I, p. 488.

a. BAV, *Vat, lat.*, 4192, f.ol 221v.

260- Procureur de l'archevêque de Sens

Non identifié :

5-

a. BAV, *Vat, lat.*, 4192, fol. 221v.

261- Procureur de l'évêque d'Auxerre

Non identifié :

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3, « *Procurator domini episcopi Autissiodorensis* ».

Il est possible qu'il s'agisse de Renaud de Fontaines, *Reginaldus de Fontanis*, député du diocèse d'Auxerre. Cependant, nous n'avons aucune certitude à ce sujet.

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

262- Procureur de l'évêque de Couserans et de l'abbé de Saint-Sernin de Toulouse

Non identifié

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *procurator dominorum episcopi Couseranensis et abbatis monasterii sancti Saturnini Tholosensis* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

c. Il est à la fois procureur de l'évêque de Couserans et de l'abbé de Saint-Sernin de Toulouse, Foulque de la Rovère.

Nous savons par ailleurs que Pierre *Gayetani* est député par l'évêque de Saint-Lizier de Couserans au concile de Constance. Nous ignorons s'il est le député commun à l'évêque de Couserans et à l'abbé de Saint-Sernin ou bien si l'évêque de Saint-Lizier de Couserans a envoyé deux députés au concile. Nous en avons donc compté deux.

263- Procureur de l'évêque de Digne

Non identifié :

5-

a. BAV, *Vat, lat.*, 4192, fol. 221v.

264- Procureur de l'évêque de Grasse

Non identifié :

5-

a. BAV, *Vat, lat.*, 4192, fol. 221v.

265- Procureur de l'évêque de Fréjus

Non identifié :

5-
a. BAV, *Vat, lat.*, 4192, fol. 221v.

266- Procureur de l'évêque de Glandèves

Non identifié :
5-
a. BAV, *Vat, lat.*, 4192, fol. 221v.

267- Procureur de l'évêque de Rodez

Non identifié :
5-
a. BAV, *Vat, lat.*, 4192, fol. 221v.

268- Procureur de l'évêque de Tournai

Non identifié

5-
a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *procurator domini episcopi Tornacensis* ».

269- Procureur de l'évêque de Valence

Non identifié :
5-
a. BAV, *Vat, lat.*, 4192, fol. 221v.

270- Procureur de Saint-Amé de Douai

Non identifié

5-
a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *procurator sancti Amati Duacensis, Attrebatensis diocesis* ».
b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

271- Procureur du chapitre de l'église de Poitiers

Non identifié. Il s'agit peut-être de Jean Guiard mais il n'est pas indiqué comme tel.

5-
a. Paris, *BnF*, lat., 8902, fol. 3 : « *procurator capituli ecclesie Pictavensis* ».
b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

272- Procureur du chapitre de Vannes

Non identifié

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *procurator capituli Venetensis, canonicus ecclesiae Venentensis* ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

273- Procureur du prévôt de Pignans en Provence

Non identifié

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *procurator preaepositi Piniacensis in Provincia* ».

274- Procureur de l'évêque de Rennes

Non identifié

5-

a. Paris, *BnF, lat.*, 8902, fol. 3 : « *procurator domini episcopi Redonen*sis ».

b. Il est présent à Constance avant octobre 1415.

Annexe 3 : Notices des « petites mains » de la nation française

André Boutaric

1- Il a au moins un frère, Arnoux, qui se marie en 1407[1718].

4- Chanoine de Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence[1719]. Maître-rational en la chambre des comptes d'Aix.

5-

a. Il serait l'un des ambassadeurs de Louis II d'Anjou au concile en 1416. Aucune source conciliaire n'atteste toutefois sa présence à Constance.

6- Vicaire de Guillaume Fillastre à l'évêché d'Aix en 1421[1720]. Il est nommé par le pape Eugène IV, nonce apostolique dans les provinces d'Arles, d'Aix et d'Embrun. Chanoine de Marseille, il est élu évêque de Marseille après la mort de Paul de Sade en février 1433[1721].

8- Il meurt en septembre 1434.

Colart de Caleville

1- De famille normande.

3- Chevalier, « Chambellan du roi Charles V puis de Charles VI. Propriétaires de domaines à Cailly et à Heudelimont (Seine-Inférieure), à Demuin (Somme), de moulins près de Villers-Bretonneux, il est doté d'une pension de 2000 francs d'or. Il a fait un prêt de 4000 francs au duc d'Anjou quand celui-ci entreprend la conquête du royaume de Naples mais, quand il en demande le remboursement à la duchesse, il est éconduit. Il est gouverneur de Gênes pour le compte du roi de France (fin XIVème siècle). Il participe à de nombreuses ambassades (en Espagne en 1396, en Avignon et à Rome en 1397, en Bavière en 1406, à Marseille et à Rome en 1407). Il devient bailli de Sens entre 1380 et 1393, fut membre du Conseil du roi et maintenu le 28 juillet 1406. Il est lieutenant des maréchaux de France en 1410. Il obtient la dispense de l'impôt de la gabelle et est, en juillet 1411, chargé par la reine et le duc de Berry de tenter une réconciliation entre les princes. Il demeure fidèle au roi et au duc d'Orléans et ce sont peut-être deux de ses fils, Georges et Jean, que l'on voit faisant partie de la maison de ce dernier[1722] ».

5-

a. *ACC*, II, 22

1718 *GCN*, t. I, col. 648.

1719 A. Roux, Les Rues d'Aix, 1848. .Aucune source conciliaire n'atteste sa présence à Constance.

1720 *GCN*, t. I, col. 98.

1721 Quoique les auteurs de la *Gallia Christiana* apportent quelques doutes sur la date et même sur la certitude de l'épiscopat de Boutaric.

1722 M. Prevost, *DBF*, VII, p. 888.

b. Il arrive à Constance le 5 mars 1415[1723].

c.Il fait partie de l'ambassade du roi de France.

d. Chevalier, il ne prend pas part aux délibérations conciliaires. En revanche il remplit des missions pour le concile. C'est ainsi qu'il est envoyé auprès de Jean XXIII après sa fuite à Schaffouse[1724]. Il s'y rend en compagnie de Louis de Bavière. Il y représente les intérêts du roi de France.

6- Son château de Demuin est assiégé par les Bourguignons (1419-1420). Raoul d'Ailly en reçoit la garde.

Bibliographie

BOZZOLO (C.) ET LOYAU (L.), *La Cour amoureuse, dite de Charles VI*, 2 vol., Paris, 1982, n°190, p 133.

DBF, 7, p. 888

BRANDMÜLLER, *Das Konzil von Konstanz : 1414-1418*, 2 vol, Paderborn, F. Schöningh, 1991-1997, I, p. 232.

Gauthier de BAUFFREMONT – Gauthier de RUPPES

1- dit de Ruppes, seigneur de Soye et de Tilchâtel. Sa famille appartient à la noblesse d'Empire. Il avait certainement des compétences linguistiques en allemand.

3- C'est un croisé de Nicopolis (25 septembre 1396). Le religieux de Saint-Denis le mentionne comme l'un de ses informateurs sur le déroulement de la campagne et de la bataille. Il est uni par des liens particuliers à Sigismond de Luxembourg. Chevalier, chambellan du duc[1725] en août 1408 ; chevalier conseiller et chambellan du duc[1726] en septembre 1411-décembre 1412 ; conseiller du duc [1727] le 8 novembre 1412 ; chevalier, conseiller et chambellan du duc[1728] en août 1417.

4- Proche de Jean sans Peur, il accomplit pour lui des missions de confiance, notamment celles concernant le règlement du douaire et la question alsacienne. Il est en Alsace du 11 novembre 1409 au 13 avril 1410 et auprès de Frédéric d'Autriche en 1414[1729].

Il est présent le 9 octobre 1414 avec Jean de Neufchâtel et d'autres fidèles du duc à l'acte de protestation solennellement dressée par le duc de Bourgogne dans le chœur de l'église de Cambrai **:**

> « Le duc de Bourgogne en personne demanda acte de cette protestation à l'official de Cambrai, qui en dressa un instrument authentique dans le cœur de l'église de Cambrai, après la célébration de la grand'messe, le 9 octobre 1414, en présence de Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, Guillaume de Granson, seigneur de Pesmes, Gaucher de Ruppes, seigneur de Soyes et de

---

1723 FINKE, *ACC*, II, 22.

1724 W. BRANDMÜLLER, *Das Konzil von Konstanz*, I, p. 232.

1725 Archives de la Côte-d'Or (ACO), B 1547, fol. 198v (1405) ; Idem : ACO, B 1556, fol. 80r.

1726 ACO, B 1570, fol. 294r.

1727 ACO, B 1576, fol. 115r.

1728 ADN, B 1910/54 333 et Idem, Comptes généraux, II/1, n° 2015 (avril-mai 1418) ; Idem : Comptes généraux, II/1, n° 3664 (décembre 1418).

1729 F. QUICKE « Les relations diplomatiques entre le roi des Romains Sigismond et la Maison de Bourgogne (fin 1416-début 1417) », *BCRH*, 90, (1926), p. 193-241, p. 209, n.1.

> Trichâtel, de Guillaume de Champdivers, de Pierre de Viesville, de Hugues de Lannoy, gouverneur de Lille, de Guillaume Bonnier, gouverneur d'Arras de Mgr Bosquet du Bos, chevaliers, et encore d'Eustache de Latre, dernièrement chancelier de France, de Jean Raulin, procureur du duc de Bourgogne en cour de Rome, de Jacques de Metz-Guichard (de Manso Guichardo), doyen, de Renier Lamelin, Jean Hubert, Jean Ransardet, naguère aumônier du duc de Bourgogne, chanoines, d'Élie du Costiel et Baudoin Quarelly, chapelains de l'église de Cambrai, et de plusieurs autres témoins à cela spécialement appelés et requis[1730] ».

Il est envoyé à Constance en juin-juillet 1415, puis en octobre 1415. Il se rend à nouveau auprès de Sigismond en avril 1418[1731]. Il apparaît comme un spécialiste des relations avec la cour impériale et l'espace germanique.

5-

a. Sa présence à Constance est attestée par les comptes du duc de Bourgogne.

b. Il y est envoyé à deux reprises par le duc de Bourgogne, avec Jean de Morimont et Jean Rapiout[1732], en juin-juillet 1415 puis de fin février-début mars 1417 à mai 1417. Il y retourne une dernière fois en avril 1418.

c- Il reçoit une procuration non seulement de Jean sans Peur mais aussi de Catherine de Bourgogne qui lui donne plein pouvoir d'agir en son nom[1733].

d. Son rôle au concile est de défendre le douaire de Catherine, sœur du duc de Bourgogne et d'obtenir de Sigismond un règlement de cette affaire en sa faveur. Par ailleurs, peu de temps auparavant, Sigismond lui avait demandé de le venger d'un crime de lèse-majesté commis par des gens du duc d'Orléans dans le territoire impérial d'Asti. Trop heureux de cette occasion, Jean sans Peur avait immédiatement fait partir une ambassade afin de proposer à Sigismond de réaliser avec lui une alliance offensive et défensive tournée à l'encontre du roi de France.

Gauthier de Bauffremont ne participe pas en tant que tel aux affaires conciliaires.

Bibliographie :

FINOT, (J.), « La paix d'Arras (1414-1415) », *Annales de l'Est et du Nord*, n° 1 et 2, Nancy, 1906.

QUICKE (F.), « Les relations diplomatiques entre le roi des Romains Sigismond et la Maison de Bourgogne (fin 1416-début 1417) », *BCRH*, 90, (1926), p. 193-241.

1730 J. FINOT, « La paix d'Arras (1414-1415) », *Annales de l'Est et du Nord*, n° 1 et 2, Nancy, 1906.

1731 BnF Paris coll. de Bourgogne, t. LXV, fol. 118, d'après le compte du receveur Jean Fraignot 1417-1418

1732 Archives de la Côte-d'Or, dans le Recueil de Peincedé, t. XXII, p. 464, se trouve une copie du compte de cette ambassade. Elle est partie de Lille, le 12 février 1417, pour aller « par devers l'empereur des Romains à Constance ». La même mention dans Dom Aubrée (de La Barre), *État des officiers et domestiques de Jean sans Peur*, Paris, 1729, p. 216). Tous les deux d'après la « Recette générale de toutes les finances du duc », de Jean de Noidant, année 1416, fol. 283, compte qui se trouvait aux archives de la Côte-d'Or et qui fut perdu pendant la révolution française. **Le séjour de l'ambassade à Constance fut long, elle ne rentra que ver la fin de mai 1417.**

1733 Mandement de payement du duc du 3 mars 1417 à six personnes « pour avoir transcrit hastivement dix huit lettres, que grandes que petites qui estoient au trésor de mon dit seigneur à Dijon, touchant le mariage de ma dame d'Austerriche et de feu le duc Lampol d'Auterriche jadis son mari…., et , pour les envoier à Messire Gauthier de Ruppes et maistre Jehan Rapiot, devers le roy des Romains… » L. Stouff, « Catherine de Bourgogne et la féodalité en Alsace autrichienne ou un essai des duc de Bourgogne pour constituer une seigneurie bourguignonne en Alsace (1411-1426) », *Revue bourguignonne*, t. XXIII, 1913, n° 2-3-4 ; P.J., XXI, n°1). – Mandement de payement du même duc, du 12 mars 1417, à deux notaires de Dijon « pour leurs paines et salaires d'avoir esté à Rouvre, devers ma dame d'Osterriche, recevoir une procuracion passée par devant eulz par ma dicte dame et icelle procuracion passée par devant eulz par ma dicte dame et icelle procuracion avoir minuté et grossée et fait aultres lettres closes pour porter au Saint Concile de Constance.. », idem, n°2.

Gilles Tixerand

5-

a. Si sa présence n'est attestée par aucune source conciliaire, les comptes du duc de Bourgogne le nomment explicitement comme membre de l'ambassade ducale au concile de Constance[1734] :

> « A maistre Gille Tixerand, maistre en ars, la somme de vint frans que mondit seigneur a ordonner luy estre bailliez pour avoir esté de par lui audit lieu de Constance, et estre retourné de par mondit seigneur audit lieu de Constance devers lesdiz evesque d'Arras et maistre Pierre Cauchon avec ledit maistre Jehan Ferment ; pour ce, par lesdictes lettres de mondit seigneur rendues comme dessus et par quictance dudit maistre Gille cy rendue…20 fr ».

Son rôle semble surtout avoir consisté en des allers-retours entre Constance et la Bourgogne. C'est ce qui explique qu'il n'est pas cité comme Père conciliaire. Il sert surtout de courrier à Jean sans Peur.

b. D'après dom Plancher[1735], il ferait partie de la seconde ambassade du duc.

> « Dans la seconde étoient Martin Porée Evêque d'Arras, le plus zélé Partisan du Duc, pour empêcher la condamnation des propositions de Jean Petit ; Gauthier de Ruppes Chevalier, seigneur de Loye, Chambellan du Duc; Jean Froment parent de Jean Petit déjà mort, & Gilles Tristerand (Tixerand), pour défendre la doctrine de ce Docteur ».

Gui Armenier

1- Sa famille franc-comtoise tire son origine de Montigny-les-Arbois, et plus anciennement peut-être de Besançon. On voit vers 1350 plusieurs membres de cette famille figurer comme témoins dans les testaments de l'Officialité de la ville : *Herminier*, *Hermonerius* ou *Herminerius*. Son nom de famille vient soit d'Arménie, soit plus vraisemblablement de la fonction d'un de ses aïeux, dans la vénerie des comtes-ducs : *herminerius*, chasseur d'hermines. Il appartient à la petite noblesse. Les armoiries de sa famille portent :

> « D'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois hermines, deux en chef et une en pointe[1736] » ou « d'azur à une fasce d'or accompagnée de trois hermines d'argent[1737] ».

2- Inscrit à l'université de Dole. Il est simple « saige en droit » en 1395, acquiert la licence en lois en 1400[1738] et reçoit le titre de docteur en lois en 1406.

3- Il semble qu'il ait été tout d'abord destiné à l'état ecclésiastique, on le voit figurer comme simple clerc, dans la liste des premiers chanoines, nommé lors de l'érection du chapitre d'Arbois, par bulles pontificales du 3 mai 1385[1739]. Puis il renonce à la cléricature.

4-. Dès 1394, on le trouve comme conseiller d'Étienne de Montfaucon, comte de Montbéliard, qu'il ne quitte qu'après sa mort. Il devient conseiller de Louis II Chalon-Auxerre, comte de Tonnerre, qui, par lettres du 30 janvier 1398 le gratifie d'une pension. Le 30 octobre 1398, il est consulté par les gouverneurs de Besançon sur un cas épineux : le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, gardien de la cité depuis le traité d'Argilly, du 24 mai 1385, essaie d'y faire

---

1734 FAWTIER, t.V, Comptes, n° 2367.

1735 U. PLANCHER, *Histoire générale et particulière du duché de Bourgogne*…, 4 vol., Dijon, 1739-1781, t. III, p. 403.

1736 D. MONNIER, *Annuaire du Jura*, 1848.

1737 BAVEREL, *ms de la Bibliothèque de Besançon*, n° 50, dit « Paliot, fol. 6 ».

1738 U. ROBERT, *Testaments de l'Officialité de Besançon*, t. I, p. 541.

1739 BOUSSON DE MAIRET, *Annales d'Arbois*, p. 143.

sentir son autorité. Il leur envoie, au nom du roi de France et au sien, l'évêque de Chalons pour les interroger au sujet de leurs rapports spirituels et temporels avec l'archevêque de Besançon. Armenier propose la réponse suivante, acceptée par les gouverneurs :

> « Ils croient de cueur et de conscience ce que croit l'Église romaine, ce que croit l'archevêque de Besançon ; mais quant à la temporalité, l'empereur est le sire de cette cité sans nul moyen et ils ne peuvent répondre qu'à lui[1740] ».

Les gouverneurs lui témoignent leur gratitude en lui octroyant le titre de citoyen de Besançon.

En 1402, il est choisi par Marguerite de Bourgogne comme l'un de ses conseillers. Il est remarqué peu de temps après par Philippe le Hardi. Entre 1402-1404, Philippe le Hardi lui confie deux missions. En 1404, il entre au grand conseil du duc[1741]. Après la mort de Philippe le Hardi le 27 avril 1404, Jean sans Peur confirme dans leurs emplois les officiers de la maison de son père. C'est le cas d'Armenier[1742] le 26 juin 1404. En septembre 1405, Guy Armenier, Jean de Champdivers et Oudot Donay parcourent les villes priant les abbés, les communes et les particuliers, de souscrire à un emprunt pour le duc. En octobre 1405 : Guy Armenier, Jean Lengret, secrétaire de Jean sans Peur, Antoine Chuffain, bailli de Dijon, Érard Dufour, bailli d'Amont vont à Einsisheim avec 22 cavaliers d'escorte jusqu'à Montbéliard pour remettre aux officiers de la sœur du duc (Catherine de Bourgogne), la duchesse d'Autriche, un nouvel acompte de 20 000 livres sur sa dot, « recevoir l'assignal de son mariage et de son douaire ». L'affaire qui se complique un peu est confiée entre autre à Armenier. Jean sans Peur pour remercier Armenier de ses services le nomme maître des requêtes de son hôtel, par lettres patentes du 2 novembre 1406[1743]. En juillet-août 1407, Armenier assiste aux séances du Parlement de Franche-Comté réuni à Dole proclamant la condamnation au bannissement de son ancien maître le comte de Tonnerre.

Après l'assassinat du duc d'Orléans le 24 novembre 1407, Jean sans Peur est sommé de se rendre à Paris pour rendre compte de sa conduite. À court d'argent, Jean sans Peur donne comme mission à plusieurs de ses officiers dont Guy Armenier de se rendre en comté de Bourgogne et d'y solliciter un emprunt de 9000 livres pour l'aider à la dépense de ce voyage.

Quelques semaines auparavant, un conflit a éclaté entre les gouverneurs du duc et Thiébaut de Rougemont. Les gouverneurs font saisir la régalie et, de son château de Gy où il s'est réfugié, l'archevêque lance l'interdit sur la ville. Sur les conseils d'Armenier, les gouverneurs rédigent un projet de traité proposant au duc de devenir bénéficiaire de la régalie, moyennant le transfert, dans leurs murs, du Parlement et de la Chambre des Comptes. À Paris le 12 octobre 1407, le duc signe avec empressement ce traité, ratifié par Wenceslas, empereur d'Allemagne le 28 février 1408.

En récompense, le duc offre à Armenier la somme de 100 écus d'or. Le 29 septembre 1408, le comte de Charolais vient à Besançon en grande pompe prendre possession de la régalie, au nom de son père. Le 19 juillet 1408, Jean sans Peur par ordonnance établit le Parlement de Franche-Comté à Besançon, institue dans cette ville une Chambre du Conseil, une Chambre des Comptes et la Chancellerie du Comté. Par trois lettres patentes du même

---

1740 Président Clerc, Essai …t. II, p. 269, t. 2.

1741 Quittance de l'an 1404 au trésorier de Dole par « Guy Armenier, clerc, licentié en loix, conseiller du duc, pour gages », avec son sceau armorié. – Arch. de la Côte-d'Or, B 364.

1742 Arch. de la Côte-d'Or, B 364.

1743 BAVEREL, ms 50 de la bibl. de Besançon ; Aubrée, Mémoire pour servir…p. 113 et 115 et État des officiers et domestiques de Jean duc de Bourgogne, p. 101, n. e. Ses gages sont fixés à 300f.

jour, il « créa son féal conseiller et maîtres des requêtes, Guy Armenier, président du Parlement, Chef du Conseil et Gouverneur de la Chancellerie ». Celui-ci prête serment à Dijon le 4 septembre 1408 mais le 18 mai 1409, le duc suspend par une ordonnance celle du 19 juillet 1408 devant la pression des habitants de Dole, refusant cette prééminence de Besançon. Armenier susupendu des fonctions précédentes est nommé bailli d'Aval (maigre compensation) ; une ambassade bisontine joint à Prague l'empereur qui cède au duc de Bourgogne ses droits de souveraineté sur la cité impériale. Un nouveau traité entre Besançon et le duc de Bourgogne est conclu. La ville renonce au Parlement et se contente d'une chambre du conseil et des comptes ainsi que d'une chancellerie pour la province. Lors d'une nouvelle assemblée à Dijon le 14 février 1413, Guy Armenier fait l'historique des négociations entre le duc de Bourgogne et les gouverneurs de Besançons. La majorité est d'avis que l'empereur n'a pas pu faire don de la régalie, fief des archevêques, au duc de Bourgogne, qui dès lors se trouve délié de ses serments, qu'au surplus, il n'est pas prudent de faire tenir le Parlement, ni d'établir des Chambres de Conseil et des Comptes dans une ville qui n'appartient pas au comté de Bourgogne[1744]. Devant cette attitude de l'Assemblée, Armenier s'incline. Dès lors, Jean sans Peur conserve la régalie, qu'il remet plus tard à l'archevêque, abandonne la souveraineté sur la ville impériale et laisse à Dole les sièges judiciaire et administratif dont cette ville jouissait précédemment. Les gouverneurs bisontins, réconciliés provisoirement avec Thiébaut de Rougemont, doivent lui verser la somme de 1600 florins d'or pour obtenir la levée de l'interdit.

Au Parlement, Armenier juge de nombreuses affaires dont une relative à un procès entre les habitants de Pontarlier et Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, qui ont acheté, en 1410 le château de Joux de jeanne de Bloney, veuve de Vauthier de Vienne, sire de Mirebel. La Cour nomme le 20 juillet 1413 des commissaires enquêteurs parmi lesquels est désigné Armenier[1745]. En 1413, Armenier est destitué de sa charge de bailli d'Aval au profit de Guillaume de Champdivers. Cette destitution est la conséquence de la vengeance des seigneurs pour la condamnation de Louis de Chalon-Auxerre, comte de Tonnerre. Armenier se retire sur sa terre de Montigny.

Le 26 mai 1415, le duc envoie des ambassadeurs dont Armenier au roi à Paris pour lui faire des remontrances sur le contenu du traité d'Arras qu'il juge non conforme aux préliminaires de la paix qui avaient été convenus. L'ambassade est accueillie par le dauphin. Le conseil du roi se réunit. Le dauphin charge l'ambassade de transmettre au duc « qu'on donneroit satisfaction à leur maître sur tous les chefs, pourvu qu'il voulût ratifier le traité de paix donné par Sa Majesté, promettre et jurer de le garder dans tous les points ». Il remet aux ambassadeurs des lettres de créance à cet effet. Ceux-ci, rentrés à Dijon, en font un rapport écrit, signé d'eux et scellé de leurs armes, daté du 14 juillet 1415[1746], et paraît avoir été rédigé par Armenier seul.

5-

a. Il fait partie de la troisième ambassade envoyée par le duc de Bourgogne au concile de Constance. Un problème de chronologie se pose ici puisque si Armenier se trouve à Dijon le 14 juillet 1415 et à Rouvres le 30 juillet, il n'a pu se rendre à Constance entre les deux. Pourtant sa présence dans la ville conciliaire est bien attestée. La troisième ambassade serait partie en juillet 1415. Elle comprend Philibert de Saint-Léger, Guy Armenier, chevaliers,

---

[1744] BnF coll de Bourgogne, t. XV, fol. 50. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B 1055. – Peincedé, Recueil, t. I, p. 749, 751 et 752.

[1745] Litige terminé par la vente du château de Joux, en 1454 par guillaume de Vienne à Philippe le Bon, dans Droz, Histoire de Pontarlier.

[1746] Arch. de la Côte-d'Or, B 11894. Peincedé, t. I, p. 567.

maître Geoffroy de Thoisy et Leo de *Nosereto*[1747]. Le 30 juillet 1415, à Rouvres, Jean sans Peur rassemble un grand conseil où paraissent l'archevêque de Besançon, l'abbé de Moutier, le chancelier Regnier Pot, plusieurs grands seigneurs et conseillers, dont Guy Armenier. On dresse des lettres de ratification du traité d'Arras ; mais le duc prend soin de faire constater par écrit que sa soumission n'est donnée que sous la réserve expresse « que le dauphin, duc de Guienne, lui accorderait, de son côté, ou lui ferait accorder tout ce qu'il lui avait fait espérer ». Ces lettres scellées du grand scel, sont remises aux courriers du roi et, le 31 août 1415, le dauphin, dans un Conseil qu'il préside à Paris, fait délivrer au duc de Bourgogne des lettres-royaux qui le :

> « rétablissaient en la bienveillance du roi, le déclarent bon et fidèle parent, fidèle vassal et sujet de sa Majesté, révoquant tout ce qui pouvoit avoir été dit, fait et publié de contraire et défendant de s'en prévaloir, sous quelque prétexte que ce pût être, pour autoriser à lui faire des reproches sur sa conduite passée[1748]. »

Porteurs de ces lettres, les ambassadeurs du roi, Thiébaut de Soissons[1749] et Jean de Vailly, premier président du Parlement de Paris, sont reçus au château d'Argilly par Jean sans Peur entouré de sa famille et de sa cour. Le duc jure sur la vraie croix, le 4 septembre 1415 l'exécution du traité d'Arras ; puis il renvoie les ambassadeurs, en ayant soin de leur laisser entendre qu'il ne renonce pas à formuler, devant le roi de France de nouvelles réclamations[1750]. Quelques temps après, Guy Armenier envoyé à Paris formuler les nouvelles requêtes du duc, demande au nom du duc une amnistie générale. Par ordonnance du 7 novembre 1415, Charles VI fait élargir de ses prisons tous les hommes d'armes bourguignons qui ont été faits prisonniers pendant la dernière guerre[1751]

6- À son retour de Constance, Armenier prend part à un important conseil tenu à Rouvres le 2 août 1416. Il continue après le concile de Constance d'occuper des fonctions importantes auprès du duc. Il est notamment nommé premier président du parlement conjointement par Isabeau de Bavière et Jean sans Peur mais le quitte le 15 juillet 1418.

8- Il meurt vers 1430 et est enterré dans l'église de Montigny.

Bibliographie :

FRESNE DE BEAUCOURT, (G. du), *Histoire de Charles VII*, Paris, 1881, t. II, p. 370 ; t. III, p. 100 et sv, t. IV, 1854, p. 375.

BLONDEAU, (G.), « Guy Armenier, chef du conseil ducal, président des Parlements des comté et duché de Bourgogne », *MSED*, 8 (1938), p. 56-76 et 10 (1940-1942), p. 38-66.

FOURQUET, (E.), *Les hommes célèbres de France-Comté*, 1929, p. 42-43

GOLLUT, (L.), *Mémoire historique de la république séquanaise*, 1846, p. 214, 419, 224.

LURION, (R. de.), *Nobiliaire de Franche-Comté*, 1890, p. 27-28.

PLANCHER, (DOM.), *Histoire de Bourgogne*, t. II, 174, p. 347.

PALLIOT, (P.), *Le parlement de Bourgogne*, 1649, p. 6-7.

1747 Arch de la Côte-d'or B 1588 – Peincedé, t. XXII, p. 525

1748 Dom PLANCHER, t. III preuves 288, Arch de la Côte-d'Or B 11894

1749 BOZZOLO (C.) ET LOYAU (L.), *La Cour amoureuse, dite de Charles VI*, 2 vol., Paris, 1982, notice 101 p. 91.

1750 Dom PLANCHER, t. III, preuves 289 et p. 419 à 426, récit détaillé.

1751 Le duc fait payer à ses ambassadeurs 230 fr pour leurs frais de voyage. Arch de la Côte-d'Or B 1576, p. 219, 231, 232, 237.

Guillaume de Vienne

1- Guillaume de Vienne (1360 - 1434) est le troisième du nom. Il est dit le sage. De famille bourguignonne, il est le fils d'Hugues de Vienne et de Jeanne de Châteauvillain. Il épouse successivement Louis de Genève et Marie dauphine d'Auvergne. Père de Guillaume de Vienne.

3- Il est seigneur de Saint-Georges, de Sainte-Croix, de Seurre et de Montpont. Conseiller, chambellan. Il est gouverneur du Languedoc pour le duc de Bourgogne en 1412.

4- En 1385, il participe à l'expédition d'Écosse. Le 19 août 1405, Jean Sans Peur se lance à la poursuite du dauphin, de la dauphine fuyant Paris prise par les Bourguignons. L'escorte est dirigée par Louis de Bavière. Ils sont arrêtés par Guillaume de Vienne, chef de l'avant-garde du duc et reconduit à Paris sous bonne garde[1752]. En septembre 1413, on le voit comme ambassadeur du duc auprès du roi à Paris. Il est accompagné entre autre de Martin Porée. Il reçoit pour cette ambassade la somme de 200 francs[1753].

5-

a. *ms lat vindobonensis* 5070, fol. 107, « *Wilhelmus de Wien, dominus ad sanctum Georgium & ad sanctam Crucem, ex parte ducis Burgundiae. XVI* ». Ce chiffre de XVI indique le nombre de ses accompagnateurs. Ils sont assez nombreux ce qui témoigne du haut rang de l'individu.

b. La date d'arrivée de Guillaume de Vienne au concile pose problème. En effet, nous possédons un mandat du duc de Bourgogne daté de Rouvres le 23 janvier 1415 qui l'envoie au concile[1754]. Or A. Coville donne les ambassadeurs du duc de Bourgogne au concile de Constance dans l'ordre de leur départ[1755] :

> « Pierre Cauchon (8 janvier 1415), Simon de Saux, abbé de Moutiers-Saint-Jean (17 janvier), Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, Jean de Neuchatel, sire de Montaigu, Gautier de Ruppes (18 janvier), Jean de Montlyon (25 janvier), l'évêque d'Arras (1er mars).Dans les 1ers jours d'octobre, le duc envoya de plus Lion de Noseroy, doyen de Besançon, Jean Rapiout président au Parlement et conseiller du duc, Théry le Roy, maître des requêtes de l'hôtel ducal et conseiller, le frère prêcheur Jean de Lapalud, le maître en théologie Jean Beaupère, le valet de la chambre Jean Arraut ».

Ceci signifie qu'ils ont mis longtemps à se mettre en route.

Cerretanus quant à lui, mentionne dans son *Journal*[1756] :

> *« Die martis XVIIII. mensis Februarii oratores solemnes ducis Burgundie, videlicet unus episcopus et tres milites, Constanciam ingressi sunt ».*

Guillaume de Vienne en fait-il partie ? Dans tous les cas de figure, il est à Constance au plus tard fin 1415.

1752 J. CALMETTE, *Les Grands ducs de Bourgogne*, p. 98.

1753 Dijon, ADCO, B 1576, fol. 215 r.

1754 Hist. nat. Collection de Bourgogne : ms. 58, fol. 347r et ms 65, fol. 102v.

1755 COVILLE, *Jean Petit*, p. 512.

1756 p. 214.

d. Au concile de Constance, la mission de Guillaume de Vienne est avant tout d'assumer des tâches matérielles pour le duc de Bourgogne. Laïc, il ne fait pas partie des Pères conciliaires et on ne le voit à aucun moment prendre part aux débats ou assister à une session. En revanche, il joue un rôle politique et diplomatique important, agissant surtout en sous-main. Il est chargé d'amadouer les principaux clercs devant se prononcer dans l'affaire Jean Petit. Pour cela, il est l'intermédiaire obligé par qui passent toute sorte de cadeaux venant du duc de Bourgogne. Guillaume de Vienne a même dans certains cas avancé les sommes nécessaires pour encourager certains clercs à se ranger dans son camp. La reconnaissance de Jean Sans Peur à son égard est témoignée par la lettre ci-dessous adressée à son receveur général des finances Jehan de Noident et datée du 26 juillet 1415. Il s'agit d'une lettre visant à rembourser Guillaume de Vienne des sommes avancées et à lui manifester la gratitude du duc pour sa fidélité :

> « Jean duc de Bourgongne, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, à nostre amé et feal conseiller et receveur general de toutes nos finances Jehan de Noident, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que à nostre amé et feal conseiller messire Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, vous paillez, baillez et delivrez la somme de deux cens quarante frans en laquelle nous lui sommes tenu pour les causes et parties qui s'ensuignent : c'est assavoir neuf vins francs pour huit queues de vin de Bourgongne que nostre dit cousin, lequel darrainement de par nous a esté en embassade à Constance par devers le Saint Concille et le roy des romains illec assemblez pour le fait et union de l'Église, a delivrez à nostre amé et feal conseiller et procureur en court de Rome, maistre Pierre Cauchon, vidasme de rains qui a esté et est encore pour nous en ambassade au dit lieu de Constance pour icellui vin donner et faire presenter de par nous à pluseurs cardinaux, arcevesques et evesques et autres gens d'Eglise estant au dit Concile pour avoir nos faiz pour plus recommandez et chacune queue au pris de vint et deux frans et demi qui estoit le juste pris que couté avoit à nostre dit cousin tant pour l'achat d'icelui vin fait en nostre pais de Bourgongne comme pour le charroy et frais de peage et conduyze icelui et transporter audit Constance, neuf vint frans. Item pour demie queue de vin cuit et d'autre appelé triboule composé de pluseurs choses baille au dit vidasme pour presenter et donner comme dessus, quinze frans et quarante et cinq frans en argent comptant que nostre dit cousin bailla semblablement au dit vidasme pour le donner et departir a pluseurs religieux maistres en théologie et autres estans au dit Concile lesquelx ont tenu et tiennent nostre partie et mettoient continuelment paine et diligence de pousuir nos idz fais et besongnes, ainsi que de la delivrance des diz deniers et vin delivrés au dit vidasme de Rains peut apparoir par certification de Reverend pere en Dieu et nostre amé et feal conseiller l'abbé de Moustiers-Saint-Jehan, faite en papier seulement, et par rapportant avec les presentes ladite certification dudit abbé et quittance sur ce de nostre dit cousin tant seulement, nous voulons la dite somme de deux cens quarante frans estre allouhée en voz comptes et rabatu de vostre recepte sans reffus, contredit ou aucune difficulté par nos amez et feaux les gens de noz comptes à Dijon nonobstant que des choses dessus dites et de la delivrance d'icelui n'appert que par icelui papier et par ladite certification et quelconques ordonnances, mandemens ou deffenses à ce contraires.
>
> Donné en nostre chastel de Rouvres le XXVI jour de juillet l'an de grace mil quatre cens et quinze.
>
> Autreffoiz ainsi signé : par Monseigneur le duc, Calot, et refaicte a nostre correction, Davis[1757]".

Il est possible aussi que Jean XXIII se soit ouvert à Guillaume de Vienne de son projet d'évasion[1758]. Dans les jours qui suivent sa fuite (après le 21 mars 1415), le pape fait tout son

[1757] Archives de la Côte d'Or, liasse B. 11614, pièce n° 32.

[1758] VALOIS, IV, p. 302.

possible pour attirer les ambassadeurs bourguignons à Schaffouse. C'est ce qu'affirme *Symon Bosterbiis*[1759].

Le rôle d'intermédiaire obligé qu'est Guillaume de Vienne est reconnu aussi par l'Université de Paris. Pour obtenir que le duc de Bourgogne accepte de faire participer ses États à la demi-décime votée par le clergé de France pour l'entretien des délégués dudit clergé au concile de Constance, elle écrit trois lettres dont l'une est adressée directement au duc de Bourgogne, la seconde à son chancelier et la troisième à Guillaume de Saint-Georges[1760]. Son passage à Constance lui permet de connaître les besoins pécuniers des Pères conciliaires. L'Université espère qu'il appuiera cette demande.

6- Après son retour de Constance, il reste fidèle au fils de Jean Sans Peur et exerce d'autres missions pour le duc de Bourgogne. Il est fait prisonnier à Montereau en 1419. Il est entre autre institué garde et capitaine général des pays de Bourgogne en l'absence de Philippe le Bon[1761]. Le roi d'Angleterre lui donne le comté de Sancerre en 1429. Il est fait chevalier de la Toison d'Or dès sa fondation le 10 janvier 1430.

8- Il meurt en 1434 et est inhumé dans l'église des Augustins à Saint-Georges.

10- Ses armes sont : De gueules à l'aigle d'or

Sources et bibliographie :

FROISSART, (J.), *Chronique*, X, p. 391.

MONSTRELET, (E.), *Chronique*, I, p. 125, 137.

BOZZOLO (C.) ET LOYAU (L.), *La Cour amoureuse, dite de Charles VI*, 2 vol., Paris, 1982, n° 295, p. 177.

Guiot LAURENS

Chevaucheur du duc de Bourgogne, il lui sert de courrier en février 1417.

> « A Guiot Laurens, chevaucheur de l'escuierie de mondit seigneur, la somme de douze frans que icellui seigneur par ses lettres patentes donnees le XXV e jour d'octobre l'an mil CCCC et dix huit lui a tauxé pour une fois pour trante jours entiers qu'il a vacqués en avoir esté par l'ordonnance d'icellui seigneur avec et en la compaignie de feu monseigneur le prince d'Oranges, seigneur d'Arlay, maistres Jean de Mailly et Jehan Beau Pere, conseilliers de mondit seigneur, par lui ou mois de fevrier mil CCCC et dix sept envoyer à Constance pour aucuns de ses besongnes et afferes, les illec avoir servir de son office de chevaucheur ; pour ce, et appert par lesdictes lettres cy rendues avec quictance dudit Guiot…12 fr[1762] ».

Jean ARRAULT

4- Valet de la chambre du duc de Bourgogne qui l'envoie au concile de Constance à la fin de l'année 1415[1763].

1759 BAV, *Vat, lat.*, 4904, fol. 392v, cité par VALOIS, IV, 293, n.d 4.

1760 Arch. nat., M 65b, n° 76.

1761 M.-TH. CARON, *La noblesse dans le duché de Bourgogne*, Lille, 1987, p. 131 et sv.

1762 FAWTIER, n° 2316.

1763 U. PLANCHER, *Histoire générale et particulière du duché de Bourgogne…*, 4 vol., Dijon, 1739-1781, t. III, p. 403, d'après les comtes de Jean de Noident, conseiller et receveur général des finances du duc.

Jean CORDURIER – *Jean CORDURERII*

2- Du diocèse de Rodez et chanoine d'Albi. Il est de l'obédience de Jean XXIII.

3- En mai 1415 à Constance, il est scribe et abréviateur de la Chancellerie[1764].

5- Au concile, il est mis à la disposition spéciale du vice-camérier et patriarche d'Antioche Jean Mauroux. Il est chargé de l'écriture de tous les registres faute d'un Trésorier[1765].

8- Proche parent de Pierre Imbert, scribe de la Chambre, il en fait l'un de ses exécuteurs testamentaires et meurt à Genève avant le 13 août 1418. Il devait être notaire depuis peu car la première mention de lui avec ce titre date du 15 mai 1418. Il assiste le 15 juillet 1418 à Constance au serment que prête Jean Clodrot qui vient d'être reçu clerc à la chambre apostolique[1766].

Jean de LAPALUD

3- OM. Lecteur de l'Église de Lyon.

5-a. Il fait partie de la troisième ambassade envoyée par Jean sans Peur au concile de Constance et composée de « Lion de Noseroy, doyen de Besançon, de Jean Rapiout, de Thierry Le Roy, de Jean de Lapalud, lecteur de l'Église de Lyon et de Jean Ayrault, valet de chambre du duc[1767]. »

b. Cette ambassade part dans les premiers jours d'octobre 1415. Il est donc possible d'estimer que Jean de Lapalud est à Constance en novembre 1415.

d. Il n'est jamais attesté dans les sources conciliaires et on ne le voit donc jamais intervenir à Constance. C'est pourquoi nous pouvons estimer qu'il servait uniquement la cause de Jean sans Peur sans participer aux débats conciliaires.

6- Il est nommé par le pape à l'évêché de Lausanne[1768].

Jean de NEUFCHATEL – Jehan de NEUCHASTEL

1- Jean Ier de Neufchâtel (1378-1433), fils de Thibaut VI de Neufchâtel, Seigneur de Neufchâtel, et de Marguerite de Chalon-Montaigu, Seigneur de Montaigu, Seigneur d'Amance, Seigneur de Fontenoy-le-Château, Seigneur de Fondremand et Seigneur de Port-sur-Saône (1398-1433), Grand Bouteiller de France, Capitaine-général des deux Bourgognes, Chevalier de la Toison d'Or. Son frère Thibaut VII meurt à Nicopolis en 1396.

3- Conseiller et chambellan de Jean sans Peur. Spécialiste des questions germaniques, il remplit des missions diplomatiques pour le duc de Bourgogne : auprès de Maximin de Ribeaupierre, du duc d'Autriche, du comte de Wurtemberg, des confédérés suisses (1414). Le

---

1764 Reg. Lat., n. 98, fol. 231, cité par FINKE, II, p. 271 et par BAIX, p. CCCXXXIII.

1765 FINKE, *ACC*, II, p. 766-770.

1766 UGINET, p. 38, n. 3.

1767 U. PLANCHER, Histoire générale et particulière du duché de Bourgogne…, 4 vol., Dijon, 1739-1781, t. III, p. 403, d'après les comtes de Jean de Noident, conseiller et receveur général des finances du duc.

1768 EUBEL, II, donne Louis de Palu, *abbas mon. Trevorchein. O.S.B. dioec. Cabilon.* Évêque le 6 juin 1431. Arm. XII, p. 121, p. 262. Se pose probablement un problème lors de son élection.

9 octobre 1414, il se trouve à Cambrai en compagnie du duc de Bourgogne et assiste dans la cathédrale à la protestation faite contre les accusations d'hérésie et de sentiments contraires à la foi chrétienne qui avaient été formulées contre le duc de Bourgogne à Paris.

5-
a. Il est envoyé à Constance par le duc de Bourgogne[1769].

6- Il reste chambellan du duc Philippe le Bon. Gardien et gouverneur de la contée de Bourgogne. Il est exclu de l'ordre en 1431 pour avoir fui lors de la bataille d'Anthon le 11 juin 1430

8- Il meurt en 1433.

10- Ses armes : Trois de gueules à l'aigle d'argent. Ecartelé aux un et quatre de gueules à la bande d'argent et aux deux et trois de gueules à l'aigle d'argent.

Bibliographie :

CARON, (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne*, Lille, 1987, p. 131 et sv :

COVILLE, *Jean Petit*, p. 512.

FINOT, (J.), « La paix d'Arras (1414-1415) », *Annales de l'Est et du Nord*, n° 1 et 2, Nancy, 1906.

Jean RAPIOUT

1- Né à Paris. Frère d'Hugues Rapiout

2- Juriste.

3- Avocat au Trésor de 1405 à 1412. Candidat à l'office de Procureur général au décès de Denis de Mauroy, 17 février 1413. Avocat au Parlement en 1413.

4- Cabochien.

5-
b. Ambassadeur du duc de Bourgogne au concile. Il fait partie de la troisième ambassade du duc de Bourgogne :

> « La troisième qui part de Flandres le 3 octobre 1415 est composée de Lion de Noseroy, doyen de Besançon, de Jean Rappiot, de Thierre Le Roy, de Jean de la Palu, lecteur de l'Église de Lyon et de Jean Ayrault, valet de chambre du duc[1770]. »

[1769] Mandat du duc de Bourgogne daté de Rouvres le 23 janvier 1415 qui l'envoie au concile.
Hist. nat. Collection de Bourgogne : ms. 58, fol. 347r et ms 65, fol. 102v.

[1770] U. PLANCHER, Histoire générale et particulière du duché de Bourgogne…, 4 vol., Dijon, 1739-1781, t. III, p. 403, d'après les comtes de Jean de Noident, conseiller et receveur général des finances du duc.

6- Le 2 décembre 1417, il est nommé à la justice par Isabeau et Jean sans Peur au sein de leur gouvernement. Il assiste au conseil du roi le 9 juin 1418 avec d'autres fidèles du duc de Bourgogne[1771.] Il devient troisième Président du Parlement en 1418. Il est connu pour avoir été entendu le 30 mai 1419 par le Conseil de la reine en tant que juriste et partisan de l'inaliénabilité du terriroire, donc hostile au futur traité de Troyes. Bailli de Sens en janvier 1421. Avocat du roi au Parlement du 21 février 1422 à 1436. Remplacé comme Président par Simon de Champluisant le 1er octobre 1422.

Bibliographie :

BARRE, (C.), *Étude sur la bourgeoisie au Moyen-Age, une famille de tabellions royaux, les De Kerromp*, Paris, 1930, p. 105.

Lionel de Braquemont – Mislian de Brakmont – Lyon de Braquemont – Lyonnet de Braquemont

3- Chambellan du duc d'Orléans.

4- Est conservé un mandement de Charles, duc d'Orléans, en date du 14 juin 1416, dans lequel im mentionnne son secrétaire Jean Chomerhy et un voyage fait par ce dernier « *devers le roy des Romains a Constance en la compaignie de feu messire Lyonnel de Braquemont* […] *pour aucunes choses qui très grandement nous touchoient, ouquel voyage nostre dit secretaire vacqua, comme nous avons sceu, l'espace de six mois et plus*[1772] ».

5-

a- Vienne, *lat*. 5070, fol. 107.

c- Procureur du duc d'Orléans.

Michel Goye – Michel Goie

3- Chanoine de Tournai, Cambrai et Lille. Scribe apostolique depuis 1413[1773].

5-

a.

c. Il se tient aux côtés de Guido du Busc comme clerc de chapelle et second cérémoniaire au concile.

8- Mort avant le 20 février 1431, date de la mort de Martin V.

[1771] Ordonnances, X, p. 455.

[1772] BnF, PO, 759, n°32, cite par E. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel, les serviteurs des ducs d'Orléans au XVe siècle*, Paris, 2004, CDRom.

[1773] F. WASNER, *Beiträge zum päpstlichen Zeremonienwesen, dans Archivum historiae pontificiae*, t. 4, 1966, p. 79-104, t. 6, 1968, p. 113-137. Sur Busco, cf ici p. 136-137 et sur Goye, F. BAIX, *Annates de Martin V*, t. 2, Bruxelles, 1955, p. 545.

Bibliographie :

DYCKMANS, (M.), *Le cérémonial papal de la fin du Moyen Âge à la Renaissance*, t. III, Les textes avignonnais jusqu'à la fin du Grand Schisme d'Occident, Bruxelles, Rome, 1983, p. 141.

WASNER, (F.), « Guido de Busco : ein Beitrag zur Frühgeschichte des päpstlichen Zeremonienamtes », *Archivum Historiae Pontificiae*, 1966, n° 4[1774].

Pierre de VENTEROL

6- Seigneur de Saint-Martin

Thierry LE ROY

1- Lillois.

2- Licencié en droit civil.

3- Conseiller de la ville de Lille, il devient conseiller et maître des requêtes de Jean sans Peur. Bailli d'Orchies, de Douai, de Lens[1775]. Il reçoit de nombreuses missions diplomatiques entre 1406 et 1414. Il est chargé par exemple par le duc de se rendre à Lille et de faire un rapport oral à la duchesse de Bourgogne de la réunion solennelle au cours de laquelle Jean sans Peur fit présenter sa justification du meurtre de Charles d'Orléans à Paris en 1408[1776].

5-

a. Il fait parti de la troisième ambassade envoyée par le duc de Bourgogne au concile de Constance. Celle-ci part de Flandres le 3 octobre 1415. Elle est composée, outre de Thierry Le Roy, de Leo de *Nosereto*, doyen de Besançon, de Jean Rapiout, de Jean de Lapalud, lecteur de l'Église de Lyon et de Jean Arrault, valet de chambre du duc[1777]. »

d. Il n'intervient pas directement au concile ce qui nous laisse penser qu'il est plutôt une petite main au sein de l'ambassade bourguignonne. Il est aussi du 1er octobre 1430 à sa mort receveur des mortemains de Hainaut[1778].

6- Conseiller et maître des requêtes du duc de Bourgogne. Le 14 septembre 1428, il remplace Jean Segoy comme garde des chartes, prête serment 17 septembre[1779] et conserve son office jusqu'à sa mort en février 1434[1780].

Bibliographie :

COCKSHAW, (P.), *Le personnel de la chancellerie de Bourgogne-Flandre sous les ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1384-1477)*, Courtrai, 1982, p. 207.

1774 Tous mes remerciements à Hélène Millet pour m'avoir fait connaître et transmis cet article.

1775 C. BOZZOLO et L. LOYAU, *La Cour amoureuse, dite de Charles VI*, 2 vol., Paris, 1982 et 1992, n°448.

1776 A. COVILLE, « Le véritable texte de la justification du duc de Bourgogne par Jean sans Peur (8 mars 1408) », *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 1911, p. 57-91, p. 61.

1777 U. PLANCHER, *Histoire générale et particulière du duché de Bourgogne*…, 4 vol., Dijon, 1739-1781, t. III, p. 403, d'après les comtes de Jean de Noident, conseiller et receveur général des finances du duc.

1778 Lille, ADN, B 12197 ; B 12201.

1779 Mons, Trésorerie de Hainaut, 14-9-1428.

1780 Mons, Trésorerie de Hainaut, 8-5-1434 ; Lille, ADN, B 12201.

Annexe 4 : Liste « large »

Le tableau ci-dessous donne les noms des individus dont l'identification pose de sérieuses difficultés ainsi que les sources qui les citent.

n°	Prénom	Nom	Titre	Fonction	Go	E1	E2	P	A	W
1	*Barnabas*			proc.égl.Romensis.Bretagne					177	
2	Benoît		pr.*Muctua*	Besançon					175	107v
3	Clément	de Pisis	délég.univ.Avignon						185	102v
4	*Conradus*	*Thrius de Jenff*		délég.univ.Avignon					185	
5	*Franciscus*			proc.St.Flour in *Efframia*					177	
6	*Fridericus*	*Treverensis*	délég.univ.Orléans							106v
7	*Galderus*			proc égl.Rouen					177	
8	*Gapp*		év.in Gapp						166	101
9	Georges	*Ansandus*	délég.univ.Avignon							
10	Guillaume		ab.*Remonensis*							102v
11	Gwido			proc.égl.Bourges.Bretagne					177	
12	Henri		ab.*Wermusilarii*							102
13	Henri			proc.égl.Narbonne in *Tholosana*						
14	Hugo		ab.*Murmundensis*						173	102v
15	Hugo	de Montprull	noble; doc.dec	amb.duc.Orléans						105v
16	*Imbertus*		ab.in *Bucino*.Savoie						172	101v
17	Jacques	de Frondis		délég.univ.Avignon						
18	Jean			dép.Saint-Pol.Leon					177	
19	Jean		év.*Vitroniensis*							100
20	Jean			dép.*Cortonensis*					177	
21	Jean	Richarde		*Francigenae*; lic.droit						106
22	Johannes			proc.égl.Cortonensis					176	
23	Léonhard			proc.*Lomensis*					177	
24	*Magnus*			proc.égl.Saint-Malo					*	
25	Nicolas		ab.*climacensis*							102v
26	Nicolas			proc.égl.Sens					177	
27	Nicolas		ab in *Brun in Proventz*					101v		101v
28	*Olvvicus*		de *Francia*							104v
29	Otto			député de Tours					*	
30	*Paulus*			dép.égl.Paris et amb. Roi de France					*	

n°	Prénom	Nom	Titre	Fonction	Go	E1	E2	P	A	W
31	*Paulus*		év.*Serenensis* in Proventz							100v
32	Philippe		archev.*Auxicanensis* in *Pritania*						166	
33	Pierre	Linkmagen		délég.univ.Avignon						
34	*Rupertus*			proc.égl.Dol.Bretagne					177	
35	Thomas		év.*Senonensis*		227	43	39	133v		
36	*Uodalricus*			proc.égl.*Axitanensis in Pritania Tholosona*					177	

ABREVIATIONS D'OUVRAGES, DE PERIODIQUES, ET DES ARCHIVES

- A.C.O. : *Archives de la Côte d'Or*
- *A.C.U.P. : Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis.*
- A.dB.d.R. : *Archives des Bouches-du-Rhône*
- A.D.N. : Archives départementales du Nord
- A.D.R. : Archives départementales du Rhône.
- A.D.S.M. : Archives départementales de Seine Maritime
- *A.H.C. : Annuarium Historiae Conciliorum*
- *A.H.D.L.M.A.* : Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge
- *A.L.K.G.* : *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters*
- A.S.V. : *Secretum Apostolicum Vaticanum*
- Archives vaticanes, *Div. Cam :* Archives vaticanes *Diversa Cameralia*
- B.A.V. : *Bibliotheca apostolica vaticana*
- *B.B.K.L.* : *Biographisch-bibliographisches Kirchenlexikon.*
- *B.C.R.H.* : *Bulletin de la Commission royale d'histoire*
- B.M.C. : Bibliothèque municipale de Cambrai
- BOURGEOIS DU CHASTENET : BOURGEOIS DU CHASTENET, (M.), *Nouvelle histoire du Concile de Constance où l'on fait voir combien la France a contribué à l'extinction du schisme. Avec plusieurs pièces qui n'ont point encore paru, tirées de manuscrits des meilleures bibliothèques de Paris*, Paris, 1718.
- CERRETANUS : *Der liber gestorum des Cerretanus* édité par FINKE, (H.), *Acta concilii Constantiensis*, t. II, p. 171-348.
- *C.L.H.M. : Cahiers Lausannois d'*HISTOIRE *Médiévale*
- *C.U.P. :* DENIFLE, (H.), CHATELAIN, (E.), *Chartularium universitatis parisiensis*, t. IV, Paris, 1889-1897.
- *D.B.F. : Dictionnaire de biographies françaises*
- *D.D.C.* : *Dictionnaire de droit canonique*
- *D.H.G.E.* : *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*
- *D.R.T.A.* : *Deutsche Reichstagsakten*, t. I-III (1878-1400), t. IV-VI (1400-1410), éd. J. Weizsäcker, t. VII (1410-1420), éd. D. Kerler, Gotha-Munich, 1867-1888.
- *D.T.C.* : *Dictionnaire de théologie catholique*
- EUBEL : EUBEL, (C.), *Hierarchia catholica medii aevi*, t. I (1198-1431)
- FILLASTRE : FILLASTRE, (G.), *Journal*, publié par FINKE, (H), *Forschungen zur Geschichte des Konstanzer Konzils*, Paderborn, 1889, p. 163-242.

- *G.C. : Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa,* 16 vol., Paris, 1715-1785 et 1856-1865.
- *G.C.N.* : ALBANES, (J. H.), *Gallia christiana novissima,* Montbéliard-Paris, 7 vol., 1895-1920.
- GERSON : GERSON, (J.), *Opera omnia*, éd. L. Ellies du Pin, 5 livres en 3 volumes, Anvers, 1706.
- GUILLAUME DE LA TOUR : GUILLAUME DE LA TOUR, « Acta concilii des G. de Turre », édité par FINKE, (H.), *Acta concilii Constantiensis*, t. II, p. 349-365.
- HARDT : HARDT, (H. von der), *Magnum oecumenicum constantiense concilium de universali Ecclesiae reformatione, unione et fide*, t. I-VI, Francfort, Leipzig, 1697-1700.
- *H. J.* : *Historisches Jahrbuch*
- *H.S : Hispania Sacra*
- JOUVENEL DES URSINS, *Histoire de Charles VI, roy de France et des choses mémorables advenues durant 42 années de son règne, depuis 1380 jusques à 1422,* Paris, éd. 1653.
- LENFANT : LENFANT, (J.), *Histoire du concile de Constance, tirée principalement d'auteurs qui ont assisté au concile,* 2 vol. in-4°, Amsterdam, 1714, nouvelle éd. rev. corr. et augm. considérablement, 2 vol. in-4°, Amsterdam, 1727.
- MANSI : MANSI, (G. D.), *Sacrum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. XXVII- XXVIII, Venise, 1784.
- *M.D.G.* : *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.*
- *M.E.F.R.M.* : *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen âge. Temps modernes* (Moyen Age seul depuis 1989*).*
- MONSTRELET : MONSTRELET, (E.), *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet,* Paris, L. Douët-d'Arcq éd., 6 vol., 1857-1862.
- *M.S.E.D.* : ***Mémoires de la société d'émulation du Doubs***
- *M.S.H.P.* : *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*
- NICOLAS DE BAYE : NICOLAS DE BAYE, *Journal*, t. II, Paris, éd. Tuetey, 1888.
- *N.R.Th.* : *Nouvelle revue théologique*
- *P.T.É.C.* : *Position des Thèses de l'École des Chartes.*
- *P.L.* : MIGNE, (J.-P), *Patrologiae cursus completus…, Series Latina,* 217 vol., Paris, 1844-1855.
- *Reg. Av* : *Registri Vaticani*
- *Reg. Lat.* : *Registri Lateranensi*
- *R.H.* : *Revue historique*
- *R.H.D.F.E.* : *Revue historique de droit français et étranger*
- RICHENTAL : RICHENTAL, (U.), *Chronik des Constanzer Concils, 1414 bis 1418,* Tübingen, éd. Richard Buck, 1882.
- *R.Q.H.* : *Revue des questions historiques,* Paris, Plon, 1866-1939.
- *R.Q.* : *Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und Kirchengeschichte*
- *R.S.D. :* PINTOIN, (M.), *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, vol. 3, 1413-1422, Bellaguet éd., Paris, 1994.
- *R. S. R. : Revue des sciences religieuses.*
- *S.H.M.E.S.P.* : *Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public*
- UGINET : UGINET, (FR.-CH.), *Le Liber officialium de Martin V,* Rome, 1975.

- *Thesaurus novus anecdotorum* : MARTENE, (E.), DURAND, (U.), *Thesaurus novus anecdotorum,* t. I et II, Paris, 1717.
- VALOIS : VALOIS, (N.), *La France et le Grand Schisme d'Occident*, 4 vol., Paris, 1896-1902.

ABREVIATIONS PROPRES

- ab : abbé
- amb : ambassadeur
- amb.égl : ambassadeur de l'église de …
- archev : archevêque
- archid : archidiacre
- archip : archiprêtre
- audit : auditeur
- audit.lettres. apost : auditeur des lettres apostoliques
- bac : bachelier
- card : cardinal
- cha : chanoine
- cor.lettres.apost : correcteur des lettres apostoliques
- dec : décret
- délég : délégué
- dioc : diocèse
- doc : docteur
- ét : étudiant
- év : évêque
- *in utroque : in utroque jure*
- lic : licencié
- méd : médecine
- not : notaire
- OSA : Ordre de Saint Augustin
- OM : Ordre des frères mineurs
- OSB : Ordre de Saint Benoît
- OP : ordre des frères prêcheurs
- pat : patriarche
- pr : prieur
- proc : procureur
- proc.monast : procureur du monastère de …
- prov : province
- protonot : protonotaire
- script.lettres.apost : scripteur des lettres apostoliques
- theo : théologie
- univ : université

INDEX NOMINORUM DE CES ANNEXES

AALLANT (Pierre), 13, 248
ABBE DE SABLE, 8, 20
ACHARIE (Gilles), 9, 77
ACHERY (Jean d'), 10, 75, 126, 131, 132, 133, 170, 241, 280
ADEMAR (Jean), 7, 134, 135
AILLY (Colard d'), 248
AILLY (Pierre d'), 7, 19, 25, 26, 33, 51, 54, 56, 68, 82, 93, 95, 96, 136, 137, 159, 160, 162, 181, 183, 184, 187, 193, 230, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 260, 267, 275, 280, 294, 297, 298, 316
ALBECK (*Ulricus d'*), 169
ALBERT (Jacques), 16, 124
ALBERT (Reynaud), 124
ALBOIN (Antoine), 18, 31, 32
ALBON (Guillaume d'), 117
ALBON (Henri d'), 10, 117
ALBON (Renaud d'), 18, 117, 284
ALBOT (Pierre), 17, 254
ALEMAN (Jean), 223
ALEMAN (Louis), 13, 63, 65, 118, 174, 182, 188, 223, 224, 226, 228
ALEXANDRE (Charlotte), 21
ALEXANDRE V
pape, 25, 32, 64, 79, 100, 103, 136, 170, 193, 194, 195, 204, 208, 226, 236, 251, 264, 272, 294, 296, 298
ALLARMET DE BROGNY (Jean), 7, 10, 26, 33, 54, 58, 59, 66, 87, 95, 136, 137, 138, 139, 157, 187, 211, 235, 287, 292
ALPHONSE V
roi d'Aragon, 130
AMEDEE VIII
comte puis duc de Savoie, 32, 147, 152, 206, 228, 268
AMIOT (Pierre), 13, 255
ANGELO DE FLORENCE (Jacques), 100
ANGEMII (Nicolas), 13, 236
ANGEVILLAR (*Hermannus d'*), 16, 120
ANJOU (Louis II d')
duc d', 22, 53, 85, 95, 98, 137, 208, 222, 249, 258, 282, 315
ANJOU (Louis III d')
duc d'Anjou et comte de Provence, 102, 130, 222, 258, 276
ANJOU (Marie d'), 63
ANJOU (René d')
duc d', 226, 227
ANJOU (saint Louis d'), 253
AQUIN (Thomas d'), 249, 288
ARAGON (Yolande d')
reine d', 222, 226
ARC (Jeanne d'), 31, 35, 77, 102, 116, 143, 167, 177, 204, 229, 241, 262, 275, 283, 286
Archevêque de Riga, 65, 185, 283, 304
Archevêque de Vienne, 21, 73, 195, 196, 197, 304
ARETIN (Léonard), 100
ARMAGNAC (Bernard d'). *Voir* comte d'Armagnac
ARMAGNAC (Jean d'), 88
ARMENIER (Guy), 71, 318, 319, 320, 321
ARRAULT (Jean), 324, 328
ARTHAN (Jean d'), 10, 129, 139, 140
ATHENOUX (Plaisance), 124
Aumônier de Cluny, 8, 37
AVIÑON (Nicolaï), 208
AVIS (Thomas), 15, 306
BAPTISATUS (Bernard), 8, 44
BAQUIN (Bertrand), 8, 44, 45
BAR (Édouard III de)
duc de, 226, 262
BAR (Henri de), 131
BAR (Louis Ier de)
cardinal et duc de, 18, 41, 85, 96, 110, 111, 129, 133, 226, 227, 234
BAR (Robert de)
duc de, 226
BARBAZAN (Manaud de), 69
BARRENSIS (*Landulphus*)
cardinal de Bari, 226
BARTHELEMY, 16, 37
BARTOLDE (Jean), 10, 140
BASIRE (Jean), 10, 140
BASSET (Jean), 256
BASTON (Pierre), 13, 212, 256, 257, 275, 280
BAUDOUIN (Jean), 10, 83, 141, 220, 240
BAUDRIBOSC (Guillaume de), 260
BAUFFREMONT (Gauthier de), 316, 317, 318, 322
BAVIERE (Guillaume de), 159
BAVIERE (Isabeau de)
reine de France, 321
BAVIERE (Louis de)
Comte Palatin, 126
BAVIERE-INGOLSTADT (Louis de)
duc de, 187, 316, 322
BAYE (Nicolas de), 22, 51, 85, 128, 139, 178, 179, 180, 255, 307, 331
BEAUMAITRE (Guillaume), 134, 266
BEAUNEVEU (Guillaume), 9, 21, 82, 83, 141, 220, 240, 275
BEAUPERE (Jean), 10, 31, 141, 142, 143, 178, 191, 260, 286, 322, 324
BECHUTE (Simon), 17, 292
BEDFORD
duc de, 60, 77, 245

BEGUEULLE (Pierre), 13, 258
BELIN (Jean), 10, 38, 143, 144, 145, 187, 309, 310
BENOIT XIII
pape, 22, 25, 26, 30, 32, 33, 34, 42, 45, 46, 51, 56, 58, 59, 60, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 74, 75, 76, 79, 82, 83, 84, 87, 88, 94, 95, 98, 99, 101, 103, 104, 106, 107, 109, 114, 126, 129, 131, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 145, 149, 152, 155, 156, 157, 161,162, 170, 171, 176, 177, 182, 183, 184, 186, 188, 193, 195, 200, 204, 205, 206, 213, 217, 226, 233, 234, 235, 239, 243, 246, 247, 249, 250, 251, 260, 261, 264, 265, 266, 271, 272, 277, 282, 285, 293, 297, 298, 300, 303, 304, 307, 310, 311
BERNARDI (André), 8, 30
BERRUYER (Martin), 18, 81, 228, 229
BERRY (Jean de)
duc de, 52, 82, 84, 85, 174, 176, 203, 240, 256, 269, 296, 297, 315
BERTRAND (Pierre), 295
BERTRANDS (Jean de), 7, 39, 68, 89, 129, 145, 146, 147, 184, 206, 289, 304
BERTRANDS (Pierre de), 145
BESSE (Nicolas de), 49, 50
BIENVILLE (Jean de), 10, 147
BLANCHARD (Jean), 249
BLOC (Guillaume), 62, 92, 127, 135, 209
BOCHEUX (Simon), 15, 273, 295, 296
BOFFRANDI (Jean), 16, 148
BOIS (Pierre du), 90
BOISRATIER (Guillaume de), 18, 68, 84, 85, 86, 133, 289
BOISSEL (Guérould), 119
BOISSEY (Jean de), 173
BOLOSONIS (Michel), 7, 58, 98, 171, 201, 211, 235
BONHOMME (Pierre), 13, 258
BONHOMME (Pierre), oncle, 258
BONIFACE VIII
pape, 170
BONORANT (Thomas), 17, 306
BOSC (Catherine du), 241
BOSC (Matthieu du), 293
BOSC (Simon du), 15, 104, 150, 232, 241, 242, 293, 294, 295
BOSCHIER (Jean), 10, 23, 148
BOSCO (Jean de), 16, 149
BOSTERBIIS (Simon), 324
BOUCHER (Bureau), 128
BOUEGUE (Jean), 62
BOUQUETOT (Jean de), 10, 104, 149
BOURBON (Charles de), 284
BOURBON (Jacques de)
roi de Naples, 97, 98, 137
BOURBON (Jean Ier)
duc de, 39
BOURBON (Louis II)
duc de, 196
BOURGIN (Adam), 8, 20
BOURGOGNE
duc de, 21, 23, 36, 38, 46, 71, 74, 77, 84, 85, 88, 91, 92, 113, 119, 126, 128, 142, 158, 161, 162, 165, 166, 173, 174, 178, 181, 190, 191, 195, 196, 197, 203, 205, 214, 218, 219, 230, 231, 233, 237, 249, 250, 251, 260, 261, 262, 283, 291, 295, 301, 302, 304, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328
BOURGOGNE (Catherine de), 317, 319
BOURGOGNE (Marguerite de), 67, 91, 135, 138, 143, 175, 215, 216, 288, 289, 317, 320, 321, 322, 324, 326
BOUT (Jean), 142
BOUTARIC (André), 315
BOVES (Jean de), 16, 151
BRABANT (duc de). *Voir* LUXEMBOURG (Wenceslas de) (1380-1383) ; BRABANT (Antoine de) (1384-1415) ; BRABANT (Jean IV de) (1415-1427)
BRETAGNE (Jean de), 11, 151
BRETENOUX (Raymond de), 37
BRETON (Jacques), 10, 124
BREZE (Geoffroy de), 69, 70
BRIDANI (Jean), 16, 152
BRILLET (Drouet), 86
BRILLET (Guillaume), 9, 86, 87, 236
BRIXEN
duc de, 65, 283
BROSSANO (Simon de), 63
BRUN (Bernard), 265
BRUNI (Leonardo), 98
BURLE (Jean), 11, 152
BUSC (Guido du), 16, 79, 80, 327, 328
CADOENE (Bernard de), 45
CADOENE (Bertrand de), 8, 45, 46, 47, 48, 87, 189
CADOENE (Raymond de), 45, 213, 255, 263, 287
CALEVILLE (Colard de), 169, 297, 315
CALIXTE III
pape, 108
CAMBRAI (Adam de), 8, 20, 21
CAMBRAI (Nicolas de), 20
CAMPAGNE (Jean de), 16, 153, 154, 307
CANACHE (Nicolas), 13, 213, 236
CANART (Jean), 282
CANTIERS (Guillaume de), 9, 39, 88, 89, 146, 150, 169, 304
Cardinal d'Ostie, 33, 53, 136, 157, 287, *Voir* ALLARMET DE BROGNY (Jean)
Cardinal de Cambrai, 96, 187, 253, 266, 267, 274, 280
Cardinal de Saint-Marc, 64, 96, 97, 98, 99, 137, 187, 265
Cardinal de Viviers, 95, 137, 156, 266, *Voir* ALLARMET DE BROGNY (Jean)
Cardinal des Ursins, 57, 99, 128, *Voir* URSINS (Jourdain des)
CARILLO (Alphonse), 47, 189, 266
CARNILHE (Pierre de), 17, 259
CASANOVA (Jean), 47

Casseriis (Ermegandus de), 8, 55, 56
Castanea (H. de), 79
Castello (Jean de), 11, 154, 155
Cauchon (Pierre), 13, 21, 31, 158, 165, 178, 191, 230, 241, 245, 259, 260, 261, 262, 302, 318, 322, 323
Cauchon (Rémy), 259
Cayeu (Hugo de), 232
Cerretanus (Jacques), 21, 33, 64, 95, 115, 120, 122, 136, 146, 159, 177, 181, 182, 183, 196, 205, 214, 222, 230, 246, 252, 267, 303, 309, 322, 330
Chaillon (Dominique), 18, 48, 61, 62, 92, 94, 127, 135, 209
Chalançon (Béatrix de), 106, 107
Chalençon (Bertrand de), 108
Challant (Antoine de)
cardinal, 7, 26, 32, 33, 34, 90, 96, 200, 266, 285
Challant (Aymon de), 90
Challant (Guillaume de), 9, 32, 34, 90
Chalon-Auxerre (Louis de), 320
Chalon-Montaigu (Marguerite de), 325
Chalons (Louis de)
prince d'Orange, 147, 223
Chambrier (Guichard), 268
Champdivers (Guillaume de), 317, 320
Champdivers (Jean de), 319
Champeaux (Guillaume de), 47
Champs (Gilles des), 249, 250, 260
Charles III
roi de Navarre, 63, 264
Charles le Temeraire
duc de Bourgogne, 284
Charles V
roi de France, 217, 315
Charles VI
roi de France, 20, 38, 39, 40, 42, 52, 62, 63, 69, 74, 76, 82, 84, 85, 86, 88, 89, 93, 95, 104, 110, 113, 126, 128, 133, 139, 141, 142, 153, 161, 169, 173, 174, 176, 177, 178, 179, 183, 184, 185, 186, 187, 193, 194, 195, 196, 199, 206, 214, 220, 231, 237, 244, 250, 251, 253, 260, 262, 268, 282, 283, 285, 286, 297, 315, 316, 321, 324, 328, 331
Charles VII
roi de France, 21, 22, 29, 38, 102, 105, 107, 108, 114, 127, 130, 177, 179, 208, 225, 229, 260, 275, 276, 283, 284, 321
Charpentier (Guido), 9, 80
Charron de Provins (Pierre), 13, 72, 262
Chartres (Hector de), 281
Chartres (Regnault de), 15, 33, 169, 258, 280, 281, 282, 283, 284
Chastellain (Jean), 179
Chateauneuf (Hugues de), 7, 120, 121, 200
Chateauneuf de Paule (Bernard), 208
Chateauneuf-Randon (Agnès), 45
Chaudessolles (Robert de), 15, 67, 68, 215, 216, 227, 287, 288
Chevenon (Bernard de), 51, 128
Chissiaco (*Aymo de*), 35
Chrysostome (Jean), 274
Chuffain (Antoine), *319*
Ciceron, 100, 135
Clairvaux (Bernard de), 249
Clamanges (Nicolas de), 193, 194, 209, 210, 285, 286
Clement VII
pape, 25, 35, 37, 51, 63, 66, 71, 93, 118, 136, 161, 233, 248, 249, 250, 268, 290, 293, 296
Closs (Jean de), 11, 155
Clovis
roi des Francs, 168
Cœuret (Étienne), 8, 56, 57, 58, 59, 96, 181, 185, 187, 230, 310
Col (Gonthier), 51, 85, 138, 193
Col (Pierre), 85, 138, 193
Colonna (Ottone)
cardinal de Colonna, 99, 266, 289
Commenan (Raoul de), 202
Comte d'Armagnac, 74, 114
Conzie (François de), 8, 47, 63, 64, 65, 66, 69, 70, 118, 183, 185, 187, 223, 224, 244, 266, 272, 309
Conzie (Pierre III de), 63
Coq (Nicolas), 17, 237, 238
Cordurier (Jean), 325
Corgenon (Alix de), 227
Corn (Guillaume), 308
Corneille (Jean), 11, 34, 61, 97, 137, 155, 156
Corsini (Pierre), 63
Corzello (Pierre de), 13, 263, 264
Cossa (Balthazar)
pape. *Voir* Jean XXIII
Coste (Antoine), 8, 35
Cotigny (Pierre de), 47
Cotin (André), 92
Coucy (Enguerrand VII de), 279
Coucy (Marie de), 131
Coucy (Raoul de), 15, 279
père, 279
Couppequesne (Nicolas), 260
Courau (Jacques), 240
Courcelles (Thomas de), 119
Courtecuisse (Jean), 74, 162, 206, 207, 285
Cramaud (Pierre de), 296
Cramaud (Simon de), 18, 26, 51, 84, 94, 170, 227, 250, 251, 257, 260, 289, 296, 297, 298, 299
Crasset (Jacques), 16, 125
Creney (Michel de), 285, 286
Cresecques (Jeanne de), 177

CRESPI (Simon de), 15, 299
CROS (Pierre de), 63
DAMVILLE (Dominique), 169
DAULI (Geoffroy), 16, 68
DELPHINIE (Léonard), 47
DESPARS (Jacques), 10, 34, 42, 49, 75, 76, 125, 126, 127
DIENST (Guillaume de), 26, 205
DIERREY (Pierre de), 286
DIGOINS (Alexandre de), 123
DOIGNY (Henri), 82
DOLIER (Jean), 11, 156
DONAY (Oudot), 319
DORSI (Alexandre), 123
DRAGON (Nicolas), 309, 311
DUFOUR (Érard), 319
DUFOUR (Robert), 15, 289
DUREMORT (Gilles de), 9, 31, 77, 150, 260, 277
DVVERCH (*Hermannus*), 59
ÉGLISES (François des), 16, 66, 277
ESTAING (Pierre d'), 107
ESTIENNE (Jean d'), 308
ESTOUTEVILLE (Étout d'), 293
ESTOUTEVILLE (Jeanne d'), 281
ESTREES (Reginald d'), 275
EUGENE IV
pape, 208, 315
EUVRIE (Guillaume), 18, 49, 62, 91, 92, 93, 127, 135, 209
ÉVEQUE DE TRENTE
GEORGES DE LICHTENSTEIN, 58, 97, 98, 133, 137, 144, 186, 206, 231
FABRI (Cristin), 208
FABRI (Hugues), 16, 122
FALKENBERG (Jean de), 288
FARGUE (Jean de), 11, 65, 129, 157
FAYDIT (Gérard), 18, 71, 72, 212
FELIX V. *VOIR* AMEDEE VIII
pape, 225, 228
FERDINAND Ier D'ARAGON, 42, 76, 89, 126
FERMENT (Jean), 11, 158, 318
FERRECHAL(Guillaume), 150
FERRIER (Vincent), 47
FIESCHI (Louis)
cardinal de Flisco, 243
FILLASTRE (Étienne), 93
FILLASTRE (Guillaume le Jeune), 93
FILLASTRE (Guillaume), 7, 19, 25, 26, 53, 54, 56, 57, 59, 75, 76, 85, 86, 90, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 125, 126, 128, 133, 181, 182, 184, 185, 187, 188, 193, 224, 226, 236, 239, 249, 252, 260, 265, 280, 281, 296, 297, 298, 304, 315, 330
FLECHEL (*Henricus*), 59
FLOCH (Raymond), 83
FLOTTE (Pierre), 196
FOIX (Pierre de)
cardinal, 17, 26, 264, 265, 266
FONT (Odet de), 204
FONTAINES (Renaud de), 142, 285, 286, 312
FORESTIER (Guillaume), 9, 101, 102, 222
FORGET (Pierre), 36, 92
FOVEA (Jacques de), 199
FRANCE (Catherine de), 284
FREDERIC D'AUTRICHE, 58, 97, 98, 126, 137, 206, 231, 316
FROMENT (Jean), 318
FULCONIS (Laurent), 208
GABIN (Odon), 13, 242
GAILLAC (Étienne de), 16, 60, 61
GAVRE (Jean de), 11, 158, 159
GAYETANI (Pierre), 13, 266, 312
GELU (Jacques), 10, 68, 127, 128, 129, 130, 237
GELU DE MARVILLE (Henri de), 127
GENERI (Jean), 274
GENEVE (Béatrix de), 24
GENEVE (Frédéric de), 24
GENEVE (Robert de)
Clément VII, 24, 25
GENTIEN (Benoît), 8, 21, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 65, 76, 89, 96, 110, 111, 126, 129, 141, 146, 274, 282, 304
GENTIEN (Pierre), 38
GERBEVILLERS (Jean), 11, 160
GERSON (Jean), 11, 19, 29, 45, 93, 142, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 167, 168, 169, 170, 190, 191, 199, 215, 220, 231, 237, 241, 250, 251, 260, 261, 274, 275, 280, 297
célestin, 166
GERVVER (Jean), 17, 169
GILLARD (Jean), 148
GIRARD (Jean), 129, 130, 160
GIRARD (Pierre), 143
GIRART (Jean), 11
GIRAUD (Pierre), 144
GISSART (Jean), 11, 169
GLOUCESTER
duc de, 77, 143
GOGARD (Geoffroy), 208
GONESSE (Nicolas de), 13, 83, 141, 220, 239, 240
GOREL (Jean), 11, 169, 170, 277
GOUDA (Pierre de), 119
GOUGE (Martin), 283
GOYE (Michel), 79, 327
GRAILLY (Archambaud de), 264
junior, 264
GRAILLY (Jean Ier de)
comte de Foix, 47, 102, 265
GRANDI (Simon de), 15, 299, 300
GREGOIRE XI
pape, 49, 50
GREGOIRE XII
pape, 32, 33, 56, 63, 70, 75, 79, 82, 84, 95, 162, 200, 251, 260, 264, 293, 298, 310
Pape, 57
GRIMAUD (Hugues), 10, 123, 217

GRIMOARD (Anglic), 182
GROSSI (Jean), 238
GROUCHET (Richard de), 260
GUENNET (Olivier), 13, 243
GUIARDI (Jean), 60, 170, 171, 185, 211, 235
GUIGNON (Guillaume), 9, 102, 103, 256
Guillaume, abbé de Celles, 9, 80
Guillaume, abbé de Fontaine-Daniel, 16, 81
Guillaume, abbé de Mellerai, 202
Guillaume, abbé de Saint-Sauveur d'Aniane, 9, 81, 287
GUILLETI (Jacques), 30
GUIOT (Jean), 82, 256
GUISE (Marie de)
reine de Sicile, 233
GUYENNE (Louis de), 41
dauphin, 128, 129, 190, 268, 320, 321, 322
HAINAUT (Guillaume IV de)
comte de, 159, 173
HARCOURT (Jean d'), 178
HARCOURT (Jeanne d'), 279
HARCOURT (Louis d'), 31, 88, 115, 216, 217, 292
HARLEM (Jacques de), 190
HENRI V
roi d'Angleterre, 62, 77, 85, 103, 116, 142, 174, 230, 253, 256, 292
HENRI VI
roi d'Angleterre, 31, 77, 143, 227, 245, 262
*HOLBEZ (*Hugues*)*, 65, 282
HONRODE (Jean), 11, 171
HOTOT (Geoffroy de), 103
HOTOT (Guillaume de), 9, 103, 104, 105, 248, 277
HOUDREVILLE (Gobert de), 109
HUBENT (Nicolas de), 13, 240
HUET (Jean), 148
HUGUENET (Jean), 17, 172
HUSS (Jean), 56, 57, 95, 96, 137, 144, 167, 181, 186, 205, 252, 275, 308, 310
IMBERT (Pierre), 325
INNOCENT VII
pape, 79, 82
JACOBI DE MONEKEDAM (Matthias), 92, 127, 135, 209
JEAN II DE CASTILLE
roi de Castille, 74
JEAN IV D'ARMAGNAC, 107
JEAN SANS PEUR
duc de Bourgogne, 40, 41, 46, 48, 62, 82, 88, 91, 92, 99, 110, 111, 116, 142, 158, 162, 166, 173, 174, 178, 192, 197, 201, 205, 214, 230, 231, 251, 260, 261, 262, 288, 301, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 325, 327, 328
JEAN V DE BRETAGNE
duc de Bretagne, 22, 56, 202
JEAN VIII PALEOLOGUE
empereur byzantin, 276
JEAN XXIII
pape, 20, 22, 23, 32, 33, 38, 39, 40, 46, 48, 53, 55, 56, 57, 64, 68, 73, 74, 75, 76, 80, 89, 90, 94, 95, 96, 97, 104, 110, 112, 115, 122, 125, 126, 131, 132, 134, 136, 139, 140, 142, 143, 144, 150, 151, 155, 156, 159, 163, 164, 169, 171, 173, 177, 180, 183, 184, 185, 190, 193, 200, 204, 205, 211, 213, 216, 222, 223, 226, 230, 232, 235, 242, 243, 247, 249, 251, 252, 253, 258, 259, 261, 263, 264, 267, 269, 272, 280, 282, 291, 294, 295, 296, 298, 303, 304, 309, 310, 316, 323, 325
JEANNE II DE NAPLES
reine de Naples, 97, 124, 130
JOUVENEL (Guillaume), 21
JOUVENEL DES URSINS (Jacques), 108
JOUVENEL DES URSINS (Jean), 39, 51, 84, 134, 162, 259, 275, 331
JUDOCUS, 12, 220
JULIEN L'APOSTAT, 288
KERAFRED DE LA RUE (Alain), 8, 22, 23
KERAFRED DE LA RUE (Alain), 23
KRALIK (Wenceslas), 182
L'ABBE (Hervé), 10, 121
LA CAPELLE (Nicolas de), 18, 237
LA COUR (Pierre de), 13, 267
LA FONTAINE (Jean de), 256
LA MARCHE (Constance de), 69
LA MARCHE (Jean de), 17, 172
LA MOTTE (Robert de), 15, 290
LA PLANCHE (Bernard de), 44, 65, 132, 282
LA PORTE (Raoul de), 36, 43, 92, 285
LA RIVIERE (Robert de), 87
LA ROVERE (Foulque de), 312
LA RUE (Laurent de), 17, 221
LA TOUR (Béatrix de), 106
LA TOUR (Henri de), 41, 111
LA TOUR D'AUVERGNE (Henri de), 106
LA TOUR D'OLLIERGUES (Guillaume de), 33, 106, 107, 108, 126, 214, 222, 223, 241, 274, 309, 331
LA TREILLE (Pierre de), 47
LA VALLEE (Guillaume), 9, 109
LADISLAS
roi de Bohême, 229
LADISLAS DE NAPLES
roi de Naples, 258, 297
LAITRE (Eustache de), 142
LAPALUD (Amédée de), 227
LAPALUD (Jean de), 322, 325, 328
LAPALUD (Louis de), 18, 176, 227, 228
LAUCO (Antoine de), 18, 35, 36, 49, 92, 127, 135, 209
LAURENS (Guiot), 324
LAYENS (Jean de), 11, 172

LE BARBIER (Mahaut), 179
LE BARBU (Henri), 202
LE BOULANGER (Henri), 10, 117, 141
LE BOULANGER (Jean), 21
LE GRAS (Gaultier), 8, 26, 43, 67, 68, 109, 211, 247, 283, 289
LE MINGRE DIT BOUCICAUT (Jean), 176, 240, 246
LE MINIER (Pierre), 260
LE PRESTRE (Pierre), 13, 267
LE ROUX (Nicolas), 13, 50, 115, 150, 241, 242, 294
LE ROY (Thierry), 178, 325, 328
LE SAUVAGE (Matthieu), 292
LE SENECHAL (Jean), 11, 175
LE TUR (Guillaume), 36, 92
LENGRET (Jean), 11, 173, 174, 211, 319
LEROY (Pierre), 175, 260
LESNERAC (Jeanne de), 202
LESPINASSE (Alix de), 117
LESPINASSE (Guillaume de), 117
LESTRANGE (Elie de), 8, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 63, 98, 250
LESTRANGE (Guillaume de), 49, 50
LESTRANGE (Guillaume II de), 49
LESTRANGE (Raoul de), 49, 50
LHEUREUX (Thomas), 175
LICHTENSTEIN (Georges de), 58
LINIÈRES (Jean de), 11, 176
LION (Jean de), 105
LOISON (Simon), 15, 300
LOMBARD (Pierre), 238
LORNAY (Guillaume de), 145
LOUIS XI
roi de France, 108, 124, 229
LOUIS, EVEQUE DE *WALLIA*, 13, 223
LUNA (*Pedro de*), 137, 296
LUSIGNAN (Hugues de)
cardinal, 47, 87
LUXEMBOURG (Jean de), 128
LUXEMBOURG (Louis de), 179, 245
LUXEMBOURG (Sigismond de), 19, 25, 26, 33, 34, 39, 40, 42, 45, 52, 54, 59, 64, 65, 74, 75, 76, 85, 86, 89, 91, 110, 126, 129, 130, 140, 146, 154, 159, 164, 165, 177, 183, 184, 186, 187, 188, 193, 195, 205, 206, 224, 236, 237, 246, 247, 252, 261, 265, 282, 283, 294, 298, 303, 304, 316, 317
LUXEMBOURG (Waleran de), 251
LUXEMBOURG (Wenceslas de)
duc de Brabant, 128, 250, 303, 319
LYDON (*Johannes*), 59
LYRE (Nicolas de), 295
MACHET (Gérard), 29, 220
MACON (Jean de), 11, 177
MAGNIER (Pierre de), 14, 268
MAIGNAC (Aymeri de), 203
MAIGNAC (Pernelle de), 203
MAILLY (Jean de), 18, 177, 178, 179, 324
MAISON-COMTE (Hugues de), 10, 123
MAKOCC (Gilles), 9, 78
MALATESTA (Charles de), 57, 310
MALLA (Philippe), 289
MARC (Gui), 9, 78
MARCILLY (Béatrix de), 27
MARGUERIE (André), 8, 31, 150
MARGUERITE D'ÉCOSSE, 283
MARIGNY (Pierre de), 92
MARLE (Guillaume de), 9, 41, 42, 76, 89, 109, 110, 111, 126
MARLE (Henri de), 109, 179
MARLE (Jean de), 11, 153, 179, 180, 307
MARTIGNY (Jean de), 7, 56, 96, 151, 180, 232
MARTIN (Jean), 11, 181
MARTIN V
pape, 23, 24, 29, 34, 35, 36, 37, 47, 49, 54, 60, 62, 64, 65, 67, 72, 79, 81, 90, 92, 99, 102, 105, 107, 122, 124, 127, 130, 133, 135, 137, 138, 143, 147, 148, 150, 151, 152, 154, 157, 174, 176, 179, 181, 190, 199, 202, 206, 207, 209, 210, 216, 218, 222, 224, 225, 227, 231, 241, 247, 253, 256, 266, 269, 270, 273, 277, 280, 285, 289, 296, 304, 327, 331
MATISCONE (Jean de), 150, 177
MAUGENDRE (Guillaume), 9, 112
MAUGENDRE (Olivier), 112
MAUGIER (Jean), 260
MAULEON (Vital de), 47
MAUROUX (Jean), 7, 47, 53, 57, 59, 63, 65, 76, 85, 97, 144, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 220, 224, 237, 244, 310, 325
MAZZEROLLES (Arnaud de), 287
MEINARD (Jacques), 18, 131
MELA (*Pomponius*), 100
MESNIL (Eustache de), 18, 48, 49, 61
METZ (François de), 72
METZ (Guillebert de), 50
MEYERONIS (*Johannes de*), 11, 189
MISERONDI (*Berengarius*), 16, 43
MOLENDINO (Robert de), 296
MONARD (Guillaume), 16, 113
MONSTRELET (Enguerrand de), 36, 92, 108, 162, 256, 307, 324, 331
MONTAIGU (Gérard de), 256
MONTAIGU (Jean de), 12, 189
MONTBOISSIER (Jeanne), 196
MONTEJUSTINO (*Johannes de*), 17, 218, 219
MONTFAUCON (Étienne de), 318
MONTIEU (Philibert de), 77
MONTIQUINI (Jean), 12, 189
MONTJEU (Pierre de), 14, 28, 178, 269
MONTJOIE (Guillaume de), 9, 47, 113, 153
MONTLION (Jean de), 12, 48, 190, 191, 322
MONTMAYEUR (Amédée de), 24

MONTORCIE (Isoard de), 200
MONTREUIL (Jean de), 12, 192, 193, 194
MONTZON (Jean de), 161, 249, 250, 306
MOREL (Jacques), 27
MORIMONT (Jean de), 317
MORIN (Jourdain), 12, 21, 53, 83, 141, 150, 170, 186, 219, 220, 240, 275, 280
MORIZET (Oger), 13, 242
MULIERII (Sanche), 265
NAILLAC (Périchon de), 245
NAILLAC (Philibert de), 7, 67, 68, 245, 246, 247, 248
NANTON (Jean de), 7, 59, 146, 194, 195, 304
NARDI (*Petrus*), 59
NASO (Jean), 171, 187, 235
NAVERS (Michael de), 59
NEUFCHATEL (Alix de), 303
NEUFCHATEL (Jean de), 316, 325
NEUFCHATEL (Thibaut VII de), 325
NEUFCHATEL(Thibaut VI de), 325
NEYRAUD (Pierre), 14, 269
NICOLAS (Jean), 12, 196
NICOLAS V
pape, 225, 228, 229
NOIDENT (Jean de), 192, 323, 324, 325, 326, 328
NORRY (Jean de), 12, 69, 196
NORRY (Pierre de), 196
NOSERETO (Alexandre de), 223
NOSERETO (Leo de), 12, 223, 321, 328
NOVO BELLO (Raymond de), 17, 279
OPIZIS (Jacques de), 65, 282
ORLEANS (Charles d')
duc d', 48, 328
ORLEANS (Louis d')
duc d', 38, 63, 92, 94, 134, 162, 210, 282
PAILLARD (Germain), 179
PALATINAT (Ruprecht de), 63, 183
PANDO (Barthélémy de), 235
Patriarche d'Alexandrie, 260, 299
Patriarche d'Antioche, 21, 96, 97, 108, 182, 183, 184, 185, 188, 205, 224, 244, 309, 325, *Voir* MAUROUX (Jean)
Patriarche de Constantinople, 60, 68, 133, 204, 205, 206
PAVILLY (Eustache de), 39
PEIRIERE (Artaud), 8, 37
PERONNE (Jean de), 12
PERUSSE (Jean de), 12, 198
PETIT (Dominique), 142
PETIT (Jean), 19, 39, 40, 43, 57, 66, 79, 82, 83, 92, 93, 104, 105, 110, 113, 118, 132, 133, 141, 142, 154, 158, 162, 165, 166, 175, 181, 199, 203, 204, 210, 213, 214, 218, 219, 220, 228, 230, 232, 236, 237, 238, 240, 253, 256, 260, 261, 262, 273, 274, 275, 280, 287, 291, 302, 307, 308, 318, 322, 323, 326
PEYRUSSE (Antoine de), 281
PEYRUSSE (Arnould de), 68, 279
PEYRUSSE (Gaultier de), 281
PEYRUSSE (Geoffroy de), 9, 68, 69, 279
PEYRUSSE (Ranulphe de), 15, 68, 69, 279, 280
PHILARGES (Pierre). *Voir* Alexandre V, pape
PHILIPPE LE BON
duc de Bourgogne, 116, 127, 143, 161, 178, 179, 272, 283, 320, 324, 326
PHILIPPE LE HARDI
duc de Bourgogne, 173, 205, 318, 319
PICARD (Guillaume), 10
PICART (Guillaume), 114
PICART (Jean), 12, 198, 277
PICHOT (Jean), 12, 199, 200
PICQUE (Richard), 93
PINARD (Simon), 15, 21, 300
PINTOIN (Michel), 21, 40, 41, 42, 65, 75, 76, 89, 110, 111, 126, 201, 282, 308, 309
PLAOUL (Pierre), 82, 131, 260
PLATON, 100
PLINE LE JEUNE, 100
POITIERS (Charles de), 226
POLIGNAC (Bertrand de), 108
POLIGNAC (Jean de), 17, 200
POLLEY (Jean de), 17, 200
POLTON (Thomas), 59, 132, 155
POMPADOUR (Geoffroy de), 9, 47, 69, 76
POMPADOUR (Hélie de), 123
POMPADOUR (Souveraine de), 68, 69, 279
PONCET (Jean), 12, 37, 201, 235
PONCETI (*Bisuntinus*), 201
PONTHIEU (Charles de)
dauphin, 21, 23, 36, 43, 49, 92, 99, 105, 107, 110, 111, 123, 130, 209, 231, 275, 283, 284
POREE (Martin), 13, 57, 229, 230, 231, 232, 237, 247, 261, 274, 292, 318, 322
PORTA (G. de), 223
POT (Rénier), 191
PRAGUE (Jérôme de), 34, 97, 137, 205, 310
PRANGINS (Jean de), 228
PRATIS (Jean de), 17, 202
Prieur de Duras, 14, 277
Prieur de Massano, 14, 278
Prieur de Saint-Jean d'Angers, 14, 278
Prieur de Saint-Malo, 14, 278
Prieur de Saint-Michel du Château de Bourges, 278
Prieur de Talard, 14, 278
Prieur deSaint-Michel du Château, 14
Procureur de l'archevêque d'Aix, 311
Procureur de l'archevêque d'Auch, 311
Procureur de l'archevêque de Sens, 311
Procureur de l'évêque d'Auxerre, 312

Procureur de l'évêque de Couserans et de l'abbé de Saint-Sernin de Toulouse, 312
Procureur de l'évêque de Digne, 312
Procureur de l'évêque de Fréjus, 312
Procureur de l'évêque de Glandèves, 312
Procureur de l'évêque de Grasse, 312
Procureur de l'évêque de Rennes, 314
Procureur de l'évêque de Rodez, 313
Procureur de l'évêque de Tournai, 313
Procureur de l'évêque de Valence, 313
Procureur de Saint-Amé de Douai, 313
Procureur du chapitre de l'église de Poitiers, 313
Procureur du chapitre de Vannes, 313
Procureur du prévôt de Pignans en Provence, 314
PROVANA DE LEYNI (Florine), 90
PTOLEMEE, 100
PULKA (Pierre de), 54, 188
PUPPIO (Thomas de), 94
PUY (Géraud du), 9, 42, 46, 70, 73, 74, 75, 76, 96, 126, 169, 185
PYLLAERT (Matthieu), 13, 146, 181, 232, 294
QUATADRION (Simon), 17, 301
QUIBLET (Pierre), 14, 270
QUINGONELLI (*Johannes*), 17, 219
QUINTILIEN, 100
RAIMOND (Jean), 282
RAMBURES (David de), 128
RAOUL (Bertrand), 276, 290
RAOUL (Jean), 17, 202
RAPIOUT (Jean), 317, 322, 325, 326, 328
RAVAT (Pierre), 52, 155
REILHAC (Clément de), 203
REILHAC (Jean de), 12, 203
REMERGUE (Raymond de), 17, 281
RENAUD (Matthieu), 131
RENAUD, SIRE DE PONSE, 128
RHODINI (Jacques), 26, 59
RICHEMONT (Arthur de) connétable, 22, 304
RICHENTAL (Ulrich), 20, 22, 39, 46, 55, 62, 64, 67, 69, 70, 74, 85, 88, 113, 119, 125, 129, 132, 134, 141, 154, 172, 174, 180, 185, 189, 202, 212, 214, 217, 226, 252, 263, 269, 274, 282, 290, 298, 300, 305, 307, 308, 309, 331
ROBERT (Jean), 280
ROBERT (Pierre), 14, 270
ROBERT DE SAINT-JAL (Betrand), 73
Robert, abbé de Saint-Laurent-sur-Loire, 15, 21, 286
ROCHA (Jean de), 12, 203, 204
ROCHETAILLEE (Jean de), 7, 59, 68, 204, 205, 206, 207, 277, 288, *Voir* Patriarche de Constantinople
RODEL (Matthieu), 7, 170, 233, 280
ROGERIIS (*Bego de*), 8, 37, 38
Roi d'Aragon, 42, 76, 83, 126, 130, 137, 144, 174, 203
Roi des Romains, 25, 33, 39, 42, 45, 65, 75, 76, 86, 126, 129, 164, 165, 184, 186, 206, 224, 246, 253, 282, 283, 294, 301, 303, 304, 316, 317
ROUGEMONT (Humbert de), 303
ROUGEMONT (Thiébaut de), 7, 39, 89, 96, 146, 184, 201, 303, 304, 305, 319, 320
ROYE (Guy de), 94, 296
RUILLY (Jacques de), 128
SACONAY (Guichard de), 118
SACONAY (Henri de), 10, 63, 118, 224
SADE (Paul de), 136, 315
SAINT (Félix), 8, 62
SAINT-DIE (Thierry de), 15, 17, 305
SALLIENTE (Pierre de), 17, 271
SALOMON (Pierre), 14, 271
SALUCES (Amédée de), 8, 24, 25, 26, 54, 68, 96, 136, 137, 201, 296
SANAT (Robert), 15, 290, 291
SAPORIS D'EYRAGUES (Léger), 12, 47, 102, 221, 222
SARDES (Marthe de), 296
SARREBRÜCK (Jean de), 134, 227, 239
SAULX (Guillaume de), 27
SAULX (Simon de), 15, 191, 301
SAVIGNY (Nicolas de), 92
SAVOISY (Henri de), 231
SCEPEAUX (Yves de), 21
SECHAL (Aymon), 145
SEILLONS (Jean de), 17, 207
SENEQUE, 100, 239
SENS (Renaud de), 21
SERATO (Pierre de), 14, 272
SERENE (Raymond), 61
SIMON (Jean), 12, 208
SIMONET (Pons), 14, 205, 277
SOCRATE, 288
SOISSONS (Thiébaut de), 321
SOUZA (Conrad de), 65, 282
STEPHANE (Guillaume), 10, 115, 150
STIPITE (Lambert de), 65, 132, 137, 272, 282
STRADA (Zanobi de), 100
SUIOTI (Jean), 18, 209
SYOLLE DE NANTO (Guido), 16, 80
TALARU (Amédée de), 8, 27, 28, 29, 30, 106, 107, 224
TALARU (Hugues de), 27
TALARU (Jean de), 27
TALARU (Matthieu de), 27
TALEVENDE (Ursin de), 15, 146, 150, 153, 180, 306, 307, 308
TAXAL (Antoine), 58, 59, 83
TEMPLES (Jean des), 12, 209
TERAMO (Simon de), 218, 232, 244, 280, 281, 308
TESSETO (Hugo de), 16, 121
TESTE (Jean), 47
THALABONA (Hydrona de), 127
THEODORICUS, 17, 302

THEROUDE (Guillaume), 16
THIBAULT, ABBE DE ND DE BELLE-FONTAINE, 15
THIBOUT (Henri), 10, 119
THOISY (Geoffroy de), 16, 71, 321
THOISY (Jean de), 71, 193
THOISY (Renaud de), 71
THUREY (Philippe de), 28
THUREY (Pierre de), 224
TIXERAND (Gilles), 158, 318
TOULON (Nicolas de), 71
TREMBLAY (Jean de), 7, 136, 171, 211, 235
TRILHIA (Pierre de), 7, 65, 137, 272
TROUSSEAU (Trousseau), 177, 282
TUREY (Philippe de), 29
UNELLIS (Jean), 65, 282
URBAIN V
pape, 49, 50, 142, 182
URSINS (Jourdain des), 96, 99, *Voir* Cardinal des Ursins
VACHER (Bertrand). *Voir* BAQUIN (Bertrand)
VAILLY (Jean de), 21, 321
VALENTIN (Vital), 15, 38, 57, 65, 96, 137, 181, 187, 220, 267, 308, 309, 310, 311
VALERE-MAXIME, 240
VALLEE DU BEC (Robert), 17, 291, 292
VANNIER (Pierre de), 258
VAURICHER (Guillemette), 293
VAUX (Guillaume de), 244
VAUX (Jean de), 244
VAUX (Pasquier de), 17, 218, 244
VELLIS (*Johannes*), 59
VENTEROL (Pierre de), 328
VERBOUZ (Amphéliste de), 63
VERGY (Jean de), 191
VERSAILLES (Pierre de), 14, 21, 141, 169, 220, 257, 273, 274, 275, 276
VERUCHE (Pierre de), 234
VIAUDI (Nicolas), 280
VIENNE (Guillaume de), 194, 320, 322, 323, 324
VIENNE (Jean de), 194
VIEUX (Guillaume), 16, 116
VIGIER (Jean), 12, 212
VILATE (Jean), 45
VILLARIBUS(Archambus de), 215
VILLENEUVE (Hervé de), 277
VILLENEUVE (Jean de), 12, 21, 72, 212, 236, 262
VILLE-SUR- YRON (Henri de), 7
VILLE-SUR-YRON (Henri de), 120
VILLETTE (Philippe de), 145, 274
VILLETTE-CHEVRON (Antoinette), 145
VINCELLES (Jean de), 7, 213, 214, 215, 216
VINEA (Guillaume de), 79
VIPPART (Jean), 12, 216
VIVIEN (Gaucher), 217
VIVIEN (Jacques), 217
VIVIEN (Jean), 12, 217, 245
VIVIEN (Nicolas), 217
WALLENRODE (Jean de), 304, *Voir* archevêque de Riga
WASSEL (Gérard), 8, 73
WICLIF (Jean), 57, 75, 83, 89, 95, 96, 126, 144, 146, 181, 185, 195, 213, 220, 230, 261, 274, 286, 294, 304, 309
WITWICH (Arnold), 82
YAS (Guillaume), 16, 116
ZABARELLA (François), 96, 137, 156
ZWANENORDE (Antoine de), 16, 36, 37

TABLE DES MATIERES DU VOLUME 1

INTRODUCTION

Historiographie du concept de nation
Définition de la « nation France » au début du XVe siècle
Historiographie sur le concile
Elaboration de la liste des Français au concile et prosopographie
Présentation des sources

PREMIERE PARTIE : AU DEBUT DU CONCILE : L'EBAUCHE DE CONSTRUCTION D'UNE IDENTITE NATIONALE

Chapitre I- La nation française au concile de Constance

I- La formation de la nation française
A- L'arrivée des Français au concile
1- Une arrivée tardive et échelonnée
2- Les raisons du retard des Français
3- Les listes ou procès verbaux désignant les participants
B- Les héritages conciliaires et universitaires
1- La lente mise en place des nations conciliaires
2- La nouveauté du vote *per nationes*
3- Le modèle universitaire et ses limites
C- La participation à de fréquentes assemblées du clergé
3- Des expériences profitables
II- Qui sont les membres de la nation française ?
A- Diversité géographique et éléments d'unité
1- L'origine géographique des Français
2- Quelle frontière géographique pour la nation française ?
3- Géographie et identité de la nation française
4- Une nation moins composite que les autres
B- Une nation de gens de savoir
C- La grande diversité des « ordres et degrés »

Chapitre II- Les réseaux au début de 1415

I- Les réseaux curiaux, familiaux et religieux
A- Les membres de la curie pontificale
B- Les liens familiaux et les relations d'amitié
C- Les moines et les religieux
II- Les réseaux universitaires
A- Les délégués des universités et les anciens Étudiants
B- La représentation des nations universitaires au concile : exemple de la faculté des arts de l'Université de Paris
III- Les réseaux politiques
A- Le réseau armagnac

1- Les ambassades du roi de France et des princes ralliés au gouvernement
2- Un vaste réseau armagnac à Constance ?
3- La pression royale sur l'Université de Paris
B- Les résistances et les limites du contrôle royal
1- Un contrôle limité des universitaires parisiens
2- Les élections dans les chapitres, abbayes et couvents
3- L'ambassade bourguignonne
C- Sigismond et les réseaux français
1- Sigismond choisi comme arbitre
2- L'adhésion de Jean Mauroux au parti impérial
3- La première prise de parole des universitaires français

Chapitre III- Les premières revendications « nationales » françaises au concile (novembre 1414 à fin mars 1415)
I- Un contexte politique et religieux favorable à l'unité des Français
A- La division des Français et la prise en main du concile par Sigismond
B- Des tensions apaisées entre Charles VI et Jean sans Peur
1- Les intérêts du duc de Bourgogne
2- Les intérêts du roi de France
II- L'arrivée de l'ambassade du roi de France et ses prétentions « nationalistes »
A- L'affirmation de la dignité du royaume de France
1- La pompe et le faste de l'ambassade du roi de France
2- L'apologie du « *rex christianissimus* » et de sa lignée
B- Une prise de position très indépendante de celle du roi des Romains
C- Un programme diversement partagé par le reste de la nation française
1- Des divergences de fond entre l'ambassade du roi et les délégués de l'Université
2- Des motifs de rapprochement entre l'ambassade du roi et les cardinaux français
III- Le premier combat de la « nation France » au concile
A- La lutte des partis et le refus de sujétion de la nation française
B- Le refus de l'ingérence du roi des Romains dans la nation française
C- La tentative de récupération politique de l'ambassade royale
Conclusion de la première partie

DEUXIEME PARTIE : LA NATION FRANÇAISE DANS LA TOURMENTE (21 MARS 1415 – 27 JANVIER 1417)

Chapitre IV- La nation française désunie
I- La nation française victime de la fuite du pape
A- La nation française désunie et affaiblie
1- L'audace récompensée des universitaires parisiens
2- Les perdants du fait de la fuite du pape
3- L'affirmation de la prédominance de Sigismond au concile
B- Le stratagème de Jean XXIII
1- La dénonciation de l'humiliation de la « nation France »
2- Une proposition d'alliance
C- La réaction du gouvernement du royaume de France
1- La susceptibilité du dauphin et du gouvernement royal

2- La volonté de transférer le concile en France
II- L'apparent délitement de la nation française
A- Les divisions de la nation
1- Les factions rivales dans la « maudite guerre »
2- Une opposition de plus en plus exacerbée entre les membres de la nation française
3- L'impossible accord à propos de la suppression des annates
B- La nation conciliaire française déconstruite de l'extérieur et de l'intérieur
1- L'affaire Jean Petit pilotée de Bourgogne et de France
2- La politique chaotique du gouvernement armagnac
C- La recherche de soutiens
1- Les soutiens apportés aux Armagnacs
2- Les succès bourguignons dans leurs conquêtes d'alliés
III- Des références persistantes à des valeurs communes
A- La fidélité à la couronne
1- La référence au roi de France dans l'affaire des annates
2- La fidélité au roi durant l'affaire Jean Petit
B- La fidélité à la foi et l'intégrité des chefs de partis
1- La défense de la foi au cœur de l'argumentation de Jean Gerson
2- La défense bourguignonne
C- Une histoire commune

Chapitre V- Sigismond, à l'origine du réveil du sentiment national français
I- La réprobation de la mainmise de Sigismond sur le concile (21 mars – 18 juillet 1415)
A- La remise en question de l'organisation du concile
1- La commission générale des nations : une institution au service de Sigismond
2- La contestation du mode de scrutin au concile
3- Le mode d'élection au conclave
B- L'éveil de la suspicion des Français à l'égard du patriarche d'Antioche
1- Le blâme de l'omniprésence de Jean Mauroux
2- Des abus de pouvoir : l'usage du sceau
3- La lutte pour le respect de l'autonomie de la nation française
II- Le revirement de Sigismond, cause d'une poussée du nationalisme français (juillet 1415-janvier 1417)
A- La nouvelle politique de Sigismond
1- L'exaspération de Sigismond contre la France
2- L'attitude exemplaire des Anglais
3- La normalisation des relations entre Jean sans Peur et Sigismond
B- Le sentiment de déloyauté éprouvé par les Français
1- Les efforts faits par les Français du royaume pour se concilier Sigismond
2- Une duperie ancienne et calculée
3- L'impact de ce revirement à Constance

Chapitre VI- Le concile : un champ de bataille franco-anglais
I- La dénonciation de l'existence d'une nation conciliaire anglaise
A- La nouvelle mission politique du cardinal de Cambrai à Constance
1- Pierre d'Ailly, nouvel ambassadeur de Charles VI
2- La mise en garde contre les abus du conciliarisme
3- Un avertissement, prétexte à la dénonciation de l'existence de la nation anglaise au concile
B- La géographie mise au service de la cause de la nation française
1- L'utilisation de la bulle *Vas electionis* de Benoît XII à des fins politiques
2- Le soutien de Jean de Campagne à cette thèse

3- Le positionnement du collège des cardinaux et des ambassadeurs de Charles VI
II- L'initiative française : un échec relatif
A- Des pressions politiques puissantes
1- L'opposition de l'électeur palatin à l'intervention de Pierre d'Ailly
2- La montée des tensions et la prise d'armes des Anglais au concile
B- Le refus du jusqu'au-boutisme par la nation française
1- L'amour excessif du cardinal de Cambrai pour le royaume de France ?
2- Le sentiment national au cœur des préoccupations de certains Français
Conclusion de la deuxième partie

TROISIEME PARTIE : LE SURSAUT NATIONAL DES FRANÇAIS DANS UN CLIMAT DE CRISE (DE JANVIER 1417 A LA FIN DU CONCILE)

Chapitre VII - La nation française en danger
I- La mise en place d'une coalition anti-française au concile
A- Le rapprochement de Sigismond et de Jean sans Peur
B- L'alliance entre Sigismond et Henri V
II- La lutte des Anglais contre les prétentions françaises
A- Le mauvais usage fait par les Français du *Vas electionis*
B- Une comparaison de la géographie des royaumes de France et d'Angleterre
1- La géographie politique
2- La géographie ecclésiastique
3- La géographie linguistique
C- Le rappel de l'ancienneté et de la dignité du royaume d'Angleterre
III- Les agressions ininterrompues de Sigismond à l'encontre des Français
A- Une attitude anti-française du roi des Romains
B- La nation française déstabilisée

Chapitre VIII- La reprise en main de la nation française
I- Le renforcement de l'autonomie de la nation française
A- Le rapprochement des nations française, italienne et espagnole
B- La maîtrise de la direction de la nation française et son renforcement
1- La présidence de la nation française sous le contrôle armagnac
2- Le renforcement du collège cardinalice et de l'ambassade du roi de France
C- Pierre d'Ailly : de l'exaltation de la France à sa personnification
1- L'exaltation de la France et l'affirmation de son identité culturelle
2- L'honneur de la France
II- La lutte contre les dissidents de la nation française
A- La menace bourguignonne
B- Le cas des Français d'Empire
C- Les moyens pris contre la trahison et les exactions du patriarche d'Antioche
1- L'expulsion de Jean Mauroux de la nation française
2- La destitution de Jean Mauroux de son poste de vice-camérier
III- Le bref retour de la prédominance française dans le concert des nations
A- Le conflit sur l'organisation du conclave
B- Le conflit sur l'ordre des affaires à traiter

Chapitre IX- Les dérives du proto-nationalisme armagnac et l'échec relatif des « Gallicans » au concile
I- Les Armagnacs et l'affirmation d'un gallicanisme radical
A- Un scepticisme affiché du gouvernement français quant à la validité de l'élection du pape
B- L'affirmation des libertés de l'Église gallicane en novembre 1417
C- La désobéissance des universitaires parisiens aux injonctions royales
II- La nation française au concile, victime des aléas et des troubles politiques du royaume de France
A- Le discrédit des Armagnacs au concile
B- L'inapplicable restauration des libertés de l'Église gallicane
C- La signature du concordat par la nation française
III- Le maintien d'un élan national
A- Des manifestations du sentiment national français qui perdurent cependant jusqu'à la fin du concile
B- Défense des intérêts nationaux après Constance et faiblesse armagnaque

Conclusion

Sources imprimées et bibliographie
I- Sources imprimées
1- Actes des papes et des conciles
a) Actes du concile de Constance
b) Actes des autres conciles
c) Actes des papes
2- Actes et documents des pouvoirs séculiers
3- Documents universitaires
4- Recueils de sources variées
5- Auteurs
II- Instruments de travail, ouvrages et articles
1- Instruments de travail
2- Ouvrages et articles
Abréviations d'ouvrages, de périodiques, et des archives
Abréviations propres
Index nominorum de ce volume